

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

1er TRIMESTRE 1900

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1900




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
Scientifique & Littéraire
DU VENDOMOIS

39^E ANNÉE -- 1ER TRIMESTRE

JANVIER 1900

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 11 janvier 1899, à deux heures.

Etaient présents :

MM. de Sachy, président ; R. de Saint-Venant, vice-président ; Nouel, secrétaire ; de Trémault, trésorier ; Renault, conservateur du Musée ; L. de Lavau, J. Martellière, membres du bureau ; et MM. Bonhoure, Chanteaud, l'abbé Haugou, l'abbé Ogier, de La Serre, de La Vallière, Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'octobre 1899.

Ce sont :

MM. Jeanpierre Auguste, officier de cavalerie, château de Renay ;
l'abbé Lattron, curé de Thoré ;
Habert Adrien, d'Areines ;
Petitjean, pharmacien à Vendôme ;
Rolland Jules, clerc de notaire à Vendôme.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de l'exercice 1899 et le projet de budget pour 1900.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1899

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1899	190 50
5 cotisations arriérées de 1898	30 »
248 cotisations de 1899	1.488 »
3 diplômes	3 »
Arrérages de 1899 de rente 3 %	15 »
Vente de bulletins et recettes accidentelles	89 65
Don de M. J. Chautard	50 »
Subvention du Département	300 »
	2.166 15

DÉPENSES

Frais d'administration	216 01
Bulletin, impression	1.507 »
Planches	88 50
Bibliothèque	34 »
Dépenses imprévues	» »
	1.845 51

BALANCE

Recettes	2.166 15
Dépenses	1.845 51
Excédent de recettes	320 64

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire. L'Assemblée adopte ces comptes et en donne décharge au trésorier.

Celui-ci donne ensuite lecture du projet de budget pour 1900.

BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1900

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

15 francs de rente 3 %.	
Capitaux en dépôt à la Caisse d'Epargne sur le livret nº 14.417	1.118 86
Intérêts capitalisés au 31 décembre 1899	44 54
	1.163 40

RECETTES

Solde en caisse au 1er janvier 1900	320 64
Reste à recouvrer : 3 cotisations de 1899	18 »
240 cotisations de 1900	1.440 »
Diplômes	5 »
Arrérages de rente 3 %	15 »
Vente de *Bulletins* et recettes accidentelles	20 »
Subvention du Département	300 »
	2.118 64

DÉPENSES

Frais d'administration	250 »
Impression du *Bulletin*	1.550 »
Planches	90 »
Bibliothèque	90 »
Dépenses imprévues	50 »
	2.030 »

BALANCE

Recettes	2.118 64
Dépenses	2.030 »
Excédent de recettes	88 64

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur du Musée :

DESCRIPTION SOMMAIRE

Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1899

Legs de Mme d'Ancreville. — Nous venons de recevoir, à la suite du décès de M. Caland, la collection des **portraits de famille** légués jadis par Mme d'Ancreville à la Société archéologique du Vendomois, avec différents manuscrits. Ces tableaux, qui ornaient plusieurs pièces de ses appartements, étaient restés en place sur la demande de M. Caland et du consentement de la société. Je dois avouer qu'au point de vue artistique, beaucoup d'entre eux laissent à désirer ; mais ils nous offrent cependant un réel intérêt, les personnages représentés appartenant pour la plupart à d'anciennes familles vendomoises. Le temps m'a manqué pour en dresser la liste ; j'aurai l'honneur de la présenter à la Société lors d'une prochaine séance.

Sont entrés, en outre, au Musée par suite d'acquisition :

L'Annonciation, peinture ancienne sur panneau encadré, 0m70 de largeur sur 0m60 de hauteur.

Une **faïence ancienne de Ligron** (Sarthe) : La Sainte Vierge portant l'enfant Jésus. C'est un intéressant spécimen de cette ancienne fabrique aujourd'hui disparue et dont les produits deviennent très rares.

Un **crucifix en os** et un **crucifix en métal** d'un art très primitif.

Deux **carreaux vernissés** anciens.

Une collection d'environ deux cents **médailles religieuses**, dont bon nombre offrent un certain intérêt.

Une série de **monnaies et jetons** qui ne se trouvaient pas dans nos collections, savoir :

1° Monnaies :

Louis XIV. Menut de Perpignan ; cuivre.
d° Pièce de plaisir, 1649 ; billon.

2° Jetons :

XVIe siècle. Chault une foi. (Très rare).
Henri II. Jeton de 1551.
d° Jeton de 1553.
Louis XIII. *Lilia servant utramque.*
Louis XIV. Trésor royal, 1707.
d° Paix à toute les nations.

J. Lallemand, sieur de Marmaigne (rare).
Louis XIII. *Servat vigilantia regna.*
Louis XIV. Bâtiments du roi. *Domos non ad otia.*
Comte de Bourgogne, 1689.
Guillaume Raviot, vicomte mayeur de Dijon.

Je crois devoir signaler à la Société diverses indications archéologiques qui nous ont été fournies par notre nouveau collègue, M. Habert, d'Areines ; il nous a fait part de la découverte de neuf cercueils en pierre trouvés, l'été dernier, dans une ballastière ouverte entre Areines et Meslay pour la construction de la ligne du tramway d'Oucques. Ces cercueils étaient, paraît-il, en mauvais état, et les débris en ont été emportés avec le ballast dans les tombereaux. Tout à côté se rencontra une sorte de fosse rectangulaire qui donna deux vases ou urnes en terre avec une pièce de monnaie. Nous regrettons vivement que la Société n'ait pas été prévenue assez à temps pour pouvoir étudier ces tombeaux sur place. Ils se trouvaient sur le bord d'une ancienne voie romaine dont M. Habert indique des traces sur un plan sommaire d'Areines qu'il a bien voulu nous remettre. Sur ce plan est aussi marqué l'emplacement de l'important gué dit la « Grand-passée » ou Gué de Charré, où, du temps de l'occupation romaine, une grande voie traversait le Loir à cet endroit. Ce gué est situé un peu en amont de l'étang Ader ; il est encore bien indiqué et reconnaissable. Sa largeur à cet endroit, où les rives de la rivière sont plus rapprochées, aurait environ cinquante mètres.

M. Habert nous signale en outre des noms de lieux-dits assez caractéristiques pour éveiller l'attention et l'espoir des archéologues, et il se met obligeamment à la disposition de ceux qui voudront profiter de sa connaissance des lieux et de son zèle pour faire des recherches et des fouilles qui ne manqueraient pas d'être fructueuses, car il ne faut pas oublier que nous sommes là sur le territoire de nos fameuses Arènes encore imparfaitement explorées.

D'autre part, nous avons été avisés que des substructions gallo-romaines importantes ont été découvertes dans les environs de Sargé ; M. Georges Doussin, maire, et M. Landier, instituteur, ont bien voulu nous faire savoir que la Société aurait toutes facilités pour se livrer aux fouilles qu'elle voudrait entreprendre. Malgré l'éloignement de Vendôme, j'espère que le bureau pourra, lorsque la saison le permettra, se rendre à Sargé et étudier la question.

Enfin, je signale à l'attention de mes collègues vendomois la mise au jour de fondations plus ou moins intéressantes, découvertes dans une sablière située derrière et au bout du terrain de manœuvres de l'Islette.

BIBLIOGRAPHIE

M. Nouel, secrétaire, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'octobre 1899.

Nous avons reçu :

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° Lettre imprimée de M. Lefebure, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, adressée à M. le comte de Grozyeulx, sénateur, sollicitant son appui pour être nommé lui-même sénateur. - Pièce in-4 de 4 pages, datée de Vendôme, 18 avril 1812. Don de M. Cotereau, demeurant à la Mézière de Lunay.

2° *Analyse des registres de la ville de Blois,* par M. Trouessart, architecte à Blois. Suite p. 181-192, in-8.

3° *Anciens vases à bec.* Etude de géographie céramique, par J. de Saint-Venant, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; Caen, 1899.

4° M. Meunier. *Bailliage royal, Bailliage provincial ;* Nevers, 1894.

5° Paul Meunier. *Les Billets de confiance dans la Nièvre*, 1791-1792-1793 ; Nevers, 1893.

6° Carte de l'ancien diocèse de Nevers, dressée par Mgr Crosnier, président de la Société Nivernaise, etc. ; in-folio.

7° Carte du Nivernais, divisée en 34 chatellenies ; in-folio.

Ces 4 pièces nous sont adressées par notre collègue M. J. de Saint-Venant.

8° L'abbé Langlois. *Méthode de bibliographie locale (Eure-et-Loir) ;* 1899.

9° *Notice sur M. Beautemps-Beaupré, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris,* par G. d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers ; Angers, 1899, in-8.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Romania*, octobre 1899.

2° Discours prononcés à la séance générale du congrès des sociétés savantes à Toulouse, le 8 avril 1899.

3° Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste arrêtée en date du 1er août 1899, 1° des membres honoraires du Comité ; 2° des membres non résidents du Comité ; 3° des correspondants honoraires du ministère de l'Instruction publique ; 4° des correspondants du ministère de l'Instruction publique.

4° A. de Foville. *Enquête sur les conditions de l'habitation en France,* tome II, 1899.

5° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1898, 3e et dernière livraison ; année 1899, 1re livraison.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *La Province du Maine,* août 1899 ; novembre 1899 ; décembre 1899.

2° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome IX.

3° *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes,* 3e trimestre 1899.

4° *Bulletin de la Société de Borda* (Landes), 2e trimestre 1899 ; 3e trimestre 1899.

5° *Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1er novembre 1899, table des matières de l'année 1899 ; 1er janvier 1900.

6° *Revue historique et archéologique du Maine,* 1er semestre 1899.

7° *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot,* tome XXIII, 4e fascicule 1898 ; tome XXIV, 2e fascicule 1898.

8° *Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestre 1898.

9° *Bulletin et mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* tome XXI, année 1898.

10° *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* avril 1899, juillet-octobre 1899.

11° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais,* 1er et 2e trimestre 1899 ; 3e trimestre 1899.

12° *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,* fasc. 6, 1898 ; fasc. 1, fasc. 2, fasc. 3, 1899.

13° *Bulletin de la Société Dunoise,* octobre 1899.

14° *Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux,* année 1899, nos 4, 5.

15° *Analecta Bollandiana,* tomus XVIII, fasc. II ; tomus XVIII, fasc. III ; Bruxelles, 1899.

16° *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet,* année 1898, tome XIII.

17° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,* 3e trimestre de 1899.

18° *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* année 1899.

19° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1898, 52e vol.

20° *Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Mâcon,* mars et juin 1899.

21° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* 4e trimestre 1899.

22° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome IX, n° 1, année 1899.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Revue de Loir-et-Cher*, juillet 1899; abonnement, suite.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres,* par l'abbé Métais, revue mensuelle; abonnement, suite.

M. de Sachy, président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Il y a trois ans, lorsque vous m'avez appelé à la tête de la Société, il fut convenu que je n'aurais d'autre rôle à remplir que de présider nos réunions. Notre vaillant secrétaire, avec l'ardeur que vous lui connaissez, se chargeait de tout le travail.

Présider des réunions, où l'on retrouve des amis d'enfance, de vieux camarades de collège, des gens de science près desquels on n'a qu'à gagner, tous gens aimables, bienveillants, de relations sûres, quoi de plus agréable ?

J'acceptai donc ces fonctions de roi fainéant, appuyé que j'étais sur un bon maire du palais, M. Nouel, avec qui je marchais la main dans la main.

Tout me faisait espérer que mon mandat s'accomplirait avec tranquillité.

Cette espérance fut de courte durée, car j'étais à peine installé que commença une grosse affaire, dans laquelle notre société a été bien près de sombrer.

Il s'agit, comme vous l'entendez bien, du différend qui s'est élevé entre la Société et l'un de ses membres, chargé par elle, et sous ses auspices, de publier le Car-

tulaire de l'abbaye de la Trinité. Les trois premiers volumes de cet ouvrage avaient paru ; il ne restait plus pour l'achever que la publication des tables. Je ne veux pas vous en entretenir de nouveau. L'affaire prit fin par une transaction pécuniaire, grâce aux efforts de MM. de Saint-Venant et l'abbé Lefebvre.

Ainsi se termina, Messieurs, cette crise redoutable. J'ai hâte d'ajouter : la preuve que notre dictionnaire géographique est bon, c'est que, depuis son apparition, nombre de savants nous ont fait parvenir leurs félicitations.

Honneur donc à M. Colas, qui a fait toutes les fiches, et à M. Nouel qui a si bien su s'en servir.

Tout ceci ne s'est point passé, malheureusement, sans faire brèche à notre situation financière, ainsi que l'indique notre budget de 1898. De plus, j'ai le regret de constater que le recrutement de nos adhérents a subi une légère dépression. Par suite, nos recettes ont quelque peu fléchi. Cependant, grâce aux démarches de notre collègue, M. Garnier, conseiller général du canton de Montoire, nous avons vu rétablir à son ancien chiffre l'allocation du Conseil général de Loir-et-Cher.

A côté de cela, notre trésorier, M. de Trémault, qui, pour achever l'impression du Cartulaire sans toucher à nos réserves, avait bien voulu nous avancer des fonds, nous a demandé dernièrement le réglement de son compte. Pour ce faire, il nous a proposé de ne lui payer que la moitié de ce qui lui était dû. Nous avons accueilli avec enthousiasme cette proposition et nos remerciements n'ont pas manqué à son auteur. On serait heureux de faire des dettes, si l'on pouvait les rembourser à ce prix-là.

Depuis trois ans, la société a fait des pertes sensibles. On peut même dire que depuis sa fondation elles n'ont jamais été aussi grandes. La liste est longue et doulou-

reuse, de tous ceux de nos collègues que nous avons perdus.

Le 5 janvier 1897, la mort nous enlevait M. Renou-Soye, un Vendômois qui avait tenu à finir ses jours dans sa ville natale, et dont la bienveillance restera gravée dans la mémoire de ceux qui l'ont connu.

Le 23 du même mois, nous perdions M. Antony Maître, ancien receveur de l'enregistrement, décédé à Auteuil. M. Maître a légué au Musée son médailler et une collection d'autographes intéressants. Vous avez pu apprécier l'importance considérable de ce legs.

Quelques mois plus tard, nous perdions Mmes Blot-Bourraiche et Charreau, abonnées.

Le 2 septembre suivant, la mort de M. Achille de Rochambeau portait à la Société un coup qu'elle ressentira toujours. Une notice insérée au *Bulletin* vous a fait connaître cette vie si bien remplie. On peut dire que M. de Rochambeau a passé sa vie à travailler et à faire le bien autour de lui. Aux regrets que cette mort nous a causés, sont venus s'ajouter ceux que nous avons éprouvés à la mort de son fils aîné, M. Philippe de Rochambeau, arrivée moins de deux ans après celle du père.

Au mois d'octobre, nous avons perdu M. Philibert Dessaignes, décédé à Champigny-en-Beauce, à l'âge de 92 ans, l'un des plus anciens membres de notre Société et qui a consacré sa grande fortune à des œuvres de charité.

Je citerai encore les noms de M. le comte de Mainville et de M. Dubois-Guichan.

Au commencement de 1898, la Société perdait M. Aimé Irvoy, statuaire, né à Vendôme, l'auteur de la statue de Ronsard, et sur lequel une notice a paru dans notre bulletin;

M. Alfred Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher, auprès

de qui on était assuré de trouver toujours un accueil empressé ;

M. Merlet, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, à qui, par une décision spéciale, et pour lui marquer sa haute estime, le bureau avait décerné le titre de membre honoraire.

Je vous rappellerai encore MM. Jarry, archéologue à Orléans, l'abbé Lizot, curé de Thoré, l'abbé Tremblay et M. Bozérian, député.

Le 2 mars 1899, M. Faton, médecin, l'un des plus anciens membres de la Société, nous était enlevé. Il suffit d'avoir assisté à ses obsèques et d'avoir vu l'énorme concours de personnes qui suivaient son convoi, pour constater l'estime qui entourait cet homme de bien.

Après lui, je relève les noms de MM. Rasquier, Deshayes-Chautard, le commandant Granger, Lizé, Bruneau ; M. Amédée de Terras, qui, comme chef de bataillon dans notre mobile de Loir-et-Cher, avait fait toute la campagne de 1870, enlevé en quelques heures à l'affection des siens, de ses amis, de tous ceux qui l'ont connu.

M. Calland et enfin, tout récemment, M. Alexandre Gérard, décédé à la Fosse, près Montoire, et dont la grande fortune a soulagé bien des misères. Sa mort n'est pas seulement douloureuse pour notre Société ; elle sera encore vivement ressentie dans l'arrondissement de Vendôme et surtout dans le canton de Montoire, où M. Gérard, comme agriculteur et principalement comme viticulteur, a rendu des services qui ne seront pas oubliés.

Dans quelques mois va s'ouvrir l'Exposition universelle de 1900. La Société y paraîtra avec son bulletin des dix dernières années et le Cartulaire de la Trinité.

Messieurs, souhaitons en cette fin de siècle que notre Société retrouve dans les années qui vont suivre, les Bouchet, les Launay, les Rochambeau, pour ne citer que les morts.

Faisons des vœux pour sa prospérité et pour qu'elle continue à rendre à notre Vendômois les services qu'elle lui a rendus jusqu'ici.

Pour moi, Messieurs, à l'âge où je suis arrivé, ces vœux ne pourront être de longue durée, mais ils ne cesseront que le jour où j'aurai le regret de vous adresser mes adieux définitifs.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la séance générale du 12 octobre 1899.

Ce sont :

MM. R. de Saint-Venant, *président ;*
de Trémault, *trésorier ;*
Garnier, conseiller général de Montoire,
Peltereau.

M. de Saint-Venant, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Pour la seconde fois vous avez voulu me placer à la tête de votre Société. Je ne puis que vous remercier de cet honneur, tout en regrettant de ne pas voir à ce fauteuil tel ou tel de nos membres qui auraient pu mieux que moi présider nos séances.

Mais peut-être avez-vous pensé que nul n'aurait plus grand souci de travailler à la prospérité de notre association ; en cela, vous ne vous êtes pas trompés. Tout jeune j'y suis entré, fidèle j'y suis resté autant qu'il a pu se faire et j'ai le désir ardent de continuer les travaux que d'autres avant nous ont amorcés et mis sur le chantier.

De ce que beaucoup de ces études ont été publiées jusqu'à ce jour, quelques personnes semblent inférer qu'il

n'y a plus grand chose à faire, que la mine en est épuisée et qu'on risque, en s'occupant encore de travaux historiques dans nos régions, de tomber dans des redites fastidieuses.

Ces personnes se trompent étrangement. Tous les jours se rencontrent encore de nouveaux sujets de recherches. Les cartulaires parus nous en fournissent de nombreux et intéressants. Les archives des paroisses, registres de l'état-civil, vieux papiers des fabriques pour la plupart réunis aux archives départementales, surtout les titres anciens de propriétés, si tant est qu'on puisse se les procurer, enfin la masse énorme des parchemins de la Chambre des comptes du Vendômois réunis aux Archives nationales, d'autres documents épars nous offrent une source inépuisable de recherches intéressantes pour le pays que nous habitons.

Et puis, que de fouilles encore inexplorées dans le sol de nos contrées, pourront exercer nos curiosités, au sujet des êtres préhistoriques, ou mieux encore gallo-romains et mérovingiens.

Encore ces jours-ci, il nous en est signalé une à faire du côté de Sargé. Il y en a, du reste, presque partout à tenter. Notre regret est que l'état de nos finances ne nous permette pas de les entreprendre sur une échelle plus vaste.

J'ai parlé de l'état de nos finances. Des efforts consciencieux, comme aussi un don généreux, nous permettent encore cette fois d'équilibrer notre budget et de combler le vide fait dans la caisse par la nécessité d'arrêter un procès sur lequel il est désirable de faire l'oubli.

Permettez-moi de dire pourtant, qu'on ne saurait être trop reconnaissant à notre digne et dévoué président qui a compris dans sa sagesse, et réussi à nous faire comprendre que, quel que soit notre bon droit, il y avait lieu de mettre en pratique à ce propos le vieil adage toujours

jeune et toujours de saison : « Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. »

Il reste donc à consolider l'avenir. Nous voudrions voir nos sociétaires s'occuper davantage de nous recruter des adhérents.

Ce n'est pas que dans les petites villes et même dans les campagnes il manque de gens qui s'intéressent au genre de travaux dont nous nous occupons. Mais trop souvent on se figure que pour être membre de la Société il faut déjà se trouver quasi savant, alors que, tout autant pour nous mêmes, membres du bureau, que pour les autres sociétaires, le but d'une institution comme la nôtre est moins encore de permettre d'enseigner que d'apprendre.

Je suis persuadé que des démarches faites auprès de grand nombre de personnes aboutiraient, si elles étaient sérieusement tentées, et c'est dans cette voie que nous devrions faire des efforts.

Avec le regain de nouvelles adhésions nécessaires pour combler les vides faits dans nos rangs et le secours d'un bureau dont le zèle est depuis bien longtemps connu et apprécié, il sera possible à votre nouveau président de diriger encore les destinées de la Société d'une manière prospère.

Il a le ferme espoir que vous voudrez bien l'y aider

Le Bureau pour l'année 1900 est ainsi composé :

MM. R. de Saint-Venant, *président ;*
Nouel, *secrétaire ;*
de Trémault, *trésorier ;*
Colas, *bibliothécaire-archiviste ;*
Renault, *conservateur du Musée ;*
L'abbé Lefebvre,
Jean Martellière,
L. de Lavau,
Letessier,
Garnier,
Peltereau, } *membres.*

NOTE
RELATIVE AUX GRAVEURS DES JETONS
DES
GALÈRES DE LOUIS-JOSEPH
DUC DE VENDOME (1)

PAR M. JULES CHAUTARD

Les jetons des différentes administrations de l'ancien régime et en particulier ceux de la marine, des galères, de l'artillerie et quelques autres, se composaient de plusieurs suites ayant toutes, d'un côté, une gravure faisant allusion aux événements de l'époque ou à la charge du haut titulaire de l'emploi, et portant de l'autre soit la tête du roi, toujours tournée à droite, nue ou laurée, laissant voir une partie du cou ou le haut d'une cuirasse, et entourée de la légende LUDOVICUS MAGNUS REX ; soit les armes et le nom du personnage qui était à la tête de l'administration.

I. — *Jetons des galères à la tête du Roi.* — Les plus habiles artistes ont concouru à la confection des matrices de ces pièces, mais malheureusement peu d'entre elles présentent la signature de leur auteur. Si parfois le nom du graveur se trouve indiqué, ce n'est que d'une manière

(1) Se reporter au *Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, t. XX, année 1881 (*Jetons des princes de la 2e maison de Vendôme*, avec deux planches).

sommaire et presque énigmatique, à l'aide d'une simple initiale placée sous le buste du Roi, lettre qui parfois fait défaut ou demeure sans explication.

Nous trouvons la lettre N, pour désigner Jacques NILIS qui vivait à la fin du XVIIe siècle et dont une parente, Elisabeth Nilis, avait épousé le célèbre graveur Joseph RŒTTIERS dont nous parlerons tout à l'heure.

Les jetons de Nilis, signés de la lettre N, sont nombreux sous Louis XIV, mais beaucoup ne sont que des restitutions d'événements bien antérieurs à l'année de leur gravure et frappés à l'occasion de l'entreprise de l'histoire du Roi par les médailles.

Pour les galères, il existe une pièce de Nilis à la date de 1695, date gravée exceptionnellement en chiffres romains MDCXCV, avec la tête du Roi laurée. D'autres jetons du même artiste, non signés, se reconnaissent à la forme et à la frisure du toupet nettement dessiné avec une raie sur le haut. Le module de ces pièces est généralement plus petit que celui adopté par les autres graveurs et varie de 25 à 27 millimètres.

2o Charles-François CHÉRON, né à Nancy, en 1643, mort en 1698, a signé d'un C la tête nue du Roi sur le jeton des galères de 1696.

3o Le graveur LE BRETON a marqué d'un B le jeton, fort rare du reste, de 1697. (D'AFFRY, *jetons de l'échevinage parisien*, page 315).

4o Un jeton de 1698, signé I. M., serait dû au burin de Jean MAUGER (D'AFFRY, *loc. cit.*, page 315). Cet artiste, originaire de Dieppe, naquit en 1648 et mourut en 1722.

5o Joseph RŒTTIERS, né en 1635 et mort en 1703, est la tige d'une famille de graveurs hollandais venue s'établir en France et dont la notoriété a été fort grande à la fin du règne de Louis XIV et pendant celui de son successeur, pour lesquels ils gravèrent un grand nombre de

médailles et de jetons (1). Cet artiste signe de la lettre R placée, comme toujours, sous le buste du Roi et, par exception, aussi quelquefois des deux côtés, tête et revers, comme cela se voit sur le jeton des galères de 1699.

6° Thomas BERNARD, né en 1650, mort en 1713, signe des deux lettres T. B. séparées le jeton des galères de 1700, tandis que celui de 1709 est marqué TB, le T et le B étant liés ensemble en forme de monogramme. Sur cette dernière pièce, la chevelure est flottante, légèrement déprimée en arrière et rejetée de chaque côté du cou.

7° Jérôme ROUSSEL, né en 1663, mort en 1713, comme le précédent, à l'âge de cinquante ans, a pour signature H. R. ou bien H. R. F. (*Hyeronimus Roussel fecit*). Les lettres capitales sont sur certaines pièces plus petites que sur d'autres; exemples : pièces de 1698 et de 1700. Les cheveux, toujours très touffus, sont parfois retenus à l'aide d'une couronne nouée en arrière et laissant voir le cou nu ainsi que le haut de la poitrine.

Ces deux derniers artistes, à défaut de signature, laissent reconnaître leurs œuvres à certaines particularités de la tête; la figure est relevée, majestueuse, très fine de dessin. Les effigies, par leur perfection, peuvent rivaliser avec la gravure des grandes médailles du règne généralement très soignées et dont la réussite tient aussi à la frappe mécanique au balancier qui, à cette époque, était appliquée indistinctement aux jetons et aux médailles, tandis que ce genre de fabrication n'était pas encore d'un usage général pour les monnaies (2).

(1) Consultez le travail de M. MAZEROLLES sur la famille des Rœttiers, extrait de la *Revue de l'art français*, 1894.

(2) Pour les détails sur les graveurs de jetons, il est bon de consulter un travail de M. GUIFFREY, inséré dans la *Revue numismatique française* de 1887 à 1891.

On trouvera également de nombreux renseignements sur le même

Les signatures précédentes placées sous la tête royale, sont les seules qu'il nous a été possible de relever ; mais il doit en exister ayant pour auteurs d'autres artistes, à en juger par le nombre de poinçons inscrits au catalogue des coins de jetons du Musée monétaire et dont le temps ne m'a pas permis de relever la signature.

II. — *Jetons aux armoiries du duc de Vendôme.* — Les jetons à la tête du Roi étaient présumablement affectés à la comptabilité de l'administration des galères dont ils portaient la mention en exergue avec ou sans date.

D'autres jetons à la même empreinte historique présentent, à la place de la tête royale, le nom ou les armes de Louis-Joseph, duc de Vendôme, titulaire de la charge de général des galères, de 1695 à sa mort en 1712.

La légende en français inscrite au pourtour est ainsi conçue : LOUIS DUC DE VENDOME GENERAL DES GALERES ; ces pièces ne portent pas de signature et se distinguent, pour la plupart, d'une année à l'autre par une foule de nuances de gravure, dont les détails exigent une grande attention pour être reconnus, mais n'en annoncent pas moins l'intervention d'auteurs différents.

Ces jetons devaient être attribués, croyons-nous, au service de la maison du prince et offrent d'intéressants spécimens de la manière dont les artistes laissaient errer leur burin. En voici les principales variétés :

Sur un certain nombre, l'écu est légèrement ovale, limité par un simple filet et surmonté de la couronne

sujet dans le *Mercure galant,* sorte d'annuaire édité sous le règne de Louis XIV de 1682 à 1715 et dont les volumes, tous de la plus grande rareté, sont déposés à la Bibliothèque nationale. — L'ouvrage de d'Affry sur les *Jetons de l'échevinage parisien* donne du *Mercure* des extraits intéressants à consulter pour la question qui nous occupe.

fleurdelisée des princes du sang, entr'ouverte intérieurement pour laisser voir la coiffe. Cet écu posé, comme toujours, sur un riche manteau d'hermine semé de fleurs de lis, est entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit ; il présente en pal derrière lui une double ancre dont les harpons sont au bas du champ de la pièce, avec l'anneau en haut, derrière la fleur de lis médiane de la couronne.

Sur d'autres pièces, l'écu est complètement rond, enveloppé par le collier des ordres, lequel est garni, dans le haut, d'une sorte de petit rinceau recouvert par la couronne sans en laisser entrevoir la coeffe intérieure.

D'autres fois, la légende est interrompue supérieurement après le mot VENDOME et la boucle, qui n'est autre chose que le prolongement de la tige de l'ancre posée en pal derrière l'écu, entoure la fleur de lis du milieu de la couronne.

Toutes ces nuances de dessin sont parfaitement reconnaissables sur les pièces elles-mêmes, aussi lorsqu'on possède le type principal, il nous semble inutile d'en reprodnire les nombreuses variétés par la gravure.

III. — *Jeton d'un marchand de Paris au type de celui des galères de 1700.* — Quand un sujet gravé obtenait du succès, il avait des chances d'être utilisé sur les pièces banales en usage dans le commerce et vendues au public, car l'économie du dessin et du burin procurait ainsi aux fermiers de la monnaie l'occasion de réaliser de sérieux bénéfices. Alors sur le poinçon ainsi utilisé, la date et la mention du service administratif étaient supprimés à l'exergue ; la place en demeurait libre ou bien était occupée, soit par un petit rinceau, soit par deux branches de palmier en sautoir, ou par tout autre motif.

Les fabricants ne se préoccupant que de l'apparence,

faisaient parfois bon marché de la correction de la légende dont certaines lettres étaient altérées, interverties, parfois supprimées, de manière à dérouter le public et à dissimuler le plagiat.

Le jeton des galères de 1700, au type de Neptune debout, brandissant son trident et conduisant triomphalement son char attelé de deux chevaux marins, nous offre un curieux modèle d'interversion de lettres, au premier



abord imperceptible. La légende AEQUORA LUSTRANDO PACAT (1) porterait deux lettres modifiées de place, le graveur ayant mis LUSTRANOD au lieu LUSTRANDO, associée à des têtes royales de belle facture, offrant la marque de *Thomas Bernard,* T. B., ou de *Jérôme Roussel*, H. R., ou bien celle de *Rœttiers,* R.

Les graveurs de Nuremberg, en particulier, ne se faisaient pas faute d'adopter les inversions de lettres, comme nous le constatons sur les produits sortis de l'atelier de Lazare Gottlieb Lauffer qui signait des trois lettres L. G. L. (2).

En agissant de la même manière et en associant à un

(1) *Jetons des galères*, pl. 1, fig. 8 (*Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, année 1881, t. XX).

(2) Voir le catalogue des jetons du Cabinet de France, dressé par M, de la Tour, nos 1590 et suiv.

type privé et spécial portant leur nom, un revers quelconque déjà gravé, les marchands de Paris qui se servaient de jetons à la fois comme outils de calcul et comme enseigne ou adresse de magasin, n'avaient d'autre dépense que le prix de la gravure de leur nom et celui de la frappe.

Comme exemple de l'emploi du revers précédent au type de Neptune et à la légende altérée, on peut, en terminant, citer le jeton d'un industriel, FRANCOIS MOREAV, présentant dans le champ de la face du droit une M majuscule anglaise, enlacée avec deux palmes en sautoir qui se fondent dans le double trait du milieu de la lettre. Le nom du propriétaire de ce jeton est inscrit au pourtour en petites capitales et l'exergue porte la date 1701.

Un exemplaire de ce jeton devenu rare existe sur les cartons du Cabinet de France.

NOTE RELATIVE A ROBBÉ DE BEAUVESET

Dans le bulletin d'octobre 1898, M. Pierre Dufay nous a donné une notice intéressante sur la vie et les ouvrages de Robbé de Beauveset. J'avais, à ce propos, fait part à l'auteur, de la découverte que je venais de faire de Pierre-Honoré Robbé de La Grange, seigneur du Grand Bouchet au XVIII[e] siècle, portant les mêmes prénoms et nom patronymique que l'auteur dont il s'occupait.

Et M. Dufay en avait conclu avec moi que Robbé de La Grange devait être le parent de Robbé de Beauveset.

Je n'avais pas songé à consulter Duchemin de La Chesnaye, dont on néglige trop les mémoires manuscrits, pourtant précieux à plus d'un titre.

Or, Duchemin s'occupe de ces deux Robbé. Il dit Robbé de La Grange neveu de Robbé de Beauveset. Il ajoute que le neveu fut poète à son tour, et qu'il « a composé aussi quelques poésies légères, mais elles n'approchent pas de celles de l'oncle, dans le portefeuille duquel cependant on prétend qu'il puisait une partie de ses productions inédites ».

Duchemin dit de Robbé de Beauveset que « à force de s'assujettir à la richesse, ou plutôt à la justesse de la rime, il laissait apercevoir beaucoup de travail dans ses vers qui, pour cette raison, étaient plus durs que coulans »... Un de ses critiques aurait même dit de lui : « On croit, en le lisant, mâcher du fer. »

Mais Duchemin, qui fait naître Robbé l'oncle à Vendôme, en 1725, ne nous dit pas de qui il était fils, et quelle était sa famille. Et sur ce sujet, nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant.

R. S. V.

NOTICE SUR LANDES

PAR

M. RABOUIN

(Fin)

CHAPITRE DIXIÈME

Landes sous l'ancien régime

Les renseignements fournis par les registres du baillage, les ordonnances de police édictées au nom du seigneur, les minutes des notaires de Landes permettent, il nous semble, de connaître la situation des campagnes pendant les derniers siècles de l'ancien régime. On voit que les hommes ont peu changé ; les idées et les passions sont sensiblement les mêmes.

Les conflits entre les différentes branches de l'administration existaient autrefois comme aujourd'hui. Souvent dans les communes rurales, des difficultés s'élèvent entre le pouvoir religieux et l'autorité civile au sujet de la sonnerie des cloches (1); il en était de même autrefois. « Le 17 novembre 1611, de dix à onze heures du matin, « « le bailly étant prest d'estre aux plaids, donna « l'ordre au premier sergent du siège, de sonner la « cloche de la frairie de St-Lubin, pour appeler les « intéressés à l'audience. » Sur le refus du marguillier

(1) Cette question a été réglée par une loi du 6 avril 1884 (art. 100) ; ce qui prouve qu'il était encore nécessaire d'y pourvoir.

de remettre les clefs du clocher, on s'adressa au curé qui ne voulut pas interrompre son déjeuner, pour écouter la demande du sergent. Le bailli *ab irato* dressa procès-verbal et ordonna au marguillier de remettre « au ser-« gent, chaque jour de jeudi, à 10 heures du matin, les « clefs du clocher, conformément aux assises dernières, « pour sonner les cloches afin d'appeler les intéressés « aux plaids, à peine de vingt livres d'amende à chaque « défaut. Cette ordonnance fut signifiée, séance tenante, « au marguillier qui répondit qu'il demanderait à « l'assemblée générale des habitants le dimanche suivant, « après avis donné au prône, s'il devait ou non remettre « les clefs du clocher ». Nous n'avons pas trouvé, dans les minutes du tabellion, le procès-verbal de l'assemblée où cette question fut décidée.

Autrefois, les habitants, réunis en assemblée générale, décidaient l'exécution de travaux relativement importants qui étaient menés promptement à bonne fin, grâce à l'initiative des intéressés et avec l'aide du pouvoir local. Nous en trouvons un exemple à Landes : On a vu plus haut que le 14 novembre 1611, il avait été ordonné aux propriétaires joignant la Cisse, de faire le curage de cette rivière. Pour la prompte exécution de cette délibération, il fut arrêté, séance tenante, que « faute par les « détempteurs et propriétaires de faire la curée de la « rivière, chacun droit soy, ils seroient condamnés à « l'amende, attendu qu'il ne profiteroit rien à l'ung de « curer si aulcuns ne curent point par le même moyen.

« Le bailli ordonna qu'en cas de refus ou de retard « des riverains, le procureur de la seigneurie ferait « exécuter ce travail au prix convenu avec les ouvriers, « de 2 sols 6 deniers par toise, au paiement desquels « ils (les retardataires et les opposants) seroient con-« traincts par toutes voyes dues et raisonnables, attendu

« que c'est un bien qui tourne tant au profit des parti-
« culiers que du public et où ils ont un notable intérêt
« et ce pour éviter un total dépérissement des prés,
« ouches et jardins. »

Maintenant les intéressés formeraient un syndicat et après nombreuses convocations et réunions à la préfecture et à la suite de formalités très longues (enquêtes, avant-projets, plans, projets, etc.) ils arriveraient à faire exécuter le travail avec lenteur et à grands frais, par les soins et sous la surveillance coûteuse des ingénieurs.

Nous pouvons établir approximativement l'ancienne importance de Landes. Au XIIIe et au XIVe siècles, la principale industrie du pays était la meunerie, qui faisait la mouture des grains pour la nourriture des populations des plateaux de la Beauce, privés d'eau et de moyens de transport.

Il y avait cinq moulins sur la rivière la Cisse, dans un parcours de quatre kilomètres.

1° En amont du bourg de Landes, au-dessous de Rincé, se trouvait un moulin de Mal-y-tourne, emporté en 1748 par une inondation ; il ne fut point rétabli, ainsi qu'il est dit plus haut.

2° Dans le bourg, au-dessous du château, existait un moulin appartenant aux religieux de Marmoutier et ensuite aux propriétaires de Rivière (1).

3° En aval et à 700 mètres du bourg est le moulin de Cholet qui subsiste encore (2).

4° Le moulin de Pourré était mis en mouvement par l'eau de la fontaine des Fées, comme on l'a vu plus haut ; il était encore exploité vers 1880.

(1) En 1893, on a découvert, dans le jardin de la ferme qui a remplacé le château, les fondations de ce moulin.

(2) Voir année 1898, pages 106-107.

5° A cent mètres au-dessous de Pourré se trouvait, sur la Cisse, le moulin de Nioches, qui, avec une ferme au même lieu, appartenait au prieuré de Lavardin, membre dépendant de l'abbaye de Marmoutier de Tours (1).

De tous ces moulins, il reste maintenant celui de Cholet, qui ne compte point parmi les plus importantes usines de la vallée de la Cisse.

Aucune industrie nouvelle n'est venue remplacer la meunerie, ni compenser cette perte.

Si l'on regarde, sans parti pris, les institutions de l'ancien régime, on voit qu'elles différaient peu de celles que nous avons actuellement. Les intendants et les subdélégués sont remplacés par les préfets et les sous-préfets; les bailliages, par les tribunaux de première instance et les justices de paix. Tous les rouages administratifs et judiciaires ont, avec raison, été simplifiés; l'autorité civile et le pouvoir judiciaire étaient conférés par le seigneur local, ils le sont maintenant par le chef de l'Etat et en son nom.

C'est surtout dans la nouvelle organisation judiciaire que des réformes capitales ont été faites; elles étaient depuis longtemps réclamées par tous.

Dans les campagnes, la justice était bien pacifique et le bailli bien paternel; c'est ainsi qu'on les représente dans les écrits du siècle dernier. Le procureur de la seigneurie ne faisait pas de zèle pour la recherche des délits et peut-être des crimes, afin d'éviter des frais de justice à la charge du chatelain. Aussi, sur les registres du bailliage, pendant 150 ans, nous n'avons trouvé que des délits ruraux, de rares infractions aux droits du seigneur, des affaires civiles peu importantes, des jugements

(1) Année 1898, page 65.

correctionnels condamnant à de légères amendes et une seule instruction criminelle pour infanticide

Dans la deuxième partie du XVIIe siècle, la population du bourg de Landes comprenait plusieurs gentilshommes dont un était officier du gobelet du roi, souvent deux chirurgiens, un texier (tisseur) en draps ; auxquels il faut ajouter, le bailli, son lieutenant, le procureur fiscal du seigneur, les procureurs postulants et les notaires du bailliage.

Depuis bien des siècles, le paysan de notre pays n'était plus soumis au servage. Dans les assises analysées plus haut, on lui demande seulement « honneur, respect et révérence deubs au Seigneur et aux officiers de la justice » ; ce qui, en réalité, n'a rien de plus humiliant ni de plus offensant pour la dignité humaine que les serments de fidélité et de dévouement demandés par tous les gouvernements.

Les habitants, pour les affaires locales, jouissaient d'une liberté au moins égale à celle que nous avons maintenant ; les veuves, chefs de famille, étaient convoquées, assistaient aux assemblées générales et possédaient depuis bien longtemps des droits qu'on réclame maintenant assez bruyamment au profit des dames et que la galanterie française a déjà commencé à leur accorder.

C'est en administrant ainsi leurs affaires locales, que les habitants des campagnes se préparèrent à devenir des citoyens et à exercer les droits politiques, qui, plus tard, devaient leur être donnés.

La France, quelques années avant 1789, était prospère. Les institutions d'alors n'étaient plus suffisantes pour ses besoins et ses aspirations ; aussi embrassa-t-elle avec ardeur les principes de la Révolution qui lui promettait des réformes utiles.

Cette prospérité, venue lentement, remontait à bien

des années. Nous avons vu, par la lecture des minutes des notaires, qu'il existait de grandes pièces de vignes dans les différentes parties du territoire de Landes, qui, depuis longtemps, n'est plus un pays vignoble (1).

Il résulte de l'examen de nombreux titres d'immeubles appartenant aux roturiers ou aux fabriques de Landes, que la propriété était divisée et morcelée au XVI[e] et XVII[e] siècles et que la terre n'était pas entièrement entre les mains de la noblesse et du clergé, comme on l'a souvent dit à tort; car, fait significatif, dans la désignation de chacune des pièces de terre, on trouve sur quatre riverains, deux et souvent trois noms de roturiers.

Les habitants, très travailleurs, n'avaient pas de grands besoins et trouvaient sur place ce qui leur était nécessaire : la terre produisait le blé et on élevait des bestiaux et surtout des porcs pour la nourriture ; on buvait le vin tel que la vigne le produisait, beaucoup quand il était abondant, peu si la récolte avait été mauvaise. La ménagère et ses filles s'occupaient à filer la laine et le chanvre pour l'habillement de la famille. L'argent, provenant des produits vendus dans les villes voisines, suffisait largement aux autres dépenses. Le paysan, avec du travail et de l'ordre, faisait ainsi des économies.

Les terres labourables étaient louées à un prix élevé; ainsi, par bail devant Vollant, notaire à Landes, du 14 mars 1679, la ferme de la Basse-Cour du château était louée à raison de trois septiers et une mine de blé méteil, mesure de Blois, par an et par arpent de terre en blé (2).

(1) Dans l'aveu fait par M. de Bault, en 1666, il est dit que « le droit « de pressoir banal dans le bourg était à présent inutile attendu qu'il « n'y a quasi plus de vignes. »

(2) Autrefois et même encore au commencement du siècle, on ne payait de fermages que sur les terres ensemencées en blé.

Mais cette prospérité n'était pas sans quelques temps d'arrêt ; parfois les malheurs de la famine et d'autres calamités survenaient brusquement au milieu d'une période heureuse.

On a beaucoup parlé du bon vieux temps et très bruyamment relaté les misères de l'ancien régime ; chacun, à l'appui de sa thèse, a apporté des passages et des récits d'auteurs et de voyageurs contemporains ; il y a du vrai de chaque côté. Les populations des campagnes, après plusieurs récoltes abondantes et rémunératrices, jouissaient d'une très grande prospérité ; mais aussi deux ou trois années mauvaises, suivies trop souvent de famines et de maladies, rejetaient le pays dans la misère la plus noire. Heureusement, les communautés religieuses étaient tenues d'avoir des réserves importantes de blé qu'elles distribuaient charitablement dans les temps de calamités publiques.

Les populations rurales se relevaient promptement par le travail avec une vitalité merveilleuse ; c'est à elles que nous devons ces intrépides soldats des armées de la République et de l'Empire qui ont fait, pendant des années, l'admiration de l'Europe.

Nous sommes arrivés en 1789, terme de notre notice.

Les grands évènements de la Révolution se firent peu sentir à Landes, qui reprit assez promptement son calme et sa tranquillité d'autrefois.

Telle est l'histoire d'une localité peu importante, qui n'a pas eu de page spéciale dans l'histoire, et dont on connait surtout les malheurs et les souffrances, provenus des guerres et des fléaux naturels ; c'est le sort de bien des communes et des bourgs de tous les pays.

Dans chaque localité, les registres de l'Etat civil enregistrent froidement l'arrivée et le départ des habitants ;

l'église, et quelquefois un ou deux monuments ou maisons remarquables, remontent à des temps plus ou moins éloignés, et attirent les regards ; souvent, maisons et habitants, disparaissent sans laisser de traces et même de souvenirs.

ANNEXE

Passage à Landes de la reine Catherine de Médicis

Dimanche 24e jour de janvier 1562 (vieux style) la Royne disna aux Landes et souppa à Bloys.

Panneterie

Au boullanger pour *xxix* xij^{e} (29 douzaines) et demi de pains vij^{l} vij^{s} vij^{d}.

Eschançonnerie

A Mad^{e} Denicle, vin blanc bouché, *ij* potz — x^{s}.

Au président de Hacqueville, vin clairet bouché, *iij* potz — xij^{l} *ix*.

A $Madam^{lle}$ de la Lande, vin clairet table *ix* — iij^{l} $xiij^{s}$ $viiij^{d}$.

Au pasticier Boufla, vin clairet.

A Pierre Sandra, vin blanc table vj^{s}.

A Luis, vin clairet....

A Pierre Cap, pour voitures et charroy....

Cuisine

Au boucher. 1 q^{er} bœuf vij^{s} — *vj* moutons — 1 veau, *iiij* cochons — chappons — pluviers — perdrix — allouettes — saulcisse — beurre — œufs — lard — chandelle....

A Lescuyer, pour sel $viij^{s}$ — oranges xij^{s} — au gadurier pour gadure (1) de ce jour xv^{s} — au pasticier *xiiij* pastez assiette vij^{s}, de chappon v^{s} — *iij* tartes xj^{s} i^{d} — tourte vi^{s} — musca iij^{s} v^{d}.

(1) Gadure, légume.

Fruicterie (1)

Aux fruictiers pour fruict ordinaire vx^{s} $viij^{d}$ — flambeaux blancs x^{l} iij^{s} ix^{d} — flambeaux jaulnes xj^{s} iij^{d} — bougies blanches $viij^{s}$ $iiij^{d}$ — *xiiij* bougies jaulnes, vij^{s} i^{d} — *iiij* flambeaux de cire vij^{s} vi^{d} — cire en torche xj^{s} iij^{d} — bougies x^{d} — fruicts ex^{res} ix^{s}.

Fourrière

A Madame la comtesse de Charny xx^{s} — à Madame Dozance xx^{s} — à Madame de Rostaing xx^{s} — au s^{r} de Serlan, premier maitre d'hostel l^{s} — au trésorier controlleur et clerc d'office l^{s} — au premier médecin $xxxiij^{s}$ $iiij^{d}$ — à l'appoticaire xxxv^{s} — aux trois varlets de chambre xxxvi^{s} — au varlet de garde-robbe $viij^{s}$ — au tailleur et huissier de chambre $xxiiij^{s}$ — au sirurgien vi^{s} — aux deux courriers xvi^{s} — aux deux lavandiers xv^{s} — au chiennetier v^{s} — à Pierre Saichet pour deux ballays xii^{d} — aux porteurs de cuisine pour charbon, $viij^{s}$ — à Martial Pichon pour gros bois vij^{l} $xiij^{s}$ — à lui fagots......

Dépens faict à Cloye et Vendome où la royne a disné, souppé et couché le jour préceddant, pour foin, paille, vin et loyers $xxiij^{l}$ $xxij^{s}$ ij^{d}.

Somme toute de la dépense de ce jour, cent neuf livres dix-neuf sols trois deniers tournois.

(Archives Joursanvault, à la bibliothèque de Blois. N° 169 du supplément).

TABLE

Bulletin de l'année 1898

(1) Dans la maison du roi, Fruiterie se dit de l'office qui fournit les fruits aux tables de la maison, la bougie, la chandelle. (Dictionnaire de Trévoux).

Bulletin de l'année 1899

Bulletin de l'année 1900

NOTICE

SUR

LA ROCHE-TURPIN

COMMUNE D'ARTINS (L.-&-C.)

PAR

M. CLÉMENT,

Instituteur à Artins.

(Fin).

Nous arrivons enfin à la *Seigneurie d'Arthins* et ses fiefs, faisant partie de la Roche Turpin depuis le 30 juillet 1605.

Elle relevait de Montoire, pour la justice, et du Fresne, fief, situé près de Pineau (Artins). Il y a un tel enchevêtrement dans ces fiefs qu'on sait à peine s'y reconnaître.

Seigneurie d'Arthins

Acquisitions par les seigneurs. — La plus ancienne que l'on rencontre, est du 9 juillet 1553, par laquelle « Jean Desloges, seigneur d'Arthins, échange à Adam Laillier et Jean Souriau, tous les isleaux qu'il a audroit des chaussées, contre un isleau situé au dessus du moulin des dit Lallier et Souriau, pour y construire un moulin à fouler le drap. »

Le 20 octobre 1545, J. Desloges échange à J. Gauteron, 10 sols de rente, que celui-ci avait constituée au profit du sieur Desloges sur ses héritages, pour 2 boisselées de terre, au Gravier.

Le 12 janvier 1582, Charlotte Errault a vendu à Morin-Laillier la moitié d'un moulin sur le Loir, et la moitié des sujets tenus de la seigneurie d'Arthins, sous le devoir de 15 deniers de cens à la Saint-Jean ; 55 sols et 50 anguilles à Noël, 5 septiers de blé méteil, 6 boisseaux de froment, 6 boisseaux de seigle, 7 septiers et 6 boisseaux de blé mouture, le tout de rente, payable à la seigneurie d'Arthins, moyennant 100 écus, à réméré.

Le 30 juillet 1605, Jacques Desloges vendait à Messire Gilbert de la Curée, son frère utérin, la terre et seigneurie d'Arthins et de la Mardelle, circonstances et dépendances, droit de pêche en le Loir (depuis les chaussées d'Artins jusque vis-à-vis le pré de la chapelle des Essarts), droit de patronage en l'église, le fief de Richeborde, etc. moyennant 14.800 livres.

Jacques Petit, secrétaire de Messire Gilbert, le 8 novembre 1605, s'est présenté aux lieux seigneuriaux d'Arthins-la-Mardelle, des fiefs de Richeborde et du Fresne, et a pris possession réelle en présence de Mathurin Durand, fermier des dites seigneuries.

Justice, greffe, remembrances. — Artins et la Mardelle avaient le droit de moyenne et basse justice (voir monogr.).

Rivière, moulin. — (voir aussi ces art. à la Roche Turpin) Bail, le 21 novembre 1539, par Jacques Desloges à Hilaire Gourdain, du moulin fouleret, avec 1/2 arpent de pré, deux boisselées de terre au Gravier, iles et îleaux du dit moulin, avec une maison au dit lieu, moyennant 20 livres par an.

Le 4 octobre 1614, la pêche en la rivière d'Artins

était affermée à J. Gaillard, 45 livres et 4 plats de poissons aux 4 vigiles.

Aveux concernant Artins et ses dépendances

Du 23 juin 1448, foy hommage faite à J. de Bourbon, comte de Vendôme, « à cause de sa châtellenie de Montoire, par Jean des Loges, écuyer, pour raison de sa grande et petite voirie et justice, appartenant à icelle qu'il a droit d'avoir en sa terre et seigneurie d'Artins, doit un cheval de service. »

Foy hommage du 17 juin 1457, par Jean des Loges, de la seigneurie d'Arthins à dame Isabeau, veuve de Messire Guy de Fromentières à cause de son fief de Saint-Amand (le Fresne) situé à Pineau.

Offres du 14 septembre 1495, au bailly de Montoire par dame Jehanne de Villeblanche, veuve de Pierre des Loges, seigneur d'Artins, de faire foy hommage pour raison de haute justice d'Artins.

Acte d'offre de foy hommage faite le 4 juillet 1506, par Calais de la Ferrière, à cause de sa femme, fille de Jacques Desloges, pour la seigneurie d'Artins, à dame Jehanne de Villiers, dame du Fresne, à cause de son fief du Fresne, à laquelle foy hommage il a été sursis jusqu'aux plaids suivants.

Foy hommage du 5 septembre 1507, par Jacques Desloges, pour sa haute justice d'Artins, foy hommage du 12 janvier 1514 pour sa haute justice et seigneurie d'Artins, tenues à un cheval de service et droits suivant la coutume, à Messire Ch. de Bourbon, comte de Vendôme, à cause de Montoire.

Acte du 5 juillet 1525, des offres de foy hommage simple à dame Catherine de Berziau à cause de ses fiefs de la Salle et du Fresne, par Jacques Desloges, pour sa seigneurie d'Artins.

Procès meu en 1542 et 1543 entre Jean de Chambray, seigneur de Ponsay, et Jean Desloges, seigneur d'Artins, sur ce que le seigneur de Ponsay prétendait que la terre d'Artins relevait de la seigneurie du Fresne, et que le Fresne reportait en arrière fief à Ponsay, la seigneurie d'Arthins. On ne voit pas les suites du procès.

Foy hommage simple faits le 22 avril *1544* (?) par Jean Desloges à Jean de Bourbon, comte de Vendôme, à cause de Montoire, pour sa grande et petite voirie et justice d'Artins. Présentation faite au bailly de Vendôme, le 23 avril *1544* (il y a ici erreur de date).

Acte du 24 avril 1544, qui contient foy hommage fait à Catherine de Berziau, à cause du Fresne, par Jean Desloges, pour sa seigneurie d'Artins, pour ce qui relève du Fresne, etc., etc., (voir monogr.).

Foy hommage simple, du 15 juillet 1567, à Jeanne d'Albret, tutrice du prince de Navarre, duc de Vendôme (Henri IV), à cause de ses chastels de Lavardin et Montoire dépendant du dûché de Vendôme, par Charlotte Errault, l'une pour raison des fiefs de Pineaux et du Fresne et l'autre pour la seigneurie d'Arthins.

Foy hommage, fait le 17 octobre 1600, à M. le duc de Vendôme, à cause de Montoire, par Messire Jacques Desloges pour sa terre d'Artins mouvant de Montoire.

Foy hommage simple, du 23 septembre 1605, à M. le duc de Vendôme, à cause de Montoire par Gilbert II pour les fiefs, terres et seigneuries d'Artins, la Mardelle, le Fresne et autres fiefs dépendants d'Artins.

Féodalité active. — Foy hommage de maisons, terres, etc., tenues de la seigneurie d'Artins. Inutile d'en reproduire le long détail.

Baux à cens, acquisitons des particuliers, déclarations passives, censifs. — Dans l'énorme quantité d'actes qui

interviennent à ces sujets, notons qu'il est question du fief de Saint-Aman, dont les cens étaient payables à la Saint-Georges à Pineau, c'est sans doute le même que le Fresne qui se trouvait tout à côté de Pineau. Dans les déclarations du xve siècle, le mot *bourg* d'Artins est remplacé par le mot *ville*, la ville d'Artins.

Fiefs de la seigneurie d'Artins

RICHEBORDE A TERNAY

Propriété, baux, etc. — Contrat du 14 juillet 1446, par lequel Jean Desloges, seigneur d'Arthins et des Loges, a donné à rente à J. Deschamps, Richeborde tenant à Gâtines, à Croixval. Tenu de Croixval, à 18 deniers de service, moyennant 30 sols.

Contrat du 7 août 1580, par lequel Jean Piron a vendu à Mathurin Rougier toutes les appartenances à Richeborde, tenues de la seigneurie d'Artins, sous le devoir que doit tout le dit lieu de Richeborde au prieur de Croixval de 3 sols, 4 deniers à la Saint-Georges, et 60 sols et 4 chapons de rente à la seigneurie d'Artins, à la Toussaint, avec 11 boisseaux de froment, moyennant 140 livres.

Bail judiciaire à la Roche-Turpin, le 26 juillet 1610, des fruits pendant par les racines, sur 17 arpents de terre, situés près le lieu seigneurial de Rocantuf et sur une autre pièce ensemencée en gros blé, tenant aux terres de Rocantuf, saisies à la requête de Mathurin Durand, fermier de Richeborde, sur Messire Julien de Baddi, écuyer seigneurial de Clachet et Rocantuf, et sur Madeleine le Voyer, sa femme. Les fruits adjugés au sieur de Baddi, saisi, en donnant caution.

Le 10 novembre 1628, René Guérin, détenteur de Richeborde est condamné à payer à Mathurin Durand, fermier des fiefs de la Roche-Turpin, 2 sols, 6 deniers de

cens, 60 sols et 4 chapons de rente et 12 boisseaux de blé, etc., etc.

Plaids, procédures. — Dans un extrait des registres du greffe de la seigneurie de Richeborde, on voit que Jehan Pichard a exhibé 8 contrats qui prouvent qu'il a consenti avec le seigneur de payer, en deux termes égaux, l'un à la Purification et l'autre à Pâques, la somme de 10 livres d'amende à laquelle il a été condamné pour ne pas les avoir présentées dans le temps.

Sentence rendue par le bailly de la Curée-Turpin, le 29 octobre 1658, entre le procureur fiscal, le requérant, les fermiers des fiefs de la Roche-Turpin, contre Jacques, Jean Norais, détenteurs de Richeborde, qui condamne les dit Norais à réformer les contrats d'acquisition, d'y employer la tenue féodale du fief de la Mardelle ou Richeborde sous le devoir de 2 sols, 6 deniers de cens ; 60 sols, 4 chapons et 12 boisseaux de blé, de rente, mesure de Lavardin dus à la Toussaint, à charge de payer en acquit de Monsieur de la Roche-Turpin, au prieur de Croixval, 2 sols, 6 deniers de cens, de payer 29 années d'arrérages des dits cens et rentes, sauf recours contre les autres détenteurs de Richeborde etc.

Déclarations. — Vont du 10 décembre 1545 au 6 septembre 1661. Il devait y avoir 3 maisons avec 17 arpents et 2 boisselées de terre. Les premiers propriétaires sont : Deschamps, Bricquart, les Aubin, Percheron, Norais, puis Lambron, Beauvais, Pigoreau, etc.

La Mardelle à Artins

Se confondait avec la seigneurie d'Arthins, dont elle était le siège probablement. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une ferme démembrée. Les remembrances de la Mardelle commencent le 12 septembre 1570. Le papier

censif est de 1648. Les cens étaient dus à la Saint-Jean, et les rentes à la Toussaint; le dernier papier censif est de 1757. Rien d'intéressant à noter parmi ces nombreux papiers.

Au 16 nov. 1549 le lieu de la Mardelle est loué à Jean Verger, pour 7 vingt livres (140 livres).

Le 26 fév. 1577	—	—	—	Mat. Daumais,	—	150 livres, 150 bois. d'avoine, 2 moutons et 2 oyes.
Le 30 sept. 1672	—	—	—	G. Loyau	—	450 livres,
Le 10 nov. 1673	—	—	—	—	—	450 livres, 6 chapons, 8 poules et 10 livres de beurre.
Le 16 oct. 1676	—	—	—	J. Loyau	—	540 livres.
Le 6 nov. 1692	—	—	—	N. Bellamy	—	600 livres.
Le 21 août 1701	—	—	—	N. Bellamy et feu son fils, 650 livres.		
Le 28 juil. 1704	—	—	—	E. Lemoine (fermier de la Borde) 660 livres.		
Le 29 — 1709	—	—	—	J. Martin.	pour	600 livres.
Le 2 nov. 1730	—	—	—	Noël Caille,	—	1/2 de tous les grains et 150 liv.
Le 2 nov. 1736	—	—	—	—	—	— — —
Le 13 mars 1739	—	—	—	—	—	600 livres.

Fiefs réunis à la seigneurie d'Artins

LE FRESNE *à Artins, près Pineau, entre la Buroche et les Cormiers.*

Propriété. — Prise de possesion des fiefs du Fresne et Pineaux, le 24 novembre 1547 par Jehanne de Fromentières femme autorisée de Messire François du Mesnil, seigneur de Beaujeu, en vertu d'un arrêt du Parlement du 9 juillet 1547 (voir aussi Pineaux).

Féodalité. — Le 2 may 1477, foy hommage simple à Jehanne de Fromentières à cause de son fief et seigneurie du Fresne de Saint-Amand sis en la paroisse d'Artins, par Gervais le Danseur de l'aître de la Gougeardière, joignant du Fresne à l'aubuée. Doit foy hommage simple et 3 mailles de service à la Saint-Georges.

Le 4 juillet 1527, foy hommage à Catherine de Berziau à cause de son fief du Fresne, par Demoiselle Françoise

Drouyn, veuve de noble homme Jacques de Haubergeon, pour raison de son fief des Aunais, tenu à foy hommage simple et 8 sols à la Saint-Georges.

Du 9 septembre 1545, foy hommage simple, à Messire le duc de Vendôme, à cause de Montoire par noble homme Philippe Ronsart, fondé de procuration de Guy de Fromentières, son aïeul octogénaire, pour raison du fief-domaine, justice et seigneurie de Pineaux et le Fresne et du fief commun entre Jacques Boizeau? (Berziau) et les héritiers Jean de Fromentières, le tout sis à Artins et environs.

Du 15 novembre 1550, foy hommage simple, par despiez de fief fourni à Jean Desloges à cause du Fresne, par P. Landry, pour une maison et 14 boisselées, appelée la Gougeardière, sise à Artins, tenant au chemin du Fresne à l'aubuée, doit 3 sols, obole de cens.

Du 8 may 1632, à Gilbert de la Curée, foy hommage simple du fief Bertrand qui n'a plus aucun domaine, mais plusieurs cens dus par des particuliers. Il doit foy hommage simple et 3 sols de service à la Saint-Georges, payables au lieu du Fresne (n'est-ce pas la même chose que la Gougeardière ?).

Foy hommage devant Jacques Lemoine, bailli de la Roche-Turpin, le 7 juillet 1740, à Monsieur G. le Coigneux par les détenteurs du Fresne (tenue noble) fief Bertrand? savoir : Renée Loyau, veuve Jean Chandosné, P. Audebert, P. Richardeau et Marie Sédilleau, veuve feu Martin.

Acquisitions de particuliers. — Copie le 18 décembre 1685, par Pillette, à la réquisition du chapitre de Troò de deux actes : le premier du 17 janvier 1477, passé devant Arrault, notaire à Tours, par lequel J. Pichonneau et Perrine, sa femme, ont vendu au chapitre de Trôo, une maison près le pont feu Pierre Genault, paroisse d'Artins, et ses appartenances, tant en aitrise que terres labourables,

prés et autres choses avec le droit de pescherie et chalant qu'ils pouvaient avoir en le Loir, le tout en la mouvance de la seigneurie du Fresne, au devoir de 5 deniers, dont 3 payables à la Saint-Martin et 2 à la Saint-Georges, payables au lieu du Fresne près Pineaux, moyennant 50 livres et 10 septiers de vin. Le deuxième, du 20 juin 1481, est l'acte d'amortissement des choses ci-dessus vendues par Jean Fromentières, seigneur de Pineaux, pour ce qui pouvait être tenu de lui.

Le 23 février 1589, Sébastien Blanchard vendait à Jean l'Hermite sieur de la Rougerie, 1/2 quartier de vigne à la Meloterie, paroisse d'Artins, plus 2 boisselées 1/2 de terre, moyennant 35 écus.

Le 9 décembre 1617, Denis Duhoulx vendait à demoiselle Marie le Poitevin, veuve Julien L'hermite, sieur de la Rougerie, une terre aux Bournais tenu du Fresne, moyennant 36 livres.

Le 3 août 1672, Claude Chaintron et Jehanne Martin, sa femme, ont vendu à noble homme Pierre Dautier, sieur du Pont Granger, le lieu et bordage de la Borde Guillon avec ses dépendances, sis à Artins, tenu du Fresne à 6 deniers et 10 sols de rente, moyennant 1300 livres.

Sentence du Parlement de Paris du 15 juin 1673, qui condamne le sieur du Pont Granger à payer à Jean Aubert, fermier judiciaire de la Roche-Turpin, les droits de vente des héritages par lui acquis de Chaintron. Les droits sont de 750 livres, à raison de 5 sols par écu. Ensuite est la quittance donnée par Bellamy, procureur de Nicolas Baligan, fermier judiciaire de la Roche-Turpin de 60 livres, à quoi il avait composé.

Remembrances, censifs, déclarations. — Remembrances des plaids tenus à la Haudrye et le Fresne, le 15 juin 1521, etc...

Papier censif du Fresne et Pineau pour 1572. Les cens du Fresne et Pineau étaient payables au lieu du Fresne, à la Saint-Georges.

Dans les déclarations il est question d'un étang situé sous Pineau, et dont on voit encore la place aujourd'hui, et à plusieurs reprises du fief Bertrand. La dernière déclaration est du 13 mars 1734, par Médard Richardeau, propriétaire de la tenue du Fresne, contenant 2 septrées, etc...

Fiefs du Haut et Bas Pineaux à Artins

Propriété. — Dix pièces concernant le fief de Pineaux et le Fresne et le fief commun (au fief parti Ponsay). La 1re du 24 janvier 1466, par laquelle Isabeau de Maumoyne, dame de Beaumont et la Ronce, veuve de Messire Guy de Fromentières, abandonne à René et Jehan de Fromentières, ses fils, ses biens et notamment un petit féage à Artins, appelé le fief de Pineaux se réservant l'usufruit. — La 2me du 7 février 1486, vente faite par Jehan de Fromentières à Messire Jacques de Berziau du fief, domaine, justice, terres et seigneuries de Pineaux, du Fresne, avec le fief commun entre le vendeur et le dit acquéreur, situé à Arthins et Trou (Troò) moyennant 221 livres tournois et le dit vendeur s'est retenu la foy hommage simple, et aussi faculté de réméré. — La 3me et jusques y compris la 9me sont sentences qui met en possession des dits fiefs Demoiselle Jehanne de Villiers, veuve de Jacques de Berziau, le dit Jehan de Fromentières n'ayant pas fait réméré.

La 10e du 25 mars 1506, est un contrat par lequel noble homme Pierre de la Houssaie a vendu à noble homme Nicolas de Milleville, sieur de Fains, à cause de Jehanne de la Flotte, quelques portions de cens sur plusieurs pièces de pré et terre aux Pâtis et en la rivière de Pineaux,

et tous autres profits de fief et toutes les autres choses qui pourraient être tenues du vendeur à cause du fief de Pineaux.

Le 10 janvier 1508, noble homme Jacques Malherbe, seigneur de Pineaux, a donné à rente à André Petit, 21 boisselées de terre.

Contrat du 1er novembre 1758, des fiefs du Bas-Pineaux et Bertrand relevant de Madame la marquise de Crosmières, devant le bailli de la Roche-Turpin, et en présence de la dite dame, le 19 novembre 1758.

Lettres de Monsieur de Jouffroy à Madame de Crosmières, dame de la Roche-Turpin, à l'occasion des lods et ventes qu'il doit à la dite dame pour l'acquit des fiefs du Bas Pineaux et de Bertrand, les 13 septembre 1759, 26 septembre 1759.

Féodalité. — Le fief de Bas-Pineaux relève de Madame de la Roche Bousseau, à cause de son fief parti de Ponsay. Le fief du Haut-Pineau relève de Courtiron en partie, partie du fief des Hayes et partie de Ponsay et comme ce qui relève de Poncé est porté dans les aveux de Villée et la Roulinière, il faut avoir recours à l'inventaire des fiefs de Villée-Roulinière, nous ferons donc trois sections au point de vue de la féodalité :

1° *Du fief du Hayes.* — Acte du 14 février 1445, contenant aveu et dénombrement à Messire Pierre des Touches à cause de son fief des Hayes, par Jean Malherbe à cause de Jacquine de Poille, sa femme, de son domaine et hébergement de Pineaux et ses dépendances, consistant en maison, verger, bois, hayes, fuye, vivier, plessis à conins (1) défensable, vignes, etc..., le tout contenant 3 arpents, plusieurs pièces de prés et pâtures.

(1) C'est-à-dire garenne ou bois à lapins.

Lui est dû taille et rentes en deniers au jour de Saint-Christofe, droit de mesure à blé et vin. Doit la foy hommage simple et un cheval de service abonné à 50 sols à muance de seigneur et d'homme... etc...

2° *Du fief de Courtiron, situé à ...X.* — Acte reçu par Pierre Yvon, curé et tabellion de Poncé, le 17 juillet 1446, qui contient aveu et dénombrement fourni à J. de Chambray à cause de son hébergement de Pineau en fief et domaines, contenant en aitrise et autres bâtiments et jardins, 2 arpents; plus lui sont dus plusieurs cens par des particuliers. Doit foy hommage simple et 4 deniers de service à la Saint-Pierre ès-liens.

Acte du 30 août 1481, fourni à Madame Gillette Chollet dame de Poncé et du fief et seigneurie de Courtiron, à cause de son fief de Courtiron, par Raoulet de la Houssaie de son hébergement et aistre de Pineau et les garennes à conins, autour du dit lieu. Le dit aître contenant en maisons, garennes, trailles, cours, jardins, etc et 2 arpents de plusieurs pièces de terres et autres héritages spécifiés, plus est dû plusieurs parties de cens par différents particuliers dénommés au dit aveu. Doit foy hommage simple et 4 deniers de services à la Saint-Pierre.

Aveu du 22 septembre 1491, à J. de Chambray par le même.

Sommation faite à la requête de Benjamin-Emmanuel le Vasseur, pour et au nom de M. de Rully de 200 livres, par le rachat de Pineaux à Jacques Bigot, avocat au siège de Montoire... (vers 1660).

3° *Du fief parti de Poncé.* — Foy hommage faite le 21 may 1489, à J. de Chambray à cause de Ponsay, par Raoulet de la Houssaie, pour fief et seigneurie de Pineaux, tenu à foy hommage simple et 4 deniers de service à la Saint-Pierre.

Aveu (sans date) rendu à César de Vendôme, à cause de sa baronnie de Lavardin par demoiselle Louise de Louville, veuve de Gilles de Chambray de sa châtellenie et seigneurie de Poncé, dans lequel aveu elle porte en arrière-fiefs : le fief de Thury appartenant à Jean du Bellay, sieur de la Flotte, pour lequel il doit 5 sols de service ; le fief du Vau à Sougé appartenant au même ; la 4e partie du fief des quatre seigneurs pour lesquels il doit 5 sols de service ; le seigneur de la Curée lui doit 12 deniers de service pour son fief parti de Poncé et l'obéissance à elle due pour raison du fief du Bas-Pineau.

Aveu et dénombrement du 8 mars 1632, à Gilbert de la Curée à cause de son fief et seigneurie, parti de Poncé, par Jean de L'hermite, écuyer, sieur de la Rougerie et du fief appelé le Bas Pineau, consistant en plusieurs cens dont les noms des censitaires sont au dit aveu. Tenu le dit fief de la seigneurie et fief parti de Poncé, à foy hommage simple et 4 deniers de service, payables à l'Angevine.

Aveu et dénombrement du 8 mars 1741, à G. le Coigneux, par F. Benjamin le Vasseur de Sainte-Osmane, 1741, etc.

Aveux rendus à Pineaux, foy hommage simple, le 2 janvier 1489, à Jacques Berziau, secrétaire du Roy, sieur de Courtanvaux à cause de son fief et seigneurie de Pineau, pour 3 septrées de terre aux Bournais, 8 boisselées de terre à Pineau et 1/2 arpent au même lieu et pour même raison du fief Bertrand valant 13 deniers de cens, avec amendes, ventes, reliefs. Doit foy hommage et 3 sols de services à la Saint-Georges, au Fresne.

Foy hommage du 11 may 1499, à Jehanne de Villiers, dame de Courtanvaux, par la veuve de Raoulet de la Houssaie de 3 septrées .. etc (comme plus haut).

Foy hommage du 11 octobre 1499, à demoiselle Jehanne

de Villiers, veuve Jacques Berziau, dame de Courtanvaux et du Fresne, par Jehanne de la Houssaye, etc... etc... Acquisitions de particuliers, Censifs, Déclarations. Grand nombre de pièces dans lesquelles il n'y à rien de bien intéressant pour la Roche-Turpin.

Les seigneurs de Pineau étaient en même temps seigneurs des Essarts, du Haut et Bas-Plessis, fiefs situés dans cette commune et tout près d'Artins. Ces seigneuries furent achetées (avec celle de la Flotte) par Madame la marquise de Crosmières, dame de la Roche-Turpin, et firent ensuite partie jusqu'à la Révolution du domaine de la Roche-Turpin. Nous avons trouvé (E. 98) différentes pièces intéressant à la fois Pineau et les Essarts, voici les principales :

Fief et Seigneurie des Essarts

Propriété. — Sentence du bailli de Montoire au profit de dame Marie L'hermite, veuve de Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur de Sainte-Osmane, par laquelle lui sont adjugés par forme de remploi, entre autres biens les terres et seigneuries des Essarts circonstances et dépendances (2 juin 1685).

Etat des bâtiments dépendant de la terre et seigneurie des Essarts, Haut et Bas Plessis, et de l'estimation de fixation des revenus, domaines et bois de cette terre, fait à la requête de Messire Jacques-Nicolas de l'Hermite, sieur de Saint-Denis, Pierre-Barthélemy de Cissay, sieur de la Courtinière, Pierre-François de Jouffrey, sieur de la Voulte, et autres, devant Huet, notaire à Montoire, le 27 septembre 1758, et jours suivants.

Vente par Madame de Fontenay à Madame la marquise de Crosmières, de la moitié de la seigneurie des Essarts, circonstances et dépendances, moyennant 8,000 livres,

dont 2,000 ont été payées comptant et le surplus payable trois mois après la majorité de ladite de Fontenay, et en payant par Madame de Crosmières, annuellement les intérêts sur le pied du denier 20, devant Couturier et son confrère, notaires à Vendôme, le 7 avril 1759. Quittance des lods et ventes données par les sieurs de Querhoent, de Ponsay et le fermier de la Poissonnière.

Quittance du sieur Leclerc de Villedieu, de la somme de 111 livres, pour expertise de la terre des Essarts et rapport du 3 août 1759.

Quittance de Messire Pierre-François de Jouffrey, au profit de Gabrielle-Elisabeth le Coigneux, marquise de Crosmières, de 3.000 livres, faisant moitié du prix de la terre et seigneurie des Essarts ; c'est ce qui appartenait audit Jouffrey et qu'il a vendu à ladite dame, devant Pillette, notaire à Troô, le 18 octobre 1759.

Quittance dudit Jouffrey à Mme de Crosmières, dame de la Roche-Turpin, de la somme de 3.000 livres et des intérêts d'icelle pour parfait et entier paiement du restant du prix de la terre, qui regarde la portion de M. de Jouffrey, devant Pillette, notaire à Troô, le 22 octobre 1760.

Quittance des intérêts au denier 20 des 6.000 livres de capital qui restent dus à M. et Mme de Fontenay, par Mme de Crosmières sur le prix de la moitiéde la terre des Essarts, conformément au contrat de vente du 7 avril 1759, et dont l'échéance de chaque année est au 7 de chaque mois d'avril (année 1760).

Anciens titres de propriété. — Acte de Lambron, notaire à Lavardin, le 24 avril 1532, par lequel demoiselle Suzanne Dervin, veuve de Jacques de Malherbe, sieur de Pineaux, a donné par donation entrevifs à Messire Nicolas l'Hermite, sieur de la Rougerie, une rente perpétuelle de (la somme est déchirée) à prendre sur François Dervin et de tous ses acquêts et conquêts faits pendaut son mariage.

Procuration devant Devezen, notaire à Montoire, le 15 mars 1538 par Catherine de Berziau, dame de Pineaux, à Messire Jean Denis, pour gérer ses affaires.

Sentence aux assises royales de Tours, le 6 novembre 1549, qui ordonne que les héritages appartenant aux héritiers du sieur Malherbe dont Nicolas L'Hermite, à cause de sa femme, en était un, seront arpentés pour ensuite en être fait partage entre eux. Lesdits biens situés tant dans le Vendômois, qu'en Touraine, en Poitou, sans autre description.

Acte passé devant Labbé, notaire à Montoire, le 11 juillet 1656, qui contient un arrangement entre M. le Vasseur, au sujet de la terre de Thouars.

Contrat devant Jouion, notaire à Beaumont-la-Ronce, par lequel Messire Paul-Charles le Vasseur et Jacques le Vasseur, son frère, ont vendu solidairement à M. Georges de Ridouet les fiefs et seigneurie des Essarts, rentes, services et dépendances relevant de Monseigneur le duc de Vendôme, à cause de Montoire, moyennant 6.000 livres. Ensuite est la ratification de ladite vente dudit jour, 4 janvier 1659, par dame Magdelaine le Breton, épouse de M. Georges de Ridouet.

Brevet de Monseigneur le duc de Vendôme, comme seigneur de Montoire, du 18 septembre 1659, par lequel il fait remise à M. de Sainte-Osmane des droits de lods et ventes dus à Montoire, à cause de l'acquisition par lui faite de la terre des Essarts.

Acte passé devant Bugleau et Hérisson, notaires royaux au comté du Maine, le 23 juillet 1661, qui contient une déclaration faite par Messire Georges le Vasseur, seigneur de Thouars, que les procurations à lui données par Jacques le Vasseur et Benjamin-Emmanuel le Vasseur de Sainte-Osmane, sieur de Pineaux, pour emprunter de Mme de Bautru, n'ont été que pour lui faire plaisir et

pour se procurer un emprunt de 14.400 livres pour laquelle somme ils lui auraient vendu et empignoré la terre de Thouars.

Sentence rendue au siège de Montoire, le 21 may 1667, qui ordonne la séparation quant aux biens de dame Marie l'Hermite, épouse de Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur de Sainte-Osmane, sieur de Pineaux et les Essarts.

Obligation par Pillette, notaire à Troô, le 17 février 1671, de 113 livres au profit de Messire Julien Rigault, curé de Troô, par Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, quittance au dos.

Transaction devant Detroy et Grégoire, notaires à Paris, le 26 novembre 1678, entre Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, se portant fort de dame Marie l'Hermite, sa femme, héritière en partie de demoiselle Antoinette Bercher, femme de Jean de la Fresnaye, auparavant veuve de François l'Hermitte ; et Jean de la Fresnaye au sujet du partage des biens de la succession de demoiselle Antoinette de Bercher.

Sentence devant le bailly de Montoire, par laquelle Messire Jacques le Vasseur, sieur de Pineaux, et Messire Jacques le Vasseur, marquis de Coigners, au nom du curateur des enfants mineurs du sieur de Sainte-Osmane, sont condamnés à faire remploi à Dame Marie l'Hermite, veuve de Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, conformément à son contrat de mariage, le 30 mars 1685.

Fief de Rasilly aux Essarts.

Un extrait des registres du papier du greffe des plaids des Essarts, du 4 septembre 1542, qui contient le retrait féodal, exercé par Messire Claude de Roussart, contre Louis Breteau, du fief de Rasilly.

Contrat devant Bailly, notaire, le 7 décembre 1542 par

lequel Pierre Breteau, écuyer, fourrier du roy, a vendu à Messire Jacques de Montigny, sieur du Fresne, du Plessis Bas et Haut et des Essarts, tous les droits qu'il pouvait avoir dans la tierce partie des dismes inféodées des blés, vins, pailles et autres fruits que le vendeur avait droit de prendre sur les héritages tenus du fief de Rasilly comme ayant les droits de Messire Jean de Beuil, sieur de Fontaine-Guérin, qui les avait vendus audit Breteau moyennant 135 livres.

Achats et ventes faites par les seigneurs de Pineaux et les Essarts. — Contrat devant Bigot, notaire à Saint-Mexent, le 23 octobre 1482, par lequel Macé-Jouceaume a vendu à Messire Jean Sarazin, sieur de la Salle d'Artins un 1/2 arpent de vigne au Clos du Tertre au Essarts pour 6 livres.

Le 8 may 1486 devant Crosnier, notaire à Montoire, Geoffroy Bennier a vendu à noble homme Jean Sarrazin, sieur de la Vergerie, 2 septrées de terre.

Contrat devant Allayre, notaire à Lavardin, le 21 juin 1500, par lequel dame Jehanne de Villiers, veuve de Messire Jacques de Berziau a donné à titre d'échange à Jean Trottier 30 sols de rente, que ledit Trottier devait à ladite dame par contrat du 17 décembre 1494. En contre échange ledit Trottier donne à ladite dame 3 quartiers de pré sur le Loir, entre la Salle et le Pont Granger, tenant au pré de la métairie de la Routerie, à René Méguce, à Pierre Garrault tenus de la Salle et du Plessis à 4 deniers de cens.

Devant Croisé, notaire à Montoire, le 18 novembre 1501, Bertrand de Chambots et Mathurine Grosteau, sa femme, ont vendu à Messire Jean Sarrazin et à dame Catherine Dupin, sa femme, un arpent de pré à Couture.

Devant Pigutent, notaire à Montoire, le 2 mars 1503, Geoffroy Ladius a vendu à noble homme Blanc Sarrazin,

sieur de la Rivière et du Plessis, 6 boisselées de terre à l'Ormeau aux Essarts, moyennant 5 livres 10 sols.

Devant Lambron, notaire à Lavardin, le 10 octobre 1539, Pierre Breteau a vendu à Messire Nicolas l'Hermite, sieur de la Rougerie et à dame Suzanne Deziau (Berziau ?), sa femme, 1/2 arpent de vigne au Val Ambert, paroisse des Essarts, pour 50 livres.

Contrat devant Amelotte, notaire en Bas vendômois, le 13 avril 1635, par lequel Fr. Gautelier et Jacquine Blanchard, sa femme, ont vendu à Messire Jean l'Hermite, sieur de la Rougerie, tout le droit qu'ils pouvaient avoir au moulin de la Commanderie et dans 8 boisselées de à Artins, terre moyennant 36 livres.

Devant Vaubouan, le 11 juillet 1667, Jean d'Hervault, sieur du Plessis, a cédé à Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, seigneur des Essarts et de Pineaux, tout le droit qu'il avait sur 5 quartiers de pré au Pin, paroisse de Couture, et sur 2 arpents de terre à la Baudouinière, paroisse d'Artins.

Devant Jacques Corbin, le 26 juillet 1667, Jehanne Guillard, veuve Claude Moreau, a vendu à Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, une chambre de maison et dépendances, jardin, terres labourables en un tenant, contenant 8 arpents, situés à la Bergerie paroisse d'Artins, tenant d'un côté au chemin de la Roche-Turpin à Marcé, d'autre côté aux terres de Beauvoir et autres, d'un bout à la pièce ci-après le fossé entre deux, d'autre à R. Bourgeois, 3 arpents, un pré et herbages et bois, proches la Bergerie, tenant des 2 côtés et bout audit Bourgeois, d'autre bout à Etienne Pillan et aux terres de la Roche-Turpin, sous le devoir de 5 sols de service et 2 sols 6 deniers de droit de colombier, 1/2 arpent de pré, aux prés appelés le Haut Bois, sur le Loir, proche le Port, tenant au Loir, chemin de Couture à Artins, d'un bout audit

Bourgeois, d'autre aux hoirs Michel Moreau, tenu de la Roche-Turpin, au devoir de 70 sols et 2 chapons, etc (voir suite de la vente à monogr.).

Chapelle des Essarts. — Assignation donnée par Danseur le 20 juin 1551 à P. de la Curée, sieur de la Roche-Turpin, devant le bailly de la seigneurie de la Chapelle des Essarts pour exhiber les contrats d'acquêts par lui faits de Macé Bouju d'une pièce de vigne et de ceux par lui faits des héritiers Jean Brossier, d'une minée de terre à la Côtellerie, paroisse d'Artins, le tout étant tenu de la seigneurie de la Chapelle.

Pocuration du 20 avril 1579, donnée par Guillaume Hennequin, prêtre, prieur de Peantrolle, dans le diocèse de Chartres, à Jacques Bouju à l'effet de prendre possession de la Chapelle des Essarts, dont ledit constituant s'était fait pourvoir en cour de Rome.

Quittance donnée le 3 février par R. Lambron à Messire Jean l'Hermite, sieur de Pineaux, pour la part des redevances qu'il doit à la Chapelle des Essarts.

Domaine, Baux. — Bail devant Morin-Carel, notaire au Mans, le 15 avril 1622, par Jehan l'Hermite, écuyer, sieur de la Rougerie, à R. Courtin, d'un corps de logis sis à la Ferté, au coin du carrefour, moyennant 38 livres.

Procuration (sans date) reçue par Branchu, notaire à Fargots en Bas vendômois, par Louis le Vasseur, sieur de Thouars, des Essarts, etc., à René Lemoyne à l'effet de régir ses terres des Essarts et Rasilly.

Acte par Deniau, notaire, le 24 juillet 1671, par lequel Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, sieur de Pineaux et des Essarts, a prorogé à Pierre Chesneau le bail à lui fait le 21 novembre 1665, du lieu du Didier, aux mêmes conditions.

Bail par Corbin, notaire à Couture, le 9 janvier 1673, par Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur à Michel

Desré des profits, revenus et émoluments du fief des Essarts et Rasilly, amendes, cens, rentes, etc., pour 9 ans, moyennant 95 livres par an, etc., etc.

Féodalité passive du fief des Essarts et Rasilly.

Sentence du 3 décembre 1542, entre Jacques de Montigny sieur du Fresne et des Essarts, demandeur en depiez du fief de Rasilly, mouvant de la seigneurie des Essarts, à foy hommage simple, contre Pierre Breteau, fourrier du roy, par laquelle sentence du consentement dudit sieur Breteau, ledit fief de Rasilly est déclaré despiée et condamne ledit sieur Breteau à faire foy hommage par despiée de fief, est en outre condamné aux dommages et dépens.

Aveu de la seigneurie des Essarts, Rasilly et Haut Plessis à Messire Louis-Joseph de Querohent, à cause de sa baronnie de Lavardin par Philippe Ygnard de la Charmoye, au nom et comme fondé de procuration de dame Mariane le Vasseur de Sainte-Osmane, veuve de Martin-Choiset, sieur de Barjon, devant Vié de la Fouasserie, notaire à Bessé, le 2 octobre 1753, présenté devant le bailly de Querohent, le 10 du même mois et an. — Ensuite est l'aveu du fief volant de l'Eglerie, paroisse des Hermites, rendu au même seigneur à cause de la baronnie de Lavardin pour et au nom de ladite dame de Barjon.

Le domaine des Essarts consiste en la maison seigneuriale du Haut Plessis, cour, jardin, vignes, terres labourables, friches, charmoye et buissons, contenant 12 arpents, le chemin entre deux ; 36 arpents de terres labourables et bois appelés la Vergerie ; portion de bois en 2 pièces, contenant 2 arpents 3 boisselées, 3 arpents de mauvais taillis, 2 pièces de terres labourables, contenant ensemble 4 arpents 8 boisselées.

Le censif s'étend sur plusieurs héritages, sous différentes charges qui montent à environ, savoir :

cens : 4 livres 16 sols 4 deniers.
rentes : 6 livres 3 sols 7 deniers.
tailles : 4 livres 17 sols 8 deniers.
chapons : 3.
poules : 10.
avoine : 252 boisseaux.
pains de chasse : 3.

Justice foncière sur tous les sujets et les fonds par eux déclarés et au dedans desdits domaines du Haut Plessis, telle qu'elle appartient aux seigneurs bas-justiciers dans la coutume d'Anjou, et les droits honorifiques dans l'église, tels qu'ils sont dus aux seigneurs et dames de la paroisse.

Le fief de l'Eglerie des Hermittes n'a point de domaine, son censif produit, savoir :

cens : 5 sols 11 deniers.
rentes : 10 sols.
tailles : 1 sol.
chapons : 2.
froment : 6 boisseaux.
poules : 1.

« Il est à foy hommage simple et à justice foncière et en tout ce qui en dépend, suivant la coutume d'Anjou. »

Quittance du 26 may 1756, par Lemoyne, fondé de procuration de M. de Querohent à M. l'Hermite, de la somme de 150 livres, pour le rachat dû par le mort de la dame de Berjon, pour raison desdits fiefs.

Procuration donnée par dame Gabrielle-Elisabeth le Coigneux, à Mathurin Audebert, son receveur, aux fins de porter pour elle et en son nom, la foy hommage dont elle est tenue envers divers seigneurs, pour raison des terres de la Flotte, les Essarts, Haut et Bas-Plessis, circonstances

et dépendances, en ce qui relève de chacun d'eux, reçu par Hogou, notaire à Sougé, le 26 août 1760.

Foy hommage à Kerohent (Montoire) au nom de dame Gabrielle-Elisabeth le Coigneux, pour raison de la justice de la Flotte et de la seigneurie des Essarts, en ce qui relève dudit Kerohent, le 20 mai 1761.

Féodalité active. — Acte par Tesnières, le 25 novembre 1484, contenant foy hommage faite à Jeanne ou Jean? de Saint-Berthevin, à cause de sa seigneurie des Essarts, par Jean Sarazin, pour son fief des Bordes.

Foy hommage du 9 juillet 1565, à Messire Pierre Gobert, à cause de son fief des Essarts, par Noble Homme Pierre Sarazin, pour raison de son fief du Plessis et du lieu des Bordes, tenus des Essarts, à foy hommage simple.

Principaux seigneurs des Essarts, d'après les déclarations. (1)

5 janvier 1360	Melle Jacquete de Vasse.
30 avril 1406	Mme de la Roche-Turpin (à cause de sa seigneurie
du 8 mars 1456 au 8 may 1459	Mre Ambroise le Cornu.
du 18 déc. 1461 au 20 janv. 1465	Melle Jacquete de Vasse, dame des Essarts.
du 12 janv. 1468 au 12 — 1487	Mre Jehan de Saint-Berthevin, seigneur des Essarts.
1486	N. H. Jehan Sarazin, sieur de la Vergerie et de la Salle d'Artins.
1487	Melle Roberte de Saint-Berthevin, dame des Essarts.
1470?	Melle Jacquete de Vasse.
1490	Mre François de Mesange.
1502	Mre Blanc Sarazin, sieur de la Rivière et du Plessis.
1510	Mre Jehan de Sarazin.
1502	Mre Jehan de Montigny, sieur du Fresne et des Essarts.

(1) Il peut y avoir des erreurs de dates.

à 1542	Mre Jehan de Montigny, son fils ?
1508	Melle Jehanne de Thouars et Jacques Malherbe.
1510	— — veuve de Mre Jehan de Montigny.
1513	Mre Jacques de Montigny.
1576	Mre Jean de Saint-Berthevin.
1615	Mre Jacques le Vasseur.
1634	Mre Louis le Vasseur.
1649	Mre Jacques le Vasseur.
1659	Mre Georges de Ridouet, époux de Magdeleine le Breton.
1700	Mre Jean l'Hermite ? Mme l'Hermite.
1667	Mre Benjamin-Emmanuel le Vasseur, sieur de Sainte-Osmane, de Pineaux et les Essarts.
1737	Mre le Vasseur.
1753	Mariane le Vasseur de Sainte-Osmane, veuve de Mre Martin Choiset, sieur de Barjon
7 avril 1759	Mme Gabrielle-Elisabeth le Coigneux, dame de la Roche-Turpin.

Fief du Plessis. — Acte devant Gault, notaire à Ponsay, le 21 mars 1479, par lequel Messire Macé Berre, curé de Saint-Georges des Essarts, cède à titre de rente, à Noble Homme Jean Sarazin, une pièce de terre en gast en la Vergerie du fief du Plessis.

Contrat devant Pineau, notaire à Montoire, le 28 décembre 1500, par lequel Jehan de Varennes et Périne, sa femme, ont vendu à Messire Blanc Sarazin, sieur du Plessis Desrée, 18 boisseaux de bled froment de rente, assise sur un arpent de vigne pour 15 livres.

Sentence du siège de Montoire, le 15 septembre 1666, portant certification des criées des biens de Jehan d'Hervault, héritier de son père, sieur de la Pellerie et du Plessis-Desrée, saisis réellement à la requête de M. du Bellay, sieur des Hayes et de Ternay.

Adjudication de la terre et seigneurie du Haut et Bas-Plessis, faite au baillage vendômois, à la requête de

Messire Claude de Bellay, au profit de Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur, et de dame Marie l'Hermite, son épouse, 12 janvier 1667.

2 quittances, 1° du 11 juillet 1775, signées Richard, de 305 livres pour le centième denier de la succession collatérale de dame Marie-Anne le Vasseur de Sainte-Osmane, pour les terres de Pineaux et du Bas-Plessis ; 2° du 1er juin 1756, signée de la Tufflère, de 8 livres 8 sols 9 deniers pour la contribution du Bas-Plessis aux réparations du clocher du Couture.

Sentence aux plaids des Essarts, le 19 juillet 1477, par laquelle on voit que Messire Jehan Sarrazin avait exbibé un contrat d'acquêt, par lui fait le 2 avril 1475, d'un aître et borde appelé la Vergerie (Essarts) moyennant 16 livres en argent, 4 charges de froment et une mine d'autre bled, requérant ledit Sarazin que lesdites choses fussent dans la suite relevantes du Plessis à foy hommage, ce que ledit sieur des Essarts a accordé.

Acte devant Gault, notaire à Ponsay, le 2 avril 1475, par lequel Mathurin et Thomas les Dupuis (1) ont vendu audit J. Sarazin le bordage de la Vergerie.

Bail devant Claude Pilette, notaire à Artins, le 4 février 1668, fait par Benjamin-Emmanuel le Vasseur, pour 3 ans à 1/2 profit, à R. Breton, de la ferme du Bas-Plessis.

Contrat devant Corbin, le 12 septembre 1670, contenant le marché fait entre Messire Benjamin-Emmanuel le Vasseur et le sieur Denis Lucas et Catherine Danseur, sa femme, pour cultiver le Bas-Plessis.

Requête du 28 mai 1671, présentée au juge de Montoire contre ledit sieur de Pineaux, par ledit Lucas et sa

(1) Famille des Essarts possédant un parc à Artins qu'on appelle encore aujourd'hui Parc du puits (pour Dupuis).

femme, contenant plainte d'injures à eux faite par ledit seigneur.

Ledit Lucas ne put finir ses 3 ans, car le 26 décembre 1671, le sieur de Pineaux donnait le Bas-Plessis à 1/2 profit à Hilaire Chesneau pour 6 ans. Mais dès l'année suivante le Vasseur entrait en procès avec Chesneau, car on compte 16 pièces de procédures faites en 1672, entre les 2 parties, pour ce bail que le dit Chesneau voulait abandonner, etc., autres fermiers : Marin Crosnier (1684), Jean Pelgé 1689, Pierre Bourguigneau et Renée Brossier, sa femme, 1707, etc., etc.

Féodalité. — Sentence de Montoire, le 17 juin 1539, qui donne acte à Noble homme Adam Sarazin, fils et héritier de Noble Homme Blanc Sarazin, de 2 foy hommage à Monseigneur de Vendôme, à cause de Montoire, pour la Vergerie, le Plessis, et l'aître des Bordes.

Expédition par Pasquier, greffier de la justice de Couture, de la foy hommage faite le 24 mars 1755, à Messire Ch. d'Estaing, marquis de Châteaurenalt, à cause de son fief de la Valleterie, par Messire Jacques l'Hermite, pour raison de son fief du Bas-Plessis, contenant offre de fournir aveu et dénombrement.

Quittance du 4 juillet 1755, donnée par Bongendre, receveur de la Poissonière, de 170 livres, pour le droit de rachat à la terre de la Poissonière, pour la succession de dame Anne le Vasseur de Sainte-Osmane pour les fiefs du Bas-Plessis et autres, relevant de la Poissonière.

Nota. — Les curés des Essarts devaient 12 messes à célébrer pour les 4 temps de l'année, et une recommandation par chaque dimanche de l'année pour le seigneur des Essarts et ses parents, au prône de la paroisse des Essarts.

Principaux seigneurs
du Bas-Plessis (ou Plessis-Desrée, Des rais, des Rais)

1461 Jehan Sarazin.
1474 Jehan du Pré.
1488 J. Briseau ou Berziau
1504 Adam Sarazin.
1520 Jehan Sarazin.
1523 Blanc Sarazin.
1538 Pierre Sarazin.
1578 Adam Sarazin.
1619 Fr. d'Hervault.
1634 Jacques d'Hervault.
1664 Jean d'Hervault.
1668 Mre le Vasseur de St-Osmane.
1700 Mme Marie L'Hermite.
1734 Mre le Vasseur.
1753 Mme le Vasseur.
1755 Mme de la Roche-Turpin.

Fief de la Cosnillère réuni à la Roche-Turpin
appelé les Collinières, à Artins

Propriété. — Contrat devant Piltan, notaire à Sougé, le 2 décembre 1608, par lequel Denis Seur, dit le Chevalier, dit Sabre, a vendu à Messire Gilbert de la Curée et à dame Magdeleine de Spifame, son épouse, absents et stipulants pour eux, Jean Deshayes, écuyer, sieur de la Guimaudière, le fief, justice, seigneurie, cens, rentes et devoirs seigneuriaux de la Cosnillére sans y comprendre le domaine que ledit vendeur a ci-devant donné à rente à différents particuliers ; ledit fief relevant de la Roche-Turpin, moyennant treize vingt sept livres un sol deux deniers (267 livres 1 sol 2 deniers).

Acte du 10 janvier 1598, par lequel R. Tardif a vendu à Denis Seur, seigneur de la Cosnillère, 2 boisselées de terre, moyennant 4 écus 1/3 plus 20 sols de vin de marché.

Acte du 16 mars 1595, par lequel Charlotte Errault et Jacques Bouju, sergent royal, ont vendu à Denis Seur, dit le Chevalier, le fief, terres et seigneurie de la Cosnillère, consistant en cens, rentes, ventes, amendes, justice moyenne et basse, et 2 boisselées de terre en gast à la Cosnillère, appelées Tremblay, et fosse Pasquier et plusieurs autres pièces détaillées audit contrat. Le tout tenu à foy hommage simple de la Roche-Turpin, et 6 sols de

service à l''Angevine, moyennant 133 écus 1/3, etc., etc.

Aveux et dénombrements. — Aveu le 16 juillet 1411, à Jehan d'Angennes, par Jehan Pasquier, de son aître de la Cosnillère et dépendances, plus 20 boisselées de terre et 12 deniers de cens à lui dus par plusieurs particuliers sur lesquels il a justice foncière. Doit foy hommage simple et 2 sols.

Aveu du 2 mars 1470, à Gillette Chollet, par André Danseur de la Cosnillère, et plusieurs pièces de terre détaillées audit aveu, plus pour raison de plusieurs cens à lui dus par particuliers sur lesquels il a droit de basse justice. Doit foy hommage simple et 6 sols de service à l'Angevine.

Aveu du 3 may 1494, à Jehan de Chambray, par René fils aîné de André le Danseur, du fief, domaine et seigneurie de Cosnillère, etc. Doit foy hommage simple et 6 sols de service à l'Angevine.

Aveu du 17 juin 1505, à Jehan de Chambray, par le même. Doit foy hommage simple et 6 sols de service à l'Angevine.

Aveu du 12 novembre 1555, à Gilbert de la Curée, par Nicolas Frapin. Doit foy hommage simple et 6 sols de service à l'Angevine.

Du 13 juin 1568, foy hommage simple à Charlotte Errault, par Nicolas Frapin, du fief et domaine de Cosnillère, doit foy hommage simple et 6 sols de service à l'Angevine.

Déclaration signée Reveille et Gilles Saillard, notaires en bas Vendômois, fournie le 6 février 1582 à MM. les Commissaires députés par lettres patentes du Roy du 5 septembre 1571, sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquêts, par Guyonne Saillard, veuve Nicolas Frapin, des revenus du fief de Cosnillère, en Bas Vendômois, qui contient le détail des cens dus audit fief.

Baux à cens. — Le 12 mars 1598, Denis Seur, alias Sabre, sieur de la Cosnillère, faisant les affaires de Messire Gilbert de la Curée, a donné à titre de rente perpétuelle à Jean Guierche, 1/2 quartier de terre autrefois en vigne, aux Ruaux, terre du fief de Cosnillère sous le devoir de 20 deniers de cens à l'Angevine, moyennant 10 sols et une poule de rente, payables à Noël.

Le 1er mai 1608, Denis Sabre a donné à titre de cens et rente foncière à André Noras, 1 arpent de terre à Cosnillère, moyennant 10 deniers de cens, 1 boisseau de blé méteil, 1 boisseau d'avoine et 1 poule de rente à l'Angevine, etc., etc.

Plaids, censifs, plumitif, etc. — Les remembrances vont depuis le 3 juin 1585 au 2 juin 1608, un registre où sont les écroues, c'est-à-dire les exhibitions des contrats d'acquêts faits dans l'étendue du fief de Cosnillère, puis liste de ceux qui devaient être assignés aux assises dudit fief au 1er juillet 1591, etc., etc.

Fief de la Flotte (Lavenay-Sarthe)

La Flotte ne fit partie du domaine de la Roche-Turpin que peu de temps avant la Révolution. Achetée par Joseph-Gabriel Le Coigneux qui fut tué à la bataille de Dettingen, la Flotte passa à sa sœur Gabrielle-Elisabeth Le Coigneux plus tard marquise de Crosmières et de la Roche-Bousseau.

Les cens et rentes dus à la Roche-Turpin étaient très importants. Malheureusement il ne reste qu'un volume des trois qui contenaient le censif des fiefs et de la seigneurie de la Roche-Turpin — C'est le 2me et ce terrier avait été fait en 1748 — Il commence par Montrouveau,

et voici les principaux lieux dit de cette commune qui devaient cens et rentes à la Roche-Turpin : La Cuverie, Moquepoche, la Galanderie, Port Gandon, Pareclos, les Landes, les Hartaudières, etc.

On passe ensuite à Artins, où tous les terrains et leurs propriétaires sont dénommés — la majeure partie de la commune relevait de la Roche-Turpin — D'Artins on va aux Minerais de Poncé et Ruillé, 18 arpents qui payaient 12 deniers cens et 24 sols rente, puis à Ternay, Saint-Martin des Bois, les Hayes, etc. Voici les principaux lieux qui devaient cens et rentes à la Roche-Turpin, sans indication de commune : Gastouret, la Petite Veuve, les Châtaigniers, les Forges, Fosse Haïère, les Augeolets, le Laistreau, l'Aillerie, le Carroy de la Ronce, Vaublusson, Gaulay, Herbault, le Porteau, l'Aunay, Clos Magister, l'Aître Renard, Morillon, l'Aistre au Vilain, la Juinière, la Salpointière, Sous Nasse, la Mardelle, Garanne de Fains, Belmer, Varanne, Tremblay, l'Aistre Claude, Au dessous du Breuil, la Justice ou Ménage, la Jouachinerie ou Drouetrie, la Henriserie, Noyer Dieu, la Charpenterie, les Janvières, Clos Grenetier, la Blotière, le Vau Maison, les Buissons, la Pomeraye, Château-Gaillard, Fosse Morand, la Couroussière, la Brenichonerie, l'Aître Aubert, l'Aître Folio, l'Etranglart, le Chêne Drouet, Sur, les Geniêbres, le Leart, les Gaillotelles, la Hupilière, la Haberge ou aître Frupin, les Nasses, le Gué de Crechay, Cornuailles, les Maupas, les Compas (à Monthodon), le Ménage (aux Hayes), la Crasardière (aux Hermites).

D'après cette notice on peut voir l'importance qu'avait autrefois la Roche-Turpin, et les nombreux souvenirs historiques qui s'y rattachent et qui nous rappellent ses seigneurs.

Si nous avons pu faire connaître un peu mieux l'histoire locale de notre commune, jusqu'ici à l'état de légende, éclaicir certains points insuffisamment connus du pays du Bas-Vendômois et intéresser un peu les lecteurs, le but que nous sommes proposé est atteint.

SUR UNE

ORAISON FUNÈBRE DU DUC DE BEAUFORT

PRONONCÉE A VENISE

PAR LE PÈRE ESTIENNE COSME (1)

César de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, épousa Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, dont il eut deux fils. Louis, l'aîné, titré d'abord duc de Vendôme, lui succéda en 1667 dans le duché de Vendôme. Depuis 1657, il était veuf de Laure Mancini, l'aînée des nièces du cardinal Mazarin. Inconsolable de sa perte, il entra dans les ordres et fut créé cardinal en 1667. Son frère cadet, François-Gaston, duc de Beaufort, devint un des héros de la Fronde et sa popularité dans les troubles de Paris lui valut le surnom de *Roi des Halles*... La seconde partie de sa vie, meilleure assurément que la première, nous le montre combattant les pirates et les infidèles en qualité de grand amiral, et rachetant ainsi les fautes d'une jeunesse trop séditieuse.

(1) Ce travail de M. Dupré, ancien bibliothécaire de Blois, sur l'oraison funèbre du duc de Beaufort, prononcée à Venise, a été trouvé après sa mort dans ses papiers et gracieusement offert à la Société du Vendomois.

Une autre oraison funèbre du même prince fut prononcée en 1670, à Notre-Dame de Paris, par le P. Mascaron.

On la trouve dans le recueil des oraisons funèbres prononcées par cet orateur sacré (1745), dont la bibliothèque de Vendôme possède un exemplaire.

« En 1669, dit M. de Pétigny, le roi Louis XIV, qui ne « voulait rester étranger à aucun genre de gloire, équipa « une flotte pour secourir les Vénitiens assiégiés dans « Candie par les Turcs. Toute l'Europe prit un vif intérêt « à cette expédition qui fut la dernière des croisades. Le « pape, qui l'avait sollicitée, désigna le cardinal de Ven« dôme, comme légat *à latere*, pour accompagner « l'armée navale que commandait son frère, le duc « de Beaufort (1). »

L'armée de secours fournie par la France était, paraît-il, de six mille hommes (2).

L'entreprise, quoiqu'elle vînt d'une inspiration généreuse, ne réussit pas. « A peine entré dans la place, dit « encore M. de Pétigny (3), le duc de Beaufort voulut « faire une sortie contre les assiégeants. Dans la nuit du « 24 au 25 juin, il attaqua leurs lignes et, emporté par « sa bouillante valeur, il s'élança dans les retranchements « avec les plus braves des volontaires. Déjà les Turcs « fuyaient, abandonnant leur artillerie, lorsque l'explosion « d'une mine porta le désordre dans les rangs français. « Les officiers, au milieu des ténèbres, ne purent rallier « leurs soldats ; la déroute devint générale et les assaillants « poursuivis à leur tour par les Turcs, rentrèrent avec « peine dans la place (4). Cinq cents hommes avaient

(1) *Histoire archéologique du Vendomois*, p. 665. Cf. Laugier, *Histoire de Venise*, t. XII, p. 80-90.

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. V, p. 503.

(3) Pét. 2e Edon p. 666. — Cette sortie précipitée et réellement imprudente eut lieu dans la nuit même qui suivit le débarquement des troupes françaises (Laugier, t. XII, p. 92).

(4) Par suite de cet échec irréparable, l'île de Candie (l'ancienne Crète) passa des Vénitiens aux Turcs, qui la possèdent encore. Le siège de Candie est demeuré célèbre comme l'un des plus meurtriers que l'histoire ait enregistrés.

« péri dans cette échauffourée nocturne. Le duc de Beau-
« fort ne reparut point et son corps ne put même être
« retrouvé. Sans doute, les Turcs l'avaient mutilé, ou
« l'explosion en avait dispersé les lambeaux ; mais le
« peuple, frappé de cette fin mystérieuse, ne voulut point
« croire à la mort d'un prince qui avait été son
« idole (1) ».

A Venise, la république reconnaissante fit célébrer, pour le repos de son âme, un service solennel avec oraison funèbre. Rome honora de même la mémoire d'un glorieux vaincu. C'était justice, puisque le pape avait encouragé l'expédition de Candie comme une sorte de guerre sainte (2).

Les historiens du Vendomois ne parlent point de ce discours, non plus que de la cérémonie religieuse où il fut prononcé (3). Il est vrai que les exemplaires en sont devenus très rares et je ne sais comment la Bibliothèque de Bordeaux a recueilli une de ces épaves. L'heureux

(1) En 1670 on espérait encore le voir revenir et, le 2 août, un mauvais poète, le sieur Robinet, écrivait plaisamment au duc d'Orléans, frère de Louis XIV :

« Comme sans fin l'on ressuscite
« Et retire du noir Cocyte
« Feu Monsieur le duc de Beaufort,
« Depuis un an vivant et mort... »

(Citation du *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, par Jal, p. 141).

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. V, p. 502 et 503. — Cf. Laugier, *Histoire de Venise*, t. XII, p. 80, où nous lisons ce qui suit : « Le pape Clément IX envoya au duc de Beaufort un étendard fort « riche, où l'image du crucifix était représentée. Louis XIV voulut que « cet étendard fût arboré avec distinction sur sa flotte et qu'il eût, « parmi ses troupes, le rang d'honneur sur ses propres drapeaux. »

(3) Les historiens de Venise, ceux du moins que j'ai pu consulter, gardent le même silence sur la pompe funèbre de M. de Beaufort.

hasard qui me l'a fait rencontrer dans cette riche collection, m'a suggéré la pensée d'en offrir aux lettrés Vendomois une analyse accompagnée d'extraits textuels.

Le titre seul pourrait presque tenir lieu d'introduction par son ampleur :

« Oraison funèbre de François de Vendome, duc « de Beaufort, pair de France, chevalier des ordres du « Roi, amiral et grand maître des mers, chet et surintendant général du commerce et navigation de France, « prononcée en présence du sérénissime doge et du très « auguste sénat de Venise, par le R. P. Estienne Cosme, « provincial de la congrégation de *Somasca* (1) et professeur en la chancellerie ducale, traduite du latin en « français par François Le Gallois. A Paris, chez Olivier « de Varennes, au Palais, en la galerie des Prisonniers « près la Chancellerie, à l'enseigne du vase d'or, 1670, « in-4° (2). »

En publiant son discours, l'auteur le dédia au roi Louis XIV. Cette épître décernait d'égales louanges au monarque et au prince, son cousin :

« Vous avez donné à notre république ce grand héros, « à la tête d'une puissante armée ; elle vous le rend tout « couvert de gloire, après sa mort. Elle vous marque sa « reconnaissance par *l'extrême magnificence de ses funérailles* et par cette triste image de la douleur de ses « citoyens... Ainsi, Votre auguste nom ne nous donnera

(1) Somasques, congrégation de clercs réguliers fondée au XVI[e] siècle par Jérôme Emiliani, à Somasco, ville de l'état Vénitien. Ces religieux, peu connus en France, se consacraient spécialement à l'éducation des enfants pauvres (*Bréviaire Romain*, 20 juillet).

(2) Reliée, avec d'autres panégyriques, dans un volume in-4 portant le n° 5412. L'oraison funèbre de la duchesse de Mercœur, mère du duc de Beaufort par le R. P. Jean-Baptiste de Bourges, capucin, fait également partie de ce recueil *factice*.

« pas moins de joie que de gloire et la république de « Venise trouve, dans cette pompe funèbre qu'elle dédie « à Votre Majesté, l'occasion de vous témoigner son zèle « et sa reconnaissance. »

Le père Estienne Cosme vante d'abord la haute naissance des deux princes que l'expédition de Candie avait fait connaître aux Vénitiens (p. 6) :

« Ne devons-nous pas féliciter notre héros de descendre « d'Henri le Grand et d'en avoir reçu, avec le sang, un « fond incroyable de vertus et de gloire?... Une tige si « illustre a produit des rejetons, dans les personnes de « Louis et de François de Vendôme ; la vertu d'un sang « héroïque leur a été communiquée par César de Ven- « dôme, leur père, fils de Henri IV, et elle leur a fait « l'âme aussi noble que la naissance. Le premier (1), « animé de la chaleur d'un si beau sang, s'est rendu « recommandable et dans la paix et dans la guerre ; sa « sagesse a été admirée dans tous les emplois qu'il a eus, « particulièrement dans le gouvernement de Provence ; « sa piété ne l'a pas moins été, non plus que ses autres « qualités, couronnées à la fin d'un chapeau de cardinal.

« Le second a toujours eu l'âme si élevée qu'il a fait, « jeune encore, ce qui aurait pu remplir le souhait des « vieillards les plus amateurs de la gloire (2). »

Avant de combattre les Turcs à Candie, Beaufort s'était signalé par l'ardeur de son courage à poursuivre les corsaires de la Méditerranée (p. 15) : « Il lui faut combattre

(1) Le cardinal duc de Vendôme, prince médiocre, qui n'avait rien des qualités brillantes de son père et de son frère. Il mourut à Aix en Provence, au retour du siège de Candie, le 6 août 1670 (De Pétigny, p. 667).

(2) Allusion aux premières armes du duc de Beaufort dans la guerre contre la Maison d'Autriche, de 1636 à 1640 (Cf. La biographie Zoefer et Didot, t. IV, p. 913).

« les Africains, beaucoup plus cruels et plus dangereux « que les monstres produits par leurs régions, et c'est « où, partageant la gloire avec l'Hercule Grec, qui pur- « gea la terre de monstres, il faut que notre *hercule* « *français* en purge aussi la mer. Il voit que les rivages « gémissent plus de la misère des captifs et sous la « cruauté des barbares que des flots, agités par la fureur « des tempêtes. Il sait combien de misérables languissent « dans les prisons des corsaires et combien de maux ces « cruels font souffrir à ceux qu'ils surprennent. »

Nul ne doutait de sa bravoure, poussée parfois jusqu'à la témérité; mais on connaissait moins dans ce héros aventureux une vertu plus intérieure et plus délicate, que l'orateur sacré devait mettre en lumière (p. 24) :

« On voit reluire en lui la piété (1) d'un ecclésiastique « et le courage d'un soldat; il accorde si bien ces deux « vertus ensemble que le camp lui sert de cloître, où ses « exercices de piété le font paraître aussi soumis aux « ordres de la divine Providence que ses fonctions mili- « taires l'élèvent au dessus de toute l'armée. »

Il fallait reporter à qui de droit l'honneur de sa vie (p. 26) :

« On ne saurait trop féliciter sa mère de nous avoir « donné en lui une personne *si accomplie*. Cette héroïne,

(1) Un chanoine de la collégiale de Saint-Georges de Vendôme, nommé Miton, avait suivi le duc de Beaufort, peut-être en qualité de chapelain ou d'aumônier, dans son expédition de Candie.

François Forest, doyen des procureurs de Vendôme (mort en 1705), qui a laissé un volumineux recueil de pièces manuscrites, qu'il a intitulé *Sylves pieuses et plaisantes*, rappelle ce fait au livre III, où on lit ces deux vers :

« Miton, digne pasteur d'une ferveur hardie
« Suivit le grand Beaufort au pays de Candie.

A. de T.

« de l'illustre sang de Lorraine, peut dire qu'elle est « doublement mère de ce héros et qu'elle lui a formé « l'âme aussi bien que le corps, en lui infusant, avec le « sang, ces nobles mouvements de vertu qu'elle a per- « fectionnés par une éducation digne de sa naissance. »

L'éloge du chef de l'armée auxiliaire amène tout naturellement celui du roi qui l'avait envoyée ; l'enthousiasme et la gratitude du patriotisme vénitien ne pouvaient s'exprimer avec plus de force (p. 29) :

« Il est juste, grand monarque, qu'au nom de tous les « chrétiens, je vous remercie de ce bienfait ; il est juste « que, d'une commune voix avec tout le monde, je vous « dise ce que vous êtes, d'après ce que vous faites... « Vous êtes encore plus grand que Henri le Grand. Il n'a « donné que ses *armes* à la République de Venise (1), « et vous, pour l'intérêt du Christianisme, vous la secou- « rez généreusement de vos *armées*, de vos flottes et de « votre noblesse ; ces mêmes lys, dont François Ier honora « autrefois la famille des Contarini (2), sont, par votre « bonté, devenus une illustre marque de la gloire et de là « félicité de Venise... »

L'orateur rappelle ensuite les nombreuses victoires que les armées chrétiennes de l'Europe remportèrent, à différentes époques, sur les ennemis de la Croix (p. 32-34).

(1) Henri IV, dès son avènement au trône, rechercha l'amitié des Vénitiens et, pendant toute la durée de son règne, il fut toujours au mieux avec la sérénissime république, comme le prouve sa correspondance, publiée dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France ;* aussi, lorsqu'il écrivait à cette puissante aristocratie, ses lettres portaient la suscription affectueuse « A nos très chers et grands « amis, alliés et confédérés le *duc* (doge) et seigneurs de Venise. » (Exemples, t. III, p. 101 et 157 dudit recueil).

(2) Cette illustre famille vénitienne a donné plusieurs doges à la république. A l'époque du siège de Candie, le doge était précisément un Contarino (Dominique).

Après cette digression historique, il revient au héros qui fut un des derniers croisés et dont la mort regrettable clôt, pour ainsi dire, le martyrologe des guerres saintes (p. 45) :

« En même temps que la fortune lui a ravi la victoire « avec la vie (1), elle a mis sa gloire au plus haut degré « qu'elle pouvait atteindre ; plus sa vie a été illustre, « plus il a remporté d'honneur de la sacrifier à la « Religion. »

Une réminiscence mythologique, d'assez mauvais goût et trop cherchée, dépare la péroraison :

« La perte de son corps est l'augmentation de sa gloire. « C'est un signe infaillible de son immortalité, puisque « les Immortels ne laissent point de cadavres, ainsi qu'on « l'objecta autrefois aux Candiotes, qui se vantaient que « Jupiter était mort chez eux (2). »

Comme tous les panégyristes, le R. P. Estienne Cosme n'a montré que le bon côté de son héros ; aussi ne dit-il pas un mot des troubles de la Fronde, où Beaufort joua un rôle peu louable, il faut en convenir. Du reste, les Vénitiens ne le connaissaient que pour être venu à leur secours et pour leur avoir sacrifié sa vie dans une tentative désespérée. Quant à ses erreurs de jeunesse, il était bien permis de les taire devant un auditoire prévenu en sa faveur et sous l'impression d'une fin héroïque. L'orateur Vénitien eût même choqué le sentiment général du

(1) Les Vénitiens croyaient donc bien que Beaufort avait péri dans la funeste sortie du 24 au 25 juin. Probablement, ils ne connaissaient pas les bruits populaires qui couraient à Vendôme au sujet d'une catastrophe enveloppée des ombres de la nuit. (De Pétigny, 2e éd. p. 666 et 667).

(2) Ils se trompaient évidemment, puisque le roi des dieux n'avait pu mourir. D'ailleurs, la fable nous apprend seulement qu'il fut allaité, dans l'île de Crète, par la chèvre Amalthée.

pays en rappelant, hors de propos, des choses qu'il valait mieux oublier et passer sous silence.

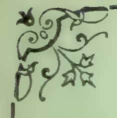
Le discours fut écrit et prononcé en latin ; mais nous ne l'avons qu'en français et il serait difficile d'en apprécier le mérite littéraire, sur une traduction plus ou moins exacte. Les beautés de la langue cicéronienne, que l'on parlait si bien à Venise, sont perdues pour nous dans ce travail de seconde main, où disparaissent le trait et la couleur de l'œuvre originale.

A. D.

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre. 2 fr. — L'année entière 7 fr. 50

Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

2e TRIMESTRE 1900

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ



1900



SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

Scientifique & Littéraire

DU VENDOMOIS

39e ANNÉE -- 2e TRIMESTRE

AVRIL 1900

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 12 avril 1900, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; de Trémault, trésorier ; Peltereau, Letessier, Jean Martellière, membres du bureau ;

(MM. Nouel, secrétaire, souffrant, et Renault, conservateur du Musée, empêché, s'étaient excusés).

Et MM. Brize, Champelauvier, Chanteaud, Empaytaz, Ed. Gaignaison, Lud. Guignard de Butteville, Ad. Habert, Ad. Hamar, de La Serre, Joseph Lemaire, Paul Lemercier, Edmond Rolland, Ph. Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Jean Martellière, remplaçant le Secrétaire absent, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de janvier 1900.

Ce sont :

MM. René de Lavau, au château de Missy (Calvados) ;
H. David, député de l'arrondissement de Vendôme ;

l'abbé Ch. Hardel, curé de Droué ;
le capitaine Boyé, du 20e chasseurs ;
l'abbé Leroy, aumônier du Calvaire ;
Alphonse Gérard, château de La Fosse, commune de Fontaine-en-Beauce ;
de La Bretonnerie, propriétaire à Belle-Vallée, commune de St-Firmin.

BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance de janvier 1900.

Nous avons reçu :

I. — dons des auteurs et autres :

1° *Panégyrique de saint Bernard*, abbé de Clairvaux, prononcé dans l'église abbatiale de Notre-Dame de Fontgombault, le 20 août 1898, par M. l'abbé A. Clément, aumônier du lycée de Vendôme, fasc. in-8. Vendôme, Viault, 1898.

2° *Le Cartésianisme à Vendôme.* Le Père Nicolas-Joseph Poisson (1637-1710) supérieur du Collège de l'Oratoire, par l'abbé A. Clément, aumônier du lycée de Vendôme, fasc. in-8, Vendôme, Empaytaz, 1899.

3° *Les définitions du Rire,* par M. l'abbé A. Clément, aumônier du lycée de Vendôme, fasc. petit in-8. Blois, Migault.

II. — envoi du ministère de l'instruction publique :

1° *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.* — Année 1899, 2e livraison.

2° *Journal des savants :* janvier, février, mars, avril 1900. — A signaler dans les numéros de mars et avril deux articles de Wallon : « La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle », où il est question de du Bellay.

3° *Annales du Musée Guimet*, tome huitième. — Gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendaï et Singou

(Boudhisme japonais), traduit du japonais. — Introduction et annotations par de Milloué, conservateur du Musée Guimet. Paris, Ernest Leroux, éditeur, rue Bonaparte 1899.

4° *Romania.* Janvier 1900.

5° *Comptes-rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements,* tenu à Toulouse en 1899. Section des sciences.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Touraine. — Mémoires, tome* XXXIX.

2° *Revue historique et archéologique du Maine* — tome XLVIe, année 1899, second semestre.

3° *Bulletin historique du diocèse de Lyon,* paraissant tous les deux mois. Janvier et février 1900.

4° *Bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault) — 3e série, tome III, 1re livraison. Vol. XXVIII de la collection, 1899.

5° *Bulletin de l'académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse* — tome II. 1898-99, fasc. 1, 2, 3, 4.

6° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France* — série in-8, n° 24. Toulouse 1899.

7° *Bulletin et Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* — tome XXIII de la 2e série, année 1899. — L'Imprimerie et la librairie à Poitiers, pendant le XVIe siècle.

8° *Revue de Saintonge et d'Aunis* bulletin de la Société des archives historiques — XXe vol., 3e livraison. 1er mars et 1er mai 1900.

9° *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* — mars et avril 1900.

10° *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais* — Bulletin-revue, septième année, 1899.

11° *Bulletin de la Société de Borda,* Dax (Landes) — 4e trimestre 1899, 1er trimestre 1900.

12° *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine* — 1er trimestre de 1900.

13° *Analecta Bollandiana* — tomus XVIII, fasc. IV. Bruxelles 1899.

14° *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris* — tome Xe, 1899, fasc. 4 et 5.

15° *Bulletin de la Société dss Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* — tome XXIV, 3e fasc. 1899.

16° *Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Macon* — 1er septembre 1899, 1er mars 1900. Nos 15 et 16.

17° *Bulletin de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux* — n° 6, 1899.

18° *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, seiences et arts d'Angers* — tome II, année 1899.

19° *Mémoires de la Société Eduenne* — tome XXVII. Autun 1899.

20° *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* 1896-97 — tomes XXVIe et XXVIIe.

21° *Bulletin de la Société dcs amis des sciences et arts de Rochechouart* — nos IV, V, VI, 1899.

22° *Bulletin de la société archéologique de Nantes* — 1er et 2e fasc., année 1899.

23° *Travaux de l'académie nationale de Reims* — tome II, année 1896-97.

24° *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* — 1899 XXIIIe vol., Bourges.

25° *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* — tome XIVe, livraison I. Janvier 1900.

26° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or) — n° 1, 1898.

27° *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes* — 4e trimestre 1899.

28° *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier »* — fasc. n° 1, 1er avril 1900.

29° *Congrès archéologique de France* LXIIIe session. Séances générales tenues à Morlaix et à Brest en 1896. — LXIVe session. Séances générales tenues à Nîmes en 1897. Envoi du président de la Société archéologique de Caen.

30° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* — 4e trimestre 1899. — Publication de deux lettres de rémission de 1421 et 1460.

31° *Société archéologique et historique de l'Orléanais* — 2e trimestre 1899 — « Un procès de l'abbaye de Beaugency au XVIIe siècle » Amusant compte-rendu par M. de la Rocheterre, d'un rachat par l'abbaye d'un bien ecclésiastique aliéné en 1577, et du procès qui s'en suivit de 1680 à 1688. — Note sur un réglement des écoles d'Ingré en 1763. — 3e et 4e trimestre 1899.

32° *Bulletin de la Société Dunoise* — avril 1900, n° 122. — Conti-

nuation de l'étude sur Courtalain, par un curé, l'abbé Chapron, § III Religion (liste des curés depuis 1493), § IV Instruction publique

33° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* — 2e série, tome XX, 3e et 4e trimestre 1899. — Dans ce dernier, lire : « Les nouveaux types monétaires de la France, par Ducrocq », étude dans laquelle l'auteur établit que *jamais* la Gaule n'a pris pour emblème le coq, qui figure au revers de nos nouvelles pièces d'or de 1899.

34° *Bulletin monumental* — 7e série, tome IV, LXIVe volume.

35° *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles* — 1900, tome XIe.

36° *La province du Maine*, (conservée comme l'un des deux organes de la Société des archives historiques du Maine, constitué le 29 décembre 1899) — tome 8, janvier, février, mars, avril 1900. — Dans les quatre numéros, Etude intéressante de l'abbé A. Houtin : « La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle » ; n° de janvier : reproduction d'une charte par la phototypie ; n° de mars : « L'élection d'un abbé de Saint-Calais en 1515 », par L. Froger ; n° d'avril : planche « Veue du chasteau de Chaources, à trois lieues de la ville du Mans 1690. »

37° *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne* — 2e série, tome XV, 1899 4e trimestre. n° 44 — (A signaler : « Excursion historique et archéologique à Laval et à Château-Gontier, le 21 juin 1899 », par Paul Brindeau, illustré richement de belles photogravures.)

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Revue de Loir-et-Cher.* — Abonnement, suite.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres*, par l'abbé Métais, revue mensuelle. — Abonnement, suite. — A signaler : n° 61, 25 janvier 1900, Notice sur l'église de Langey ; n° 62, 25 février ; n° 63, 25 mars.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. ALFRED COLAS

Bibliothécaire-Archiviste de la Société

M. le Président donne lecture de la notice suivante dont il est l'auteur :

La Société Archéologique du Vendomois, et tout particulièrement son bureau, viennent de faire une perte bien sensible, en la personne de Monsieur Alfred Colas, professeur honoraire de l'Université, décédé dans cette ville le 9 mars dernier.

M. Georges Port, proviseur du lycée de Vendôme, a su retracer sur sa tombe en termes éloquents et émus la carrière universitaire du professeur dont il avait été l'élève.

Nous voulons, nous aussi, dire quelques mots de celui que nous avions l'honneur d'avoir pour collègue à ce bureau, comme bibliothécaire-archiviste.

Louis-Alfred Colas était né à Vendôme, dans la venelle Saint-Denis (1), le 17 août 1825, fils de Michel-Claude Colas, jardinier, et de Marie-Anne Roussineau.

Il était de la forte race de ces jardiniers de Vendôme qui entourent la ville au nord, comme d'une ceinture de travailleurs ardents et probes, heureux et fiers de leur métier, se tenant entre eux comme les membres d'une même corporation respectée, fidèle à son passé laborieux, à ses traditions anciennes.

(1) Aujourd'hui rue Saint-Denis.

Cette fidélité aux anciennes traditions, les jardiniers de Vendôme l'avaient bien prouvée, lorsqu'en l'année 1795, ils s'étaient cotisés pour racheter de leurs deniers l'église de la Madeleine, alors désaffectée, et n'avaient pas hésité à s'imposer des sacrifices pour soustraire à la profanation l'édifice où s'étaient accomplis les grands actes religieux de leur vie (1).

C'était donc dans un milieu familial nourri de saines doctrines qu'était né Alfred Colas.

Les exemples chrétiens, vécus dans son enfance, devaient au cours de sa vie influer d'une manière perpétuellement heureuse sur les actions et les pensées de l'homme et du professeur.

Un digne prêtre, ami de sa famille, que ceux-là seuls ont connu qui ont passé le demi siècle, le vénérable abbé Breteau, curé de la Madeleine, avait distingué le jeune Colas. Il conseilla à ses parents de lui faire suivre de fortes études pour lui permettre d'embrasser une carrière libérale.

Son intelligence et son ardeur au travail l'y portaient naturellement.

Il avait été confié, tout enfant, à la pension Haugou, rue Basse, où, toujours le premier de sa classe, il se faisait remarquer encore par sa vivacité et son entrain, puis, un peu plus tard, à la pension Dupré, rue de la Cormegeaie (2).

(1) L'acte d'adjudication est conservé au presbytère de la Madeleine. Il est du 28 floréal an III. Il porte comme noms d'adjudicataires, le sieur Gaullier, Legoust, aubergiste, *et autres*. Ce Gaullier était le prête-nom des jardiniers. Le prix était de 2,150 livres ; il fut payé en assignats. La désignation des lieux est ainsi faite : *La nef, le cœur* (sic) *et la sacristie de la ci-devant église de la Madeleine.*

(2) Je dois une grande partie de ces renseignements à M. Jules Chautard, ancien doyen de faculté, qui fut condisciple d'Alfred Colas. — La pension Haugou était située rue Basse, en face la maison Brunier-Sampayo.

Pour suivre le programme tracé par un ami aussi éclairé que l'abbé Breteau, son père le mit alors au collège de Vendôme, dirigé en ce temps-là par MM. de Brunier et Charles Maréchal. Les succès d'Alfred Colas y furent constants.

Là, il fut élève du fameux professeur de mathématiques Emile Duchesne. Ce Duchesne s'était rendu célèbre par les succès éclatants qu'il obtenait en faisant recevoir directement ses élèves à l'Ecole Navale et même à l'Ecole Polytechnique. Colas fut un de ses disciples les plus distingués.

Son goût pour les sciences exactes devait décider de sa carrière. Ses classes à peine terminées au collège de Vendôme, il y était nommé régent de mathématiques en 1844 (1). Il quitta Vendôme en 1847, lorsque le collège fut érigé en lycée, pour occuper les mêmes fonctions au collège de Lannion, puis au collège d'Evreux, où seul, sans professeur, il prépara avec succès ses deux licences ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques.

Pourvu de ces deux grades, il revint au lycée de Vendôme, en 1856, comme professeur adjoint de mathématiques, occupant la chaire même de la classe qui l'avait connu élève. Son bonheur fut grand de se retrouver au milieu de ses compatriotes.

Mais Colas était destiné à une carrière plus haute. Reçu agrégé de mathématiques en 1857, il fut nommé immédiatement professeur titulaire de la chaire qu'il occupait. En 1858 il fut nommé au lycée de Lille, et en 1859 à Paris où, pendant près de 30 ans, il devait garder avec grand succès au lycée Henri IV, alors lycée Napoléon, la chaire de mathématiques élémentaires autour de

(1) Tous les détails qui suivent sur ses états de service sont extraits de la *Notice individuelle* écrite par M. Colas, lui-même, en 1887, et que M. Nouel a pu obtenir de l'Académie de Paris.

laquelle se formèrent bon nombre des plus distingués parmi nos concitoyens.

Son mérite de professeur était tel qu'un moment on songea autour de Napoléon III à confier à M. Colas l'éducation scientifique du Prince impérial. Les circonstances en ordonnèrent autrement.

Un livre dont il fut l'auteur, une remarquable géométrie élémentaire, toujours prisée dans le monde des sciences, devait, quelques années après, contribuer à faire valoir encore sa réputation. Cet ouvrage est intitulé : Cours de géométrie élémentaire à l'usage des candidats au baccalauréat ès-sciences et aux écoles du gouvernement. Paris, Garnier frères, 2 vol. — L'ouvrage a paru en 1884 et l'auteur l'a déposé à la bibliothèque de Vendôme en octobre 1885.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1880, l'éminent professeur prit sa retraite en 1888 et vint habiter Vendôme, dans ce faubourg même, où soixante-trois ans auparavant il était né.

M. Colas était membre de la Société archéologique du Vendômois depuis 1863. Il était trop bon Vendômois pour ne pas vouloir se tenir au courant des travaux de ses compatriotes, et, bien qu'éloigné par les devoirs de sa charge, il vivait avec eux par la pensée en lisant notre bulletin.

Sa place était au bureau de notre Société ; il y entra en 1888, y resta presque constamment depuis. Il en fut même vice-président en 1895. Une modestie exagérée l'empêcha toujours d'en accepter la présidence.

Assidu à nos séances, il nous rendit parfois de précieux services, par la netteté de ses raisonnements, la précision et la clarté de sa parole, la portée de ses conseils.

On lui confia les fonctions de bibliothécaire-archiviste en 1897, au départ de M. Rabouin.

Il s'en acquitta avec la conscience qu'il mettait en toutes choses ; et nous avons de lui des rapports et des analyses fort remarquables de quelques ouvrages offerts à la Société. Nous citerons celles insérées aux bulletins suivants : 1er trimestre 1898, sur le livre du marquis de Nadaillac intitulé : *Unité de l'espèce humaine prouvée par la similarité des conceptions et des créations de l'homme ;* 1er trimestre 1899, sur l'ouvrage du même auteur intitulé : *L'Homme et le Singe ;* 2e trimestre même année, sur la *Vie d'Hildebert*, de M. Dieudonné.

Mais l'œuvre la plus importante de M. Colas fut la confection des tables onomastiques et géographiques du cartulaire de la Trinité de Vendôme, œuvre dont il s'était chargé pour rendre service à l'auteur nominal de l'ouvrage et le soulager, afin d'arriver plus vite à la publication impatiemment attendue par les archéologues de la région.

Il faut avoir vu notre collègue attaché à ce travail pour comprendre ce qu'il lui coûta de soins minutieux et de peines ardues. Il nous suffira de dire que le dépouillement des chartes du Cartulaire lui fournit treize mille fiches dont la publication constitue à elle seule la matière du tome IV de ce grand ouvrage.

Pendant trois longues années il ne négligea aucun moyen pour arriver à identifier les milliers de noms de personnes et de lieux contenus dans ces trois gros volumes de chartes, et répandus sur le territoire de plusieurs provinces.

Il fut pour cela en correspondance avec nombre d'archéologues étrangers à notre pays et aucune démarche ne lui coûta pour mener à bien sa tâche. Il n'inscrivait à chaque nom, sur ses fiches, la rubrique voulue, que quand il ne croyait pas possible de l'élucider davantage. Mais il serait injuste ici de ne pas dire qu'il a été aidé dans

la confection de cette table par M. Nouel, notre dévoué secrétaire.

De là est résultée une œuvre, non pas parfaite, certes, — aucune ne l'est en ce monde, — mais aussi consciencieuse qu'aucune autre et beaucoup plus étudiée que la plupart ; œuvre pour laquelle la Société archéologique du Vendômois n'a cessé de recevoir des compliments du monde savant. Elle sera pour son auteur un titre à la reconnaissance de ses compatriotes, épris de l'histoire de la province.

Notre collègue n'était pas seulement un savant mathématicien ; c'était encore un musicien de mérite. Il faisait partie d'une société musicale à laquelle il consacrait ses loisirs ; et, avec une parfaite complaisance, il prêtait le concours de son talent de violoniste à toutes les œuvres de bienfaisance, à toutes celles qui faisaient appel à sa bonne volonté.

C'était, de plus, un causeur aimable et disert. Sa mémoire lui fournissait de nombreuses anecdotes qu'il aimait à raconter. Réuni presque chaque jour à de vieux amis, avec lesquels il remuait de vieux souvenirs en devisant des choses du jour, il devait par sa conversation simple et sans apprêts, charmer quelquefois, intéresser toujours les personnes qui l'entouraient.

Chacun l'estimait pour sa cordialité, sa droiture, sa franchise, sa modestie, toutes qualités qui faisaient d'autant plus valoir ses mérites de savant et de professeur.

Alfred Colas était en outre un chrétien convaincu. Il avait, jusqu'à sa vieillesse, conservé la foi de son enfance ; et ce n'était pas un des moindres motifs de l'estime qu'on lui portait, de voir ainsi ce savant, à la face de tous, affirmer ses croyances religieuses, sans forfanterie comme sans faiblesse, et rester fidèle aux offices de l'église de la Madeleine, où il avait été baptisé.

Ces sentiments lui ont permis de voir venir la mort sans trouble, comme un appel à une autre vie.

C'est ainsi qu'il s'est éteint, après une longue maladie, entouré de sa compagne dévouée, dont les soins vigilants n'avaient pu malheureusement le ramener à la santé, et de ses enfants et petits-enfants, qui tous ont pu recueillir son dernier soupir.

Il a été conduit à sa dernière demeure au milieu d'un grand concours de peuple, pris surtout parmi les habitants de ce grand faubourg de Vendôme où il était environné de parents et ne comptait que des amis.

Pour nous, membres de cette Société vendomoise, qui l'avons connu et aimé, nous ne cesserons de rendre hommage à sa mémoire. Il est de ceux dont le souvenir ne peut s'effacer parmi nous.

A la suite de cette lecture, M. le Président expose la nécessité de remplacer immédiatement M. Colas dans le poste de bibliothécaire-archiviste, et propose, avec l'assentiment du Bureau, M. Bonhoure, professeur au Lycée, bibliothécaire-adjoint de la ville de Vendôme.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à mains levées à l'unanimité.

NOTE SUR UN BOLIDE

OBSERVÉ A AREINES LE 27 FÉVRIER

par M. Adrien HABERT

Monsieur le Président à reçu le 3 mars dernier, de M. Adrien Habert, à Areines, la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous signaler un phénomène singulier. Je suis surpris que personne n'en parle, et cependant je ne puis pas croire qu'il n'ait été vu que de deux personnes. Peut-être est-il déjà porté à votre connaissance, mais en tous cas permettez-moi de vous donner le petit détail suivant.

Le 21 février dernier, à 7 heures du matin, une boule de feu, venant du Nord-Est, se dirigeant vers le Sud-Ouest, glissait dans l'air à une altitude qu'il était difficile de préciser. Elle n'avait rien de commun avec les étoiles filantes ordinaires ; du reste on était en plein jour. J'étais sur le seuil de ma porte, mon fils était dans la cour à quelques mètres de moi, quand tout à coup il me crie en me montrant cette trainée de feu dans le ciel : « Tenez, tenez, qu'est-ce que c'est que ça ? » En jetant les yeux de ce côté, je crus voir un ballon enflammé. J'ai bien eu le temps de le voir, puisque cette énorme et superbe fusée ne s'est éteinte qu'au-dessus de Vendôme.

Il était exactement sept heures moins dix minutes du matin. Le temps était un peu brumeux.

Sa vitesse paraissait moindre que celle des étoiles filantes ; l'apparition a duré environ cinq secondes.

Cette boule lançait des flammes qu'on aurait volontiers prises pour des ailes, et, par intermittences, des globules

ou étincelles qui s'éteignaient par derrière plus ou moins promptement suivant la grosseur des morceaux qui s'en détachaient.

C'était évidemment un bolide qui entrait dans notre atmosphère.

Il est regrettable qu'à ce moment le gros bourdonnement de deux trains arrivant à Vendôme, l'un de Blois, l'autre de Tours ait empêché d'entendre si le phénomène faisait du bruit.

L'aérolithe de 1872, à Saint-Amand produisait exactement le bruit d'un train en grande vitesse, sauf quelques détonations qui indiquaient des éclatements de la pierre.

Depuis ce jour (21 février), j'ai lu tous les journaux dans l'intention de voir ce phénomène signalé par des savants, mais jusqu'ici je ne connais personne qui en ait parlé.

Adrien HABERT.

Note additionnelle. — M. Nouel a reçu de son correspondant à Châteaudun, M. E. Roger, météorologiste, la note suivante : « Le 21 février, à 6^{h} 48^{m} du matin, un beau bolide a été aperçu traversant rapidement le ciel du N.-E. au S.-O. » C'est bien le même phénomène, et M. Habert ne s'est pas trompé. Du reste, il paraît que certains journaux de la Sarthe en ont parlé.

NOTICE SUR LANDES

PAR

M. RABOUIN

(Suite)

Le Bureau de la Société archéologique, pensant qu'il serait intéressant pour ses membres de connaître les noms des seigneurs de Landes, a fait insérer, aux annexes, la liste des possesseurs des châteaux féodaux de Rivière ou de la Motte et de Landes que M. Rabouin a pu découvrir dans ses recherches.

IIe ANNEXE

Premiers seigneurs de Landes

Bouchard II, dit le Chauve, 1025-1030. Il avait un vicaire à Landes et possédait le droit de vinage sur le vin au pressoir. (Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, nº 2.)

Geoffroy Martel, 1032-1050, comte de Vendôme et d'Anjou. Dans une charte de 1064, nº 170 du même cartulaire, il est dit qu'antérieurement à cette date, Geoffroy-Martel avait donné au monastère de la Trinité trois arpents et demi de vigne à Landes.

Odo Landanus, 1060 environ. Il autorise la vente de la moitié d'un moulin à Landes. (Cartulaire de Marmoutier pour le Vendomois déjà cité, XXIa). Il relevait du comté de Blois et figure comme témoin dans plusieurs chartes.

Otbert de Landes, 1186-1190. Il est témoin dans diverses chartes données par Thibault, comte de Blois, notamment : 1º le 25 mai 1186, au profit des religieux

de Saint-Laumer de Blois (Histoire de Saint-Laumer publiée par M. Dupré, déjà citée) ; 2° aux calendes d'avril 1190, au profit du couvent de Saint-Sauveur de Blois, contenant confirmation d'une vente. (Histoire de Blois, par Bernier, preuves iij et vij.)

Philippe Ier, de Landes, 1191-1218. Il prend part à la 3e et à la 4e croisades. Il était au siège de Saint-Jean-d'Acre (voir plus haut, Bulletin de 1898, pages 72, 73). Il est témoin dans une charte donnée le 7 juin 1196 par Louis, comte de Blois, aux habitants de cette ville (Histoire de Blois, par Bergevin et Dupré, t. Ier, p. 32). Il donne à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches une partie des dîmes de Landes (Bulletin de 1898, p. 73). Il confirme, en 1218, la donation faite à l'hôpital de Vendôme par Thierry le Guercher de la dîme de Villemardy. (Manuscrit déjà cité de la bibliothèque de Vendôme, n° 483, p. 240).

Philippe II, 1223, fils du précédent, confirme la donation ci-dessus par une charte en latin contenue au même manuscrit, page 241.

Gaufridus de Droi, 1217, miles, chevalier, donne à la Maison-Dieu de Châteaudun deux parts des petites dîmes de Landes (Cartulaire de la Maison-Dieu de Châteaudun, par M. de Belfort, nos CXIII et CXV).

Petrus de Lendâ, miles, est présent en 1239, à une vente de terre à Villemardy, faite au profit de la Trinité de Vendôme (Cartulaire de cette abbaye, n° 700).

Gaufridus de Lendâ, vassalis Blesis, août 1241, vend devant M..., doyen de Blois, à l'église de Saint-Sauveur, un corps de ferme et toutes les terres qu'il possédait à Landes (Archives départementales).

Philippe Milsendis de Lenda, février 1242, vend à l'église de Saint-Sauveur de Blois, devant M..., doyen de

Vendôme, un arpent de terre auprès de Pitouille, hameau de Landes (Archives départementales).

Raginaldus Milsendis de Lendâ, août 1243, confirme par une charte en latin d'août 1243, devant le doyen de Vendôme, une vente faite à Saint-Sauveur par Oury de Nouray et autres (Archives départementales).

Gaufridus de Lenda, 1272, prit part en 1272, avec d'autres seigneurs du pays, à la guerre contre le comte de Foix (Recueil des historiens de France, t. XXIII, page 725).

Guyot de Droë, écuyer et Aalix, sa femme, vendent à l'abbaye de Saint-Sauveur la dîme qu'ils avaient « aux Vaux, ès paroisses de Landes ». Cette vente, faite devant le bailli de Blois en 1298, fut confirmée par Hue de Poncé (Voir Bulletin, année 1899, page 328).

Jehan de Drué, 1347. Il est qualifié seigneur de Landes, ayant justice à Landes, dans la ratification par Jehanne de Haynaut, comtesse de Blois, en 1347, du partage de 1379, analysé plus haut (Bulletin 1898, page 78).

Bouchard, seigneur de Saint-Amand, chevalier, *antérieur à 1346-1364,* possédait, à cause de sa femme, la partie des terre et seigneurie de Landes, relevant de Courtiras à foy et hommage et à un cheval de service. Il avait le quart des tailles et cens de Rivière de Saint-Martin-de-Landes, une partie de la grande dîme de Rivière et sa cour à Landes, avec les appartenances et maisons, sauf le Colombier et autres droits. (Manuscrits déjà cités de la bibliothèque de Vendôme, nº 483, p. 109, et nº 485, p. 49.)

Lesbahi, Pierre, 6 décembre 1432, nommé capitaine, gouverneur de Blois le 6 décembre 1432, anobli en 1440.

Lesbahi ou Lesbaÿ, Jacques, écuyer, fait aveu tenir en foy et hommage lige du duc d'Orléans, à cause de son comté de Blois, le censif de Glatigny, par acte devant

Fallu, clerc tabellion juré du scel aux contracts de la chastellenye de Blois du 5 septembre 1454.

Lebahy, Pierre, 1463, rend le 20 juin 1463, hommage à la seigneurie de Courtiras, notamment pour la moitié par indivis de Rivière.

Lesbahy, Pierre, 1475, fils du précédent, donne pouvoir le 6 juillet 1475, pour rendre foi et hommage à la seigneurie de Courtiras.

Lesbaÿ ou Lesbahi, Jacques, 1488, escuyer, époux de Jehanne Artault; il est cité dans un acte du 27 février 1488 devant Guillaume Fallu, clerc tabellion juré à Blois.

Lesbaÿ, Jehan, 1507, escuyer, seigneur de Landes, fils du précédent, comparaît en çette qualité dans un acte du 23 avril 1507 devant Hilaire Grossin, clerc tabellion de la chastellenye de Blois, contenant vente au chapitre de Saint-Sauveur de Blois, de partie de la dime de Pitouille, hameau de Landes.

Lesbaÿ, Lesbahy, Lebahy, Jacques, 1528-1549, escuyer, seigneur de Landes, *en partie,* vend aux religieux de Saint-Sauveur un pré sur la rivière de Landaison, devant Thomas, tabellion juré à Blois le 1er mai 1524. Dans un acte du 31 décembre 1549, devant Robert Jarday, notaire à Landes, figure Jacques Lesbahi, seigneur de Landes *en partie.* Il mourut peu après, car le 14 mars 1551, sa veuve, Jehanne Philippeaux, ratifie la vente du 1er mai 1534, précitée.

Jacques Lebahy susnommé, et *Philippe du Paysan,* son neveu, rendent conjointement, le 19 juin 1528, à l'Hôtel-Dieu de Vendôme, qui avait succédé aux seigneurs de Courtiras, aveu de foy et hommage simple *pour partie* des terre et seigneurie de Landes.

Du Paisant, à cause de Jeanne de Faix ou de Taix sa femme, et Jacques Lebahy possédaient aussi par moitié la

seigneurie du Colombier ; ils figurent, en cette qualité, dans une assignation du 7 décembre 1538.

Du Paisant, Nicolas, mars 1572, escuyer, seigneur de Landes, adresse, en cette qualité, à Charles IX une supplique relatée plus haut en l'édit rendu par le roi pour l'établissement du marché. Il assiste le 6 février 1576 à une réunion générale des habitants.

Sénéchal Jehan, 1549, licencié ès loi et avocat du roi à Blois, seigneur de Rivière, du Petit-Villeruche en la paroisse de Saint Martin. Il comparaît à plusieurs fois, en 1549, dans les actes de Jarday, tabellion à Landes.

Le Fuzelier Claude, 1583, escuyer, seigneur de la Motte, de la Rivière et plus tard de Landes, commissaire ordinaire des guerres à Blois, épouse Richarde Sénéchal. Il reçoit un aveu le 20 juin 1583, fait un échange en 1598 avec les religieux de Saint-Jacques de Blois. Il est nommé dans l'édit de Henri IV de juillet 1607, relatif au marché. Il acquit la seigneurie de Landes, car le premier, il prit le titre de seigneur de Landes ; ses prédécesseurs étaient seulement seigneurs de Rivière ou de la Motte. Il mourut vers 1610 (Société des antiquaires du Centre, tome VIII, page 160 ; Manuscrit du chanoine Hubert à la bibliothèque d'Orléans, t. III, pages 106, 108).

Vient ensuite René Le Fuzelier, premier du nom. Il en a été parlé plus haut (Bulletin de l'année 1898, p. 236,) où se trouvent les noms des autres seigneurs de Landes. Le lecteur voudra bien s'y reporter.

Il existe dans cette liste des lacunes qu'il nous a été impossible de combler.

On trouve assez souvent, dans les chartes anciennes, des témoins et des assistants dont les noms sont suivis de ces mots : *de Lendâ*, mais, sur cette seule indication, nous n'avons pas osé les considérer comme seigneurs de Landes.

Cette liste confirme ce que nous avons dit plus haut : il y avait à Landes, deux seigneuries distinctes avec châteaux situés l'un en face de l'autre, mais séparés par la vallée de la Cisse; nous en avons constaté la co-existence dans plusieurs chartes où se trouve cette énonciation : *seigneur de Landes en partie.*

Depuis longtemps, ces deux châteaux-forts n'avaient plus la même raison d'être que lors de leur construction, puisque, d'après le traité de 1329, ils se trouvaient sous la suzeraineté médiate ou immédiate des comtes de Blois ; mais il avait été stipulé dans cette convention « que les fiefs, rerefiefs et autres choses et avec ce les « vasseurs, hommes et sujets compris audict bornage « garderoient perpétuellement leurs libertés et franchises, « us et coustumes » ; par suite la seigneurie de Rivière, située sur la rive gauche de la Cisse, qui avait été sous la suzeraineté du comté de Vendôme, devint la vassale directe du comté de Blois, et plus tard du roi, lorsque ce comté fut réuni à la couronne ; tandis que la seigneurie de Landes, sur la rive droite de la Cisse, continua, ainsi que ses dépendances, à relever de la chatellenie de Bury, rerefief du comté de Blois. Cette distinction se retrouve encore nettement établie dans l'aveu rendu en 1666, par M. de Bault, marquis de Sainte-Frique, qui possédait alors les deux châteaux (Voir page 298, bulletin de 1898).

Plusieurs des seigneurs de Landes relevaient de Courtiras et de Poncé, rerefief de Beaugency ; aussi, voit-on vers le milieu du XIII[e] siècle, des chartes données par Bouchard et Geoffroy de Beaugency, Hue et Philippe de Poncé ou leurs successeurs et dans lesquelles ces seigneurs ratifient et confirment des donations ou ventes au profit du monastère de Saint-Sauveur de Blois ou autres ainsi qu'aux églises de Landes. Ils imposent la condition de leur servir un cens annuel et de leur payer un droit

au décès du vicaire ou homme vivant et mourant, qui leur était fourni. Plus tard ces divers fiefs, qui dépendaient de Beaugency, passèrent directement au roi par suite de la vente faite en sa faveur en 1291 par Raoul de Beaugency. Ces différents fiefs s'étendaient sur toute la partie de la Beauce comprise entre Blois, Beaugency et Vendôme.

LE JOURNAL

DE

PIERRE BORDIER, DE LANCÉ

1748 à 1768

EXTRAITS

PAR

M. E. NOUEL

Secrétaire de la Société Archéologique

PUBLIÉ

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

M. JEAN MARTELLIÈRE



PIERRE BORDIER, DE LANCÉ

ET

SON JOURNAL

INTRODUCTION

PAR

M. Jean MARTELLIÈRE

Au milieu du XVIIIe siècle, le petit village de Lancé, qui dépendait alors de l'Election de Vendôme, et qui en est toujours distant de trois lieues, possédait un chroniqueur, un annaliste, qui, patiemment, pendant vingt ans, amassa, sans relâche comme sans fatigue, les matériaux d'une histoire de la région, de 1749 à 1768 inclus.

Pierre Bordier, c'est là sa supériorité sur les annalistes officiels, sur les mémorialistes qui ont écrit pour être publiés, n'a point écrit pour la postérité, ni après coup. C'est pour lui, pour sa propre utilité, pour son plaisir personnel, qu'il a rempli un registre entier de ses notes et remarques ; et il a si visiblement écrit au jour le jour que, plusieurs fois, son constant souci du « bien informé » lui a fait corriger des informations non suffisamment contrôlées lorsqu'il les adopta. Enfin, au contraire des mémorialistes, il parle si peu de lui, que, pour arriver à le connaître, j'ai dû chercher ailleurs, m'adresser à son curé, c'est à dire dépouiller les registres paroissiaux de Lancé.

Ma moisson a été si riche que j'éprouve l'embarras des richesses.

Dès 1729, on voit figurer aux registres, en qualité de parrain, Pierre Bordier, suivi de sa signature notariale, (je parle du temps où les notaires agissaient, — et signaient, — avec conviction). Parrain, il le fut un nombre de fois inconnu à nos temps qui craignent les charges ; rien que dans la période de temps qui s'écoule de 1729 à 1756, je lui trouve 20 filleuls des deux sexes. Du reste, c'était, je le crois bien, comme une fonction de famille ; car sa sœur Louise a été marraine plus énergiquement encore, onze fois en trois ans seulement, de 1730 à 1733. Je n'étonnerai personne en ajoutant qu'il arriva quelquefois au frère et à la sœur d'avoir le même filleul.

Ces parrainages exagérés ont pour nous cet avantage de nous permettre de suivre très exactement les mutations survenues dans la vie de notre auteur, parce que le soigneux curé de Lancé, Messire Pierre Preston, mort en fonctions le 25 août 1747, les a notées au fur et à mesure.

En 1729, Pierre Bordier est qualifié de « fils de Jean Bordier fermier du Pont. » Le Pont, c'est cette ferme importante qui touche le bourg même de Lancé, mais en est séparée par un ruisseau profond qui joua plus d'un mauvais tour à notre auteur. Un autre acte de 1730 nous apprend que sa sœur Louise est « fille de Jean Bordier et de défunte Marie Luquet. »

Voilà les père et mère. Je puis ajouter que le frère de son père, Jacques Bordier, mourut en 1733 fermier du Petit Bois, ferme située proche Gombergean, laissant à sa femme Renée Chereau, 2 enfants subsistants de 5. Je laisse de côté son grand-oncle paternel, autre Jacques Bordier, marié à Magdeleine Nivoche et mort en 1724, et

plus encore toute la floraison des autres Jacques Bordier qui, à la même époque, envahirent Lancé et les fermes voisines.

En 1737, Pierre Bordier, qui a eu déjà le temps d'être sept fois parrain en sept ans, a dû prendre aussi le temps de se marier. Car le curé se contente de le désigner ainsi : « demeurant au Pont. » Et dès 1738, je vois figurer sa femme, Anne Breton, qui, pour obéir à la tradition de la famille, fut quelque peu marraine, dix fois seulement, de 1738 à 1760, et quelquefois avec son mari, surtout au début ; mais elle, elle déclare : « ne scavoir signer, de ce interpellée », tandis que lui se fera toujours reconnaître à cela qu'il est le seul des Pierre Bordier qui sache signer.

Malgré le mariage de son fils, le père, Jean Bordier, n'en continue pas moins à être seul qualifié de « fermier du Pont », même encore en 1742, et ce n'est qu'au début de 1744 qu'on voit apparaître cette formule : « Jean et Pierre les Bordiers, fermiers du Pont », formule qui, si on doit la prendre au pied de la lettre, attesterait une association entre le père et le fils. On la trouve encore à la fin de 1746 ; mais pendant trois ans pleins, jusqu'au début de 1750, les registres sont muets sur les Bordier.

Et c'est précisément dans cette période que Pierre Bordier commença à tenir son registre.

Registre, le mot s'applique mal à la chose, à cause de l'idée de cartonnage qu'il éveille forcément en notre esprit ; c'est simplement une collection de feuilles doubles format 30×19, solidement cousues près de la tranche, au moyen de fils passant par les trous pratiqués à coups de poinçon féroce.

Il y avait une couverture, mais en papier ; elle porte trace d'écriture ; et puis 31 feuillets suivaient, nous n'en voyons plus que le bord, car ils ont été coupés, tranchés presque au ras de la couture ; eux ne portent nulle trace d'écriture.

31 feuillets, ça fait 62 pages, 64 si l'on compte la couverture. La première page, je ne dirai pas intacte, mais à peu près entière du manuscrit, porte le n° 65 ; et les pages qui suivent sont numérotées jusqu'à 119 ; on a omis de donner le n° 120 au verso.

Après, viennent 71 feuillets (ou 142 pages), non numérotés, mais faut-il compter le dernier? ce sera donc par pitié.

Et enfin reprennent les massacres, 4 feuillets n'offrent plus qu'un quart de leur largeur, montrant cependant encore des titres en marge et des portions de lignes d'écriture, et 5 autres feuillets, déchirés au ras de la couture, ne possédent plus qu'un étroit liseré.

En somme, 66 pages numérotées et 142 non numérotées, nous présentent un total réjouissant de 208 pages entières, ou peu s'en faut. Mais j'oublie de défalquer le feuillet supprimé récemment, qui constituait les pages 107 et 108, et que nous connaissons sous le titre de « feuillet du curé d'Azé. » Alors reste à 206.

Résumons nos pertes : 64 pages en tête, 18 à la fin, c'est 82 pages perdues — à jamais — ; un peu plus du quart de l'ouvrage.

* * *

Eh bien ! non, il faut nous consoler.

Les 64 premières pages, si elles ont jamais été écrites, ne l'ont pas été par notre auteur. Il a pris un registre déjà commencé et numéroté, et il s'en est servi. Mais

pour se débarrasser de tout souvenir importun, il retrancha les 64 pages antérieures.

Et la page 65 est bien sa première, car elle porte des mouchetures qui prouvent trop clairement qu'elle même servit de couverture aux suivantes.

Mais la preuve décisive, c'est que le recto de cette page 65 n'est pas de la main de Pierre Bordier, elle est d'une écriture autrement déliée que la sienne, d'une encre plus noire, d'une orthographe plus sûre.

Admettons, pour sortir d'embarras, qu'en lui donnant ce cahier, le premier propriétaire eut soin d'enlever les pages par lui écrites. Et d'autre part, que ce cahier n'ait pas été formé après coup, par la réunion laborieuse de feuilles volantes, j'ai fini par en acquérir la certitude ; outre que cette façon d'opérer est trop moderne, il est évident, à des maculatures probantes, et à des fins de lignes arrondies en crochet, que l'auteur écrivit sur des pages déjà reliées les unes aux autres

---

Quoiqu'il en soit, le journal commence en octobre 1748. Ce n'est d'abord, pendant les seize premières pages, qu'un tableau, tenu avec exactitude, des mercuriales des marchés les plus proches : Vendôme, qui se tenait le samedi, Herbault, le lundi ; de temps à autre Montoire, le mercredi, et aussi Châteaurenault, le mardi.

Mais il ne note que le prix des céréales, blé (qualité litte), orge, avoine, très rarement le prix des denrées. Et cet exclusivisme suffit à nous démontrer que l'auteur est toujours cultivateur.

Mais en 1750, les registres paroissiaux le traitent de « laboureur ». Est-il encore fermier du Pont? Il n'en a pas moins une grande culture. Car à la louée de la St-Jean 1749, il gage cinq domestiques de ferme ; et en

1750, il les remplace par cinq autres. En 1749, il va vendre sa laine à Châteaurenault : il a donc des moutons. En 1750, il commence sa moisson par la récolte d'une pièce de terre qu'il possède près la ferme du Mousseau. Et chacune des années 1749 et 1750, il loue, pour faire sa moisson, six « hommes d'aoust » ou « seyeux. »

Et tenez, je veux vous dire à un hectare près la contenance des terres qu'il cultivait. Voilà un problème comme jamais M. Nouel n'osa m'en donner. Etant donné le nombre des seyeux, et aussi que l'aoust durait au moins un mois, dire la contenance des terres de la ferme, y compris bien entendu la « saison » des terres en guérets.

La solution est très simple. Un seyeux pouvait, avec sa faucille de 0.60 d'envergure, seyer par jour, ou quatre boisselées de blé ou cinq d'avoine : soit une moyenne de neuf boisselées en deux jours, et 135 boisselées en un mois. Maintenant, voulons-nous d'égale contenance les saisons de blé et d'avoine, nous aurons : pour le blé, 68 boisselées seyées en dix-sept jours ; et pour l'avoine, 65 boisselées en treize jours ; total sensiblement égal au précédent, 133 boisselées. Ajoutons, pour la saison des guérets, dont la contenance doit être égale à celle de chacune des autres saisons, la moitié de ce chiffre, soit 67 boisselées, et nous voici au chiffre de 200 boisselées par seyeux. Puisqu'il y a 6 seyeux, c'est 1,200 boisselées de Vendôme à 5 ares 17, ou exactement 75 arpents anciens de 82 ares 73, c'est-à-dire 62 hectares.

Mais en avril 1751, Pierre Bordier reparaît sur les registres paroissiaux, et le voici qualifié de « marchand » ; marchand de quoi ? c'est ce qu'il m'est assez difficile de

préciser, au moins quant à présent, car son journal ne contient aucun renseignement précis à cet égard.

Or, à la même date, voici son journal qui se modifie. Sans doute Bordier continue à noter les mercuriales des céréales, car peut-être en était-il marchand, et puis, le cultivateur qui vient de quitter la terre, n'en détache pas sa pensée aussi facilement qu'il enlève la glèbe de ses souliers. Mais immédiatement les préoccupations du marchand se font jour : voici les prix des denrées qui arrivent ; ce sont les prix du beurre, des œufs, des chapons, des marrons, des oyes, des canards, puis encore les prix du sucre, du savon. Et le voici qui note tous les ans, pour ces derniers articles, les prix de la foire annuelle de Blois qui devait être le grand régulateur de la contrée. Il semble que l'on assiste à l'éclosion d'un... épicier.

Assurément cette collection de mercuriales, introuvables ailleurs aujourd'hui, nous est très précieuse. Mais, instructif comme un barème, c'est amusant comme ses tableaux, et jamais nul de nous n'eût osé le présenter, si Pierre Bordier fût resté le ponctuel « mémorialiste » de ses débuts.

Mais il dévia de sa route, et, pour son propre plaisir, car il ne pensait pas du tout à nous, il battit les buissons. Et sous sa baguette de coudrier, les remarques, les notes, les histoires s'envolèrent, et leste, il les captiva pour les fourrer en son registre. Timides au début, elles ne font que se faufiler entre les sévères mercuriales. Mais quelques années après, elles dominent tout, elles envahissent les pages, et — j'ose à peine l'avouer, — Bordier oublia plus d'une fois de noter les mercuriales d'une ou deux semaines, tout entier au souci de raconter avec exactitude les froids terribles d'un hiver, les chaleurs tropicales d'un été, ou plus simplement les histoires de ses voisins, et même de ses voisines.

Et par un phénomène tout naturel, ses notes suivirent le même chemin que ses mercuriales. Elles aussi au début ne nous offrent guère que le tableau de la vie, active sans doute, mouvementée certes, mais à coup sûr monotone, d'un cultivateur qui se débat comme il peut avec les saisons, contre lesquelles il ne peut que gémir — un peu longuement. — C'est un défilé ininterrompu de froids, de gelées, de neiges, et puis de chaleurs, de pluies, d'ouragans ; c'est la grêle, ce sont les chenilles ; c'est le blé qui pousse trop vite, c'est l'avoine qui ne va pas bien, c'est l'orge qui fait mal ; enfin, c'est le cultivateur qui se plaint toujours. Et c'est à peine si, de ci de là, on rencontre un détail pittoresque, des neiges extraordinaires, des chaleurs absurdes, les loups qui dévorent les enfants et même les femmes. Chaque mois a son bilan, chaque année a son résumé, et la formule est invariable « ce mois s'est bien comporté », à moins qu'il ne se soit « mal comporté ». Et quand l'auteur, par extraordinaire, est content, il prend tout de suite le ton du dithyrambe « Jamais homme sur terre n'a vu... »

Mais le champ de vision s'élargit, le petit paysan relève la tête, et comme elle était bonne, et comme le paysan tenait à s'éclairer, il en arrive à s'occuper des affaires générales ; celles de la grande ville de Vendôme ne lui suffisent plus ; le voici qui se tient au courant, et très exactement, des affaires du royaume. Pierre Bordier fait de la politique !

Au moins, lui, il la comprend, car, en bon paysan qu'il est resté, et en bon marchand qu'il est devenu, il fait toujours sa balance. Rien de plus amusant que sa Guerre de Sept ans en partie double. Sans doute, il note scrupuleusement les batailles, les villes prises, les victoires, assez rares, et les Te Deum que Lancé chanta, — pourquoi ne l'a-t-on pas dit à Soubise ! — Mais aussi il note

avec une colère croissante la progression constante des anciens impôts, la création des nouveaux, la cherté des vivres, l'augmentation de la main-d'œuvre, correspondant à la diminution des bras ; et les récriminations arrivent, et les comparaisons avec le passé ; il note qu'on a trouvé dans la paroisse 5 privilégiés, il va exprès à Vendôme pour leur faire « payer de la taille », conformément à l'arrêt du Conseil du Roy, et il constate que non seulement les privilégiés n'ont pas été imposés, mais que lui et les fermiers ont été un peu plus chargés. Il s'aigrit, on dit que c'est l'effet de la politique, et Pierre Bordier devient un frondeur, un révolté. Le voici qui ose blâmer son Roy !

Mais on n'est pas tous les jours monté sur ses grands chevaux, cette situation finirait par devenir fatigante. Et Pierre Bordier, qui aime ses aises, aime beaucoup se tenir près de terre, et noter les petites histoires que ses pratiques lui racontent. Le soir, en faisant sa caisse, ou en revenant des marchés, mieux encore, le dimanche, il écrit les menus faits : les décès, les naissances, les mariages de la paroisse et des environs. En marge, il pointe les histoires qui sortent du train-train ordinaire : telle femme, qui avait abandonné son mari, a réintégré le domicile conjugal — Excellente habitude, qui ne s'est point perdue. — Et nous voyons encore défiler, sous sa plume, point maladroite, bien qu'un peu concise, tous les personnages de Lancé : Monsieur le notaire, qui est toujours un Deschamps, les chirurgiens du bourg, les gros fermiers de la paroisse. Et puis la milice, ses tirages au sort, son mécanisme. Et les crimes divers que chaque année le port du « cierge du Lazare » eut la vertu de remettre...

Mais quand il aborde le chapitre « Ecclésiastiques », il est inépuisable. C'est le quatrième évêque de Blois, Mgr de Termont, qui vient en confirmation à Lancosme, et qui a la fâcheuse idée de vouloir aller de là visiter l'église de

Gombergean ; les mauvais chemins d'alors ont vite fait de lui casser son carrosse à quatre chevaux, et le voilà, allant à pied par les chemins chercher son dîner à une lieue de là. C'est le curé de Lancé qui dresse et bénit une croix, qu'il baptise Croix des Pardons (déjà !), ou qui marie sa servante, ou bien qui « a une douleur dans une jambe, aussi il a été sans dire la messe toute la semaine. » Ce sont les prières publiques pour faire cesser la pluie, ou bien pour en demander. C'est le curé de Naveil qui trouve la mort aux noces de la sœur du maréchal de Rochambeau, et cependant « la veille, il se portait fort bien. » Ce sont les jubilés de 1751 et de 1759, avec leurs multiples processions, sans préjudice de celles des Rogations ou de la Feste de Dieu. Et les mutations des curés, des prieurs, la durée de leurs fonctions, leurs décès, ceux de leurs proches, de leur personnel, etc. ; et les hymnes que l'on chante en partant, les cantiques que l'on chante en revenant, etc., etc. Quelle richesse d'informations ! quelle sûreté de renseignements !

Et quelle langue pittoresque ! « Cette semaine a été si chaude, dit-il, que l'on bouillait comme le bœuf cuit entre deux plats en son jus. » Avec cela, une conscience admirable. Il raconte une éclipse, annoncée par les almanachs. Il a bien regardé à l'heure indiquée ; honnêtement il déclare n'avoir rien vu, « le temps était fort chargé de nuages, et *même* il tomba de l'eau à l'heure de l'éclipse. » Pourtant d'aucuns prétendent avoir vu « le soleil coupé, environ de la moitié, comme la lune dans son dernier quartier ; il avoit les cornes du costé du vent d'amont ». Après tout, c'est peut-être sa vue qui n'est pas bonne.

Et celle-ci « Le tonnerre est tombé sur le feste du clocher de Villemardy. » Tout de suite, il s'arrête ; il vient d'affirmer une chose qu'il n'a pas vue, et qu'il ne

peut aller voir ; alors vite, cette correction impayable : « on ne sait de certain si c'est le tonnerre ou les éclairs ! » Comment, après un tel gage, douter de sa probité littéraire ? Quand il ne met pas un correctif, soyons assurés que la chose racontée est bien telle, non qu'il l'a écrite, mais qu'il l'a maintenue.

Tel est l'ouvrage précieux que le Bureau de la Société est heureux d'offrir aux actuels abonnés de son Bulletin, et à ceux qui ne pourront manquer de le devenir.

C'est en leur nom, plus encore qu'au nôtre, que nous avons le plaisir d'offrir nos plus chaleureux remerciements :

A Madame H. R... de Montoire, qui a eu la rare constance de conserver, comme l'avaient fait ses parents, ce vieux cahier malpropre au milieu de ses papiers de famille, et qui a eu en outre l'amabilité de nous en donner communication, et l'obligeance de nous autoriser à le publier.

A notre dévoué collègue et ami M. Rabouin, l'ancien et regretté bibliothécaire de notre Société, qui avec son flair d'archéologue, a deviné, avant même de l'avoir vu, et sur la simple description qui lui en fut faite, combien ce journal devait être intéressant pour nous, et qui n'eut de cesse de se le faire montrer ; alors, avec un louable empressement, il se hâta de le communiquer à son vieil ami M. Nouel.

A notre savant et dévoué secrétaire M. Nouel, qui, à l'aspect de ce monument un peu fruste d'un âge disparu, sentit un flot de juvénile ardeur gonfler ses veines taries au service de notre Société, et éprouva encore une fois le besoin de se mesurer avec un adversaire enfin digne de lui. Ce fut encore un triomphe : un mois entier, il se voua

au déchiffrement de ce quasi palimpseste, il déroula, avec la minutie du vrai savant, les pages effritées du manuscrit, et il en tira la copie, quelque peu réduite, que nous allons publier. Je suis heureux de lui laisser la parole.

« ...J'en ai donc entrepris la copie, en abrégeant certains passages, et notamment le prix des denrées, et j'en ai tiré un nouveau manuscrit de 158 pages que j'ai présenté au Bureau de la Société, lequel en a décidé l'impression au Bulletin. J'accompagnerai le texte des notes indispensables pour son intelligence.

« Je n'ai pas cru devoir modifier l'ordre du texte, cet ordre est purement chronologique comme celui d'un journal, de sorte que la fin d'une histoire se trouve généralement éloignée de son commencement.

« L'écriture du chroniqueur est facile à déchiffrer, malgré le manque d'orthographe qui cependant est passable, et suppose une certaine instruction. Je n'ai pas respecté ce manque d'orthographe, mais j'ai conservé à mon texte le cachet de l'époque, en écrivant par exemple, avec l'auteur, *oi* pour *ai*, etc. Il se trouve dans le manuscrit un grand nombre de mots locaux que tous les lecteurs du Bulletin comprendront sans peine, ou avec l'aide des notes.

« En résumé, ce journal est le plus détaillé et le plus intéressant de tous ceux qui ont été rencontrés jusqu'à présent dans le pays et publiés au Bulletin. »

Par vous, mon cher Maître, et puisque l'occasion s'en présente, laissez-moi, pour une fois, faire violence à votre modestie aussi sincère que connue, et rappeler que vous fûtes le grand Publicateur de ces menus témoins d'autrefois, que les Historiens dédaignèrent avec ampleur, et que nous, plus affamés de connaître la véritable vie de nos aïeux, nous recherchons avec passion.

Et c'est grâce à vous que notre Bulletin se trouve avoir publié l'histoire vécue de notre pays Vendômois depuis trois siècles.

Pour les guerres de religion, c'est la Chronique du chanoine de Troô, Michel Garrault, s'appliquant à Troô et au Bas-Vendômois.

Pour la seconde moitié du XVIIe siècle, ce sont des morceaux choisis dans l'immense collection de notre poëte-procureur de Vendôme, François Forest.

Pour la première moitié du XVIIIe, ce sont les notes du curé de Naveil, Théopiste Regnard, qui était, — vous ne le saviez pas? — mon voisin au Bois-aux-Moines.

Pour la seconde moitié, c'est le Journal du vigneron de ce même Bois-aux-Moines.

Entre ces deux derniers vient se placer tout naturellement la présente publication.

Mais elle ne nous donnera pas, comme ses devancières, la joie de savourer les notes que vous nous promettiez, et qui auraient, une fois de plus, fait notre joie, tant vous saviez, secret bien gagné du vieux professeur, dissimuler l'amertume de la science sous les charmes d'une plume aussi alerte que pittoresque. Vous m'avez fait l'honneur de m'en donner la charge, et si j'ai accepté, c'est parce que vous aviez déjà frayé le chemin, donné des modèles, et plusieurs fois j'ai pu me contenter de copier les notes de vos publications antérieures.

De la sorte, si les lecteurs sont satisfaits, c'est encore vous qu'ils auront le plaisir d'applaudir.

Et ce sera justice.

J. M.

DERNIERS RENSEIGNEMENTS

SUR

PIERRE BORDIER

Les recherches auxquelles je m'étais livré pour connaître l'auteur, suffisaient peut-être pour éclairer son texte ; mais, à vivre avec le manuscrit, j'ai fini par m'intéresser à l'auteur, et j'ai voulu connaître sa vie tout entière.

J'ai trouvé sa mort ; il est décédé, comme il convient, à Lancé, le 28 novembre 1781, et a été inhumé le lendemain au cimetière. Puisqu'il était âgé de 68 ans, c'est qu'il naquit en 1713. Or, ni en 1712, ni en 1713, ni en 1714, les registres de Lancé ne mentionnent sa naissance ; c'est donc qu'il n'est pas né à Lancé.

Mais son acte d'inhumation a été dressé en présence de témoins, qui, dit le vieux curé Desnoyers, « ont signé avec nous, excepté ceux qui ont déclaré ne le sçavoir ». Au nombre de ces derniers, figure en tête « Marie Rimbault, son épouse ».

Qu'est-ce à dire ? Il s'était donc remarié ? Oui, et voici dans quelles conditions.

Nous avons vu qu'à la fin de 1768, il cessa de tenir son journal. Je note qu'il se priva de ce vieux compagnon, au moment où il devint Syndic de Lancé (le mot *syndic* était alors la dénomination légale des maires des communautés rurales). Il semble qu'il ne cessa pas d'être syndic jusqu'à sa mort.

En 1770, nouvel ennui, c'est sa femme, Anne Breton,

qui décède le 14 novembre, et est inhumée le même jour « en présence de Pierre Bordier syndic, son mari ». Agée de 60 ans, elle était née en 1710, donc elle avait 3 ans de plus que son mari. Malgré 32 ans de mariage, elle n'avait donné à son mari aucun enfant.

Pas d'enfant, plus de femme, plus de journal ! Qu'allait devenir Pierre Bordier ? De bonnes âmes s'occupèrent à distraire « Monsieur le Syndic » ; on se souvint de son aptitude particulière aux parrainages ; or, depuis seize ans, il n'avait été qu'une seule fois parrain.

Donc, quelques mois après la mort de sa femme, en 1771, on lui proposa, à lui qui avait 58 ans sonnés, d'être le compère d'une jeune fille, Marie-Louise Rimbault, fille du charron de Chandelay, hameau de la paroisse de Lancé. Il accepta, et...

Et voici que je ne sais plus comment raconter ce qui en résulta. Aussi, je passe la plume à Monsieur le Curé :

« L'an 1772, le 1er may, a été baptisée par moy, curé, etc., Marie-Louise, née aujourd'huy de Pierre Bordier, veuf d'Anne Breton, laboureur, qui a signé avec nous, et de Marie-Louise Rimbault, *fille,* ses père et mère. »

Car elles arrivèrent trop tard, les dispenses de Notre Saint-Père le Pape Clément XIV, puisque le bref ne put être « fulminé à l'officialité de Blois » que le 5 juin, plus d'un mois après. Vite, en mettant même les bouchées doubles, le curé fit les trois publications de rigueur, les 7, 8 et 14, « sans qu'il se trouvât d'autre empeschement que celuy de *parenté spirituelle* ». Et dès le 15, le curé se hâta de donner la bénédiction nuptiale à « Pierre Bordier, laboureur, syndic, veuf d'Anne Breton, et à Marie-Louise Rimbault, fille *mineure,* tous deux de cette paroisse ».

Et en présence des parents Rimbault et des témoins,

les mariés reconnurent « pour leur enfant légitime, Marie-Louise », qui en avait besoin.

La morale fut satisfaite, la mariée dut l'être bien davantage, ainsi que ses parents ; et quant à Pierre Bordier, j'ai des raisons de croire qu'il fut content de lui.

JOURNAL DE PIERRE BORDIER
DE LANCÉ

— 1748 —

Octobre

— Le samedi 19 les miliciens sonts revenus de leurs garnisons en... leurs païs depuis trois semeine.

« Revenue des miliciens. » (Note A.). (1)

Novembre

— Le samedi 2 (2), le bled à Vendôme litte (3) 20s.

— Le sam. 14 décembre — Le bled à Vendôme litte 28s le boisseau.

— 1749 —

Janvier

— Le mois de janvier est passé cette année sans auqune gelée ; il n'a barbelé qu'un jour, et est tombé presque tourjours de l'eau, et a fait d'auquns jours beau et chaud pour la saison.

Janvier sans gelée.

(1) Je mets entre guillemets les *titres* imposés par l'auteur lui-même, mais je n'ai pas conservé tous ses titres.

(2) Le *marché* de Vendôme avait lieu, sauf déplacements amenés par les fêtes, le samedi, depuis le moyen âge jusqu'au 29 juin 1833 inclusivement (voir à cet égard la note de M. Nouel, Bulletin 1875, p. 331, dans le Journal d'un vigneron vendomois.

(3) « Le *bled litte,* la *litte du bled* » expressions qui désignent la première qualité du blé. Les recherches les plus approfondies n'ont pû faire découvrir encore l'étymologie de ce mot. Mais à coup sûr ce n'est pas une corruption du mot *élite,* puisque l'élite est le résultat d'une élection (voir la note de M. Nouel, Bulletin 1875, p. 387).

Quant aux prix donnés, il est entendu que ce sont ceux de l'ancien boisseau de Vendôme, qui était de 12 litres 3 décilitres, et pesait 18 livres anciennes, soit, à 489 grammes la livre : 8 kilos 811 grammes.

Février

— 3, jour de la foire, à Vendôme, le bled litte valoit 27ˢ.

Avril

« Tableau de N. S. avec des oizeaux qui chantent. »

— Le mercredy 23 avril, il est arrivez à Vendôme plusieurs personnes qui ont un Tableau qui représente la mort et Pation de Nostre Seigneur *dont* (4) tout le mondes en est *ravy de joie* (5), et plusieurs oiseaux qui chantent *au parfait* (6). Ils faisoient payer chaque personne un sol, et *en le* (7) *premier* 2 s, et *en le dernier* 2 liars.

May

Gelée en mai.

— Le samedi 10 le bled litte à Vendôme valoit 23ˢ.

— En marge : Le 15 mai 1749 les vignes ont gelé le jour de l'Assenssion. L'eau après le soleil levé a encore pris à glasse (l'eau = rosée).

Juin

Grêle en juin.

— Il est tombé de la grelle à deux différentes fois, qui ont gasté les bleds — (date pas indiquée).

Louée de domestiques de ferme à la Saint-Jean. (Note B.).

— Le 24. — Nous avons loué Louis Corbin pour grand valet pour le prix de 100 livres ; je lui ai donné 3 livres pour le denier à Dieu à déduire sur les 100 livres.

(4) Sur le mot *dont* et « son fréquent emploi dans des sens très variés, et différant tous du sens académique de ce mot », on lira avec fruit la note de M. Nouel, Bulletin 1875, p. 384. Cependant il sera bon de consulter aussi Littré qui montre, par ses exemples du XVIIᵉ siècle, que tous ces emplois étaient pratiqués par les bons auteurs : « Hélène est arrivée, *dont* je suis ravie » a écrit Madame de Sévigné.

(5) *Ravy de joie.* Je suppose qu'il faut comprendre le plaisir, non de voir la Passion, mais de la voir si bien réprésentée, et surtout si bien accompagnée.

(6) « *Au parfait*, pour dire parfaitement, est une locution que Voltaire a condamné, et que l'Académie n'a pas admise » Littré dixit ! Pauvre Bordier !

(7) *En le...* tournure que ne manquaient pas d'employer les curés de Lancé, lorsqu'ils vous enterraient « en le cimetiére. »

Nous avons loué François Tourangeau pour le prix de 28 écus; je luy ai donné 3 livres à déduire de sur les 28 écus, reste à 27 (= 84 livres).

Nous avons loué le berger Chereau pour le prix de 12 écus (36 livres), et 30 sols pour le denier à Dieu ; fourny de sabots.

Nous avons loué Françoise Gallet pour le prix de onze écus et trois aunes de grosse toile, et une quenouille de brin.

Nous avons loué Marie Sassier pour le prix de 9 écus et trois aunes de toile grosse et une quenouille de brin (8).

— Le samedi 28, le bled à Vendôme litte valoit 22ˢ.

Juillet

— Le mardi 1er nous avons vendu notre *laine* à Châteaurgnault 14 sols 6 deniers la livre. **Prix de la laine.**

— Le 14 j'ai loué six *seyeux* (9) pour chacun un louis d'or et 6 livres pour boire et un quart de vin. **Prix des Seyeux.**

Nous avons commencé à *sayer* le 23 juillet. **L'aoust.**

(8) Cinq domestiques loués d'un seul coup, c'est un renouvellement complet. On voudra bien remarquer la différence des prix d'alors d'avec ceux actuels. Même en multipliant par quatre les prix d'alors, l'avantage (pour le domestique) reste encore aux prix actuels.

Le *brin,* c'est le chanvre de première qualité avec lequel la fileuse faisait son fil, pour coudre sa *grosse* toile, ou toile commune. Ce sens de brin s'est conservé dans la marine, dit Littré : « cordage de premier brin, cordage fait avec du chanvre de première qualité. »

Fourni de sabot, c'est pour l'année entière, soit 5 à 6 paires.

(9) Le *seyeux,* c'est celui qui *seye,* à la faucille, le blé, l'avoine et l'orge. Depuis cinquante ans, les céréales se *fauchent* comme le foin.

On seyait à 0m20 du sol, et la partie restée constituait le *chaume* qui servait, soit à couvrir les bâtiments, soit à chauffer le four, soit à faire de la litière aux bestiaux.

La moisson, « l'aoust », durait au moins un mois. En 1749, elle a duré 36 jours, et chaque seyeux a reçu un louis d'or (24 livres) et 6 livres pour boire, total 30 livres, soit 29 francs 62. Aujourd'hui un faucheur se paye 6 francs par jour, et les repas en plus.

Décès. — Le 17 juillet Jacques Renoult (10) est décédé ; l'homme le plus fort qu'il y eût à dix lieues à la ronde, qui demeurait à la Saugeurnière (11) paroisse de Lancé, âgé de 48 ans ou environ.

— La mère à Pezière est morte le même jour de mort subite.

— La mère de la femme de Morin Mercier est décédée le 19.

(Ces décès se rattachent-ils à de grandes chaleurs ?)

Août

— Le samedi 2, le bled à Vendôme la litte valoit 30^s.

L'aoust fin. — Le 27, les bleds et les avoines ont été achevés de *sayer*.

— Le vendredi 8 août, François Pillon est mort ; étoit huissier de la Prieuré (12), garde des bois de la Prieuré, fabricier de l'église dudit Lancé.

— Le samedi 30 le bled à Vendôme litte valloit 24^s.

(Rien que des mercuriales jusqu'à janvier).

— 1750 —

Janvier

— Le samedy 3, le bled à Vendôme litte 22^s.

(10) Jacques Renoul était marchand, mais s'il était fort, ce n'était pas sur les convenances. Son curé, M. P. Preston s'en plaint : « 30 mars 1746, baptisé Marie-Marguerite, qu'on *m'a dit* estre née de légitime mariage, le père *aiant refusé de m'en avertir,* qui est Jacque Renoul, demeuaant à la Saugrenière. »

Le 3 may 1748, le nouveau curé baptise « Mathurin, né de Jacques Renou, marchaud, et de Marguerite Maillet », et le 25 septembre 1749, Marie-Magdeleine, fille posthume.

(11) La Saugrenière, (que le paisan adoucit en Saugeurnière), hameau de la paroisse de Lancé, à 3 kil. au S.

(12) La *Prieuré* « c'était, autrefois le domicile d'un Prieur et de ses 12 moines. A Lancé, le Prieur ne résidait plus depuis un siècle. Les bâtiments, eux subsistent, à droite et parallèlement à l'église (voir le plan et la description dans le travail de M. de Salies, Bulletin 1876, p. 272, et 1877.

Mars

— Le 1er jour, les garçons sont allé *tirer au sort* pour la milice (13). Ils étoient 9 paroisses ensemble; ils ne se sont trouvés que 8 à tirer, et le sort est tombé à un appelé Lepligny de Francé (14), qui étoit en la paroisse de Gombergean, le second de 8.

La milice. (Note A.).

May

— 2 may, bled litte à Vendôme 22s.

Juin

— Le 24 juin 1750, j'ai loué Antoine Haubouin (15) pour le grand vallet, je luy donne 34 écus et deux écus qua je luy ay donné pour le denier à dieu, faisant 36 écus en tout.

Louée de domestiques. (Note B.).

Jé loyé le mesme jour Pierre Clément pour le petit vallet; je luy donne 26 écus et un écus qu'il a reçu pour le denier à dieu faisant 27 écus le tout, à la charge de ne venir qu'à la St Martin, et de luy donner le temps de vendanger un quartier de vigne à la vendange.

Le mesme jour jé loy Jean Cherreau bergé; je luy donne 13 écus et un écus pour le denier à dieu, faisant 14 écus pour le tout, à la charge qu'il porteroit la gourde depuis la St Jean jusque à la Toussaint, et depuis Pasques jusque à la St Jean.

(13) La *milice,* c'est déjà la conscription, mais combien plus restreinte! nous avons conservé l'expression caractéristique « *tirer au sort* », mais elle ne signifie presque plus rien aujourd'hui. Vive le temps où neuf paroisses ne fournissaient au tirage que 8 hommes, et où sur 8 un seul tombait au sort. Voyez ce que 9 communes actuelles fournissent de soldats chaque année.

(14) *Françay,* commune du canton d'Herbault en Beauce, arrondissement de Blois. *Gombergean,* à 5 kil. de Lancé, et comme elle, du canton de Saint-Amand-de-Vendôme.

(15) Antoine Haubouin est parrain le 17 septembre 1752, et s'intitule « domestique au Pont. »

Jé loy la Roussignon grande servante pour 12 écus 24s, 4 ône de grosse toille, une quenouille de brin, une paire de chausse.

Jé loy la Choquet pour la petitte servante, je luy donne 8 écus et une paire de bas, et une pièce de douze sols pour le denier à dieu, point de toille.

Juillet

— Le mois de juillet a été assez beau.

« Louée d'hommes d'aoust. »

— Le lundi 13 j'ai loué 6 hommes pour faire l'*aoust*; ils gangnent chacun 26 livres; point de vin.

— Le lundi 27 nous avons commencé à *sayer* du bled au Mousseau..

Août

— On a cueilli du bled une grande récolte.

— Le vendredy 14, à Vendôme, la litte de bled valloit 14s le boisseau.

Novembre

— Samedi 7 novembre, le blé litte à Vendôme à 14s.

— Le comte de Saxe est décédé à Menars le 30 novembre (On avait écrit: à Chambord; effacé).

Décembre

Récoltes et vendanges

(Ecrit fin décembre) : La récolte en bled, avoine, orge a été très bonne. Les vins ont été assez bons mais peu *quilly* (*sic*) (peu cueilli).

— 1751 —

Janvier

Hiver très mouillé.

— Ce mois a été fort *tendre* par la grande abondance de pluies qui sont tombées.

Février

— 5, le bled litte à Vendôme 14s.

— (Fin du mois). — Ce mois a été comme le mois de janvier rempli d'abondantes crues d'eau.

Mars

Le mardi 22 les neuf paroisses *d'acoutume* ont *tiré au sort*, et le sort est tombé à un garçon de Crucheré qui est chez Mathurin Lardineau du Plessis (16) de Crucheré, en 10 ou 11 à tirer ; c'est Noel Suard. **Milice.** (Note A.).

— Ce mois a été encore plus *inconstant* (17) que le précédent, à cause de grosses pluies qui sont presque continuelles. On n'a pu faire d'avoines du tout en ce mois.

— De plus il est arrivé dans la nuit du 13 au 14, un vent qui a fait beaucoup de ravages aux bâtiments et *a étonné* (17) bien du monde, et a même arraché quantité d'arbres en tout païs ; même en a arraché un au Bouchet (18) et un autre qui est cassé, et un aux prés de L'Epinière et un autre au recoin de la Basse-Cour de Lancé ; et plusieurs maisons qui ont été renversées par terre, il n'y en a pas eu une d'exente, que le vent n'ait fait tort aux couvertures, soit tuiles, bardeaux, pailles de seigle ou chaume, avec une grande crue d'eau *terrible*, surtout à Vendôme. **« Grands tremblements de terre. »** **Crue à Vendôme.**

Avril

— Ce mois a encore été bien inconstant et rempli encore de grandes eaux. On a presque que demi fait les avoines ; pourtant les bleds ne sont pas encore dépéris beaucoup ;

(16) *Le Plessis* de Crucheray, à 1 kil. au N. du bourg de cette commune.

(17) *Inconstant, étonné,* mots qui ne figurent dans aucun des glossaires vendomois ou blaisois. Ce n'est pas étonnant pour *inconstant*, qui figure à l'Académie avec ce sens spécial. *Etonné*, dans le sens actif, a le sens de « faire peur », les gens n'ont pas dormi de la nuit.

(18) Le *Bouchet*, le Bouchet-Estouteville à 1 kil. au S.-O. de Crucheray.

La *Basse-cour de Lancé,* c'est la ferme adjacente au Prieuré (v. note 12).

cela n'a pas empêché qu'ils ne soient enchéris partout aussi bien que l'orge et l'avoine.

— Le 30 avril, bled litte à Vendôme 21[s] 6[d].

Le grand Jubilé. (Note C.).

= (Ecrit fin avril). — Le grand Jubilé universel est envoyé dans les paroisses du diocèse de Blois. On a fait quatre processions, du moins à Lancé ; on a été : 1° à Nourray, 2° à Crucheré, 3° à S[t] Amand, 4° à Pray.

Le Pape a accordé à tout le peuple depuis le 1[er] avril jusqu'au 1[er] octobre, qui fait six mois entiers et parfaits. On en a fait l'ouverture par une procession (19) sur le pastis de la Prieuré, avec une grande messe du S[t] Esprit en suitte.

May

Mai pluvieux.

— Ce mois a encore été bien tendre par les pluies continuelles.

Juin

— Le 10 de ce mois... le soir après vêpres durant la procession, en allant à St-Amand pour le grand Jubilé, à la station (19).

— Ce mois a été un peu plus beau que les autres précédents et encore bien tendre.

Prière contre la pluie (Note D.).

— On a fait le salut neuf jours pour avoir du beau temps.

Juillet

— Le samedi 2, le bled à Vendôme la litte, 25[s].

Juillet beau.

— Ce mois a été plus beau que les précédents, et beau assez.

(19) Voilà donc cinq processions faites par la seule paroisse de Lancé, une d'ouverture et quatre aux quatre paroisses voisines, Crucheray est à 4 kil. Il faut bien admettre que chacune de ces paroisses aura rendu à celle de Lancé sa politesse, alors nous arrivons au total de 9 processions faites par ou à Lancé, rien que pour ce Jubilé.

La procession à Saint-Amand n'a eu lieu que le 10 juin.

Aoust

— On a commencé à *séier* le 8 août. L'aoust.

— Ce mois a été plus inconstant que le précédent; on a eu bien de la peine à mettre les bleds dans les granges, et il y en a eu de germés, et des crues d'eau terribles. Aoust mouillé. Crues.

— Les hommes d'août valoient 22 et 23 livres *à l'arrest* (20); pour tout l'aoust chacun 22 et 23 livres. Prix des seyeux. (9).

Septembre

— Ce mois a été assez beau pour mener les fumiers, *oustre* (21) (excepté) à la fin que les pluies ont recommencé à tomber *d'en hault* (!)

Octobre

— (Ecrit le 1er). Une belle couvraille qui se prépare pour les laboureurs.

— Le samedi 1er, à Vendôme le bled litte 38s.

— Ce mois a été tout à fait beau, *outre* (excepté) une semaine qui a commencé à tomber de l'eau le 18 de ce mois, et le reste il a fait un temps propre, et beau.

Novembre

— Le samedi 5, le bled à Vendôme litte 38s.

— Ce mois a été tout à fait propre pour achever de faire les bleds.

Décembre

— Ce mois a été propre pour les bleds.

— On n'a guère cueilli de bled et ils ont été *rouillés*; presque point d'orge et peu d'avoine, de sorte que les grains cueillis cette année ne sont guère bons, aussi bien Fâcheuses récoltes Vins verts

(20) *A l'arrêt,* locution encore en usage, « tous au même prix. »

(21) *Outre,* avec le sens *d'excepté,* voici encore un sens que ne donne aucun dictionnaire ni glossaire. Sa souplesse d'évolution n'est comparable qu'à celle de *dont.*

que les vins qui sont *verts comme de la sive verte* (22), et on en a peu cueilli.

L'année a été si tendre que tout n'en vaut pas mieux.

Défense de vendre le blé sur montre. (Note E.).

— Les Messieurs de toutes les villes ont fait défense de vendre sur montre du bled *en les* (7) marchés, et ont réduit les marchés à commencer à vendre, savoir : Montoire à 1 h. après-midi et Vendôme aussi à 1 heure et Herbault à 3 h.

— 1752 —

— Ici commence l'année 1752, Dieu veuille nous en donner une meilleure que la précédente.

Janvier

— (Ecrit le 8). Cela a fait diminuer le bled en tous les marchés, d'avoir fait deffence de vendre sur montre.

— Le samedi 22 le bled à Vendôme litte 38^{s}.

— Le vieux bled vaut la litte, mais on en voy très peu et vaut 4 à 5 sols de plus que le nouveau par boisseau.

— Ce mois a été beau assez pour la saison, un peu rempli trop d'eau.

Février

Grande pluie.

— Le jeudi 3, le bled à Vendôme litte, il n'y en avait pas du tout, ni orge ni avoine, à cause des grandes eaux qui sont tombées depuis minuit jusque à midi jour de la foire ; il n'y avait personne ; on a *trompté* la foire au jour du marché qui est et sera le 12 du dit mois ; il n'y avoit que les marchands de vaches et de poulains à la dite foire, qui avoient des bestiaux, parce qu'ils étoient venus la veille coucher.

(22) La *cive,* c'est la ciboule ; « cive, nom donné à plusieurs petites espèces ou variétés du genre ail, et principalement à l'ail appelé aussi ciboulette » Littré. On dit encore d'un vin vert : *vert comme cive,* parce qu'il agace les dents comme ferait une cive. Et cette expression se trouve dans le Roman de la Rose « vert cum une cive ».

— Le samedi 5, le bled litte à Vendôme 42ˢ, enchéri, à cause des grandes eaux qui sont tout à plain dans les vallées, qui endommagent beaucoup.

Grandes eaux.

— Il y a bissexte cette année ; ce mois a 29 jours.

— Ce mois s'est assez bien comporté pour la saison.

Mars

— Le samedi 4, le bled litte à Vendôme 42ˢ.

— Jacques Mantion fermier de la Prieuré de Gombergean avait vendu un muid de bled au marché d'Herbault à un appelé Pillette meunier à Sᵗ Bohaire, 44 écus, il y a huit jours. Les mesureurs du d. marché l'ont arrêté en chemin, et mené à Herbault avec les mulets et le bled. Ils ont été condamnés à chacun 500 livres d'amende et le bled confisqué, cejourd'hui 6 du d. mois de mars 1752.

Procès de marché. (Note E.).

— Les garçons ont tiré à la milice ; ils étoient 9 et le 8ᵉ est tombé au sort ; c'est un garçon de Vilgrimont, paroisse de Champigny. Ils étoient 13 paroisses ou villages pour faire un milicien. Ce sont Rodhon, Champigny, Villefrancœur, Touraille, Pray, Lancôme, Gombergean, les Beines de Landes, Lancé, Nourray, Crucheré, Sᵗᵉ Anne. Il s'en est trouvé 9 (garçons) à tirer au sort.

Milice. (Note A.).

— Fin du mois de mars ; il a été beau ; presque point de pluie.

Mars beau.

Avril

— Le mois d'avril a été bien froid, le commencement pluvieux, tout le reste hâleux et froid, excepté quelques jours de chaud.

Avril froid.

— Le Roy a envoyé du riz pour les pauvres qui sera donné aux pauvres le 5 de mai par M. le curé, et à continuer jusque à la récolte.

Aumômes royales de riz.

Mai

— Les miliciens sont partis pour aller passer en revue

« Partie de la milice. » (Note A.).

devant l'intendant à Orléans ; se sont trouvés à Vendôme le 6 (samedi) pour être le 8 à Orléans.

— Le 27, le bled litte à Vendôme valloit 50s 6d.

— Le mois de mai a été beau assé, chaud et bien sec.

— Les bleds et avoines montrent une grande espérance aux peuples.

— Ce mois de mai on a mis une croix de fer sur celle de pierre, au cimetière de Lancé, par Béchet serrurier à Vendôme.

« Malheurs arrivés dans l'Espagne. »

— Il est arrivé en l'Espagne une grande épouvantation et malheur ; le feu du ciel est venu en un *canton* (23), qui a brûlé tout ce qu'il y avoit par *une nuée de feu* qui est venue. Tous les peuples de ce païs croyaient que *c'étoit la venue du Messie* qui doit un jour venir pour juger tous les hommes. Les oiseaux du ciel venoient *leurs* (24) réfugier dans les maisons, et les bêtes fauves aussi. *Cela n'a pas empesché* que tout a péri à 12 lieues à la ronde.

Juin

— Le samedi 3, le bled à Vendôme litte valloit 49s.

« Foitté et la *flure de lie.* »

— (Entre le 17 et le 24). On a fouetté et *flurdelisé* (25) un homme de Selommes pour avoir vollé environ 30 boisseaux de bled à son cousin.

(23) *Canton* « portion de pays considéré à part du reste » Littré. Ce sens général a été restreint par notre mot administratif. Encore au début du XIXe siècle, Béranger chantait « Suivi de ta meute, chasseur, tu parcours le *canton* ».

(24) *Leurs,* se prononce : *leux,* et s'emploie à la place de *se,* dit le Glossaire vendômois. Le Glossaire blaisois cite un vers de Ronsard où *leur* est employé en ce sens !

(25) « La flur », disait le XIe siècle.

« Lis, l'Académie dit qu'on prononce *lis,* en parlant de la fleur, *li* dans fleur de lis » Littré.

Mais notre époque d'ignorance nous oblige à prononcer les lettres finales. Et savons nous ce que c'est que « flurdeliser ? » Après tout, cette marque sur l'épaule se cachait plus facilement qu'un casier judiciaire.

— (Fin de juin). Ce mois a été beau, chaud et sec; et quelques petites pluies à l'épiaison des bleds.

Juillet

— Le jour de la foire de St Martin 4 juillet, le bled litte à Vendôme 42s.

— Le 8, on a placé un tableau devant St Jacques où il est en portrait, et ainsi donné par Jacques Couturier au petit autel.

« Mauvaise gresle. »

— Le lundi 10 juillet 1752 il est tombé une *vilaine* nuée de grêle qui a tout brisé les biens de la terre, qui s'est étendue d'une rive à l'autre de la paroisse de Lancé; on compte qu'il n'est resté qu'un quart des grains, froment, orge béchet, seigle; et beaucoup des avoines et orges de mars endommagé. Il y en a la moitié de courbé par la moitié (par le milieu), et l'autre moitié, il y en a la moitié d'érussé et égrené, de sorte que c'est une grande pitié. Il n'y a que les deux fermes de Berthault, et la Roche et le Teil d'exempts (26).

— Le 15 juillet, bled litte à Vendôme 46s.

L'aoust et les seyeurs.

— Le lundy 17, à Herbault, les hommes d'aoust *en bedou* (27) 21 livres; le 23, les hommes de journée 15 livres, et *en bedou*, pour tout l'aoust 21 livres.

— Le 24, on a commencé à seïer du bled partout.

— Ce mois s'est comporté dans sa grande beauté ; de petites pluies de temps en temps, et assez de chaleur pour la saison.

(26) *Berthault*, hameau à 2 kil. au N. et de la paroisse de Lancé, sur la route de Crucheray.

La Roche, hameau à 2 kil. à l'O. et de la paroisse de Saint-Amand.

Le Theil, hameau à 2 kil. au S.-O. et de la paroisse de Lancé.

(27) *En bedou*, signifiie « pour toute la durée. » Se prononce : en b'dou, ex. : « j'vas tout vous marchander en b'dou », en bloc, à forfait.

N.-B. — Ce mot ne se trouve pas dans les glossaires.

Août

Moisson mouillée.

— Il est tombé de l'eau depuis le 1er août jusqu'au 15 tous les jours, à l'exception d'un jour, de sorte qu'il y a *écore* du bled à séier et engranger; ce n'est que de petites pluies.

— Samedi 26, Vendôme le bled litte à 32s 6d, point d'orge ni de seigle audit marché.

La Beste ! (Note F.).

— La Beste qui dévore les enfants *règne encore* actuellement du côté d'Ambloy, Marcilly, Naveil, Huisseau, et elle fait un grand désordre de ces côtés-là.

— Le curé de Saint-Cyr (du Gault) est décédé ce mois ici.

Septembre

— Le samedi 16, le bled à Vendôme 34s.

Mort à cheval du notaire de Selommes.

— Le 15 de ce mois, un appelé Pardessus, notaire à Selommes, est tombé mort de sur son cheval, dans le gué de Huchigny, en s'en allant de Vendôme; et on tient qu'il est mort de sur son cheval, il est tombé lorsque le cheval a voulu boire audit gué. Il a été visité par les chirugiens qui ont dit qu'il ne s'étoit pas nayé, et on n'a trouvé aucune fracture de ses membres.

Vendanges.

— Ce mois s'est passé en sa grande beauté, tourjours sec et beau pour les vendanges. Elles ne sont pas bien abondantes. On a commencé à vendanger à Blois le 25. On compte que le *tris* (28) du vin approchera de ceux de 1743.

Octobre

— Le samedi 7, le bled litte à Vendôme 32s 6d.

Octobre sans pluie ! (connu)

— Ce mois s'est passé sans qu'il ait tombé un seul goutte d'eau, on a fait les bleds bien séés et bien *mottus*. Les

(28) Le *tris du vin*, c'est la collection des raisins bien mûrs, *triés* soit pendant la cueillette, soit au pressoir. C'est la première vendange. La seconde, c'est le *lignage*.

vendanges sont assez *communes ;* les vins seront assez *communs* (29) pour la bonté.

Novembre

— Le lundi 13, foire de St Martin, le bled litte à Vendôme 30s.

— (Entre le 13 et le 18). — On parle que la Beste fauve *étrangle* les enfans à Thoré, Houssay, Prunay, Villiers, Naveil, St Arnoult, Sasnières. Elle en *hage* (hache) presque tous les jours ; c'est une grande pitié ! La Beste !

— Ce mois s'est passé en sa grande beauté. Il n'est tombé que deux fois de l'eau. Les terres ne sont pas encore trempées (assez) pour faire lever les bleds. Il a fait quelques jours de grand vent. Très beau.

— Les vendanges de cette année ont été assez médiocres et les vins se sont enlevés *à force* (30) à Villiers et Rochambeau, à raison de 30, 35 et 37 livres, jusque à 40 livres ; ils sont un peu verts et d'assez bonne qualité. Vendanges médiocres Vins chers.

Décembre

— Le samedi 9, litte du bled à Vendôme 32s.

— Cette année s'est passée très seiche. Le mois de mars a été sec pour faire les avoines. Le mois d'avril a été pluvieux ; le mois de mai sec ; juin assez pluvieux ; juillet très chaud et sec. Le mois d'août il est tombé de la pluie continuelle jusqu'au 15, et a recommencé quelques jours du dit mois à tomber de l'eau. Le mois de septembre, le commencement a été assez pluvieux, et depuis le milieu jusqu'à la fin, sec. Le mois d'octobre a été si sec qu'il n'est tombé pas une goutte d'eau. Novembre a été assez Résumé de l'année par mois.

(29) *Communs*, ce n'est pas le sens de fréquent, c'est le sens plus restreint d'une chose ne s'élevant pas au-dessus du niveau ordinaire.

(30) *A force*, « force, 28e sens : *à force*, loc. adv. beaucoup, extrêmement, travailler à force. » Littré.

sec ; il n'est tombé de l'eau que *environ* la St Martin mais peu. Le mois de décembre a été assez beau pour la saison ; quelques pluies, mais un beau temps pour faire lever les bleds.

Gelée.

— La gelée et le froid a commencé le 27 après-midi, jusqu'à la fin de l'année, une gelée bien dure et un grand froid et grand vent, *je ne sais pas quand il finira.*

Récoltes

— Cette année on a quilly assez de grains, mais peu de paille et fourage. Les orges n'ont rien valu à cause du mois de mai qu'il a été sec ; elles ne purent lever que tard, de sorte que le bled a (n'a) été que *commun* (ordinaire) aussi bien l'orge et l'avoine et autres grains et légumes.

Vendanges. — Vins.

— La vendange a été assez bien abondante ; les vins sont un peu verts mais bien *communs* pour la bonté. Le vin s'est *enlevé*, et s'est vendu 30 écus la charretée (3 pièces) au bourg de Villiers ; jusque à 40 écus le plus, c'est-à-dire entre ces deux prix.

— 1753 —

Janvier

Neige.

— La neige a commencé le mercredi 3 du d. mois.

— Le samedi 6, le bled litte à Vendôme 33s.

— Le jeudi 11, la neige a fondu avec une pluie forte qui a fait courir les eaux avec grande vigueur. Le mesme jour dans la nuit, il a gelé bien fort.

— Le samedi 27, le bled litte à Vendôme 30s.

Janvier très froid.

— Fin de janvier. Ce mois a été bien froid depuis le commencement jusque à la fin, et a toujours gelé depuis la dernière feste de Noël jusqu'à présent et des neiges,

Février

Crue.

qui sont fondues le 1er février, qui ont rendu une crue d'eaux le jour de la Chandeleur, fort grande, et une grande crue le jour de la foire à Vendôme, dont les rues en étoient pleines.

Dérangement de la foire

La foire aux vaches a tenu depuis le pont St Georges jusque aux Trois-Marchands, et *en la* rue du Lion ferré jusque au fourneau à chaux ; et la foire aux chevaux depuis l'église St Martin jusque à la rue au Bled. Partout eu la foire aux ânes. Le marché au beurre et autres denrées *en la* rue de la Boucherie, et pour le grain *sour* la Halle. Il y avait au moins trois pieds d'eau devant l'Etoille, et la place de l'Abbaye qui étoit toute couverte d'eau, *dont* tout le peuple de la ville en étoit tout *étonné* (31).

Le Procureur du Roy a fait publier la foire au samedi 10 février.

— Le samedi 3 février 1753 le bled à Vendôme à 32s.

— Le samedi 10 février le bled litte 30s.

— La foire a encore tenu aujourd'hui 10 février à Vendôme, il y avoit encore beaucoup de bestial.

La milice. (Note A.).

— Le 25 février la milice a été *publiée* à la porte de l'église de Lancé, pour tirer au sort le 16 mars prochain avec les paroisses *accolées comme à l'ordinaire ;* pour faire un milicien, il en faut 12 (paroisses) dans l'élection de Vendôme.

(31) Esssayons de nous retrouver dans ces anciens noms.

La foire aux vaches s'est tenue en deux endroits, d'abord du pont Saint-Georges (pont de l'Hôtel de ville) aux « Trois Marchands », auberge, située faubourg Saint-Georges (aujourd'hui Saint-Lubin) nos 33 et 35. Et puis « en la rue du Lion ferré jusque au Fourneau à chaux » ; je trouve en 1697, « l'hostellerie où pend pour enseigne le Lion ferré, au fauxbourg Saint-Georges ; locataires, les époux Gaultier » ; alors cette rue serait une rue transversale, à droite ; ce doit être la ruelle Saint-Lubin ou ruelle des Ecoles.

La rue de la Boucherie, c'est notre Grand Rue actuelle. Les boucheries étaient en face le Tribunal.

La Halle, c'est le rez-de-chaussée du Tribunal actuel.

L'Etoile, auberge existant déjà sous ce nom en 1608, située place du Marché, proche la maison du gouverneur ; c'est la maison U. Morin.

Place de l'Abbaye, c'est la place d'Armes actuelle, moins étendue qu'aujourd'hui.

Résumé.

— Ce mois s'est bien comporté ; il a gelé depuis la dernière feste de Noël jusqu'au 18 février. En tout ce temps de gelée il est venu deux faux dégels, l'un à la Chandeleur et l'autre quelque 8 ou 9 jours devant, et depuis le dernier dégel il a fait un très beau temps.

Mars

— Le samedi 3 prix du bled à Vendôme 27[s].

« Levée de milice. » (Note A.).

— Le 16 mars les garçons de la paroisse de Lancé avec les autres paroisses *accolées* ont tiré au sort, et se sont trouvés à tirer le nombre de six (garçons) en treize paroisses et villages ou hameaux. D'ordinaire, il n'y en avoit point de bons en cette paroisse à tirer au sort. C'est un garçon de Rhodon qui est tombé le 4[e].

Résumé de mars.

— Ce mois s'est passé dans sa plus grande beauté. On n'a pas eu une heure *de débauche* pour faire les avoines qui se sont faites au mieux et promettent beaucoup ; il a fait deux ou trois petites pluies douces qui *faisoient plaisir aux bleds* et à toutes autres choses.

Avril

— La lune de mars n'a renouvelé que le 3 de ce mois à 7 heures du soir, qui est (la lune) venteuse et pluvieuse et un grand froid qu'il fait en son commencement.

— Vendredi 6 avril, jour du Lazare (marché tenu à Vendôme).

Le Cierge de Lazare. (Note G.).

C'est un garçon de la paroisse d'Epuizé qui a porté le cierge du Lazare, (32) âgé de 17 ans ; il avoit tué son camarade à la chasse par mégarde.

(32) C'est le cierge de 33 livres que, chaque année, le vendredi du Lazare (vendredi qui précède le dimanche de la Passion), portait en procession solennelle un criminel *condamné*, mais auquel la grâce plénière avait été accordée. en vertu du vœu de Louis de Bourbon, par un comité spécial, et seulement « pour un cas piteux et rémissible. « On trouvera au Bulletin, 1873 et 1883, des renseignements curieux.

— Ce mois s'est bien comporté, à la réserve de la nouvelle lune et le premier quartier qui a été bien froid ; mais le reste a été chaud.

Mai

— Le samedi 5, le bled litte à Vendôme 28^{s}.

— (Entre le 19 et 26). Le Roy a fait un exil de tous les conseillers du Parlement de Paris et Bordeaux, Grenoble, Rouen et partout dans le royaume. Ils sont dispersés par toutes les villes du royaume *outre* (excepté) où il y a une intendance et un évesché ; pour soutenir (c'est pour avoir soutenu) contre la Constitution, et pour empescher des *billets de confiance* (33), que on appelle, et pour bien des affaires de l'Etat que le Roy veut soutenir hors la bonne

« Roy a exité son Parlement. » (Note H.).

« C'était un palleatif, disait-on, (1883, p. 80) qui *ne permet plus* le fonctionnement en quelque sorte *mathématique* de nos lois. » Quelle illusion ! Le droit de grâce a dû être maintenu au chef de l'Etat (art. 3 de la loi du 25 février 1875), pour corriger les erreurs judiciaires.

D'autre part, la faveur, le privilège du « cierge du Lazare » fut accordée à des cas bien peu rémissibles. Il suffit, à cet égard, de consulter la liste publiée (1883, p. 110 et s.) des criminels graciés et de leurs cas.

(33) « *Billets de confiance* » où Bordier a-t-il pris cette expression ? C'est la fameuse querelle des « Billets de confession » qui de 1751 à 1753 révolutionnèrent le diocèse de Paris. L'archevêque avait prescrit de n'accorder les derniers sacrements qu'aux fidèles pourvus de billets de confession signés d'écclésiastiques ayant formellement accepté la *Constitution*, c'est à dire la bulle Unigenitus. Le Parlement, qui prétendait que cette bulle n'était pas un article de foi, condamnait les curés à « communier » les mourants, et en arriva, pour faire exécuter ses arrêts, à saisir le temporel des curés, et même celui de l'archevêque.

C'est le 4 mai 1753 que les membres du Parlement de Paris, qui pour la troisième fois, venaient de suspendre le cours de la justice, furent exilés en province. Vendôme en eut 23 à héberger. Il semble que ce fut une calamité pour la ville. Bordier donne du moins cette impression, par le soin avec lequel il enregistre les annonces de leur départ.

foy, au dire de tout le monde; de sorte que les procès sont arrêtés à Paris.

— On parle que le monde meurt en ce païs de tous côtés, tant aux villes qu'à la campagne.

— Ce mois a été bien sec et mauvais, froid ; les bleds ne sont pas beaucoup préparés pour une bonne récolte, et même ont la *froule* (les feuilles) toute rouillée, et sont remplis de *ravenelles* et *sanve* et toutes sortes d'herbes qui les a fait dépérir (34).

Les avoines sont belles mais aussi remplies de ravenelles partout ; mais les orges promettent beaucoup.

— Le vin, le meilleur, à Thoré, 20 à 24 livres le poinçon ; le *petit* (vin) 16 à 18 livres.

Juin

— Le samedi 2, le bled litte à Vendôme 27 s 6 d.

La Beste !

— La Beste a *estranglé* une enfant à Villiersfaux le 8 de ce mois.

Curé tué à l'affut.

— Le 9, le curé de Beauvilliers (près Oucques) s'est tué, étant *à l'affût*, avec son fusil, en voulant *monter dans un arbre* pour se percher (35).

(34) *Froule,* feuilles des plantes herbacées « Gloss. vend. »

Ravenelle, crucifère (Raphanus Raphanistrum, L. fl. Paris) (Nouel).

Sanve, à la table des noms vulgaires de la Flor Paris, figure : Sanve ! = Sinapis Arvensis, moutarde des champs, Nouel.

On trouve dans le Bulletin de la Société d'agriculture, juin 1900 : « La destruction de la *sanve* dans les avoines s'opère en employant la bouillie bordelaise, qui tue la plante sans faire tort à l'avoine. »

(35)
Il monta sur un âbre
Pour voir ses chiens couri
Carabi !

Mais compère Guilleri n'en faisait qu'un observatoire. Tandis que le XVIIe siècle en faisait un poste de chasse.

« A l'heure de l'affût.....
Au bord de quelque bois *sur un arbre je grimpe,*
Et nouveau Jupiter, du haut de cet olympe,
Je *foudroie* à discrétion,
Un *lapin* qui n'y pensait guère.
Lafont. Fables X, 14. »

— Ce mois a été très chaud, et rempli de tonnerres dès le premier jour jusqu'à la fin, et peu de pluie. La veille de la St Jean, il a fait un vent très violent, et beaucoup de pluie, et des grellaux de galerne (venant de la galerne), comme au mois de mars, qui ont fait tort aux vignes et pois chiches et autres légumes des jardins en beaucoup d'endroits, et il a fait des chaleurs extraordinaires tout ce mois, à la réserve de quelques jours de froid. **Juin chaud, orageux.**

Juillet

— On a célébré le jour de St Martin, le premier jour.

Il a fait très chaud ; on parle de *sayer* du seigle et il y en a de sayé avant ce jour, et ils sont assez bons cette année.

— Le mardi 3, le bled litte à Vendôme 26s. Ledit jour 3, foire de St Martin.

— On a fait voir au peuple deux enfants collés l'un à l'autre, et un poisson de mer nommé *lion marin*.

— Le jeudi 5 de ce mois et les trois autres jours suivants il a fait une grande chaleur qui a beaucoup brûlé de bled et d'avoine et fruits et autres choses. **Grandes chaleurs.**

— Le samedi 7, il faisoit un petit vent, qui brusloit le visage, du côté de solaire.

— Le lundi 16 on a commencé la récolte à sayer à Françay, et le jeudi et vendredi 19 et 20 partout ici. Les hommes vallent les plus chers 22 livres et 18 livres et (il) en est resté beaucoup à louer. **L'aoust et les seyeux.**

— Ce mois s'est bien comporté ; depuis qu'on a commencé à sayer, un temps froid, hâleux, sans eau. On dit que les gerbes ne rendent pas bien, et les bleds se trouvent *haistés* (hâtés?) à cause de la chaleur.

Ce mode de chasse devait être plus dangereux pour le chasseur que pour le gibier. Comment, en effet, ne pas se tuer, puisqu'il fallait bien, une fois perché, tirer à soi le fusil par le canon.

La Beste ! — On a parlé d'une Beste qui *étrangle* les enfants et femmes du côté de Prunay, Ambloy, Sasnières, Authon et autres lieux.

Août

— Le samedi 4, le bled litte à Vendôme 27s, le bled nouveau 25s.

Pluies. — (Entre le 18 et le 25). Les pluies ont commencé à tomber depuis le 2 de ce mois, et a continué, de sorte que les avoines se trouvent beaucoup germées en javelle, avec un grand vent qu'il a fait les 12, 13, 14, 15 et 16 qui a beaucoup égrené des avoines, et fait tomber presque tous les fruits.

Grand vent.

— Les pluies ont fini le lundi 20, et a fait un très beau temps pour engranger les grains, et un très beau temps pour les raisins qui font des merveilles et sont en abondance, ce qui a fait bien diminuer le vin des caves. Il a fait un très beau temps pour engranger les avoines et un beau temps pour la vendange qui promet beaucoup.

Note rétrospective. — Depuis 1741 jusque et compris 1752, qui fait onze ans, le bled a valu à Vendôme, les quatre saisons de chaque année réunies ensemble en un seul prix moyen, primo qui est la litte.

1741, bled litte	40s.
1742	28s.
1743	16s.
1744	12s.
1745	11s.
1746	13s.
1747	22s.
1748	31s.
1749	28s.
1750	20s.
1751	22s.
1752	38s.

Septembre

— Ce mois a été bien sec et il n'est point tombé d'eau depuis le 20 d'aoust jusqu'au 27 de ce mois. On a commencé les vendanges le lundi 24 de ce mois et tout le monde y a été trompé, il y en a beaucoup plus que l'on en espéroit, et du vin semblable à celui de 1743 ; et même on croit qu'ils pourront bien les passer pour la bonté.

Vendanges trompeuses... en bien.

Octobre

— Depuis le jour de St Denis (le 9) il est tombé de l'eau de temps en temps, qui n'a fait que du bien pour faire les bleds qui se font au mieux et il a fait chaud pour la saison. Les bleds ne sont que 8 jours en terre (8 jours à lever).

— Les cavaliers sont arrivés à Vendôme le 29 octobre, ils sont rouge d'habits.

Passage de troupes.

— (Ecrit très gros). Voilà trois années que l'on chôme de chaumes en ce pays. On est beaucoup dans la nécessité pour la litière aux bestiaux(9), ce qui cause que le fumier est très rare et vaut cent sols la charretée à 4 chevaux, en la paroisse de Villiers près Vendôme. La paille vaut actuellement 10 écus le cent à Blois.

— Ce mois a été un peu tendre pour faire les bleds; depuis le jour de la St Denis, les vendanges étoient faites.

Ce mois s'est assez bien comporté ; il fait une très belle couvraille pour faire les bleds et une belle vendange, une bonne vinée et d'excellents vins ; on compte qu'ils égalent à ceux de 1743, mais l'abondance est plus grande qu'en 1743, et elle est semblable à celle de 1742 pour la quantité. Les busses ont valu 4 livres 10 sols et cent sols à Vendôme ; mais pour du côté d'Orléans, Beaugency, Mer, et du côté de Montheaux (près Onzain) et Amboise, ils valoient les plus chers 8 livres la busse. (Je crois qu'il s'agit du prix du vin, et non du prix du fût).

Excellentes vendanges cherté des busses.

Novembre

— Le samedi 17, le bled litte à Vendôme 23s.

— Ce mois s'est bien comporté pour la saison et (il a fait) un temps propre pour les bleds.

— Un feuillet arraché, p. 107 et 108. La page 106 se termine sur décembre 1753 après le vendredi 7, « depuis 8 jours le curé d'Azé s'est en allé pour ». (M. Rabouin m'a prévenu que ce feuillet a été arraché récemment, parce qu'il renfermait une histoire scandaleuse sur ce curé. (E. N.)

— 1754 —

Janvier

P. 109, après le feuillet arraché.

Janvier doux.

... Rempli de brouillards et point de gelées du tout ; pas de grande froidure ; un très beau temps pour les bleds ; ils sont beaux et promettent une bonne récolte quant à présent.

Février

Neige.

— Depuis le 25 au 26 de janvier dernier, il est tombé de la neige de temps en temps, de sorte que la terre en est si couverte que les raises et planches de terre est (sont) unie. On est si *cour d'agras* (36) pour les bestiaux, qu'à la foire à Vendôme, on ne demandoit seulement pas le bestial, soit chevaux et vaches et autre bestial.

(36) *Court de...* « Court... 3o. Insuffisant. En parlant des personnes, être *court de*, manquer de. Plus heureux cent fois que le roi, si je n'étais *court de* finances. Régnier. « Remarque 3. Etre court d'argent, et *non être à court* d'argent, qui est une locution fautive, puisque rien n'y justifie la proposition à ». Littré.

Agrats, « empaillements destinés à être convertis en fumier ; pailles, foins qui appartiennent à la ferme. » Glossaire vendomois. Le Code civil dit « les pailles », art. 1778.

— On vent la paille que peut produire un cent de gerbes, aux granges de Fontenais, la somme de 40 livres à St Gourgon, Villeporcher et Villechauve. Paille chère.

— Je crois qu'il ne restera guère d'oiseaux. Les alouettes viennent manger les choux des jardins.

— (Entre le 4 et le 9). Les conseillers du Parlement sont *encore* à Vendôme. Pas un n'est rétabli de tous ceux qui ont été exilés. Les Parlementaires exilés.

— Le 9, le blé litte à Vendôme valoit 20s.

— En la nuit du 11 au 12 février, la neige a commencé à fondre par une petite pluie douce qui a duré jusqu'environ huit heures du matin (le 12), et ensuite un temps calme suivi d'un beau dégel, *dont* (par suite de quoi) la neige a fondu sans qu'il se soit fait une grande crue d'eaux, dont tout le monde en a été en une grande joie. Fonte des Neiges. Dégel.

— Le vin à choisir à Thoré vaut 13 livres le poinçon tout logé en fût neuf, le (vin le) plus cher. Prix du vin.

— Le mardi 19 février Mr de Bezai a été marié à la fille de M. Barouel, receveur des tailles de Vendôme. Mariage Gallois-Barouel.

Ce mois, depuis le dégel, a été beau ; il n'est point tombé d'eau, et (il) a barbelé tous les matins, et ensuite un beau soleil le reste de la journée. On a commencé à faire des avoines. Il n'y a pas une racine dans les terres, et ils (les terres) *leur* (24) mettent bien en guérets et promettent bien des avoines, car on les fait fort bien, si cela continue.

Mars

— (Ecrit le 9). On a *tiré au billet* dans l'élection de Blois la semaine passée (du 3 au 10) ; il en falloit 14 (garçons) dans toute l'élection. Milice. (Note A.).

— Le samedi 16, le bled litte à Vendôme 22s.

— Depuis le 9 mars il a fait une gelée extraordinaire pour la saison, *sans avoir* labouré aucunement de toutes sortes de terres, et de la neige avec un froid très violent aussi pour la saison. Gelée.

Miliciens.

— Il n'a fallu que 5 miliciens dans l'élection de Vendôme; on les a levés dans le Perche et aux *vigneries* (pays de vignobles), et 14 dans celle de Blois.

Villetrun brûlé !

— Il a brulé 10 maisons du lundi (18) au mardi (19) de cette semaine, au bourg de Villetrun.

— Le samedi 23, le bled litte à 23[s].

Regelée.

— Il a encore gelé trois jours de cette semaine, de sorte que l'on n'a pu labourer que le jeudi (21) après midi. On a été dans ce mois neuf jours entiers sans pouvoir labourer, avec un froid très violent qui a bien fatigué les bleds. Les bestiaux meurent de faim; le fourrage est si rare et le foin, que même on n'en peut trouver pour son argent.

La Beste!

— On parle encore actuellement de la Beste qui dévore les enfants, surtout en la paroisse de Villeporcher et Saunay. Elle en a *haché* (*sic*) et *étranglé* trois cette semaine, (du 17 au 24), à Saunay.

— Il a commencé à faire un beau temps le 25, jour de la Notre Dame, un temps calme, doux et bien agréable aux biens de la terre.

Le curé de Pray.

— C'est un appelé M. Soudée qui est curé à Pray, c'est les M[rs] de Marmoutiers-lès-Tours qui ont présenté la cure; il en a pris possession le vendredi 15 du dit mois.

— Le vendredi du Lazare 29 mars le bled à Vendôme 24[s].

Le Cierge de Lazare. (Note G.).

— Celui qui a porté le cierge du Lazare (32) est un chirugien (demeurant) tout proche le Mans, qui a tué un homme, et après l'avoir tué, il a voulu le mettre au feu pour le brûler (Voilà un cas de rémission bien extraordinaire).

Résumé de Mars.

— Ce mois a été bien sec, et grand froid qu'il a fait; on a été même neuf jours entiers sans pouvoir labourer dans les *laudas* (37) à cause des gelées qu'il a faites et des neiges.

(37) *Laudas* (lau-dà) s. m. Terre forte exempte de pierres, de cailloux, humus.

Etym. alld. *laud*, champ, terre (Gloss. blaisois).

Mais les avoines qui ont été faites avant le 9 de ce mois, on compte qu'il y en aura beaucoup de gelées, *et si* on les a faites bien sèches ; mais depuis le dernier dégel, il a fait bon labourer, et même bien sec, les derniers jours de mars. Les bleds qui sont en terre sont très petits et néanmoins ils sont bien plantés.

Les terres à mettre des mars sont beaucoup remplies d'herbes que l'on appelle *achée* (33), mais sans autres racines du tout ; cette herbe ne fait qu'emboucher les herses à hercer les terres, et ne fait aucun tort pour les avoines.

Avril

Le premier jour d'avril, il a fait une grande barbelée et a gelé bien dur, aujourd'hui et le dernier jour de mars ; on ne peut labourer dans les terres *landas* (37).

— Le 4, il a commencé à faire un beau temps chaud.

— Le 13, veille de Pasques, le bled litte à Vendôme 23s 6d.

— Ce mois a été tout à fait si sec que les bestiaux meurent de faim. Les bleds n'ont rien fait tout ce mois et sont bien chétifs. Les avoines ne lèvent guère bien aussi, non plus que les autres menus grains. Il fait bien sec lever les guérets, mais on laboure encore ; il a fait un temps si froid, que la gelée a régné presque tout ce mois ; la vigne n'a pas encore *branslé* (n'est pas encore partie !). **Avril très sec, très froid.**

— Le vin ne valoit que 12 livres le plus cher à Thoré, au mois de février tout logé en fûts neufs, et à présent il en vaut 18.

— Le foin vaut le quintal à Blois

(38) *Achée*, s. f., renouée des oiseaux, vulg., trainasse, *polygonum aviculare* polygonées, herbe à rougets, Cette herbe qui rampe à terre avec ses tiges rougies par l'automne, figure à peu près les vers de terre ou achées (Gloss. vend.).

CONFÉRENCE

SUR LA

VILLE PRÉHISTORIQUE D'AVERDON (L.-&-C.)

PAR

L. GUIGNARD, de CHOUZY

Messieurs,

Appelé par votre président, à l'honneur de venir faire, au milieu de vous, une conférence, sur les fouilles d'Averdon, permettez moi de remercier le bureau de votre société de l'honneur qu'il m'a fait, honneur d'autant plus périlleux que dans l'état actuel des fouilles, il est difficile de se prononcer et de donner des renseignements d'une exactitude absolue.

Ce n'est pas, du reste, d'hier, qu'Averdon a fourni à la science des documents intéressants.

Son église de construction antique, dans certaines de ses parties, est notée comme un des plus vieux monuments de nos pays. Plusieurs archéologues en font même remonter la construction au temps des carolingiens.

Ceux qui sont venus avec nous, il y a près de quinze ans, visiter nos fouilles dans la vallée Perroux se rapelleront les squelettes retrouvés, ayant, auprès d'eux, dans leur dernière demeure, leurs armes et leurs ustensiles journaliers, rappelant singulièrement ceux des hauts plateaux, du premier âge du fer.

Aurions-nous dans nos nouvelles fouilles, un échelonnement pouvant établir la jonction des anneaux de cette

grande série de générations, commençant au début de l'humanité, après la période quaternaire, nous amenant insensiblement jusqu'à l'occupation romaine, avant le mouvement franc. J'avoue que je serais tenté de le croire, d'après le classement des documents que j'ai sous les yeux et recueillis par nous, depuis près de vingt-cinq ans, dans les communes de Saint Bohaire, Landes, la Chapelle, Marolles et Fossé et dont la série méthodique retrouvée, sur ou dans le sol, accuse nettement la concordance avec les périodes historiques correspondantes.

Dans la cité préhistorique d'Averdon, nom que je lui donne avec intention, et que personne ne pourra nous contester, je l'espère, quand des fouilles plus complètes auront été faites, ce qui frappe, c'est la grandeur du campement, la multiplicité des tumuli et des fonds de cabanes, la régularité de ce que chacun appelle, autour de nous, des remparts et qui, pour moi, ne sont que les rues, grandes artères de la cité dont les voies furent obstruées quand, à une époque ignorée, on rasa la ville et que les murs séparatifs des héritages eurent été effondrés, sur le thalweg de ces antiques chemins.

Tout dans Averdon indique une ancienne origine. Son nom et ceux de ses lieux dits sont pleins d'enseignements pour nos études. *A ver dun*, n'est-ce pas *a* la, *dun* montagne, *ver* du chef? Ne voit-on pas ce radical *dun* dans l'étymologie de lieux élevés, Chateaudun, Loudun, Bézaudun, etc., en sont des exemples frappants. *Ver* dans le latin, comme dans le celtique, signifie printemps, commencement et par extension chef; comme dans Vergobret, Vercingétorix, qui pendant longtemps ont été considérés comme des noms d'homme, et ne sont, en réalité, que des appellations conformes à l'état ou à la situation de l'homme, dans les tribus.

Si Averdon est bien la montagne du chef, les lieux dits des environs répondent à cette appellation primitive. L'étang du Roy entoure notre cité préhistorique. Les Maisons Rouges, où l'on remarque une ancienne habitation avec fossés et remparts, fournissant, encore, des tuiles à rebords, d'une antiquité incontestable.

Ces Maisons Rouges n'étaient-ce pas le lieu des moines rouges et les moines rouges n'étaient-ils pas, eux-mêmes, les grands de monde, couverts de pourpre, de cette pourpre que le cardinalat a réservé comme symbole des princes de l'Eglise. Ce Rouge ne correspond-il pas à la limonite des peuples primitifs, dont les bretons de l'Armorique Breith (les peints) s'enduisaient le corps pour se rendre la mine plus terrible aux regards de l'ennemi, mode dont nos préhistoriens les plus en vue comme MM. Piette, d'Ault du Mesnil Lartet, Chantre et tant d'autres ont retrouvé les traces, dans les plus vieux campements et les abris sous roches des peuples préhistoriques.

L'endroit où est situé la ville préhistorique d'Averdon forme un bec avancé dans une vallée profonde de vingt-cinq mètres environ, dans laquelle coula jadis un fleuve imposant dans les temps préhistoriques et où serpente, délicieusement enchassé dans des prairies vertes, le ravissant cours d'eau de la Cisse, dont on peut suivre les méandres sur la carte de nos fouilles, faite avec tant de soin, par MM. Duval et Noret.

Les peuples préhistoriques dont nous recherchons l'histoire avaient établi un peu avant la pointe du bec, un rempart de blocs cyclopéens à l'aide desquels ils avaient endigué le cours d'eau, pour en constituer ce qui s'appela l'étang du Roy. Leur levée, coupée aux écluses prit le nom de levée rompue qu'elle porte encore actuel-

lement. Près d'elle existe, dit-on, un petit fortin gallo-romain.

Cette levée amenait, directement, au mail, où durent s'opérer les transactions commerciales, sur un plateau de calcaire, où la végétation fait défaut et où commence notre série de fonds de cabanes, de tumuli, de murs ou de remparts. Le mail n'est-ce pas là le vieux marché de nos pères où se tenaient les parlements, s'effectuaient les revues, les proclamations? Non loin du mail est la Pierre levée ou la Grosse-Pierre, aujourd'hui effondrée et gisant sur le côté, bloc énorme à taille rudimentaire, c'est le menhir du passé dans toute la force du terme. C'est près d'elle, à une centaine de mètres environ, que nous commencàmes nos fouilles, il y a quatre ans. Celles de l'année dernière nous en rapprochèrent sensiblement. C'est à ces fouilles que j'eus l'honneur de convier votre bureau, quand la société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher voulut bien me donner son appui moral et pécuniaire pour l'exploration de la vieille cité endormie.

Les fouilles n'ont fait que commencer et déjà grâce au concours généreux d'amis toujours dévoués à la science parmi lesquels je ne saurais trop citer M. Lescot, M. le docteur Dentrebente et M. Bonnet, ancien préfet de Loir-et-Cher, nous avons pu explorer et faire connaître au monde savant, un coin inconnu de la vieille Gaule Celtique du passé.

Le premier tumulus exploré nous a fourni deux squelettes à peu près complets, plus un maxillaire d'enfant et des poteries préhistoriques, quelques silex à parties blanchâtres, mais peu intéressants de forme.

Le second, fouillé rudimentairement, peut être considéré comme n'existant plus scientifiquement.

Le troisième, celui éventré devant des représentants de la société du Vendomois parmi lesquels MM. de Saint-

Venant, Letessier, Peltereau, etc., a donné une ample collection de documents parmi lesquels nous devons signaler un collier de bronze, une armille de bois dur sculptée, retrouvés sur un squelette presque à fleur de terre. Dans un cist près, de lui, nous avons rencontré les traces de plusieurs inhumations successives de l'âge de la pierre polie.

Les découvertes les plus importantes, en cet endroit, sont celles de dix lames de silex déposées en rayon, autour de la tête du mort, inhumé postérieurement, à un premier, dont les ossements ont été ramassés au bout de la fouille, aux pieds du second, débris parmi lesquels nous avons retrouvé les perles d'un collier, composé de dents de loup perforées, de morceaux de bois de cerf, de coquilles, etc.

La petite quantité de lignes dont nous avons à disposer ne nous permet pas de nous étendre, plus longuement, sur le méthodisme avec lequel les fouilles furent faites, qu'il nous suffise de donner la désignation des objets principaux.

4 perles très fragiles, nuance nacre (creuses, arrondies intérieurement, larg. 0,18 mil.).

8 dents perforées (canidés).

Une plaque de schiste, percé d'un trou pour pendeloques.

Une plaque phallique, percé d'un trou.

Un anneau de bois de cerf.

Un anneau de cuivre (lamelle recourbée, 6 mil. haut. sur 12 environ de largeur).

Une pointe de flèche triangulaire à pédoncule en silex, admirablement taillée et patinée (retrouvée le long du femur d'une femme).

Une lancette d'une exécution superbe, trouvée auprès de la pointe de flèche.

Trois grandes lames (poignards) silex et pierre retrouvées en côté du squelette d'homme (avec silex en rayons autour de la tête).

Débris de poterie préhistorique avec ornements à l'angle (terre grasse au toucher, brune, d'apparence dolménique, à grains quartzeux, facture assez perfectionnée).

Il nous reste à terminer cet exposé de nos fouilles par une courte note sur les peuples qui nous semblent avoir peuplé les habitations ou les tumuli d'Averdon.

A l'époque où les tumuli furent construits, la Gaule, bien certainement, relevait d'elle-même, nous nous trouvons donc en présence de peuples qui devaient faire partie de la grande confédération armoricaine, de ceux que Strabon appelle les Kynes, les Kynètes et connus en Bretagne, encore de nos jours, sous le nom de Korrigans de *Xopn* vierge et *gween* blancs, autrement dit les blancs de la vierge.

Ces peuples auraient-ils fondé *Gween dun*, la montagne des blancs, où nous retrouvons plus tard des seigneurs portant ce nom de Gwenn dans leurs noms, je laisse à ceux qui se disent très forts le soin d'élucider la question, me contentant de chercher, d'abord, la résolution du problème posé et que nos savants de Paris n'ont pas encore voulu résoudre, malgré nos invitations pressantes.

Averdon est-il le centre d'une cité préhistorique? Si oui, à quelle race appartient le peuple qui l'a habité?

En attendant, nos ressources sont épuisées. Averdon n'est pas classé parmi les monuments historiques, chacun y fait ce qu'il veut. Il sera temps de s'en occuper..... quand il aura disparu.

Je vous demanderai donc, Messieurs, d'émettre avec nous un vœu, pour que le classement en soit fait à courte échéance, et qu'une somme suffisante nous soit allouée, pour déterminer exactement, le peuple qui habita cette cité, dont l'étendue dépasse plusieurs kilomètres de longueur. Vous aurez ainsi bien mérité votre nom de membres d'une société archéologique, dont les preuves ne sont plus à faire.

Ludovic Guignard.

NOTE

SUR UNE

EXCURSION AUX RUINES GALLO-ROMAINES

DE SARGÉ

Le 3 mars dernier, plusieurs membres de la Société archéologique du Vendomois, avec une partie du bureau se sont réunis pour une excursion à Sargé.

Il s'agissait d'explorer les ruines gallo-romaines d'une ville, qui, paraît-il, s'appelait *Varaccia*, et était située dans ces parages.

Aussitôt arrivé à Sargé, le groupe des excursionnistes s'est dirigé vers la mairie, où, par les soins de l'instituteur, avaint été réunis les débris provenant des fouilles.

Ces débris consistaient en fragments de pavage strié, et de tuiles à rebord avec des morceaux de poteries rouges ornées d'arabesques et de feuillages, puis d'autres fragments où l'on distingue des dessins de différentes couleurs. Il y avait là incontestablement des vestiges d'habitations gallo-romaines.

Rendus sur les lieux mêmes des fouilles nous y avons rencontré le vénérable M. Liger, archéologue du Maine, qui nous a lu une note sur la découverte que lui même avait faite de ces ruines antiques.

Le temps était si peu propice aux fouilles et explorations — il régnait une vraie tempête du nord avec rafales de grésil — que nous avons dû nous contenter d'ac-

quiescer aux paroles de M. Liger, qui croit avoir découvert là une vérirable ville gallo-romaine sur les dépendances de la ferme de la Trousserie et autres fermes situées sur le coteau.

Obligés ainsi de lui laisser toute la responsabilité de ses assertions, nous attendons avec impatience la brochure qu'il nous a promise. Elle nous fixera sur l'importance d'une découverte dont il y a lieu de lui laisser tout le mérite.

R. S[t]-V.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

Les documents qui suivent sont extraits des titres originaux du cabinet de M. Emmanuel Paty, auteur du *Bas-Vendomois historique et monumental*, décédé à Saint-Gervais-de-Vic (Sarthe), le 9 août 1899, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Ils nous sont communiqués par M. Eugène Vallée, notre nouveau collègue, qui a eu l'heureuse fortune de pouvoir mettre la main sur une partie de cette collection malheureusement dispersée à la mort de M. Paty.

1. — 1552/1553, 24 mars. — Inventaire des titres du château de la Flotte, fait à la requête de nobles personnes Anthoyne et Jehan les de Souvrez, curateurs de..... Jacqueline et Charlotte les..... enfants mineurs de feu noble et puissant messire Jehan du Bellay, en son vivant chevalier, seigneur de la Flotte, époux en secondes noces de noble dame Françoyse de Mailly, mariée de présent en secondes noces à noble et puissant messire Anthoyne de Neufville, chevalier, seigneur dudit lieu ; lesdits titres représentés par ladite dame, laquelle s'est opposée à l'inventaire des meubles, qui lui appartiennent par donation à elle faite par ledit défunt son mari. Ledit inventaire dressé par Jehan Gerberon, licencié ès lois, lieutenant du bailli de Vendômois à Savigny-sur-Braye. (*Cahier papier de 67 feuillets.*)

Liste chronologique des principaux titres énumérés dans ledit inventaire :

XVe et XVIe siècles. — Aveux et déclarations aux fiefs de la Flotte, Brehault, Girardet *alias* Crœil, le fief Mouton, le fief des Trois-Seigneurs, Bruleu, Bury, Thury, la Tuffière et la Rouaulière.

1369, 3 juillet. — Don fait par le comte de Vendômois aux seigneurs de la Flotte du droit de chasse ès châtellenies de Montoire, Lavardin et autres.

[1405-1425, environ]. — Deux vieux aveux non signés rendus par Jehan de la Flotte à Pierre d'Illiers.

1422/1423, 9 février. — Foy et hommage à Maisoncelles par Jehan du Bellay, chevalier, pour raison du fief de Brehault et la tierce partie du fief aux Trois-Seigneurs.

1461, 20 novembre. — Vente à Jullian Anjoubault de choses héritaux dépendant du lieu de Croeil.

1463, 21 novembre. — Baillée du lieu de la Trumelière, en Lavenay, par Jehan du Bellay.

1466, 14 octobre. — Déclaration à Girardet par Jehan Blanchemain, prêtre, curé de Lavenay.

1467/1468, 27 janvier. — Contrat par lequel le sieur de Villiers et des Tuffières a fait son fief de son domaine sur Adam Hudon (?) d'une rente de blé assignée sur la Fechaume (?) près les Tuffières.

1471, 5 juin. — Aveu à Jehan du Bellay, chevalier, à cause de son fief de Thury, à Poncé, par Guillemyne, veuve de feu Guillaume Richard, fille de feu Jehan Nepveu, pour raison des roches et perrières de Poncé, sises près la Vaulyonnière, avec la fuie qui est sur lesdites caves et roches.

1471, 2 octobre. — Déclaration es pleds de Girardet et du Croeil par Jehan Secouet, procureur de messire Jacques de Bueil, par procuration du 20 juin 1470.

1472, 12 avril. — Aveu de Guillaume Le Breton à Jehan du Bellay, sieur de la Flotte.

1472, 12 décembre. — Acte de saisie des fiefs de Brehault et des Trois-Seigneurs aux assises de Maisoncelles.

1472/1473, 10 février. — Foy et hommage par Jehan du Bellay, chevalier, à Crassay (*sic*), seigneur de Monthodon et d'Aulvyne, pour raison de son fief et domaine de la Flotte.

1472/1473, 10 février. — Foy et hommage (au château de Savigny) pour raison de la haute justice de la Flotte.

[1473 environ]. — Aveu à « noble homme mons. Georges de Grassé ».

1473, 4 mai. — Foy et hommage par Jehan Daumais à Jehan du Bellay, chevalier, à cause de son fief de Brehault.

1474, 9 mai. — Contrat par lequel Guillaume Besnard vend à noble homme Jehan de Villiers, sieur de la Tuffière, son droit sur le lieu de la Pierrière, sis paroisse de Vaz (Vaas).

1474, 21 décembre. — Offre d'hommage au sieur de la Flotte et Romigné (*sic, pour* : la Fosse de Romigné) par messire Jehan du Bellay, chevalier, pour raison du fief de Brehault.

1475, 26 octobre. — Deux actes des assises de Chasteaux (Château-la-Vallière) contenant que messire Jehan du Bellay, chevalier, a exhibé les titres de la Tuffière.

1478/1479, 27 janvier. — Echange par lequel Jehan Cresset baille à Jehan du Bellay un quartier de pré qui fut feu Gervaise Ronssart, sis en la prairie des Roches, contre un quartier de pré sur la Braye.

1482, 27 juin. — Vente par Guillaume Leclerc à Jehan du Bellay et Thomyne de Villiers, son épouse, d'un pré en la prairie des Roches.

1483, 27 juin. — Déclaration à Girardet rendue par Jamet Crepon à Jullian Anjoubault, lors seigneur dudit fief de Croeil et Girardet.

1484, 9 mai. — Acquêt d'un gast par Jehan du Bellay, chevalier, sieur de la Flotte.

1485, 15 juillet. — Accord entre Jehan du Bellay et Olivier de Ronssart, seigneur de la Possonnyère, touchant leurs sujets.

1486/1487, 13 mars. — Vente par noble homme Geuffray Roymé, écuyer, à noble homme messire Jehan du Bellay et noble dame Thomyne de Villiers, du bordage nommé l'aître du Cormyer, paroisse de Poncé.

1488, 21 avril. — Déclaration aux pleds de Croeil par Guillaume Coustil, prêtre, curé de Lavenay.

1488/1489, 4 mars. — Transaction entre Pierre de Lamodet (*sic*), écuyer, seigneur de Monstreul-le-Henry, et Jehan du Bellay, pour raison d'un pré sis au-dessus du moulin de la Flotte, lequel pré demeure audit sieur du Bellay.

1492, 20 juillet. — Aveu de la seigneurie du fief de la dame d'Anyères (en Lunay) rendu à la seigneurie de la Flotte par Pierre de Rougemont.

1492, 5 décembre. — Bail par Jehan du Bellay d'une terre en gast sise au Pont-de-Braye, paroisse de Lavenay.

1492/1493, 13 mars. — Contrat passé en cour du Mans contenant que feu Jehan du Bellay donna au curé de Poncé certaines dîmes de vin, blés et autres qu'il avait en la paroisse de Poncé, à charge d'une messe chaque mois en la chapelle de Monsieur en la maison de céans, et 20 deniers tournois de franc devoir au fief de Thury, auquel contrat est annexé le décret du chapitre de Saint-Julien du Mans.

1494, 4 novembre. — Hommage à Monthodon pour la terre et seigneurie de la Flotte.

1494, 4 novembre. — Hommage par Jehan du Bellay pour raison de sa haute justice de la Flotte, tenue du chastel de Savigny.

1494, 5 novembre. — Hommage à Maisoncelles pour les fiefs de Brehault et les Trois-Seigneurs.

1497, 1er juillet. — Déclaration à Girardet par Pierre de Rugière, prêtre, curé de Sougé.

1497, 8 août. — Foy et hommage par noble homme Jehan du Bellay, sr de la Flotte, à la seigneurie de Monthodon.

1499, 19 avril, après Pâques. — Échange de prés entre Guillaume Bouchier, de Sougé, et Jehan du Bellay, chevalier, sr de la Flotte.

1499, 8 juin. — Offre d'hommage à la seigneurie de Maisoncelles pour raison du fief de Croiel, autrement dit Girardet.

[1499-1505 environ]. — Aveu à Maisoncelles rendu à « noble et puissant messire Robert Chabot ».

1507/1508, 10 mars. — Transaction entre Jehan du Bellay, s^r de la Flotte, et Pierre Tureau et autres, touchant les fiefs et seigneuries de Brulleu et Girardet.

1507/1508, 10 mars. — Échange par lequel Jehan du Bellay cède à Macé Martin une rente assise sur une vigne au clos de Bruleu, en contre-échange de quoi ledit Martin cède la tierce partie par indivis du fief, justice et seigneurie, appartenances et dépendances de Bruleu, valant icelle tierce partie, 2 sols 3 deniers maille ou environ ; ensemble les droits y attachés.

1514/1515, 7 février. — Transaction contenant que le procès mu et pendant entre Jehan des Coustiz l'aîné, fils de feu Jehan des Coustiz l'aîné, d'une part, et messire Loys Ronssart, chevalier, s^r de la Possonnière, d'autre part, touchant le fief Mouton, fut appointé au profit desdits des Coustiz.

1515, 2 décembre. — Contrat par lequel messire Loys Ronssart ratifie la transaction entre Jehan des Coustiz l'aîné, fils de Jehan des Coustiz l'aîné, demandeur en matière de retrait touchant le fief Mouton, et messire Jehan du Bellay, chevalier.

1515/1516, 15 janvier. — Contrat par lequel Loys de Ronssart, chevalier, s^r de la Possonnière, et autres paroissiens de la Chapelle-Gaugain, ont vendu à Pierre Baillardeau 6 sous tournois de rente donnée autrefois à la fabrique de ladite église par feu Ambroys Baillardeau.

1518. — Aveu de Jehan du Bellay à Charles, duc de Vendômois, à cause de son chastel de Saint-Calais, pour le fief Mouton.

1518, 5 novembre. — Déclaration aux pleds de Girardet par Michel Duvaut, prêtre, procureur de maistre Raoul Bouchier, curé de Lavenay.

1520, 21 juin. — Aveu à Jehan du Bellay, à cause de son fief de Thury, par Pasquier Becheys, pour trois sexterées de terre esquelles y a une maison.

1520, 22 juin. — Étiquette d'hommage de Thibault Vallée à la Flotte pour raison du fief de la dame d'Anière, situé à Lunay et autres lieux.

1523, 29 décembre. — Contrat d'échange en cour de Villedieu entre Jehan du Bellay, s^r de la Flotte, d'une part, et Loys de Ronssart, chevalier, s^r de la Possonnière, par lequel ledit du Bellay, chevalier, délaisse audit de Ronssart « l'estat, office et garde de la forest de Gastine qu'il avoit », et en contre-échange ledit s^r de la Possonnière lui baille 12 livres tournois de rente assignée sur la métairie de la Roche.

1525, 18 octobre. — Échange entre noble homme François de Mareil, procureur de Jehan du Bellay, et Étienne Legay, de 5 boisselées de terre sises près le grand chemin mansais, tenues de la Flotte, contre 5 boisselées sises près la métairie de la Botterye, tenues dudit fief.

1526, 25 mai. — Vente d'une pièce de terre par Michau Beglain à Jehan du Bellay et Françoise de Villepure, son épouse.

1532, 29 avril. — Vente à Jehan du Bellay d'un arpent de vigne au fief et seigneurie de Ponssay.

1533, 25 septembre. — Sentence au profit de messire Jehan du Bellay, chevalier, s^r^ de la Flotte, à l'encontre de Pierre Anjoubault, ladite sentence confirmée aux grands jours du Vendômois le 24 avril 1534.

1540/1541, 16 février. — Procès des assises de la Flotte pour noble et puissant messire Jehan du Bellay, chevalier.

1547, 26 août. — Aveu de Jehan du Bellay, s^r^ de la Flotte, à cause de son fief et seigneurie de Thury, par Jehan Becheys et autres, pour une pièce de terre au lieu de Loraysière.

1550, 29 novembre. — Foy et hommage ès fiefs de Brehault pour l'aître de la Martière (ou Martinière?), par les Guillaumes.

1551, 4 mai. — Hommage par François Bodineau pour le fief de la dame d'Anyères.

2. — XVIIIe siècle. — Mémoire concernant la haute justice, fief et seigneurie de la baronnie de la Flotte.

1° La haute justice reporte à Savigny à foy et hommage. Coutume d'Anjou.

2° Le fief, château et domaine relèvent du fief et seigneurie de Monthodon, paroisse de Savigny, appartenant à Mme de Louvois, à foy et hommage simple. Coutume d'Anjou.

3° Le fief Mouton, au bourg de Lavenay, relève de Saint-Calais ; il n'a droit que de basse justice. Coutume du Maine.

4° Le fief de Brehault, en la paroisse de Sougé, dont relève celui de Bruleu, relève de la baronnie de Bouloire (à cause de Maisoncelles), comme aussi le fief des Trois-Seigneurs, en la paroisse de la Chapelle-Gaugain, lequel appartient pour les deux tiers à l'abbaye de Saint-Calais et l'autre tiers à Monseigneur (de la Flotte) ; esquels fiefs il y a droit de moyenne et basse justice, mesures à blé et à vin. Foy et hommage simple et un cheval de service pour le fief de Brehault, et un demi pour la tierce partie du fief aux Trois-Seigneurs à M. de Balincourt, baron de Bouloire. Coutume du Maine.

5° Le fief de Vauchaslon, paroisse de Lavenay, relève de l'abbé de l'Étoile. Justice foncière. Doit foy et hommage et 5 sols de service au jour des Trépassés. Coutume du Maine.

6° Le fief du Vau, en Sougé, et celui de l'Arable, à Troô, qui en relève, appartiennent tous deux à Monseigneur. Ledit fief du Vau relève de la châtellenie de Poncé. Il a droit de moyenne et basse justice à tenir au bourg de Sougé. Coutume d'Anjou.

(A suivre.)

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

3e TRIMESTRE 1900

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1900





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Scientifique & Littéraire

DU VENDOMOIS

39^E ANNÉE -- 3^E TRIMESTRE

JUILLET 1900

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 12 juillet 1900, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; de Trémault, trésorier ; Bonhoure, bibliothécaire-archiviste ; Jean Martellière, membre du bureau ;

(M. Nouel, secrétaire, souffrant, s'était fait excuser).

Et MM. Brize, Chanteaud, l'abbé Haugou, de La Serre, Paul Lemercier, Ripé, Ph. Royau, de Sachy, membres.

La séance était publique et plusieurs dames y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Jean Martellière, remplaçant le Secrétaire absent, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'avril 1900.

Ce sont :

MM. Bonnigal, vétérinaire, à Vendôme;
Eugène Vallée, à Paris;

Aviat, chef de section au chemin de fer d'Orléans, à Vendôme ;
de Luppé, colonel du 20e chasseurs, à Vendôme.

Et les noms de deux abonnées qui sont :
Mme veuve Alfred Colas, à Vendôme ;
Mlle Dardenne, au château du Fresne (Authon).

DESCRIPTION SOMMAIRE

Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1900

NOUS AVONS REÇU :

De M. Emilien RENOU, directeur de l'Observatoire météorologique du Parc-Saint-Maur :

Son portrait photographié ; nous avons été très heureux de recevoir ce précieux souvenir de l'éminent savant qui fut notre premier président. Malgré ses 85 ans, M. Emilien Renou a conservé une vigueur d'esprit qui se reflète énergiquement dans les yeux et dans les traits de ce grand Vendômois, une des gloires de notre pays ; je suis certainement l'interprète de toute notre Société en lui adressant nos vives félicitations avec nos remerciements.

Du Comité pour l'érection de la statue du maréchal de Rochambeau :

La maquette de cette statue, par M. Fernand Hamar. Maintenant que la statue définitive est en place et que chacun a pu l'apprécier à sa haute valeur, une description de la maquette serait superflue ; elle restera cependant comme témoin des efforts habiles et consciencieux de l'artiste pour pousser son œuvre à la perfection qu'il a su lui donner.

De M. Raymond RENOU, au château de la Blotinière :

Une plaque de cheminée en fonte ; médaillon avec légende non déchiffrée encore ; la fraise indique un personnage de la fin du XVIe siècle.

De la VILLE DE VENDOME :

Une plaque de cheminée en fonte ; elle symbolise le commerce et la marine, XVIIe siècle. Provient de l'école de la Cormégaie.

D'un anonyme :

Une plaque de cheminée en fonte ; armoiries en bas-relief à déterminer ; elles sont surmontées d'un heaume taré de front à sept grilles.

Par acquisition :

Une plaque de cheminée en fonte ; écu entouré des deux colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, accolé de deux palmes, ayant comme supports deux cornes d'abondance et surmonté d'une couronne de marquis ; il porte en pal la couleuvre ou bisse des Colbert. Commencement du XVIIIe siècle.

De Madame Nouel :

Un bénitier en verre ; d'origine inconnue, rappelle l'art vénitien. Etait depuis bien longtemps dans la famille de Bure, et doit remonter au XVIIe siècle.

Par acquisition :

Un jeton, en argent, des galères, aux armes de *Louis-Joseph, duc de Vendôme*, 1697. D'un côté, les armes et légende du duc, dans un cartouche circulaire ; au revers, PRÆSTAT - SECURA - QUIETEM, entre un filet et un grénetis ; Alcyon dans un nid voguant sur une mer tranquille.

Ce jeton, gravé par Le Breton, a été frappé en 1697, année du siège et de la prise de Barcelone par Louis-Joseph.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'avril 1900.

Nous avons reçu :

I. — dons des auteurs et autres :

1° *Les Trépanations préhistoriques*, par le marquis de Nadaillac. Extrait de la Revue des questions scientifiques, avril 1900.

2° *Recherches sur la Pléiade.* — I. « *Joachim du Bellay et la Bretagne angevine* » par Léon Séché. Cet ouvrage, illustré par M. Jacques Pohier, sera publié en 4 fascicules, dont le premier paraît sous le titre ci-dessus. Le 2e fascicule sera consacré au Cardinal du Bellay ; le 3e à Ronsard et aux Baïf ; le 4e à Remy Belleau, Pontus de Thiard, Jodelle, Dorat et aux amis de la Pléiade. Cet ouvrage est offert en prime aux souscripteurs du monument du cardinal du Bellay et de ses frères, Guillaume, Martin et René, qui doit être élevé à Souday (Loir-et-Cher).

II. — envoi du ministère de l'instruction publique :

1° *Romania.* — Avril 1900.

2° *Annales du Musée Guimet.* — Tome vingt-sixième. Quatrième partie : Recueil de Talismans Laotiens, publiés et décrits par Pierre Lefèvre-Pontalis.

3° *Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Bulletin historique et philologique. Année 1899. Nos 1 et 2.

4° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Année 1899. 3e livraison.

5° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Section des sciences économiques et sociales. Congrès des sociétés savantes de 1899, tenu à Toulouse.

6° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie. — Tome III, 2e livraison, 1899.

7° *Journal des savants.* — Mai et juin 1900.

8° *Académie des Inscriptions et Belles-lettres.* — Comptes rendus des séances de l'année 1900.

III. — envoi des sociétés savantes — échanges :

1° *La Province du Maine.* — Mai 1900, juin 1900 : suite et fin de la controverse de l'Apostolicité des Eglises de France au XIXe siècle. — Juillet 1900.

2° *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes.* — No 33. 1er et 2e trimestre 1900.

3° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.* — Année 1899. 53e vol.

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.* — Tome XLVIII : Cartulaire des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin, par G. de Senneville. Tome XLIX, 1re livraison.

5° *Bulletin l'Académie du Var.* — Tome XXII, 1899.

6° *Bulletin monumental*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie et dirigé par le comte de Marsy. — Septième série, Tome quatrième, 1899.

7° *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.* — Tome vingt-quatrième, quatrième fascicule. 1er octobre au 31 décembre 1899.

8° *Revue numismatique*, dirigée par A. de Barthélemy, Schlumberger, Babelai. — Quatrième série, tome quatrième, 2e trimestre 1900.

9° *U. S. Department of agriculture.* — 1° North American Fauna. N° 17. June 6, 1900. 2° Legislation for the protection of Birds other than of game birds. Washington 1900.

10° *Bulletin de la Société de Borda.* — 2e trimestre 1900.

11° *Mémoires de l'Académie de Nimes.* — Tome XXII. Année 1899.

12° *Société d'histoire naturelle d'Autun.* — Onzième Bulletin 1898. Douzième Bulletin 1899.

13° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.* — Tome X. N° I. 1900.

14° *Bulletin de la Société philomatique de Paris*, fondée en 1788. — 9e série. Tome I. 1898-1899.

15° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* — Années 1899 et 1900. 3e fascicule.

16° *Bulletin de la Société dunoise.* — N° 123. Juillet 1900.

17° *Revue de Saintonge et d'Aunis.* — XXe volume, 4e livraison. 1er juillet 1900.

18° *Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais.* — 1er et 2e trimestres 1900.

19° *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.* — Tome XII (2e partie). 2e trimestre de 1900.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Revue de Loir-et-Cher.* — Mai 1900. Juin 1900. Dans ce dernier numéro, à signaler : « Varacia, ville gallo-romaine du Perche vendomois », par Y. Alexandre, de Mondoubleau. Juillet 1900.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres.* — 25 juin 1900. 25 juillet 1900.

LA PAROISSE

DE LA

CHAPELLE-VICOMTESSE

ET SA

FONDATION

PAR

M. R. DE SAINT-VENANT

Sur la route de Vendôme à Droué, après avoir passé La Ville-aux-Clercs, puis Chauvigny, on rencontre encore un village coquettement bâti sur la crête d'un coteau dominant un petit vallon où la Graisne prend sa source. C'est le bourg de la Chapelle-Vicomtesse.

Composé d'une seule rue formée par la route elle-même, il compte une cinquantaine de feux, tandis que la commune dont il est le chef-lieu, nourrit environ 450 habitants.

Ses maisons, bien bâties, sont une preuve de l'aisance dont jouissent présentement les habitants du Perche, depuis que des cultures plus soignées et le choix judicieux des engrais ont transformé à leur grand avantage les conditions économiques de la contrée.

Sa petite église, munie d'une flèche d'ardoise, indique au loin son emplacement, et sa cloche, du XVIe siècle, par les journées calmes, marie sa voix aux voix des cloches de Bouffry, de Boursay, de Romilly et de Fontaine-Raoul.

Le pays est couvert de haies touffues, et la culture des céréales avec l'élevage de bétail occupent seuls les habitants du lieu, complètement étrangers aux bruits de l'usine et des grandes industries.

La gare la plus proche est à Droué, son chef-lieu de canton ; mais la Chapelle-Vicomtesse est la résidence d'un notaire, héritier par sa charge du tabellion de son vieux prieuré.

*
* *

Ce nom de Chapelle-Vicomtesse — le fait parait incontestable, ou du moins a été admis par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de la région — le village en question l'aurait pris de sa fondatrice, une vicomtesse de Châteaudun.

Bordas (1), l'historien Dunois qui vivait au XVIIIe siècle, dit textuellement : « la Chapelle Vicomtesse doit probablement son nom à une des vicomtesses de Châteaudun, dame de Mondoubleau, qui y aura introduit les moines et qui aura attaché la seigneurie et la haute justice au prieuré ».

Il ne donne pas le nom de la fondatrice, faute, évidemment, de l'avoir rencontré dans les documents qu'il a eus sous les yeux.

Mais Pétigny, le docte historien du Vendomois, qui écrivait cent ans plus tard, est plus explicite. Il dit que Nivelon (de Fréteval, vivant dans la deuxième moitié du XIe siècle) avait une sœur nommée Agnès, mais plus connue sous le nom de *la Vicomtesse*, mariée à Hugues III, vicomte de Châteaudun, et que c'est d'elle que le village de la Chapelle Vicomtesse tire son nom (2).

On était en droit de croire que Pétigny avait eu en

(1) Bordas, Histoire sommaire du Dunois, t. II, p. 92.
(2) Pétigny, *Histoire du Vendomois*, 2e édition, p. 358.

mains la preuve de ce qu'il avançait et que la charte où il avait puisé cette assertion devait se retrouver dans un des cartulaires de la région.

Or, les Cartulaires de Marmoutier, de la Trinité de Vendôme, de St Père de Chartres, de Tyron et de la Madeleine de Châteaudun, les seuls qui regardent cette contrée du Perche, ont aujourd'hui paru, et il n'y est aucunement question de la fondation de la Chapelle-Vicomtesse.

Cette sœur de Nivelon de Fréteval, vicomtesse de Châteaudun, vivait à la fin du XI[e] siècle. On l'appelait Agnès ou Comtesse, et non pas Vicomtesse, et ce nom de Comtesse qui paraissait un surnom, elle l'avait commun avec plusieurs femmes de son temps et de sa famille (1).

Petigny, semble-t-il, s'appuie sur ce fait que l'église paroissiale dont il est question date du XI[e] siècle. Ses caractères architecturaux l'indiquent; et G. Launay, dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme,* le dit positivement (2).

Or la tradition constante du pays étant que la fondatrice fut une vicomtesse de Châteaudun, et, Agnès ayant vécu justement à la fin du XI[e] siècle, et au commencement du XII[e] siècle, il était tout indiqué de lui attribuer la fondation de cette église. Mais alors pourquoi Agnès

(1) Voir Bull. de la société Dunoise, t. VIII, p. 62, article de M. Cuissard sur les V[tes] de Châteaudun.

(2) Voici comment s'exprime Launay, sur la Chapelle-Vicomtesse, dans son Répertoire : « Eglise paroissiale de St Michel, du XI[e] siècle. Plan rectangulaire terminé par une abside demi-circulaire, saillante de 0[m]30 sur les murs de la nef, longueur 30[m]; largeur 7[m]8; hauteur 7[m]. Ouvertures romanes au nord et au midi. Porte murée dans le mur du nord. Chapelle du XV[e] siècle au sud, autrefois chapelle du prieuré dont une partie du bâtiment existe tout auprès. Jolie crédence de la renaissance dans le sanctuaire. Deux statues en pierre. Clocher, etc. »

de Fréteval plutôt que Adèle de Domfront, sa belle-mère, qui vivait en plein XIIe? Sans doute parce qu'il était naturel de croire la fondation faite sur les biens dotaux de la fondatrice ; et il paraissait peu probable que les sires de Domfront eussent possédé des biens sur la Grenne (1). Les sires de Fréteval étant plus en situation pour cela.

Mais alors si nous suivons ces déductions, nous sommes plutôt portés à donner raison à Bordas, non seulement parce qu'ayant vécu avant la grande destruction de la fin du XVIIIe siècle, il est possible qu'il ait eu sous les yeux des documents soustraits depuis à la curiosité de ses successeurs, mais encore parce qu'il est beaucoup plus vraisemblable d'attribuer une fondation dans ce lieu à une dame de Mondoubleau qu'à toute autre, fût-elle fille d'un sire de Fréteval.

Les sires de Mondoubleau étaient là possesseurs de domaines et seigneurs de fiefs ; le fait est certain et prouvé par nombre de chartes, et la première dame de Mondoubleau qui fut vicomtesse de Châteaudun était Helvise ou Héloïse, belle-fille d'Agnès comme épouse de Geoffroy II (2), vicomte de Châteaudun, qui mourut vers 1140. Cette Héloïse était elle-même fille de Ilbert Payen, seigneur de Mondoubleau, et elle apporta à son

(1) La Grenne ou Graisne, anciennement Egrenne, prend sa source dans le vallon au pied de la Chapelle-Vicomtesse, elle passe à Mondoubleau dont elle alimente les tanneries et va se jeter dans la Braye à Sargé. La vallée où se forme cette source remonte à plusieurs kilomètres au nord et prend naissance un peu au-dessous de St Jacques d'Aigrefoin.

(2) Pour les uns, il est Geoffroy II et pour les autres Geoffroy III. Ces derniers comptent comme vicomte de Châteaudun un certain Geoffroy, comte du Perche. Nous adoptons ici l'opinion de M. de Trémault notre collègue. Voir Bulletin de notre société t. XXV (1886) p. 285.

mari cette seigneurie de Mondoubleau qui devait rester pendant plus de deux siècles, unie à la vicomté de Châteaudun (1).

A cette supposition on pourra, il est vrai, faire cette objection : Du moment où il est admis que notre église est du XIe siècle, elle ne peut avoir été construite par Helvise de Mondoubleau qui ne s'est mariée que vers le commencement du XIIe et était veuve en 1140.

C'est ici qu'il nous sera permis de faire remarquer combien est peu fixée l'époque où cessèrent d'être employés les signes architecturaux qu'on est est convenu d'appeler du XIe siècle.

Qu'est ce qu'une église comme celle dont nous nous occupons ? c'est, à proprement parler, une grange avec une porte au pignon et des fenêtres hautes et étroites pour en éclairer l'intérieur. Or, cette porte et ces fenêtres sont ici à *plein cintre* sans aucune sculpture. Ces cintres font supposer le monument du XIe siècle. Hors ces cintres, nulle trace susceptible d'aider le jugement.

Mais l'ogive, qui donne le caractère du XIIe siècle, est dite n'apparaître qu'au cours du XIIe siècle. Cela ne veut-il pas dire que les églises de campagne ont pu, jusqu'au milieu au moins du XIIe siècle, porter les mêmes signes qu'au XIe ? (2)

(1) Il ne faut pas suivre la chronologie des seigneurs de Mondoubleau dans Beauvais de St Paul (Essai historique sur Mondoubleau). Il y a là des erreurs sans nombre qui ont été en partie corrigées par M. de Trémault dans son article paru au bulletin de la société Vendomoise t. xxv (1886) p. 285 et suiv. et intitulé : *Recherches sur les premiers seigneurs de Mondoubleau.* — M. Cuissard, dans sa chronologie des vicomtes de Châteaudun en corrige encore d'autres.

(2) Caumont, dans son *Histoire de l'archiecture* (1838) page 135, dit formellement ceci : « Maintenant, si nous recherchons à quelle époque l'ogive a été adoptée en France, nous reconnaitrons, en comparant un très grand nombre de monuments d'une date authentique

Par conséquent, a supposer même que Helvise de Mondoubleau ait fait cette fondation après la mort de son mari survenue en 1140, le constructeur a fort bien pu employer encore le plein cintre dans les ouvertures de l'édifice qui de la sorte sera donné comme étant dans le style du XIe siècle.

Nous avons à voir maintenant quelles lumières nous apporteront les Cartulaires pour éclairer la question.

*
* *

Nombreuses sont les chartes qui se rapportent à la région. Nous en avons sur Bouffry, Ruan, Fontaine-Raoul, Chauvigny, etc. ; mais très peu parlent de la Chapelle-Vicomtesse. Le nom de *Capella Vicecomitisse* ne paraît qu'en 1204, à propos d'un accord entre l'abbaye de Tiron et celle de la Madeleine de Châteaudun pour la chapelle des Chauvellières appartenant à cette dernière.

Mais longtemps auparavant, des dons nombreux faits tout à l'entour, et sur le territoire même de la paroisse, ont favorisé Tiron et la Madeleine, deux couvents pour lesquels les seigneurs du lieu avaient une grande dévotion.

Tiron (1), jusqu'au XVIIIe siècle a possédé les trois

que cette adoption a eu lieu *dans le cours du XIIe siècle ;* ce résultat général ne peut être contesté ».

Nous croyons, quant à nous qu'une très grande partie de nos églises de campagne, dites du XIe, n'ont été en réalité construites qu'au cours du XIIe siècle. Les maitres maçons et charpentiers ont dû conserver l'habitude du plein cintre dans les ouvertures. Cela leur semblait évidemment plus simple et la routine a dû les maintenir longtemps.

(1) Nous rappelons ici que l'abbaye de Tiron a été fondée au commencement du XIIe siècle sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le bourg de Thiron-Gardais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

églises de Bouffry, la Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul (1), mais son principal prieuré, ou du moins celui qui avait été le principal au moyen-âge, était celui des Fouteaux, en la paroisse même de Bouffry, sur les bords de l'Yron ou rivière de Droué (2).

Ce n'est qu'en analysant les différentes donations faites à Tiron, et aussi à la Madeleine, et encore à Marmoutier qu'on peut parvenir à se rendre compte de la formation des divers prieurés et paroisses de ces parages.

La présence des moines de Tiron sur les bords de l'Yron ou rivière de Droué est indiquée comme étant antérieure à 1125 ; car une charte non datée, mais paraissant être de cette époque ou environ (3), intitulée *De Fagulis* (des Fouteaux) constate que *Garinus* (Guérin Sans-Barbe, rencontré plusieurs fois dans les chartes) donna alors aux moines de Tiron *servant Dieu dans le lieu appelé les Fouteaux,* une terre d'une charrue à sept bœufs avec un domaine et un plessis, le tout situé à la Vallée Mansel (*apud Vallem-Manselli*) (4), et de telle façon que sur cette terre, ils pussent y construire une demeure. Cette charte est regardée comme celle de la fondation du prieuré des Fouteaux. Elle est

(1) Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul lui ont été soustraits au cours du XVIIIe siècle pour être unis au séminaire de Blois. — Dupré, *Statistique des paroisses de l'arrondissement de Vendôme.* Bulletin de la société, 1865, p. 148.

(2) Aujourd'hui, le prieuré des Fouteaux est devenu simple ferme ; la chapelle qui a conservé certains caractères romans, est devenue une grange.

(3) Charte 69 de Tiron, tirée du cartulaire primitif, fo 34. Nous rappelons ici que Lucien Merlet en 1883 a fait paraître, sous les auspices de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir un Cartulaire de l'abbaye de Tiron, contenant 426 chartes. — Chartres, imprimerie Garnier, 2 volumes.

(4) Ce nom qu'on peut traduire par Vaumansel, est aujourd'hui perdu.

souscrite par de nombreux témoins, entre autres par Etienne de Mondoubleau et son fils Papin.

Peu après cette époque, c'est-à-dire vers 1131 (1), ce même prieuré des Fouteaux, ou, du moins, les moines de Tiron, recevaient au même endroit une donation plus importante encore.

Cette charte est intitulée : *De bugnone Acranie.* Lucien Merlet, que le mot *bugno* a sans doute embarrassé, lui donne simplement comme titre : Don de la terre de Bouffry.

Dans une note, il a soin de dire que cette donation fut l'origine du prieuré des Fouteaux *sur la rivière de l'Egrenne.* Cette erreur qui le fait placer les Fouteaux sur l'Egrenne, et non sur l'Yron a été la mère de plusieurs autres. Il est vrai que son auteur responsable n'est pas Merlet, mais bien Bordas (2) lui-même qui place les Fouteaux sur l'Egrenne comme il y place aussi Droué, de même qu'il dit que la Fontenelle est sur la source de la rivière d'Egrenne, pour bien indiquer qu'il n'y a pas d'erreur.... dans son erreur même.

Merlet aurait du pourtant corriger lui-même cette erreur dans le texte de son cartulaire, puisque dans une note ajoutée par lui à une charte de 1115 (3), il dit que la rivière qui prend sa source à la Fontenelle et se jette dans le Loir à Cloyes est l'Yron. Il ajoute que dans un *vidimus* de cette même charte, daté lui-même de 1640 on a écrit par erreur, non pas *Yronem*, mais *Cronensem*; que le Cartulaire dunois de Marmoutiers a mis *Tyronem*, mais que c'est bien *Yronem* qu'il faut lire. Et à la table ou dictionnaire topographique du même cartulaire, il

(1) Charte 157 de Tiron, tirée du Cartulaire, f° 32 recto.
(2) Bordas, *Histoire sommaire du Dunois,* t. II, p. 48 et 70.
(3) Charte 10 de Tiron. Don de terre et bois à Montigny-le-Ganelon.

donne encore l'Yron comme rivière coulant de la Fontenelle à Cloyes. Il n'y a donc aucun doute sur son erreur, et c'est bien l'Yron, le ruisseau sur lequel on a bâti le prieuré des Fouteaux.

Comme une erreur en engendre d'autres, la carte du Dunois publiée sous les auspices de la société Dunoise par J. Clément, en 1884 et annexée au tome I de Bordas, appelle cette rivière non l'*Egrenne* comme devait lui faire dire le texte même de Bordas, mais bien l'*Egvonne* ou rivière de Droué. Enfin l'abbé Boudevillain qui fut curé de Ruan de 1849 à 1887, dans sa notice sur la paroisse de Ruan, appelle la rivière du lieu non l'Yron, ni l'Egrenne, ni l'Egvonne, mais bien l'Aiquewone, et n'hésite pas à la faire dériver de *Aqua bona* (1). C'est ainsi que l'imagination aidant, on peut arriver aux étymologies les plus fantaisistes (2).

Cette obstination à refuser à la rivière d'Yron ou Iron son vrai nom qui pourtant était connu dans les Cartulaires en 1050 (3) a fait tomber encore dans une autre erreur MM. Merlet et Jarry dans leur cartulaire de la Madeleine de Châteaudun. A la table des noms de lieux du dit cartulaire ils attribuent au Loir le nom de *Lirum* (à ajouter à ceux de *Ledum* et *Lidum*) comme lui étant donné dans une charte datée de 1243 (4).

(1) Nous admettons que Aique ou Aigue vienne de Aqua. Mais d'où vient cette terminaison wone, de forme anglo-saxonne? Elle est complètement inusitée dans le pays.

(2) Trompé par ces diverses interprétations, nous avons nous-même donné à ce ruisseau le nom de Egronne ou Aigronne, que nous avions cru lire sur la carte de J. Clément, et cela dans la notice sur le *Fresne de St Jacques et le Chêne de Cormont,* au bulletin de la Société vendomoise, t xxx, p. 39.

(3) Chartes 19 et 20 du cartulaire dunois de Marmoutiers, dans lesquelles en 1050, Otger Faber et Bernard, curé de Rhodon, vendent à Marmoutiers un moulin, *in aqua Ironis* et *in Irone positum.*

(4) Charte 129 du cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, par Merlet et Jarry. Châteaudun, Pouiller, 1896.

Or, il s'agit, dans cette pièce, d'une donation faite à la Madeleine de terres situées à Pontblossier, paroisse de Ruan. Ce Pontblossier est bien sur l'Yron et la donation porte sur des terres « *site apud Pontem-Belocier*, CIRCA LIRUM, *versus Castridunum* ». — Situées à Pontblossier, sur la rive de l'*Irum,* du côté de Châteaudun.

Il n'y a donc pas de doute à avoir et nous avons cru nécessaire d'appuyer sur cette distinction à faire avant de pousser plus loin, et d'établirbien les choses afin d'éviter toute confusion entre l'Iron et l'Egrenne ou la Graisne.

* * *

Donc, notre charte de 1131 qui a pour titre ou rubrique *de bugnone Acraniæ,* porte que Haimeric de Bouffry (1) et son frère Hugues, qui fut moine de Tiron (2), donnèrent aux moines du même monastère la terre des châteaux de Bouffry (*de castellis Baufredi*) le bois et toute la plaine qui relevait du même fief ainsi que le tout était borné par les terres de Jeremie, de Jean de Secouray et de Geoffroy Normand.

De plus, les mêmes accordèrent encore aux moines de Tyron le beugnon (3) de l'Aigrenne et toute cette terre qu'ils possédaient joignant ce *beugnon* et celle des Plaines de Bouffry, la plaine et tout le bois, ainsi que le tout est borné par la terre de Eudes de Montigny et

(1) *Haimericus Baufredi.* C'est lui ou sa famille qui donna son nom à la paroisse de Bouffry qu'on appela d'abord *Castrum Baufredi.*

(2) Cette forme « *qui fuit monachus Tyronis* » semble indiquer que cet Hugues avait été moine et ne l'était plus, à moins toutefois, ce qui est plus probable, que la dite charte constatant la donation n'ait été rédigée postérieurement à la donation même, et après la mort de Hugues, qui se serait fait moine sur la fin de sa vie, ce qui justifierait ces mots « *qui fuit monachus* ».

(3) Nous dirons plus loin la signification que nous croyons devoir donner à ce mot *Bugno* ou *Beugno*.

celle de Barthélemy de Vendôme (1), c'est-à-dire six charruées de terre. Marguerite, femme du dit Haimeric et leurs fils, Angot, Gautier, Guillaume, ainsi que leurs filles Ada, Auburge et Odeline, souscrivent à cette donation, à laquelle consentent aussi, sans doute comme seigneurs de fief, Geoffroy, vicomte de Châteaudun, Héloïse sa femme et leurs fils Hugues et Payen (2).

Cet emplacement exact du *Beugnon* de l'Egrenne, une charte étrangère à Tiron va servir à nous le préciser. C'est celle portant le n° 225 du Cartulaire Dunois de Marmoutiers (3), faite l'an 1215, pour fixer les limites du prieuré de Chauvigny. On verra que ces limites embrassaient, et bien au-delà, les bornes actuelles de la commune de Chauvigny.

Nombre des lieux cités dans cette charte ont aujourd'hui perdu leurs noms et sont difficiles à déterminer. Mais le peu qu'on en reconnait suffit pour établir à peu près l'emplacement des autres.

Voici le texte de cette sorte de bornage de 1215 :

« *Terminatur autem elemosina illa, prescriptâ plagâ orientali, a domo leprosorum de Acrifame usque ad Fontem Corili* (4), *sicut divisiones demonstrant, et a Fonte*

(1) Barthelemi de Vendôme possédait des biens à Chauvigny, biens que vers la même époque il donna à Marmoutiers. Ce qui fut l'origine du prieuré de Chauvigny. Voir *Cartulaire Dunois de Marmoutiers* par Mabille. Chartes 170 et 183 et 225.

(2) C'est Helvise de Mondoubleau. Hugues, son fils, plus tard devait devenir vicomte de Châteaudun à son tour ; quant à Payen, il s'appelait aussi Hubert.

(3) Le Cartulaire Dunois de Marmoutiers a été fait par Mabille et édité en 1874 chez Lecesne à Châteaudun, sous les auspices de la société Dunoise.

(4) Nous ne savons au juste ce qu'on appelait la Fontaine-Coril ; mais comme les fontaines ne peuvent disparaître, nous croyons bien que c'est celle de Ste-Cécile qui donne naissance au Gratteloup. Il y a là, du reste plusieurs petites fontaines qui entretiennent l'humidité du vallon.

Corili usque ad Marches de la Porreia, et a Marches de la Porreia usque ad boscum Corbiniaci, et a bosco Corbiniaci usque ad fontem de la Florieta, et a fonte de la Florieta usque ad Noam de Guttiz, et a Noa de Guttiz usque ad Quercum Trium Furcorum, qui est ad Duos Marches, et a Duobus Marches usque ad Buignonem de Egrana, et inde usque ad domum Leprosorum de Acrifama. »

De tous ces noms, on ne connait plus aujourd'hui, outre la maison des lépreux dite maintenant St-Jacques d'Aigrefoin, que le bois de Corbigny et la fontaine de la Floriette. Or, Corbigny est un hameau situé au-dessous de la Blotterie, sur le Gratteloup et qui se trouve en partie sur Busloup et en partie sur la Ville-aux-Clercs. Il est permis de croire que le bois de Corbigny se trouvait à l'ouest du hameau ; sans cela le prieuré de Chauvigny aurait compris une bonne partie de la paroisse de la Ville-aux-Clercs qui n'était pas encore probablement paroisse et du reste, à cette époque, s'appelait la Déconfiture (Desconfectura) (1), quant à la fontaine de la Floriette, elle est toujours existante sous ce nom et se trouve sur la commune de la Ville-aux-Clercs vers Chauvigny.

La noue de Guttiz, le Chêne des Trois Fourches et les deux Marchais (2) ont disparu, mais ils se trouvaient évidemment entre la Floriette et la source de la Grenne qu'on finissait par rencontrer *ad buinonem de Egrana*

(1) Pouillé du diocèse de Chartres, XIIIe siècle. Encore au siècle dernier, le moulin de la Ville-aux-Clercs s'appelait le moulin de la Déconfiture. — Collection Jean Martellière, papiers relatifs à Fortunas.

(2) Il y a du reste dans ces contrées, de nombreux marchais, c'est-à-dire de petits marécages, simples fosses à abreuver les bestiaux, perdus dans les champs et dans les bois.

pour remonter enfin au point de départ, c'est-à-dire à la maison des lépreux d'Aigrefoin (1).

Donc, le beugnon ou buinon de l'Egrenne, c'est ce vallon où la Grenne prend naissance.

Ducange est muet sur ces mots *Beugno, Bugno, Buigno* qu'on trouve aussi écrit *Bunio et bunonium* (2).

Or, le dictionnaire de Ducange étant le grand ouvrage consulté par les amateurs de chartes anciennes, on reste assez embarrassé quand il refuse de servir de guide.

Merlet s'en tire donc en donnant comme traduction à *Bugno Acraniœ* : « La terre de Bouffry ». Bordas, lui, appelle cela : « le fief de L'Egrenne », rivière qu'il confond, du reste, avec l'Yron. M. Cuissard dans sa chronologie des vicomtes de Châteaudun cite le mot latin : *Beugnonem de Acrania,* sans traduction.

Les érudits consultés par nous nous ont avoué leur embarras et disent que là où ils ont trouvé ce mot, il était toujours pris dans le sens de prairie, marais clos.

Une commune de Vendée porte ce nom (3) ; sur son territoire se trouvent les nombreuses sources où prend naissance un fort ruisseau, affluent lui-même de la Sèvre Niortaise.

Là se trouve encore appliqué ce sens : vallon où une rivière prend sa source.

Nous considérons donc ces mots de nos chartes, « *Buino de Acrania* » comme voulant dire : La prairie

(1) De *Acrifama, d'aigre réputation ;* c'est bien là l'appellation qui convient à la demeure de misère de malheureux lépreux. On dit aujourd'hui, mais à tort, *Aigrefoin.*

(2) Ducange traduit Buigno par morceau, bouchée. Il est clair qu'il s'agit là d'un autre mot, qui exprime une autre idée.

(3) Le Beugnon, canton de Coulonges, Deux-Sèvres. C'est M. l'abbé Métais qui jadis nous l'a indiqué.

où l'Egrenne prend sa source, autrement dit l'*alvéole* de la Grenne.

Or, cette alvéole se trouve être un vallon, un *cirque* a pentes fort douces et allongées qui commence à se creuser non loin de St-Jacques d'Aigrefoin sur la paroisse de Bouffry mais se trouve tout entier sur la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. Il ne peut donc plus y avoir de doute sur l'emplacement et la nature du *Beugnon* de la Grenne.

* * *

Nous arrivons maintenant à la charte qui nous paraît bien celle de la fondation de la Chapelle-Vicomtesse quoiqu'il n'y soit aucunement question d'y établir encore une église paroissiale, mais seulement une maison conventuelle (1).

En 1133, Geoffroy, vicomte de Châteaudun avec sa femme Héloïse de Mondoubleau, appelée dans la charte *ejus veneralibis uxor Helvisa,* prièrent l'abbé et le couvent (de Tiron) d'établir pour les moines une maison sur leurs propres terres.

C'est pourquoi, ils donnèrent aux dits moines quatre charruées de terre à Fontaine-Raoul, et, au *beugnon* de la Grenne (*ad buinonium Esgrennæ fluvii*), deux autres charruées, et enfin, sur l'autre partie de la même rivière (par rapport à Fontaine-Raoul), encore deux autres charruées, et toute la terre des Plains de Bouffry; et en plus, proche le château de Mondoubleau, encore une charruée qu'on appelait *Fosse-Robert.*

Les donateurs ont soin de dire que ces terres données par eux seront aussi libres de redevances que lorsqu'eux-mêmes les possédaient. Ils accordent encore d'autres

(1) Charte 185, tiré du Cartulaire primitif de Tiron, f° 32, verso.

avantages dans les bois qu'ils avaient dans ces contrées, tant pour le propre usage des moines que pour le parcours de leurs animaux.

A ces dons déjà fort généreux ils ajoutent encore la moitié de la dîme des rentes en deniers leur appartenant, qui se perçoivent à Châteaudun (1). Tout cela fait à cette condition que les moines établissent en ce lieu un couvent à perpétuité.

Les nobles personnages ont soin, pour une fondation aussi importante, d'obtenir le consentement de leurs enfants qui sont Hugues, Hubert (appelé parfois Payen), Aupeza ou Alpes et Héloïse. Et pour donner plus de solennité à cette aumône, ils proclament que cela s'est fait en l'an de l'Incarnation 1133, Louis [VII le jeune] étant roi de France et Geoffroy [Plantagenet] comte des Angevins (2).

Comme témoins de ces dons, nous avons les noms d'un grand nombre de chevaliers voisins. C'est Ernulfe de Laneré, Lambert le Tort, Foulques Escharbot, Girard Le Diable, Pierre Laguine, Etienne Forrar, Despier de Lanneré, Etienne de Neuvic, Thibauld fils d'Engélard, Moreau Moisnard, Guillaume de Porcherie, neveu de la vicomtesse Heloïse, Hugues de l'Ile-Bouchard, Payen de Vençay (de Venchaico), Guillaume de la Ferté, ainsi que Girard et Guillaume, serviteurs des moines, et Agnès sœur de la vicomtesse (3).

(1) Il y a dans cette phrase une chose qui nous paraît obscure : *Dederunt etiam dimidiam partem decimæ nummorum redditus castritudini, quam prius totam Tyronio monasterio dederant.*

Il semble qu'ils retirent au monastère la moitié de ce qu'ils lui avaient auparavant donné pour en faire jouir le prieuré qu'ils fondaient en ce moment là.

(2) La Charte dit : *Goffrido existente consule andegavensium..*

(3) Agnès de Mondoubleau, sœur de la vicomtesse de Châteaudun n'est citée que dans cette charte. Ce serait donc une troisième fille de

Merlet, dans une note qu'il ajoute à cette charte, déclare que c'est là la fondation du prieuré des Fouteaux.

Mais nous avons déjà vu plus haut cette fondation, faite à la Vallée-Mansel, en 1125 (1).

Ce qui induit Merlet en erreur, c'est toujours la confusion faite par lui à la suite de Bordas, entre l'Yron et la Grenne. Ces mots « *ad buinonium Esgrenne fluvii* » indiquent pour lui le vallon de la rivière des Fouteaux, puisque Fouteaux est sensé sur l'Egrenne. L'obligation imposée par les donateurs de construire une maison conventuelle, ne pouvait donc, dans son esprit s'appliquer qu'aux Fouteaux.

Il faudrait de plus, croire que les moines en 1125 ne se seraient pas conformés à la recommandation de Guérin Sans-Barbe, savoir, de construire leur demeure sur les biens donnés par lui. Demeure, du reste, qu'ils possédaient déjà, mais modeste sans doute, ainsi que l'indique cette phrase : *aux moines servant Dieu dans cet endroit*, ce qui peut bien ne s'appliquer qu'à une simple demeure rurale.

Merlet avait pourtant donné pour titre à la charte de 1125 (2) : *Fondation du prieuré des Fouteaux* comme traduction du titre latin : *De Fagulis ;* peut-être l'avait-il oublié quand cette charte nouvelle, de 1133, lui est passée sous les yeux (3).

Ilbert-Payen de Mondoubleau et de Agnès de Fréteval. Les deux premières étant la dite Helvise et Guiburge, femme de Barthelemy de Vendôme. Cette Agnès ne serait-elle pas mère de *Willelmus de Porcheria,* cité parmi les mêmes témoins comme neveu d'Héloïse.

(1 et 2) Charte 69 de Tiron.

(3) En signalant les erreurs de Merlet, personne ne s'y trompera, nous n'avons pas l'intention de diminuer le mérite de cet homme remarquable qui a tant rendu de services aux sciences historiques. Nous ferons simplement observer combien inévitables sont les erreurs en ces matières. C'est le devoir de chaque génération de corriger, s'il se peut, les erreurs de ses devancières.

Pour nous, la question ne fait pas de doute, il s'agit bien ici de la fondation du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse ou de St-Michel des Plains. Nous ne disons pas de l'église paroissiale actuelle, qui peut n'avoir été bâtie que pas mal d'années plus tard, mais du prieuré lui-même.

Ce sont bien ses terres dont il est ici question : quatre charruées de terre à Fontaine-Raoul, sans doute l'origine de ce lieu (1) ; puis le *beugnon* ou vallon initial de la Graisne, puis d'autres terres de l'autre côté de la même rivière, enfin les Plains de Bouffry (2) ; tout cela est bien du prieuré qui nous occupe, et ne peut être attribué à un autre.

Une chose pourtant, dans cette charte (185) est assez déconcertante ; c'est son titre ou entête : *De gurgitibus Emeniarde* (3), Des gouffres d'Ermenyarde.

M. Merlet dit en note à ce propos (4) que rien ne venant justifier ce titre, il le croit dû à une erreur, malgré sa confiance en la sagacité des moines du XII[e] siècle. Nous sommes absolument de son avis, mais l'erreur ne peut-elle s'expliquer, et servir à expliquer quelques autres obscurités de nos chartes ? C'est ce qui reste à savoir.

(1) Fontaine-Raoul faisait d'abord partie de la paroisse de Ruan. Il n'en est question comme église qu'en 1147. Cette église a toujours relevé du prieuré de Chapelle-Vicomtesse. Nous le verrons quand nous traiterons de la paroisse même de la Chapelle-Vicomtesse. La fontaine qui donne son nom au village est à quelques cent mètres à l'ouest sur le bord de la route qui va à Bouffry.

(2) *Les Plains*, hameleau près la Chapelle-Vicomtesse. Mais il y a doute sur la question de savoir s'il s'agit ici de ce hameau ou de la plaine ou plateau de Bouffry.

(3) Plus loin, à la charte 269, ces mots sont rappelés ainsi : *De Gurgitibus Ermengardis* et non plus *Emeniarde*.

(4) Charte 191 tirée du Cart., f° 52, recto.

Il existait alors une Ermenyarde ou Ermengarde qui parait à cette époque parmi les bienfaiteurs de Tiron. C'est Ermengarde, femme de Gautier Hait, vicomte de Mollant, qui, en 1135 est appelée Ermengarde la vicomtesse, alors qu'avec son mari, elle donne à Tiron le lieu, fort éloigné, du reste, de nos parages, appelé *Gorth de Messe.* Ce qui fait que cette charte porte cette rubrique : *De Gurgite de Mollant* (1).

Ce mot *gurges, gurgitis*, veut dire *gouffre,* ou peut-être encore *marais ;* mais il faut croire qu'au moyen-âge on disait *Gorth ;* et ce *Gurges,* appelé aussi *Gorth* dans la charte a pu être confondu avec le *Gurgites* ou *Gorth,* appelé aujourd'hui, parait-il, *la Crotte,* près Cloyes (2).

De là a du venir une première confusion, d'autant que le lieu de Gorth, près Cloyes, était lui-même en 1131, l'objet d'une donation à Tiron, de la part du vicomte Geoffroy avec le consentement de la vicomtesse Héloïse. C'était donc mêmes titres aux donateurs, même nom de la donation, même époque ou a peu près (3). Il y a donc déjà un motif de confusion, dans la présence

(1) C'est la charte 191 de Tiron, tirée du Cartulaire primitif ou elle figure au folio 52 recto.

Mollant est aujourd'hui *Moulins,* en la paroisse de Louvigny, d'après Merlet, et Gautier Hait aurait été vicomte par sa femme, la vicomtesse Ermengarde.

Quant à *Gorth de messe*, il doit être au village de Mées, non loin de là. Merlet ajoute en note que l'attribution de cette charte a présenté d'assez grandes difficultés.

(2) Cette Crotte est plus congruement appelée Grotte sur la carte de Cassini et celle de l'Etat-major. Merlet, dans son dictionnaire d'Eure-et-Loir, au mot Crotte dit ceci : « La Crotte, hameau, commune de Cloyes. *Crota,* 1191, cartulaire de Tiron ». Or, il n'a pas de *Crota* dans le cartulaire de Tiron de Merlet, que nous avons sous les yeux ; du moins la table n'en parle pas.

(3) Charte 153, tirée du cartulaire primitif au f° 32, recto.

de ces deux *Gurgites,* dont les noms étaient attachés aux souvenirs chacun d'une vicomtesse.

Or, ce qu'on appelle le cartulaire original de Tiron d'où nos chartes sont tirées, n'était qu'un recueil de copies des chartes primitives de l'abbaye, dont les originaux ont été depuis ces copies perdus ou détruits (1). Quelle que soit l'attention du scribe qui, d'après Merlet, devait travailler vers 1160, à copier scrupuleusement, il a parfaitement pu, de lui-même, et afin de faciliter les recherches, ajouter le titre susdit, qui provoque aujourd'hui l'étonnement. Du fait que le prieuré des Plains, situé non loin des sources de la Grenne, provenait du don d'une vicomtesse, et que d'ailleurs évidemment le peuple y avait déjà accolé ce nom de vicomtesse, le clerc auteur de ces copies aura confondu une vicomtesse avec l'autre, Ermengarde avec Héloïse, et, sans hésitation peut-être, aura donné à cette charte relative aux Plains de Bouffry, ce titre : *De gurgitibus Ermeniarde.*

Ce n'est là qu'une supposition ; mais comment autrement expliquer l'enchevêtrement d'erreurs que nous constatons dans les chartes relatives à nos pays?

*
* *

Vers le temps de la fondation de notre prieuré, c'est-à-dire en 1133, intervint un accord entre les moines de Tiron et le couvent de la Madeleine de Châteaudun au sujet de l'église de Ruan (2).

(1) Merlet, dans son introduction, commente avec sagacité le classement des chartes du cartulaire original et nous explique qu'il a dû être composé vers 1160, pour corriger les effets d'une destruction possible qui en effet, devait avoir lieu plus tard. Et ce n'est que par un heureux hasard que le cartulaire lui-même fut conservé.

(2) Charte 186, inscrite au f° 34, recto, du Cartulaire original de

Cette église était en ruine depuis bien longtemps et ne servait plus au culte, lorsque l'abbé de Tiron, qui possédait non loin de là les Fouteaux, et les Plains de Bouffry et aussi le territoire de Fontaine-Raoul, pria l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, de la lui abandonner. Ce que fit l'évêque, avec empressement.

Mais là, intervint un chevalier, Geoffroy d'Arrou, à qui appartenait la terre sur laquelle l'église avait été construite. Il prétendit qu'il avait l'intention de la donner aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun. Ses droits sur elle étaient certains (1). L'évêque alors, pour apaiser le conflit naissant, prit le parti de donner l'église aux chanoines, mais, par contre, de rendre toutes les terres des moines dans le pays franches et quittes de tout droit paroissial envers Ruan.

C'est bien là l'origine des paroisses de Fontaine-Raoul et Bouffry et par conséquent de la Chapelle-Vicomtesse, car, si Fontaine-Raoul est faite, ainsi que Bouffry, des démembrements de Ruan, la Chapelle est sûrement formée, au moins en partie, d'un démembrement de Bouffry.

On voit dans cette charte que les moines n'étaient pas seulement installés alors aux Fouteaux et à Fontaine-Raoul mais encore en un lieu appelé *Guathe* (1).

Tiron, et au Cartulaire spécial des Fouteaux, f° 7, verso. Le chirographe original en parchemin du chartrier de la Madeleine est à la bibliothèque de Vendôme. Charles Bouchet en 1880 a publié cette charte au Bulletin de la Société vendomoise, t. XIX (1880), p. 186, avec un savant et très intéressant commentaire. C'est la charte 7 du cartulaire de la Madeleine.

(1) C'était, en principe, au seigneur temporel qu'appartenait le droit de présentation à la cure. L'évêque avait le droit d'acceptation ou de nomination.

(1) C'était certainement sur la paroisse naissante de *Castro-Bofferici* qu'on a formé celle de la Chapelle-Vicomtesse. Mais ce n'est guère qu'au XIII[e] siècle que nos paroisses rurales se sont formées avec leurs limites actuelles.

Merlet identifie ce lieu avec *la Gaste,* commune de Choue, qui, dit-il, devint dans la suite la propriété de la chapelle St-Blaise et s'appelle aujourd'hui la Bizolière (2) du nom de Jean Bizolier qui possédait cette métairie au XVIe siècle.

Mais nous croyons que, beaucoup plus logiquement il faut voir Guathe dans la ferme des Gâtes appelée *les Gattes* par la carte de Cassini, et qui se trouve sur le bord du vallon de la Grenne, précisément au-dessus des sources intermittentes de cette rivière, en plein dans les possessions primitives du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse.

* * *

Cependant cette fondation de Geoffroy et d'Héloïse devait attirer encore d'autres générosités de la part des membres de leur famille. Bientôt après, en effet, c'est-à-dire en 1140, Barthelemy de Vendôme, qui venait de fonder tout près de là le prieuré de Chauvigny en faveur de Marmoutiers, et avait épousé Guiburge, sœur de la vicomtesse de Châteaudun et fille comme elle de Ilbert Payen de Mondoubleau, Barthelemy de Vendôme, désireux de contribuer à la fondation faite en faveur de Tiron, y ajoutait encore deux charruées qu'il possédait, toujours aux Plains de Bouffry.

La charte de cette donation a pour titre encore *De Gurgitibus* (2). Mais le titre peut être ici plus justifié, attendu qu'au don de ces deux charruées aux Plains, Barthelemy ajoutait en outre son consentement à la donation faite aux mêmes moines de Tiron par Renaud *Roboratus* ou Renaud *Enforcet,* , dans un lieu appelé Montluzerne.

(1) La Bizolière fait partie du village du Tronchet, commune de Choue. — Note de M. Chéramy, curé de Choue.

(2) Ch. 227, inscrite au cartulaire original, au fo 32, recto.

Il est aujourd'hui impossible de retrouver ce *Mons Luzerni* qu'on rencontre au Cartulaire indifféremment écrit *Mons-Luzerni*, *Luiserni*, *Luiset*, *Lucel*.

Merlet tout d'abord (1) le croit entre Montigny et Cloyes, puis l'imagine près de Bouffry, sans doute à cause de la charte 227 qui traite en même temps de Montluzerne et des Plains; il paraît, dans son introduction, s'arrêter même à cette dernière interprétation, qui ne nous paraît pas bien justifiée.

Autant que puisse nous le faire croire une connaissance assez approfondie du pays, il n'y a de Monluiserne ni à Chapelle-Vicomtesse, ni à Bouffry, ni à Fontaine-Raoul, et il faut prendre Montluzerne comme un prieuré (?) qui aura disparu et s'est rencontré jadis près de Cloyes ou Montigny. Peut-être aura-t-il été annexé au prieuré d'Yron, comme Ribœuf s'est fondu dans celui de Bouches d'Aigre, peut-être est il devenu le prieuré de Montigny de la charte 328. Nous n'avons pas pu élucider la question.

* * *

Il semble qu'après ces dons généreux, les moines n'aient eu rien de mieux à faire que de se hâter dans la construction du prieuré dont on leur faisait ainsi une obligation, et que dès lors, dans les chartes subséquentes, on doive rencontrer le prieuré de St-Michel des Plains ou de la Chapelle-Vicomtesse. Il n'en est rien encore.

En 1147 paraissent deux bulles confirmatives des possessions de Tiron; toutes deux énumèrent les prieurés et églises fondées dans divers diocèses par la célèbre abbaye.

(1) Voir d'abord la note de la Charte 84, f° 30, verso, puis celle de la Charte 227, f° 32, recto, puis la table du Cartulaire, enfin son introduction page CXXXIII. On aura ainsi idée des hésitations bien naturelles de Merlet.

Elles sont absolument semblables et comme préambule et comme finale; elles ne diffèrent que dans la nomenclature des lieux appartenant à Tiron. Chose bizarre, elles sont du même jour, 30 mai 1147, dictées toutes deux de Paris et signées des mêmes personnages à commencer par le pape Eugène III. L'une porte le numéro 291, l'autre le numéro 292 au cartulaire de Merlet (1).

Il est difficile de savoir pourquoi toutes deux portent la même date, à moins que la première se soit rencontrée inexacte.

Pour inexacte, elle l'est sûrement en ce qui regarde les églises du pays dont nous nous occupons.

Elle oublie, cette charte de 291, de compter au nombre des possessions du monastère : d'abord Bouches d'Aigre, puis St-Séverin, St-Georges et St-Lubin, toutes trois églises de Cloyes, Fontaine-Raoul, *Gurgites ou Gorth,* et quant à Bouffry, elle paraît le remplacer par *Sancta Maria de Planis.*

C'est ce *Sainte Marie des Plains* que Charles Bouchet, en parlant de Chapelle-Vicomtesse pense avoir été le nom primitif de notre prieuré. S'il avait raison, resterait à savoir pourquoi Ste-Marie est devenu St-Michel.

On ne peut donc faire fond sur une charte qui oublie ainsi tant de choses (2).

Reste la seconde charte, celle qui porte le numéro 292 et est datée comme la première du 30 mai 1147 (3).

(1) Merlet, en note, nous fait savoir qu'il a hésité à insérer ces deux chartes dans son cartulaire, et qu'il ne s'y est décidé qu'à cause de la différence de dénomination de certains lieux.

(2) Merlet ne fait pas savoir d'où provient cette charte 291. Il dit seulement : *Original en parchemin.* Elle ne faisait donc pas partie du cartulaire de Tiron, celui qui a été copié vers 1160 sur les chartes primitives. Alors d'où vient-elle ?

(3) La charte de 272 vient du cartulaire de Tiron, fo 90, recto.

Cette seconde charte, nous l'avons dit, répète absolument les termes de la première, et dans son préambule et dans sa partie finale. Il est bien clair qu'elle a été rédigée sous l'empire des mêmes préoccupations, savoir le désir de faire consacrer, par une autorité respectée au-dessus de toutes les autres, les donations faites au monastère dès le moment de sa fondation.

Il faut croire que pour la rédaction de cette seconde charte, plus de précautions ont été prises pour qu'elle fût fidèle; car les lieux appartenant aux moines sont au nombre de 130, tandis que la première n'en énumère que 108.

Il paraît probable que l'abbé de Tiron, désireux de rencontrer le pape Eugène III l'aura été voir à Paris où le chef de l'Eglise, à cette époque, faisait momentanément sa résidence (1). Là, il aura voulu profiter de la présence du pontife pour obtenir de lui une bulle confirmative des biens de son abbaye. C'est alors qu'en hâte, et peut-être de souvenir, il aura fait établir la nomenclature qu'on trouve dans la première charte, puis, une fois la charte signée, il se sera aperçu de ses lacunes et, cette fois, muni de meilleurs documents, peut-être alors seulement reçus de Tiron même, il aura fait composer la seconde, destinée à remplacer l'autre. Enfin cela fait, les moines auront oublié de détruire la première qui, comme la seconde, fut sans doute classée dans le chartrier de l'abbaye.

(1) Eugène III, né à Pise en Italie, après avoir quitté la charge de vidame de sa ville natale, se fit moine à Clairvaux où il fut disciple de St-Bernard. Il fut élu pape sans avoir été cardinal le 7 février.

Pour fuir Rome en état de sédidion perpétuelle, il vint en France et à Paris où il célébra les fêtes de Pâques en 1147.

Quoi qu'il en soit, toutes deux sont de la même date, 30 mai 1147 (1).

Cette seconde charte étant mieux rédigée que la première, nous étions en droit de croire que nous y trouverions à sa place le prieuré ou l'église St-Michel des Plains; nous avons eu le désappointement de ne l'y point voir.

La charte donne toutes les possessions de Tiron aux alentours de Cloyes. Ce sont : St-André de la Forêt-Longue; Ste-Marie de Ribœuf, depuis réuni à Bouche-d'Aigre ; l'église (non qualifiée de prieuré), des saints martys Jean et Paul de Bouche-d'Aigre, les trois églises St-Séverin, St-Georges et St-Lubin, de Cloyes, l'église (pas davantage qualifiée de prieuré) de Ste Marie d'Iron, l'église de Fontaine-Raoul, l'église de Château-Bouffry, l'église des Fouteaux, l'église *de Gurgitibus,* l'église de Montlusel.

Il nous eut été plus facile de pratiquer nos recherches si au cours de cette nomenclature le scribe eût continué à donner le nom du patron des églises ; mais il s'arrête dans ce détail, arrivé à Fontaine-Raoul. De plus il néglige de dire quelles sont celles de ces églises qui sont annexées à des prieurés. Seulement, nous le savons pour les Fouteaux, Iron et Bouche-d'Aigre.

Si la charte, par exemple, nous disait *ecclesia* ou *prioratus sancti Michaelis de Gurgitibus*, nous aurions bien plus de chances de ne pas nous tromper en disant : C'est

(1) Voici la phrase finale de ces deux chartes : Data (Datum) Parisius (*sic*) per manum Hugonis (Ugonis), presbiteri cardinalis, agentis vicem domini Guidonis, diaconi cardinalis et cancellarii, tercio kalendas junii, indictione X, incarnationis vero dominice anno millesimo C° XL° VII, pontificatus vero domni Eugenii pape tercii (III) anno tercio.

(Les mots entre parenthèses sont particuliers à la seconde charte).

Cette 2e bulle d'Eugène III a été seule recopiée au cartulaire du XIIe siècle. C'est donc qu'elle a paru seule suffisamment exacte.

là la Chapelle-Vicomtesse qu'on continue à confondre avec celle de Gorth. Mais il n'en est rien ; et nous y voyons la continuation de la confusion dont nous avons parlé.

Nous ne pouvons que le supposer. Le titre de la charte 185, *De Gurgitibus Emeniarde,* poursuit son effet, le nouveau prieuré élevé près de la source de l'Egrenne semble toujours, par erreur, appelé *Gorth,* comme il l'a été dans les chartes précédentes. Il faut attendre encore pour voir préciser son nom et sa situation.

*
* *

Cependant les libéralités diminuaient. Nous n'en avons plus que deux, insignifiantes, à enregistrer.

C'est d'abord Robert de Bullou (1) qui dans sa vieillesse, afin d'obtenir d'entrer comme religieux dans leur prieuré et d'y mourir, donne aux moines des Fouteaux tout ce qu'il possédait de droits sur un moulin à Bullou.

Puis en 1169 (ou environ) (2), c'est Rahier, seigneur de Montigny, qui fait un échange avec les moines habitant aux Plains « *apud Planos habitantibus* ». Ce sont bien les moines de notre prieuré. L'église de Bouffry ne possédait pas de prieuré, mais seulement une cure. Ce ne peut donc être en sa faveur que Rahier de Montigny faisait cet échange.

La terre que cède, contre une autre terre, le seigneur de Montigny, s'appelle la Queue-Ganelon, du nom d'un de ses aïeux, dont le château de Montigny prit le nom pour s'appeler Montigny-le-Ganelon.

Cette terre était cédée en entier, sauf toutefois ce qui

(1) Charte 312 de Tiron. Il s'agit ici, d'après Merlet, de Bullou, canton de Brou, arrondissement de Châteaudun.

(2) Charte 324.

déjà avait été concédé aux Frères hospitaliers (de Châteaudun) (1).

Les moines des Fouteaux participaient à cet échange, et la terre qui était détachée des possessions des moines pour être remise en échange au sire de Montigny, se trouvait dans la dépendance des Fouteaux. C'était la métairie de Pressenville et une charrue et demie de terre à Fontaine-Raoul. De plus, les moines des Fouteaux cédaient au même seigneur, sans doute pour parfaire le marché, la mouture de toute la terre de Fontaine-Raoul. qui de coutume venait se faire aux Fouteaux.

Cette terre de la Queue-Ganelon était donc partagée entre le moines des Plains et ceux des Fouteaux.

Et comme ceux des Fouteaux abandonnaient seuls des biens en échange, il est à croire que par un acte qui ne nous est pas parvenu, il y eut entre les deux prieurés une convention à ce sujet.

On voit donc que les générosités des chevaliers avaient cessé. Ils donnaient bien encore des terres aux moines, mais à titre d'échange seulement. Ils jugeaient alors que leurs pères avaient assez fait pour ces moines dont le voisinage était pour eux souvent une cause de querelles et de désagréments.

Nous en avons une preuve dans l'accord intervenu, déjà en 1145, entre Héloïse alors veuve et ses fils Hugues et Payen d'une part, et les moines de Tiron d'autre part (2).

Cette charte nous fait savoir que le vicomte Geoffroy bien qu'il fut le grand bienfaiteur de Tiron, avait eu néanmoins avant sa mort des démêlés avec les moines. Il

(1) Ces Frères hospitaliers de Châteaudun possédaient à la Chapelle-Vicomtesse des terres assez considérables.

(2) Charte 269 de Tiron.

s'était même porté envers eux à de tels excès que Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, avait cru devoir l'excommunier, lui et ses fils.

Mais au moment de sa mort, le vicomte avait reconnu ses torts et avait sollicité de se faire lui-même moine, ce qui lui avait été accordé.

Voilà pourquoi, afin de donner aux moines les compensations auxquelles ils avaient droit, Helvise et ses fils signent un accord entre eux.

Nous y voyons indiquées les déprédations commises par le vicomte et ses fils.

Geoffroy avait pris 16 livres au prieuré de Choudry et ses fils avaient enlevé des bœufs à Montluiser, à Yron et à *Gurgitibus Ermengardis* (1), ils avaient aussi soustrait de l'argent et des instruments à un moine ainsi que du foin au prieuré de Ribœuf.

A la suite de cet accord, la paix fut rétablie entre les moines et la famille du vicomte, mais les libéralités avaient pris fin, et nous ne voyons plus l'abbaye, à partir de cette date, profiter d'aucun avantage de la part des sires de Mondoubleau ou de Châteaudun.

Cependant vers l'année 1175, ou peut-être 1176, Etienne, abbé de Tiron, éprouva le besoin de faire à nouveau confirmer les possessions de son abbaye par le chef de l'Eglise.

En conséquence le pape Alexandre III lui délivra une bulle (2) dans laquelle à nouveau se trouve la nomenclature des lieux appartenant à Tiron.

(1) Ici, *Gurgites Ermengardis* signifiait probablement la Crotte, près Cloyes, puisqu'il paraît qu'il faut traduire *Gurgites* par Gorth ou la Crotte, car il n'est pas vraisemblable que les fils du vicomte Hugues aient commis des déprédations à Gorth des Mées, trop éloigné du terrain soumis à leurs évolutions.

(2) Charte 326.

Ces lieux sont cités au moins pour ce qui regarde nos pays absolument dans le même ordre et dans les mêmes termes qu'en l'année 1147 au cours de la charte signée par Eugène III. Si donc il y a eu erreur en 1147, cette erreur se répète absolument dans la même forme.

Cette nouvelle charte a été copiée sur l'autre, et ce nous est une vraie déception de ne pouvoir y prendre de nouveaux renseignements pour la recherche qui nous occupe.

Elle cite pourtant les noms, non plus de 130 possessions, mais bien de 157, appartenant à Tiron, abbayes, prieurés, églises ou granges, parmi lesquels onze en Angleterre et en Ecosse. Mais autour de Cloyes, les possessions, du moins, n'ont pas augmenté de nombre.

Nous y voyons toujours figurer, sans nom de patron, les églises de Gorth ou *de Gurgitibus,* celle-ci que nous continuerons à croire confondue avec St-Michel des Plains, et aussi celle de Montluserne.

Quatre ans après, c'est-à-dire en 1179, le même Alexandre III expédie une nouvelle bulle encore confirmative des biens de l'abbaye de Tiron (1).

Celle-ci n'énumère plus qu'une soixantaine de lieux possédés par l'abbaye, pour les autres elle ne fait que les indiquer vaguement.

Quant à ce qui regarde les parages dont nous nous occupons spécialement, c'est-à-dire les contrées dont Cloyes est le centre, nous n'y rencontrons plus que deux églises à Cloyes au lieu de trois, le prieuré de *Ogria* (Bouche-d'Aigre), celui de *Montignium (Montigny)* qui pourrait avoir absorbé Montluisel, celui de Fouteaux, celui de Ribœuf, mais on ne voit pas Iron, ni Fontaine-

(1) Charte 328.

Raoul qui sûrement existaient alors. Montluserne est donc remplacé par Montigny (1) et *Gurgites* a disparu.

Quant aux églises de Bouffry et la Chapelle-Vicomtesse elles doivent être comprises dans deux de ces trois appellations rencontrées éparses au cours de cette charte : *Prioratum de Planis, Prioratum Sancti Michaelis de Plana* et enfin *ecclesiam de Planis*

C'est probablement cette dernière église qui signifie celle de Bouffry. Le *Prioratum de Planis* doit être Chapelle-Vicomtesse à moins que ce ne soit *Prioratum Sancti Michaelis de Plana.* L'un des deux alors pourrait être attribué à St-Michel *de Planicia* ou du Tertre où les moines de Tiron possédaient aussi un important prieuré (2).

Quoi qu'il en soit, nous serions en droit de croire d'après cette charte qu'au moins en 1779 on a enfin donné à notre prieuré la place et le nom qui lui appartiennent.

Mais Merlet a soin de nous dire que, pour lui, cette charte est fausse, et qu'il ne la donne qu'à cause de la nomenclature qu'elle fait des prieurés relevant de Tiron (3).

Quand bien même cette charte eut été, en effet, fabriquée au XVe siècle, elle n'en donne pas moins une indi-

(1) Rien ne s'oppose à ce que Montluisel qui possédait des biens à Jard, ait été réuni à Montigny et lui ait été proche, car Jard se trouve non loin de Montigny, entre Montigny et Cloyes.

(2) St-Michel *de Planicia* ou du Tertre se trouve, commune de Bourg-le-Roi, arrondissement de Mamers (Sarthe).

(3) Il paraît que dans le recueil des chartes de Tiron, une trentaine de chartes fausses se sont rencontrées, qui ont dû être fabriquées au au XVe siècle. Merlet pour les déclarer fausses se fonde sur ces trois constatations : 1o la différence des parchemins ; 2o l'emploi d'une encre autre que celle du XIIe siècle ; 3o surtout l'attribution aux personnages agissant dans les chartes, de titres et qualités qu'il n'était pas dans l'habitude de leur donner au XIIe siècle.

cation précieuse en fournissant ces noms de *Prioratum de Planis* et *Prioratum Sancti Michaelis de Plana,* dans l'un desquels évidemment il faut voir St-Michel des Plains ou de la Chapelle-Vicomtesse.

Ensuite il n'est plus question de notre prieuré de toute la fin du XIIe siècle.

* * *

Mais pendant ce temps là la *vox populi,* qui finit toujours par prévaloir, était arrivé à faire son œuvre.

Du fait que la vicomtesse de Châteaudun avait bâti l'église, les gens du lieu auront appelé cet édifice la *Chapelle de la vicomtesse* et, coûte que coûte, il a fallu subir cette pression et abandonner tout autre nom, pour prendre celui qui seul était accepté dans la région, le prieuré de La Chapelle-Vicomtesse (1).

Aussi, en 1204, les moines de Tiron et ceux de la Madeleine de Châteaudun ayant eu des difficultés ensemble au sujet de la chapelle des Chauvellières, sur le territoire de le Chapelle-Vicomtesse, un accord intervint entre eux, au mois de juin, qui, pour amener la paix, stipulait l'abandon par les religieux de la Madeleine, de certaines dimes qu'ils percevaient sur les hommes de la Charmois et du Tronchet (2), afin d'avoir en toute liberté la possession de la chapelle des Chauvellières (3).

Voici donc notre prieuré baptisé de son nom définitif.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1220 (4), Jean de Montigny emploie le nom de *Capella-Vicecomitisse* dans

(1) Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, charte 52, et charte 344 de Tiron.

(2) Fermes, commune de La Chapelle-Vicomtesse.

(3) Nous reviendrons sur cet accord quand nous traiterons des Chauvellières.

(4) Charte 356 de Tiron.

un accord qu'il fait avec les moines de Tiron au sujet de la pêche du Loir qui appartenait à Bouche-d'Aigre et le bois appelé la Queue-Ganelon, sur lequel il prétendait encore avoir des droits ; et qu'il dise de ce bois qu'il est situé *apud Capellam Vicontesse.*

Il reconnaît l'injustice de ses prétentions contre « monachos Tironenses apud Capellam viconteisse commorantes » approuvant ainsi pleinement le don fait en 1169 par son grand-père Rahier (1).

Enfin Geoffroy, vicomte de Châteaudun, voulant en 1227 reconnaître les bienfaits de ses ancêtres envers Tiron, confirme le don de « *Capella vicecomitissa* » et les autres dons faits par eux aux religieux de cette abbaye (2).

Et beaucoup plus tard, en 1516 (3), dans l'*état des abbayes et prieurés* dépendant de l'abbaye de Tiron, nous voyons figurer à sa place parmi les quatorze abbés et cinquante prieurs : *Prior Sancti Michaelis de Capella Vicecomitissa*, accompagné de *prior de Fostellis.* Mais chose singulière, le prieur d'Yron n'y figure pas.

En résumé, il résulte de notre étude, que selon les

(1) Ceci est tiré d'un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans portant le numéro 556, ancien 435 bis, follo 234. Ce manuscrit est intitulé : *Mémoires sur les abbayes d'Orléans, de Chartres et de Blois,* et le chapitre regardant Tiron est appelé : Extrait du *Trésor de l'Abbaye de Tiron.* C'est un résumé des chartes que les auteurs du manuscrit susdit ont eues sous les yeux. Ces auteurs sont Hubert (le chanoine Hubert) et Polluche deux érudits du XVIIe et XVIIIe siècles.

Il y a aussi à la même bibliothèque, les manuscrits de dom Verninac qui donnent l'analyse de nombreuses chartes de Tiron.

Merlet ne parle pas de ces ouvrages. Peut-être ne les a-t-il pas connus. On nous a affirmé qu'au moment de la confection de son cartulaire, il n'avait pas cru devoir visiter la bibliothèque d'Orléans.

(2) Bibliothèque d'Orléans, no 556. Manuscrit de Polluche et Hubert, du XVIIIe siècle, intitulé *Le Trésor de l'abbaye de Tiron,* no 25, folios 323 et 324.

(3) Charte 419 de Tiron.

probabilités, la Chapelle-Vicomtesse aura été fondée, comme prieuré, en faveur de l'abbaye de Tiron, en 1133, par Geoffroy II, vicomte de Châteaudun et Héloïse de Mondoubleau, sa femme, sur une terre faisant partie de l'héritage de cette dernière, non loin des biens déjà donnés au même monastère et dans un lieu appelé les Plains de Bouffry, situé au-dessus du vallon où la Graisne prend sa source et qu'on appelait alors le *beugnon de la Graisne.*

L'église, vraisemblablement construite par la vicomtesse elle-même devenue veuve, entre 1140 et 1150, aura de ce fait, pris aux yeux du peuple le nom de *Chapelle de la Vicomtesse.*

Par suite de la confusion établie entre cette vicomtesse et la vicomtesse Ermengarde de Mollant qui vers cette époque avait fait à Tiron donation d'un lieu appelé Gorth (en latin *Gurgites*), la fondation d'Héloïse prit quelque temps le nom de *Gurgites Ermengardis,* et, en conséquence, est portée comme église de Gorth ou *Gurgites* sur des chartes du XIIe siècle, nom qu'elle échangea ensuite pour celui de St-Michel des Plains (1) qui est son vrai nom, puis, les habitants du lieu s'obstinant à l'appeler toujours Chapelle de la Vicomtesse, ce nom finit par prévaloir, dès le commencement du XIIIe siècle, et ce village devint alors celui de *Chapelle-Vicomtesse,* nom qu'il a toujours porté depuis.

Nous étant ainsi intéressés à cette modeste paroisse, nous ne pouvons la quitter sans avoir essayé sur elle une courte monographie autant que nous le permettront les rares documents la concernant que nous aurons pu rencontrer. *(A suivre.)*

(1) Les Plains restent encore aujourd'hui un hameleau de la commune de la Chapelle-Vicomtesse, à un kilomètre de ce bourg, sur la route de Cloyes ; ce hameleau compte quatre feux et douze habitants. Il a seul conservé ce nom de *Plains* qui s'étendait jadis à toute la plaine de Bouffry, avant la formation de la Chapelle-Vicomtesse.

JOURNAL DE PIERRE BORDIER
DE LANCÉ

(SUITE : VOIR *Bulletin 1900*, PAGES 99 A 143)

Avril (*Suite*)

— 1754 —

Cherté du foin.

— Le foin vaut le quintal[39] à Blois jusqu'à 5 livres le meilleur et mesme on a de la peine à en trouver.

Maigreur des vaches.

— On [n']a jamais vu les vaches si maigres que cette année ; on est obligé dans lever (d'en enlever) même, en les trois quarts des maisons et métairies, au moins le tiers de ce qu'il y a. On ne parle pas qu'il en soit mort en ce pays icy.

Sécheresse des prés

— Les arbages et les prés sont encore actuellement *à y amasser du sel*[40] s'il y en avoit, tant qu'ils sont sées d'herbes.

Mai

Les Parlementaires exilés. (Note H.).

— Les Conseillers sont *encore* en leur exil à Vendôme, et ne savent quand ils seront rétablis ; il y a un an qu'ils sont exilés.

39. *Le quintal.* (Ce mot ne figure que pour mémoire au Gloss. Vend.) L'ancien quintal était le 10e du *millier*, et pesait 100 livres ; notre livre ancienne, dans tout le Loir-et-Cher, étant de 16 onces, comme celle de Paris, c'est-à-dire de 489 gr. 5, le quintal pesait donc 48 kilos 950 gr. Nous avons gardé le mot, en lui donnant le poids de 50 kilos. Aujourd'hui le foin ne vaut que 5 fr. le quintal ; c'est en 1871 qu'il a atteint son plus haut prix depuis 50 ans, 10 francs. Les 5 livres de 1754 vaudraient aujourd'hui 15 à 18 francs.

40. « *A y amasser du sel.* » Admirez, je vous prie, l'énergie de cette comparaison, — et sa saveur. — Les prés, par suite de la sécheresse, sont tellement dégarnis d'herbe, que la sole du pré pourrait, sans inconvénient pour le sel, servir, tout comme une aire de grange, à y amasser du sel, « s'il y en avait ! ».

Prières pour la pluie (Note D.).

— On a commencé le 5 à faire une neuvaine pour avoir de l'eau, c'est-à-dire le Salut tous les soirs à 7 heures ; et le temps s'est changé dès le dimanche qui est le 5 de ce mois, et est tombé de l'eau une bonne trempée sans orage ni tonnerre, une pluie douce, bienfézante qui a bien réjoui le peuple. Il y avoit beaucoup d'avoine à sortir de la terre, et de petits bleds que l'on voyait dépérir tous les jours. On a bien des grâces à rendre au Seigneur de nous avoir comblé de ses bienfaits jusqu'à présent.

Les Parlementaires exilés.

— Il y a un an entier que les Messieurs du Parlement sont exilés à Vendôme, et ne savent quand ils seront rétablis.

— Le samedi 18, le bled à 21 s 6 d.

Orviétan et Bateleuse.

— Le dimanche 19, la *bateleuse* de Montoire est venue à la porte de l'église de Lancé vendre des paquets d'*orviétan*, et ainsi des autres, à la sortie de la messe [41].

— Avant cette pluie de ce mois, le foin a valu à Blois 5 livres le plus cher, et est diminué de 40 sols tout-à-coup au premier marché.

Enfant noyé.

— Le mardy 22, il s'est nayé un enfant de 2 ans à Amand Rimbault de Chandelay dans un trou d'eau en sa cour [42].

41. *Bateleuse*, féminin régulier de *Bateleur*, « individu qui amuse le public, en plein vent, par des bouffonneries, des tours de force ou d'adresse. » (Larousse). On dit aujourd'hui *saltimbanque*, terme plus générique encore.

C'est à la sortie de la grand'messe que la *bateleuse* opère ; c'était le moment où la vie publique de la Communauté battait son plein : publications civiles, qui depuis l'édit d'avril 1695 (art. 32) ne se faisaient plus au prône, élections des agents de la communauté, élections puis tirage au sort des miliciens, ventes de récoltes, adjudications de biens, etc. Il y a 60 ans encore, les ventes judiciaires se faisaient à ce moment là, excellente habitude que les marchands de biens nous ont fait perdre, mais que nous finirons bien par regagner.

Quant à l'orviétan, voyez note 67.

42. C'est le 21 que l'accident a eu lieu.

« L'an 1754, le 22e jour du mois de may, le corps de Jacques, mort *hier*, âgé de 2 ans, fils d'Amand Rimbault, charron, et de Louise-

— (Ecrit après le 25). Depuis que les pluies ont commencé, il a fait un très beau temps et bien agréable pour tous les biens de la terre. Les vignes sont bien épiées et promettent beaucoup cette année, aussi bien que les bleds, mais les avoines se trouvent clairsemées.

Vaine Pâture.

— Piédalu, Jacques Richaudeau, Ouzilleau et Pezière du Teil, ont perdu leur procès avec (contre) Maudhuy de Felarde et Doré du Petit Bois ; et ont été condamnés à tous les dépens. C'était que Maudhuy et Doré avoient des breby en arbage chez eux, et ils leurs avoient *insigné* (intenté) un procès pour les en empêcher [43].

Catherine David, a été inhumé dans le cimetière, par moy curé (de Lancé) soussigné... » Desnoyers. Cet enfant avait été baptisé à Lancé le 16 avril 1752, et sa marraine était « Anne Breton, femme de Pierre Bordier, laboureur » notre chroniqueur.

Il y avait, à l'intérêt que Bordier portait à la famille Rimbault, une autre raison encore.

« L'an 1750, le 4e jour du mois de janvier, a été baptisé par moy curé, Marie-Louise, née aujourd'huy du légitime mariage d'Amand Rimbault, charron (à Chandelay), et de Louise David ; le *parrain, Pierre Bordier,* laboureur, la marraine, Marie Marin Desbrosses, » qui signèrent tous deux. C'est cette Marie-Louise qui devait, 22 ans plus tard, devenir la seconde femme de Bordier, nous savons par quel moyen.

43. « *Insigner un procès.* » Nous disons : *intenter* un procès, *introduire* une action ; mais *insigner ?* Ce ne peut être *assigner*. Serait-ce *insinuer ?* Ce serait alors la première fois que le public mettrait une idée de « ménagement » dans l'action de faire un procès.

Si je comprends bien, ces 4 propriétaires ou fermiers ont voulu empêcher leurs voisins de Flarde et du Petit Bois (hameaux de Lancé, S. S. O. du bourg), d'envoyer leurs bestiaux pâturer sur leurs terres.

Je crois qu'ils avaient tort ! « On ne peut faire paître ses bestiaux en l'héritage d'autrui, sans titre ou possession immémoriale, *à moins* que l'héritage ne soit en vaine pâture. Les vaines pâtures sont : les grands Chemins, les Prés après la dépouille, les Guérets et terres en friche, les Bois de haute futaie, les Taillis après la 4e ou 5e pousse. On ne peut mener paître les bestiaux dans les nouveaux Chaumes qu'après un certain temps, diversement réglé par les coutumes, non seulement afin qu'on puisse glaner, mais aussi afin qu'on puisse enlever le chaume. » Code rural, par Boucher d'Argis, nouv. édit., 1774, I, chap. 30 et 31. *Adde* arrêt du Parlement de Paris du 1er septembre 1750.

Juin

— Le samedi 8, jour de la foire, le bled à 21^s 6^d.

— Les bleds sont bien préparés pour une bonne récolte, Dieu mercy!

Chirurgien nouveau. (Note I.).

— Le lundi 10, il est venu un garçon chirurgien à Lancé pour y résider; il s'appelle Laymary, natif de la ville de Cahors en Quercy proche l'Espagne (!).

Bel état des récoltes.

— (Ecrit le 22). Les bleds nous promettent une bonne récolte, les orges et avoines (aussi), mais les vesces ne sont pas bien préparées, du moins en les terres landas[37]. Les vignes flùrissent[25] *à force*[30], et sont bien préparées pour une bonne vinée et beau temps.

— Ce mois a été assez propre pour les biens de la terre. Les bleds sont si hauts qu'il y en a beaucoup de tombé et renversé; il y en a qui a cinq pieds de hauteur. Les avoines sont claires mais il ont le tuyau bien gros, et sont bien tallées. Les vesces sont assez belles.

Comparaison avec 1740.

Il a fait depuis huit jours un temps pluvieux et froid qui fait dépérir les vignes. Depuis le jour de St Jean bouillant 6 mai, (temps) assez tendre. Il y a plus de 14 ans que les bleds n'ont été si hauts du moins dans les vallées. Il y a plus de 14 ans aussi qu'il n'y en a eu autant dans les vallées que cette année. Il n'y en a pas une (une pièce de blé) qui ait manqué.

Juillet

— J'ai acheté un cheval de 4 ans, gris, pour 100 livres.

— Le samedi 13, le bled à Vendôme 18^s

Parlementaires exilés

— (Du 13 au 20). Il étoit venu un bruit que les Messieurs du Parlement alloient retourner à Paris, mais ils n'y sont point retournés.

— Il se présente tout à fait une bonne récolte tant bled, orge qu'avoine et une bonne vinée bien raisonnable.

Parlementaires exilés Faux départ.

— Le lundi 22, les Messieurs du Parlement sont partis

pour aller à Paris, et rentrer dans leur emploi, comme ils étoient ci devant, *pour les Etats du Royaume.*

— Le lundi 22, à Herbault, les hommes d'août ou *ousserons* valoient 24 livres et 25 livres chaqun. **Prix des seyeux. (9).**

— (Après le 27). Il est venu un contre-ordre aux Messieurs du Parlement de ne pas retourner à Paris, et ils sont encore à Vendôme : il n'y a que la première Chambre de rétablie. **Parlementaires exilés**

— Le chapelain de Villecloux (Villethiou)..... (le reste de la page a été déchiré)[44].

Août

— Le samedi 10, le bled litte nouveau 17s.

— Le samedi 10 août, le curé de Naveil est décédé de mort subite, *étant aux nopces* de la fille de M. de Rochambeau. *La veille, il se portoit fort bien,* et on l'a trouvé ce matin mort dans son lit, étant âgé de 33 à 34 ans au plus ; son nom est Buffereau, natif de la paroisse de Villiers proche de Vendosme ; il a encore son père[45]. **Décès du curé de Naveil à un mariage.**

44. Déchiré autrefois, intentionnellement? personne n'a pu me le dire. Mais ce m'est une occasion de réparer l'erreur d'attribution que l'on a fait commettre à M. Nouel, au sujet du feuillet entier arraché (Bulletin 1900. p. 140). Il contenait bien une histoire scandaleuse, mais le curé d'Azé, non plus qu'aucun autre ecclésiastique, n'en était le héros, — ou la victime. C'est ce que m'a affirmé la vénérable propriétaire du manuscrit, qui a lacéré elle-même cette page, et qui a cru de son devoir de le faire, parceque Bordier, en contant l'accident, avait employé des termes singulièrement trop précis.

45. Infortuné curé ! Voici, faute de mieux, son acte d'inhumation, copié sur les registres de Naveil. « L'an 1754, le 11e jour d'août, par nous prestre curé de Crucheray et doyen de Saint-Aman (de Vendôme), a été inhumé dans cette église le corps de M. François Buffereau, prêtre curé de cette église, décédé *d'hier*, *subitement*, âgé de 34 ans et un mois, en présence de... » cinq curés et cinq vicaires des environs, de 2 diacres, et enfin de son père, de son frère, et de son beau-frère Gaullard. Ces 3 derniers n'ont pas signé.

Mais aussi, quelles noces ! Le 10, elles duraient encore, or le mariage avait eu lieu le 7.

**Parlementaires exilés
Départ définitif.**

— Le mardi 20, les Messieurs les Conseillers du Parlement sont partis pour aller à Paris, et rentrer dans leur premier état, *dont*[1] ils doivent rentrer le 1er septembre en leurs Chambres, et doivent assister à une procession générale qui se fera à Paris.

— ..... (après la déchirure) grande abondance de fourage, et aussi d'avoine mais le grain sera bien menu.

Les bleds ont été aussi une très bonne récolte, et bons, bien nourris ; on n'a pas eu *une heure de débauche*[46]

L'acte de célébration est, lui aussi, d'une longueur inusitée. En voici les parties essentielles : « Le 7e du mois d'aoust année 1754, nous prêtre curé de Thoré (Pierre Morillon)... veu la permission de Mgr l'évêque du Mans par laquelle il me commet pour donner la bénédiction nuptialle... à H. et P. seigneur Messire François-Louis comte des Salles, fils majeur, baptisé... en 1724, chevalier, seigneur *des* Vouthons, capitaine au régiment d'Harcourt - Cavalerie, demeurant dans son château de Vouthon, parroisse de Vouthon-le-Haut, diocèse de Toul..., et Madlle Philippine-Elisabeth de Vimeur, fille mineure (née en effet le 29 juin 1739) de H. et P. seigneur messire Joseph-Charles de Vimeur, chevalier, marquis de Rochambeau... (et père du maréchal), demeurant audit Vendôme, paroisse de la Magdeleine..., les avons, en la chapelle du château de Rochambeau, conjoint en mariage par paroles de présent, et *leurs* avons donné la bénédiction nuptialle...

Madame des Salles, « inscrite sur le 8e volume de la Liste des Emigrés », fut rayée définitivement de cette liste par décision du Ministre de la Police générale du 12 messidor an IX, « sous condition de faire promesse de fidélité à la Constitution, et de ne pouvoir prétendre à aucune indemnité pour ceux de ses biens qui se trouveraient aliénés. »

46. « *Débauche* ». On lit au Suppl. du Gloss. Vend. : « On dit que le temps *est débauché,* est à la débauche, lorsqu'il se met à la pluie ». Je crois voir là une erreur : ce n'est pas le temps qui se débauche, c'est lui qui *débauche* les travailleurs *embauchés*. (Voir en mars 1756 cette phrase : une pluie *qui a débauché* les laboureurs).

Ce n'est que dans son Suppl. que Littré a donné ce sens, qui doit pourtant être le primitif, et s'aviser qu' « en Saintonge, *bauche* est une tâche, de sorte que *dé*baucher est bien faire cesser une tâche. » Et il cite La Fontaine qui fait dire à une horloge : « Je marche *sans débauche* ».

Donc « une heure de débauche » doit se traduire par « une heure de dérangement ».

pour les seyer et les engranger ; et on a cette année de grands chaumes et beaucoup de paille et beaucoup de fourage d'avoine ; médiocrement de foin.

Les vins sont renchéris attendu qu'il y a beaucoup des raisins de grillé et coulé en la fluraison. Le vin vaut à présent 20 livres le bon le poinçon et il n'en valoit que 12 livres au mois de février dernier.

Parlementaires exilés

— On a fait de grandes réjouissances dans Paris au retour des Messieurs du Parlement, et de la naissance de Monseigneur le Duc de Berry, petit fils du Roy, 15e du nom (ce fut Louis XVI).

Septembre

Fâcheux état des légumes.

— Touttes les légumes des jardins sont tout perdus : les choux, les pois chiches, éricots ou pois blancs ; les chénevières sont sans chénevis. Je crois qu'il sera bien cher (le chénevis) au renouveau quand il faudra resemer l'an qui vient.

Forte sécheresse. — Bonnes récoltes.

— Fin du mois de septembre. Ce mois s'est passé dans une grande sécheresse ; et (il) n'a point tombé d'eau depuis le 27 juin, que dans la seconde semaine que l'on seyoit le bled. Toursjours un temps hâleux et froid quelque semaine, et chaud d'autres semaines ; et (il) fait si sec que l'on ne sait comment on fera du bled.

Comparaisons avec 1743.

On prétend que les vignes font des merveilles ; les raisins sont beaux et excellents, entr'autres les vignes noires ; il est certain qu'il n'y en a pas beaucoup, et on compte faire du vin de 1743.

Les bleds ont été assez en quantité et le grain est fort bon ; on n'a point tant quilly d'avoine depuis 1743 que cette année. Il y a au moins les trois quarts des habitants de cette paroisse qui en ont fait des tas dehors (meules). Les avoines sont menues et ne rendent pas bien, à cause des fourages (pailles et herbes) qui sont d'une longueur extrême.

Fièvres de chaleur.

— Il y a eu beaucoup de monde[47] malade de fièvre, les mois d'août et de septembre, car les chaleurs ont été bien violentes.

Octobre

— Le samedi 5, le bled litte à 19ˢ.

Pluies douces.

— Il est venu de l'eau le 9, jour de St Denis, une pluie *d'amodérance*[48] et une bonne petite trempée, et fait très bon labourer du bled.

Il est tombé des rosées d'eau de temps en temps, de sorte que la semaille se fait fort bien, et promet encore une bonne année jusqu'à ce jour (le 13).

J'appréhende que les vins ne soient pas si bons que l'on s'y attendoit, à cause des pluies.

Les blés lèvent vite.

— (Ecrit le 19). Il fait très bon faire les bleds ; un beau temps et chaud pour la saison. Les bleds lèvent 8 jours après qu'ils sont faits [49].

— (Ecrit après le 26). Il fait encore très bon faire du bled, et (il) lève en peu de temps ; les bleds ont des lames de froûle (feuille) qui *font parler le monde*[47], et (le bled) n'a pas manqué de diminuer aux marchés de Vendôme

47. « *Le monde* ». Ce mot comporte une infinité de sens, Littré en compte 28. « Beaucoup de monde » s'emploie encore aujourd'hui (13e sens). Mais 17 lignes plus loin, voici un sens que Littré ne donne pas : « des choses, qui font *parler le monde* ». En juillet 1756 « cela étonne *le monde*. 12 novembre 1757 « un signe qui éclairait *le monde* ». « *Monde,* personne, quantité de gens » (Gloss. Vend.) Je donnerais un sens plus étendu encore, et je définirais « la masse, le public ».

48. « *Amodérance* » mot omis dans les Gloss. Blais. et Vend. Une pluie d'amodérance c'est une pluie modérée, sans vent, qui pénètre la terre à mesure, au lieu de la *battre*, comme le ferait une pluie violente. Aussi fait-elle « une bonne petite trempée ».

49. Les blés peuvent *lever*, pointer, 7 jours après les semailles. Quelquefois il faut quatre semaines. Quand le blé lève promptement, il a une belle lame, large comme une *pourrée ;* s'il lève lentement, sa feuille est petite.

et d'Herbault, et autres marchés. Il a fait cette semaine des brouillards qui ont très bien fait aux bleds.

— Fin du dit mois d'octobre : *Vie d'homme n'a vu* une plus belle couvraille pour semer les bleds que celle-ci. Ils lèvent 8 jours après qu'ils sont faits, sans cesse de petites pluies douces.

Novembre

— Le samedi 2, le bled litte à Vendôme 18s.

— Les bleds font des merveilles en terre et sont très beaux. Il est venu le 9 presque une journée de petite pluie qui va faire lever les derniers fait.

Jamais homme sur terre n'a vu les bleds plus beaux qu'ils sont actuellement, car il a fait un très beau temps chaud et beau ; parfois de la pluie douce, et les eaux n'ont point encore couru en les *essevières*[50].

— Fin. Ce mois s'est passé avec un beau temps pour la saison et propre pour les bleds.

— Il y a 2850 livres de principal de taille en la paroisse de Lancé. **La Taille !** (Note J.).

Décembre

— (Entre le 7 et le 14). L'archevesque de Paris a été exilé à deux lieues de Paris, et (on l'a) fait conduire par quatre *hoctons* (hoquetons) dans un chasteau, et des **Exil de l'archevêque de Paris.**

50. « *Essevières* ». Nous disons « *Essivière,* rigole pratiquée dans les champs pour l'écoulement des eaux pluviales. » (Gloss. Vend.) Il faudrait ajouter qu'elle est toujours en travers des sillons et qu'on ne la fait que dans les champs où les sillons ne peuvent être faits dans le sens de la pente du terrain, car dans ce cas, chaque sillon constitue une essivière. Si l'essivière est tracée à la charrue, il faut repasser avec une pelle ou une marre pour déboucher les sillons qui doivent y déverser leurs eaux.

Quelle étymologie convient à ce mot ?

Le Gloss. Blais. donne : « *Evière,* petite tranchée faite dans un champ, pour faciliter l'écoulement des eaux d'hiver. Etym. (corrigée) *Evier.* »

garde-suisses qui gardent ses meubles, dont il ne peut avoir de révélation de chez lui du tout; cela est arrivé depuis 15 jours[51].

— Un très beau temps pour les bleds; tourjours des *brouées* [52] et pluies douces de tems en tems.

— Le samedy 21, St Thomas, le bled litte, 18s.

— (Après le 21). Il a gelé depuis quelques jours assez rude, et un brouillard assez fort qui engendre du frimas.

Résumé de l'année.

— Le printems a été assez froid et sec, jusqu'au six juin, et des pluies douces jusqu'à la fin de juin; et le reste, sec jusqu'au 9 octobre, et ensuite des pluies douces; un beau temps pour faire les bleds, et un beau temps jusqu'à la fin de l'année, suivant les saisons.

51. Cet exil de l'archevêque de Paris, à Conflans, sa maison de campagne, est la contre-partie de l'exil du Parlement de Paris (v. note 33). Les refus de sacrements avaient continué, malgré l'édit de « silence ».

Un mois après, l'évêque d'Orléans fut exilé également à sa maison de campagne, pour avoir, disait-on, laissé mourir sans sacrements un vieux chanoine janséniste.

52. *Brouée.* « Berouée », orthographie le Gloss. Vend. « même sens que brouasse ». « *Berouasse,* brouillard qui se résout en pluie fine ». La définition est exacte, et ce n'est pas seulement parcequ'elle est empruntée à Larousse, au mot *brouée* : la *brouée,* c'est le brouillard qui *tombe,* donc qui *mouille.* Or le brouillard, c'est « l'amas d'eau à l'état de vapeur vésiculaire, qui *flotte* dans l'atmosphère ». La brouée, c'est la pluie fine donnée par le pulvérisateur employé pour le traitement de nos vignes, me dit avec raison le parfait vigneron, mon vieil ami, Ad. Colas, du Bois-aux-Moines, auquel je me plais à reporter l'honneur de ces notes puisqu'il m'a fourni la possibilité de ces recherches.

Littré dit « Etymol. Berry, berouée, *origine incertaine.* Diez conjecture l'allemand Brodem, vapeur *chaude* ». Diez n'était donc jamais sorti le matin de son cabinet de travail par une brouée? Il aurait senti au contraire qu'elle est toujours glaciale, à tel point que Ducange a recueilli le mot « *brouâs* » au XIVe siècle, et a pu lui donner le sens de « gelée du matin ». Et du reste, voyez 3 lignes plus loin « le brouillard fort *engendre* du frimas ».

— 1755 —

Janvier

— Il a commencé à geler le samedi 4, et un grand vent. Le dimanche, un temps calme, couvert, vent d'abas, et est tombé de la neige à couvrir la terre; et le jour des Rois (le 6), le temps a été clair toute la journée, avec un vent qui coupoit le visage, et de la gelée très forte. Il faisoit un froid extraordinaire; je crois qu'il faisoit aussi grand froid comme en 1740, le plus froid. **Gelée.** **Première neige.** **Froid terrible.**

— Le jeudi 9, le sieur Laÿmary chirurgien s'est en allé à Blois, pour ne pas revenir à Lancé. Il y étoit venu le 10 juillet (juin !) 1754, il a resté en pension chez le sieur Alliot, tailleur d'habits au bourg de Lancé. **Départ du chirurgien. (Note I.).**

— (Ecrit le 18). Il est revenu de la neige avant que l'autre fût fondue toute nette, et a gelé de nouveau, mais la neige a fondu le samedi 18. La gelée n'a fini que environ minuit du vendredi au samedi, car il geloit bien fort, et le dégel a été tout *périt* le samedi par une *brouée*[52] fort épaisse, et le dimanche 19, a continué le dégel avec le même brouillard du samedi. Il n'a fait aucune crue d'eau dans les prés ni dans les terres, un très beau dégel et un beau temps.

— L'évesque d'Orléans a été exilé aussi bien que celui de Paris[51]. **Exil de l'évêque d'Orléans.**

— Le samedi 25, litte du bled, 17s.

— La gelée a repris le 20, sans neige, et fait un froid insupportable; un temps clair et un beau soleil tous les jours.

— Fin de janvier. Ce mois a été tourjours bien sec; de la neige, de la gelée, des frimas, des brouées, point du tout d'eau, un beau temps pour la saison (!).

— Il est arrivé du costé de Lyon et en plusieurs autres contrées, un nommé Jean-Baptiste Mandrin, contreban- **Mandrin !**

dier, qui a engagé *environ de*[53] 500 ou 600 hommes, auxquels il donne cent écus d'engagement, trente sols tous les jours à dépenser, et trois livres lorsqu'ils vont en campagne pour marauder. Il va à des bureaux, se fait donner de l'argent de force, quelque fois dix mille livres à la fois; et il donne, pour dix mille livres qu'il prend, pour cent écus d'indienne ou tabac ou sel et autre marchandise défendue en France. Tous ses *sujets* ont chacun huit coups à tirer, sur eux à la fois. On dit que le Roi l'a fait chercher et a envoyé cinq cents hommes pour le trouver. Les ayant trouvé, ils (les révoltés) ont défait les cinq cents hommes et les ont tous tué et taillé en pièces; et (Mandrin) *règne* tourjours actuellement.

(Ajouté en marge) : Il a été pris *environ* la St Jean (24 juin), et fait périr de mort, et (ainsi que) beaucoup de sa troupe[54].

Février

— Le (lundi) 3, foire de la Chandeleur, le bled litte 16s 6d.

— Il est tombé une nuée de neige le 8, et est fondue le 10, qui a rendu beaucoup d'eau, et a gelé bien fort jusqu'au 8.

53. *Environ*. Le Gloss. Vend. ne donne que le sens de la prép. et définit « en train de ». Ce n'est pas notre sens. Littré distingue suivant que le mot est prép. ou adverbe. Prépos. « Dans le voisinage de ». « *Environ le* temps que tout aime. La Font. » C'est exactement ce que dit Bordier plus loin « pris *environ la* St-Jean ». Littré cite un vers du XIIe siècle : « Il voit *environ lui* ses chevaliers occire ». Dans l'historique, dit-il, « *environ* a le sens de autour, qu'il a perdu dans le langage moderne ». Et il fait venir environ de *en* et du vieux mot *viron,* autour, de *virer*.

La forme « environ de » qu'il ne donne pas, rentre dans le sens de environ, adverbe « à peu près, un peu plus, un peu moins ».

54. *Mandrin*. Sentez-vous la visible sympathie du narrateur pour ce hardi révolté, que les Fermiers généraux tentèrent d'assimiler à Cartouche. C'est le 26 mai 1755 qu'il fut roué vif.

— Il y a un appelé Fortin, marchand de vaches, qui a tué sa femme, et luy a fait sortir les boyaux du ventre, *à* luy fouler avec les pieds sur le ventre, le (lundi) 10 février, jour de caresme prenant. « Axident (!) à Monthoire ».

— Le 22, bled litte 16ˢ 3ᵈ.

— (Ecrit le 22). La gelée a recommencé de nouveau et la neige dès avant 8 jours. Dernière neige.

Mars

— On a publié les marchés de Vendôme à y amener du *bestial*[55] tous les samedis, jours de marché. On a commencé le 1er jour de mars; il y avoit *environ de*[53] 10 chevaux; je ne sais pas ce qu'il y avoit de vaches.

— Le samedy 1er, le bled litte 16ˢ.

— Les milices sont venues; on a tiré à Vendome le 23 février dernier; il en faloit deux (miliciens) pour la ville, et les paroisses sont accolées comme à l'ordinaire. Les premiers domestiques sont exempts comme les années passées. La milice. (Note A.).

— (Ecrit avant le 8) : On n'a point encore fait d'avoine dans ce pays icy, les terres sont trop molles. (Après le 8) : On n'a pas encore commencé à faire les avoines depuis que le mois a commencé ; il est tombé de l'eau et de la neige tous les jours, et les terres sont si molles qu'il n'y a pas lieu de commencer si tôt. Terres molles (57).

— Le vendredi du Lazare 14, le bled litte 17ˢ.

55. *Bestial.* « Bétail » définit le Gloss. Vend ; c'est un peu court. « Animal qui fait partie d'une exploitation rurale », dit le Gloss. Blais. ; c'est trop généraliser. Le *bestial,* c'est seulement les chevaux et les vaches ; ce ne sont ni les moutons, ni les porcs. Et quand on lit cette phrase de Vaugelas « bestail, bestial, tous deux sont bons, mais bestail est *beaucoup meilleur* », on se félicite de « manquer à parler Vaugelas ».

O. de Serres a dit : « Le gros bestail se distingue en bouvine et chevaline, et le menu en bestes à laine et à poil. »

Le Cierge du Lazare. (Note G.).

— C'est un garçon de la paroisse de Trôo qui a porté le cierge du Lazare, âgé (le garçon) d'environ 18 ans ; il a tué un autre, les fêtes de la Pentecôte, avec une boulle; en jouant, lui donna par la tête, et le tua raide, pour un bouquet qu'il lui avoit ôté de dans sa bouche.

On peut faire les avoines.

— Il a fait beau depuis le dimanche 9 jusqu'à présent (le 14), et on a fait beaucoup d'avoine cette semaine.

— (Ecrit le samedi 22). Il a fait beau cette semaine, point tombé d'eau ; les terres *leurs* [24] labourent à plaisir et sans aucune racine ; il n'a point *étout* [56] gelé du tout.

— (Après le 29). Il a fait un très beau temps pour achever de faire les avoines.

— Nous avons eu Pasques le 30 ; il a fait chaud et un beau temps ; les bleds font des merveilles.

— Fin du mois de mars. Il a fait un beau temps pour faire les avoines et orges. Les terres commencent à être bien *essoirées* [57] ; les bleds ont bien travaillé.

56. *Etout.* « Etout (v. Itout). *Itou,* aussi, pareillement, de même. On dit aussi *étou.* Du latin *item* ou *etiam* ». Gloss. Vend. — « *Itou,* aussi. Etym. anc. franc. *Itel,* du latin *hic,* ce, *talis,* tel ». Gloss. Blais. qui a adopté la version de Littré.

Est-elle assez complète, cette divergence dans les attributions de paternité ? Et constitue-t-elle la preuve décisive que le français vient du latin ? Alors je demanderai pourquoi nos ancêtres, au lieu de prendre le mot latin lui-même, se sont torturé l'esprit et la bouche pour forger, avec le mot latin, un autre mot. Quelle perfidie fut donc la leur, lorsqu'ils conçurent le projet de se faire une langue propre ?

Avec tout cela, ce n'est point notre sens. *Etout,* c'est « non plus ». Nous dirions : « Il n'a s'ment pas gelé ».

57. *Essoiré.* Littré dit : « *Essoré* 1° terme rural, terrain *essoré,* terrain dont la surabondance de l'eau a disparu *à l'aide de fréquents labours* ». Savant Littré, qui diable a pu vous fournir un pareil renseignement ? Les terres s'essorent toutes seules, par le vent, par l'écoulement des eaux à la surface et leur égouttement par le fond. Et loin de labourer dans l'eau, les voisins de Bordier ont attendu que la terre, de

Avril

— Le commencement d'avril a été très chaud jusqu'au 7. Les bleds ont fait des merveilles, mais le temps s'est changé le 7, et (il) fait froid.

— (Ecrit le samedy 19). Il a fait depuis que le mois a commencé un beau temps chaud et sec, entr'autre cette semaine.

— Ce mois a été si beau et chaud que le bled a diminué de deux sols par boisseau en tous les marchés. Les veaux à Blois ont valu à Pasques jusqu'à 25 livres la pièce, mais ils sont diminués depuis 15 jours de moitié. Les moutons ont valu jusqu'à 26 livres la paire. Michel Thuault en a vendu un cent à ce prix là.

Prix des veaux et des moutons.

May

— Le samedi 3, le bled litte 15^s.

— (Ecrit le 3). Il a fait cette semaine un peu froid, et de la barbelée les matins, qui a gelé quelques seux (ceps)[58] des vignes *en les*[7] vallées mais bien rare ; il n'y a encore rien qui fasse tort, pour en parler.

Gelées blanches.

molle qu'elle était, fût devenue plus ferme, se fut *assainie* en séchant. Bordier le dit bien nettement *supra* : « Les terres sont si molles qu'il n'y a pas lieu de commencer si tôt (à labourer) ». Les terres qui ne sèchent pas, qui ne peuvent s'essorer, constituent des « mollières ».

58. *Seux* de vigne. Comment faut-il l'écrire, et surtout le prononcer ? *Grammatici certant.*

« *Cep,* dit Littré, et prononcez cè, le *p* ne se faisant point sentir si le mot est isolé, et alors il rime avec succès ; mais s'il est suivi d'une voyelle, il se lie (un cè-p et son échalas, des cè-z et leurs échalas).

« *Ceu* (seu) » dit le Gloss. Vend. qui réserve l'orthographe *Seû* au sureau. (Ce pauvre Seû a bien de la peine à venir du latin, on n'a pu lui trouver encore d'autre origine que *sambucus !* Sam'bouc' donnant *Seû !*)

« *Seur,* dit le Gloss. Blais., et n'y voyez pas une corruption du mot *cep,* car *cep* se prononce *ce* ». « *Ce,* cep, employé dans la composition des noms de climats : Has du *Ce,* croix du *Ce* ». Ami Thibault, m'est avis que vous vous blousâtes. La Has du *Ce,* c'est la haie dans laquelle

— Nous avons les Rogations le 5, 6 et 7 de may.

Vignes gelées le 9.

— Il a fait froid depuis que le mois de mai est entré, et a gelé la nuit du jeudi de l'Ascension (8) au vendredi (9) qui a gelé ma vigne tout net, *oustre*[21] (excepté) les provins qui sont encore à faire. On ne parle pas qu'il en soit gelé du côté de Vendôme ni à Thoré. Cependant le vin est enchéri, car les vignes n'ont pas épié comme à l'ordinaire, et n'ont guère bonne envie de venir.

Cherté du « bestial ».

— La foire de la Pentecoste (dimanche 18) à Montoire, le bled valoit 23^{s} le boisseau et a enchéri de 3^{s} par boisseau. Les chevaux, les vaches, les asnes, les cochons étoient *au pesant d'argent* (allons, allons!) tant qu'ils étoient chers. Les cochons de lait les plus forts valoient 12 livres la pièce, les plus petits 8 livres 10^{s}. Les vaches prestes à vêler 18 à 20 écus.

Mai très froid.

— Il a fait un temps bien froid et hâleux depuis le commencement de ce mois. Les bleds ont beaucoup dépéris et les vignes aussi. D'aucuns jours, un froid extraordinaire pour la saison.

?

— Les fondeux ont fondu les chaudrons et pots la longue semaine.

— Le samedy 24, foire de la Trinité, le bled litte 18^{s}.

— Le temps s'est mis au beau, mais bien hâleux et un peu froid, qui *ennuie* les bleds et autres grains.

— Fin de mai. — Ce mois a été bien rigoureux pour

Vignes gelées.

le froid qui a gelé beaucoup des vignes du costé de Blois,

s'est trouvé un *seû* (que vous écrivez avec raison *seue*), un sureau qu'on a laissé pousser. Mais vous n'avez jamais vu un cep de vigne pousser dans une haie; mieux que moi encore, vous savez de quels soins il faut entourer la « plante ». La *pièce du seû*, devant le château de Moncé, tire son nom d'un sureau énorme qui du reste figure au plan cadastral dressé en 1832.

Nos vignerons vendomois disent *ce* bref pour cep, *seû* long pour sureau.

d'Orléans et autres lieux voisins, *oustre* (excepté) du côté de Vendôme.

Les bleds ont beaucoup pasti pour la sécheresse et le froid; cela l'a fait renchérir un peu. Les vaches, moutons meurent de faim, faute d'herbes à manger. Les bleds épient bien bas de terre; on prétend que les pailles seront courtes, ou (alors) il faut qu'il fasse bien tendre à présent pour qu'elles montent.

Les récoltes ont pasti.

Juin

— (Du 1er au 7). Depuis que ce mois est entré, il a fait une grande chaleur; il n'est tombé de l'eau que par orage, en quelques lieux.

Juin, chaud et orageux.

— (Ecrit le 21). Depuis que ce mois a commencé, il a été si chaud et orageux, et bien sec par endroits, qu'il y a beaucoup de bleds de *chauduy* [59]; il y a aussi beaucoup de *noir* cette année.

— Le 24, jour de St Jean, il fait un vent d'abas qui est assez grand, et une pluie bien d'*amodérance* [48]. Je crois que cela fera bien du bien aux biens de la terre, si cela continue.

Le 24, il a tombé de l'eau depuis le matin jusque environ dix heures. Le reste de la journée il a fait beau.

— Fin. Ce mois a été bien chaud et sec en plusieurs *cantons* [23].

Juillet

— Le vendredi 4, foire à Vendôme, le bled litte 18s.

— (Avant le 12). Le vin vaut à Thoré, le poinçon tout logé, 17 et 18 livres.

Prix du vin.

— On a commencé à sayer du bled le lundi 21. Les bleds sont *trouillés* [60] et déracinés d'hiver, tout abattus *en*

Fâcheux état des récoltes.

59. « *Bled chauduy* ». Les Gloss. Blais. et Vend. ne m'offrent nul secours.

Ce sont des blés *échaudés*, brûlés par le soleil de la journée, après une rosée fraîche du matin.

les[7] *raizes*[61], que l'on ne peut les amasser. On ne fait point de chaume cette année du tout. Les bleds sont courts, et bien de la *langue de pinard*[62] qu'on appelle, et du bled échaudé et brûlé ; beaucoup de *pied de chat*[62], et beaucoup de bled noir qui fait grand tort. Les vesces ne valent presque rien, et les avoines sont médiocres, les dernières faites ; et les premières sont en partie mortes sur les *planches*[63] et brûlées à cause de la sécheresse qu'il a faite. Il n'est tombé que de petites pluies douces qui ne trempoient point (la terre) à fond.

Il n'y a pas moitié d'herbe, *auprès* d'une bonne année, et beaucoup de prés hauts où il n'y a rien du tout.

— Le mardi 22, à Chateaurgnault, le beurre valloit 11 sols la livre et 12s ; *aussi* les vaches meurent presque de faim.

Aoûst

— Le samedi 30, le bled litte 17s.

(60) *Trouillé,* « Souillé, couvert de boue. Origine incertaine. Est-ce l'ancien français *Touiller,* salir, avec épenthèse du r ? ». Gloss. Blais.

Nous disons à Vendôme « blés *touillés* ou *acculés* », tombés dans les raises, parceque les faux dégels les ont *déracinés.*

61. *Raize.* « Terme de vignoble », dit le Gloss. Vend. C'est un peu restrictif, mais il ne faut pas le définir « sentier *public toléré* entre deux *champs* de vigne ». La raise est le creux que formait entre deux planches de vigne la culture à la marre. Entre deux pièces de vigne, la raise était évidemment plus large. On en profitait pour y passer, et cela finissait par faire un sentier frayé, une *rote.* Encore un peu de temps, et la Commune y voyait une *traite*, alors elle le classait au nombre de ses chemins *publics.* Ces petits jeux ont dû cesser, depuis que les vignes plantée en lignes se cultivent à la charrue, à plat.

62. *Langue de pinard*, *Pied de chat,* dénominations à identifier avec des appellations latines.

63. « *Planches de blé* ». Le Gloss. Blais. définit : « Un certain nombre de raies de charrue séparé par une *refendure* ». Autrefois le nombre des raies était de 4, ce qui donnait une largeur d'un mètre 10, largeur de deux traits de faucille. Maintenant on mène à 5 raies, soit 1 mètre 20, et l'avoine à 2 mètre 60. Mais depuis 30 ans l'avoine se fait partout à plat.

— Fin du mois : Ce mois s'est mal comporté, pour les petites pluies continuelles qu'il a faites sur la fin de l'*oust* des bleds. La récolte des bleds a été bien petite en grains et pailles. On a fait sayer ras la terre pour avoir de la paille, à l'égal des avoines ; on a été obligé de les sayer *verdaudé*[64].

L'aoust des avoines a traîné longtemps et il n'y a pas beaucoup de fourage ; elles sont bien courtes ; il y aura assez de grain ; ce qui a fait qu'elle étoit verte, c'est la sécheresse qu'il a faite. Il est tombé de l'eau trop tard ; il y en avoit beaucoup de brûlées *sur la planche*[63], et l'eau les a fait *regoimer*[65] ou revenir, mais on (n)'a pas attendu qu'elles fus(sent) *meures*[66] pour les sayer.

Septembre

— Le samedi 6, le bled litte 17ˢ.

— Depuis le 6, il a fait beau et sec pour mener les fumiers.

— Le samedi 20, la pluie a commencé dans la nuit et très bien tombé d'eau ; elle a tombé presque toute la journée (du 21) et une assez bonne trempée, si on vouloit faire du bled.

— Le jeudy 25, le sieur Delauné, curé de Gombergean est décédé et enterré le 26 aud. Gombergean ; il est entré dans sa cure à la Chandeleur 1744, en la place du sieur

64. *Verdaudé*. Les blés étaient *verdauds*, à peine mûrs.

65. *Regôimer*. Bordier éprouve le besoin de traduire ce mot. Il ne l'employait donc pas couramment. Le Gloss. Vend. donne « *Regouamer* (r'goua-mé), repartir du pied, en parlant d'un arbre ou d'une plante ».

Ici le sens est « qui repousse du pied ». C'est ce qu'ont fait en 1899 les avoines échaudées, mais ça ne vaut rien.

66. *Meures*. Est-ce bien un *mot*, ou n'est-ce que la figuration de notre ancienne prononciation ? Pour *mûr* et *mûrs*, on dit *meu* et *meux ;* pour *mûre* et *mûres*, on dit *meures* et *meuses*. Bordier n'a jamais manqué d'écrire des *creux* d'eau, pour dire *crues*.

Leroux, qui s'en fut curé de Villexanton ; il a été curé environ 11 ans et demy.

— (Ecrit le 27). Il a tombé de l'eau presque toute la semaine, de petites pluies qui ont rendu la terre bien molle.

— Fin. Ce mois a été assez beau ; pourtant un peu trop de pluie à la fin qui a rendu les chemins mauvais à mener les fumiers *en les* terres.

Octobre

— (Ecrit le 4) Un beau commencement d'octobre pour faire les bleds ; les terres bien trempées.

— Le samedi 11, le bled litte 19s.

Nouveau tracé de la route de Tours.

— (Entre le 11 et le 18). Il y a un ingénieur qui prend le plan de la grande route de l'Espagne à Paris, depuis Vendôme jusqu'à Villeclou, pour y construire la grande route.

Orviétan et magistrats.

— (Vers le 25). On a dressé un théâtre devant l'auberge de l'Etoille[31], par un *opérateur* nommé Scipion. Ils sont 22 de leur troupe. Il (est) bien habile dans ses opérations. *Il a fait son orviétan devant les magistrats et chirugiens* de la ville de Vendôme, *en la chambre de ville*[67].

67. *Opérateur*. Ce mot figure encore dans nos Encyclopédies. Littré le définit : charlatan qui vend des drogues en place publique. Larousse lui fait en plus arracher des dents. *Le Roman comique* peint « un *opérateur*, et son train qui était composé de sa femme, d'une vieille servante more, d'un singe et de 2 valets ». Notons que lorsque Sganarelle va acheter de l'orviétan, il s'adresse à « *l'opérateur* ».

L'Orviètan ! Après avoir reçu quatre avis, absolument opposés, de quatre médecins appelés en consultation, Sganarelle, « un peu plus incertain, cède à une fantaisie », et va acheter de l'orviètan, parceque « c'est un remède dont beaucoup de gens se sont bien trouvés ». Mais trente sols la boëte en 1665, c'est cher !

Mais aussi quel antidote souverain devait constituer cet électuaire composé de 54 drogues ! Apporté en France en 1647 par un opérateur

— Le samedi 25, le bled litte 17s.

— Fin. Ce mois s'est bien comporté, pour une belle couvraille pour les bleds ; (la terre) bien trempée ; il faisoit bien mou d'abord, mais il a fait beau et tourjours bon labourer, qui donne une grande espérance au peuple.

Novembre

Ruine de Lisbonne.

(Note rajoutée) : La ville de Lisbonne, ville capitale du Portugal, a été ruinée par un tremblement de terre le 1er novembre 1755.

— Le samedi 8, il a tombé de l'eau toute la journée avec un grand vent qu'il a fait, et le dimanche il a fait beau.

Neige le 10 !

— Le lundi 10, il a tombé de la neige toute la journée et une bonne *errée*[68] ; toute la terre était bien couverte. Le mercredi 12, elle a fondu par une petite *brouée*[52] qui a rendu de l'eau partout dans les champs et les prés.

d'Orviéto (donc Orviètan'), il fut si vite l'objet de contrefaçons que les apothicaires voulurent rassurer le public ; et alors naquit l'idée de le faire, non en public, mais devant un public officiel. Je m'étais demandé ce que les magistrats faisaient là, mais notre savant collègue M. Masse m'a mis sous les yeux une étude « Sur la confection publique de la Thériaque à Paris », publiée année 1892, p. 441 et s. par le *Journal de Pharmacie*. En 1670, Moyse Charas, apothicaire du Frère unique du Roy, a composé 300 livres de thériaque devant le Lieutenant de police et les médecins et apothicaires délégués. En 1700, « la Compagnie des marchands apothicaires et épiciers a délibéré de faire publiquement chaque année les compositions appelées *foraines,* qui sont le Mithridat, la Thériaque ». Vers 1730, une société spéciale de la Thériaque se constitue, parmi les apothicaires, pour faire la composition publique de la Thériaque, et aussi de l'orviètan. Et encore en 1784, une séance publique eut lieu, en présence du Lieutenant de police et du Procureur du Roy. Mais aussi on soignait les invités, on les envoyait chercher et reconduire en carrosse ; on leur donnait la collation « et leur aïant proposé de se raffraichir, *presque tous remercièrent* ». Politesse ou prudence ?

68. *Errée.* Ne figure pas aux Gloss. Vend. et Blais. A le sens de « beaucoup ». Bonne erréese prononce « bonérée ».

— Le 12, à la foire, le bled litte 16^s.

— (Après le 15). Un beau temps qu'il a fait pour la saison.

— Le vendredi 21, M. Quetin a pris possession de la cure de Gombergean, et a dit sa première messe le jour de la Trinité d'hiver.

— Le samedi 22, j'ai levé du sel un quart; il pèse à la *plumée*[69] 24 livres avec la poche.

— (Ecrit le 29). Le temps cette semaine (22 au 29) a été bien pluvieux, et (il) est beaucoup tombé d'eau, qui a fait de très grandes *creux* (crues) à toutes les rivières. Les bleds sont très beaux pour la saison.

Décembre

— Le samedi 6, le bled litte à Vendôme 17^s.

Crue de la Loire, ses effets.

— Il est arrivé une grande *creux* (crue) d'eau à la Loire de Blois qui a fait bien de la perte à ses voisins. Le mardi 2 de ce mois, elle a été si forte, que il y a 32 ans qu'elle n'a été si haute. On a vu dans la rivière plusieurs bœufs, moutons, et chevaux sellés et bridés; on a encore retiré deux bœufs vivants, du bois une quantité, que l'on a tiré contre les ponts. Et (cette crue a) bien effrayé du *monde*[17]; elle a emporté deux ou trois maisons de Vienne. Elle a fait une *furieuse* peur aussi à Amboise; elle a emporté les ponts et plusieurs maisons qui étoient sur les ponts. On a tiré de la rivière à Blois une armoire pleine de linge qui a été ouverte par le Procureur du roy; on (y) a aussi trouvé 50 écus. On a tiré aussi un coffre à Amboise tout plein de linge, et beaucoup d'argent.

On a trouvé à Amboise en la rivière un berceau avec deux enfants dedans, tout vivants, sans aucun mal, avec

69. *Plumée*. « Peson, grande romaine destinée à peser les objets très lourds », (Gloss. Vend.) Aujourd'hui tous les cultivateurs ont chez eux des bascules.

chacun un grelot en leurs mains ; on regarde cela comme un miracle ; on ne sait pas d'où ils sont natifs. Elle (la Loire) a *étout*[56] beaucoup fait de mal à Tours. Je ne *sçay pas certain* du mal quant à présent pour en parler ici.

(Rajouté plus bas). La rivière de Loire a été plus haute en l'église de St Symphorien à Tours, de 14 pouces qu'il y a 22 ans, et ailleurs.

— Le mardi 16 de ce mois, nous avons été faire faire de l'huile (de noix) à Roche-en-Beau ; nous avons porté quatre *réé* de noyaux qui ont rendu 16 pintes et (une) chopine d'huile [70]. **Huile de noix.**

— (Ecrit le 20). Le théatre aux opérateurs[67] n'est pas encore à bas, mais le harlequin, en sautant dessus, il a défoncé (le plancher) par le milieu, et (il) s'est fait grand mal aux jambes ; le sang a parti sur ses bas tout (de) suite. **« Fin du théâtre. »**

— 1756 —

Janvier

— Le samedi 3, le bled litte 17s.

— Il a tombé de l'eau le 3 toute la journée, et toute la nuit du 3 au 4, qui a rendu une creue d'eau *terrible* (le 4). **Crue le 4.**

— (Entre le 11 et le 24). Il n'a point encore gelé du tout ; il n'a barbelé qu'un matin ; tourjours des pluies ou des *brouées*[52], et vent d'abas.

(Ecrit le 24). Il n'a point encore gelé du tout que trois

70. *Rée.* Cherchez dans le Gloss. Vend. mais au chap. anciennes mesures. « *Raie* ou *ras* ou *rez.* Souvent synonyme de boisseau, terme de mesurage. Certaines marchandises qui se vendaient au boisseau étaient livrées, soit à *rez*, soit enfaitées ». Ici c'est 4 boisseaux *rez* de noix veuves de leurs coques, donc de « noyaux » ; chaque boisseau (12 lit. 3) a rendu 4 pintes et le quart d'une chopine. La pinte contenait à Vendôme 1 lit. 17, la chopine était la moitié de la pinte (0.58). Donc chaque boisseau a rendu 4 lit. 83 d'huile.

barbelées et une de gellée ; des vents d'abas fort grands le mercredi 15 (14) de ce mois.

La milice. (Note A.).

— La milice est venue à Lancé le 24 et a été publiée le 27, pour tirer au sort le mardi 27 janvier prochain.

— Fin. Ce mois s'est passé assez beau ; point de gelée que deux ou trois matins ; des vents, des brouées, des pluies et d'assez beau temps pour la saison. Les bleds sont très beaux, eu égard à la saison.

Milice. (Note A.).

— Les garçons de cette paroisse et 9 à 10 autres accolées ont tiré au sort le 27 de ce mois ; ils ne se sont trouvés que 6 à tirer au sort. Le billet noir s'est adonné à un nommé Fichepin de Marcilly.

Février

— Le samedi 14, le blé à 16^{s} 6^{d}.

— (Du 14 au 21). Il a fait un très beau temps depuis le commenc^{t} de ce mois ; des brouées, des barbelées le matin, et un beau temps tantôt chaud tantôt un peu froid.

Ouragan du 18.

— Le mercredi 18 il a fait un grand vent qui a bien fait du dégât à toutes les maisons partout, et a jeté (à bas) une grange à Villeromain, et a blessé un homme dans la dite grange. Il a jeté notre poirier de *truble*[71] à bas, et les galeries du Roy (?) à bas. Le *monde*[47] qui étoit le long des chemins, le vent les jetoit presqu'à bas.

Enfant Deschamps-Desbrosses.

— Madame la notaire (*sic*) a accouché d'un garçon, ces jours icy, qui est le 3e[72].

71. *Poirier de truble.* Truble ou treuble, qui m'expliquera ce mot ? je lui donnerai volontiers en récompense un panier enfaîté des poires que me donne mon poirier de truble. Comment en effet ma vieille closerie ne l'aurait-elle pas comporté ? Sa poire ne vaut rien crue ; cuite, elle n'est pas bonne ; mais en avril on est trop heureux de la trouver, « ça se supporte ». L'habitnde se perd, me dit-on, d'en planter ; c'est trop long à venir.

72. « 20 février 1756, baptisé Simon-René, né *hier* de Mathurin Deschamps, notaire royal de cette paroisse, et de Marie-Françoise

— Fin. Ce mois s'est bien comporté ; pourtant (il) a fait une crue d'eau et un si violent vent qu'il a fait le 18, qui a bien fait du désordre surtout aux bâtiments ; a emporté beaucoup d'enfaîteaux des maisons ; a jeté la croix de pierre du cimetière à bas, et des enfaîteaux de dessus les greniers de la Prieuré et dessus l'église, et presqu'à toutes les maisons et granges de touttes parts.

Outre (excepté) tout cela il a fait un beau temps pour la saison. On a commencé à faire de l'avoine, ceux qui ont voulu en faire ; on peut labourer par toutes terres.

Mars

— Le samedi 6, le bled à Vendôme, la litte 16s.

— (Ecrit du 6 au 13). Depuis que le mois a commencé, il a fait un très beau temps, beau soleil et chaud ; plusieurs brouillards les matins.

— Il n'a jamais fait meilleur faire de l'avoine qu'il fait ; les terres *leur*[24] mettent en guéret, et (sont) bien aisées à labourer et se hersent fort bien.

— (Ecrit le 13). Toursjours le beau temps a continué, et fait très bon labourer.

— (Ecrit après le 20). Le temps cette semaine (du 13 au 20) *oustre* (sauf) qu'il a gelé 2 jours, et fait froid environ de 8 jours ; il est tombé une petite pluie le vendredi (19) depuis midi qui a débauché[46] les laboureurs d'environ une demi-*étellée*[73] au soir, et qui a bien fait aux bleds, et

Marin des Brosses ». Cet enfant, le troisième en effet de Madame la notaire, décéda le 18 septembre suivant et fut inhumé le 19 « en présence de sa mère qui a *déclaré ne savoir signer* ».

Deschamps-Desbrosse était le successeur et le sixième enfant de Deschamps-Chevaye, mort en 1745, notaire royal à Lancé, auteur commun des familles Deschamps, Renou, Martellière et Ferrand.

73. *Etellée*. Gloss. Blais. : « *Etelée*, se dit plus souvent que *attelée* ». « *Attelée*, temps pendant lequel les chevaux travaillent sans rentrer à l'écurie, et par extension, temps pendant lequel le cultivateur

aux avoines qui étoient faites. On (n')avoit pas encore eu une heure de débauche[46] depuis qu'on avoit commencé à faire les avoines.

— (Ecrit le 27). Le temps cette semaine a été bien *inconstant* et (il) est tombé de l'eau beaucoup et avec un froid très violent qu'il a fait, de sorte que les laboureurs n'ont rien fait cette semaine. Les bleds sont assez beaux pour la saison.

— Fin du mois. Il a été beau au commencement et la fin pluvieux. Les avoines ne sont pas encore faites ; les premières faites commencent à lever.

Avril

— Le jeudi 1er avril, il a tombé une petite pluie toute la journée.

— (Ecrit du 10 au 15). Depuis que ce mois a commencé il a été bien froid, et de la pluie souvent qu'il a tombé.

« Une mauvaise nuée de gresle. » Ses effets.

— Le jeudi saint 15 de ce mois, sur les 4 heures du soir, il s'est levé une nuée avec un tonnerre et des éclairs, dans le vent de solaire, qui est tombée durant *Ténèbres,* qui a rendu le temps si obscur que l'on ne voyoit presque goutte ; et a duré à tomber pendant une heure au moins avec *pétuosité,* de l'eau, et de la gresle grosse comme de bonnes prunelles, qui a rendu une crue à avoir bien de la peine à passer après *Tenèbres* au Pont à pied sec. Le lendemain on n'a pu passer pour aller au Service (du vendredi saint). Les terres étoient comme des étangs, à ne voir pas les planches[63] dans les vallées. Elle pourra faire grand tort aux biens de la terre à la suite.

Il avoit presque tourjours tombé de l'eau de temps en

travaille sans rentrer à la maison ». Dans ce dernier cas, on dit, en se comparant sans modestie à un cheval, « j'ai été faire une bonne *etelée* ». On laboure quatre boisselées de terre (20 ares 68) d'une etelée, une avant-midi.

temps depuis que ce mois a commencé ; les terres étoient déjà bien molles. Cette nuée s'est étendue bien large à ne savoir pas la largeur où elle a passé ; en des vignes qui sont en côte, elle a emporté toute la terre au bas. Elle a *battu*[48] les terres si fort que les avoines n'ont plus bonne grâce comme elles avoient auparavant.

— Le vendredy 23, jour de St Georges, le bled litte (à Vendôme) 18s.

— (Après le 23). Il a tourjours fait froid depuis, et de l'eau de tems en tems et des barbelées les matins.

— Les révérends Pères Cordeliers de Vendôme ont fait arranger leur église, l'ont fait rehausser et fait faire un autel à la Romaine, enfermé leur chœur de balustrades de fer et des sièges tout autour de leur chœur, et reblanchir leur église ; et ont fait abattre leurs ormes qui composoient une allée, depuis leurs grandes portes jusqu'à l'église. (Le tout fut fait) dans l'hiver 1755 et au commencement du printemps 1756.

Les Cordeliers arrangent leur église.

Mai

— Le samedi 8, le bled litte 18s.

— (Ecrit le 8). Le temps a été si froid que les bleds ont dépéri de beaucoup, et a enchéri un peu.

— Le 10e jour de mai 1756 on a fait une procession comme le jour de la feste de Dieu, et on a exorcisé les chenilles sur le pastis, et ensuite la messe a été dite.

Exorcisme des « senilles. » (Note K.).

— (Ecrit le 15). Le mois a continué le froid jusqu'au 15, et ensuite un beau temps.

— (Après le 22). Les vignes n'ont point gelé cette année, et épient des raisins à foison, et qui sont beaux pour la saison.

— Fin. Ce mois a été assez tendre et sur la fin chaud et froid. Les bleds sont remplis de *marouste*[75] qui les étouffe, et les avoines de *ravenelles*[34] toutes couvertes.

Juin

— (Avant le 5). Le commencement est bien pluvieux; tous les jours de l'eau sans discontinuer.

Juin trempé.

— (Le 10). Depuis le mardi des Rogations (25 mai) il a presque toujours tombé de l'eau jusqu'à ce jour 10 de ce mois, et en tombe encore actuellement avec un vent violent, et les terres qui sont si trempées que les bleds, avoines, orges, vesces et généralement tous biens en terre est comme en langueur; rien ne pousse du tout; dans les terres *chaudières*[74], comme à la Roche, Bezay, les pièces de la Basse-Cour et autres semblables, il n'y a presque point de bled; et (dans) les bons landas, il y a tant d'herbes, *piécot*, *marouste*, *cornillau*[75] (qu'elles) étouffent les bleds; et

Mauvaises herbes.

74. *Terre chaudière.* « Terre brûlante où les récoltes sont échaudées avant d'arriver à maturité », (Gloss. Vend.) C'est, comme toujours, la faute du sous-sol, qui est, ou plutôt qui reste, brûlant, notamment s'il est sableux et plus encore s'il est composé de substructions. Aussi allez donc retrouver des ruines à Tourteline ou à Varaccia!

75. *Marouste* « *Maroute,* camomille puante. *Anthemis Cotula L. Maruta Cotula D. C.* Prodr. vulgairement Maroute », (Gloss. Vend. et Nouel).

« La terre en soy n'étant cultivée n'engendre que pierres et herbes fortes et inutiles, comme reliques du fient consommé... ; telles y en a qui produisent d'elles-mêmes la *maroute, qui est la fausse camomille* ». Etienne et Liébant, maison Rustique, 1571, liv. V, chap. 5.

« Elle est haute presque comme les bleds » dit plus loin B. Les paupières enflent si on se frotte les yeux après avoir manié de la maroute, et la maroute met en fuite les abeilles.

Piécot « Piedcoq (piè-ko), nom de la renoncule rampante *Ranunculus repens* », (Gloss. Vend.) Non sans hésitation, M. Nouel a adopté cette assimilation, et ajoute : « M. Neilz me dit que ce nom fait allusion à la racine, qui péterasse. Or le *R. bulbosus* ne pète pas ».

Cornillau. C'est la « corneille, le bleuet des blés, et la nielle des blés, *Lychnis githago* », Gloss. Vend. (Si mon ignorance en botanique ne m'obligeait à copier servilement, je m'insurgerais contre de pareilles dénominations). Mais le bleuet et la nielle sont pourtant bien distincts. M. Nouel et nos paysans disent que le Cornillau, c'est le bleuet (*Centaurea Cyanus* L. Pauvre bleuet !) et la nielle garde son *Lychnis githago* pour elle seule.

toujours froid, la pluie a commencé le 25 mai, (ce) qui fait 15 jours.

— (Ecrit le 12). Les pluies continuent toujours et font bien dépérir les bleds. Les avoines sont belles; les orges se lassent beaucoup et ne font guère belle figure.

— Le samedi 19, le bled litte (à Vendôme) 19s.

— Fin. Ce mois s'est bien mal comporté ; presque tourjours de l'eau à continuer, et beaucoup froid, qui a fait venir de l'herbe *maroûte* dans les bleds qui les a fait beaucoup dépérir, surtout dans tous les landas; elle est haute presque comme les bleds, à plein les raises et les planches; encore plus dans les vallées qu'ailleurs. La maroûte.

Les prés sont tout *marés*[76] à cause des crues d'eau qui y sont allées. On pourra faire une petite récolte de bled; mais pour les avoines et (les) vesces, (elles) sont bien préparées.

Juillet

— Le lundi (5), foire de St Martin, la litte du bled (à Vendôme) 19s 6d.

— Les domestiques sont bien rares et chers, surtout les servantes.

Les vaches à lait, les communes 15 écus; elles sont si chères que cela étonne bien *le monde*[47].

— Les pluies ont continué tous les jours depuis le dimanche 4 de ce mois jusqu'au 8.

— Les pluies ont tourjours continué jusqu'à ce jour samedi 10.

— Le samedi 10, le bled litte à Vendôme 22s.

— (Ecrit le 17). Il a fait beau et chaud cette semaine (10-17) et sec, et la pluie a recommencé le samedi 17;

76. *Pré maré.* « Gâté par l'inondation. Des foins marés, endommagés par une crue qui a déposé sur les chaumes une couche de limon, ce qui fait que les bestiaux refusent de le manger ». (Gloss. Vend.)

une bonne trempée sans orage, une pluie douce qui a bien fait aux avoines et vesces et orges, parce que les terres commençoient déjà à sécher.

Les seigles ne sont pas encore *seiés ;* il y en a quelques-uns qui en ont mis au dedans, mais très peu.

— Le 22 juillet à la foire de la *Perchais* il y avoit environ de 100 vaches ; une torre âgée de 2 ans *amouillante*[77], *petite de bois*, a été vendue 59 livres.

Les vaches d'*apparessance*[77] à lait valoient 15 écus à l'*arrêt*[20].

Depuis 10 heures du matin, il a toujours tombé de l'eau et beaucoup.

— (Ecrit le 27). Les pluies ont toujours continué et continuent tous les jours.

— Fin. Ce mois s'est bien mal comporté pour les biens de la terre ; presque tourjours de l'eau.

Aoust

Seyeux. — J'ai loué deux hommes, (dont) un de Rouziers proche l'Encloistre, à Herbault, le 2 de ce mois, à 17^s par jour.

L'aoust. — On a commencé à *sayer*[9] du bled le lundi 2 de ce mois. Le temps s'est mis au beau. Il tomba encore de l'eau après midi le 2 ; et les autres jours suivants, il a fait beau.

— Le samedi 7, le bled litte à Vendôme 24^s.

— (Ecrit le 7). Cette semaine a été très belle ; point de chaleurs.

77. *Amouillante.* « Les vaches amouillantes sont recherchées sur les marchés parce qu'elles donnent les signes d'une prochaine délivrance ». (Gloss. Vend.).

Petite de bois. N'a pas de gros membres ; elle était « faible de constitution ».

Apparessance « *Apparaissance,* apparence. Nous préférons cette orthographe à celle d'*apparescence,* qui nous semble un peu pédante... ». (Gloss. Vend.).

— (Ecrit le 14). Les hommes à sayer valent 20 sols à *l'arrêt*[20], quelques-uns jusqu'à 22 et 23[s] (par jour) et rares; on n'en trouve pas pour son argent. Seyeux.

— (Ecrit le 14). Il a fait très beau pour la moisson des bleds; on a encore fait du *tas* (volume de gerbes); mais (il y avoit) au moins moitié d'herbes parmi le bled, surtout de la marouste; vie d'homme n'en a tant vu dans les bleds. Les orges ne valent rien à cause des pluies qu'ils ont souffertes; les avoines ne sont guère bonnes aussi, et remplies de *panplunes*[78] qui les fait dépérir. Etat des récoltes.

— Le samedi 28, le bled vieu et nouveau litte 21[s].

— Les hommes ont valu à l'arrêt 20 sols.

— Il a fait beau cette semaine passée (du 22 au 29), on met les avoines au dedans, et (elles) ne valent rien; elles sont remplies de *panplune*[78] et autres herbes.

— (Après le 21). Il a fait un très beau temps pour sayer les avoines et les engranger.

— Fin du mois. Il a été un peu pluvieux dans le milieu; et le commencement et la fin, très belle et beau.

Septembre

— Le samedy 4, foire de Blois.

— (Du 18 au 25). On fait guerre avec le roi d'Angleterre, sur mer; on a pris une ille que l'on nomme le Port-Mahon, et encore une autre, je ne sais plus son nom; on a chanté le *Te Deum* en actions de grâces[79]. « Guerre avec les Englois. »

78. *Panplune*. « *Pamplume*, sous ce nom les cultivateurs des environs de Vendôme désignent encore aujourd'hui un petit trèfle sauvage (*Trifolium arvense* L., vulgairement *pied de lièvre* dans les flores) commun surtout dans les champs maigres et sablonneux. »

« Quant à son nom à Vendôme, il rappelle par sa terminaison, l'aspect *plumeux* des têtes de fleurs dont les calices sont hérissés de longs cils blancs soyeux. Ce mot me paraît local. (Nouel, note Bullet. 1875, p. 328). Oui, mais c'est que P. Bordier s'obstine à écrire *plune*. Alors?

79. *La Guerre*. Traité de Versailles, 1er mai 1756; déclaration de guerre par l'Angleterre, après 2 ans de guerre, 18 mai 1756. Port-

— Le samedi 25 le bled litte nouveau 26s.

— Fin. Ce mois a été beau ; quelques petites pluies douces qui ont *fait plaisir* aux raisins, et pertes aux foins à ceux qui s'y sont rencontrés. Beau (pour) mener les fumiers.

Octobre

— (Le 2). Les terres sont bien sèches pour faire du bled, c'est-à-dire en poudre ; on ne sait si on fait bien.

— (Ecrit le 6). Il a tombé une bonne trempée d'eau qui a bien fait plaisir cette semaine.

— (Ecrit le 23). Il a fait un très beau temps pour achever de faire le reste des bleds.

La Cure de Prunay.

— (Du 23 au 30). Le sieur curé de Prunay est décédé le samedy 23, après avoir été trente et quelques années dans sa cure, il s'apelloit Chambort ou Chambon.

(Le 30). C'est un appelé M. Coumont qui est natif de Sargé. Il a pris (la cure) par gradué, mais on ne sait s'il y restera, car s'il s'en trouve un plus ancien que lui, il fera sortir celui-cy.

(Rajouté) : Il y est resté.

— Il a fait un très beau temps depuis ces pluies dernières ; les bleds se font *à charmer*.

— Fin d'octobre. Ce mois a été tout à fait beau, *outre* (hormis) quelques pluies qui sont venues trop ; les eaux ont couru dans les bleds faits et dans les prés un peu, mais il a fait beau depuis, de sorte qu'il fait très bon labourer et faire du bled.

Petite récolte de vin et petits vins.

Novembre

— Le samedy 6, le bled litte 24s.

Mahon n'est pas une île, mais un port de l'île Minorque. C'est le 28 juin que le fort Saint-Philippe de Port-Mahon fut pris d'assaut. Il était en retard de 3 mois, le *Te Deum* de Lancé.

— Le vendredy 12, jour de la foire de St Martin.

— (Ecrit le 12). Il a fait froid mais sec et beau pour achever de semer les bleds et bon chaumer.

— Le samedi 27 le bled litte 27s.

— (Résumé). Ce mois s'est assez bien comporté pour la saison ; de la pluie depuis la St Martin (le 11) ; de la gelée et du froid ; de toutes sortes de temps pour la saison, et des *brouées* de tems en tems.

Décembre

— Le samedi 4, le bled litte 28s.

— (Du 4 au 11). Le bled *tire*[80] et va dans la Normandie du costé du Perche. Les *blastiers* roulent *à force*[30]. **Le blé se vend !**

— (Du 11). Il a fait cette semaine un vilain verglas, des brouillards et une forte gelée qui a bien *chagriné* les bleds derniers faits, et aussi les autres. **Première gelée.**

— (Du 11 au 24). La commission des tailles a été publiée à la porte de l'église ; il y a 2850 livres de principal. Les collecteurs sont Gilles Ouzilleau et Bertrand Le Coîntre. **La Taille !** (Note J.).

— (En marge). Le 23, j'ai été parrain d'un garçon à Noulin, de la Touche ; il a nom Pierre Noël, avec Mademoiselle Gallois de Blois, marraine[81].

— (Du 24). Il a fait un très beau temps depuis 9 à 10

80. Le bled *tire,* signifie le blé se vend. (Voir note Nouel, Bullet. 1875, p. 336).

81. Attention ! lecteur ! c'est la seule indication du manuscrit qui permette d'affirmer que P. Bordier en est l'auteur.

Voici du reste l'acte de baptême : « L'an 1756, le 23e du mois de décembre, a été baptisé par moy curé de cette paroisse soussigné (Desnoyers), Pierre-Noël, né hier du légitime mariage de François Noulin, journalier et de Marie Guillonneau. Le *parrain Pierre Bordier*, marchand, de cette paroisse, la marraine demoiselle Marie Gallois, qui ont signé avec nous ».

La Touche, hameau de Lancé, à 2 kil. au nord du bourg, à côté de Berthault.

jours. Les bleds ont pris une force extraordinaire pour la saison. Les derniers faits ont bien levé et sont tout à *la rais*[20] beaux.

— Il y a beaucoup de canes sauvages cette année en ce pais icy.

— Le vendredi 31, le bled litte 28ˢ.

Première neige.

— La neige a commencé le jour de Noël un peu et le lendemain à couvrir la terre toute nette.

Année malheureuse.

— L'année n'a pas été bonne à tous ; peu de bled, peu d'avoine et orge et vins.

— 1757 —

Janvier

— Le commencement de cette année est bien froid avec une grande gelée et de la neige peu. Le soleil l'a bien fait diminuer et le hâle qui en a bien *mangé* aussi.

Janvier bien froid.

Le froid n'a point été (si) excessif que le 3, le 4 et le 5. On ne sait pas comme le temps se passera à la suite. Il n'a pas encore fait si froid que le 6, il a fait un vent si grand que l'on avoit bien de la peine à aller *en l'*encontre ; durant, la poudre volait (le) long des chemins, comme à l'été. Il a fait un temps clair et beau soleil toute la journée ; moyennant (malgré) ce beau soleil il a gelé dans les maisons toute la journée.

Il y a beaucoup de *truisses*[82] de chêne de fendues d'un bout à l'autre, du costé du vent d'amont.

Le vendredi 7, le temps s'est un peu radouci ; le vent est un peu abattu, mais la gelée n'a pas moins *estreint*.

82. *Truisse.* « Têtard, trogne servant de limite, de pied cornier ». (Gloss. Vend.).

« Arbre dont on coupe la tête à certaines époques pour faire du bois de feu, se dit aujourd'hui surtout des ormes, « ététot ». (Gloss. Blais).

A Vendôme, c'est le dernier sens qui domine.

Les neiges sont toutes fondues, et *mangées* du hâle, de sorte qu'il n'y en a plus.

Le samedi 8, le temps a été encore bien froid et forte gelée et peu de vent.

Le samedi 8, litte du bled à Vendôme 27^{s} 6^{d}.

— (Ecrit le 8 janvier). Il a couru un bruit dans la ville de Vendôme que notre Roy Louis 15 a recu un coup de poingnard en l'estomac, en la ville de Paris, le mercredi 5 de ce mois. La poste a été arrestée, et n'est point venue à Vendôme comme à l'ordinaire. Peut-être cela n'est-il pas certain. **Attentat de Damiens.**

— Le dimanche 9, le temps a été obscur, couvert d'abas (du côté d'abas), mais la gelée n'a pas moins *estreinte* qu'à l'ordinaire.

— Le lundi 10, le temps a été encore couvert et la neige est venue sur les deux heures du soir, et toujours gelé.

— Il est venu une nouvelle que c'est seur que Louis 15 a été poignardé, mais c'est à Versailles ; il en a reçu deux coups, l'un au coude et l'autre à la quatrième coste d'en bas ; il n'a pas été percé à jour (!) mais la peau et un peu de chair. Les médecins et chirurgiens comptent qu'il n'en aura que le mal (!). **Attentat de Damiens.**

Celui qui lui a donné les coups de couteaux est de la ville d'Arras ; son métier étoit contre porteur (colporteur) de pierre à dégraisser les taches sur les habits et de pierre à fusil, et amadou et autres petites niaiseries, comme on en voit dans les foires traîner. Il avoit une grande redingotte par dessus de vieux haillons.

Environ sept heures du soir, le roy voulut aller voir le Dauphin dans son appartement (à Trianon) et monta en son carosse. En sortant du Louvre (?) le drosle (Damiens !) se trouva environ la porte qu'il leur donna cela. Le Roy s'écria : « On me poignarde ! » Il n'y avoit pour lors qu'un

valet de pied qui se saisit du couteau et du drôle (Damiens!). Il est enfermé dans une belle salle pour lui faire découvrir (révéler) qui est-ce qui lui avoit commandé de faire cette action. On n'est point encore informé du fait davantage. C'était le 5 janvier 1757, la veille des Rois. Les postes ont été arrêtées pour 10 heures, ce n'est que les courriers qui en ont porté les nouvelles. On fit prendre du contre poison au Roy et au drôle, crainte qu'il (Damiens!) ne s'empoisonnât lui-même ; et pour le Roy on avoit peur que le couteau ne fût aussi empoisonné. Je ne saurais plus en dire davantage pour le moment.

— La neige avait fondu toute nette le jeudy 13 en la journée. Entre le vendredy et le jeudy en la nuit, il est tombé une nuée de neige avec un grand vent d'abas, qui a poussé la neige dans les bâtiments et greniers.

Dégel.

— Le vendredi (14) elle a tout fondu avec une petite pluie et un vent d'abas ; cela a rendu une crue d'eau au Pont et dans les prés. Le dégel n'est pas encore *percé à fond*[83], les eaux courent sur la glace.

Le samedi (15) il a fait un temps bas, couvert, vent d'abas ; le dégel continue.

Le dimanche 16, le vent d'abas et le dégel continuent ; il n'est pas encore *percé à jour*[83].

— Le samedi 15, le bled litte à 27^{s}.

Attentat de Damiens.

— J'ai appris, *par la Gazette,* que le drosle qui a poignardé le Roy a été jugé de ces jours passés. On doit lui arracher tous les ongles de demi-heure en demi-heure et lui fendre les costés un peu, et ensuite lui couler du plomb dans les plaies, et ensuitte le faire tirer à quatre chevaux. On ne parle pas que quelqu'uns l'ayent poussé à

83. *Percé à fond, percé à jour,* expression qui me paraît singulière, lorsqu'on parle du dégel. On me dit bien que si le dégel n'est pas percé, c'est que la terre n'est dégelée qu'à moitié.

faire *cette sottise* (le terme est faible), il faut qu'il l'aye faite de son bon gré et de *son bon sens* (oh !)

— La nuit du 17 au 18 il a tombé une nuée de neige *à* couvrir la terre, et a fondu le 19 avec un brouillard bien épais. Il a gelé quelques jours depuis le commencement du dégel et l'ancien n'est pas encore *percé à jour*[83].

— (Le 19) Les bleds sont beaux pour la saison.

Mutation du prieur de Tourailles.

— Le sieur prieur de Tourailles a résigné sa cure à un jeune homme de Blois, je ne sais pas son nom ; (rajouté) : il est de la Beausse, il s'appelle Bellanger. Il y a environ deux mois que l'ancien est *décambé,* et est allé chez Madame de Thoizy, chapelain à Blois, il s'appelle M. Hétay.

— Le 21, il est tombé encore une nuée de neige, et (il a fait) un grand vent d'abas, et ensuite de l'eau en abondance qui a fait fondre toute la neige, qui a rendu une crue d'eau *terrible.*

— Le 22, il a fait un vent toute la nuit et des *bavasseries*[84] d'eau jusqu'à midi, mais un vent très violent. Environ midi le vent s'est tourné d'amont, avec un grand froid et un temps *beure*[85] avec de grands nuages épais qui pourra bien nous donner de la gelée.

(Suite) Il a fait un temps bien inconstant ; toujours de l'eau, et des vents bien grands et des *brouines* d'eau qui ont rendu les chemins insupportables pour marcher.

— Le 27 il est tombé une nuée de neige du vent d'abas, qui fait la 5e fois que la terre couvre, cette année ; et (il) a toujours tombé de petites pluies avec de grands vents *dont*[1] la terre ne *porteroit pas un chat.* C'est-à-dire que

84. *Bavasserie.* Ne se trouve pas dans les Gloss. Vend. et Blais. Cependant je trouve au Gloss. Blais. : « Bavasser, baver fréquemment ». Alors des bavasseries, c'est des petites ondées successives qui vous font l'effet du ciel bavant.

85. *Beure*, un temps *beure*, quid ?

cet hiver est bien rigoureux à passer car il fait toujours grand froid ; pas un jour de beau temps.

Attentat de Damiens. — (Notre chroniqueur a rempli une page entière de la copie, par lui faite avec soin, du récit, d'allure officielle, de l'attentat de Damiens : « Relation véritable au sujet du cruel *assassin* commis *en la* personne de sa Majesté Louis XV, etc... »

Puis vient la « Complainte de Pierre Damiens, sur l'air de la chanson de la mort de Madame la Dauphine d'Espagne, qui est venue pour être mariée au fils de Louis XV. » Sept strophes de dix vers inégaux rimant quelque peu, et que seul Pierre Bordier a eu le courage de copier).

— Le samedi 29, le bled litte à Vendôme, 27s.

— Ce mois s'est bien mal comporté pour la neige ; la gelée n'a pas duré longtemps, mais elle a bien *étreint,* et (a été) forte ; les pluies, les vents, ont été bien rudes vers la fin ; c'est-à-dire que ce mois a été bien rigoureux.

Les bleds ne sont guère forts à présent.

Février

— La gelée a commencé le premier jour, et le froid excessif pendant trois jours, et une forte gelée.

La gelée a fini le 5 au soir qui est le samedi.

— Cette semaine (du 13 au 20) a été belle ; beau temps, de petites gelées et barbelées les matins ; ensuite un beau soleil.

— Le mercredi 16, mort du curé de Perrigny, M. Bouthault.

— Le samedi 27, le bled à Vendôme litte, 26s.

Mars

Attentat de Damiens. — Le dimanche 6, on a chanté le *Te Deum* pour rendre grâces à Dieu de la guérison et du rétablissement du Roy Louis 15.

— (Ecrit le 6). Il fait très bon faire de l'avoine ; les terres sont sèches. Il a fait chaud la semaine passée ; mais celle-ci (du 6 au 13) se présente avec un vent de galerne assez grand et des giboulées de *grédy* rendant le temps extrêmement froid pour la saison ; et la gelée fort âpre. **Giboulées.**

— (Ecrit le 13). Cette semaine, il a neigé et plu, et gelé très fort. On n'a presque point fait d'avoine, que dans les *terres noires ;* mais (dans) le *landas*, on n'a peu y en faire.

— Les cavalliers sont partis de Vendôme le vendredi 4, et sont allés dans la *Boime* (c.-à-d. Bohême) *pour battre* le Roi de Prusse qui ravage tout dans la Saxe, païs de notre Reine d'à présent. (Le roi de Pologne était électeur de Saxe.) **La Guerre.**

— Le samedi 19, le bled litte à Vendôme, 27s.

— (Ecrit le 19). Il a fait beau cette semaine ; très bon labourer.

— (Du 26). Il a fait encore plus beau ; point tombé d'eau du tout cette semaine.

— Le mardi 29, la pluie a commencé ; le mercredi et le jeudi, il est tombé, avec un grand vent d'abas, de petites pluies douces qui font des merveilles aux bleds et autres biens de la terre.

— (Ecrit le 29). Il a été fait défense de vendre du bled sur montre *en les* marchés. Cela a été tambouriné le samedi 12 à Vendôme, (puis) à Blois et à Herbault, de la part du Roy et des intendants. **Marchés.** (Note E.).

— Ce mois a été beau ; la première semaine a été très belle, chaud ; la seconde, de la neige et des pluies froides ; après, un beau temps jusqu'à la fin ; les derniers jours, de petites pluies douces, *outre* (hormis) le premier avril qu'il a tombé une bonne trempée d'eau, avec un grand vent, qui a bien *fait plaisir* à tous les biens, bleds, avoines et les prés.

Avril

Attentat de Damiens.

— (Du 1er). On *m'a dit* que l'on avait fait mourir le sr Pierre Damiens Lefesvres, qui a poignardé Louis 15,.. on a mandé trente bourreaux des environs de Paris, et celuy qui aura peu inventer le mal plus cruel au dit Damiens pour le faire plus souffrir, aura un louis d'or plus que les autres en sus.

Sa mort est du 28 mars 1757.

(Et Bordier copie la « Sentence rendue contre Robert-François Damiens, natif de la ville d'Arras... Extrait des registres du Parlement. La Cour..., dit qu'il sera mené... à la place de Grève, en un échafaud qui y sera dressé, tenaillé aux mamelles, bras, cuisses, gras de jambes, sa main droite, tenant en icelle le couteau *dont*[1] il a commis le parricide, brûlé de feu de soufre ; et sur les endroits où il sera tenaillé, jetté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix, résine brûlante, de la cire et soufre fondus ensemble, et ensuite le corps tiré et démembré à quatre chevaux, et ses membres et corps consumés au feu, réduits en cendres, et ses cendres jetées au vent. »

— Le samedi 9, veille de Pasques, le bled litte 26s.

— (Après le 16). Il fait tourjours froid pour la saison, souvent des giboulées (venant) de galerne ; rien n'avance.

Confirmation à Lancosme

— L'évêque doit confirmer en l'église de Lancôme le 23 de ce mois, auquel se doivent trouver Lancé, Pray, Gombergean et Lancôme.

— Le samedi 23, Monseigneur l'Evesque de Blois (M. May de Termont, 4e évêque, mort le 22 juin 1776), est venu confirmer à Lancôme, et a couché à Herbault, *dont*[1] il est venu au dit Lancôme avec un carrosse et quatre chevaux, trois garçons, un de ses grands vicaires avec lui.

On a commencé par aller le chercher avec le *dée* (dais) chez M. le Curé, avec les quatre croix. Après, il a assisté

à la messe de son grand vicaire, après quoy il a fait une petite exhortation au peuple, et après, il s'est pris à confirmer, et a pris sa mitre.

Après la confirmation, il est allé visiter l'église de Gombergean, et a cassé ou rompu son carrosse, et est allé à pied à Marquoy pour dîner chez Moguéry. Et de là il est allé à Authon pour confirmer lundy prochain.

— Le vendredy 29, les grands vicaires de l'Evesché de Blois sont venus visiter notre Eglise, et ont *reçu* 3 livres de Sourriou, fabricier. Visite de l'église.

— Le samedi 30, l'Evêque a fait son entrée à Vendôme. Entrée de l'évêque à Vendôme.

— Ce mois s'est assez bien comporté; (il) est tombé de l'eau de temps en temps; et du froid et du chaud dans la fin.

Mai

— Le samedi 7, bled litte 23[s].

— Le temps est froid pour la saison.

— Le prieur de Saint-Lubin de Vendôme est décédé le 6 ou le 7 de ce mois. Décès du Prieur de St-Lubin.

Il est *blanc* de l'ordre du couvent de St-Georges et de l'Etoile, paroisse d'Authon.

— Le samedi 28, le bled litte 24[s].

— (Du 28). Le temps depuis 15 jours a été si froid que les bleds n'ont rien fait du tout, et mesme ont dépéri; les terres sèches, d'une sécheresse extrême. Mai froid et sec.

— Ce mois s'est bien mal comporté; toujours froid et sec. Les bleds ont bien promis au mois d'avril, mais ils ont beaucoup de péril ce mois-cy.

— On a placé un aigle pour servir de lutrin *en le* chœur de St-Martin de Vendôme, qui a cousté 600 livres, d'un beau cuivre de Paris, et est enveloppé d'une belle tapisserie d'indienne. L'Aigle de St-Martin.

Juin

— Le samedi 4, le bled litte 24s.

Crue de la Loire. Ses dégâts.

— La rivière de Blois (la Loire!) a été bien grande depuis mercredi 7 (8!) jusqu'au 10. Elle a fait un tort considérable aux seigles, orges, potages des jardins, et encore plus aux prairies. On compte (on craint) que les foins ne vaudront rien du tout. La crue étoit terrible; elle fut grande aussi l'hiver dernier, mais elle ne fit aucun mal.

— (Ecrit le 11). Il est venu quelque peu de pluie depuis 15 jours, et un peu plus de chaleur.

On dit qu'à Paris il a tombé de l'eau depuis 15 jours sans discontinuer, et du costé d'Orléans aussi; et icy il fait bien sec.

— Le samedy 18, le bled litte 28s.

Châteaudun enlève le blé de Vendôme.

— (Le 18). Cette semaine, il est venu des marchands de Chateaudun qui ont enlevé plus de 100 muids[86] de bled de la ville de Vendôme, à toute sorte de prix, jusqu'à 32s le boisseau. On croyait qu'il renchérirait de 9 ou 10 sols par boisseau, mais il n'est point renchéri du tout.

Les boulangers n'avoient point de pain depuis vendredi; et le samedi du tout; tout le monde étoit en alarme, mais on dit que le bled est diminué de 12 livres par muid au dit Chateaudun.

Juin froid.

— Les froids ont continué encore plusieurs jours. Les bleds derniers faits ne sont pas encore épiés; et dans les *terres froides* ils ne sont aussi pas encore épiés, que

86. Le *muid* de Vendôme contenait non pas 12 setiers, comme le dit le Gloss. Vend., mais 6 setiers (de 12 boisseaux) ou 72 boisseaux. Donc 8 hectol. 835 litres.

Le muid de Blois contenait 12 setiers de 8 boisseaux soit 96 boisseaux, donc 8 hectol. 133 litres.

quelques épis des maîtres brins ; et tourjours froid. Les premiers faits sont encore passables.

— Le mardy 21, la laine à Chateaurgnault 16ˢ.

— Le mardy 21, le bled est enchéry de 10 sols par boisseau au dit Chateaurenault ; de 23 sols il a monté jusqu'à 33. **Le blé monte.**

-- Le samedi 25, le bled litte 26ˢ 6ᵈ.

— Cette semaine a été si chaude que l'on *bouillet comme le bœuf cuit entre deux plats en son jus.* Et la terre a trempé par orage le 24, à 8 h. jusqu'à 10 h. du soir, par tonnerre et éclairs. Il a tombé quelques grains de gresle, mais elle n'a fait aucun tort aux biens de la terre. L'eau est tombée sans vent. **Chaleur incroyable.** **Orage du 24.**

— Le bled a bien *cahotté* depuis 15 jours ; il a vallu jusqu'à 37 écus (le muid) à Blois ; il n'a pas passé 31 écus à Herbault. Le bled est bien cher à Paris, et à Rouen en Normandie, et à Orléans. **Blé cher.**

Il y a beaucoup de *blastiers* du Païs Haut qui descendent ici ; la semaine passée, ils alloient à toutes les maisons pour en acheter ; ils l'achetoient ce que l'on le faisoit. **Forts achats de blé.**

— La vigne a flùry à *son plaisir* et on compte que les vins seront bien *à heux*[87] ; cela fait diminuer le vin (le prix du vin) des caves, car ils ne valent guère.

— Ce mois a été assez chaud et froid ; il a tombé de l'eau une bonne trempée le jour de St-Jean au soir, et le lendemain encore au soir par orage. La paroisse d'Epuizé est *nette* greslée. **Grêle.**

Juillet

— Le samedi 2, le bled litte 26ˢ 6ᵈ.

— Le 4, à la foire St-Martin, le bled litte 27ˢ.

87. *A heux.* C'est assurément le mot *aheure,* prononcé à la paysanne. « *Aheure,* précoce, hâtif. S'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses ». (Gloss. Vend.).

Chaleurs excessives.

— Depuis la St-Martin (le 4, Transl. de St-Martin) jusqu'au 15, la chaleur a été si excessive, et les tonnerres et éclairs et la terre très sèche, ont fait mûrir les bleds trop vite, et ont bien brûlé de l'avoine.

— Le samedi 16, le bled litte 24s.

— La chaleur à continuer cette semaine, jointe avec la sécheresse, ont tué les bleds et les ont rendu *meux* (mûrs)[66].

Aoust et seyeux.

— On a commencé à sayer du bled le 18, qui estoit bien *meux*. Les hommes à tâche valoient 24 à 25 livres, et 18s à journée les bons.

— Le samedy 23, le bled litte, 24s; le vieu et le nouveau sont au même prix.

— (Ecrit le 23). Il a fait beau cette semaine jusqu'au vendredi (22) après-midi, et ensuite de l'eau, et le lendemain.

La semaine d'après, plusieurs jours de l'eau ; on a eu assez de peine à engranger les bleds, et encore pas bien *séécs*.

Août

Août très mouillé.

— Le commencement de ce mois a été assez pluvieux, pour mettre les bleds aux granges.

— Le samedy 6, le bled litte, 20s.

— (Après le 13). Le temps n'a pas été plus beau pour *sayer* les avoines et orges, que (pour) les bleds; tousjours des pluies presque continuelles ; pas des débordements d'eaux, mais de petites pluies.

— (Ecrit le 27). Les pluies ont tourjours continué; pas seulement deux jours de beau temps. Les avoines commencent à germer sur la javelle; elles seront bien rouges.

Bataille de Kolin. (19 juin !)

— On a chanté le *Te Deum* en actions de grâces, le dimanche 20, pour le champ de bataille qui est resté à la Reine d'Hongrie, qui a battu le Roi de Prusse qui

ravageoit tout dans la Pologne, et qui étoit même entré dans Prague, ville capitale de la Bohême.

— Ce mois s'est bien mal comporté ; on a eu bien de la peine à mettre les grains aux granges, tant bleds, orges qu'avoines et vesces ; tourjours il a tombé de l'eau ; pas de grandes pluies ; les terres n'étoient presque pas trempées. Cela a bien fait dépérir les raisins aux vignes.

Septembre

— Le samedi 3, le bled litte 21s.

— (Du 17). Le chaud et la sécheresse a pris tout à la fois ; depuis que ce mois a commencé, il a fait un très beau temps pour tous les biens de la terre.

Très beau temps.

— Le samedi 24, le bled litte, 22s.

— Il a fait chaud depuis que ce mois est entré. Les raisins ont *fait des merveilles;* et les terres (sont) bien sèches ; on ne peut faire de bled.

Octobre

— Le samedi 8, le bled litte 22s.

— On a vendangé dès le 1er octobre ; à Blois, quelques jours avant.

Vendanges.

—(Du 8). Les Anglais sont entrés 12 mille homes en l'isle de *Nyée?* et celle de Rééz, et ont assiégé la ville de Rochefort et de la Rochelle. Le Roy, ayant été averti, luy a envoyé sa Maison ; et les habitans des villes des environs, ayant été contraints d'y aller, ils en ont tué 800, et le reste se sont retirés en leur pays.

Les Anglais devant Rochefort.

Jusqu'aux femmes qui se sont mis sous les armes, pour les faire retirer.

Il devoit passer les mousquetaires du Roy à Vendôme le 9 ; les contre-ordres sont venus ; ils sont restés à Chartres, et s'en sont retournés chez le Roy à Paris, ou ailleurs.

— (Entre le 9 et le 15). Depuis quelques jours il est

tombé de l'eau ; il fait à présent bon faire du bled depuis le 5 de ce mois.

— (Samedi 15). Cette semaine il a fait bon faire du bled ; la terre (est) en bonne *veine,* qui promet beaucoup.

Abondance de glands.

— Il y a dans ce païs beaucoup de glands dans les bois, surtout en le bois de *Saullé ;* nous en avons amassé 99 boisseaux.

— Le samedi 29, le bled litte 21s.

— Ce mois s'est bien comporté ; tourjours sec et froid ; une belle couvraille qu'il a faite, jusqu'à la Toussaint, et la terre bien trempée.

Novembre

Le Cierge du Lazare, contre-partie. (Note G.).

— Le samedi 5 de ce mois, on a pendu un homme dans le marché de Vendôme, qui étoit natif de la paroisse de la Chapelle-Gaugain en l'évèché du Mans. Cet homme est sorti de sa paroisse, jeune, et est allé demeurer à Bessé ; où il a tué un homme à qui il en vouloit, et lui a pris 15 livres qu'il avoit. *N'y ayant point de preuves,* il s'est rendu lui-même en prison, espérant être délivré en portant le cierge du Lazare, et *a découvert* (révélé) *lui-même* tout son crime. Après l'avoir pendu, on l'a descendu de la potence. M. le curé de St Bienheuré l'est venu chercher pour l'enterrer, avec la croix, dans le marché. On l'a mis dans un *cercueil* et (il) en a fait la sépulture.

— Le samedi 12, le bled litte 19s.

Aurore boréale.

— Le 12 novembre, le jour de la foire (St-Martin) au soir, on a vu un *signe* en la galerne, qui éclairoit le *monde* en revenant (les gens qui revenoient) de la foire, (et) qui faisoit peur (aurore boréale !).

— (Ecrit le 19). Les bleds ne sont pas encore levés, et a tourjours fait sec depuis qu'il vint de l'eau environ le 5 d'octobre.

— Le samedi 19, le bled litte 21s.

— Il a tombé de l'eau, des pluies douces qui a *fait des merveilles* aux bleds, car ils étoient bien clairs.

— Ce mois s'est bien comporté pour la saison ; même à la fin, des rosées de temps en temps, et chaud ; un temps couvert par différentes fois.

— L'Avent a été le 27 de ce mois.

Décembre

— Le samedi 3, le bled litte, 22s.

— Il a tombé de l'eau depuis 9 à 10 jours, qui a bien fait lever les bleds.

(Il) y a tant de *pied coq*[75] levé dans les bleds que la terre en est couverte.

— (Ecrit le 10). Il a tombé de l'eau, et une grande crue cette semaine, entr'autre le jeudi 8 de ce mois.

— Il a tombé une nuée de neige, la première qui est tombée cette année, le samedy 16.

— Le samedi 24, le bled litte 21s.

— La neige a duré jusqu'au 24, et elle a fondu par un *déjou*[88] (dégel) assez doux.

— Fin de cette année 1757. Cette année a été assez bonne pour le bled qui est très bon ; les avoines ont été assez communes (ordinaires) pour la bonté, mais petite quantité ; les orges sont assez bonnes aussy. On a quilly une petite récolte de vin, mais très bons. Résumé de l'année.

On a eu beaucoup de pluie à la récolte, on a eu bien de la peine à mettre les bleds, foins, avoines et orges, aux granges bien séé.

88. *Déjou.* « *Dégeou* (déjou), dégel. Les « agouts » vont, c'est le dégeou », (Gloss. Blais.).

Rosbach !
(Mais 5 novembre !)

— La guerre continue tourjours contre le Roy de Prusse et les Anglois. On a perdu beaucoup de monde et officiers, le jour de St Martin, 11 novembre 1757, ce qui a donné une grande tristesse à la France.

Le fils du sieur *Challussez* d'Ambloy y a perdu la vie par un boulet de canon, à cette bataille ; il étoit capitaine dans la cavalerie, âgé de 30 ans.

(A suivre).

NOTE

SUR

L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE LA SOCIÉTÉ

Après ces lectures, M. le Président donne communication de la note qui suit :

Avant de lever cette séance, permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous dire un mot de l'exposition spéciale de la Société Archéologique du Vendomois à la grande Exposition 1900.

Nos volumes exposés sont au nombre de quatorze, soit dix provenant de la publication annuelle de notre bulletin (1889 à 1899) plus quatre formant l'ouvrage complet du *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, qui, tout en portant le nom de l'abbé Métais comme auteur, est bien une production de notre société, au même titre que les articles insérés dans notre bulletin et munis tous de la signature de leur auteur.

Or, je l'ai constaté avec grande satisfaction, sauf quelques très rares associations ayant leur siège dans de très grandes villes (Paris à part), aucune, parmi les sociétés de province n'a produit plus que nous dans le cours de ces dix années. Le plus grand nombre, à en juger par la place occupée par leurs publications aurait fourni une moindre somme de travail.

Nous sommes classés dans la classe III, Exposition du Ministère de l'Instruction publique.

Cette classe III est située dans le grand bâtiment de droite du Champ-de-Mars quand on tourne le dos au Trocadero, au premier étage, au-dessus des vastes cours ou se trouvent les voitures et les automobiles.

Là, au milieu des expositions de l'Instruction primaire, secondaire et supérieure, se rencontre une chambre spéciale, non fermée, dont le titre est *Publications des Sociétés savantes des départements*. Cette chambre est entourée de rayons de bibliothèque. Au centre ou environ de la travée du milieu, à hauteur de ceinture, en face l'entrée, nos publications couvrent un espace d'environ 40 centimètres.

Elles se trouvent entre celles de l'Annuaire de la *Société des Touristes du Dauphiné* et la *Sociéte de la Diana de Montbrison,* au-dessus de la *Société archéologique de Touraine,* au-dessous de celle de *Nantes.*

L'emplacement de cette chambre est, du reste, indiqué par le groupe assez considérable des passants qui s'arrêtent à la porte à côté de laquelle se trouvent exposés les travaux très remarquables et les appareils ingénieux de M. Ch. Janet sur l'histoire naturelle des fourmis.

Sans ce concours de monde attiré par l'observation des mœurs de ces insectes si communs, mais pourtant si peu étudiés, cette exposition des sociétés savantes risquerait d'être terriblement déserte.

Quelle attraction, en effet voulez-vous qu'offre à la foule l'étalage de bouquins plus ou moins mal reliés, contenant des matières, à coup sûr fort intéressantes, mais que nul ne s'avisera jamais de feuilleter et de lire au moins en ce lieu?

J'ai pensé que nos sociétaires et les personnes sympathiques à notre œuvre, ne seraient pas fâchés de connaître ces particularités, qui leur permettront, au cas d'une visite à cette grande *foire universelle*, de pouvoir, sans trop de peine, aller, durant un court moment, s'imprégner des parfums du pays.

R. S. V.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

7° Le fief de Tury, au bourg de Poncé, relève de Poncé. Il a droit de moyenne justice, mesures à blé et à vin. Il doit foy et hommage et 5 sols de service, le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, au seigneur de Poncé. Coutume d'Anjou.

8° Le fief des Quatre-Seigneurs appartient pour un quart à M. de Praslin ; un quart à M. d'Hautefort; un quart à M. Le Coigneux et un quart à M. l'abbé de l'Étoile. Les deux quarts de MM. d'Hautefort et de Praslin relèvent de la justice de Saint-Calais. Coutume du Maine pour moitié ; coutume d'Anjou pour l'autre moitié.

9° Le fief de Girardet a été pris par M. le marquis de Balincourt ou ses prédécesseurs par depied de fief, et aujourd'hui depart de la baronnie de Bouloire.

10° Le fief des Roches-Sougé, qui dépend de la terre des Marais, appartient à M. le marquis de Praslin.

(*Deux cahiers papier*).

3. — XVIIIe siècle. — Mémoire concernant la terre et seigneurie des Roches-de-Sougé et métairie du Marais. Ces deux fiefs appartenaient ci-devant à M. le marquis du Plessis-Pralain, qui les a vendus à M. le marquis d'Hautefort. Son fils ainé y a succédé, et, depuis, ces terres et fiefs ont passé au cadet par substitution, et ont été vendus à M. Le Coigneux (11 septembre 1741)... Et c'est aujourd'hui Mademoiselle Le Coigneux. — A la suite de ce mémoire est transcrite une quittance, en date du 6 mars 1735, donnée par Chanray, intendant de M. d'Hautefort, au sieur René Guiard, fermier de la Flotte, de la somme de 1,900 livres pour porter la foy et hommage au roi du fief des Roches et autres, et payer les droits de rachat. (*Pièce pap.*)

4. — 1392/1393, 23 mars. — Contrat, en date du dimanche *Judica me* 1392, par lequel Henry de Monstreul, sire de Monstreul, chevalier, vend à Jehan Tybergeau, abbé de Saint-Calais, et à messire Pierre de Bueil, chevalier, seigneur du Boys et des Roches-de-Sougé, la métairie de la Roiserie, en Sainte-Cerotte, à condition de grâce, accordée audit Henry de Monstreul, de retirer ladite métairie jusques à trois ans.

1395, 18 novembre. — Quittance, en date du jeudi après la Saint-Martin d'hiver 1395, par laquelle ledit Jehan Tybergeau, en son nom et comme ayant le droit et l'action dudit messire Pierre de Bueil, seigneur du Boys et des Roches-de-Sougé, reconnaît, en vertu de la grâce qui encore dure, que ledit Henry de Monstreul, chevalier, lui a payé la somme de 50 livres tournois en 25 couronnes d'or et le surplus en monnaie, pour le retrait de ladite métairie de la Roiserie. (*Orig. parch.*, *sceau disparu.*)

5. — 1535, 14 juin. — Bail à ferme passé en cour de Tours par nobles personnes maistre Nicolle Leclerc, lieutenant du bailli de Touraine à Tours, Georges d'Alizon et Marie Georget, sa femme, à Jehan Cochonneau, boursier des censifs de l'église Saint-Martin de Tours, et Pasquier Baillargeau, meunier du moulin de Launay, demeurant paroisse des Roches-Sougé, de la terre et seigneurie des Roches-Sougé, tant en cens, rentes, domaine, rachats, ventes, reliefs et amendes, tout ainsi que lesdits bailleurs l'ont eue par partage fait avec les d'Argouges et leurs cohéritiers, héritiers de feu M. du Vau, à la réserve des ventes, rachats et autres profits de fief excédant la somme de 7 livres 10 sols tournois. Item de la quarte partie par indivis du fief des Quatre-Seigneurs, selon ce que les seigneurs des Roches ont accoutumé de jouir. Le tout pour la somme de 125 livres tournois et six chapons chacun an. (*Copie pap.*)

6. — 1633, 26 juillet. — Aveu et dénombrement rendu à haute et puissante dame Madame Catherine Le Vayer, veuve de messire René du Bellay, chevalier des ordres du roi, lieutenant pour Sa Majesté au gouvernement du pays et comté du Maine et le Perche, seigneur baron de la Flotte, Haulterives, Bellefille et des Roches-de-Sougé, dame d'atours de la reine de France, par Françoise Le Picart, veuve de défunt messire Jacques de l'Hospital, chevalier des ordres du roi, marquis de Choisy, dame de Saint-Michel, Lassay, la Fourerie et de Vaumour, pour le lieu et domaine de Vaumour, situé sur le chemin de Vic à la Chapelle-Huon, tenu de la seigneurie des Roches-de-Sougé à foy et hommage simple et cheval de service. Droit de justice foncière. Pas d'arrière-fiefs. Parmi les censitaires : d^lle^ Françoise de la Roche, fille mineure de feu Louis de la Roche, écuyer, sieur de Beauvoir, et de d^lle^ Antoinette de Chapuiset, pour le lieu du Petit-Vaumour, dit la Guyonnière.

1671, 22 février. — Assignation à M. le marquis de Louvois, Bessé et autres lieux, à comparoir le 20 mars prochain par devant le bailli du fief et seigneurie des Roches-de-Sougé pour exhiber le titre en vertu duquel il jouit de plusieurs héritages situés en la paroisse de Saint-Gervais-de-Vic mentionnés dans l'aveu précédent. (*Copie papier.*)

7. — 1681, 12 septembre. — Foy et hommage au duc de Vendôme, à cause de la baronnie de Saint-Calais, par René Dubignon, fermier général de la terre, fief et seigneurie de la Flotte, fondé de procuration de messire François de Choiseul, chevalier, marquis de Praslin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et son lieutenant-général en la province de Champagne, demeurant à Paris en son hôtel, rue des Lions, paroisse Saint-Paul, pour raison de la terre des Roches-de-Sougé, lui appartenant à cause de dame Charlotte d'Hautefort, son épouse. A la suite se trouve la réception de l'aveu de ladite terre des Roches-de-Sougé et de la quarte partie du fief des Quatre-Seigneurs, en date du 6 novembre 1681. (*Copie papier.*)

8. — 1694, 11 juillet. — Vente du bordage des Caves, à Saint-Gervais-de-Vic, tenu à foy et hommage simple, par depied de fief, du fief et seigneurie des Roches, sous le devoir de... de service, le jour de la Commémoration des Trépassés. (*Grosse parch.*)

9. — 1733, 22 juin. — Réception de l'aveu rendu à la seigneurie des Roches-de-Sougé par Julien et Jacques Breteau, René et Jean Viau, pour leurs biens sis au lieu de la Roujolière, sur le chemin de Vancé à Poncé, relevant à foy et hommage simple de ladite seigneurie. (*Orig. pap.*)

10. — 1675, 8 janvier. — Quittance de dame Roze Rigault, veuve de noble Gilles Boivin, vivant officier de panneterie de la maison du roi, demeurant au lieu du Coullombier, paroisse de Cellé, cessionnaire de Joseph Godineau, marchand, fermier de la terre et seigneurie de la Roche-Vermant, paroisse de Sougé ; ladite quittance donnée à honorable Claude Guillaume, marchand à Bessé. (*Orig. pap.*).

11. — 1689, 2 juillet. — Procès-verbal dressé à la requête du procureur du roi et de Son Altesse le duc de Vendôme sur la dénonciation des manants et habitants des paroisses de Sougé et Lavenay et du procureur fiscal de M. le marquis d'Hautefort, seigneur desdites paroisses et de la baronnie de la Flotte, de l'état du pont, arche et levée des Ponts-de-Braye. Le rapport fait par Richard Divignau et Jacques Connivaut (?), maçons, constate qu'il faut refaire entièrement ledit pont, arche et levée, et que pour ce faire on peut utiliser les pierres de deux arches sous lesquelles les eaux ne passent plus. Urgence d'exécuter promptement les travaux, sans quoi le passage sera inaccessible tant pour les personnes à pied qu'à cheval, d'autant qu'il est arrivé plusieurs fois que les curés des paroisses voisines ont dû administrer les sacrements au lieu et place du curé de Sougé, empêché par les grandes eaux de visiter ses habitants. Nombreuses signatures, parmi lesquelles : R. Lechat de Gesvron, curé de Sougé. (*Orig. pap.*)

12. — 1473, 9 mai. — Procuration générale de Jacques de Bueil, écuyer, seigneur du Boys, de Bouylle et du Portau de Vallaines, à Pierre Cullier, Pierre Gault et Jehan le Roy. Signature autographe de Jacques de Bueil. (*Orig. parch., sceau disparu.*)

13. — 1476, 1er décembre. — Aveu et dénombrement rendu à noble et puissante dame Madame Gillecte Chollet, dame de Ponssay et de la Roche-Turpin, par Jacques de Bueil, écuyer, seigneur du Boys, de Boylle, du Portau de Vallaines et de Chevelues, au regard de la terre de Ponssay, pour le fief, domaine et cour dudit lieu de Chevelues, sis en la paroisse de Coustures, comprenant « court, caves, yssue, jardins, pourprins, avecques une petite touche de boys sise au-dessus de madite court, et ma garenne à congnins anxienne et deffensable... contenant six arpens ou environ », joignant le chemin du pont des Roches à Villedieu, et celui du puys de Chevelues à la Chartre. En outre, plusieurs pièces de terres dans l'une desquelles est la fuie, sises sur les chemins de la Chartre à Montoire, de Trehet à Coutures, etc., joignant en partie les terres de la métairie du Petit-Chevelues appartenant à Blanc Ronssart; prés entre Loir et Braye, joignant ceux d'Olivier Ronssart. Un seul homme de foy : Jehan Creancier, à cause de sa femme, fille de feu Guillaume Arnoullet, doit foy et hommage simple et 8 sols 9 deniers de service le dimanche après la Toussaint, pour l'aître dudit Arnoullet, sis près la cour de Chevelues. Censitaires assez nombreux, parmi lesquels : « Perrin Bouguereau, pour les choses que feu Guillaume de Bueil, mon prédécesseur, bailla à feu Guillaume Bouguereau, père dudit Perrin, troys solz et deux poulles. Ledit Bouguereau, pour les choses que feu Guillaume de Bueil bailla à feu Perrot Pean, neuf deniers. » Droit de moyenne et basse justice ; mesures à blé et à vin au patron et essef de la terre de Ponssay ; droit de ventes, reliefs, rachats, quint, requint et autres profits de fief selon la coutume du pays de Vendômois. Devoir féodal : Foy et hommage simple et 5 sols tournois de service le jour de Saint Pierre-aux-Liens ; loyaux aides et tailles. Signature autographe de Jacques de Bueil. (*Placard parch., 58 sur 54, sceau disparu.*)

14. — 1484/1485, 14 janvier. — Procuration passée en cour du château du Boys par noble homme Georges de Bueil, écuyer, seigneur de Crassay, du Portau de Vallaines et de Chevelues, à Thibault Denisot, Pierre Gault et Jehan Girard, pour faire foy et hommage à noble et puissant seigneur de Ponssay, par raison de sa métairie de Chevelues, tenu à foy et hommage simple dudit seigneur. (*Orig. parch., sceau disparu.*)

15. — 1489, 21 mai. — Offre de foy et hommage simple par Pierre Gault, au nom et comme procureur de noble et puissant seigneur

Georges de Bueil, écuyer, seigneur de Crassay, du Portau de Vallaynes et de Chevelues, à noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan de Chambray, écuyer, seigneur dudit lieu et de Ponssay, au regard du fief et seigneurie dudit lieu de Ponssay, pour raison du fief, terre et seigneurie et partie du domaine dudit lieu de Chevelues, tenu en outre à 5 sols tournois de service au jour de l'Angevine. A cet acte est attachée la procuration, autrefois scellée, passée en cour de la Mothe-de-Sonzay le 5 mai 1489. (*Deux pièces parch.*)

16. — 1489, 21 mai. — Offre de foy et hommage simple par Jehan Boucqué, prêtre, au nom et comme procureur d'honorable homme sire Jehan Cueilleté, trésorier de Bourbonnais, à monseigneur Jehan de Chambray, écuyer, seigneur de Ponçay et de la Roche-Turpin, au regard de Ponçay, pour raison de la terre, lieu, fief, seigneurie et appartenances de la Petite Hamelière, autrement nommée la Forge, paroisse de Coustures, tenue à 4 sols tournois de service le jour de Saint-Pierre-aux-Liens. (*Orig. parch.*)

17. — 1497, 15 novembre. — Offre de foy et hommage simple par Pierre Gault, au nom et comme procureur de « honorable homme et saige maistre Jehan Cuilleté, notaire et segrétaire du roy », seigneur de Chichcre (?) et de la Hamelière, à noble et puissant seigneur monseigneur Jehan, seigneur de Chambray et de Ponssay, au regard de Ponssay, pour raison du lieu, domaine et appartenances de la Forge, paroisse de Coustures, tenu à 4 sols tournois de service, le jour de Saint-Pierre-aux-Liens. (*Orig. parch.*)

18. — 1498/1499, 8 janvier. — Procuration passée en cour de Ponssay par noble et puissant seigneur Georges de Bueil, écuyer, seigneur du Boys en Touraine, du Portau de Vallaines et de Chevelues, à Martin Lemoine, pour bailler par aveu et dénombrement au seigneur de Ponssay les choses tenues de lui. (*Orig. parch., sceau disparu.*)

19. — 1512/1513, 10 mars. — Offre de foy et hommage simple par Georges Loys, au nom et comme procureur de noble damoiselle Marguerite de Broc, dame du Boys en Touraine et du Portau de Vallaines, veuve de feu noble et puissant seigneur monseigneur Georges de Bueil, seigneur desdits lieux, au nom et comme bail naturel de Jehan et Georges de Bueil, mineurs d'ans, leurs enfants, à noble et puissant seigneur monseigneur Jehan, seigneur de Chambray, de Ponssay et de la Roche-Turpin, au regard de Ponssay, pour raison de la terre, fief, justice et seigneurie de Cheveullues, dépendant de ladite seigneurie du Portau, tenue à 5 sols tournois de service le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste. (*Orig. parch.*)

20. — 1530, 30 décembre. — Procuration passée en cour du chastel du Boys par noble et puissant seigneur messire Jehan de Bueil,

chevalier, seigneur de Fontaines-Guérin, Geurdel (?), la Mothe-Sonzay, la Roche-Behnart, Vallaines, le Portau de Vallaines, Razille et Chevelues, à Georges Loys, pour offrir foy et hommage simple à noble et puissant messire Jehan de Chambray, chevalier, seigneur de Ponssay, à cause dudit Ponssay, pour le fief, domaine, terre et seigneurie de Chevelues. (*Orig. parch., sceau disparu.*)

21. — 1690, 29 décembre. — Bail à ferme passé au château de la Roche-Turpin par dame Monique Passac, épouse de messire François le Coigneux, chevalier, seigneur de la Roche-Turpin et Arthins, Fains, Saint-Rimay et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, demeurant à Paris rue Neuve-Saint-Louis, paroisse de Saint-Gervais, du moulin de Launay, paroisse de Ternay, avec ses dépendances, sujets et estaigers, moyennant 150 livres par an. (*Grosse pap.*)

22. — 1757, 22 décembre. — Vente par Mre Antoine-Noel Vaslin, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Sargé, au sieur Louis Ploux, marchand à Bessé, de trente chaînées de vigne près le lieu des Planches, paroisse d'Artins, sur le chemin des Planches à Trôo, tenues censivement du fief et seigneurie de Maigny. — Reçu des ventes du contrat, daté de la Voûte, le 5 avril 1758, signé : La Voute de Jouffrey. (*Copie pap.*)

23. — 1764, 6 novembre, et 1765, 9 juin. — Deux lettres autographes de Mme de la Voûte de Jouffrey à M. Carré, régisseur du marquis de Courtenvaux, proposant l'échange de son fief de Magny contre celui de Trôo. Cachet à la cire noire aux armes des familles de Jouffrey et Le Lièvre, telles qu'elles sont décrites dans l'*Armorial du Vendômois*, par A. de Maude. (*Pap.*)

24. — 1572, 2 mars. — Procuration passée en cour de Saint-Calais par noble et puissant messire Françoys de Vendosmoys, chevalier de l'ordre du roi, sieur du Vau, Sainte-Cerotte, la Bournaye et Boulon, gouverneur et lieutenant pour le roi au pays et comté du Maine, et l'un des cent gentilshommes de sa maison, étant de présent en sa maison seigneuriale du Vau, paroisse de Sainte-Cerotte, à François Rodes, marchand à Saint-Calais, à l'effet de recevoir, en vertu de l'arrêt du parlement du mois de février précédent, du receveur général des pauvres de Paris, la somme de 300 livres tournois à eux prêtée par le sire Jehan de Bray, bourgeois de Paris, ladite somme aux mains dudit Bray par Me Robert Chouard, sieur de Buzenval, comme légataire universel de feue dame Agnès de la Motte, dame de Boulon, laquelle, par son testament, avait légué aux pauvres filles à marier dudit Boulon ladite somme de 300 livres. Témoin : noble René de Vendosmoys, sieur de la Sevynière. (*Copie parch., scellée du sceau des contrats de Saint-Calais.*)

25. — 1589, 3 août. — Procuration passée en cour de Saint-Calais par honnêtes hommes Jehan Gerberon, Félix du Mans, Georges Berthereau, Jehan et Ambroys les Godetz et Adam Huguet l'aîné, marchands à Saint-Calais, à noble (*sic*) et discret frère Jehan Girard, prêtre, religieux en l'abbaye de Saint-Calais et curé de la cure et église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Calais, à l'effet de s'obliger, avec messire François de Vendosmois, chevalier de l'ordre du roi, sieur du Vau, Sainte-Cerotte, la Bournaye et Boulon, envers messire ...., aussi chevalier dudit ordre, sieur de la Motte, de la somme de 4,000 écus sol, à cause de prêt à eux fait par ledit sieur de la Motte. (*Copie parch., sceau disparu.*)

26. — 1689, 6 novembre. — Bail à titre de moitié par Mre René de Salmon, prêtre, prieur de Grandry, y demeurant, paroisse de Fontaine, à Georges Boureau, laboureur à Vic, du lieu et métairie de Grandry, consistant en maisons manables, granges, étables, cours, jardins, issues, terres, prés et noues. (*Copie pap.*)

27. — 1694, 3 août. — Bail par Me Jullien Richard, conseiller du roi, receveur des décimes au Mans, y demeurant, paroisse de Saint-Nicolas, au nom et comme père et tuteur naturel de Me Michel Richard, prieur du prieuré de Grandry, à Jullien Oger, charpentier à Saint-Calais, du domaine du prieuré de Grandry, situé paroisse de Fontaines, consistant en maisons et autres bâtiments, terres, prés, vignes, bois, fief et seigneurie dudit prieuré, avec tous ses revenus, le droit de dîme que ledit sieur prieur est fondé de prendre en ladite paroisse de Fontaines à cause de son prieuré, à l'exception néanmoins de la salle basse qui joint la chapelle, du cabinet qui est à côté et de la haute chambre au-dessus, réservés au bailleur, auquel demeure encore la jouissance facultative du jardin ; ledit bail pour la somme de 450 livres de ferme chacun an. (*Copie pap.*)

28. — 1790, 24 juillet. — Bail du lieu de la Vignonnière, situé paroisse de Saint-Gervais-de-Vic, par messire René-François de Salmon, mestre de camp, demeurant à Courtemblay, paroisse d'Épuisé ; ledit bail passé au château de Courtemblay, en présence de François Champion, curé de Saint-Gervais. (*Copie pap.*)

29. — 1745, 14 août. — Jugement rendu par défaut contre messire Louis Dephelines, écuyer, seigneur de Villiersfaux, les Bordes et autres lieux, ancien garde du roi, demandeur, au profit de maître Michel Angevin, notaire royal à Saint-Calais, défendeur ; ledit jugement donné au palais royal de Vendôme, l'audience tenante par Gilles-François de Tremault, chevalier, seigneur de Bellatour et autres lieux, conseiller du roi, lieutenant général civil et de police au bailliage royal et prévôté unie de Vendôme. (*Parch.*)

30. — XVIIIe siècle. — Etat des fiefs, terres et seigneuries relevant à foy et hommage du château de Savigny.

Premièrement pour les gens d'église et main-morte :

Dame Margueritte de Mehabert, ve feu maistre André Neilz, vivant lieutenant de Montoire, par bail perpetuel de Messieurs de Saint-Georges de Vendosme, tient et releve à foy et homage simple le fief et seigneurie de Sainte-Catherine, à la charge et rétribution de faire faire le divin service.

Les relligieux et abbé de l'abbaye et couvent de la Très Sainte Trinitté de Vendosme tiennent et relevent à foy et homage simple leur fief du prieuré dudit Savigny et à un denier de franc devoir la dixme qu'ils ont en laditte paroisse de Savigny, et oultre à la retribution du divin service.

Sensuit la tenue des fiefs poceddez par gens nobles et coutumiers :

La Flotte. — Messire François-Marie, chevallier, seigneur marquis d'Authefort, tient à foy et homage simple sa haulte justice de la Flotte ; la moyenne et basse et tout ce qui en dépend relleve à foy et homage simple de Monsieur le marquis de Courtenvau à cause de sa seigneurie de Mohodon ; laditte justice de trante solz de rente au principal de trante livres, régis par la coutume d'Anjou, et doit les droits seigneuriaux à muttation suivant icelle.

Monhodon. — Mre Michel Letellier, chevallier, marquis de Montmirel, tient et relleve à foy et homage simple la seigneurie de Monhodon et le fief de Vilbotru, situés paroisses de Savigny et Vy, de valeur annuel de deux cens livres au principal de quatre mil livres, doit les droits seigneuriaux à muttation suivant la coutume d'Anjou.

Le Chastelier, Auvine, la Gillotière et le Léon. — Mre François de Salmon, chevallier, seigneur du Chastellier, tient à foy et homage simple les fiefs du Chastellier, d'Auvine, la Gillotière et le Leon en partye, et doit deux sols de service pour le fief d'Auvine au jour de Noel, et pour le fief de la Gillotière demie livre de cire payable au jour de Saint Callais, et pour le fief de Leon quinze sols de service ; ledit fief consistant en maison seigneurialle, mettairie, terres labourables et non labourables, prez, pastures, un bois taillis et un moullin de valeur chacun an de quinze cens livres pour ce qui relleve de laditte chastellenye, au principal de trante mil livres, et doit les droits seigneuriaux à muttation suivant la coutume d'Anjou.

La Fertière. — Dame Marie de Petit-Jean, vve de feu Mre Leonor de Salmon, vivant chevallier, seigneur de la Fertière, tient à foy et homage simple ledit lieu, fief et seigneurie, consistant en maison seigneurialle, mettairie, terres labourables et non labourables, prez, pastures et un moullin de revenu annuel de cinq cents livres, au principal de dix mil livres, et en doit les droits seigneuriaux suivant la coutume d'Anjou.

(A suivre.)

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

4e TRIMESTRE 1900

SOMMAIRE :

VENDOME



TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1900




SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
Scientifique & Littéraire
DU VENDOMOIS

39e ANNÉE -- 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1900

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 11 octobre 1900, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Lefebvre, Letessier, de Lavau, Jean Martellière, membres du bureau ;

Et MM. l'abbé Beruault, Brize, Buffereau, Champelauvier, Chanteaud, Habert, l'abbé Haugou, l'abbé de Préville.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Jean Martellière, remplaçant le Secrétaire absent, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de juillet 1900.

Ce sont :

MM. Michel de Terras, ingénieur à l'usine de Saint-Ouen, Poirier, notaire à Droué, Gaignaison, notaire honoraire à Blois, Ernest Bonhoure, professeur au collège Rollin à Paris.

Renouvellement partiel du Bureau pour 1900.

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants qui sont :

MM. G. Bonhoure, bibliothécaire-archiviste, rééligible ;
Renault, conservateur du Musée, rééligible ;
L'abbé Lefebvre, curé de Montoire ;
N...

Il y a 14 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans, à partir du 1er janvier 1901.

MM. Bonhoure, bibliothécaire-archiviste ;
Renault, conservateur du Musée ;
De Sachy ;
L'abbé Clément.

BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance de juillet 1900.

NOUS AVONS REÇU :

I. — DONS DES AUTEURS ET AUTRES :

1° *Les Chinois,* par le Mis de Nadaillac. Paris, 1900.

2° *Notice sur Landes* (Loir-et-Cher), par M. Rabouin, notaire honoraire.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

1° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, tome III, 3e livraison 1900.

2° *Académie des Inscriptions et Belles-lettres.* Comptes-rendus des séances de l'année 1900. Juillet-Août.

3° *Petit Guide illustré du musée Guimet,* par M. L. de Milloue, conservateur, quatrième recension mise à jour au 31 décembre 1899.

4° *Journal des Savants* : juillet, août, septembre et octobre 1900.

5° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.* — Année 1900, 1re livraison.

6° *Discours prononcé à la séance générale du Congrès des sociétés savantes,* le 9 juin 1900, par M. A. Aulard.

7° *10 exemplaires du programme du Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements,* qui se tiendra à Nancy en 1901.

8° *Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements.* 1900.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

1° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.* — Tome X, n° II.

2° *La Province du Maine,* août, septembre, octobre 1900, tome VIII.

3° *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* tome XIV, livraison II, avril 1900.

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* tome XX, 1er et 2e trimestres 1900.

5° *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* tome X, 1899, fasc. 6, fasc. 1er 1900.

6° *Analecta Bollandiana,* tomus XIX, fasc. I, 1900.

7° *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne,* 2e série, tome XVI, 1900.

8° *Le Bulletin monumental,* 7e série, tome IV (64e vol. de la collection), 1899-1900.

9° *Revue de Saintonge et d'Aunis,* XXe vol., 5e livraison, 1er septembre, 1er novembre 1900.

10° *Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Bulletin tome XII, n° 168, 1er trimestre 1900.

11° *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* n° 35, 3e trimestre 1900.

13° *North American Fauna,* nos 18, 19, septembre, octobre, 1900.

d° *Food of the bobolink, blackbirds, and grackles.* — Washington, 1900.

14° *Revue numismatique,* dirigée par Barthélemy, Schlumberger, Babelon, 4e série, tome IV, 3e trimestre 1900.

15° *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine,* n° 3, 3e trimestre 1900.

16° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1899, 53e vol.

17° *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 7e série, 4e vol. 1899.

18° *Revue historique et archéologique du Maine,* tome XLVII°, année 1900, 1er semestre.

19° *Bulletin trimestriel de la Société des études du Lot,* 1er et 2e fasc. 1900.

20° *Romania.* Recueil trimestriel, juillet 1900.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

1° *Revue de Loir-et-Cher :* août, septembre, octobre 1900.

2° *Archives historiques du diocèse de Chartres :* août, septembre, octobre, novembre 1900.

JETONS ET MÉDAILLES

DES PRINCES ÉCCLÉSIASTIQUES

DE LA

MAISON DE BOURBON-VENDOME

PAR

M. JULES CHAUTARD

De tous les princes ecclésiastiques de la maison de Bourbon-Vendôme, ceux qui méritent le plus de fixer l'attention, sont LOUIS DE BOURBON, cardinal, archevêque de Sens, fils de François de Bourbon, comte de Vendôme, et CHARLES DE BOURBON, cardinal, archevêque de Rouen, plus connu sous le nom de « roi de la ligue ». C'est de ce dernier prélat que nous nous proposons de décrire les jetons et médailles frappés à son nom, en omettant les monnaies que ce prince émit comme roi de la ligue sous le nom de Charles X et qui rentrent dans l'histoire générale de la numismatique française (1).

(1) Un autre prince, du nom de Charles, de la première maison de Bourbon, fut également Cardinal et mourut archevêque de Lyon en 1488. Nous indiquerons dans la suite d'autres cardinaux, aussi du nom de Charles, morts archevêqûes de Rouen et successeurs immédiat de celui qui est l'objet de cette notice.

CHARLES CARDINAL DE BOURBON-VENDOME

Le cardinal Charles de Bourbon, cinquième fils de Charles duc de Vendôme et de Françoise d'Alençon, naquit le 22 décembre 1523 à la Ferté-sous-Jouarre. Comme les cadets des grandes familles de l'époque, Charles fut destiné dès le bas-âge à l'état ecclésiastique. On lui fit faire ses études au collège de Navarre à Paris, sous la direction de Jean Hennuyer, qui déjà avait eu pour élèves Antoine de Bourbon, frère aîné de Charles de Bourbon et aussi Charles de Lorraine, plus tard archevêque de Reims, cousin de ces derniers.

De bonne heure, comblé de dignités, ecclésiastiques et politiques, Charles occupa successivement, ou même simultanément, un grand nombre d'évêchés et (1) posséda en commande plusieurs abbayes considérables (2) offrant

(1) Ces évêchés furent successivement :
Celui de Nevers 1540-1545.
— de Saintes 1544-1550.
— de Carcassonne 1546-1553.
— de Beauvais 1572-1575.
enfin l'archevêché de Rouen 1550-1590.

(2) Les abbayes tenues en commande par le cardinal Charles de Bourbon, étaient généralement de l'ordre de Saint-Benoît :

Corbie.	au diocèse	d'Amiens.
Chateliers	—	Poitiers.
Couture (St-Pierre de la) . .	—	Le Mans.
St-Denys.	—	Paris.
Froidemont	—	Beauvais.
St-Etienne	—	Dijon.
St-Germain-des-Prés . . .	—	Paris.
St-Germer-de-Flair. . . .	—	Beauvais.
Jumièges	—	Rouen.
St-Lucien	—	Beauvais.
St-Michel-en-l'Erm	—	Luçon.
Montebourg	—	Coutances.
St-Ouen	—	Rouen.
Orcamp	—	Noyon.

ainsi un des exemples les plus frappants de l'abus du cumul des bénéfices au XVIe siècle.

L'administration d'une fortune aussi étendue nécessita le concours d'un grand nombre d'officiers ou de serviteurs pour le service desquels des jetons durent être frappés (1).

Perseigne.	au diocèse du	Mans.
Signy	—	Reims.
Valemont.	—	Rouen.
Vendôme.	—	Chartres, mais

relevant directement du St-Siége avec le titre d'Abbaye Cardinale. Cette abbaye fut tenue en commande par Charles de Bourbon, de 1548 à 1565, époque à laquelle ce prélat s'en dessaisit en faveur du cardinal Altempini. (voir Simon, *Hist. de Vendome*).

D'autres abbayes échurent encore au cardinal de Bourbon après la défection du cardinal de Châtillon :

St-Benoit-sur-Loire. . . .	au diocèse	d'Orléans.
Belleperche	—	Montauban.
Conches	—	Evreux.
St-Euverte	—	Orléans.
Fontaine St-Jean.	—	Sens.
Ferrières-en-Gatinais . . .	—	id.
St-Jean-de-Sens	—	id.
Kimperley	—	Quimper.
Vaulincourt	—	Sens.

(1) Si l'on veut avoir une idée de l'importance de la maison de ce prince, nous rappellerons que pendant la captivité qu'il dut subir à la fin de sa vie, malgré les réductions exigées par la situation, « il avait conservé encore un officier de chaque service, plusieurs pages ou laquais, un médecin, un apothicaire, trois valets de chambre, un maître de la garde-robe, un chambellan, un écuyer d'écurie et un servant ». (Edg. Bourloton. — *Documents inédits relatifs au roi de la ligue à Maillezais.* 1 broch. in-8. Vannes 1896).

I

ÉVÊCHÉ DE SAINTES

La première pièce que nous ayons à signaler, est relative à l'évêché de Saintes, après la nomination de Charles au cardinalat.

Charles de Bourbon succéda à Julien Soderini, sur le siège de Saintes, poste dont Odet de Bretagne, le premier successeur désigné, ne prit pas possession. Charles occupa cet évêché de 1544 à 1550 et c'est pendant cette période de temps, le 27 juillet 1547, que Paul III le créa cardinal du titre de St-Sixte. Henri II étant à Compiègne, le cardinal de St-Georges, en qualité de légat du St-Siège, apporta au roi deux chapeaux de cardinal, l'un qui fut donné à l'évêque de Saintes, Charles de Bourbon, et l'autre à l'archevêque de Reims, Charles de Lorraine.

Peut-être fut-ce à cette occasion que Charles fit frapper le jeton que nous décrivons, et sur lequel est rappelé sa nouvelle dignité, sous le nom de Cardinal de Vendôme. Cette pièce d'un fort joli style est d'un module un peu plus petit que celui qui était ordinairement adopté pour les jetons et n'a que 0,026mm. Il est d'une grande rareté et fait partie de la belle collection de M. Feuardent.

✠ CAROLVS. CARDINALIS. VINDOCINENSIS. ; dans le champ, écu de Bourbon, surmonté du chapeau de Cardinal d'où pendent de chaque côté des cordons à dix glands ; la première fleur de lys broche sur la bande de l'écu. — Revers — ✠ EPISCOPVS. XANCTONENSIS. en tête petite croix entre deux points. Dans le champ, croix formée de quatre balustres fleuronnés, reposant sur un petit cercle dont le centre porte imprimé un point. Cette croix est accompagnée d'un C dans chaque canton. Les légendes sont en caractères majuscules ordinaires et

de forme régulière, comme du reste sur tous les jetons de Charles que nous entreprenons de décrire.

(Pl. I, fig. 1).

Le titre de cardinal de Vendôme est celui que porta Charles jusqu'en 1557, époque de la mort de son oncle Louis, archevêque de Sens, désigné, en qualité d'aîné de famille, du nom de cardinal de Bourbon. Charles ayant quitté le diocèse de Saintes en 1550, on peut certainement assigner la fabrication du jeton entre 1550 et 1557. Le dessin de cette pièce est copié sur celui des douzains de l'époque de Henri II et de Charles IX.

II

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN (1)

Le cardinal Georges d'Amboise, deuxième du nom et neveu du célèbre homme d'Etat, ministre de Louis XII, décédé le 25 août 1550, eut pour successeur sur le siège de Rouen, le cardinal de Vendôme, transféré de Saintes le 9 octobre de la même année, par nomination directe du roi.

Tant que la pragmatique sanction fut observée, c'est-à-dire jusqu'au Concordat de Léon X avec François Ier, les évêques étaient élus par le clergé. C'est par les voies nouvelles, c'est-à-dire par nomination royale, que Charles parvint au siège de Rouen. Il n'était alors âgé que de 27 ans. Ce choix agréé par le pape Jules III, devint définitif par bulles données à St-Pierre le 20 septembre 1550. Le prélat prit possession par procureur le VII des ides d'octobre et fit son entrée solennelle à Rouen le III des ides d'avril suivant (11 avril 1551).

Le jeton que nous allons décrire doit dater de cette époque; l'exemplaire est en fort mauvais état et existe en cuivre au musée de Cluny où j'ai pu m'en procurer une empreinte par l'intermédiaire de M. Mazerolles, archiviste à la Monnaie et auquel on doit le classement des jetons de l'ancienne collection d'Affry de la Monnoie (2).

A. — La légende est en partie effacée, mais il est facile de la rétablir ainsi : ✠ CAROLs. DE. *VENDOSME*.

(1) Charles de Bourbon, 81e archevêque de Rouen (1550-1590).

(2) Je dois reconnaître également l'obligeance de M. Saglio, conservateur du musée de Cluny, par lequel M. Mazerolles a bien voulu me faciliter l'accès des collections numismatiques de cet établissement.

CARD. ARCH. ROTH. entre deux grenetis ; le signe terminant le mot CAROLVS indique l'abréviation du nom. Le champ est occupé par un écu aux armes de Bourbon dont la bande est recouverte par la première fleur de lis du chef. Cet écu est surmonté d'une croix simple et du chapeau de Cardinal muni de ses cordons relevés et noués en partie de chaque côté de la croix avant de retomber avec les glands. — Revers. Légende incomplète commençant par une rose à quatre pétales et s'interprétant ainsi : ADJ*VVA* ✠ *ME* ✠ *D*OMINE ✠ ET ✠ *SALVS* ✠ ĒRO ; écu aux armes du cardinal d'Amboise (*palé d'or et de gueules de six pièces*), timbré d'une croix et du chapeau avec cordons et glands de chaque côté.

(Pl. I, fig. 2).

Cuivre ; (anc. coll. d'Affry de la Monnoie).

La légende qui n'est autre chose que la devise du cardinal d'Amboise, (empruntée au *verset* 117 du Ps. CXVIII), se retrouve avec les mêmes armes sur un jeton d'un des officiers de ce dernier prélat existant dans l'ancienne collection PREUX, à Douai.

La forme de l'écu de Charles mérite d'être signalée comme date. Cette forme est à peu près la même que celle de l'écu royal sur les jetons de la cour des comptes de l'époque de Henri II. Il ne peut donc malgré l'absence de millésime exister aucun doute sur le temps où cette pièce a été frappée qui est celui de la prise de possession du siège de Rouen. Elle était destinée, de même que tous les jetons de cette époque, à subvenir aux besoins des comptes de la maison du Cardinal. Celui-ci, à défaut d'un revers spécial, par mesure provisoire et pour aller au plus pressé, aurait associé son nom et ses armes au coin d'un jeton de son prédécesseur Georges d'Amboise. Peut-être aussi peut-on y voir un honneur rendu à ce prince

de l'Eglise, en souvenir de la haute position longtemps occupée par lui et surtout par son oncle. Dans tous les cas le titre de Cardinal de Vendôme indique que ce jeton a été frappé entre 1550 et 1557.

B. — Voici encore un jeton de la même époque que le précédent et d'un style analogue (1).

Au droit : même légende et même écusson ; toutefois la bande passe entre les fleurs de lis dans presque toute la longueur de l'écu ; pas de grenetis intérieur. — Revers. — ✠ croix entre deux roses, DE, une rose ; FORTI, une rose ; DVLCEDO, une rose ; 1552, le tout entre un grenetis extérieur et un filet intérieur. Cette légende commence par une croix précédée et suivie d'une rose de même qu'entre chaque mot, (*la douceur dépend de la force*). Le champ est occupé par un lion rampant d'azur, lampassé couronné d'or, qui est le meuble des armoiries de Vendôme ; de la gueule du lion sortent des abeilles entremêlées de groupes de petits points simulant des roses, image complétée et expliquée par la légende.

(Pl. I, fig. 3).

Cuivre, *médiocre conservation*, musée de Cluny.

L'interprétation du dessin et de la légende se fait aisément à l'aide du texte de la Bible (*Livre des Juges*, ch. XIV, v. 8 à 14) et que nous citons textuellement (2).

(1) Ce jeton est mentionné d'une manière erronée et sommaire dans une brochure de nulle valeur publiée en 1891 par un nommé Préau, marchand de médailles. Malgré les éloges que cet auteur veut bien donner à mes publications numismatiques, je n'hésite pas à condamner la sienne, tant pour le fond que pour la forme que je m'abstiens de qualifier.

(2). « Samson, ayant déchiré un lion, comme il aurait fait d'un « chevreau... revint quelques jours après au même endroit pour voir « le corps du lion qu'il avait tué. Il trouva dans ia gueule de l'animal « un essaim d'abeilles et un rayon de miel. La nourriture est sortie « de celui qui mangeait et la douceur est sortie du fort ».

Bien que distrait de ses fonctions épiscopales par le grand nombre de charges diverses qu'il eut à remplir, le Cardinal de Bourbon n'en déploya pas moins dans l'administration de ses vastes possessions une grande activité attestée par le nombre et la variété des jetons de compte qui restent signés de son nom.

6. *dilaceravit leonem quasi hœdem...*

8. *Post aliquot dies revertens ut videret cadaverleonis et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis...*

14. ... *dixitque : de comedente exivit cibus et de forti egressa est dulcedo.*

III

JETONS
SANS DÉSIGNATION DU SIÈGE
ÉPISCOPAL

Les jetons dont nous allons actuellement entreprendre la description ont tous une physionomie commune. D'un côté les armes du cardinal avec chapeau et cordons dans le champ de la pièce et le nom en français au pourtour. Le revers porte un arbre feuillu servant de corps à la devise du prélat, *Folium ejus non defluet,* en inscription circulaire. Cette devise n'est autre chose qu'un emprunt fait au psalmiste : Ps. 1, vers 3 : « Heureux l'homme qui ne s'est pas laissé aller au conseil des impies... il sera semblable à un arbre planté sur le courant des eaux, qui portera son fruit en son temps et dont *les feuilles ne tombent pas* ».

D'après le sens littéral de cette légende, l'arbre gravé au revers de ces pièces serait à n'en pas douter un olivier (1).

Nous voyons à propos des arbres qui pourraient être visés ici... « *tales arbores sunt pini, palmæ, oleæ, quibus scriptura justos homines passim comparare solet* ». Dans le cas dont il s'agit, ni les pins, ni les palmiers ne correspondent à l'arbre représenté sur les jetons, tandis que l'olivier est désigné suffisamment par son tronc nu jusqu'à une certaine hauteur, par sa cime large, formée de branches fines, longues, plus ou moins arquées, relevées ou retombantes, et par la forme des feuilles. Tels sont les divers aspects sous lesquels l'arbre est dessiné sur

(1) En appuyaut sur le sentiment des commentateurs de la Bible, DE BELLARMIN entre autres, — *B. Bellarmini Exploratio in psalmos,* t. I, page 10. Edit, Vives.

les jetons du cardinal de Bourbon; mais ces apparences correspondent-elles à des espèces botaniques différentes? — Ce n'est pas l'avis des botanistes que nous avons consultés.

Il y a dans l'olivier des variétés à feuilles plus ou moins larges et de formes les plus variées, selon l'âge, le système de taille auquel il est soumis, la nature du terrain, l'exposition, etc... tantôt c'est un arbre séculaire de première grandeur, comme sur le littoral des Alpes-Maritimes, de la Corse; les feuilles en sont relativement larges; tantôt c'est un arbre rabougri, comme dans l'Hérault et le Gard, avec des feuilles plus étroites. Mais c'est toujours l'*Olea Europœa*. Les diverses variétés obtenues par la culture diffèrent surtout quant au volume et à la saveur des fruits, mais ne sont pas considérées comme des espèces différentes.

Il en est à cet égard comme des pommiers, des poiriers, des cerisiers et autres arbres fruitiers qui présentent des aspects pouvant faire croire à des espèces distinctes et qui pourtant ne sont que de simples variétés dans une même famille de plantes.

Le premier des jetons de ce genre que nous ayons à signaler est d'une facture élégante; il est assez rare et existe en cuivre au musée de Vendôme et au cabinet de France.

En légende au droit, on lit : CHARLES. CARDINAL. DE. BOVRBON. entourant un écu ovale aux armes de Bourbon, surmonté d'une croix archiépiscopale à deux croisillons que recouvre un chapeau de cardinal avec ses glands de chaque côté. Cet écu est porté sur un cartouche garni d'appendices latéraux qui le font ressembler à celui des armoiries royales gravées au revers des jetons de la Chambre des comptes de l'époque de Charles IX, pour les années 1556 à 1558.

℟. Au revers on lit en légende : FOLIVM. EJVS. NON. DEFLVET. ; sur un sol gazonné et fleuri, olivier dont les deux premières branches contournées, en sautoir et divergentes, laissent passer entre elles la tige principale qui se termine par un bouquet de branches, de feuilles et de fruits.

(Pl. I, fig. 4).

Les jetons suivants sont relativement assez communs. Au droit, ils portent uniformément un écu rectangulaire dans le haut, à pointe et arrondi dans le bas, avec une bande passant entre les fleurs de lis et tel qu'il était adopté à la fin du règne des Valois, à l'époque de Henri III. Cet écu est timbré d'une croix simple et d'un chapeau à dix glands, puis entouré de la légende : CHARLES. CARDINAL. DE. BOVRBON, dont les lettres en capitales modernes offrent des particularités de position, qu'un examen minutieux permet seul de discerner. Le bâton de la croix en pal derrière l'écu, se termine en pointe au bas de la pièce dans le voisinage des lettres de la légende. Enfin sous la bande de l'écu, on remarque souvent un point marquant le milieu de la pièce et dû probablement à un accident de gravure.

Au revers, l'arbre est varié dans ses ramifications ainsi que dans son feuillage, ce qui indique une fabrication multiple faite à différents intervalles (1). Cet arbre repose sur un terrain garni d'herbe et parfois de fleurs.

(1) Les jetons banaux servant aux comptes de cette époque, étaient frappés en telle profusion qu'il devait en résulter une prompte usure de la matrice ; aussi celle-ci avait-elle besoin d'être fréquemment renouvelée. Les nouveaux coins quoique tous du même type, différaient selon la main de l'artiste qui les gravait ; de là des variétés nombreuses dans la forme et la structure de l'olivier. Il en est de même quant à la disposition des légendes, dont les lettres portent une différence minime et un déplacement atteignant à peine un millimètre, mais qui doit être signalé pour permettre de dévoiler les différences de frappe. Cette mul-

Voici les variétés venues à notre connaissance :

A. — Un petit cercle en tête de la légende du droit et un point entre chaque mot; de plus, la croix épiscopale, dont le manche en pal est caché par l'écu, a sa pointe en contact avec l'I du mot *cardinal*. — ℟. Une rose à quatre pétales ouverts ressemblant à une croix, en tête de la légende; tronc de l'arbre contourné et terminé par un bouquet de branches touffues, munies de feuilles nombreuses. Les lettres de la légende sont relativement plus grasses sur ce jeton que sur les suivants.

(Pl. I, fig. 5).

Cuivre; ma collection.

B. — En tête du droit se trouvent deux petites roses contigües; les lettres sont déliées; la pointe de l'écu tombe à la fin de la lettre N du mot *cardinal*. — ℟. Rose à quatre pétales ouvertes, entre deux points; un point entre chaque mot; le tronc de l'arbre est légèrement contourné; les branches et les feuilles ont un caractère plus délié que sur la pièce précédente, bien qu'encore assez touffues.

(Pl. I. fig. 6).

Cuivre. Cabinet de France.

C. — Le droit est le même que le précédent. — ℟. Arbre à cinq branches dont l'une élancée verticalement et les deux autres légèrement inclinées.

(Pl. I, fig. 7).

Cuivre. Cabinet de France.

D. — Au droit, une rose précédée d'un point, la pointe

ticiplité de coins, variés au droit aussi bien qu'au revers que nous reconnaissons dans les jetons du cardinal Charles de Bourbon, coïncide avec un fait que nous avons déjà indiqué dans un autre travail, pour le revers au type de l'animal fantastique, ou griffon, des jetons d'Antoine, duc de Vendôme, frère aîné de Charles.

(*Bulletin de la Soc. arch. de Vendôme*, 1897).

de l'écu touche le dernier A du mot *cardinal*. — ℟. Arbre à cinq branches comme au précédent jeton, mais élancées plus verticalement et garnies de feuilles opposées, finement lancéolées.

(Pl. I, fig. 8).

Cuivre. Musée de Vendôme.

Terminons par une nouvelle remarque qui s'applique d'une manière générale à tous les jetons à compter et que nous avons déjà eu occasion de signaler dans nos écrits. Avec leurs devises, leurs légendes, leurs sentences, les jetons mis entre les mains du peuple pour un usage journalier, universel, devaient jouer un rôle moralisateur ; ils étaient pour ainsi dire une leçon de chose continuelle mise sous les yeux de ceux qui en faisaient usage, et c'était la foule. Ils exerçaient en quelque sorte un enseignement par l'image, comme on dirait de nos jours.

Certaines légendes renfermaient presque toutes une histoire, résumant celle d'une famille, d'une époque. Quoi de plus significatifs que ces mots : « *Folium ejus non defluet* » qui étaient la devise du cardinal de Bourbon, et qui en se généralisant, contenaient l'affirmation de ses droits à la couronne ainsi qu'une sorte de prophétie s'appliquant à toute la famille de Bourbon qui *ne dégénérera pas, ne s'éteindra pas*.

IV

MÉDAILLES D'APPARITEUR

Nous allons aborder actuellement la description de plusieurs pièces, qui par leur forme ovale, se distinguent des médailles et jetons proprement dits. Nous ne pouvons faire que des suppositions sur l'usage qu'elles devaient remplir. Peut-être, suspendues à l'aide d'une bellière, dont la trace a disparu, n'étaient-elles que de simples médailles d'huissiers de la maison du cardinal; peut-être avaient-elles pour objet d'être un signe de ralliement, une sorte de mot de passe pour circuler librement là ou le besoin appelait les partisans du Cardinal. Dans ces temps de trouble et de confusion, où les luttes de parti rendaient si difficiles et si dangereux pour la sécurité des personnes les déplacements et les voyages, on ne pouvait pas s'entourer de trop de moyens de sécurité pour distinguer les amis et les ennemis.

Quoi qu'il en soit, je puis donner la description de deux de ces pièces, grâce à l'aimable obligeance de M. DE LA TOUR, conservateur-adjoint du Cabinet des médailles de Paris, qui m'en a fait délivrer d'excellentes empreintes.

A. — D'un côté, dans le champ, un autel cubique sur lequel sont placées deux coupes entre le manche d'une massue, le support d'une enseigne disposés en sautoir et une palme reliés par des branches d'olivier ou de toute autre plante. — Sur la face antérieure de cet autel, on lit les mots : CVIQVE - SVAM - ONNIBVS - OMNES, en quatre lignes (*à chacun la sienne; toutes à tous*).

De l'autre côté, CAR (*olus*) CARD (*inalis*) - BORBONIVS - FAVSTA FELICIAQ (*ue*) - OMNIA OPTAT -

PRECATVR, le tout sur cinq lignes; le *cardinal de Bourbon désire et demande au ciel toutes les félicités pour les hommes.* Le pourtour de la pièce de chaque côté est formé d'un grenetis..

La forme est ovale de 4 cent. sur 3.

(Pl. II, fig. 1).

Cuivre doré un peu flou.

Cabinet de France. — Trésor. de numism., 1re partie. Pl. 4, n° 3.

B. — Autre pièce de même forme, ayant le même revers et la même inscription.

Au droit un globe terrestre, traversé en pal par un flambeau, un bâton et une crosse, puis horizontalement par une ancre; au pourtour, la légende HIS VIRTVTIBVS ORBEM REGIT; *par ces attributs, his virtutibus* (1), — la crosse pour le spirituel, le bâton pour le temporel, le flambeau, c'est-à-dire la foi, l'ancre autrement dit l'espérance, — *on gouverne le monde, regit orbem* (1). Forme ovale de même dimension que la précédente.

(Pl. II, fig. 2).

Argent. cabinet de France. Trésor. de numism. id. n° 4.

C. — Debie, dans *la France métallique*, parle de deux médailles que nous n'avons pas retrouvées en nature conformes à la description que cet auteur en a donnée, mais que nous indiquons cependant, bien que le dessin

(1) D'après Mgr Barbier de Montault, l'interprètation de cette légende doit être littérale :

Orbem le globe terrestre.

His virtutibus (non pas *tribus*) deux suffisent qui sont spéciales au cas : *la foi*, le flambeau de la vérité, *l'espérance*, l'ancre, ayant pour résultante, l'espoir d'un meilleur gouvernement vivifié par le principe religieux.

Regit; crosse pour le spirituel, bâton pour le temporel.

Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie chrétienne* et *Revue de l'Art chrétien.*

nous semble tout-à-fait imaginaire, comme le sont du reste la plupart des figures de pièces indiquées par Debie.

« Dans le champ de la pièce, un autel sur lequel sont « posées deux petites couronnes de laurier, au-dessus « desquelles paraissent, eutrecroisées deux branches « d'olivier et une autre droite dressée vers le ciel. « Sur le tout sont représentés en sautoir une massue « d'Hercule appointée et une enseigne, ou guidon à « l'antique, romaine ».

Cela semble une « allusion aux combats de ceux qui luttant généreusement pour les autels et la religion, doivent attendre des couronnes et espérer de jouir de la paix éternelle ».

En légende circulaire on lit : **CVIQUE SVVM, OMNIBVS OMNES**.

Il n'y a pas d'exergue, ni de revers indiqué.

Forme circulaire. Debie, pp. 35-36, fig. XIV.

D. — Sur une autre pièce citée par le même auteur, le dessin consiste, dans le champ, en un globe terrestre avec le montant d'un timon de navire dont les anciens usaient, lequel traverse le globe de haut en bas; autour du même globe est une bande qui contient ces mots : *una dum sede morantur*. Au-dessus de celui-ci paraît un foudre à trois pointes avec ailes; le côté droit est surmonté d'une crosse des anciens pontifes romains et, le gauche, d'un caducée. Autour de la pièce se trouve comme complément la légende ÆTENIS REGIT IMPERIIS ET FVLMINE TERRET, « montrant ainsi que la Providence éternelle régit et gouverne tout le monde, dont la conservation dépend principalement de la religion et de la paix, quand elles sont unies ensemble et cultivées également; la terreur du foudre étant préparée contre les impies ».

Sans exergue, ni revers, — même forme circulaire.

Debie, pp. 29 et 30, fig. VIII.

Sur une médaille de Juste Lipse décrite dans *Van Loon,* tome I, p. 523 avec figure, nous voyons un bâton, en forme de crosse, analogue à celui qui est gravé sur la pièce décrite ici. Toutefois ce n'est pas une crosse mais une verge d'augure, dont se servaient les devins de Rome pour marquer un espace limité dans le ciel (ce qu'il n'était pas permis de faire à la main) lorsqu'on voulait observer exactement les présages qui s'offraient aux yeux dans cet espace ainsi marqué.

V

LÉGATION D'AVIGNON

Lorsque le pape Grégoire XI reporta en 1377, le siége de la papauté à Rome, le comté d'Avignon fut administré par un légat, et resta ainsi soumis au Saint-Siége jusqu'en 1791, époque où la ville fut réunie à la France en même temps que le Comtat venaissin.

Sur les instances de Catherine de Médicis, le pape confia au cardinal de Bourbon, la légation d'Avignon, soit que sa Sainteté voulut par ce moyen retenir ce prélat dans la profession ecclésiastique et l'engager davantage à la défense de la religion catholique (car on voulait le marier) (1), soit qu'Elle voulut se décharger des grands frais qu'il fallait faire pour préserver le comtat de l'invasion des huguenots. Le Roi, par cet acte, prenait la province d'Avignon sous sa protection. C'est ainsi que Charles de Bourbon fut légat d'Avignon de 1565 jusqu'à sa mort, 9 mai 1590. Sa participation aux affaires politiques en France, rendit nécessaire qu'il fut suppléé par un vice-légat, poste occupé par le cardinal d'Armagnac de 1565 à 1585.

Un grand nombre de monnaies frappées par les papes à Avignon furent, pour la commodité du pays, imitées des monnaies de France. Outre le nom du pape régnant, les légats et vice-légats y inscrivirent leurs propres noms

(1) Des démarches furent mêmes faites pour obtenir les dispenses nécessaires en vue d'un mariage avec la fille du duc de Guise assassiné par Poltrot, à Orléans.

PALLAVICINI, *Hist. Conc. trident.* lib. 20, cap. 9

et leurs armoiries. Beaucoup de pièces portent le nom du cardinal de Bourbon (1).

Indépendamment des monnaies, il existe au cabinet des médailles de Paris, des pièces d'argent qui servaient de *laissez-passer* ou de *passe-port* aux ouvriers monnayeurs pour ne pas payer les droits de passage dont ils étaient exempts. C'est ainsi que l'on connaît des pièces de ce genre pour les monnayeurs de Trévoux, de Lyon, de Provence, d'Avignon et autres (2).

Une de ces médailles, frappée à Avignon, porte le nom de cardinal de Bourbon et à ce titre doit être mentionnée ici.

SIXTVS ∘ V ∘ PO - NTIF ∘ MAX ∘ 1585 ∘ en légende circulaire; au centre, dans un cartouche orné de volutes, les armes du pape (3) surmontées de deux clés en sautoir et de la tiare dont le sommet est entre deux étoiles ou roses, avec les bandelettes relevées dans le bas. La légende est coupée par la pointe du cartouche et porte en tête une petite fleur.

℟. ✠ BARRIES ∘ PEAG ∘ PONTANI ∘ LAISSE ∘ PASSER ∘ LES ∘ MONOIES ∘ (*Barriers* (garde-barrières), *péagers, pontonniers, laissez-passer les monnoyers*). Dans

(1) Voir pour leur description une *Notice sur la numismatique du Comtat venaissin*, par Cartier, insérée dans la *Revue numismatique française*, année 1839. Ou trouvera dans cet article, page 276, la description d'une pièce frappée par Grégoire XIV, qui ne régna que dix mois, portant le nom du cardinal de Bourbon, comme légat d'Avignon et datée de 1591, un an après sa mort.

(2) Revue numism., 1839.

(3) Les armoiries des Peretti, famille dont était Sixte-Quint, sont *d'azur au lion d'or tenant une branche de poirier fruitée de trois poires mal ordonnées au naturel, à la bande de gueules brochant sur le tout, chargée de deux étoiles d'or en chef et, en pointe, d'une montagne de trois coupeaux posés dans le sens de la bande.*

(Rietstap, t. II, page 411).

le champ, tenailles et deux marteaux entre les quatre lettres K $\overset{D}{\underset{B}{}}$ K, le tout compris entre deux palmes passées en sautoir et surmonté de la légende KA . DE . BOVRBN - CARD . LEGA . AVENIO. En deux lignes avec une fleur de lis en dessus, accosté de deux palmes horizontales. Les quatre lettres disposées en monogramme doivent s'entendre KAROLVS, KARDINALIS DE BORBONIO.

(Pl. II, fig. 3).

Diamètre 48^{mm}. Cabinet de France, *argent*.

VI

MÉDAILLES AU NOM DE CHARLES X, ROI DE FRANCE

Pour témoigner qu'ils étaient parvenus à mettre l'autel sur le trône, les ligueurs firent frapper à Paris en 1590, plusieurs médailles au nom du cardinal Charles de Bourbon, proclamé roi sour le nom de Charles X, après la mort de Henri III. Le coin existe à la Monnaie de Paris, où on peut s'en procurer des exemplaires.

A. — Tête du roi, à gauche, coiffé d'une calotte tombant aux oreilles et que surmonte la couronne royale fermée et fleurdelisée. Les épaules sont couvertes d'une pélerine de fourrure laissant apercevoir le collet droit de la prélature romaine, ainsi que le grand collier de l'ordre de Saint-Michel. En légende circulaire, entre deux grenetis : CAROLVS . X. D. G. FRANCORVM . REX . 1590 **A** (lettre monétaire de Paris).

La légende ainsi que le dessin sont les mêmes que ceux du franc d'argent. (Leblanc, page 370).

Revers. — En légende ✠ REGALE . SACERDOTIVM ✠. entre un filet intérieur et un grenetis extérieur ; dans le champ et empiétant sur le bas de la pièce, un autel avec nappe brodée supportant les insignes du sacerdoce, de la royauté et du pontificat, à savoir : au milieu un calice avec sa patène ; à gauche, une crosse et une mitre ; à droite, sur un coussin, une couronne royale d'où sortent, en sautoir, un sceptre fleurdelisé et une main de justice ; le devant de l'autel est orné d'une croix de Malte ayant des rayons entre les branches.

(Pl. II, fig. 4).

Diamètre 0,033mm ou 16 lignes.

Décrite dans le *Trésor de numismatique*, vol. I,

pl. XXIV, nº 3. — *Catalogue des médailles du musée monétaire*, nº 64. (Edit. de 1833).

B. — Autre médaille d'un plus grand module portant le même buste d'un côté, avec la légende : CAROLVS . DECIMVS . FRANCORVM . REX. (Charles dixième, roi des Français), renfermée entre un filet et un grenetis intérieur.

Au revers, une couronne royale fermée occupe le milieu du champ, puis au pourtour, la légende IN . ARMIS . AVITA . ET . JVS. (*Le droit qu'il tient de ses aïeux est dans ses armes*) (1).

(Pl. II, fig. 5).

Diamètre 0,043mm ou 18 lignes.

Cette pièce est décrite dans le *Trésor de numismatique*, vol. 1, pl. XXIV, nº 2, ainsi que dans le *catalogue du musée monétaire*, nº 63, page 21.

C. — Autre médaille d'un module différent, présentant du côté de la face le même dessin que la précédente. Toutefois le buste est revêtu de la cappa magna dont la draperie est apparente sur les épaules. La légende est la même que sur la première médaille A, et se trouve interrompue, dans le haut par la couronne, dans le bas par le buste du roi sans avoir, ni date, ni filet, ni grenetis à l'intérieur, celui-ci n'existant qu'à l'extérieur de la pièce.

Au revers, on lit en légende, OMNIA . IN . MANV . DOMINI . qui occupe le pourtour supérieur de la pièce. (*Tout est dans la main du Seigneur*). Dans le champ à droite un autel, avec crucifix et deux flambeaux, devant lequel on voit le cardinal revêtu de la cappa magna, tête nue et à genoux, les mains jointes au-dessus d'un livre,

(1) Il est à remarquer que la devise inscrite sur cette pièce répond exactement aux deux premiers vers de la Henriade :

Je chante ce héros, qui régna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance.

ouvert sur un prie-Dieu, à côté duquel se trouve le grand chapeau cardinalice à glands. Derrière le prélat, deux caudataires dont l'un porte la calotte, l'autre la barrette rouge ; un prêtre appuyé au coin de l'autel regarde le ciel où une main, mouvant des nuages, tient une couronne royale qu'elle pose sur la tête du *Cardinal* (1).

(Pl. III, fig. unique).

Diamètre : 0,065mm.

Décrite dans le *Trésor numismatique,* pl. XXIV, vol. 1, nº 4.

(1) Le sujet de cette pièce nous remet en mémoire un épisode de l'histoire du Cardinal rapportée par Mézeray (t. III, p. 560) à l'occasion d'un tableau dont le dessin n'est pas sans présenter quelque analogie avec la composition du droit de notre médaille.

Le cardinal de Bourbon n'était pas d'abord mieux disposé qu'il ne faut à servir la ligue. Les Guises, à force de ruses, d'intrigues, parvinrent cependant à l'attirer et à faire réussir leurs projets auprès de lui. Un certain André de Rubempré, grand chambellan du cardinal, fut pris comme intermédiaire pour livrer le prélat à leur parti, en lui persuadant qu'il ne devait pas céder son droit d'aînesse à son neveu.

Ce Rubempré était issu d'un bâtard de la maison de Bourbon-Vendôme, Jacques, fils naturel de Jean II, comte de Vendôme. Jacques mourut le 1er octobre 1524, ayant eu de Jeanne de Rubempré qu'il avait épousée en 1505, deux fils, dont l'un André, seigneur de Rubempré, fut successivement gouverneur d'Abbeville, chambellan du Cardinal et se trouva aux batailles de Cerizolles et de Saint-Quentin.

(Moreri, art. Bourbon).

On fit à cette occasion un tableau qui fut envoyé au cardinal et représentait cette trahison. Celui-ci était représenté à genoux priant Dieu en son bréviaire, avec trois ou quatre moines à ses côtés ; prés de lui se tenait le duc de Guise, montrant une bourse à Rubempré, de la bouche duquel sortaient ces mots du malheureux Judas : « *Quid vultis mihi dare et cum vobis tradam ?* » Par l'entremise de cette homme intéressé, on flatta l'ambition, l'amour-propre de Charles en lui représentant qu'il était premier prince du sang et qu'il devait précéder le roi de Navarre, comme étant plus proche de la tige royale d'un degré, attendu qu'en degrés collatéraux, *représentation n'avait pas lieu.* Sur cela, on lui rapportait les vieilles coutumes de Paris, quelques lois interprétées dans un sens favorable, divers exemples empruntés à l'histoire et autres raisons. Les ligueurs en firent composer un livre par un certain jurisconsulte de leurs amis, Mathieu Xamboni de Ricanot.

VII

GRAND SCEAU DU CARDINAL DE BOURBON AU NOM DE CHARLES X

Voici pour terminer, la description du grand sceau que les partisans du Cardinal firent graver en son honneur, comme roi de France, après l'assassinat de Henri III.

Légende commençant en haut à droite et interrompu par le dessin du flan : CAROLVS . X . D . G . (Dei gratia) — FRANCORVM . REX . Charles vêtu du manteau royal avec le collier des ordres, tenant d'une main le sceptre et de l'autre, la main de justice, assis sur un trône recouvert d'un dais fleurdelysé dont deux anges soutiennent les draperies ; la tête manque totalement et il ne reste plus qu'une fleur de lys de la couronne royale.

En exergue 1589, sur un ovale horizontal accosté de deux fleurs avec ornements en volutes.

(Pl. IV, fig. unique).

Trés. de num. — Vol. des sceaux des rois et reines de France. (Pl. XVII, nº 2).

Notre dessin est fait d'après un moulage en plâtre qui nous a été communiqué par M. Servais, conservateur des Archives nationales.

L'infortuné Cardinal, après avoir été détenu successivement dans plusieurs endroits, d'abord au château de Blois, aussitôt après le meurtre des Guise — puis au château de Chinon, — à Loudun, — à Fontenay-le-Comte, en Poitou, — puis à Maillezais, où il ne fit que passer, — fut enfin une deuxième fois relegué à Fontenay-le-Comte, où il mourut le 9 mai 1590.

On a aussi des monnaies frappées au coin de ce personnage avec le titre de roi. Cette fabrication s'est même continuée jusqu'en 1597 alors que le Cardinal était mort

depuis longtemps. C'est ce qu'on appelle la monnaie des *politiques*. Pour la description de ces pièces, nous renvoyons aux ouvrages numismatiques spéciaux.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L'histoire complète de la vie du cardinal Charles de Bourbon reste à faire. Pensant être agréable à quelques lecteurs, je consige ici, à titre de renseignements, certaines sources où j'ai puisé moi-même des indications utiles.

ANSELME (Le Père). Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France et des grands officiers de la couronne ; 9 vol. in-fol. (nombreux blasons).

BOUILLARD. Hist. de l'abbaye royale de St-Germain-des-Prés ; 1 vol. in-fol. avec planches et gravures, 1724.

BOUILLÉ (c[te] de). Histoire des ducs de Guise ; 4 vol. in-8°, 1850.

BOURLOTON. Le Roi de la Ligue à Maillezais ; 1 broch. in-8° avec portrait.

BEAUREPAIRE (Charles de), archiviste de la Seine-Inférieure. Inventaire du chapitre et de l'archevêché de Rouen.

BERRY. Monnaies royales de France ; 2 vol. in-8° avec planches, 1852.

Concile de Trente (Hist. du), par le P. Sforza Pallavicini, de la Comp. de Jésus ; 3 vol. in-4°, édit. Migne.

Collection Migne. La France ecclésiastique.

Correspondance du Cardinal de Bourbon. Dép[t] des Manuscrits de la Bibliothéque nationale.

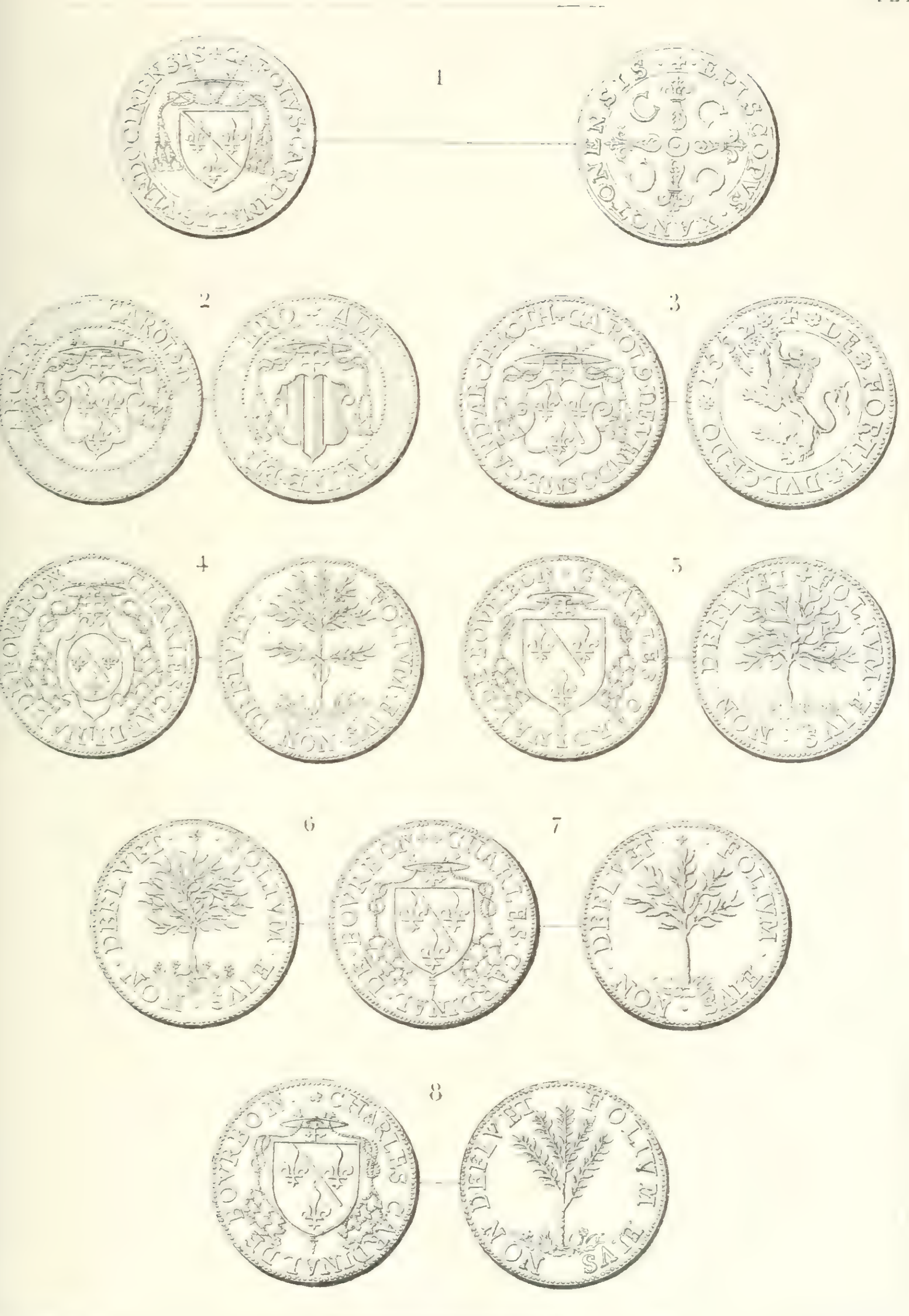
DANIEL (Lepère). Hist. de France ; neuf vol. in-4°, 1722 (voir les vol. VI et VII).

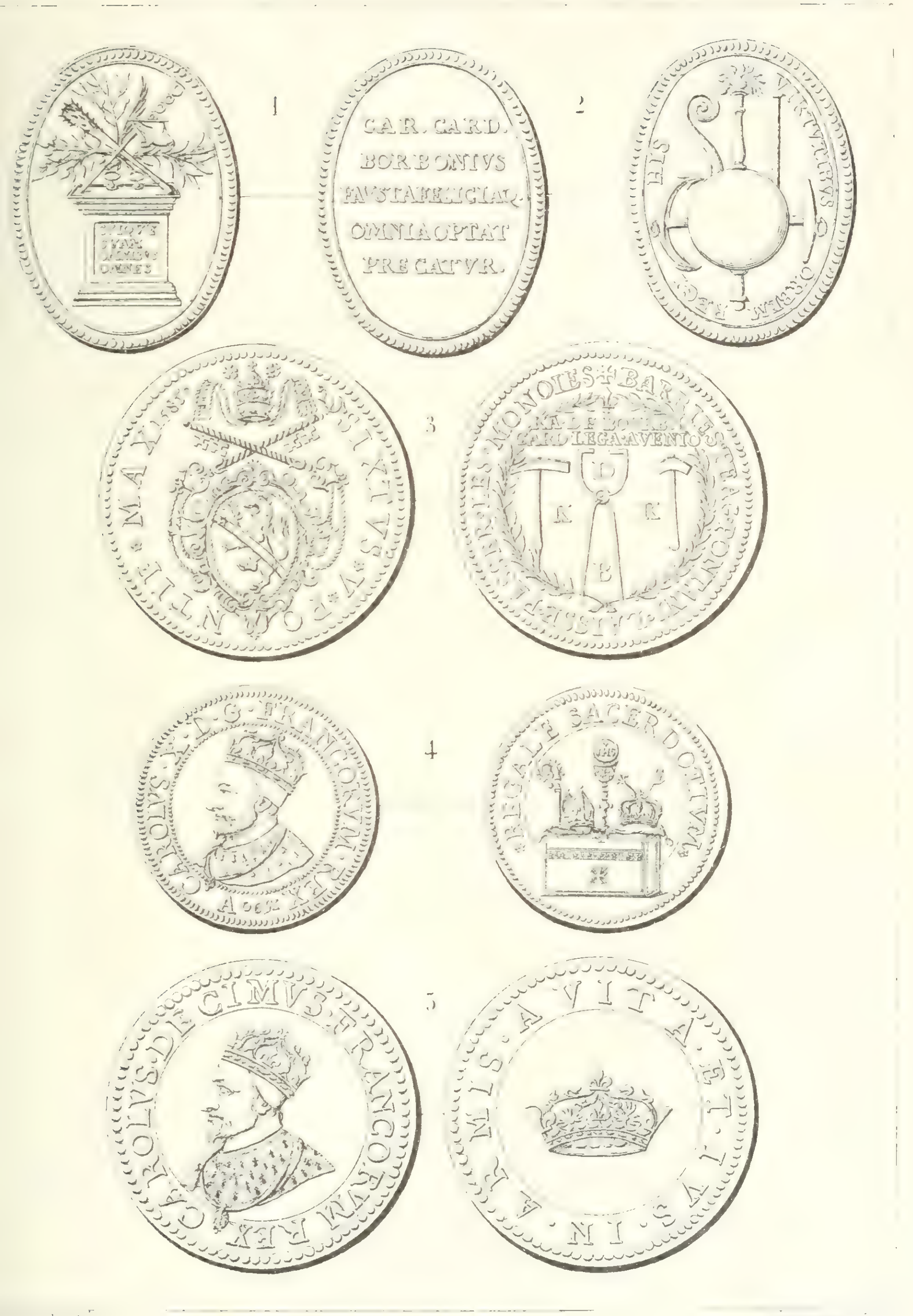
Dictiounaire de la France (provinces, villes, abbayes et évêchés) par R. HASSELIN ; 6 vol. in-8°, 1771.

Dictionnaire Biographique universel (Michaud), par une réunion d'écrivains, 1842-1865 ; 45 vol. in-8°.

Documents inédits sur l'hist. de France, vol. de 1850. (Compte-rendu des dépenses du château de Gaillon).

DUBREUIL (Dom). Vie du Cardinal de Bourbon ; 1 vol. in-12, 1594. — Autre édit., 1 vol. in-4°, 1612.


1
2
3
4
5
6
7
8


1
2
CAR. CARD.
BORBONIVS
FAVSTAFELICIAQ.
OMNIA OPTAT
PRECATVR.
3
SIXTVS V. PONTIF. MAX.
4
CAROLVS X. D. G. FRANCORVM REX
REGALE SACERDOTIVM
5
CAROLVS DECIMVS FRANCORVM REX
AVITA ET IVS IN ARMIS

MÉDAILLE DU CARDINAL DE BOURBON

PL. III



PL. IV



Gallia christiana (Saintes, T. II. — Carcassonne, T. VI. — Beauvais, T. X. — Rouen, T. XI. — Nevers, T. XII.)

L'Estoile. Journal de Henri III et Henri IV, 3 vol. in-8°.

Magasin pittoresque, année 1839, avec portrait du cardînal.

Mezeray. Hist. de France ; 3 vol. in-fol. MDCLXXXV.

Moreri. Dict. Historique ; 10 vol. in-fol., 1759.

Pommeraye (Dom.). Hist. des arch. de Rouen ; 1 vol. in-fol., MDCLVII.

Pimodan (de). Vie d'Antoinette de Bourbon ; 1 vol. in-8, 1889.

Thou (de). Hist. univ. depuis 1543 jusqu'en 1607 ; édit. de 1634, 16 vol. in-4°.

Simon (abbé). Hist. de Vendôme ; 3 vol. in-8°, 1834.

NOTE

RELATIVE A LA COMMUNICATION DE Mme MALAVAL, COMTESSE DE FONTENAY

de la Société des Lettres de Rodez

SUR

BOUCHARD VII, COMTE DE VENDOME

PAR

M. BONHOURE

Le 2 juillet dernier, nous adressions à M. le président de la Société des Lettres de Rodez la lettre suivante :

Monsieur le Président,

A l'une des dernières séances du Bureau de notre Société, l'un des membres donnait lecture de l'entre-filet suivant d'un journal de Paris : « Il vient d'être fait « une découverte, non loin de Montlaur, d'un sarcophage « dans lequel se trouve, à côté du squelette, une cuirasse « en acier forgé du XIVe siècle. Il y a lieu de conjecturer « qu'il s'agit de l'armure ayant appartenu à Bouchard, « comte de Vendôme, vainqueur des Anglais, à Roque-« cezière en 1369. L'envoi de la cuirasse est annoncé à « la Société des Lettres ».

Le Bureau m'ayant chargé de vous demander, Monsieur le Président, de vouloir bien nous confirmer le fait et nous donner à ce sujet tous les renseignements qui pourraient intéresser notre société, je m'acquitte aujourd'hui de ma mission, et je vous prie d'agréer, avec nos remercîments, l'expression de mes sentiments distingués.

G. BONHOURE,

« *Bibliothécaire-Archiviste.* »

Le 11 juillet, nous recevions de M. le Président de la Société des Lettres de Rodez cette réponse :

Rodez, le 11 juillet 1900.

« Monsieur,

« Je suppose que l'entrefilet qui a donné lieu à votre lettre du 2 juillet a son origine dans une communication faite à notre société le 26 novembre dernier par Madame Malaval que nous avons le plaisir de compter parmi nos membres. Je lui ai transmis votre lettre, et elle me répond qu'elle-même va vous écrire. La cuirasse dont il est question dans sa communication est destinée au musée de la Société, mais n'y est pas encore arrivée.

« Veuillez recevoir, Monsieur, avec l'assurance de la disposition empressée où je suis de correspondre à vos désirs scientifiques, celle de mes sentiments les plus distingués.

« Maisonabe ».

LETTRE DE MADAME MALAVAL
A M. BONHOURE

Saint-Affrique, 13 juillet 1900.

« Monsieur,

« Le Président de notre Société archéologique d'Aveyron m'ayant fait l'honneur de m'envoyer votre lettre, je me suis chargée de vous fournir quelques renseignements au sujet de ma trouvaille.

« Comme vous l'indique le procès-verbal de la séance du 26 nov. 1899 — (que j'ai prié M. Maisonabe de vous adresser) — c'est en cherchant, *à Montlaur,* — canton

de Belmont, arrondissement de Saint-Affrique — la tombe du sénéchal anglais du Rouergue, que j'ai découvert, dans un sarcophage contenant un squelette d'homme, une cuirasse en acier forgé, du poids d'environ sept kilogr. Des flèches, trouvées tout près du Dourdou, me seront remises également par le propriétaire du champ, mais non sans difficultés et sans marchandages.

« A mon humble avis, cette cuirasse du XIVe siècle appartient incontestablement à l'un des grands chefs de l'expédition du Camarès ; cependant personne ne peut l'attribuer à Bouchard VII, comte de Vendôme, vainqueur des Anglais en janvier 1369, à *Roquecézière* et en septembre, même année, à *Montlaur ;* car votre héros vendômois, SURVÉCUT à cette dernière grande bataille, qui fut décisive, et qui expulsa les étrangers du Rouergue (15 septembre 1369).

« Les Anglais occupèrent encore quelques places fortes, après la sanglante bataille de Montlaur, où périt le sénéchal, Thomas de *Wetenhale.* Ainsi le 11 déc. 1369, ils possédaient encore en Rouergue Sauveterre, Castelmari, Millau, Paulhe, St-George et St-Izaire. Ce n'est qu'en *avril 1370*, que notre province redevint française. La domination étrangère avait duré *huit ans et deux mois* environ. Le roi Charles V n'eut garde d'oublier les grands capitaines qui lui avaient rendu de si importants services : Bouchard VII reçut en don la ville de Saint-Affrique et la jouissance du château de Roquecézière, situé à 932 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans une situation magnifique, au-dessus d'un rocher, où Jules César avait construit une forteresse, formant la limite de trois départements : Tarn, Aveyron, Hérault.

« Les consuls de St-Affrique protestèrent contre le don de leur ville au comte de Vendôme, car la cité était sous la sauvegarde du roi.

« Alors, en mai 1370, parurent des lettres patentes de Charles V, confirmant les privilèges de St-Affrique, disant que la ville appartiendra au roi et ne pourra être transportée en d'autres mains. En conséquence, il enjoignait au sénéchal de révoquer tout ce qui avait été fait de contraire et d'annuler le don de la ville de St-Affrique, octroyé au comte de Vendôme. En échange, il fut donné à Bouchard VII la ville de Castres, en Albigeois, avec le titre de comte. (*Archives communales de St-Affrique*).

« Certains historiens ont voulu attribuer à Duguesclin la prise de *Roquecézière* (*Rupes Cæsarea*) (Aveyron). Mais il est prouvé, par les livres de nos consuls, que jamais Duguesclin ne mit les pieds en Rouergue à cette époque. Pour une bonne raison, c'est qu'il était occupé en Espagne à guerroyer pour le compte de Transtamarre pendant les années 1369, 1370, et ne revint en France qu'en 1371.

« Froissart, dont l'imagination était fertile en traits de ce genre, attribue à Duguesclin la prise de la Roquevalsergue (Aveyron) qu'il appelle La Roche-Vauclère. — Ce qui a pu donner lieu à cette erreur historique, c'est que le comte de Vendôme se servit, comme renforts, dans ses différents sièges ou combats, de quelques compagnies de *routiers bretons*, ayant appartenu à Duguesclin.

« Pour la grande bataille de Montlaur, le sénéchal anglais Thomas de Wetenhale, avait amené 4000 hommes, sans compter les troupes auxiliaires et des lieutenants de grand mérite comme *David Cradoc, Jean Chacke, Hochequin Russel,* qui défendit Paulhe ; *Diego Massi,* gouverneur de Millau, vaincu à Compeyre ; *Robert Chenay,* avec les compagnies que *Chandos,* envoyait contre le comte de Vendôme et qui couvrait les plaines onduleuses du Camarès, les rives du Dourdou et de la Sorgue.

« C'est vous dire, Monsieur, que Bouchard VII, vainqueur de Roquecézière, se couvrit de gloire à Monltaur, et dans *six* autres combats, livrés dans notre Vabrais; de plus, il avait à lutter contre le mauvais vouloir de l'évêque de Vabres, Etienne de Vassignac, qui entretenait à ses frais une garnison anglaise, à St-Izaire, près St-Affrique. Après ses exploits, le comte de Vendôme et de Castres rejoignit à Albi, puis suivit à Toulouse, le duc d'Anjou, son maître, célèbre par ses exactions en Aquitaine. Car il faut bien l'avouer, notre malheureux pays fut plus à plaindre après l'occupation anglaise que pendant sa durée, à cause des routiers et des grands seigneurs pillards qui le dévorèrent sans merci.

« Je désire que vous ayez, Monsieur, autant de plaisir à lire ces détails historiques que j'en ai à vous les donner.

« Clémence Malaval,
« comtesse de Fontenay ».

A cette très intéressante communication, nous ajouterons quelques lignes :

Madame Malaval nous dit, d'après les archives communales de St-Affrique, que c'est en échange de l'annulation du don de la ville de St-Affrique que le roi Charles V donna la ville de Castres en Albigeois à Bouchard VII avec le titre de comte. C'est là une inexactitude : C'est Eléonore, descendante du fameux Simon de Montfort, qui apporta en dot à Jean V la seigneurie de Castres. Et c'est sous Jean VI, lequel avait partagé la captivité du roi à la suite de la fameuse bataille de Poitiers (1356), que le roi Jean avait érigé la seigneurie de Castres et ses dépendances en comté, et avait déclaré que ce nouveau comté qui avait été régi auparavant suivant les us et coutumes de Paris, le serait à l'avenir suivant les coutumes du comté d'Anjou où le comté de Vendôme était situé.

Il est bien certain que le squelette d'homme et la cuirasse contenus dans le sarcophage découvert à Montlaur (Aveyron) ne peuvent être attribués au comte de Vendôme. Où mourut Bouchard VII? Ni le grand historien du Languedoc, dom Vaissette, ni les historiens du Vendomois ne parlent du lieu de sa mort. Sur ce point le champ reste ouvert aux recherches. L'épitaphe gravée sur la tombe de Bouchard VII le fait vivre jusqu'en 1400. C'est là une erreur. L'abbé Simon prouve qu'il mourut vers 1373 et que c'est seulement en 1400 que ses restes furent inhumés dans la collégiale de St-Georges de Vendôme.

Il est intéressant de noter que c'est par le mariage de Catherine, sa sœur, avec Jean de Bourbon, premier du nom, que le comté de Vendôme fut porté dans la maison de Bourbon.

En passant, une petite rectification : L'abbé Simon, M. de Pétigny et M. de Rochambeau disent « Bouchard VII, vainqueur des Anglais à Roquecolère ». C'est Roquecezière qu'il faut dire.

Madame Malaval conclut d'ailleurs comme nous, que le personnage inhumé dans le sarcophage découvert par elle ne saurait être Bouchard VII. Mais sa communication n'en est pas moins très intéressante pour notre société. Et d'autre part, nous sommes heureux d'apprendre qu'à la Société des Lettres de Rodez elle a tiré de l'oubli notre héros vendomois, vainqueur des Anglais, qui se couvrit de gloire en Rouergue. Il nous reste par conséquent un agréable devoir à remplir : exprimer nos plus vifs remercîments à Madame Malaval, comtesse de de Fontenay, et lui adresser nos respectueux hommages.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. ERNEST NOUEL

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

PAR

M. R. DE SAINT-VENANT

[*Sur le désir exprimé par plusieurs de nos Sociétaires, la Notice consacrée à notre très regretté Secrétaire, paraît dans ce Bulletin même, en cours d'impression au moment de son décès.*]

Messieurs,

Les pertes subies depuis quelques années par notre Société, sont bien cruelles ; mais aucune ne pouvait nous être plus pénible que celle de notre vénéré collègue et secrétaire, M. Ernest Nouel, professeur honoraire de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 28 novembre dernier, âgé de 69 ans.

Sur sa tombe, plusieurs amis et confrères ont rappelé ses mérites. La Société Archéologique du Vendomois nous impose un autre devoir ; c'est de retracer ici sa vie laborieuse et de donner une idée de ses travaux.

Vous avez chargé votre président de cette tâche ; elle sera douce à son cœur, il y mettra tout ce qu'il garde de gratitude pour son ancien maître, et pour le collègue aimé dont si longtemps nous avons vu le visage sympathique au milieu de nous.

Ernest-Marie Nouel était né le 31 janvier 1831, à Eppe-Sauvage, canton de Trélon, arrondissement d'Avesne (Nord).

Son père, M. Amédée Nouel, élève de l'école polytechnique, s'était d'abord destiné à l'artillerie. Se trouvant en qualité d'élève à l'école de Metz (1) il fit rencontre de la jeune fille qu'il devait associer à sa vie.

La famille de celle-ci crut devoir imposer la démission du jeune officier, comme la condition absolue du mariage.

M. Amédée Nouel quitta donc l'armée, et le jeune ménage vint s'établir dans une propriété achetée tout exprès, en ce village d'Eppe-Sauvage, où devait naître Ernest Nouel, le troisième de onze enfants, dont l'un devenu lui-même officier d'artillerie, devait finir d'une manière glorieuse : Il fut tué à la bataille de Traktir, en Crimée, le 16 août 1855.

Voyant cependant sa famille s'augmenter et ses charges s'appesantir, M. Nouel, le père, comprit le besoin pour lui d'une profession quelque peu lucrative, et accepta la situation de professeur de mathématiques au collège de Pont-Levoy.

Là naquirent les six derniers des frères et sœurs de notre collègue ; là il fut élevé lui-même.

Bien servi par une intelligence d'élite, il y reçut une instruction solide, complétée ensuite au collège Rollin, et qui devait, à dix-neuf ans, lui ouvrir les portes de l'Ecole Normale supérieure.

Il sortit de l'Ecole Normale le 28 avril 1853 avec le triple grade de licencié es-sciences mathématiques, physiques et naturelles, et en 1856, il était admis à l'agrégation pour les sciences physiques et naturelles.

(1) Il convient peut-être de rappeler ici que c'est l'école de Fontainebleau qui a remplacé celle de Metz depuis 1870.

Entre ces deux dates, on le nommait professeur-adjoint de physique au lycée du Mans, puis, en la même qualité, il passait le 12 octobre 1855 au lycée d'Orléans. Enfin, le 27 septembre 1856, il arrivait comme professeur de physique au lycée de Vendôme, poste qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa retraite.

Il faut avoir connu M. Nouel dans ces années de jeunesse pour se faire une idée de l'homme et du professeur.

D'une taille au-dessus de la moyenne, d'une figure agréable, ouverte et avenante, il avait la rondeur et la bonhomie qui par dessus tout plaisent aux adolescents. Ceux-ci voyaient en lui non seulement le professeur remarquable dont la science profonde leur imposait dans sa classe, mais encore l'homme aux relations faciles, aux manières cordiales, sachant s'intéresser à tous ; et tous l'aimaient pour ces qualités qui vont directemeut au cœur. Aussi nul professeur ne fut plus populaire.

Ses leçons n'étaient jamais ternes parce que les saillies originales dont il savait émailler les sujets les plus austères, fixaient l'attention même des moins appliqués parmi ses auditeurs.

Ce serait ne pas le faire connaître tout entier que de passer sous silence certaines particularités de sa nature.

Nouel était un amateur des exercices physiques. Il était marcheur intrépide et robuste nageur. Mais le patinage surtout le ravissait. Du pays du Nord, où il était né, il avait rapporté cet art, quasi inconnu dans nos contrées du centre jusqu'au milieu de ce siècle.

Durant les grands froids, on le rencontrait toujours le premier sur la glace, là où elle portait, admiré pour ses tours d'adresse, et entouré par une foule non encore blasée sur cet exercice qui depuis s'est si fort vulgarisé.

A coup sûr, ces futilités n'augmentent pas les mérites

de l'homme et du savant. Mais elles précisent son caractère ; c'est pourquoi nous avons voulu en faire mention.

Son activité intellectuelle était énorme, et nul plus que lui n'a eu une existence occupée.

Ses devoirs envers ses élèves consciencieusement remplis, il se précipitait à ses études favorites, c'est-à-dire la météorologie et la botanique qui l'ont intéressé toute sa vie.

Son père dans son enfance lui avait fait commencer un herbier. Nombre de jeunes gens se sont trouvés dans ce cas et ont abandonné la botanique lorsque l'âge d'homme leur est arrivé. Il devait en être autrement d'Ernest Nouel. Les choses qu'il entreprenait n'étaient pas pour être abandonnées ainsi. La botanique, chez lui, devint une vraie passion.

Dans le cours de son existence, il réussit à composer une flore complète du pays vendomois. Avec ses amis MM. Legué et Pelterau, il parcourut notre arrondissement en tous sens.

L'on peut dire que pas une plante née dans notre pays ne lui est restée inconnue, et plusieurs ont été par lui découvertes qui avaient échappé à ses prédécesseurs (1).

Mais il ne s'agissait pas seulement pour Nouel de faire la flore de nos contrées ; son ambition était plus haute ;

(1) Comme il est à craindre que les travaux de M. Nouel en cet ordre d'idées ne soient pas publiés, nous croyons devoir donner ici la liste des plantes principales qu'il a découvertes dans notre pays, liste qui nous a été fournie par M. Legué, de Mondoubleau.

Ranunculus ophioglossifolius Vill., Corydalis solida Sm., Slellaria glauca With., Trifolium subterraneum L. et glomeratum L., Coronilla minima L., Epilobium palustre L., Valerianella eriocarpa Desv., Gnaphalium dioicum L., Lithospermum purpureo-cœruleum L., Plantago carinata Schrad., Cephalanthera ensifolia Rich. et grandiflora Babingt., Ophrys muscifera Huds., Phalangium bicolor DC., Potamogeton plantagineus Ducr., Scirpus Michelianus L.

il voulait la flore française entière, et il y travailla toute sa vie avec la persévérance et la suite qu'il mettait en toutes choses.

Dans cet ordre d'idées, en l'année 1885 (?) il saisit avec empressement une occasion propice et des vacances un peu prolongées pour faire un voyage dans les Alpes.

Avec son fils aîné, alors élève de l'Ecole polytechnique, et aujourd'hui capitaine d'artillerie, et accompagné de M. Ernest Peltereau, lui-même très amateur de botanique, il parcourut la région des Alpes dauphinoises qui s'étend entre Grenoble et Briançon, contrée dont la flore est d'une richesse inouie, notamment au col du Lautaret, renommé parmi les botanistes.

Nouel n'était déjà plus jeune alors ; mais il est réservé aux êtres bien doués de conserver une fraîcheur d'impression qui les fait jouir plus que les autres des beautés de la nature. Admirant toutes ces merveilles et notamment les spectacles géologiques si curieux de ces montagnes, il ne cessait de se féliciter d'être venu dans ces parages voir de ses yeux les phénomènes qu'il enseignait depuis trente années dans sa classe.

De ces recherches et des ces excursions est résulté un herbier d'une richesse extrême, connu au loin parmi les botanistes, et comme en possèdent bien peu de particuliers.

Par une touchante sollicitude à notre égard, M. Nouel a voulu que notre Société, et par la même, le Musée de la ville, héritassent de cet herbier. Sa famille nous a fait savoir que très prochainement il serait mis à notre disposition.

Le Musée saura sûrement lui donner la place qui convient à la mémoire de notre éminent collègue.

Une autre science, nous l'avons dit, partageait avec la

botanique, tous les instants libres du travailleur et du savant. C'était la météorologie. Ses observations météorologiques, voilà la chose à la quelle il attachait le plus d'importance.

Il avait été initié à ces études par un homme qu'il regardait comme son maître et était son ami, M. Emilien Renou, aujourd'hui directeur de l'Observatoire du parc Saint-Maur et membre de l'Institut. Tout de suite celui-ci avait compris quels services pourrait rendre à la science, dans cet ordre d'idées, un observateur aussi consciencieux et persévérant que le jeune professeur de physique du lycée de Vendôme.

Alors commencèrent ces observations méticuleuses, opiniâtres, dont le résultat est connu de nos lecteurs.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur ce sujet tout à l'heure.

Par son mariage, en 1857, avec Mlle Coeffeteau, Nouel était devenu tout à fait vendomois. Dès lors, il se trouva tout indiqué, en 1861, lorsque fut fondée notre Société archéologique — cette société ne devait ajouter à son nom ces mots *scientifique et littéraire* que quelques temps après — pour en devenir un membre actif. Il était, du reste, parmi les promoteurs de l'entreprise. Ce projet de création, à Vendôme, d'une société savante s'était trop bien accordé avec ses aspirations instinctives pour qu'il lui restât indifférent.

On le nomma aussitôt conservateur du Musée.

C'était le charger de la conservation d'une chose qui n'existait pas encore, mais dont la venue au monde s'annonçait imminente.

Dans le modeste local pris tout d'abord en location au n° 44 de la rue du Change, Nouel se mit à classer avec zèle et méthode les objets qu'à l'envi les habitants de la ville et de la campagne apportaient au Musée naissant,

et, grâce à lui, la collection prit de suite un aspect des plus satisfaisants.

Ils sont bien loin dejà — c'était en 1862 — les jours où s'assemblèrent ces hommes mus par la seule pensée de rendre service à la science et de rechercher dans les vestiges du passé ce qui pouvait concourir à mieux faire connaître l'histoire de notre pays.

Leur but était louable, leur pensée élevée, leur bonne volonté évidente; la place de Nouel était bien parmi eux. La Société fraîchement éclose ne pouvait manquer de le nommer membre de son bureau, situation qu'il devait garder, à des titres divers, jusqu'à sa mort.

Il trouvait là MM. Emilien Renou, de Deservillers, Gervais Launay, Charles Chautard, Boutrais, Bouchet, l'abbé Bourgogne, Hyppolite de Brunier, Rolland. De ces hommes, plusieurs étaient déjà ses amis, les autres allaient le devenir, tous heureux et fiers d'ouvrir leurs rangs au jeune professeur.

Alors commença pour lui une vie toute d'activité. Sans négliger sa classe et les soins qu'il devait à ses élèves, Nouel donna à ses nouvelles fonctions le plus clair de ses loisirs, toutes les heures que n'absorbaient pas ses deux passions favorites, la botanique et la météorologie.

Le Bulletin de la Société, seule publication qu'il ait jamais favorisée de ses productions, portera dorénavant la trace de ses études dans tous les genres.

Pas une année ne s'est passée sans que nous ayons eu le plaisir d'entendre de lui quelque lecture intéressante sur des sujets divers ; car il ne se bornait pas à travailler les seules questions scientifiques, il s'intéressait encore considérablement à l'histoire locale, à l'archéologie, aux mémoires et anecdotes se rapportant aux événements d'autrefois.

Ses lectures plaisaient toujours, même celles portant sur des sujets arides ; parce qu'il savait les agrémenter de réflexions originales qui n'appartenaient qu'à lui. D'ailleurs, il était un lecteur remarquable et nul mieux que lui n'avait la puissance de faire ressortir la valeur des mots et des phrases ; aussi était-il toujours écouté avec intérêt.

Il connaissait ses auteurs latins et français et savait avec un curieux à-propos émailler de citations judicieuses les sujets les plus divers. Par là, il arrivait d'une manière très habile, à retenir l'attention de tous. Les habitués de nos séances l'ont appris mieux que personne.

Sa première publication est de 1864 ; elle est relative à la théorie du givre et du verglas.

Les hommes de notre génération n'avaient pas encore été témoins des conséquences désastreuses de ces deux phénomènes de la nature, on ne les connaissait jusqu'alors que par ouï-dire ; il était réservé aux années 1879 et 1880 de nous les faire percevoir d'une façon brutale. La théorie du givre et celle du verglas sont exposées là avec clarté et précision ; et, autant que puisse l'apprécier un profane, Nouel fournissait, de ces bizarreries de la température des explications nouvelles et inédites que les faits postérieurs sont venus confirmer. Par là il donnait une haute idée de son esprit d'observation, et ne manquait pas d'en recevoir les compliments sincères du monde savant.

La Société avait ainsi, en son conservateur du Musée, un homme tout prêt à mettre sa science à la disposition de ses collègues, pour lui faire connaître les événements curieux ou extraordinaires survenus dans la contrée ; bonne fortune enviée sans doute par nombre de sociétés de province.

Hâtons-nous de dire que notre savant collègue n'a pas failli à sa tâche.

Quelques temps après cette première communication, il en fit paraître plusieurs, suivies d'un grand nombre d'autres parmi lesquelles, voulant en donner une idée, nous sommes obligés de faire un choix (1).

C'est ainsi qu'en 1868, nous avions de lui : *Quelques mots sur le forage d'un puits artésien à Villiers.* Ce forage de puits artésien faisait en effet événement dans le pays. C'était le premier de l'espèce pour la vallée du Loir. Sa description était attendue avec curiosité. Après un exposé oral de la théorie des puits artésiens, Nouel fit l'historique jour par jour du forage de celui-ci et le fit suivre d'une note sur la constitution géologique du terrain de Villiers. Un lavis donnant la coupe de ce puits orne encore la salle de nos séances.

Puis, au milieu de rapports divers et différents comptes rendus, notre savant collègue nous fournit une *Note sur la trombe des Hayes qui a traversé le Vendomois le 3 octobre 1871.*

Il faut lire cette notice pour comprendre avec quelle lucidité, Nouel savait décrire les phénomènes de la nature. Cette trombe avait causé de grands dégâts dans le pays, au sud de Montoire et de Vendôme, dans la contrée qu'on appelle *la Petite Beauce.* Nouel se transporta sur les lieux, et se rendit compte par lui-même des événements. Il interrogea les témoins les plus intelligents, et le résultat de ces investigations fut un travail des plus intéressants non seulement sur le météore lui-même, mais encore sur les trombes en général. Car, de ses observations, le savant professeur ne

(1) Nous donnons à la fin de cette notice la nomenclature aussi exacte que possible des publications de Nouel.

manquait jamais de tirer quelqu'enseignement utile. Il avait toujours le désir ardent de faire faire à la science un progrès.

Ce travail sur la trombe des Hayes eut, du reste, l'honneur d'être cité et même analysé par M. Faye, membre de l'Institut, dans le compte rendu de l'Académie des sciences (tome 80, p. 988). M. Faye rendait un éclatant hommage à la façon remarquable dont le « savant physicien » avait su décrire ce *tornado* vendomois ; ajoutant que « la Science n'y avait pas une ligne, pas un mot à retrancher ».

Les communications de ce genre étaient toujours attendues avec curiosité, lorsque c'était Nouel qui les faisait. Aussi peut-on juger de l'intérêt présenté par celle relative au bolide du 23 juillet 1872.

Tombé à Saint-Amand, et divisé en plusieurs météorites, ce bolide dont la pièce principale pesait 47 kilos, a été pendant quelques jours déposé au Musée de Vendôme. Mais le prix demandé par le propriétaire (1) étant hors de proportion avec les ressources du Musée, on dut le laisser partir pour le Musée de la capitale de l'Autriche, et Vendôme n'en possède qu'un fac-simile.

Le monde savant s'émut de cet événement. Nouel immédiatement prit l'initiative d'aller voir par lui-même comment les choses s'étaient passées. Il rend compte de sa visite en une notice détaillée, accompagnée d'une lumineuse théorie des météorites.

Notre Bulletin en profita, et ce numéro eut un grand succès en France et à l'étranger.

C'est ainsi que notre Société avait lieu de se réjouir de

(1) Par droit d'accession, le possesseur du terrain est devenu légitime propriétaire du bolide.

plus en plus de compter parmi ses membres un savant aussi autorisé que notre dévoué collègue.

Ses connaissances botaniques lui permettaient bientôt après de faire une découverte curieuse.

Il avait remarqué qu'à la suite de la guerre, la flore de nos pays s'était enrichie de plusieurs espèces nouvelles.

Il en résulta une note de lui parue dans notre Bulletin de l'année 1873, note dans la quelle il ne nomme pas moins de 148 plantes nouvelles, apportées dans les fourgons, non de l'ennemi, car celui-ci trouvait quand même le moyen de nourrir ses chevaux aux dépens de nos campagnes, mais bien de nos propres troupes.

La disette en fourrages de cette année 1870 avait été si grande que les fournisseurs des armées furent obligés de faire venir du midi, et généralement d'Algérie, le foin destiné à nourrir nos chevaux.

Or, ces fourrages avaient laissé échapper des graines qui au printemps germèrent, et Nouel, en visitant les lieux de campement des troupes les découvrit au milieu des plantes indigènes qui toutes lui étaient familières.

Il avait fallu toute sa sagacité et son esprit de recherches pour arriver à lui faire découvrir cette singulière conséquence de la guerre.

Deux ans après il était nommé président de la Société (janv. 1875).

Dans le discours prononcé à ce sujet, notre éminent collègue donnait les conseils les plus sages. Il disait entre autre « qu'il n'est pas besoin d'être *savant* pour faire partie de la Société, et pour en être un membre utile ; une armée ne se compose pas uniquement d'officiers, il y faut aussi des soldats... » Il indiquait ainsi combien il importait que notre Société recrutât des adhérents ; ces

conseils sont toujours de circonstance, il ne faut pas l'oublier.

Il s'en fallait de beaucoup que Nouel fut uniquement attaché à la description des phénomènes physiques. L'histoire locale l'intéressait aussi grandement.

Pour cette cause, il mit la main à la publication de deux documents remarquables; je veux dire *Le Journal d'un Vigneron vendomois*, (François Lattron, XVIII[e] siècle), et *La Chronique de Michel Garault,* chanoine de Trôo, au XVI[e] siècle.

Ces deux documents sont d'un intérêt différent; le second beaucoup plus précieux que le premier. Mais dans le premier, Nouel rencontrait de nombreux renseignements météorologiques dont il était si friand; il y trouvait en outre des locutions spéciales au pays, sur lesquelles, en note, il donne des commentaires judicieux; ce qui lui permit de ramasser des matériaux pour un glossaire du Vendomois, publié depuis par M. Paul Martellière, à qui M. Nouel a pu communiquer ses remarques et observations (1).

Le journal de François Lattron fournissait, en outre, quelques faits d'histoire locale qui n'étaient pas sans saveur.

Mais beaucoup plus importante était la chronique de Michel Garault.

Nous étions transportés là à une époque des plus curieuses, où les documents sont fort rares. Aussi, notre collègue nous fait-il part, dans son introduction à cet ouvrage, des précautions infinies prises par lui pour que sa copie soit aussi conforme que possible, non à l'original perdu aujourd'hui, mais à la copie la meilleure, datant du XVIII[e] siècle.

(1) M. Martellière dans sa préface indique M. Nouel comme son collaborateur, mais pour la partie botanique seulement.

L'esprit positif du professeur de sciences se retrouve dans la dissertation reportée à la fin de cette publication, et les notes ajoutées par lui-même. Ces notes constituent la partie certainement la plus intéressante de l'ouvrage. Elles font voir que Nouel n'était pas seulement un savant physicien, il avait encore des dispositions remarquables à la critique historique.

Les véritables hommes de science ont de ces ressources qui les mettent à la hauteur de tous les travaux de l'esprit, pour peu qu'ils veuillent y appliquer sérieusement leur intelligence.

Cependant, Nouel avait quitté la présidence de la Société en 1876, époque où d'annuelles ces fonctions étaient devenues triennales. Il était alors remplacé par Rochambeau.

Mais le bureau lui réservait une place parmi ses membres, trop heureux que les réglements permissent de le réélire en qualité de bibliothécaire-archiviste. Il garda ces fonctions jusqu'en 1887, époque où il fut nommé secrétaire, poste dans lequel il fut toujours réélu, et qu'il a conservé ainsi jusqu'à sa mort.

Ses publications devinrent alors de plus en plus fréquentes ; et il ne se passait pas d'année, à peine de trimestre où il ne nous apportât quelque travail, si court qu'il fût et sur les sujets les plus variés.

En 1883, il consacrait une notice biographique au docte Victor Dessaïgnes, son voisin, et nous faisait connaître les hautes qualités scientifiques de ce savant chimiste, qui modestement avait travaillé toute sa vie dans son laboratoire de la rue Poterie et était membre correspondant de l'Académie des sciences, chose que la plupart des Vendomois ignoraient. Grâce à lui la vie de

cet homme de grand mérite pourra être sauvée de l'oubli.

Deux ans après, il avait encore l'occasion de mettre en lumière l'existence toute de travail d'un autre de nos collègues et non des moindres, Charles Bouchet, qui venait de mourir. C'était un article nécrologique écrit par Nouel avec son cœur, qui guidait sa plume, car Bouchet était son ami. Les membres de la Société ne manquèrent pas d'acquiescer aux paroles d'éloges prononcées en l'honneur d'un de nos sociétaires les plus éminents.

C'est vers cette époque que, mis en goût par le succès obtenu par son travail sur la *Chronique de Michel Garault,* Nouel saisissait comme une bonne fortune l'occasion de faire connaître le *Journal d'un vicaire de Souday* (1580 à 1631), sur la trace duquel il avait été mis par M. de Trémault. Ce second ouvrage était pour lui comme la continuation du premier. On y remarque ses réflexions judicieuses accoutumées, ce qui donne à cet opuscule un très piquant intérêt.

Son esprit curieux et chercheur n'était pas pour se cantonner dans ce seul genre de travail. Il aimait à fouiller les vieilles archives des paroisses pour en tirer des anecdotes, des faits spéciaux, destinés à fournir quelques indications sur l'histoire locale et sur les mœurs des temps anciens.

Il fut amené ainsi à donner des analyses de vieux registres paroissiaux. Il savait merveilleusement en faire ressortir l'intérêt, non pas énorme à coup sûr, mais pourtant suffisant pour tenir en éveil l'attention des auditeurs, d'ailleurs assez friands de ces choses d'autrefois. Il égayait ces lectures de saillies spirituelles, de bons mots, de citations latines appropriées qui mettaient souvent en joie les assistants.

Cependant en 1891, la Société faisait une perte sensible,

M. Gervais Launay venait de mourir. Notre savant collègue était son ami, nul mieux que lui n'était autorisé à prononcer son éloge; aussi s'empressa-t-il de le faire avec toute l'attention scrupuleuse qu'il mettait à ces sortes de travaux. Le résultat est une notice biographique des plus consciencieuses ou la vie du défunt, pleine de dévouement à la science et à ses concitoyens nous est révélée sous le jour le plus apte à nous le faire connaitre et apprécier.

Nous ne pouvons ici entrer dans tout le détail de ses nombreux travaux de genres si différents. La plupart d'entre nous en entendirent la lecture. Ils laissaient des impressions particulières, remplies d'un charme spécial, dû au talent original de l'auteur.

Il nous faut cependant signaler, au milieu de toutes les communications scientifiques dont le savant professeur gratifiait notre Bulletin, la série de celles où il avait résumé ses observations météorologiques, fruit d'un labeur assidu de quarante années.

Ce travail est intitulé : *Le Climat de Vendôme.* On y trouve d'abord un historique de la météorologie à Vendôme. L'auteur nous apprend que dans notre ville on avait des observateurs attentifs des variations de la température dès le XVIIIe siècle. Il nous fait connaître les noms des météorologistes qui l'ont précédé en ce pays depuis 1810, le docteur Beaunier, Emilien Renou, le savant directeur de l'Observatoire du Parc Saint-Maur, Geoffroy Boutrais.

Ce dernier eut Nouel pour collaborateur dans les dernières années de sa vie; il nomme aussi ses contemporains, MM. Jules Coquelin, à Picolet; Avril, l'horloger; Lemercier, enfin Georges Renault, ces deux derniers nos collègues, qui continuent la tradition.

Puis il nous fait une dissertation sur le baromètre, la façon de l'observer. Entrant enfin dans le cœur du sujet, il donne la moyenne des hauteurs barométriques pendant les différents mois de l'année et finit par établir la *normale* du baromètre qui, dans nos pays est fixée à 755 millimètres. Voilà ce qu'on ne savait pas avant lui, au moins d'une manière absolue et certaine.

Passant ensuite au thermomètre, il en fait d'abord l'historique, indique la façon de le disposer pour le plus grand profit des observations.

Il donne ensuite les moyennes observées par lui par séries de dix années et enfin la moyenne générale ou normale. Cette normale est de 10° 94, soit bien près de 11°. Cette normale, nous le voyons, paraît être à peu près la température constante de nos sources et de nos caves dans le rocher.

Il passe ensuite en revue les différences observées par saison, par mois, et publie les moyennes, les maxima et minima.

On ne saurait concevoir à quel point cet ouvrage lui couta de peines et de soins minutieux.

Il est divisé en sept chapitres, le premier qui ne porte pas de numéro, traitant comme nous l'avons dit de la partie historique ; le second, intitulé *le Baromètre ;* le troisième ayant pour en-tête *le Thermomètre ;* enfin les quatre autres portant tous comme rubrique : *la Température*, et comme intitulé, chacun le nom d'une saison, commençant par l'hiver (décembre à février) et finissant par l'automne (septembre à novembre). Le chapitre IV n'est pas intitulé autrement que par ces mots : *la Température;* mais les trois mois d'hiver y sont traités.

Le tout forme 175 pages de notre Bulletin. Mais nous croyons bien que l'auteur avait un dernier chapitre en

réserve. Il nous faudra de toute nécessité le trouver et le publier.

Ces chapitres sont arides à la lecture; mais ils sont beaucoup plus faits pour être consultés que pour être lus. Tels qu'ils sont, ils ont porté au loin le renom de notre collègue et par contre-coup celui de notre Société. Tous ceux qui s'occupent de météorologie en France et à l'étranger, grâce aux travaux de Nouel, connaissent ainsi la *Station de Vendôme.*

Il faut nous borner à citer ces seules publications parmi toutes celles que nous devons aux travaux de notre éminent compatriote (1).

Nous espérons que ce court résumé pourra donner à ceux qui ne l'ont pas connu comme nous, une idée de sa laborieuse et méritoire existence.

La retraite était venue le saisir en 1894, alors qu'il était encore en pleine possession de ses facultés. De ce jour il se consacra de plus en plus aux travaux dont nous venons de parler, aux soins à donner à notre Société et encore à ses fonctions de bibliothécaire de la ville, place qu'il occupait depuis 1888.

En cette dernière qualité il put se livrer à un travail tout à fait remarquable et de longue haleine, c'est le catalogue général des vingt mille volumes de la Bibliothèque municipale de Vendôme. Ce travail lui coûta près de dix années de labeur acharné. Et l'on se demande comment il a pu parvenir à l'achever sans faire aucunement tort à ses autres occupations. Ce sera là pour lui un titre impérissable à la reconnaissance des habitants de Vendôme.

Ceux-ci, du reste, n'avaient pas manqué de découvrir en lui les grandes qualités qui font les meilleurs citoyens.

(1) Nous répétons ici qu'à la fin de cette notice on trouvera la nomenclature complète, sauf erreur, des travaux de E. Nouel.

Les conférences publiques données par les professeurs rivalisant de zèle pour instruire le peuple, ne contribuèrent pas peu, du reste, à le rendre populaire. En 1871, il avait été nommé membre du Conseil municipal. Il sut apporter dans ces fonctions l'esprit d'ordre et de méthode, le bon sens et les idées désintéressées qui faisaient le fond de sa nature. Il resta là dix ans. Mais, soit qu'il s'aperçut que les séances du Conseil lui prenaient un temps précieux, soit pour une autre cause, il cessa de se représenter aux élections de 1881.

La science et notre Société n'étaient pas pour se plaindre de cette détermination.

Tous ces faits lui valurent, en 1886, une récompense qui n'est pas commune chez les professeurs de province ; il fut décoré de la Légion d'honneur. Jamais croix n'a été plus méritée; ses compatriotes sûrement, et particulièrement les membres de notre Société, furent heureux autant que lui de cette distinction.

Nouel cultivait la science avec le plus grand désintéressement. Jamais une idée de lucre ne l'avait guidé dans ses travaux. Il trouvait que la science devait être servie pour elle-même et non pour les avantages qu'elle procure.

Et lorsque, il y a peu d'années, notre Société se vit menacée d'être engagée dans un procès où, paraît-il, la propriété littéraire était en jeu, il avait été profondément scandalisé qu'on osât demander une réparation pécunière comme compensation à des contrariétés d'auteur.

L'indignation qu'il en ressentit ne laissa pas que de causer des désordres dans sa santé et aggraver la maladie en germe qui devait l'emporter.

Cet état, à juste titre, inquiéta ses amis, et ne fut pas sans effet sur la hâte mise à terminer cette affaire mal-

heureuse dont nos sociétaires ne peuvent manquer d'avoir conservé le souvenir.

L'homme privé chez Nouel était particulièrement attrayant.

Comme l'a dit en termes d'une admirable simplicité son ami de cinquante années : « Ce que Nouel était dans « sa jeunesse, il l'a été toute sa vie : un homme de « conscience, de devoir, de foi simple et sincère... Le « petit nombre de ceux qu'il honorait de sa confiance, et « qui ont pu le connaître tout entier n'oublieront jamais « ce qu'ils ont trouvé en lui de sureté de jugement, « d'élévation d'esprit, de noblesse de cœur (1). »

Dans cette ville de Vendôme, devenue sa patrie, il avait su s'entourer d'un cercle intime toujours heureux d'échanger avec lui les propos de l'amitié. Sa conversation y était goûtée entre toutes, pour son talent de narrateur, sa verve toute spéciale et sa malicieuse bonhomie.

« Sa simplicité, sa modestie, la finesse de son esprit, « dont il savait user sans jamais blesser, sa bonté infinie « déguisée sous une brusquerie enjouée, la sureté de ses « conseils, lui avaient assuré l'amitié et l'estime de tous « ceux qui l'entouraient (2) ». En un mot, il était éminemment « un homme de cœur, et un homme de bien (3) ».

Jusqu'à ce que ses forces lui eussent refusé tout service, il resta fidèle à nos séances.

(1) Paroles prononcées sur sa tombe par M. Fernet, inspecteur général de l'Université.

(2) Paroles prononcées sur sa tombe par M. Georges Port, proviseur du Lycée de Vendôme.

(3) Paroles de M. Guillemot, maire de Vendôme, dans les mêmes circonstances.

Et le 4 janvier 1900, il tenait encore sa place au bureau. Il paraissait enjoué et nous voyions avec plaisir sa physionomie reprendre l'aspect des anciens jours; mais au milieu de la séance il se sentit frissonner. Il demanda à se retirer; c'était la dernière fois qu'il devait entrer dans cette salle où si longtemps il nous avait aidé de ses paroles et de ses conseils.

La maladie l'avait pris et ne devait plus lui laisser de repos. Un moment, les chaleurs de l'été avaient paru lui redonner quelque regain de forces; mais il fallut bientôt abandonner tout espoir.

Entouré de sa famille, de sa compagne admirable de dévouement, il reçut les soins les plus tendres et les plus vigilants; mais rien ne devait prévaloir contre le mal qui le minait.

Et ses enfants, ses amis, ses collègues assistèrent d'un œil navré à la destruction lente de ce corps robuste qu'on avait pendant longtemps espéré voir atteindre une vieillesse belle et prolongée.

Jusqu'à ses derniers jours il s'intéressa à son œuvre, et de son lit, il tenait encore à remplir son office de secrétaire de notre Société. Il lui avait témoigné trop d'intérêt pendant toute son existence pour l'abandonner tant que son esprit consentait à s'occuper encore des choses de la terre.

Enfin, comme novembre s'achevait, il sentit sa fin prochaine. Ses pensées alors furent uniquement tournées vers les immortelles espérances que durant toute sa vie, lui avait suggérées sa foi.

Et c'est ainsi qu'il s'est éteint le 28 novembre 1900.

Il laisse à ses enfants et à nous-mêmes, un bien grand exemple; et comme le dit encore M. Fernet : « La vie « d'un homme de bien laisse après elle des souvenirs « impérissables. »

Nous saurons nous inspirer de ses leçons et je ne puis moi-même mieux finir cette notice où j'ai essayé de faire connaître l'homme éminent qui fut mon maître et notre collègue, qu'en citant le mot par lequel, en 1875, il terminait le discours prononcé en prenant la présidence de notre Société, mot emprunté à un empereur romain (1), mais qui résume bien toute sa vie : *Laboremus*.

(1) Septime Sévère, à son lit de mort.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES PUBLICATIONS DE ERNEST NOUEL (1)

---

1. (1862) Notice sur la théorie du givre et du verglas, tome I, page 34.
2. (1863) Projet d'une flore vendomoise, t. II, p. 104.
3. (1865) Note sur une collection d'oiseaux acquise par la Société archéologique, t. IV, p. 22.
4. (1865) Rapport sur une découverte de silex taillés faite par MM. de Meckenheim aux Diorières, t. IV, p. 26.
5. (1867) Rapport sur deux découvertes de bois de cerfs fossiles, t. VI, p. 34.
6. (1869) Quelques mots sur le forage d'un puits artésien à Villiers en 1868, t. VIII, p. 197
7. (1869) Compte-rendu d'une excursion archéologique faite à Pont-levoy et Thenay (Loir et-Cher), t. VIII, p. 247.
8. (1872) Notes sur la trombe des Hayes qui a traversé le Vendomois le 3 octobre 1871, avec une carte, t. XI, p. 190 et 358.
   Voir l'appréciation de M. Faye sur ce mémoire, t. XIV, p. 216.
9. (1872) Notice sur le bolide du 23 juillet 1872, t. XI p. 304.
10. (1873) Les plantes de la Guerre; notes sur les plantes étrangères observées aux environs de Vendôme, après la Guerre de 1870-1871, t. XII, p. 36.
11. (1874) L'Hiver de 1709 à Vendôme et aux environs, t. XIII, p. 226.
12. (1874) Note sur un document relatif à l'invasion allemande, par M. Gohier, t. XIV, p. 13.
13. (1875) Discours en prenant la présidence de la Société, 14 janvier 1875, t. XIII, p. 328.
14. (1875) Journal d'un vigneron vendomois (François Lattron), accompagné de notes, t. XIV, p. 321.
15. (1875) Le clocher de St-Martin, t. XV, p. 13.
16. (1876) Discours en quittant la présidence de la société, t. XIV, p. 311.
17. (1876) Un cas de tonnerre en boule, t. XV, p. 263.

(1) On nous a affirmé qu'avant la fondation de la Société Archéologique, Nouel n'avait rien publié. Toutes ses publications se trouvent ainsi renfermées dans notre Bulletin. Dans cette liste ne sont pas comprises les descriptions sommaires des objets entrés au Musée, que Nouel, comme conservateur, a faites dans les années 1862 à 1874 et par lesquelles on commençait toujours les séances. Quelques unes étaient d'intéressantes communications, nécessitant des travaux véritables.

18. (1878) Chronique de Michel Garault, chanoine de Trôo (1543-1593) accompagné de notes (voir errata et addenda p. 294), t. XVII, p. 222 et 294.
19. (1879) Note sur les grands verglas de 1879 à Vendôme et aux environs, t. XVIII, p. 112
20. (1879) Sur une excavation spontanée qui s'est produite dans la plaine de Lignières (1879), t. XVIII, p. 154.
21. (1879) Procès-verbaux dressés en 1687 constatant les examens et la reception de Charles Brée comme maître en l'art de chirurgie à Montoire, t. XVIII, p. 294.
22. (1880) Note sur l'hiver de 1879-1880, t. XIX, p. 226 et XX, p. 56 et 141.
23. (1882) Note sur la grêle du 15 juillet 1882, t. XXI, p. 253.
24. (1883) Note sur les orages des 2 et 3 juillet 1883, à Vendôme, t. XXII, p. 186.
25. (1884) Sur une découverte d'ossements fossiles à Sargé, t. XXIII, p. 23.
26. (1885) Biographie. Victor Dessaignes, t. XXIV, p. 66.
27. (1885) Ce qu'on trouve dans les anciens registres d'une paroisse. Souday, t. XXIX, p. 219.
28. (1885) Copie du journal d'un vicaire de Souday de 1580 à 1631, avec notes par MM. de Trémault et Nouel, t. XXIV, p. 269.
29. (1886) Note critique sur le jour de la naissance de Ronsard, t. XXV, p. 58.
30. (1886) Notes additionnelles du journal d'un vicaire de Souday, t. XXV, p. 73.
31. (1886) Notice nécrologique sur M. Charles Bouchet, t. XXV, p. 84.
32. (1887) Note sur une excursion archéologique à Ternay, et découverte d'Herbilly, t. XXVI p. 168.
33. (1887) Extrait des anciens registres de Naveil, t. XXVI, p. 243.
34. (1888) Deuxième extrait des anciens registres de Naveil, t. XXVII. p. 17.
35. (1889) Chronique scientifique de 1888, t. XXVIII. p. 93.
36. (1889) Extrait du registre des naissances, mariages et décès de la paroisse St-Làurent de Montoire (1708-1735), t. XXVIII, p. 249.
37. (1890) Jean du Bellay dans les œuvres de Ronsard, t. XXIX, p. 50.
38. (1890) Note sur une découverte de sépulture dans le roc, rue de la Grêve à Vendôme, t. XXIX, p. 102.
39. (1890) Chant royal et chanson, pièce vendomoise, son histoire, t. XXIX, p. 244.
40. (1890) Un portrait de l'abbé Simon, historien du Vendomois, t. XXIX, 291.
41. (1891) Notice biographique sur M. Gervais Launay, t. XXX, p. 185.

42. (1892) Fragments d'une enquête agricole, t. XXXI, p. 82.
43. (1892) D'un lièvre tué par le commandeur d'Artins et de ce qu'il en advint, par MM. Malardier et Nouel, t. XXXI, p. 182.
44. (1892) Pièce relative au premier collège de Vendôme (1593-1623), t. XXXI, p. 212.
45. (1893) Note sur le printemps et l'été de 1893 et leur sécheresse, t. XXXII, p. 156.
46. (1894) Le climat de Vendôme (Historique), t. XXXIII, p. 259.
47. (1895) L'orage du 24 septembre 1894 à Vendôme et aux environs, t. XXXIV. p. 17.
48. (1895) Une procession de la Sainte-Larme à Vendôme le 1er juin 1681, t. XXXIV, p. 55.
49. (1895) Le climat de Vendôme, chapitre II, le baromètre, t. XXXIV, p. 154.
50. (1895) Le climat de Vendôme, chapitre III, le thermomètre, t. XXXIV, p. 267.
51 (1895) L'Année météorologique 1895 à Vendôme, t, XXXIV, p. 335.
52. (1896) Le climat de Vendôme, chapitre IV, Hiver, t. XXXV, p. 111.
53. (1896) Sur les pluies exceptionnelles de septembre et octobre, t. XXXV, p. 260.
54. (1897) Le climat de Vendôme, chapitre V, Printemps, t. XXXVI, p. 33.
55. (1897) Le climat de Vendôme, chapitre VI, Été, t. XXXVI, p. 223.
56. (1898) Le climat de Vendôme, chapitre VII, Automne, t. XXXVII, p. 125.
57. (1898) La saison chaude de 1898 à Vendôme, t. XXXVII, p. 323.
58. (1899) Orage d'hiver à Vendôme, t. XXXVIII, p. 60.
59. (1899) Piganiol de la Force, t. XXXVIII, p. 176.
60. (1899) La météorologie en 1899, t. XXXVIII, p. 306.
61. (1900) Le journal de Pierre Bordier par MM. Nouel et Martellière, t. XXXIX, p. 306.
62. (1900) Le journal de Pierre Bordier par MM. Nouel et Martellière, XXXIX, p. 195.

A cette liste il convient d'ajouter :

1° Discours prononcé à la distribution des prix au Lycée Impérial de Vendôme, le 9 avril 1864 par E. Nouel, professeur de physique (Vendôme, Lemercier, in-8, 13 p.).

2° Guide du Touriste dans le Vendomois, en collaboration avec MM. Charles Chautard, Gervais Launay, Auguste de Trémault, Louis Martellière et de Maricourt. — La première partie, *Géographie* a été traitée par E. Nouel. — (Vendôme, Lemercier, in-8, 1883).

NOTE
RELATIVE A LA BROCHURE DE M. LIGER
SUR
VARACIA

PAR

M. R. DE SAINT-VENANT

M. Liger a eu l'amabilité de tenir sa promesse et de nous envoyer sa brochure intitulée : *Découverte de la ville de Varacia à Sargé (Loir-et-Cher)*, par F. Liger, ancien inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes. (Paris, Champion et Cheronnet).

C'est une substantielle brochure de 88 pages in-8, qui se divise en quatre chapitres : 1° *Études préliminaires,* 2° *Description*, 3° *Examen critique*, 4° *Conclusion.*

Nous en voulons donner ici une courte analyse.

Dans le chapitre premier, M. Liger reproduit in extenso la curieuse charte du roi Childebert, du commencement du VIe siècle, qui indique les limites de la donation faite à *Karilefus* (Saint-Calais) du vaste territoire dont le monastère de Saint-Calais fut le centre.

Cette charte parle de *Stratam Variciacensem* ou *Varaciacensem,* la voie varacienne ou de Varacia. M. Liger identifie, non sans raison, et d'accord avec d'autres érudits, la voie de Varacia avec celle du Mans à Orléans,

qui, dans le pays, était appelée route de Varacia comme la route de Vendôme à Paris est parfois nommée, par les Vendômois, route de Châteaudun.

Ce nom de Varacia, d'après lui, était non seulement un nom de ville, mais encore un nom de pays, ce qui paraît prouvé par la présence, dans la même région, de quatre localités dont le nom se rapproche de Varacia (1).

La brochure décrit alors avec détails la voie du Mans à Orléans ou voie varicienne. Cette voie, M. Liger l'a suivie et relevée avec un soin extrême depuis le Mans jusqu'à Sargé. Elle passait, en effet, incontestablement par cette localité.

Jusqu'à ces derniers temps, M. Liger avait pensé que le moulin d'Ars (à 1,100 mètres au nord de Saint-Calais) était le site ancien de Varacia; mais ses nouvelles études l'ont convaincu, à n'en plus douter, que Varacia se trouvait à l'endroit dont il donnera la description dans son chapitre II.

Ce chapitre premier se termine par le narré des aventures qu'eut M. Liger avec le fermier de la Trousserie qui, audacieusement mit dans sa poche les indemnités qu'on crut devoir lui remettre pour la conservation des fondations gallo-romaines découvertes en cet endroit et se hâta, après cela, de démolir ces fondations afin d'en

(1) Pour nous, nous ne connaissons, au moins dans l'arrondissement de Vendôme, qu'une seule localité de ce nom, c'est la Varace ou Varasse, ferme située non loin du confluent de la Braye et de la Grenne, proche Sargé. Mais il peut y en avoir d'autres près de là dans la Sarthe. M. Liger voit dans le nom de *Vaurouzet*, porté par un champ, à Sargé, une corruption de *Varacia*. Nous croyons fermement qu'il se trompe et que Vaurouzet veut dire la Vallée-Rouzet, comme Vaugirard est la Vallée-Girard. M. Liger va même jusqu'à trouver une ressemblance avec *Varacia* dans le nom de *Vaurançon* qui est *Vauracon*, commune de Mazangé.

vendre les matériaux. Avec raison, M. Liger flétrit sa conduite.

Le chapitre II donne la description de la ville découverte par M. Liger sur la hauteur qui domine Sargé à l'ouest, entre la ferme de la Besnardière et de la Trousserie (1), là où se sont rencontrés de nombreux débris de poterie, de vases antiques, d'armes anciennes, tous de la période gallo-romaine ou mérovingienne et des monnaies reproduisant les effigies d'empereurs romains. Certains de ces débris ont été reproduits par la photographie. La brochure en donne plusieurs planches fort exactes, parmi lesquelles la figure 2 nous fait voir des haches en silex qui semblent bien n'avoir rien à faire avec une ville romaine.

Il est donc incontestable que là se trouvaient des constructions gallo-romaines, et cela en assez grande quantité pour avoir constitué une certaine agglomération, tout au moins, à première vue, une réunion de maisons et d'édifices plus ou moins destinés à l'industrie. C'est là ce que les hommes, si peu habitués qu'ils soient aux découvertes de cette espèce, peuvent apercevoir du premier coup.

Mais M. Liger s'est fait une spécialité de ce genre d'étude; il a déjà découvert l'emplacement d'un grand nombre de villes romaines dont les fondations étaient enfouies sous les sillons du laboureur. Il n'a donc pas hésité à voir là la ville de Varacia dont il cherchait depuis longtemps l'emplacement et, son coup d'œil aidant, il a retrouvé le périmètre de la ville qui, d'après lui, couvrait

(1) La Besnardière est la Bunardière de la carte de l'état-major. Ce nom n'est pas reprodnit par les cartes du service vicinal. Quant à la Trousserie, elle est oubliée sur les deux cartes. Elle se trouve au bout de la terrasse de Montmarin, et sur les cartes paraît confondue avec Taillefer qu'elle domine, étant à mi-hauteur du coteau.

environ 35 hectares, ce qui est assez considérable pour une ville romaine, et lui supposerait au moins 10,000 habitants.

Quant à nous, nous n'avons vu que les vestiges d'une seule maison, celle dont M. Liger donne le plan et la description et dont les fondations ont subi les actes de vandalisme du fermier de la Trousserie, puis des débris épars de poterie et de tuiles à rebord et de nombreuses scories ; là encore, M. Liger voit les traces de rues qui en auraient été pavées. Il fait le tracé de ces voies sur le plan donné dans la brochure.

Il distingue ainsi dans cette ville non moins de cinq rues dont deux courent de l'ouest à l'est et les trois autres du nord au sud et coupent les premières à angle presque droit. Une de ces rues aurait été la route du Mans à Orléans.

M. Liger croit encore avoir trouvé l'emplacement de la *basilique*, de l'*oppidum* et d'autres monuments encore. Pour nous, n'ayant fait aucune étude spéciale de l'époque gallo-romaine, nous ne pouvons, à cet égard, manifester aucune opinion. Mais il faut toute la sagacité de M. Liger pour découvrir ainsi l'emplacement de monuments dont il ne reste, à vrai dire, aucun vestige caractéristique.

Mais ce qui ne laisse pas que d'être assez embarrassant c'est la question de l'adduction de l'eau dans ce lieu fort elevé. On sait que les Romains faisaient grand usage de bains. Il leur fallait donc beaucoup d'eau. M. Liger, après bien des recherches, avoue ne pas avoir trouvé de conduites d'eau, et pour lui — il le déclare en toutes lettres — la *question de l'eau*, à Varacia, *reste insoluble.* Cela ne laisse pas que de nous rendre rêveur.

Dans le troisième chapitre, intitulé *Examen critique*, M. Liger parle de certaines traditions qui d'abord veulent qu'une chapelle chrétienne ait été édifiée en cet endroit

puis que cette chapelle ait été le *Saint-Martin-de-Sargé*, paroisse aujourd'hui réunie à celle de Saint-Cyr-de-Sargé et dont l'église est, comme Saint-Cyr, dans le bourg même. Mais il pense qu'il n'y a là que légendes, et que la ville de Varaccia a dû disparaître dans sa forme gallo-romaine sans avoir eu d'héritière chrétienne, du moins autre que Sargé même.

Dans sa conclusion enfin (chapitre IV), M. Liger passe en revue les découvertes gallo-romaines faites dans la contrée, entre autres à Montplaisir, près de Sargé, et à Sargé même qu'il finit par croire avoir été un faubourg de Varacia et avoir donné asile aux habitants de Varacia même le jour de la catastrophe finale qui détruisit leur propre ville. Sargé aurait ainsi succédé à Varacia, et l'église de Saint-Martin, fondée par saint Julien vers l'an 370 (?), remplaça le temple païen de la vieille ville romaine.

Mais ici, M. Liger tombe sous notre critique. Nous y sommes plus forts que sur le gallo-romain.

Saint Julien n'a pas pu édifier une église dédiée à saint Martin, attendu que saint Julien, premier évêque du Mans, était antérieur ou tout au moins tout à fait contemporain de saint Martin (1).

Il restera dans tous les cas, acquis que dans ces champs situés entre les fermes de la Besnardière et de la Trousserie, de nombreux débris gallo-romains ont été rencontrés avec des fondations de maisons qui paraissent de la même époque. L'étude consciencieuse faite par M. Liger lui permet d'affirmer que là se trouvait la ville

(1) Les Petits-Bollandistes font vivre saint Julien au Ier et IIe siècle, tandis que saint Martin vivait au IVe siècle. Mais la vérité est que la chronologie de ces temps est fort obscure. Tout ce que l'on sait, c'est que Julien ne peut être postérieur à Martin.

de Varacia située sur la route du Mans à Orléans. Mais l'absence complète de vestiges de conduites d'eau laissera subsister à cet endroit quelques incrédules. Les entêtés (il y en a toujours et partout, qui nient parfois jusqu'à l'évidence même), diront que dans le champ de Vaurouzet ou ceux d'alentour, s'il se trouve tant de scories, c'est qu'elles proviennent de forges anciennes, romaines ou autres. Ils diront encore que les tuiles à rebord indiquent l'emplacement d'un simple village ou de quelques fermes proches les unes des autres, que, si nombreuses que soient ces tuiles, elles sont encore trop rares pour laisser supposer l'existence d'une ville en cet endroit. Ils ajouteront et que si Varacia se trouvait sur cette route et dans ces environs, il est plus naturel de la croire située sur l'emplacement de Sargé même et tout à l'entour, où la question de l'eau ne peut être insoluble, et là surtout, sans doute, où des restes plus longtemps, visibles ont pu continuer à faire durer son nom, — porté aujourd'hui par la ferme de la Varace, à quelques centaines de mètres du bourg et de l'église fondée en ce lieu par les premiers évêques du Mans.

Pour nous, qui ne mettons ici aucun entêtement, et sommes trop incompétents en la matière, nous préférons acquiescer aux opinions de M. Liger tout en lui laissant l'entière responsabilité de ses assertions.

UNE VISITE

DE LA

SOCIÉTÉ DU TARN-ET-GARONNE

Le 1er septembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Vendôme une quinzaine de membres de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, dirigés par leur distingué président M. le Chanoine Pottier.

En l'absence de la plus grande partie du bureau de notre société, MM. Peltereau et Letessier se trouvaient à la gare et se sont chargés de faire visiter notre ville aux excursionnistes. M. L. Guignard s'était joint à eux au nom des Sociétés de Blois.

Après une longue visite à la Trinité qu'ils ont beaucoup admirée, nos visiteurs sont montés au château, et quelques-uns même n'ont pas craint d'affronter l'ascension de la tour de Poitiers.

De là après un arrêt à l'Hôtel-de-Ville, les membres de la Société du Tarn-et-Garonne se sont rendus à la Bibliothèque et au Musée dont M. Renault leur a fait les honneurs ; nos visiteurs ont paru surpris de trouver dans une ville aussi modeste que Vendôme des collections aussi nombreuses et aussi intéressantes.

Malheureusement le temps trop court a obligé les excursionnistes de restreindre leur visite, et ils ont dû quitter Vendôme trop rapidement, mais paraissant très satisfait de leur journée.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

Freté. — Mre Louis de Jousselin, chevallier, seigneur de Freté, tient à foy et homage simple son fief de Freté, consistant en maison seigneurialle, terres labourables, prez, bois taillis, de revenu annuel de cent livres au principal de deux mil livres, y compris les cens et rentes régies selon la coutume d'Anjou, doit les droits seigneuriaux à muttation suivant ladite coutume.

La Roche-Grignon, Mongreffier et Vaudour. — Mre Jacques de Mauchemin, chevalier, seigneur du Lac, tient à foy et homage simple ses fiefs et seigneuries de la Roche-Grignon, Montgreffier et Vaudour, et encore à dix deniers de service annuel pour raison dudit fief Vaudour par chacun un an au jour de Saint-Estienne, consistant en terres labourables et non labourables, prés, pastures et bois taillis, cens et rentes, de revenu annuel soixante livres au principal de douze cent livres, et doit les droits seigneuriaux à muttation suivant ladite coutume d'Anjou.

Fief Calais. — Mre ..... Gueny tient à foy et homage simple son fief de Calais, scitué dans la paroisse de Lunay, concistant et terre labourable, cens et rentes, de revenu annuel dix livres au principal de deux cent livres, doit les droits seigneuriaux aux muttations suivant la coutume d'Anjou.

L'Augerie. — Mre Pierre Didé, écuyer, sr de l'Augerie, grand vallet de pied du roy, mary de damoiselle Marie Branchu, tient à foy et homage simple son fief de l'Augerie, concistant en maison seigneurialle, terres labourables, prez, pastures, de revenu annuel de cinq livres au principal de cent livres, et doit les droits seigneuriaux suivant la coutume d'Anjou.

Nota. Quoique les droits seigneuriaux cy-dessus expliqués se payent suivant la coutume d'Anjou, neanmoins le droit de quint et requint ne se paye point audit Savigny ; seulement les simples ventes et rachapts quand le cas y eschet. (*Copie pap. de M. Paty*).

31. — 1685, 8 décembre. — Bail à ferme du greffe ordinaire, civil et criminel, de Savigny, avec les droits qui en dépendent, poids et mesures, profits et aventures de fief, sauf les profits de fief des terres

nobles, réduits à leur tierce partie, la place du chastel de Savigny et jardins qui en dépendent, à charge d'entretenir le pont Gassen en sorte que l'eau ait son cours pour descendre dans les douves et fossés dudit chastel, etc., ledit bail fait par noble homme Me Jean Rouvelin, trésorier de Son Altesse Monseigneur le Duc, fondé de procuration de très haut et très puissant prince Monseigneur Philippe de Vandosme, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand-prieur de France, abbé cardinal de la Très Sainte Trinité de Vandosme, et Me Guillaume Auffroys de Chaulieu, abbé commendataire de l'abbaye d'Aumale et de Saint-Estienne d'Aqueville, prieur du prieuré de Chemiré et de Pontiercel, procureur conjointement de mondit seigneur le duc, et noble homme Me Godeffroy de Chauffour, procureur substitué d'Estienne Moullé, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, procureur général et spécial de mondit seigneur le grand-prieur, — à Me François Rousseau, notaire, et Geneviève Nivelle, sa femme, pour le temps de huit années, moyennant 350 livres de ferme par an. (*Copie pap.*)

32. — 1657, 29 juin. — Bail à rente des moulins de la châtellenie de Savigny, avec tous les droits y attachés, y compris la pêche dans la vieille rivière et dans la nouvelle ; ledit bail passé par Me Robert Lebreton, fermier et receveur général de la châtellenie de Savigny, moyennant 630 livres de ferme par an. (*Orig. pap.*)

33. — 1747, 11 août. — Jugement du siège de Saint-Calais au profit du sieur Jean-Baptiste Langlois, propriétaire du bordage de la Borde, à Savigny, contre messire Georges-Louis Dulac de Maumechin, chevalier, seigneur des Pastis et autres lieux, propriétaire des moulins banaux de Savigny. (*Cop. parch.*)

34. — 1602, 19 janvier. — Aveu et dénombrement rendu à haut et puissant seigneur monseigneur messire Jehan de Chourches, chevalier des ordres du roi, lieutenant et gouverneur pour Sa Majesté en Poitou, seigneur de Malicorne, Ryverelles, les Mezangères et la Court du Boys, au regard du fief et seigneurie de Ryverelles, par Jehan Gerberon, licencié ès droits, bailli de la châtellenie de Savigny-sur-Braye, pour son fief et domaine de la Brunellière, situé en la paroisse dudit Savigny, composé de maisons, four, fournil, cour, jardins et vergers, contenant le tout deux arpents de terre, plus quinze boisselées de terre labourable et onze arpents de pré. Pas d'arrière-fiefs. Censif portant sur vingt-cinq choses diverses en Savigny. Droit de basse justice. Devoir féodal : Foy et hommage simple à Riverelles et 12 deniers de service payables en la compagnie du seigneur du Pont-au-Prêtre, chacun an par moitié, pour contribuer au paiement du service dû au duc de Vendôme pour raison du fief de Riverelles. (*Orig. parch., cahier de 8 feuillets.*)

35. — 1699, 2 juillet. — Aveu et dénombrement rendu à haute et puissante dame madame Anne de Souvré, veuve de haut et puissant seigneur monseigneur messire François-Michel Le Tellier, vivant chevalier, marquis de Louvois et de Courtanvau, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur et chancelier de ses ordres, ministre et secrétaire d'état, grand-maître des postes et courriers de France, surintendant des bâtiments de Sa Majesté, dame des fiefs, terres et seigneuries de Monhodon, Marcé, la Garlière, les Mézangères et Riverelles, par Jacques de Mehabert, prêtre de l'Oratoire, héritier de feu maître Jean de Mehabert, vivant lieutenant et juge ordinaire, civil, criminel du duché et pairie de Vendômois à Savigny-sur-Braye, son père, et de maître Jean de Mehabert, prêtre, curé de Baillou, son frère, au regard de la seigneurie de Riverelles, pour son fief et domaine de la Brunelière, comprenant : la maison seigneuriale de la Brunelière, qui consiste en un grand corps de logis composé de trois chambres basses et une haute à cheminée, avec leurs antichambres et deux fours au pignon, greniers dessus et cave dessous ; au levant une grande cour, l'ancienne ayant été augmentée de la moitié depuis quelques années et occupée en partie par un bâtiment nouvellement construit pour servir d'écurie ; pressoir à vin ; colombier à pigeons et puits, le tout clos de murailles neuves en grande partie, avec un grand portail de pierres de taille regardant une grande allée plantée d'arbres depuis quelques années, et qui sert d'avenue audit logis. Jardin potager par derrière, clos de murs, sauf vers la prairie où il est clos d'une haie d'aubépine. Logis pour le fermier, joignant les murailles de ladite cour ; puits à l'usage dudit fermier. Terre ci-devant labourable, convertie en verger. Tout ce qui précède en un seul tenant, contenant deux arpents et demi, à cause de quelques récentes acquisitions. Terre labourable de 15 boisselées au milieu de laquelle est maintenant la grande allée plantée d'arbres fruitiers servant d'avenue audit logis. Portion d'une pièce de terre appelée la Queue, tenue du fief de Mongreffier. Pré d'un arpent, clos de fossés, dans la prée de la Brunelière. Pas de féage. Parmi les censitaires : noble Sébastien Charlot, sieur de la Brosse, officier vétéran de la maison du roi ; maître Jacques de Mehabert, avocat fiscal à Saint-Calais ; ladite dame Anne de Souvré, pour deux arpents de pré exploités par son fermier de la Frogerie, par acquêt fait par feu monseigneur de Louvois de messire François de Longueval, seigneur de Haraucourt, etc. — Droit de basse justice. Devoir féodal : Foy et hommage simple à Riverelles et 12 deniers tournois en la compagnie du seigneur du Pont-aux-Prêtres qui en doit une moitié pour contribuer au paiement du service dû au duc de Vendôme pour raison du fief et seigneurie de Riverelles, suivant l'abournement sur ce fait ; droits de rachat, aides et tailles. Témoin : noble Sébastien Charlot, sieur de la Brosse. (*Orig. parch., cahier de 12 feuillets.*)

36. — 1754, 9 mars. — Testament de dame Françoise-Sebastien Charlot, veuve de feu Me Henry Picault, vivant conseiller du roi et son élu en l'élection de Blois, demeurante ordinairement en sa maison de la Brunelière, paroisse de Savigny, par lequel elle fait des legs à diverses personnes, ne laissant à son fils Henry Picault, vu sa mauvaise conduite, que le revenu viager de ses biens, léguant le fonds aux enfants et petits-enfants nés ou à naître du légitime mariage de sondit fils, et faisant son exécuteur testamentaire Me François Ploux, prêtre, curé de Cellé. Codicilles des 27 septembre 1756 et 10 octobre 1760. (*Cahier pap.*)

37. — 1547-1749. — Déclarations au prieuré de Savigny-sur-Braye et Cormenon son annexe, réuni à la mense de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, pour deux pièces de pré en la prairie de Savigny, proche la Paradisière et la Brunellière. (*1 pièce parch. et 2 pièces pap.*)

1547, 5 septembre. — Déclaration de Georges Charlot à messire Claude Salve (?), prieur.

1607, 5 décembre. — Déclaration de Georges Charlot et Louis Martin à frère Gilles de Turquin, prieur.

1643, 30 juin. — Déclaration de Jacques de Mehabert, ancien lieutenant de Savigny, au révérend père dom Bruno de Vallée, prêtre, religieux profès, prieur.

1665, 21 décembre. — Déclaration de Pierre Crosneau, avocat au parlement, conseiller et maître ordinaire des requêtes au Châtelet de Paris, aux Pères Bénédictins de la Trinité.

1735, 22 juin et 19 août. — Assignations au sieur Jacques-Michel de Mehabert, seigneur de la Haute et Basse-Brunellière, conseiller du roi élu en l'élection de Vendôme, demeurant en sa terre de la Brunellière, à comparaître aux assises du prieuré pour déclarer les choses qu'il tient censivement de dom Jacques Picard, sous-diacre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, prieur et seigneur du prieuré de Savigny.

1749, 25 juin. — Déclaration dudit Jacques-Michel de Mehabert audit dom Jacques Picquard, sous-diacre, prieur de Savigny.

38. — 1512, 22 octobre. — Quittance de Bertrand de Saint-Meloir, receveur de Saint-Calais, de la somme de 33 livres 15 sols tournois, faisant portion de celle de 75 livres tournois, à laquelle a été composée au conseil de Monseigneur, à Vendôme, le 17 octobre 1511, par damoiselle Margarite de Saint-Amadour, veuve de feu Jehan de Villiers, en son vivant écuyer, seigneur des Mézengères, pour le rachat qui pourra être dû à Madame par le mariage futur de damoiselle Franczoise de Villiers, fille de feu Jehan de Villiers et d'elle, seule héritière dudit feu Jehan de Villiers, pour raison du fief de Bouviers et du moulin de la Roncherie, pour ses fiefs qu'elle a en la paroisse de Vy, la métairie

des Cormiers, la borde des Tesnières et la borde du Pressouer. (*Orig. pap.*)

39. — 1518/1519, 29 janvier. — Déclaration à noble homme et puissant et tres honoré seigneur monseigneur François de Bayf, chevalier, seigneur des Mezangères et du fief de Bouvyers, au regard dudit fief et seigneurie de Bouvyers, pour une partie de la borde du Genest, sur le chemin de Savigny à Saint-Calais. (*Orig. parch.*)

40. — 1655, 2 novembre. — Bail perpétuel par Jeanne Jouet, fille majeure, du lieu et bordage de Villiers, en Savigny, tenu censivement, tout ce qui dépend de Villiers, du fief et seigneurie des Gagneries et Bouviers, et un pré du fief et seigneurie de Monthodon ; ladite baillée moyennant 65 livres de ferme annuelle. (*Orig. pap.*)

41. — 1657, 23 juin. — Procuration par messire François de Longueval, chevalier, seigneur vicomte d'Haraucourt, demeurant au bourg de Saint-Maixent, à dame Marye du Mouchet, son épouse, à l'effet de requérir les lots, ventes, rachats et autres profits de fief dus pour raison du fief de Bouvyers, à Savigny-sur-Braye. (*Orig. pap.*)

42. — 1662, 1er juillet. — Bail par messire François de Longueval, chevalier, seigneur vicomte d'Haraucourt, demeurant à Hault Bois, paroisse de Brette, du moulin de la Rochette, situé paroisse de Savigny, avec les sujets de Glatigny et du fief de Bouviers ; ledit bail pour le temps de six années, à raison de 150 livres de ferme par an, sur laquelle somme les preneurs paieront annuellement 100 livres aux héritiers ou créanciers légitimes de feu messire Samuel de Ronssard, vivant seigneur de Bréviande. (*Orig. pap.*)

43. — [1663, 15 avril]. — Lettre autographe de dame Marie du Mouchet à son notaire, concernant le moulin [de Rochette]. (*Pap.*)

44. — 1663, 12 septembre. — Bail de la métairie de la Perche, à Savigny, par dame Marie du Mouchet, épouse et procuratrice de messire François de Longueval, chevalier, seigneur vicomte d'Haraucourt, demeurant à Hault Bois, paroisse de Brette. (*Grosse pap.*)

45. — 1674, 28 août. — Deux déclarations à haut et puissant seigneur monseigneur messire Joseph de Longueval, chevalier, marquis comte de Haraucour, capitaine d'une compagnie pour le service de Sa Majesté au régiment de la Marine, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de la Frogerie-Bouviers et autres lieux, à cause dudit fief de la Frogerie-Bouviers, pour la borde de la Petite Foucquerye, paroisse de Savigny, et autres héritages. (*Orig. parch.*)

46. — 1674, 11 septembre. — Déclaration au fief de Bouviers pour le Bas-Genest, la Vejonnière et la Massure. (*Parch. incomplet.*)

47. — 1678, 29 juillet. — Contrat de mariage, par devant le notaire de Saint-Mihiel, de messire Alexandre de Longueval, chevalier, seigneur de la Fresnière, fils de feu messire François de Longueval, vivant seigneur vicomte de Haraucourt, et de dame Marie du Mouchet, ses père et mère, âgé de 27 ans 6 mois et plus, ayant été baptisé à Saint-Mexant, généralité de Tours, le 29 avril 1657, à l'âge de 6 ans, 3 mois et 9 jours (ce qui porte sa naissance au 20 janvier 1651), avec damoiselle Nicolle Simonin, fille de feu honorable Paul Simonin, vivant bourgeois de Saint-Mihiel, et de dame Catherine Collin, demeurant à Saint-Mihiel.

1679, 18 mai. — Extrait du registre des mariages de l'église Saint-Etienne de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun en Lorraine, constatant que le mariage ci-dessus projeté a été célébré en ladite église le 25 novembre 1678. (*2 pièces pap.*)

48. — 1682, 12 février. — Vente par devant Galloys, notaire au Châtelet de Paris, par messire Louis de Ronsart, chevalier, seigneur de la Linotière, demeurant ordinairement audit lieu de la Linotière, paroisse de Prunay, pays de Vendomois, étant de présent à Paris logé rue Zacarie, en la maison où pend pour enseigne la Galère, paroisse Saint-Severin, tant en son nom que comme se faisant fort de damoiselle Claude de Ronsard, sa sœur, fille majeure ; lesdits sieur et damoiselle Ronsard seuls héritiers, avec défuntes damoiselles Elisabeth et Anselme de Ronsart, leurs sœurs, décédées filles, de feu messire Samuel de Ronsart, vivant chevalier, seigneur de Breviande, leur oncle ; et encore lesdits sieur de la Linotière et damoiselle Claude de Ronsart héritiers desdites défuntes damoiselles Elisabeth et Anselme de Ronsart, — à haut et puissant seigneur messire François-Michel Le Tellier, chevalier marquis de Louvois et de Courtenvault, conseiller du roi en tous ses conseils, secrétaire d'état et des commandements de Sa Majesté, commandeur et chancelier de ses ordres, demeurant en son hôtel, rue de Richelieu, paroisse Saint-Roch, — de 100 livres de rente foncière appartenant aux vendeurs, à prendre sur le moulin de la Rochette, paroisse de Savigny-sur-Braye ; — ledit moulin appartenant audit marquis de Louvois au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de messire Joseph de Longueval, vicomte d'Araucourt, à la charge de laquelle rente de 100 livres ledit moulin avait été baillé par ledit feu sieur de Breviande à messire François de Longueval, aussi vicomte d'Araucourt, et dame Marie de Mouchet, sa femme, père et mère dudit messire Joseph de Longueval, par contrat passé par-devant Thironneau, notaire à Saint-Calais, le 4 août 1652 ; — de laquelle rente de 100 livres ledit seigneur de Louvois était chargé par le contrat d'acquisition qu'il a faite dudit sieur Joseph de Longueval dudit moulin et autres héritages, en date du 20 mars 1677, passé devant les notaires du Châtelet ; —

ladite vente et transport moyennant la somme de 1100 livres, à payer en l'acquit des créanciers dudit feu sieur de Bréviande et des vendeurs ; — ledit contrat ratifié le 28 juin 1682 par damoiselle Claude de Ronsard, demeurant à Saint-Arnoul, pays Vendomois, laquelle a déclaré ne signer aucuns actes et ne pouvoir écrire ni signer à cause de la faiblesse de sa vue. (*Copie parch.*)

49. — 1686-1692. — Lettres et quittances concernant la famille de Longueval d'Haraucourt. (7 *pièces orig.*)

1686, 12 février. — Lettre adressé de Hautbois par François de Longueval d'Haraucourt à son frère Joseph de Longueval vicomte d'Haraucourt à Saint-Maixent.

1689, 23 août. — Quittance de Françoise Huet d'Artigny, épouse de Joseph de Longueval, vicomte d'Haraucourt, à Francois de Longueval.

1692, 8 novembre. — Quittance donnée à Saint-Mexant par Joseph de Longueval à son frère de Longueval.

50. — 1702, 25 février. — Vente d'une pièce de terre de la tenue de Villée, à Savigny, relevant censivement du fief de Bouviers. (*Pap.*)

51. — 1731, 6 mai. — Bail à moitié du lieu et bordage de Bouviers, au petit Savigny, par dame Renée Barreau, veuve de m[e] Marin Bessirard, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Bouloire, demeurant ordinairement en la ville de Nogent, rue et paroisse Notre-Dame ; ledit bordage évalué 90 livres de revenu annuel. (*Orig. pap.*)

52. — 1734, 12 juin. — Bail à ferme par Monsieur Michel Avet, sieur de Nüilly, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de la baronnie de Monmiral et de la Bazoche, la Fourerie, les Mezangères, Bouviers et autres lieux, demeurant à Paris, rue de la Vrillière, paroisse Saint-Eustache, de présent à Saint-Calais en l'auberge de la Caboche, — au s[r] Philipes Ignard de la Charmoye et d[lle] Renée Anjubault, son épouse, demeurant au logis seigneurial de la Garlière, paroisse de Savigny, — des terres, fiefs et seigneuries de Bouviers et la Perche, consistant en la métairie de la Perche et celle de la Frogerie, le domaine du moulin de la Rochette, 100 livres de rente annuelle sur le fermier général de la Garlière, Marcé et Monthodon, à cause de la réunion faite au moulin de Marcé des sujets moutaux desdites terres de Bouviers et la Perche, le fief de la Perche et le fief de Bouviers, terres, prés, patures et autres choses, situés pour la plus grande partie dans les paroisses de Vicq, du petit Savigny et environs, tout ainsi qu'en jouissait le s[r] Breton de la Favelière, précédent fermier-général ; — ledit bail moyennant la somme de 550 livres par an. (*Grosse parch. de 6 feuillets.*)

53. — 1737, 6 septembre. — Bail à ferme du lieu et dépendances de Villiers, à Savigny, faisant partie du temporel de la chapelle de

Saint-Jacques de Saint-Calais, par maître Jean de l'Estan, licencié en droit canon, prêtre, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame de Saint-Calais, titulaire de ladite chapelle, pour 80 livres par an. (*Orig. pap.*)

54. — 1781, 12 août. — Bail du lieu de Vilée, à Savigny, appartenant à Me Jean Vresse, titulaire de la chapelle de Saint-Jacques (*Cop. pap.*)

55. — XVIIIe siècle. — « Extrait du papier de recette des cens et rantes du fief de Bouviers. »

M. de la Barre, pour sa métairie de Monfreslon (à Conflans).

M. Louis Barbin, pour sa métairie des Vaulamberts (à Savigny).

M. Georges-Louis du Lac de Maumechin, acquéreur du seigneur de la Trousserie, doit foy et hommage et 12 deniers de service pour raison de son fief de Basse-Roncherie (à Marolles). Modo (1786) M. de Sérignac. [1677, 10 décembre : Claude de Maumechin, sr du Lac ; Jacques, sr du Lac, de Vaudour et Montgreffier ; Georges-Louis, sr des Patis, de la Jeudonnière, la Roche-Grignon, Montgreffier et Vaudour, à Savigny. — 1554, 20 juin : Aveu à Françoise de Villiers, dame de Bouviers, par Mre Olivier Hamelet, sr de la Trousserie et la Basse-Roncherie, à cause de Marguerite Berziau, son épouse, pour ledit fief et les métairies de Lorières et des Cormiers : 1 ! deniers de franc devoir et service à mutation d'homme, sans foy, sans loy, sans amende et sans nulle autre servitude ni redevance (*M. Pasty*)]

Mre Jean Lair, prêtre, curé de Braye, chapelain de Saint-Jean de Coulieu, pour sa métairie dudit Coulieu.

Etc., etc. (*Pièce pap.*)

56. — 1646, 11 octobre. — Adjudication par décret des deux tiers du fief et seigneurie de Monthodon, services, cens, rentes et devoirs, et du total des terres, fief et seigneurie de Laugerie et Baussanière, relevant dudit fief de Monthodon, le tout situé paroisse de Savigny, par procédure du siège de Saint-Calais entre Pierre Johanneaux, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, mari de dlle Marguerite Le Roy, fille de feu noble Pierre Le Roy, vivant conseiller du roi, receveur de son domaine à Blois, et encore comme subrogé ès droits de dlle Louise Guérin, veuve dudit feu Le Roy, sa belle-mère, créancière de feu Antoine Gaignot, vivant écuyer, sieur de la Rue, et dlle Radegonde Ludé, sa femme, demandeur saisissant ; lesdites choses acquises par lesdits feus Antoine Gaignot et Ludé, sa femme, de René de la Louppe, écuyer, sieur du Chesne, par un même contrat en date du 24 octobre 1622 ; le tout saisi et mis en criée par arrêt du 9 mai 1645, d'une part ; — et Jean de Chapuisset, écuyer, sieur de la Saullaie, à présent fils aîné et principal héritier bénéficiaire de feu Gilbert de Chapuisset, vivnat écuyer, sieur des Fontaines, et de dlle Elisabeth

de Gaignot, laquelle était fille et héritière bénéficiaire dudit feu Antoine Gaignot et de feue d[lle] Elisabeth de la Saussaie, sa première femme, et de feu René de Chapuisset, vivant écuyer, sieur des Fontaines, Marcé, son frère aîné ; Jean Guignard, curateur aux personnes et biens de Gilbert, Françoise et Jacqueline de Chapuisset, enfants mineurs et héritiers bénéficiaires desdits feus Gilbert de Chapuisset et Elisabeth de Gaignot, leurs père et mère ; dame Marie Gaignot, veuve de feu messire Cesart-Louis de Beauxoncles, vivant chevalier, seigneur de Cigongne, fille et héritière bénéficière dudit feu Antoine Gaignot, et pure et simple de feue d[lle] Radegonde Ludé, sa seconde femme, ses père et mère, saisie et opposante ; — tous ajournés et intimés à ce jourd'hui par commission du 17 mai dernier pour voir procéder à ladite adjudication. — Et encore noble homme Louis Gugy, sieur du Tronchet, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Blois et Mer, mari de d[lle] Marie Guérin, fille et héritière de feu Nicolas Guérin, vivant écuyer, conseiller du roi et maître des comptes à Blois, et de d[lle] Judic Gaudray, ses père et mère ; noble homme Jean Lainé, conseiller du roi, antique assesseur au siège présidial de Blois, et d[lle] Magdeleine de Nantouville, son épouse, héritière de feue Magdeleine Roulin, veuve Florent Dagron, vivant écuyer, sieur de la Brière ; Jean de la Saussaye, écuyer, sieur de la Raboie, fils de feu Jean de la Saussaye, conseiller du roi, maître des comptes à Blois ; Claude Barbe, écuyer, sieur de la Forterie, conseiller du roi, trésorier général de France, grand voyer en la généralité de Touraine, en son nom et comme subrogé aux droits de messire Michel de Marillacq, chevalier, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fils et seul héritier de feu messire René de Marillac, vivant chevalier, conseiller du roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de dame Marie Duteil ; Jacques le Divin, écuyer, sieur du Tronchet, conseiller du roi, lieutenant particulier au siège présidial et sénéchaussée du Maine, mari de d[lle] Louise Le Large, fille et héritière de feue Marie Ludé, veuve de feu noble Geoffroy Le Large, vivant sieur du Buisson Rond, qui était héritier pour une quarte partie de feu maître Louis Ludé, vivant greffier au siège présidial du Mans ; Marin Crinier, cessionnaire de René de la Louppe, écuyer, s[r] du Chesne, et messire Louis de la Louppe, prêtre ; messire René du Plessis, chevalier de l'ordre du roi, seigneur marquis de Garsai, mari de dame Catherine Amy, subrogé ès droits dudit sieur Barbe ; Antoine de la Saussaye, sieur de la Motte ; noble Gilles Parain, conseiller et élu en l'élection de Vendôme, père et curateur des enfants de lui et de feue d[lle] Barbe Chesneau ; maître Robert Goulet, Jacques Renard, curateur de Michel et Jeanne Champion, héritiers de feu Remon Goulet, vivant sieur du Ouchet (?) ; maître Jean Vié, procureur au siège présidial de Blois, curateur aux biens vacants de feu Jean de

la Saussaye, vivant écuyer, sieur des Vaux ; messire..., prêtre, chevecier de Troo ; maître Charles de Lespiné, avocat au Mans, mari de Charlotte Le More, héritière de feue Charlotte Besnard, sa mère ; Marie Chaston, veuve de maître François Berthereau, vivant conseiller et élu en l'élection particulière de cette ville ; d^lle Marie Le Cour, veuve de feu François Le Bariller, vivant écuyer, sieur d'Auvine, en son nom et comme subrogée aux droits de messire Jean du Refuge, chevalier, comte de Couesme. — Et encore Julien Huguet, subrogé aux droits de messire Jacques de la Ferrière, chevalier, seigneur de la Blotinière, qui était subrogé aux droits dudit de la Louppe, lequel Huguet avait acquis, par contrat du 4 octobre 1642, dudit Jacques de la Ferrière, le lieu de la Boiffardière, autrement Rellé, en la paroisse du petit Savigny ; lequel lieu appartenait audit de la Ferrière par adjudication sur ledit de la Louppe, à charge de le tenir des fiefs et seigneuries de Monthodon et Marcé, et avait été baillé audit de la Louppe par ledit feu Antoine Gaignot, par contrat du 24 octobre 1622, en échange des deux parts dudit fief de Monthodon. Lesdites choses adjugées, pour le prix de 7200 livres, à maître Marin Lefebvre, avocat, au nom dudit Pierre Johanneaux, saisissant. (*Copie parch. de 6 feuillets.*)

57. — 1677, 23 décembre. — Appointement convertissant en baux judiciaires les baux conventionnels des terres et seigneuries de la Cour-du-Bois et Conflans et de la métairie de la Hutonnière, faits par René-Charles Noblet, écuyer, s^r d'Ozonville, au nom de messire François-Michel Le Tellier, chevalier, marquis de Louvois et de Courtenvau, conseiller du roi en ses conseils, commandeur et chancelier de ses ordres, secrétaire d'état et des commandements de Sa Majesté, par acte du 27 septembre 1676, à Geoffroy Gilbert et Françoise de Cochefilet, sa femme, — et ceux des terres et seigneuries de Marcé, la Garelière et des deux tiers du fief et seigneurie de Monhodon, faits par ledit sieur marquis de Louvois, par acte du 26 décembre 1676, à Pierre Lubineau et Marie Crosnier, sa femme ; ledit appointement à la requête desdits fermiers, demandeurs, d'une part, contre messire Jacques Camus Destouches, conseiller du roi en ses conseils, contrôleur général de l'artillerie de France, saisissant et poursuivant les criées, vente et adjudication par décret desdites terres et seigneuries, saisies sur ledit sieur marquis de Louvois comme les ayant acquis des directeurs des créanciers de dame Marie Dupré, dame de Bandeville, et ledit sieur marquis de Louvois, partie saisie, défendeurs d'autre part. (*Copie parch.*)

58. — 1677, 30 décembre. — Adjudication en parlement de Paris à messire Jacques Camus Destouches, contrôleur général de l'artillerie de France, de la propriété des choses qui suivent : les fiefs, terres et seigneuries de la Cour-du-Bois et Conflans, avec droit de moyenne et basse justice et seigneurie de la paroisse dudit Conflans ; item la mé-

tairie de la Hutonnière, paroisse de Vicq ; item le fief, terre et seigneurie de Marcé, en Savigny, avec droit de moyenne et basse justice ; item le lieu et appartenances de la Garelière, audit Savigny ; item les deux tiers du fief et seigneurie de Monhondon, audit Savigny ; item le total du fief, maison seigneuriale et métairie de Laugerie, audit Savigny, vulgairement appelé la Basse-Augerie ; item la terre, seigneurie et métairie de la Beaussannière, audit Savigny, et généralement toutes les métairies, moulins, terres, prés, bois et dépendances desdites terres, ainsi que le tout est mentionné en l'enchère de quarantaine du 12 août dernier, — le tout saisi à la requête dudit sieur Camus Destouches sur messire François-Michel Letellier, marquis de Louvois et Courtenvau, comme à lui appartenant au moyen des acquisitions qu'il en a faites de messire Pierre Leclerc de Lesseville, conseiller du roi en sa cour de parlement ; messire Claude Bellot, conseiller du roi, maître ordinaire de sa chambre des comptes ; maître Charles Simonnet, avocat en ladite cour, et consorts, créanciers et directeurs des créanciers de dame Marie Dupré veuve de feu messire Jean Sevin, chevalier, seigneur de Bandeville, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel ; de feu messire Louis Sevin, chevalier, marquis de Bandeville, colonel d'un régiment au service de Sa Majesté, héritier pur et simple de feu messire Jean Sevin, son frère, marquis de Bandeville, et aucuns des créanciers, créanciers de messire Charles Sevin, chevalier de Bandeville, et de dame Marie Sevin, épouse de messire Tanneguy du Moussel, seigneur de Rugemont, conseiller du roi en sa cour de parlement de Rouen, par contrats des 31 octobre et 26 décembre 1676 ; — lesdites saisies réelles faites par procès-verbaux des 5, 6 et 7 avril 1677, à faute de paiement de la somme de 6,000 livres que ledit sieur marquis de Louvois a été condamné payer audit sieur Camus Destouches par arrêt du 14 février 1674 ; — ainsi que lesdits fiefs, terres et seigneuries de la Cour-du-Bois et Conflans, Marcé, la Garelière, la Heutonnière et lesdits deux tiers de Monhodon et autres choses ci-dessus exprimées sont contenus par lesdits procès-verbaux de saisies reelles et des criées faites en conséquence, — à la charge de lever les oppositions formées auxdites criées par messire Urbain de Salmon, chevalier, seigneur du Chastelier et autres lieux, à ce que lesdits deux tiers dudit fief et seigneurie de Monhodon ne soient vendus qu'à la charge par l'adjudicataire de lui garantir faire procéder et valoir l'autre tiers qui lui appartient comme subrogé au lieu des cadets, et encore pour être conservé ès droits d'exhibitions, cens, rentes, ventes, amendes et autres droits qu'il prétend lui être dûs pour raison de deux pièces de terre, situées proche les grands moulins, qui font partie de la métairie de la Baussannière, et qu'il prétend être tenues censivement de son fief de Vaudour ; par Jeanne Barré, veuve de feu Julien Huguet, demeurant à Saint-Calais, à ce qu'elle soit maintenue en la décharge du paie-

ment en contribution des rentes dues audit fief de Monhodon pour raison de son lieu de Boisfardière, autrement Rellé ; et par maître Jean Segrais, prêtre, curé recteur de Savigny, à ce que lesdits biens saisis ne soient vendus qu'à la charge expresse par l'adjudicataire de lui payer ainsi qu'à ses successeurs curés dudit Savigny la rente foncière de 20 sols assignée sur un pré en l'île de Marcé à Savigny, prétendu délaissé à titre d'échange à feu maître Jean de Gaignot à la charge de ladite rente, etc., — et encore moyennant le prix de 8000 livres pour la Cour-du-Bois et Conflans et la Hutonnière, et de 10.000 livres pour Marcé, la Garelière et les deux tiers de Monhodon, pour une fois payer et distribuer à qui il appartiendra. (*Copie parch. de 5 feuillets*).

59. — 1679, 13 novembre. — Déclaration de Jeanne Barré, veuve de Julien Huguet, à haut et puissant seigneur Monseigneur Messire François-Michel Letellier, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur et chancelier de ses ordres, secrétaire de ses commandements, chevalier, seigneur marquis de Louvois, de Courtauvau, les Mesangères, Riverelles, Villebautru, Vilhémon, la Cour-du-Bois, Conflans, Marcé, la Garelière, du fief et justice de Monthodon et autres lieux, à cause dudit fief et justice de Monthodon et fief de Marcé, pour le bordage de la Boiffardière, autrement Rellé, paroisse du petit Savigny ; ledit lieu lui appartenant par acquêt fait par son défunt mari de messire Jacques de la Ferrière, vivant chevalier, seigneur de la Blotinière, par contrat du 4 octobre 1642. Note marginale concernant ledit lieu, signée du propriétaire, R. Simon, avocat à Saint-Calais, 13 juin 1744. (*Orig. parch.*).

60. — 1685, 9 août. — Eventillation de plusieurs héritages mouvant des fiefs de Monthodon, Glatigny et Marcé. Quittances des ventes par le fermier de la Garelière et Monthodon, et celui de Marcé. En marge est la quittance des ventes de ce qui dépend du fief de Glatigny, datée de Savigny, 12 octobre 1685, et signée : Samuel de Ronsard. (*Pap.*).

61. — 1738, 16 juin. — 1749, 22 avril. — Fief de Marcé. — Déclarations à Messire Michel Havet de Neuilly, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur des fiefs et seigneuries de la Garlière, Monthodon, Marcé, Bouviers et autres lieux, à cause de Marcé, pour le Vieux-Moulin et divers héritages au bourg de Saint-Gervais, et pour le lieu de Chesnesuard, à Savigny. — Etat des cens et rentes de la tenue de Chenesuard. — Ventes au fief de Marcé. (7 *pièces pap.*).

(A suivre.)

TABLE

Séance du 11 Janvier 1900

Séance du 12 Avril 1900

Séance du 12 Juillet 1900

Séance du 11 Octobre 1900

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

1er TRIMESTRE 1901

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1900





SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
Scientifique & Littéraire
DU VENDOMOIS

40ᴱ ANNÉE -- 1901

1er TRIMESTRE

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

Séance du 17 janvier 1901

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 17 janvier 1901, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; de Trémault, trésorier ; Bonhoure, bibliothécaire-archiviste ; Renault, conservateur du Musée ; l'abbé Clément, de Lavau, Letessier, Jean Martellière, membres du bureau ;

Et MM. Brize, Champelauvier, Chauteaud, Coupa, Duriez, Empaytaz, Girault, Haugou, Lemercier, Lorieux, l'abbé Ouvray, le colonel Pesret, Clovis Ripé, Royau, de Valabrègue.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, faisant fonction de secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'octobre 1900.

Ce sont :

MM. le vicomte René de Beaufort, lieutenant au 20e chasseurs;
Jules Bègne, juge de paix à Montoire;
Gonzague de la Barre, au château de la Roche, par Pezou;
Grégoire Girault, propriétaire à Saint-Marc, près Vendôme;
le colonel Pesret, à Montrieux, près Vendôme;
l'abbé Ouvray, curé de Saint-Ouen, près Vendôme;
Albert Ripé, libraire à Vendôme;
Mme Malaval, comtesse de Fontenay, membre de la *Société des lettres de Rodez.*

Election complémentaire à la suite du décès de M. Nouel, secrétaire.

Liste des noms proposés par le Bureau.

MM. G. Bonhoure, secrétaire (3e année), rééligible.
Jean Martellière, bibliothécaire-archiviste (2e année), rééligible.
Chauteaud (1re année).

Il y a 20 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus :

Pour un an, à partir du 1er janvier 1901, M. G. Bonhoure, secrétaire. Pour deux ans, à partir du 1er janvier 1901, M. J. Martellière, bibliothécaire-archiviste. Pour trois ans, à partir du 1er janvier 1901, M. Chauteaud.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés aux séances générales du 11 octobre 1900 et du 17 janvier 1901.

Ce sont :

MM. Bonhoure, secrétaire;
Martellière, bibliothécaire-archiviste;
Renault, conservateur du Musée;
Chauteaud, l'abbé Clément, de Sachy, } membres.

Le Bureau pour l'année 1901 est ainsi composé :

MM. de Saint-Venant, président;
Bonhoure, secrétaire;
de Trémalt, trésorier;
Martellière, bibliothécaire-archiviste;
Renault, conservateur du Musée;
L. de Lavau;

Letessier;
Garnier;
Peltereau;
Chanteaud;
l'abbé Clément;
de Sachy.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de l'exercice 1900 et le projet de budget pour 1901.

COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1900

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1900	320 64
3 cotisations arriérées de 1899	18 »
242 cotisations de 1900	1.452 »
17 diplômes	17 »
Rente 3 %, arrérages de 1900	15 »
Ventes de publications	134 60
Recettes accidentelles	31 68
Don de M. J. Chautard	50 »
Subvention du Département	300 »
Ouvrages placés par Picard (pour mémoire)	» »
	2.338 92

DÉPENSES

Frais d'administration	248 43
Bulletin, impression	1.496 »
Planches	12 45
Bibliothèque	106 85
Dépenses imprévues	50 »
	1.913 73

BALANCE

Recettes	2.338 92
Dépenses	1.913 73
Excédent de recettes	425 19

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire. L'Assemblée adopte ces comptes et en donne décharge au trésorier.

Celui-ci donne ensuite lecture du projet de budget pour 1901.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE 1901

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ

1° Rente 3 %, 15 francs de rente.

2° Capitaux en dépôt à la Caisse d'Epargne sur le livret nº 14.417	1.163 40
Intérêts capitalisés au 31 décembre 1900	34 89
	1.198 29

RECETTES

En caisse au 1er janvier 1901	425 19
Reste à recouvrer : 4 cotisations de 1900	24 »
243 cotisations de 1901	1.458 »
Diplômes	5 »
Rente 3 %	15 »
Vente de *Bulletins* et recettes accidentelles	20 »
Subvention du Département	300 »
Vente de vol. dépareillés (mémoire)	» »
	2.247 19

DÉPENSES

Reste à payer, note Marcadet	25 »
Frais d'administration	250 »
Impression du *Bulletin*	1.550 »
Planches	276 »
Bibliothèque	90 »
Dépenses imprévues	50 »
	2.241 »

BALANCE

Recettes	2.247 19
Dépenses	2.241 »
Excédent de recettes	6 19

DESCRIPTION SOMMAIRE

Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1900

Nous avons reçu :

De Madame Charpentier-Grandin, à Villiers-le-Bel, près Paris.
Une plaque de cheminée armoriée; Ecu aux armes de France, accompagné de deux palmes. Elle porte la date 1659.

De Monsieur le comte Raoul de Saint-Venant, notre président.
Une plaque de cheminée représentant la Toilette de Diane, elle est encadrée de rinceaux avec palmettes et feuillages de l'époque Louis XV. Provient du château de Villeporcher.

De la ville de Vendôme.
Trois plaques de cheminées provenant des maisons de l'école de la Cormegaie; sur l'une se trouve un médaillon ovale aux armes de France, surmonté de la couronne royale, et accompagné d'un double entourage de rameaux aux feuillages variés.

Une autre porte des emblèmes plus ou moins héraldiques : dans un médaillon ovale surmonté d'un soleil, on voit deux fusils avec baïonnettes, en sautoir, empoignés avec une épée en pal, la pointe en haut.

La troisième représente une vestale entretenant le feu sacré.

Remerciements sincères aux donateurs que nous venons de nommer.

BIBLIOGRAPHIE

M. le Bibliothécaire-Archiviste, fait connaître les ouvrages entrés à la bibliothèque de la Société depuis la séance d'octobre 1900 jusqu'au 30 mars inclus.

NOUS AVONS REÇU :

I. — DONS DES AUTEURS OU D'AUTRES :

— *Analyse des Registres de la ville de Blois,* par M. Trouessart, architecte à Blois; suite p. 193 à 352, in-16.

De M. l'abbé Clément, membre du Bureau :

— Abbé Bourgeois. *Mémoire sur l'Archéologie préhistorique,* tirage à part du Congrès archéologique de France, 39e session tenue à Vendôme, en 1872.

— Abbé Bourgeois. *Note sur l'Amphimoschus ponteleviensis,* tirage à part avec gravure du Journal de Zoologie, t. II, 1873.

— Abbé Bourgeois. *Note sur les silex considérés comme portant les marques d'un travail humain, découverts dans le terrain miocène de Thenay,* avec 2 planches de gravures, tirage à part du Congrès international d'anthropologie, Bruxelles, 1872.

— Abbé Bourgeois. *Une sépulture de l'âge du bronze dans le département de Loir-et-Cher,* tirage à part de la Revue archéologique, 1875.

— Le P. Monsabré. *Eloge funèbre de M. l'abbé Bourgeois,* prononcé le 19 juin 1879, Paris, 1879.

— Abbé Delaunay. *Discours funèbre à la mémoire de M. le marquis de Vibraye,* prononcé le 25 juillet 1878, dans l'église de Cheverny, Blois, Lecesne, 1878.

— F. Aubert. *Essai sur l'organisation, les attributions, la compétence et la procédure civile du Parlement de Paris*, de 1380 à 1419, position de thèse à l'école des Chartes. Paris, Derenne, 1884.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Comité des Sociétés des* **Beaux-Arts** *des départements,* Bulletin, no 15, 23 novembre 1900.

— *Académie des* **Inscriptions** *et Belles-Lettres*, comptes-rendus des séances de l'année 1900, Bulletins de septembre-octobre et novembre-décembre.

— **Romania,** tome XXIX, no 116, octobre 1900, tome XXX, no 117, janvier 1901.

— *Journal des* **Savants,** novembre, décembre 1900; janvier, février 1901.

— *Comité des* **Travaux** *historiques et scientifiques :*

Bulletin Archéologique, année 1900, 2e livraison (à lire : les Eglises romanes des arrondissements de Saint-Flour et Murat, avec riches illustrations).

Bulletin Historique et Philologique, année 1899, nos 3 et 4 (splendide reproduction phototypique d'une charte de 1184); année 1900, nos 1 et 2.

Bulletin des sciences Economiques et Sociales, année 1899, année 1900 (Congrès des Sociétés savantes de 1900, tenu à Paris).

Bulletin des Sciences (Compte-rendu du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements en 1900. — Exposé sommaire des phénomènes météorologiques survenus au XVIIe et XVIIIe siècle dans l'Ariège. — Renseignements sur la Loire navigable, p. 216-220).

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

I. — France.

— *Société d'*Anthropologie *de Paris.*

Table générale de ses publications, depuis sa fondation, 1860-1899. (Index des matières, table des auteurs, 240 pp.)

Bulletins et Mémoires : IVe série, tables dutome X, année 1899; Ve série, tome I, année 1900, fasc. 2, 3 et 4; (article de M. A. de Mortillet : Catalogue didactique de l'exposition de la Société à l'Exposition, p. 254-319. Précieux travail allant du tertiaire aux temps mérovingiens; savante classification de la préhistoire).

— *Société d'histoire naturelle d'*Autun, année 1899, 12e bulletin, 2e partie. (Très curieux et très important appendice à la Toxicologie africaine, par A.-T. de Rochebrune, avec copieuse illustration).

— *Le* Beauceron *de Paris,* revue mensuelle exclusivement littéraire, 3e année, no 24, octobre 1900.

— *Société archéologique, scientifiqne et littéraire de* Béziers (Hérault). Bulletin 3e série, tome III, 2e livraison (p. 325 à 522), vol. XXIX de la collection, 1900 (3 planches représentant des culs-de-lampe du cloître de Saint-Nazaire).

— *Société de* Borda, Dax (Landes). Bulletin : 25e année, 1900, 3e et 4e trimestre; (au 3e, lire le curieux « Essai de restauration du camp de la Motte à Samadet » par M. Marcellin de Juncarot. — Au 3e et 4e, lire « les Eglises du pays de Born au XVIIIe siècle » par M. Georges Beaurain, amusantes études sur les églises landaises, leur mobilier et leur personnel.

— *Société* Dunoise, archéologie, histoire, sciences et arts. Bulletin : no 124, octobre 1900; (dépouiller l'art. de M. Augis qui donne des renseignements sur la situation du Vendômois de 1589 à 1593. On y voit que « la maison forte de l'Ormoys et le lieu de Vimoy, et autres plusieurs places circonvoisines étaient poceddées par les ligueurs », tandis que Fréteval et Vendôme, Cloyes et Montigny tenaient pour le roy ; brigandages du gouverneur ligueur d'Orléans) ; no 125, janvier 1901.

— *Société archéologique d'*Eure-et-Loir.

Bulletin : no 246 (décembre 1900), no 247 (mars 1901), Mémoires, p. 377 à 440.

Bibliographie (janvier 1901), monographie de la cathédrale de Chartres, tome III.

— *Société historique et archéologique du* Gâtinais. Annales : 4e trimestre de 1897 (avec la table générale des 15 premières années), 3e et 4e trimestres de 1900 (curieuse détermination de l'origine celtique de Pithiviers, par M. J. Devaux. Fin de l'histoire de l'abbaye bénédictine de Ferrières en Gâtinais, où l'on apprend qu'aux approches

de la Révolution, l'abbé commendataire gardait pour lui seul les deux tiers des revenus de l'abbaye; et que la moitié des moines était affiliée à la franc-maçonnerie.

— *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap*, **Grenoble** *et Viviers*. 20e année, année 1900, 125e, 126e, 127e, 128e livraisons. (Ne pas manquer de lire « Etude critique sur l'origine du saint Suaire de Lirey, Chambéry, Turin », par M. Ulysse Chevalier, p. 113 à 167, et appendice de LX pages.

— *Société d'études des* **Hautes-Alpes.** Bulletin, 19e année, 2e série, no 36, 4e trimestre 1900.

— *Revue des Etudes* **historiques,** publiée par la Société des Etudes historiques, 66e année, 1900.

— *Société des Etudes du* **Lot.** Bulletin trimestriel : tome 25e, 3e fascicule (juillet, août, septembre 1900); 4e fascicule (octobre, novembre, décembre 1900). (Lire dans le 3e, un article bien amusant, dans sa riche documentation, de M. L. Esquien : « Le couteau magique du pape Jean XXII »; le manche de ce couteau était en *corne de serpent,* c'est-à-dire en corne de rhinocéros, et avait la vertu, nécessaire alors, de prévenir du péril d'empoisonnement).

— *Société d'histoire naturelle de* **Mâcon.** Bulletin trimestriel, no 17, 1er décembre 1900.

— *La Province du* **Maine** (Société des Archives Historiques du Maine), tome VIII, novembre, décembre 1900, tome IX, janvier, février 1901. (Lire au fasc. de décembre « et Flaceau du Mans ou la genèse d'une légende apocryphe » par M. l'abbé Ledru; et au fasc. de février 1901 : « Un missel manceau du XIIe siècle », avec deux reproductions phototypiques). Mars 1901 (« Les origines de l'Eglise d'Angers » par l'abbé A. Houtin).

— *Annales littéraires et artistiques du* **Maine,** 1re année, 1er no, (15 janvier 1901). Salut cordial! Se proposent de faire reluire les vieux écrivains et vieux artistes du Maine, « qui ne produit pas seulement des poulardes ou des chapons. » No 3 (5 mars 1901).

— *Commission historique et archéologique de la* **Mayenne.** Bulletin, 2e série, tome XVI, 3e trimestre 1900. (Renseignements à puiser dans les observations du curé Launay (1771-1790) par E. Laurain).

— *Société d'horticulture de l'arrondissement de* **Meaux.** 62e année, no 6 (novembre 1900), Bulletin-Annuaire; 63e année, no 1.

— *Société archéologique du* **Midi** *de la France* : Bulletin, série in-8; no 25 (séances du 28 novembre 1899 au 6 mars 1900); no 26 (séances du 13 mars au 10 juillet 1900). Toulouse.

— *Société Polymathique du* **Morbihan.** Bulletin; année 1898 et 1899 (Fouilles de dolmens et de tumulus. Histoires de chouans).

— *Société archéologique de* **Nantes.**

Table des 40 premières années, 1859-1898, par Ed. Pied, 1900 (Listes alphabétiques avec renvois, 1° des matières, 2° des auteurs, 3° des noms de lieux).

Bulletin : tome 40e année, 1899, 3e fasc. (voir article « Nantes, incendies et sauveteurs du IXe siècle à 1800 »); année 1900, 1er fasc. (Fouilles de dolmens aux environs de Guérande, et signes gravés cruciformes).

— *Société archéologique et historique de l'*__Orléanais.__ Bulletin, tome XII, n° 169, 2e trimestre de 1900. (Séance solennelle du 7 mai 1900, pour la distribution des prix du 7e concours quinquennal, sous la présidence de M. Hanotaux, qui fit un bien joli discours).

— *Sociétés des Antiquaires de l'*__Ouest__ (Poitiers). Bulletin, 2e série, tome VIII, 3e trimestre 1900. (Article « René Descartes » par M. A. Barbier, qui persiste à revendiquer pour Châtellerault les origines de la famille du philosophe).

— **Polybiblion,** Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2e série, tome 53e, 91e de la collection. 1re livraison, janvier 1901. (Compte-rendu élogieux de notre 38e vol.).

— *Société archéologique de* **Rambouillet.** Documents pour l'Histoire du département de Seine-et-Oise, n° 28. *Croquis Montfortois,* par le comte A. de Dion (Etude, riche d'érudition et d'illustration, de Montfort-l'Amaury, au point de vue pittoresque).

— *Académie nationale de* **Reims.** Travaux : 105e vol., année 1898-1899, tome 1er. (Lire : notice sur « la Maison natale de Colbert », par M. Jadart, avec deux vues ; description d'une maison particulière avec luxe de planches); 107e vol., année 1899-1900, tome 1er.

— *Société des Amis des sciences et arts de* **Rochechouart.** Bulletin, tome X, n° 3, 1900. (Gravures de sculptures sur dolmens), n° 4, 1900.

— *Revue de* **Saintonge** *et d'Aunis.* Bulletin de la Société des Archives historiques : XXe vol., titres et tables; XXIe vol., 1re livr., 1er janvier 1901, 2e livr., 1er mars 1901.

— *Société d'agriculture, sciences et arts de la* **Sarthe.** 2e série, tome XXIX, 37e tome de la collection, années 1899 et 1900, 4e fascicule 1900.

— *Comité archéologique de* **Senlis.** Comptes-rendus et mémoires : 4e série, tome III, année 1899. (Notes généalogiques sur les ascendants du grand avocat Loisel. Le château-fort de Dammartin, ses sièges, ses comtes; plans et vues).

— *Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de* **Toulouse.** Bulletins et Mémoires, tome III, 1899-1900, n° 1, (16 nov.-15 janvier). (Ne pas manquer de lire l'article du Dr Basset : « De la

procréation des sexes à volonté », exposé de la question jusqu'à nos jours, p. 288-318).

— *Société archéologique de* **Touraine.**

Mémoires, tome XLI. (La Fabrique de soieries de Tours, p. 193-528), Bulletin trimestriel, tome XII (2e partie), 4e trim. 1900 (octob.-décem).

— *Académie du* **Var.** Livre d'or du Centenaire (1800-1901), avec affectueux envoi. Elégant volume avec couverture en couleurs : (rapports sur les concours littéraires de prose et poésie, et pièces primées; liste des membres de l'Académie, et de ses présidents).

II. — Etranger.

— *Analecta* **Bollandiana,** Bruxelles. Tomus XIX, fasc. 2, (30 juin 1900), fasc. 3, (septembre 1900), fasc. 4, (31 décembre 1900). (Dans chaque fascicule suivre le bulletin des publications hagiographiques, si attachant, tant l'analyste pourchasse impitoyablement les légendes « que l'on appelle plus tard des traditions. »

— *La Société d'archéologie de* **Bruxelles.** Annales, tome XIV, livraisons 3 et 4, (p. 305 à 446), juillet-octobre 1900. (Etude intéressante, luxueusement illustrée, sur les monuments égyptiens du Musée de Bruxelles. Notes, enrichies de nombreuses et bonnes reproductions de sceaux, sur les costumes des chevaliers et leurs armes aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles). Annuaire 1901, tome 12e.

— **United States,** *department of agriculture,* division of biological survey.

Laws regulating the transportation and sale of game, by Palmer and olds. Washington, 1900.

North american Fauna, no 16, 28 octobre 1899. (Results of a biological survey of mount shasta California, by C. Hart-Merriam). Washington, 1900.

— *Academy of Sience of* **St-Louis** (Missouri). Transactions : vol. IX, nos 6 et 8 (juin et août 1899), 9 (janvier 1900) et tables. — Vol. X, 1, 2, 3 (février 1900), 4, 5 (avril), 6, 7 (may), 8 (juillet 1900).

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives historiques du Diocèse de* **Chartres,** directeur : l'abbé Métais. 6e année, no 71 (25 novembre 1900), no 72 (25 décembre). — 7e année, no 73 (25 janvier 1901), no 74 (25 février 1901), no 75 (25 mars 1901).

— *Revue de* **Loir-et-Cher,** Blois. 13e année, no 155 (novembre 1900), no 156 (décembre). — 14e année, no 157 (janvier 1901), no 158 (février 1901), no 159 (mars 1901).

— *Revue* **Numismatique.** 4e série, tome IV, 4e trimestre 1900. (Donne, par la richesse de son impression, l'envie de devenir numismate. Lire l'article de S. Reinach, fixant enfin le prix du blé dans l'édit de Dioclétien en 301).

NOTE SUR LA FONDATION

DE LA

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

DE VENDOME

PAR M. A. DE TRÉMAULT

La Bibliothèque communale publique de Vendôme a été fondée par l'arrêté du gouvernement du 18 janvier 1803, qui mettait à la disposition des municipalités les bibliothèques des Ecoles centrales, restées sans affectation depuis que l'arrêté du 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802) avait supprimé ces institutions.

Un siècle auparavant vivait à Vendôme un homme d'un esprit élevé et assez éclairé pour apprécier l'importance des services que rendent les bibliothèques ; aussi s'efforça-t-il d'en fonder une destinée, sinon au public, dans toute la largeur de l'acception du mot, du moins à toutes les personnes de la ville instruites, éclairées et capables d'en user avec profit.

Le nom de l'homme qui conçut cette pensée généreuse mérite d'être tirée de l'oubli, où il est enseveli, pour être consignée ici.

Il s'appelait René Augry : avocat en parlement de Paris, il avait, au cours d'une longue carrière, occupé d'importantes fonctions locales, celles de lieutenant en l'élection de Vendôme, d'avocat du roi et du duc pour le pays et duché de vendômois et de subdélégué de l'Intendant de la généralité d'Orléans. Par un testament en date du

14 janvier 1699, il légua ses livres aux Oratoriens, qui l'avaient élevé, à la condition qu'ils les communiqueraient sur place, où même les prêteraient aux *honnêtes gens* qui pourraient avoir besoin ou simplement désir de les consulter, et il traçait des règles pleines de prudence et de sagesse pour en assurer la conservation ; et même afin d'en augmenter le nombre, il pria les officiers des grands jours et de l'élection de faire un réglement pour obliger chacun des membres de leur compagnie, de mettre, au moment de leur réception, entre les mains du supérieur de l'Oratoire, telle somme qui leur conviendrait pour être employée à l'achat d'un livre qui serait porté au catalogue avec inscription du nom du donateur.

Cette pratique fut observée jusqu'à la Révolution, comme on le voit par la mention d'une somme de 6 francs, pour la bibliothèque, parmi les frais de réception de M. Bourgogne, comme procureur, en 1788.

Un décret de l'Assemblée nationale du 2 novembre 1789 avait attribué à la Nation une masse énorme de livres de provenances très diverses ; un autre, rendu le 14 du même mois, eut pour objet d'assurer la conservation des archives et des bibliothèques des monastères et des chapitres. Il fallut chercher alors le moyen de faire un emploi profitable pour le public de cette immense quantité de livres et de documents de toutes sortes, et l'Assemblée résolut, à cet effet, de fonder avec ces ressources, dans l'intérêt de l'instruction populaire, des bibliothèques publiques dans toutes les localités ayant une certaine importance. Ces richesses étaient tombées, de par la loi, dans le domaine de la nation et par suite dans les attributions des comités d'administrations des affaires ecclésiastiques et d'aliénation des domaines nationaux. Ces comités réunis avaient donné, aux dates

du 25 décembre 1790 et du 15 mai 1791, des instructions pour la rédaction de catalogues de cette masse confuse de livres réunis dans un grand nombre de dépôts.

Ce n'était pas un petit travail ; il ne pouvait être exécuté que lentement, là où il fut entrepris. La loi du 8 pluviôse an II, par laquelle la Convention ordonna la création de bibliothèques dans tous les districts, eut pour conséquence de provoquer une surveillance sur le travail de rédaction des catalogues ; mais ce n'était pas seulement les livres, les manuscrits, les parchemins, les papiers que ces dépôts avaient reçus, c'était encore les tableaux, les sculptures, les médailles, en un mot tout les objets jugés avoir une valeur artistique suffisante pour en justifier la conservation.

Un dépôt de ce genre fut établi à Vendôme dans les bâtiments du collège (dans la chapelle, paraît-il). La garde en fut confiée à M. Lefebvre, qui était un ex-oratorien. Il se trouva ainsi tout placé pour prendre part à la rédaction du catalogue des livres destinés pour former la bibliothèque communale, et il eut pour collaborateurs de ce travail ardu, MM. Crénière et Dessaignes. Les livres catalogués furent déposés dans les combles du pavillon oriental du grand corps de logis du collège donnant sur le jardin, local affecté à la bibliothèque de la ville. Par son installation dans l'un des bâtiments du collège, elle se trouva presqu'intimement liée à l'existence de celui-ci, dont, pour ce motif, il semble utile de dire quelques mots.

Les Oratoriens conservèrent la direction de leur collège, qui avait été érigé en école militaire en 1776, jusqu'au moment où la loi du 18 août 1792 supprima les congrégations séculières. Ils se dispersèrent alors ; néanmoins plusieurs d'entr'eux, qui rentrèrent dans la vie séculière, restèrent à Vendôme, avec l'intention de

continuer à donner l'enseignement aux élèves qu'ils se voyaient contraints d'abandonner. Bien qu'ils fussent en nombre à peu près suffisant pour assurer le service des classes, la dispersion des Pères, n'en avait pas moins désorganisé la maison en la privant de direction.

Depuis l'année 1578 qu'ils avaient fondé le collège de leur ville, les Vendomois n'avaient jamais cessé de lui porter le plus vif intérêt. L'administration municipale, gardienne fidèle de cette tradition, s'inquiéta sérieusement de le voir ainsi privé de direction, et se préoccupa de remédier à cet état de choses qui pouvait avoir les conséquences les plus graves.

Aussi, le 2 octobre 1792, le Conseil général de la commune délibéra de prier le Directoire du département, de pourvoir incessament à la nomination d'un principal. Il proposait en même temps à son choix le sieur Michel Crénière, prêtre, ci-devant membre de l'Oratoire et sous-principal de Juilly, citoyen de Vendôme.

Le Directoire du département, par son arrêté du 24 octobre 1792, an Ier de la République, nomma le sieur Crénière, ancien sous-chef du collège de Juilly, directeur provisoire de l'Ecole nationale de Vendôme, à la charge par lui, de prêter le serment de fidélité à la Nation. Il maintenait en même temps les professeurs en exercice dans la jouissance provisoire de leurs places, à condition de justifier de la prestation du même serment, et il conférait au nouveau directeur, sous la surveillance de la municipalité, les fonctions d'inspecteur des études et d'administrateur des revenus de toute espèce du collège. Il fixait à trois mille livres le maximum du traitement du directeur, à 1800, celui des professeurs de sciences et à 1500 celui des maîtres d'arts, ces traitements devant être fournis par les revenus de l'établissement (Registre de la ville, nº XXI, fº 130, vº).

M. Crénière fut installé le 5 novembre suivant (idem).

Cependant la Convention ne perdait pas de vue les énormes quantités de livres qu'elle avait à sa disposition. Par la loi du 8 pluviose an II (27 janvier 1794) elle ordonna, pour les utiliser, la fondation de bibliothèques dans tous les Districts. Cette création semble avoir été un peu tardive à Vendôme car l'acceptation par M. Lefebvre du poste de bibliothécaire qui lui fut confié, n'est que du 25 nivôse an IV (Reg. XXII, f° 129).

Auparavant, à la date du 12 vendémiaire an III, il avait été déjà nommé, avec le citoyen Thomas, instituteur public du collège, préposé chargé du triage des titres domaniaux prescrit par l'article 19 de la loi du 7 messidor an IV, concernant l'organisation des archives (Reg. XXII, f° 19).

La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) ordonna qu'il y aurait dans chaque département un établissement d'instruction publique qui prendrait le nom d'Ecole centrale, auquel seraient adjointes une bibliothèque, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, avec un cabinet de physique et de chimie expérimentales.

La ville de Blois fut d'abord désignée pour siège de cet établissement pour le département de Loir-et-Cher, puis on décida presqu'aussitôt de le transférer dans l'ancien collège de Vendôme ; mais l'administration départementale n'ayant pas reçu d'instruction à ce sujet, dut ajourner ce changement, qui ne put être effectué que par application de la loi du 1er germinal an IV (Reg. XXIII, f° 13).

L'ouverture solennelle de l'Ecole centrale eut lieu le 17 thermidor de la même année (idem, f° 236). En même temps, il fut procédé, conformément à l'arrêté du déparment du 3 thermidor an IV (idem, f° 328) à l'installation des professeurs par le jury d'instruction.

Le bibliothécaire avait rang parmi ceux-ci. C'était le citoyen Londiveau, Julien, ancien oratorien, qui avait été précédemment bibliothécaire de Nantes, et il avait été nommé par délibération du département du 3 thermidor an IV, en même temps que les professeurs élus par le jury d'instruction (Reg. XXIII, n° 328).

Le soin d'organiser la bibliothèque lui fut confié, deux commissaires lui furent adjoints pour ce travail, ce fut les citoyens Dessaignes, chimiste et physicien, et Siret (1) ayant des connaissances en histoire naturelle.

Plein d'ardeur pour ses nouvelles fonctions, le citoyen Londiveau, dès le 19 thermidor, c'est-à-dire deux jours après l'ouverture de l'Ecole centrale, expose à l'administration municipale la nécessité de dresser un inventaire de la bibliothèque. Il offre de le faire conjointement avec le citoyen Lefebvre, et une commission prise dans le sein de la municipalité. Il réclame à cet effet les catalogues que l'administration a en dépôt, et qui lui sont nécessaires pour commencer son travail.

Celle-ci décide la remise des catalogues demandés, mais après qu'ils auront été cotés et paraphés par le président ; puis elle arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur l'adjonction d'une commission prise dans son sein, ni sur la mise à la disposition du bibliothécaire d'un portefaix pour le transport des livres « cette fonction ainsi que l'intérieur des salles étant attribuée aux conservateurs près l'Ecole centrale » (Reg. XXIII, f° 96).

L'arrêté du département du 3 thermidor an IV, relatif à la création de l'Ecole centrale et à la nomination des

(1) Siret était agent des Ponts et Chaussées. C'est à lui que le duc de Chartres, colonel d'un régiment de dragons, alors en garnison à Vendôme, avait sauvé la vie, en le retirant du Loir, dans lequel il était tombé et où il allait périr.

professeurs et du bibliothécaire, contient les dispositions suivantes :

Article 5. — Le bibliothécaire de l'Ecole centrale est chargé de procéder incessamment à la formation de la bibliothèque conformément à l'instruction du Ministre de l'Intérieur, dont il lui sera adressé un exemplaire, et est autorisé à la compléter provisoirement dans les dépôts et bibliothèques du département qui lui seront ouverts à cet effet, par les bibliothécaires et gardes de ces dépôts.

Article 6. — La bibliothèque sera ouverte tous les jours les jours impairs de dix heures du matin jusqu'à midi, depuis trois heures du soir jusqu'à cinq heures.

Article 10. — Il sera alloué trois cents livres au bibliothécaire (Reg. XXIII, n° 326).

Ainsi se trouvait reglé le régime intérieur de la bibliothèque qui continuera d'occuper les combles d'un bâtiment du collège jusqu'en 1868. Comme l'Université réclamait depuis plusieurs années les locaux qu'elle occupait pour y installer de nouveaux services nécessaires au lycée, la ville avait fait élever un édifice pour l'y loger ainsi que le musée. La construction en fut terminée au commencement de 1868, et l'inauguration de la Bibliothèque eut lieu le 19 novembre de cette année.

Elle possédait alors dix-sept mille volumes volumes, mais n'avait encore que les catalogues rémis par la municipalité ou bibliothécaire Londiveau, et ceux dressés par lui-même, avec l'aide de son colloborateur Lefebvre.

C'est au mois d'octobre 1894 que le bibliothécaire, M. Nouel, put commencer à en dresser un nouveau sur fiches, des vingt mille volume qu'elle possède aujourd'hui, et il le termina en 1899, après cinq années entières d'un travail opiniâtre.

On ne sait pas jusqu'à quelle époque Londiveau

remplit les fonctions de bibliothécaire, mais il les occupait encore le 28 frimaire an XIII.

On ignore également la date de la nomination de son successeur, M. Beaussier (1). Il semble avoir été nommé vers 1806. M. Lefebvre resta avec lui en qualité de suppléant jusqu'en 1821, époque à laquelle il fut appelé à remplir de nouveau les fonctions du saint ministère hors de Vendôme, ainsi que l'apprend un arrêté du maire du 21 décembre 1821, qui nomme pour son remplaçant M. Pierre Lagier, professeur de philosophie.

Entre le départ de M. Lefebvre et la nomination de M. Lagier, il se produisit un petit événement qui dut avoir un certain retentissement dans un milieu aussi calme que l'était celui de la bibliothèque.

La fatalité avait voulu que M. Beaussier, le titulaire, fut forcé de s'absenter. Il ne restait que le garçon chargé du service intérieur, car M. Beaussier, plus favorisé que ne l'avait été Londiveau en l'an IV, en avait alors un à sa disposition. Ce garçon momentanément affranchi de toute surveillance s'était permis, au mépris du réglement de prêter des livres à des personnes non autorisées par *M. le Préfet*, et notamment à un jeune homme de seize ans à qui il avait remis le 14e volume de la collection des œuvres complètes de Voltaire. Par un arrêté du 26 novembre 1821, n° 834, le maire coupa court à un abus qui « nuisait aux intérêts de la ville par « le danger de perdre ou dépareiller des ouvrages, et « était contraire à l'éducation publique, faute de discer-

(1) C'était un ancien oratorien qui le 2 frimaire an II, avait obtenu du Conseil général de la commune de substituer le nom de Charon à son premier nom, Nicolas (Reg. XXI, f° 20, v°). Il était né à Vendôme et il mourut le 24 janvier 1827, à la Chapelle-Yvon, canton d'Orbec, arrondissement de Lisieux, âgé de 82 ans. (Renseignement donné par M. Neilz).

« nement du garçon. » Il suspendit celui-ci et ordonna la fermeture de la bibliothèque jusqu'au retour du bibliothécaire.

M. Beaussier donna sa démission en 1821. Son suppléant, M. Lagier, fut titularisé le 14 novembre de cette année (arrêté nº 508) et il eut à son tour pour suppléant, M. Jourdain, professeur de rhétorique.

M. Lagier décéda le 16 décembre 1829. Par arrêté, du 24 du même mois, M. Jourdain fut nommé bibliothécaire titulaire, et M. Lagier, fils, professeur, lui fut adjoint en qualité de suppléant (arrêté nº 603).

Quelques mois après, M. Jourdain démissionna. Il eut pour successeur M. Gérard, Louis-Constant, professeur du collège, nommé par arrêté du 12 août 1830; il donna sa démission pour occuper le poste de commissaire de police, auquel il fut nommé le 31 décembre 1836, en remplacement de M. Gaillandre.

Ce même jour, 31 décembre 1836, M. Adolphe Fouquet, homme de lettres, ancien élève du collège, fut nommé bibliothécaire (arrêté nº 879). Il occupa ce poste jusqu'en 1837; il le quitta pour se rendre à Tours, sa ville d'origine, et y subir une douloureuse opération.

Le 7 octobre 1837 (arrêté nº 902), M. Bertin, ancien professeur du collège, succéda à M. Fouquet, mais au bout de peu d'années, il dut pour cause de mauvaise santé, renoncer à sa fonction.

M. Coquelin, ancien professeur du collège, lui fut donné pour successeur (arrêté du 24 février 1843, nº 67), avec M. Bouchet comme adjoint (arrêté du 14 mai 1850, nº 325). Celui-ci remplaça comme titulaire, nommé par arrêté du 19 septembre 1856, M. Coquelin qui décéda le 18 novembre 1856, âgé de 80 ans.

Un arrêté du 9 juin 1876 donna M. Guibillon, professeur de rhétorique, pour adjoint à M. Bouchet. Après

la mort de celui-ci, il fut titularisé par arrêté du 21 septembre 1881.

M. Nouel, professeur de sciences, qui avait été donné pour adjoint à M. Guibillon, fut à son tour titularisé par arrêté du 24 septembre 1888.

Il décéda le 28 novembre 1900, et M. Bonhoure, professeur du lycée, lui fut donné pour successeur par arrêté du 30 novembre 1900.

(Extrait du testament de M. René Augry, conseiller du roy, lieutenant en l'élection de Vendôme du 20 septembre 1704.)

« ... Je Augry, donne et lègue du consentement de ma femme, à MM. de l'Oratoire en reconnaissance de la bonne éducation qu'ils m'ont donnée en ma jeunesse, et pour participer à leurs saints sacrifices, bonnes œuvres et prières, tous mes livres, tant de palès (palais) que de mathématiques et autre sciences que j'auroy à mon décès et dont j'ai commencé le cathalogue, que je les prie de continuer, s'il n'était pas achevé à ma mort, et y employer les livres qui n'y sont pas employés et écrire mon nom à la première page de chacun d'iceux, comme j'ay fait sur ceux que je ay desja employés, pour les distinguer de ceux de leur bibliothèque et empêcher qu'ils ne soist confondus, de quoi je les prie. Je leur donne si peu que j'ay d'instruments de mathématiques, qu'ils adjouteront au dit cathalogue, s'ils le jugent à propos.

« Je leur donne les tablettes sur lesquelles mes livres sont placés en mon cabinet pour les placer sur icelles en leur Bibliothèque, séparément de leurs autres livres, ou ailleurs où il leur plera, et l'ormoire qui est en mon cabinet pour serrer les papiers ou autre chose qu'ils ne

pourront pas mettre sur les dites tablettes. Je leur donne mon tableau comme un gage de mon estime, que je les prie de placer sur mes livres et y mettre un cartouche conforme à l'esprit de mon don.

« Je prie Messieurs les officiers, advocats et procureurs du baillage, grands jours et élection de cette ville de Vendôme, d'agréer en reconnaissance de l'honneur que j'ai eu d'être de leur corps, le don que ie leur fais et à tous les honnêtes gens, de l'usage et service de mes livres, soubs laquelle condition j'en ai fait le don cy-dessus à Messieurs de l'Oratoire que je prie de l'agréer, et de vouloir les communiquer et prêter à tous ceux qui en demanderonf, soit pour les lire au lieu où ils seront placés, ou pour les emporter ches eux pour estudier, auquel cas ils s'en chargeront sur un registre qui sera pour ce tenu, avec promesse de les rapporter dans trois mois au plus tard, et dans ce dessein et affin d'instruire chacun de la qualité de ces livres pour demander ceux dont ils auront besoin, je prie Messieurs de l'Oratoire de faire imprimer aux dépens de ma succesion le cathalogue qui en aura été faict, et en faire tirer jusqu'à cent exemplaires pour en distribuer aux communautés ecclésiastiques, officiers du baillage, grands jours et élection, avocats et procureurs des dits sièges et aux honnêtes gens. Je prie Messieurs de l'Oratoire, procureurs et avocats fiscaulx de vouloir bien prendre la peine de recoller ensemble, à la Pasques, tous les ans le cathalogue de ces livres pour leur conservation et Messieurs les officiers du baillage, grands jours et élection de vouloir, s'ils le jugent à propos, pour leur augmentation, faire chacun, en leur corps, un arrêté pour obliger chaque officier, avocat, procureur, mesme les huissiers, notaires et greffiers, de mettre à leur réception ès mains du supérieur de l'Oratoire telle somme qu'il leur plaira

regler pour estre employée, par l'avis du corps dont sera l'officier, en l'achapt d'un livre qui sera inscrit au cathalogue, comme venant du dit don, et son nom escrit à la première page : et s'il manquait jusqu'à trois livres pour avoir le livre choisy, je prie Messieurs de l'Oratoire de les donner du leur. »

JOURNAL DE PIERRE BORDIER
DE LANCÉ

(SUITE : VOIR *Bulletin 1900,* PAGES 99 A 143)
— — 195 A 242

— **1758** — (« année des grandes neiges »)

Janvier

— Le samedi 7 janvier, le bled litte 20ˢ.

— (Du 7). Ce mois, depuis qu'il a commencé, il a presque toujours tombé de la pluie; et la semaine des Roys il faisoit doux, point froid.

— (Du 14). La milice est venue en ce mois; il en faut 8 dans l'élection de Vendôme. On en a mis 4 dans la ville et 4 aux campagnes Il y a des 15 à 16 paroisses pour en donner deux. **La milice.** (Note A.).

— La femme du sʳ Derois, de St Amand, est revenue depuis 8 ou 10 jours. Elle a été absente environ 4 ans d'avec luy[89]. **Rentrée de Mᵐᵉ Derouet**

(89) « *Madame Derois* ». P. Bordier, qui n'avait point signalé son départ, mentionne sa rentrée au bercail; ne fit-il pas bien? et elle aussi, puisqu'elle venait de doubler le cap de la quarantaine, et que son mari avait, depuis 4 ans, dépassé le « palier du quatrième ». Et elle eut soin de rentrer au début de l'année.

Le 20 mars suivant, je trouve aux registres d'Ambloy « le sieur *Derouet,* chirurgien de Saint-Amans, ondoyant à la maison (à Ambloy) le corps anonyme d'un enfant femelle ». Mais le 13 avril 1760, M. Sorin, curé de Saint-Amand, inhume « le corps de feu le sieur *Deruet,* maître chirugien, décédé la nuit du 11 au 12, âgé de 46 ans,... en présence de Marguerite Courtin, sa femme, » et des maris de ses deux sœurs. Ce n'est que 7 ans après, le 14 avril 1767, qu'un autre curé de Saint-Amand, Mʳᵉ Picheré, inhuma « le corps de feue Marguerite Courtin veuve Pierre Drouet, vivant chirurgien de cette paroisse, morte du même jour au Haut bourg, âgée d'environ cinquante *(sic)*. »

Grandes neiges

— Le mercredi (18) dans la nuit, au jeudi 19 de ce mois, il a tombé une nuée de neige à ne pouvoir voir les *planches*[63] dans les champs, la terre toutte couverte, de la solaire, avec un grand vent qu'il fit; a fait entrer la neige dans les greniers; et tous les bastiments en étoient pleins encore plus que dehors.

Le lendemain le vent s'est tourné d'amont, et un grand (vent), qui a renvoyé la neige de l'autre costé où le vent l'avoit renvoyée étant d'abas, et en a amassé des monceaux en l'encontre des haies et bâtiments, gros comme des fours (des culs de fours).

Le samedi 21, point de bled au marché du tout, ni autres grains, et toujours la neige continue, outre (sauf) qu'il en a fondu quelques jours par un soleil luisant.

— Le samedi 28, le bled à Vendôme litte 20s.

Gelée et hommes gelés

— La neige et la gelée a été si âpre et rude qu'il y a un nommé Suard de Villeporcher (canton de St-Amand), qu'on a trouvé gelé en un chemin, et mort avec son asne ; cet homme revenoit de l'huile des Roches (90); il est mort entre le Grand Breuil et les Haies. Un masson (maçon), en revenant de Huisseau à Vendôme, est resté dans la neige, et y est mort et enterré à Huisseau, même qu'il y avoit gelé aussi. Ils étoient trois quand ils partirent de Huisseau. Les deux autres résistèrent et s'en furent encore à Vendôme, mais avec bien de la peine[90].

(90) *Grandes neiges.* Du jeudi matin 19 janvier au vendredi 3 février, 15 jours pleins, voilà la *durée* de la neige. A la fin de l'année, c'est-à-dire onze mois après, le vigneron du Bois-aux-Moines (Bulletin 1875, p. 326), allongeait un peu la courroie ; « de la neige pendant 3 semaines, un pied et demi de haut, *dont* il en mourut plusieurs dans la neige. » A noter aussi le souci avec lequel, par deux fois, Bordier essaye de décrire les curieuses évolutions de la neige.

Celles du pauvre Suard me paraissent aussi étranges. D'abord, expliquons la phrase trop laconique de Bordier : « revenait de l'huile des Roches », signifie « revenait du village des Roches, où il était allé

Il (en) a encor gelé deux dans le Perche.

La gelée a été bien rude, le vendredi, le samedi; et le

faire faire son huile de noix. » Il prenait bien son temps! mais pour s'être trouvé entre le Grand Breuil (ancien fief, paroisse de Saint-Gourgon), et les Haies (hameau de la paroisse de Villeporcher), il faut qu'il ait suivi d'affreux chemins, dits de traverse, qui les auront abattus, l'homme et la bête, au moment d'arriver chez eux à Villeporcher.

Sa mort (je parle de l'homme) est racontée longuement, mais de façon très diffuse, par le curé de Villeporcher. Je résume, en remettant les phrases sur pied et en ordre.

« Le 24 janvier 1758, a été inhumé au cimetière... le corps de Pierre Souard, laboureur, veuf en dernières nopces de Catherine Bonnet, âgé d'environ 64 ans,... ledit deffunt revenant des Roches, paroisse du Maine, distante de quatre lieues... ; André Viaud, laboureur de cette paroisse, l'a trouvé le 22, mort par la rigeur de la saison et l'abondance des neiges, au lieu appellé les Terres Noires, en cette paroisse... Et il a été reconnu et *levé* par Toussaint Quilly, fils de sa première femme, et Pierre Gaudin, fils de sa 2e femme, et plusieurs autres, qui *leurs* ont aidé à l'apporter en l'église de *céants* hier au soir » (23, alors il est resté au moins 24 heures sur place). Les mêmes personnes en avaient, dès le 22, donné avis tant au curé qu' « au frère du deffunt,... huissier à Châteaurenault, qui en a consulté M. le procureur de cour de cette justice (châtellenie et prevosté de Fontenais, paroisse de Saint-Gourgon, dont était seigneur le chapitre de Saint-Gatien de Tours), vu la rigeur de la saison et la difficulté des chemins, et n'ayant trouvé aucunes marques qui puisse donner à soupçonner que les causes susdites, *d'un commun consentement,* avons... inhumé son dit corps,... en présence de... Gervais Gouin, fermier général des Villemailles. »

Quant au « masson », s'il a été enterré quelque part, ce n'est pas à Huisseau, j'en suis sûr.

Voici un autre renseignement sur ces neiges, trouvé aux registres de Saint-Amand. « Le 7 février 1758, baptisé sous condition René, né le 20 du mois précédent, lequel n'a pu estre apporté plutôt (*sic*) à l'église *à cause de la hauteur des neiges*, et des temps rigoureux, né *dans* le légitime mariage de Pierre Guillemeau, laboureur, demeurant au village de Chaillon... » (à 3 kilomètres S.-E. de Saint-Amand).

Mais ces grandes neiges de 1758 devaient être dépassées par celles de 1784 : « De la neige le 18 janvier à continuer, si bien qu'il y en avoit *à plusieurs fois autant comme en 1758,* et dura jusqu'au 4 février. (Tiens! les mêmes dates!) Puis il neigeait tous les jours, et au lieu de diminuer elle augmentoit. Elle finit le 23 février. » (Bulletin 1875, p. 340).

dimanche (29) le temps et le vent diminuèrent un peu, mais la gelée étoit encore bien rude.

Depuis ce temps-là il a fait assez beau pour la saison.

Le coche dans sa route depuis Paris a trouvé 15 personnes de mortes jusqu'à Vendôme.

Vie d'homme n'a vu tant de neige à la fois. Je crois que cette nuée de neige est universelle, car on dit que dans le Poitou c'étoit *une pitié,* et dans Paris on dit que le vent en avait amassé long des rues, en des culs-de-sac, de la hauteur de 18 pieds de haut. Tout le monde rapporte qu'il a péri du monde[17] de tous costés.

La neige étant tombée dans la nuit du mercredi (18) au jeudy (19) avec un grand vent de la basse solaire, le jeudi il fit encore grand vent, et tomba de la neige toute la journée.

Le vendredy (20) dans la nuit du jeudy, le vent se tourna d'amont, qui estoit encore plus violent, qui ramenoit la neige. Lorsqu'on étoit exposé à aller à l'encontre du vent, il envoyoit de la neige qui *navrissoit*[91].

Le samedy (21), la gelée pénétroit si fort que l'on (n') osoit sortir des maisons. Le vent diminua un peu vers le soleil couché. Depuis ce temps-là il n'a pas fait si froid.

Février

Fonte de la neige

— La neige n'a commencé à fondre et à dégeler que le jour de la foire de la Chandeleur (vendredi 3) et la neige a fondu tout doux, qu'il n'a pas fait une grande creux (crue) que le dimanche 5; (ce jour-là) au soir,

(91) « *Nâvrisser* ». Aux sens donnés par Littré au mot « nâvrer », le Gloss. Blais. ajoute celui-ci : « *Nâvrer,* causer un froid très vif, transir : ce vent là vous *nâvre* ». *Nâvrisser,* serait donc un diminutif. Nos paisans de Vendôme connaissent *nâvrir* et *navrisser,* et donnent à ce dernier verbe le sens de « saisir », transir.

après vespres, il a fait un beau soleil qui a fait fondre de la neige beaucoup.

— Le 3, foire de la Chandeleur, le bled litte 20s.

Il n'y avoit presque point de vaches à la foire, mais il y avoit beaucoup de chevaux, surtout des poulains.

La foire, le 3, n'a rien valu; il n'y avoit que quelques vaches; il y avoit aussi beaucoup de chevaux *en récompense.* La neige a commencé à fondre ledit jour; il faisoit bien mauvais en revenant de lad. foire à pied.

Mariage Gombault-Deschamps

— Jacques Gombault, veu (veuf) de Catherine Bruère, a été marié à Magdeleine Deschamps, veuve du Sr Hadoü, le samedy 4[92].

(92) *Mariage Gombault-Deschamps.* Madeleine Deschamps, née à Lancé le 14 janvier 1729, fille et 9e enfant de Simon Deschamps, notaire royal à Lancé, et d'Anne Chevaye, avait épousé en premières noces à Lancé, le 7 juillet 1750, Gaspard-René Hadou, marchand, demeurant à Saint-Cyr-du-Gault, déjà veuf de Renée Michelin. La mariée était assistée de : sa mère, veuve depuis le 14 février 1745, et de ses frères, savoir : Simon Deschamps-Martineau, procureur pendant 50 ans au bailliage de Vendôme, mon trisaïeul ; Jean Deschamps-Thuault, fermier à Saint-Lubin en Vergonnois ; Mathurin Deschamps, notaire royal à Lancé, qui y épousa le 6 janvier 1751, Marie Marin des Brosses ; Pierre Deschamps, dit Champgast, arpenteur-géomètre (auteur des superbes plans des biens du clergé), notaire royal à Herbault, puis président du grenier à sel d'Herbault, époux de Jeanne-Charlotte Marin des Brosses ; enfin de sa sœur Madame Debenne, déjà veuve.

Hadou dut mourir au cours de l'année 1753, puisque le 9 décembre sa veuve accoucha d'un enfant posthume, Pierre Gaspard, qui décéda le 8 may 1758 à Lancé. Le 18 janvier 1756, la veuve Hadou était marraine de l'enfant d'un cordonnier de Lancé ; le parrain était Jacques Gombault, fermier du Pont (sans doute depuis la Toussaint 1754, date à laquelle Gautron en était sorti).

Deux ans après, le 4 février 1758, le curé de Lancé bénissait l'union de « Madeleine Deschamps,... et de Jacques Gombault, veuf Catherine Bruère, laboureur, fermier de la métairie du Pont,... en présence de Jacques Gombault, père de l'époux, (qui mourut le 26 avril 1760, âgé de 80 ans, fermier de la métairie du *Pont-Girard*), Jacques Latron, notre sacriste (et maître d'école), son ami, etc. » ; et les deux époux

— On ne parloit que d'hommes et garçons morts dans la neige, à Vendôme, au marché, le 11 de ce mois.

Petites crues

— (Ecrit du 18). Les pluies, depuis que la neige a été fondue; il a tombé de l'eau presque tous les jours; les rivières et les prés ont débordé partout; on (n') a peu *amener les chaumes.*

— Le samedi 25, le bled litte 19s.

Résumé du mois

Fin de ce mois. Il n'a pas fait un jour de beau temps, et a tombé de l'eau presque tous les jours.

Mars

— (Du 4). Le temps ne s'est point encore mis au beau; il y a encore la moitié des chaumes à *amasser en bauge*[93],

signèrent; le ciel aussi, car le premier enfant est du 1er novembre 1758, et le *10*e du 24 décembre 1770.

10 enfants, c'était alors l'usage de la famille, car de sa première femme, Catherine Bruère, Gombault avait eu un fils, François, né en 1754, qui eut de sa femme, Marie Couturier (épousée à Lancé en 1778) 8 enfants de 1779 à 1793.

Catherine Bruère, fille de Bruère-Deschamps, petite fille de Jean Deschamps-Ouzilleau, était la nièce à la mode de Bretagne (5e degré) de sa remplaçante, Madeleine Deschamps. Et le frère de Jacques Gombault, Jean-Baptiste G., avait épousé Catherine Chevaye, sœur de Madame Deschamps-Chevaye, donc tante de Madeleine. Plus fort encore! Les deux sœurs Chevaye étaient filles de René Chevaye-Martineau, notaire du Plessis-Fortia, petites filles de François Martineau-Girard, marchand à Vendôme, et cousines germaines de Pierre Martineau-Jouvenon, chirurgien à Vendôme, mon quadrisaieul, dont une fille épousa à Naveil, le 6 juin 1745, Simon Deschamps, le procureur, son cousin issu de germain.

(93) « *Amasser en bauge, amener les chaumes* », deux opérations bien distinctes, que je suis heureux de pouvoir expliquer mieux que Larousse lui-même. J'ai dit (note 9) à quoi jadis servait le chaume. Pour l'extirper de terre, on saisissait le chaume de la main gauche, et de la droite on le *coupait*, rez terre, avec un *chaumet*, lame courbe, d'un pied de long, emmanché comme une faux; mais souvent la main gauche faisait plus de besogne que la droite. Puis on faisait sur le champ des tas de chaume, voire des *bauges*. Monstrelet connaissait déjà cet usage : « Les *mons* et multitudes de morts et navrez estoient

et ceux qui en ont emmenés étoient presque pourris (sic! il faut comprendre : les enlevaient presque pourris), de sorte que l'on (n') a pas encore commencé à faire des avoines, et les terres sont bien molles ; et le temps qui est encore actuellement pluvieux.

— Le vendredy 10 mars à la foire du Lazare, à Vendôme, le bled litte 20^{s}.

— La gelée a pris, et (il) gelle tous les matins depuis le 10; car il tomba de la neige le 10 jusqu'à midy, et depuis il a gelé fort dur, à ne pouvoir labourer dans aucune terre, les matins jusqu'à midy. Nouvelle neige

— (Ecrit le 18). Le temps s'est remis un peu au beau, et on a labouré, mais de l'eau de temps en temps.

— Ce mois a été bien rigoureux pour faire les avoines, et (elles) sont bien *battues*[48]; la terre est bien dure, et (les avoines) lèvent mal.

Avril

— Le samedi 1er, le bled litte 20^{s}.

— (Du 1er). Il a fait assez beau labourer cette semaine.

— (Du 8). Le vin, à Thoré, le poinçon 18 livres à 19 livres tout logé.

Cette semaine il a gelé presque tous les matins, bien dur, et une barbelée très blanche qui a fait grand tort aux vignes *à heure*[87]; on compte qu'il y aura bien de la perte, et (ainsi qu') aux arbres à fruits.

— (Du 15). Il a fait cette semaine si grand froid, et geloit si fort, que entr'autre le vendredi 14, que les *errondelles*[94] entroient dans les maisons pour *leurs*[24] sauver;

en plusieurs lieux plus grans que ne sont les chaumes des moissons au mois d'aoust ». Il ne restait plus, après tout cela, qu'à *amener* le chaume chez soi; mais il y a toujours des gens en retard ; aussi, ils les trouvent *pourris*, et le champ ne peut être prêt assez tôt pour faire les avoines.

(94) « *Errondelles* ». J'ouvre Littré, et au mot officiel « Hirondelle »,

il y en a entré dans la nostre quatre, dont nous en avons pris trois.

Gelée des vignes

— La vigne a gellé la nuit entre le 16 et 17.

Le lundi 17, il y avoit du frimats aux arbres comme en le milieu de l'hiver. Les vignes sont toutes *gelées en bourre*, et celles qui avoient poussé, tout est gelé; et les arbres à fruit, qui étoient si bien préparés, on ne sait pas encore s'il en reste.

— (Du 22). Toutes les vignes ont gelé, et les vignerons déchaussent les provins qu'ils avoient faits, à cause qu'ils ne sont pas gelés dans la terre; ils espèrent, en leur donnant à jour quelque neuf (nœuds) qui estoit en la terre du fruit[95].

Cherté du vin.

Le vin est, de 18 à 20 livres le poinçon, monté jusqu'à 40 livres et 45 livres le poinçon, tout logé; les pommes moitié d'aigre valoient 24^s le boisseau[96].

je trouve la Remarque suivante : « Au XVIIe siècle, on variait entre diverses formes : arondelle, hirondelle, herondelle, sont tous trois bons; *herondelle* est le meilleur, (Marg. Buffet) ». Mais alors P. Bordier était un linguiste consommé, et nous, des barbares.

(95) « *En bourre* ». La gelée a *fricassé* le bourgeon déjà sorti; et la *bourre*, sorte de cocon poilu qui renferme le bourgeon de l'année, n'a pu éviter à son contenu le même désastre.

Mais Bordier n'est pas vigneron; jamais un provin n'a gelé en terre, ne fût-il protégé que par 2 centimètres de terre; et loin de déchausser le provin, couché sous terre, les vignerons ont simplement *mis à jour*, déchaussé, le nœud qui suivait les 2 autres laissés à l'air, à l'extrémité du *fouet*, et qui avaient gelé. Mais que nous voilà déjà loin du temps où l'on faisait des *peroins*.

(96) *Gelée des vignes en 1758*. Au registre de ma closerie du Bois-aux-Moines, commencé en 1756 par mon trisaïeul Deschamps-Martineau, je relève cette note amère : « Dans cette année (1758) les vignes ont gelé dans la nuit du 16 au 17 avril et ay seulement cuilli 2 quarts de mauvais vin ». 2 quarts, c'est une pièce de vin; or en 1756 et 1757, il avait recueilli 18 pièces et demie, en 28 boisselées (7 quartiers). Aussi je vois dans les dépenses de 1758 « provains coupés après la gelée, et fouets *relevés*; employé 4 journées à 12 sols ».

— Fin d'avril. Ce mois a été bien rigoureux ; presque toujours froid et sec et gelleux. Les vignes sont presque toutes perdues.

May

— L'archevêque de Thoulouze est décédé ces jours passés ; il n'y a que 3 ans qu'il a quitté l'évesché de Blois ; il s'appeloit Crussol d'Uzès[97].

— Le samedi 6, le bled litte 25^s.

(12 sols! mais je paye 3 fr. 50, moi!) Le *Journal d'un vigneron* (Bulletin 1875, p. 326) dit : « Les vignes gelèrent totalement le 17 avril, si bien qu'il falloit 4 quartiers pour faire un quart de vin (114 litres). Le vin de 1757 valoit jusqu'à 50 livres le poinçon. »

Le *quartier*, mesure usitée pour les vignes et les prés, était le *quart* de l'ancien arpent de 82 ares 73, et le *tiers* de notre arpent actuel, qui est l'ancienne setrée de 62 ares 05 ; il se composait donc de 4 boisselées de 5 ares 17, soit 20 ares 68.

J'aurais voulu insister sur l'énorme différence des prix du vin *avant* et *après* la gelée. Bordier donne une progression du simple au double, du 8 avril au 22. Je manque de chiffres. Mon ancêtre avait tout vendu — ou bu — *avant* la gelée.

Mais profitons de l'occasion pour noter la différence des prix des vins, suivant leurs cepages. En décembre 1757, mon ancêtre avait vendu 7 poinçons de son premier tris *auvernat*, récolte 1757, à un commissionnaire en vins de Villiers « à raison de 100 livres la chartée, franc de tous droits », donc 33 livres 6 sols la pièce. En juillet précédent il avait vendu au même du vin de 1756, 30 livres, tout logé, donc 26 livres 10 sols nu, puisqu'il avait payé les tonneaux neufs 3 livres 10 sols. Mais en octobre 1757, il vendait le second vin, ou vin de lignage, de 1756, 15 livres le poinçon nud. On voit par là l'importance, pour les statisticiens, de distinguer les sortes de vins.

(97) *De Crussol.* Il fut le troisième évêque de Blois. François de Crussol d'Uzès, originaire du Languedoc, fut nommé par le roi, à l'âge de 37 ans, le 29 juin 1734 ; il y avait un an que son prédécesseur, M. de Caumartin, était décédé. Il fut aussi zélé moliniste que son prédécesseur inclinait vers le jansénisme. M. d'Uzès quitta Blois en 1753, nommé archevêque de Toulouse. Le 5 janvier 1754, son successeur, Charles Gilbert de May de Termont, prit possession du siège de Blois. C'est à Paris que mourut en 1758 M. de Crussol, âgé de 68 ans.

— (Ecrit le 13). Il a fait assez beau, chaud et sec, à la réserve d'une nuée d'eau (survenue) par orage, qui a tombé du costé de Vendôme, si fort qu'elle a emporté des terres bien *en egoü*, et trainé *des hélas* dans les prés[98].

Brouillard sec (E. N.).

— (Ecrit le 20). Il a fait un *hâle sec enfumé* depuis 8 jours[99].

— (Ecrit le 27). Depuis 8 jours le temps s'est mis à la pluie, et a tombé de l'eau *par endroits* beaucoup. Les bleds épient *tout à main*[100] et ont belle apparence.

(98) « *Terres en égoü* ». Ce sont des terres qui *ont de l'égout,* tout comme un toit; donc elles sont en pente; aussi, quand vient une averse, l'eau entraine une partie de la terre, et voilà pourquoi les terres des vallées sont meilleures.

« *Hélas* » — « *Elas* (ê-la), s. m. pl., menus débris *laissés sur les bords* par les eaux quand elles se retirent ». Gloss. Blais. La définition ainsi restreinte, est juste, car les *élas* sont autre chose que la terre charriée par les eaux et qui constitue l'*alluvion*. « Etym. peut-être : *laisser* », dit ledit Gloss. Je partage son avis, car Littré donne : *Laisse* (lê-s'), débris des plantes que la mer porte et dépose au haut du rivage, lors des grandes marées. Etym. laisser. »

(99) « *Hâle sec enfumé* ». Voir note de M. Nouel sur le brouillard sec de 1785 (Bulletin 1875, p. 380). Hâle, vent sec du N.-E. (E. Nouel). *Hâle sec,* pléonasme sans utilité, puisque l'essence du hâle, c'est de dessécher. Littré le définit : « Vent sec de l'est ou du nord, qui dessèche la terre et les plantes, et qui est fort nuisible »; ajoutons : à tout ce qui n'est pas protégé, car La Fontaine a dit :

Il avoit femme, et belle et jeune encor,
Ferme, surtout : le *hâle* avait fait tort
A son visage, et non à sa personne.

Quand il apparaît, ce hâle enfumé, nos paysans disent : « C'est un cueilleux de pommes ». Et ils l'accusent des plus graves méfaits : *d'engendrer* des chenilles, des vers, des insectes pour la veigne, des teignes pour les pommiers.

(100) « *Tout à main* » — « Amain, adv. Régulier — ; une récolte à main ». Gloss. Vend. C'est bien notre sens : tous les épis sortent d'un seul coup, tous à la fois. Faut-il n'y voir qu'une locution tirée de la main? Littré ne la donne pas dans ses 67 sens de *main;* ou faut-il y voir l'adjectif *amain* de l'ancienne langue, qui cependant équivalait à adextre, adroit?

Juin

— (Du 17). La sécheresse continue.

— Le lundi 26, la terre a trempé, et l'eau a couru un peu; cela à beaucoup fait de bien à tout, surtout aux avoines qui promettent une abondante récollette. Les bleds sont assez bien préparés; mais il y a beaucoup de *noir* et (de) brûlé, beaucoup d'herbes de *maroute*[75] et *pontio* (ponceaux).

— Les vignes ne promettent rien.

— La guerre continue ; les Anglois ont même fait un grand fracas à St Malo[101]. Les Anglais à St-Malo.

Juillet

— Les pluies ont commencé dès le premier jour de juillet, et ont continué tous les jours, de petites pluies qui ont empèché de sayer les seigles et de sécher les foins. Il y en a eu de pourri en les prés.

— (Du 8). Les pluies continuent tous les jours sans en passer un seul; de petites pluies. Les bleds n'avancent point à meurir. Cela donne une grande tristesse au peuple.

— On parle que la Beste dévore les enfants; elle a mordu un grand garçon laboureur à Onzain, un enfant à Chanteloup près Vendôme. « La Beste ! » (N. F.).

— Le samedi 15, le bled litte 25s.

— Point de seigle ni d'orge *à heure*[87], ni carrée.

— Les pluies continuent tous les jours sans discon-

(101) *Fracas*, le mot est impropre, Dégâts serait mieux en situation; car le 5 juin 1758, les Anglais, ayant débarqué dans la baie de Cancale, marchèrent sur Saint-Malo. La ville était à l'abri d'un coup de main, mais le port n'était pas défendu; les Anglais y brûlèrent environ cent vaisseaux marchands, et de vastes magasins d'effets maritimes; la perte fut estimée à 12 millions.

Froid épouvantable.

tinuer, et des vents bien violents qui ont égréné desjà du bled, et un *froid épouvantable* tous les jours sans manquer.

— (Du 22). Les pluies ont tourjours continué, sans qu'il se soit passé que deux ou trois jours (sans pluie) depuis la St Pierre (29 juin). Et les bleds sont bien meux (mûrs)[66].

— On compte commencer de sayer du bled le lundi 24, et on a commencé dès jeudi dernier (20) à Françay et Jussé[102].

— (Du 29). Le temps s'est mis au beau 4 jours de cette semaine, sans qu'il soit tombé d'eau les mercredy (26), jeudy, vendredy et samedy (29).

Aoust

— Le samedi 12, le bled litte vieu 22 sols, le bled nouveau 20s.

Grêle désastreuse (du 13 Août).

— Il a tombé, le dimanche 13, à 4 heures du soir, une nuée de grêle qui a pris dès Ville-franc-cœur, qui a continué par Rodon, Boisseau, de là à Muun (Meung). On disoit hier (19) à Vendôme que l'on en avoit pezé un grain à Rodon, qui pesoit cinq quarterons, et à Mùn (Meung), un grain qui pesoit *trois livres* (oh ! oh ! E. N.). Elle a haché et brisé des tuiles dessus les bâtiments, en plusieurs endroits[103].

(102) *Françay*, commune sur la route de Montoire, à 2 kilomètres N.-O. d'Herbault-en-Beauce, son chef-lieu de canton.

Jussé, sur la route de Landes à Herbault, à la hauteur de Françay, mais au N.-E. et à 2 kilomètres d'Herbault; ancien chef-lieu de paroisse, alors qu'Herbault n'était qu'un de ses hameaux. En 1790, Herbault devint le chef-lieu, et Jussé perdit jusqu'à son église. Me Pierre Deschamps, président au grenier à sel et notaire royal à Herbault, *paroisse de Jussay*, épousait à Lancé, le 2 juillet 1760 Jeanne-Charlotte Marin des Brosses.

(103) *Poids des grêlons*. Trois livres? oh! oh! protestait M. Nouel en copiant ce poids fabuleux. Quelle note savoureuse nous promettait ainsi notre vaillant et regretté secrétaire perpétuel! Essayons de le

— (Du 26). On a mis les bleds encore passablement sées en les granges.

— Fin. Ce mois n'a pas été beaucoup chaud, et un peu frais, qui a fait bien plaisir à cause de la rareté du vin. Les *ousserons* n'en ont point bu du tout.

— Les Anglais sont entrés dans la ville de Cherbourg, en Normandie, et ont bien ravagé tout le pays, et brisé beaucoup de la ville, et tous les forts, et plusieurs maisons; et on y a fait descendre la Maison du Roy qui étoit composée de 35 mil hommes et les Anglais n'étoient que 14 mil. La bataille devoit commencer le jeudi 17 de ce mois à 9 heures du matin. Mais les Anglois ont bien vite décampé avec tout leur butin qu'ils avoient pris, ont emporté les vases sacrés des églises[104]. Les Anglais à Cherbourg

Septembre

— Le samedi 2, le bled litte 22s.

remplacer, en nous aidant de son article « Note sur la grêle du 15 juillet 1882 » (Bulletin 1882, t. XXI, p. 252).

D'abord, rapportons les anciennes mesures au système métrique. Trois livres, c'est 1 kil. 468 gr., la *livre* de Paris dont usait tout le Loir-et-Cher, étant de 489 gr. 506 mill. Le *quarteron*, c'est le quart de cette livre, soit 122 gr. 377 mill., ou 4 onces de chacune 30 gr. 594 millg. Cinq quarterons donnent 611 gr. 885 millg.

Ce chiffre, énorme, puisque Pouillet n'ose pas dépasser 275 gr., a été cependant admis par M. Nouel pour les grêles des 18 juin 1756 et 4 avril 1774. La grêle du 13 juillet 1788 aurait donné des grêlons de 750 gr. M. Nouel, qui tenait à se rendre compte de tout, avait voulu savoir ce que pouvait peser un grêlon « gros comme le poing ». Il avait constaté que le poing d'un vigneron représentait un poids en glace de 390 gr., un peu plus de trois quarterons.

(104) *Les Anglais à Cherbourg.* « Les Anglais débarquèrent le 7 août près de Cherbourg; ils trouvèrent la ville ouverte et sans défense, et ils y brûlèrent 27 vaisseaux. Les travaux commencés pour la défense du port, et qui avaient déjà coûté des sommes énormes, furent entièrement détruits. Les Anglais ayant passé 10 jours en France pour achever leur œuvre de destruction, se rembarquèrent sans avoir eu à essuyer un coup de fusil ». Sismondi, tome XXIX, p. 166.

— (Après le 9). On a eu bien de la peine à engranger les avoines, à cause des pluies continuelles, et beaucoup de germées sous la javelle.

— La récolte des bleds a été petite, et (ils) ont peu de qualité ; mais pour les avoines (elles) ont été en abondance et bonnes ; grands fourrages, et un peu clairs ; le fourrage est bien gros.

Les foins ont été médiocres et bons.

La milice. (Note A.).

— Il est venu de la milice. Lancé, Gombergean, Lancôme, Sainte-Anne et le hameau de Landes doivent fournir d'un milicien, et doivent aller tirer au sort mercredi 19 de ce mois, à Vendôme.

Peintures à l'église.

— Le peintre a commencé le lundi 11 de ce mois (à travailler à l'église), où il fait le grand tableau, deux autres de chaque côté du grand Autel, et un devant d'autel, et (il) peint toutes sortes de boiseries.

Octobre

Mutations ecclésiastiques

— (Ecrit du 1er au 7). Le curé de St Martin de Landes, appellé M. Binet, natif de Vendôme, a résigné sa cure à M. Cherreau, neveu de M. le curé de St Lubin dudit Landes, depuis 3 semaines.

Le prieur de Ste Anne, M. Lochon, a aussy résigné la Prieuré de Ste Anne à M. Morillon, neveu du curé de Thoré, et frère de celui de Marcilly, qu'il a eue, aussy par résignation, depuis un an en ça, aussy depuis 3 semaines[105].

(105) *La résignation de M. Lochon.* Ce n'est pas à la parenté, mais à la *résignation* (démission avec présentation) que s'applique ce délai. Rétablissons la phrase qui a grand besoin d'être démêlée : Le prieur de Sainte-Anne jouissait en vertu d'une résignation à luy faite un an avant, et il a, il y a trois semaines résigné à son tour à (au profit de) M. Morillon (qui en a pris possession le 2 janvier suivant).

« Le 29 ou le 30, ajoute P. Bordier, M. Bernard, natif de Villepuy (Villampuy, près Châteaudun), a pris possession de la prieuré de Longpré. »

M. le Roy, prieur de Longpré, est décédé le jeudy 28 de ce mois, et étoit aussy desservant de la chapelle de Villecloux (Villethiou).

— La *malletoûte* (maltôte)[106] du vin, pour l'entrée des villes, a été rehaussée de 3 livres par poinçon. Le tabac a aussy haussé de 10 sols par livre. Le tout a commencé le 1er octobre 1758. **Augmentation des impôts**

— Le samedi 7, le bled litte, 25s.

— C'est un garçon de Gombergean qui est tombé au sort; ils étoient 15 à tirer, le 9; (il) y est tombé. On a fait tirer le mercredy 3 octobre, le garçon Gombault, domestique chez son oncle Gombault au Pont, et un (garçon) de Landes, qui étoit malade. On a fait 17 billets, un noir dans le nombre, et on a fait tirer les deux garçons les premiers; (ils) ont amené un bland tous les deux, et le milicien est resté milice. **Milice** (Note A.).

— (Du 7). Il fait bien sec faire du bled, mais on en fait tous les jours.

— (Après le 24). Les miliciens doivent *leurs*[24] trouver samedi 21 à Orléans pour partir incessamment à la **Milice** (Note A.).

(106) « La *Malletoûte* du vin » était le ou les droits perçus à l'entrée des villes pour y entrer (y empêcher d'entrer) le vin. De 1816 à 1901, on a perçu deux droits : l'un le droit d'entrée, au profit du Trésor, de 1 fr. 94 par pièce de vin de 228 litres, enfin supprimé par la loi du 29 décembre 1900; l'autre, droit d'octroi, perçu pour la ville, de 3 fr. 11 par pièce, et réduit depuis le 1er janvier 1901 à 1 fr. 94. Quant au droit de circulation, 3 fr. 62 par pièce, également conservé, c'est l'ancien droit de *remuage*.

Littré dit « maltôte » parce qu'il fait dériver ce mot de *mala tolta*, *mauvaise prise*. Estienne Pasquier, en ses précieuses *Recherches* de la France, 1617, p. 890, avait déjà donné cette étymologie; « Souz le règne de Charles VI, les levées (d'impôts) qui estoient quelquefois extraordinaires, furent anciennement appellées *malletoultes*, comme si le peuple eust voulu dire qu'elles estoient *mal prises* ». Eh! oui, ceux qui payent l'impôt, le trouvent toujours mal pris; mais ils pourraient s'épargner la naïveté de vouloir faire admettre leurs doléances par ceux qui lèvent l'impôt.

garnison. Ils (les autorités) en ont levé 150 à Orléans, 115 à Tours, 30 à Blois, 6 à Vendôme et 1200 à Paris.

Résumé du mois.

Fin. Ce mois s'est bien comporté, et a fait très bon labourer; les bleds assez tendres, point sec, et un temps pluvieux pour les faire lever.

Novembre

Naissances de garçons.

— La Gombault et la Verdière ont accouché de chanqun un garçon, leur premier enfant, le premier de ce mois, et (les enfants!) sont vivants[107].

— Le samedy 25, le bled litte 25s.

— Tout le mois de novembre a été très beau et les bleds sont bien levés, et beaux pour la saison.

La Taille ! (Note J.).

— Il y a 2900 livres de principal de taille. Collecteurs : André Cuvier, et Jean Beaujouan, de Fouillet.

Peintures à l'église.

— (Vers le 30). Le peintre continue les peintures en l'église de Lancé.

Résumé du mois.

— Fin de ce mois ; il s'est bien comporté pour la saison, froid, chaud, gellée et pluies de tems en tems ; les bleds sont bien levés et sont très beaux pour la saison.

— (Rien sur décembre que les prix du marché de Vendôme).

Résumé de l'année.

— Fin de cette année. Cette année a été petite pour le bled, car il a fait trop de pluies, en approchant de la moisson; guère de beau temps pour les engranger, ni même pour les avoines, mais on en a assez cueilli

(107) *Premiers nés.* Elles ne s'étaient pourtant pas mariées le même jour, car le mariage Gombault est du 4 février 1758 (v. note 92), alors que Mathieu Verdier, scieur-de-long de Villeromain, avait déjà épousé à Lancé, le 3 novembre 1757, Marguerite Berger (devenue, par son mariage, la Verdière).

Et si le premier né Gombault, Pierre, est bien né le 1er novembre, ayant pour parrain et marraine son oncle et sa tante Requille-Deschamps, de Bezault, Jean Verdier n'est né que le 2. Mais tous deux ont été baptisés le 2 par le curé Desnoyers.

(d'avoine) cette année, et (ainsi que) d'orges et vesces; mais les fourrages ne valent rien, et (sont) gros du tuyau; peu de foin, mais l'herbe en est bonne.

On ne parle point du vin nouveau, car la cueillette de cette année ne mérite pas que l'on en parle. (v. note 96).

Pour des cidres sans eau, il y en a beaucoup en tous païs, du moins ceux qui ont des arbres à fruits (farceur!)

Le vin vieux vaut 40 et 50 écus la chartée (de 3 pièces) le bon. Le cidre 18 et 20 livres le poinçon. Le prix du cidre va et vient; on craint qu'il (le cidre) ne se gâte au printemps; il diminue encore.

— La guerre continue, on lève beaucoup d'impôts par toute la France, pour soutenir cette guerre. La Guerre

— Jean Richaudeau a été tonsuré la semaine avant Noël, à Orléans, je crois que c'est le jeudy avant la feste de Noël de cette année. (Rajouté): Mais il a cessé le latin, après avoir étudié 3 ans, et *a pris la charrue.*

— 1759 —

Janvier

— Le samedi 5 (6), le bled litte 23s 6d.

— (Du 9 au 12). Il n'a presque point encore gelé, mais de petites gelées blanches, des brouillards épais, de petites pluies qui font bien aux bleds qui sont très beaux pour la saison. Il n'a point encore tombé de neige du tout cette année.

— M. Morillon a pris possession de la Prieuré de Ste Anne le 2 de ce mois, et (c'est) M. Lochon qu'il (qui) luy a résigné (v. note 105).

— (Du 13). Il n'a point encore gelé depuis le commencement de ce mois, qu'une barbelée blanche; toujours un temps (de) brouillards ou de petites pluies; un jour des frimas.

— Il est arrivé des cavaliers à Vendôme le lundi 8, La Guerre

en garnison pour *leurs*[24] rafraîchir ; c'est le régiment d'Orléans ; il a été presque tout défait à la dernière bataille dans la Polongne, par le Roy de Prusse.

— (Du 21). La gelée forte, avec un vent violent, a commencé dans la nuit du (samedi) 20 au 21, et grand froid, mais néanmoins un temps clair avec un beau soleil (la Saint-Vincent à rebours! E. N.).

— Le samedi 27, le bled litte 22s 6d.

La gelée n'a eu lieu que du dimanche (21) au lundi (22), et (il a) fait le reste de la semaine, chaud et beau soleil ; de petites barbelées le matin, point tombé d'eau.

— Ce mois s'est passé sans aucune gelée qu'une nuit du 20 au 21, mais le reste ce n'a été que des brouillards et de petites pluies *par les fois*, et des barbelées.

« Peste à Morran ».

— Il est mort 70 personnes en la paroisse de *Morran* depuis la St Martin d'hiver (11 novembre) ; on a cru que c'étoit la peste, et on conte qu'il y en avoit un peu.

Février

— Le 3, le bled litte 22s.

Mariage de la servante de M. le Curé.

— Le 6 de ce mois, Daumas a été marié à la Froissant, qui estoit servante chez M. le Curé de Lancé[108].

— (Du 10). Il fait un temps chaut pour la saison ; des brouillards presque tous les jours.

— (Du 17). Il a fait tourjours un temps chaud et beau.

— Le samedi 17, le bled litte 21s.

(108) *La servante de M. le curé.* — « L'an 1759, le 6e jour de février, après la publication des bans du futur mariage d'entre René Domas, journalier, veuf... de cette paroisse, et Marguerite Froissand, domestique en cette paroisse, fille *mineure* de Jacques Froissand, journalier, paroisse de Selommes,... j'ay reçu leur mutuel consentement... et *leurs* ay donné la bénédiction nuptiale, en présence du sieur Claude-Augustin Dubois, *sculpteur*... » qui a seul signé, avec le curé Desnoyers (Registres de Lancé).

Impôts nouveaux.

— On a commencé à lever 4000 livres, qui doit durer 6 ans, qui feront 24000 livres, que le Roy veut faire lever pour le soutien de ses troupes à la guerre contre les Anglais et les Prussiens et les Hollandais, qui vont commencer au printemps prochain. On avoit mis cet impôt sur les charrettes qui entroient du bois, du vin, de la paille et sur toutes choses, outre sur (autres que) le grain; et on a retranché cela, et on le lève sur la chair et sur le vin.

Prologue au Collège.

— On a fait un prologue à l'Oratoire, dans la seconde classe, dans la salle de l'Oratoire, le 21 février à une heure après-midy; rien que (seuls y prenaient part) les étudiants de la dite classe; (ils dissertaient) sur le traitté de St Louis, dans le pays d'Egypte, où il fut pris prisonnier de guerre.

Peintures à l'église.

— Le peintre qui a peint le cœur (le chœur de l'église) de Lancé a fini le 13 de ce mois, et avoit commencé le 11 septembre de l'année dernière, 1758 (5 mois!)

Résumé du mois.

— Fin. Ce mois a été chaud et beau sans gelée; des brouillards et beau soleil par divers temps.

Mars

— Le samedi 3, le bled litte 22^{s} 6^{d}.

Pendaison d'une servante.

— Le samedi 3 mars 1759, dans le marché de Vendôme, à deux heures après midi, il a été pendu une fille âgée de 20 à 21 ans, native de Caen, en Normandie, qu'un marchand d'Orléans avoit placé servante chez le sieur Gaullier, aubergiste du Petit Paris, où elle a demeuré 15 jours. Cette fille lui avoit pris *environ de*[53] vallant 18 à 20 livres en linge et autres petites affaires, de rideaux[109].

(109) *La servante voleuse.* Elle n'avait pas perdu son temps, la Normande! Mais Bordier, en indiquant la valeur de son larcin, donne discrètement son opinion sur l'énormité de la peine. « Vol domestique »,

Tempête.

— Le samedi 10, il n'y avoit rien au marché (de Vendôme) à cause du vent violent qu'il faisoit et de la pluie; (le vent) a déraciné des arbres. Il avoit fait une tempête la nuit, entre le vendredy au samedy, avec le tonnerre qui éclatoit de terribles coups, *dont*[4] il a tombé en la ville de Vendôme.

Orage.

— Depuis que la lune a renouvelé, il a presque toujours plu. Les avoines faites sont si battues[48], du moins (celles faites en) les *landas*[37], que n'on ne sait s'il y en aura.

Première neige!

— Le dimanche (11) au matin, il a tombé une nuée de neige; il n'en étoit point encore tombé cette année du tout.

la mort! Ni François Ier, ni Louis XIV, pourtant si féroces, n'avaient osé aller si loin; la Régence l'osa.

La Déclaration du 4 mars 1724, relative à la punition des voleurs, contient un article 2 ainsi conçu : « Le vol domestique sera puni de mort ». Le Parlement enregistra, sans protestation : il ne s'agissait pas de ses prérogatives. Le public s'étonna, mais les auteurs lui firent remarquer que cette loi « ne faisoit que rappeler l'ancien usage de la France », puisque saint Louis en 1270 édictait cette loi : « Hons (homme), quand il emble à son Saignour, et (qu') il est à son pain et à son vin, il est pendable, car c'est manière de trahison ». Le public ne sut pas répondre qu'il s'agissait de rapports entre vassal et seigneur. En fait, cette loi atroce de 1724 dérivait, par extension aux simples particuliers, des Déclarations des 15 janvier 1677 et 7 décembre 1682, punissant de mort « les auteurs et complices des vols et larcins faits à l'avenir dans nos Maisons royales,... offices et écuries d'icelles, sans avoir égard à la valeur et estimation de ce qu'ils pourront avoir volé. »

« Dure aux petits, indulgente aux grands », disait de la loi Beaumarchais au moment de la faillite de l'Ancien Régime. Il eut en effet été préférable d'obliger les maîtres à payer leurs domestiques, ce que le XVIIe et le XVIIIe siècles ont toujours oublié de faire. Le vol domestique est aujourd'hui encore réprimé par l'article 386 § 3 du Code Pénal, modifié par la loi du 28 avril 1832, édictant la peine de la réclusion, dont la durée est fixée par l'article 21 « à 5 années au moins et 10 ans au plus ». Dans la pratique, on correctionnalise l'affaire, et la servante s'en tire avec 6 semaines de prison, et application de la loi de sursis.

— (Après le samedi 17). Il a fait un triste temps pour faire les avoines; tourjours de l'eau; quelques jours de beau temps, mais peu. Les avoines sont si battues[48] dans les *landas*[37] et presque tourjours de l'eau dans les raises[61]; ont croit que l'avoine pourrira.

Assassinat du roi de Portugal.

— Le mois de janvier dernier, le Roy de Portugal a failli être tué, assassiné, par 5 ou 6 hommes en *embusgade*[110] qui l'attendoient en certain endroit où il devoit passer. On croit que l'assassin est venu par les Jésuites qui avoient excité ces gens-là à le faire mourir.

Nouveau chapelain de Villethiou.

— Vers le commencement ou la fin de février dernier, il y a un chaplain qui dessert la chapelle de Villeclou, nouveau venu de Lyon.

Mort subite.

— Gervais Gouin, de Villeporcher, est décédé le jeudy 22, après avoir soupé, de mort subite, une heure aprés (sic!)[111].

(110) « *Embusgade* ». Bordier écrit comme il prononce : embusgade, segond, segrétaire, et je m'assure qu'il prononçait bien.

Embuscade vient tout droit de l'italien *imboscata,* introduit au XVIe siècle, avec tous les autres mots finissant en « ade ». Mais de ce que imboscata est le participe passé du verbe *imboscare,* il me paraît téméraire d'affirmer, comme le fait Littré, que notre mot actuel *embusquer* soit « la forme italienne qui a détrôné l'ancienne forme française *embuscher* ». Je ne vois là que la figuration du même mot bien français, différenciée suivant la prononciation : douce, quand elle venait de *en boschet,* (témoins, nos nombreux *bouchets*); dure, quand elle venait de *en bosquet. Embuscher* donnait *embuschement.* La vénerie, qui a figé le sens des mots qu'elle a employés, affirme que *embuscher* c'est faire rentrer la bête au bois; « *embusquer,* dit Littré, c'est proprement *mettre dans un bois* ». L'embuschement, c'est donc la mise au bois. Voilà bien le sens d'embusgade, car de tout temps les bois ont servi à cacher la préparation des mauvais coups.

(111) *Gervais Gouin* devait être un notable de Villeporcher. Son curé « L. Fierdepied, curé de céans » lui a dressé un acte pompeux. « Le 24 mars 1759, fut inhumé dans *l'église* de céans... le corps de maitre Gervais Gouin, vivant marchand laboureur, âgé d'environ 34 ans, en présence d'Anne Debure, sa femme, de Gervais Gouin, son fils, de son premier mariage, de Monsieur Michel Gouin, procureur au

— Le samedi 24 mars, le bled litte 23s.

— Il a fait très mauvais faire les avoines; elles sont si battues dans les *landas* ou *terres blanches* qu'elles auront bien de la peine à lever.

Mort du domestique de M. le Curé.

— Michel Normand est décédé le mercredy 28, il étoit domestique chez M. le Curé de Lancé, âgé d'environ 36 ou 37 ans[112].

— Le vendredi du Lazare, le 30, foire à Vendôme, le bled 23s.

Résumé du mois.

— Fin. Ce mois a été bien inconstant; tourjours de l'eau et froid, vent, de sorte que les avoines ne sont pas bien faites; surtout (en) les landas, elles sont si battues qu'elles auront bien de la peine à lever, néanmoins elles commencent à lever, celles qui ont été faites dans le mois de février dernier; il faisoit bon labourer, surtout dans les *landas* point *éveux*.

Avril

— Ce mois a commencé le dimanche, jour de la Passion.

— Le samedi 7, le bled litte 23s.

— (Du 14). Il a tombé de l'eau de temps en temps, qui a bien fait lever les avoines depuis 8 jours, et chaud

baillage et siège présidial de Tours, et aussi à l'officialité du dit Tours, notaire royal apostolique et controlleur du clergé du dit Tours, son frère (quel cumulard!), de M. Jean Gouin, son frère, et dame Marie Gouin, femme du sieur Chedé, sa sœur,... et plusieurs autres messieurs les curés voisins. »

Le père de tous ces Gouins, Jean Gouin, avait été inhumé à 73 ans, le 10 mars 1754, à Villeporcher aussi, en présence de Gervais Gouin, alors fermier général des Villemailles (Saint-Cyr-du-Gault), et de Michel Gouin qui n'était alors que procureur et notaire.

(112) *Mort du domestique du curé.* « L'an 1759, le 29 du mois de mars, le corps de Michel Normand, mort hier, âgé de 37 ans et 3 mois, *garçon laboureur au presbitère,...* a été inhumé dans le cimetière par moy curé de cette paroisse... Desnoyers. » (Registres de Lancé).

qu'il a fait. Il a fait chaud jusqu'au jour de Pâques qui a été bien froid, et le lendemain encore plus froid, et grand vent. Pâques froid.

— Voilà 26 personnes de décédées à Huisseau depuis peu [113]. Huisseau au cimetière

— La nuit entre le 16 et le 17, comme l'année passée, les vignes ont à moitié gelé, qui est entre le lundi (16) et le mardi (17) de Pâques. Gel des vignes (17 Avril.).

— Ce mois a été assez beau pour la saison.

May

— Samedi 5. Ce jour d'hui on a vendu dans le marché de Vendôme, des relations du (Grand) Conseil qui concernent la suppression de plusieurs Fermiers et Commis du Roy et (qui tendent à) faire *payer de la taille* à tous Officiers, Ecclésiastiques, Nobles, Fermiers et Commis. Il (le Roy) entend aussi que ceux qui ont acheté des charges (elles) leur soient remboursées. La Taille pour tous !

— Le samedi 12, le bled litte 20s.

— (Du 19). Tourjours le temps bien halleux et froid ; vent d'amont.

Le temps bien froid, sans eau et les terres bien sèches.

— (Du 26). Il n'a point tombé d'eau depuis le vendredi 27 d'avril dernier ; les biens ne sont pas encore dépéris, mais on ne sait pas la fin de cette sécheresse là. Mai sans pluie.

Ce mois a été bien sec et froid, outre (excepté) le dernier jour de may qu'il a fait une *furieuse* tempête et orage avec des éclairs et des grands coups de tonnerre ; 31 mai, orage.

(113) *Mortalité à Huisseau.* Ceci est écrit vers le 15 avril 1759. « 26 personnes décédées *depuis peu* », c'est assez vague. J'ai dépouillé les registres de Huisseau-en-Beauce, et ai trouvé : en janvier, un seul décès, d'une bonne femme de 90 ans ; en février, un seul, d'une femme de 27 ans ; en mars, 11 décès, 4 enfants au-dessous de 10 ans, et 7 grandes personnes, une famille entière disparaît ; en avril, 9 décès jusqu'au 15, et 4 du 17 à la fin du mois ; en mai, 2 décès.

Grêle.

et est tombé de la pluie assez, mais de la grêle en divers endroits, à Villemardy, à Selommes, à Thoré, à Villiers et du côté de Villechauve et autres endroits que l'on ne peut savoir à présent.

Divers cas de foudre.

Le tonnerre est tombé dans le faîte du clocher de Villemardy ; on ne *sait de certain si c'est le tonnerre ou les éclairs* (le tonnerre !). L'église a toute brûlé, à la réserve du chœur et de la galerie ; les cloches sont fondues, à la réserve d'une demie que l'on a trouvée.

Il (le tonnerre) a tombé aussy sur l'église de Villeromain ; on compte qu'il y a bien pour 20 pistoles (de dégâts); et au château de Périgny, il a blessé le bras à un homme chez M. de Jupeaux.

Juin

— (Ecrit avant le 9). Depuis le dernier jour de mai il a presque tourjours tombé de l'eau.

La Taille et les Privilégiés de Lancé.

— Le mercredi 13, nous sommes allés quatre habitants de Lancé à Vendôme pour faire une déclaration des Privilégiés, qui possèdent des biens en la dite paroisse, pour leur faire *payer de la taille* suivant l'arrest du Conseil. On (en) a trouvé cinq : la dame Auger, la dame Couturier, M. de Courlesvault[114], M. Bellanger, avocat à Blois, et M. Fesneau, lieutenant de l'élection de Blois.

(114) *J.-B. Courlesvaux* se qualifie d'avocat en parlement et procureur au Châtelet dans son testament olographe daté du dimanche 16 novembre 1773. Il déclare être né le 7 octobre 1699, et demeurer à Paris, rue du Coq Saint-Honoré. Son testament fut controllé à Paris le 8 octobre 1782, et publié à l'audience du bailliage de Vendôme le 22 mars 1783. Il contient les dispositions suivantes : « Je donne et légue aux pauvres de la paroisse de Naveil, sous laquelle est mon domaine de *Prépatour*, tout ce qui me sera dû par les fermiers dudit domaine, et la récolte de ce même domaine dans l'année où je mourrai... Je donne et lègue à M. l'abbé Pinel (chanoine de Saint-Georges, propriétaire d'une closerie au Bois-aux-Moines), mon ami,

— Le samedi 16, le bled litte 20s.

— (Du 16). Il a fait bien sec, il n'a point tombé d'eau depuis le 13 de ce mois.

— (Du 28). Il n'a point tombé d'eau depuis le 13 jusqu'au 24, excepté en quelques endroits, mais depuis le mercredy 27, il en a tombé beaucoup, et sans orage, excepté le mercredi 27 sur les cinq heures du soir, qu'il en a fait. **le 27, orage.**

— Le jeudi 21, jour de l'Octave de la Fête de Dieu, une servante, native de Naveil, a mis le feu au *Petit Mars* durant la messe, à Huisseau, par malice, d'un fait exprès, et même a battu les enfants à coups de couteau, de poings; et on croyoit que quelqu'un en mourroit. Il (y) avoit cinq chevaux qui ont péri, et qui ont étouffé dans l'écurie, de la fumée; pourtant il y en a un qui s'est sauvé, étant détaché. **La servante incendiaire.**

— Les domestiques ont été bien chers à la St Jean. Nous avons loué Marie Bellande de St Amand, qui commence sa première année pour finir à la St Jean 1760 (v. juin 1761).

— Le samedi 30, le bled litte 20s.

— Fin de ce mois. Depuis le dernier may, il a fait tendre jusqu'environ *de*[53] 12 à 14 jours; le reste bien sec; et depuis la St Jean jusqu'au dernier jour, bien tendre. **Résumé du mois.**

Les bleds sont bien remplis d'herbes.

la jouissance, sa vie durant, de ma maison et domaine de Prépatour, et des meubles, effets et livres qui s'y trouveront; (plus loin il donne la nue-propriété de ces livres à M. de la Martinière « avocat en parlement et mon ami particulier », ainsi que « ma belle tabatière d'or, qui m'a été donnée par M. le maréchal de Richelieu »)... « Je donne et lègue aux pauvres de la paroisse de Lancé tout ce qui me sera dû par les fermiers dudit lieu, compris l'année courante au jour de mon décès... Je fais mon frère, et ma niéce Mlle Courlesvaux, mes légataires universels, mon frère pour les deux tiers, et ma nièce pour l'autre tiers... Remis le présent testament cacheté à M. l'abbé Pinel, ce 9 juin 1778. »

Juillet

Forte chaleur.

— (Du 7). Il a fait bien tendre jusqu'au 1er, et depuis, un chaud très violent, un vent de solaire, et un soleil ardent qui fait des merveilles aux raisins et à tous les grains de la terre.

Extrême bon marché des veaux.

— Jamais on a vu les veaux à meilleur marché depuis Pâques jusqu'à la St Jean.

— Le samedi 14, le bled litte 20s.

Trop chaud.

— Il n'a point tombé d'eau depuis la St Martin (d'été, le 4); il fait des chaleurs avec un soleil ardent qui hâle les bleds et *échauduit*[59] les avoines, surtout en les terres blainges, sur les planches.

L'aoust.

— On a commencé à séier du bled le jeudy 19.

— (Du 21). Les chaleurs ont continué, excessives, qui brùlent tout, mais surtout aux avoines.

Bonnes trempées.

— Le jeudy 26, il est venu une trempée d'eau qui a bien fait aux grains et quelques nuées du vendredy et samedy qui sont tombées *par endroits*.

— Le samedi 28, le bled litte 19s.

Résumé du mois.

— Fin. Ce mois a été bien chaud, à continuer, et un peu d'eau au commencement et à la fin, avec des chaleurs *terribles,* joint d'une sécheresse très forte.

Août

— (Du 18). Le temps a été bien sec; on a sayé les avoines sans eau, et amené une partie.

La Guerre.

— (Du 18 au 25). On a perdu 20 mille hommes à une bataille dans la Hanovre qui appartient aux Anglais.

— (Après le 25). Les Français ont gangné une ville aux Anglois et pris 4 mille hommes prisonniers de guerre.

— Ce mois a été bien sec, le commencement et la fin; depuis le 20, tourjours de petites pluies qui a fait du bien aux avoines.

Septembre

— Le samedi 1er, le bled litte 20s 6d.

— (Du 22). Il a fait chaud depuis la Notre-Dame (le 8) jusqu'à présent, et sec. **Mois chaud.**

Les raisins ont meuri avec un très beau temps, et on a commencé à vendanger dans le Vendomois le lundy 24, et (c'est) une belle et bonne vendange. **Vendanges.**

Le dernier jour (du mois), nous avons vendangé notre vigne ; nous avons quilly une pièce de bland, sans le pressurage ; et y compris le pressurage, nous en avons quilly deux pièces un *quart* de rouge ; en tout 3 pièces un *quart*[115].

Octobre

— La terre a trempé le 3 et le 4, de sorte qu'il fait bon labourer et faire du bled.

— Le samedi 6, le bled litte 20s.

— Le 14, on a béni une cloche à Longpré[116]. **Bénédiction cloche Longpré.**

— Le samedi 27, le bled litte 20s.

(115) *Vendanges de 1759.* Bonnes vendanges en effet, car M. S. Deschamps note avec jubilation : « j'ay cuilly cette année, 23 poinçons de vin, scavoir : 14 de tris, 5 de lignage, 4 de petit vin » ; il vendit en 1762 son 1er tris, pas cher, 20 livres, et, comme il convient, but le lignage. — « Il y eut du vin 4 poinçons au quartier ; il valoit 18 livres le poinçon, et il étoit très bon » dit le Journal du vigneron (Bulletin 1875, p. 326). Donc la vigne de Bordier était d'environ un quartier.

(116) *Bénédiction de cloche à Longpré.* J'en ai trouvé le procès-verbal dans les registres de Longpré ; et je le donne avec d'autant plus de plaisir qu'il ne figure pas dans l'Epigr. Vend., t. II, p. 467. « L'an 1759, le 14 octobre, a été bénite par nous prestre curé de cette paroisse, avec la permission de Mgr l'Evesque de Blois, une cloche nommé par René-Agnan-Victor Goury, écuier, seigneur du Plessis Saint-Amand, et de cette paroisse, parrain ; et par Charlotte-Elisabet-Anne Goury, veuve de feu messire Pierre Héli, écuier, conseiller du roi, trésorier de France au bureau des finances de Rouen, marraine ; lesquels ont signé avec nous : Goury, Goury-Hély ; Besnard, prieur — curé de Longpré. »

Superbe couvraille !

— Il a fait une des belles couvrailles que l'on puisse souhaiter; on a fait les bleds à son aise, et qui sont bien levés, et lèvent encore actuellement.

Encore de nouveaux impôts.

— Il a été levé plusieurs impôts dans les villes; 12 livres sur chaque boutique; 10 livres sur les enseignes des auberges. Les postes, ils (les lettres) payent à présent six sols de Vendôme à Paris; et il n'en coûtoit que quatre sols de chaque lettre[117].

Le Jubilé de Clément XIII. (Note C.).

— Il a été envoyé un Jubilé par toute la France à la mort du Pape; l'ouverture s'en fera le 12 et finira le 25 novembre en l'Evesché de Blois.

Novembre

— Le samedi 3, le bled à 20ˢ.

— Les *remuages*[106] étoient à 9ˢ et sont actuellement à 12ˢ par chaque poinçon du 1ᵉʳ octobre dernier.

Le Jubilé.

— On a commencé le Jubilé le 12, à finir le 25; on jeûne les mercredy, vendredy et samedy, et on va à confesse la même semaine que l'on jeûne.

Bénédiction de la Croix rouge.

— Le dimanche 18 on est allé processionnellement entre vespres et complies, à une croix nouvelle que M. le curé Desnoyers a fait faire toute neuve par un menuisier appelé Fontaine, de Vendôme; on a chanté en allant

(117) *Impôts nouveaux.* — Sur les boutiques. — Edit. de sept. 1759 « Enfin il nous a paru que ceux qui subsistoient aux dépens du public, en tenant des boutiques, pouvoient au moins payer à l'Etat un droit très modique ». C'est l'apparition, combien timide, de la patente.

— Sur les lettres. — Déclaration de Versailles du 8 juillet 1759 : « Nous avons reconnu que les ports de lettres ont continué d'être taxés sur le pied du tarif de l'année 1703 (quelle horreur!), malgré l'augmentation du prix des denrées et des dépenses de l'exploitation de cette ferme, et malgré l'augmentation numéraire des espèces. » Donc, il faut augmenter le tarif (pour dégoûter les gens de s'écrire), et cependant il sera encore plus faible que celui « de la plupart des Etats voisins. » Etablissement aussi à Paris de la poste de ville, dite encore petite poste.

« *Vexilla regis* » ; étant arrivé, on a chanté un pseaume, et après, trois oraisons, et encensé trois fois, et donné de l'eau bénite aussi trois fois ; après un chacun l'a adorée. On a chanté le *Te Deum* en s'en retournant. Le terrain s'appelle la Croix feu Prieur, et M. le Curé l'a nommée la Croix des Pardons. (En marge : on l'appelle la Croix rouge et elle a eu une couleur rouge) [118].

— Fin. Ce mois a été bien beau et sec ; les bleds sont beaux pour la saison.

Décembre

Le Roy monnaye l'argenterie de ses sujets.

— (Du 1er). On dit que le Roy fait enlever toute l'argenterie de chez les seigneurs de Paris, et en tout autre pays de France, pour le monnayer ; il en paye le tiers comptant, et les deux autres tiers après la guerre finie, ou bien (à) la paix [119].

(118) *La Croix rouge.* Bordier a fait un compte-rendu, le curé de Lancé a fait un procès-verbal. Je suis bien obligé de le donner, parce que les deux se complètent, mais combien le récit de Bordier est plus vivant !

« Bénédiction de la Croix des Pardons. L'an du jubilé 1759 accordé par N. S. P. le pape Clément treze à son avènement au Pontificat, le dimanche 18e... novembre, entre vêpres et complies, jay curé de cette paroisse soussigné, fait la bénédiction solemnelle d'une nouvelle croix nommée des Pardons, placée à l'extrémité d'une pièce de terre appartenant aux dames Religieuses Ursulines de Vendôme, dépendante de leur métairie du Mousseau, sur le chemin du bourg de Lancé à Vendôme Nourray et village du Mousseau, au même lieu où a été autrefois placée la croix feu Prieur, et à cette bénédiction ont assisté processionnellement et avec édification tous les habitans de la paroisse ; dont acte a été fait pour *servir de mémoire à la postérité.* Desnoyers. »

(119) *Monnoyage de l'argenterie.* Lettres patentes du 26 octobre 1759 par lesquelles le Roy déclare avoir fait porter sa vaisselle à l'Hôtel des Monnoies, pour y être convertie en espèces, parce que « les circonstances présentes exigent un secours actuel », et puis une invitation très entortillée à « ceux de nos sujets qui par affection à notre service et au bien de l'Etat, seroient disposés à suivre *volontairement* cet

La milice sans tirage (Note A.).

— Il a fallu un peu de milice, mais on n'a point fait tirer au sort les garçons ; on (a) seulement pris des garçons coureurs, vacabonds, de force.

— Le vendredi 7, le bled 20^s 6^d.

Froid épouvantable.

— La gelée a pris, depuis le 7, avec un vent d'amont fort grand avec un froid épouvantable qu'il faisoit, et a duré jusqu'au mardy 18 qu'il a commencé à dégeler.

Résumé de l'année.

— Fin de cette année. L'année a été assez bonne pour le bled et les orges, mais les avoines étoient petites en fourrage, et le grain bien menu. On (n') a guère cuilly de foin, surtout dans les haut prés. Le mois de février a été très beau, mais le commencement du mois de mars jusqu'au milieu a été bien pluvieux et des crues d'eaux *terribles*. Le mois de may a été bien froid et hâleux. Le mois d'Aoûst a été beau en son commencement mais le reste bien pluvieux. Il a fait une des belles couvrailles que vie d'homme ait jamais vue ; tourjours les terres bien trempées ; et même la terre n'est pas encore trempée actuellement ; les fosses sont toutes terries d'eau, et (ainsi que) les puits qui ont l'eau aussi bien basse.

— La commission des tailles est venue pour 1760. Elle porte 2900 livres de principal ; ustencille 693 livres, quartiers d'hiver 579.

Taxe d'office (des) privilégiés : la dame Augier, taxée 5 livres 10^s ; Pierre Bordier, préposé, 26 livres 10^s ; M. (Marin) des Brosses, garde-étalon (sic), 130 livres ; Laurent Soulas (fermier), des Loges, 150 livres : le terrage de Gombergean y compris, 10 livres, et pour la ferme 140 livres.

exemple », car « ils ne retirent aucun produit de leur vaisselle ! » Lettres patentes du 8 février 1760 qui *autorisent* les Fabriques, corps et communautés à porter leur argenterie aux Hôtels des Monnoies. Et l'on cherche encore ce que sont devenues les pièces d'argenterie d'autrefois !

Collecteurs : René Petit, de la Troine, et Pierre Moreau, cordonnier.

— 1760 —

Janvier

— Le lundi 7, la gelée a commencé bien fort et a duré jusqu'au 22, qu'il a commencé (à) dégeler. Durant la gelée il a tombé un peu de neige ; et environ 3 jours de grands frimas ; les arbres en plioient à force d'être chargés. Il a gelé bien fort ; toujours le vent d'amont. Neige et frimas.

— Le samedy 19, le bled litte 20s.

— Le dégel a commencé le mardy 22 (St Vincent !) par une petite pluie, et la pluie a continué jusqu'au 27, de sorte qu'elle a causé de grandes crues d'eau.

— Le sieur Goury, seigneur du Plessis-Fortias, est décédé la semaine passée (du 20 au 27), car on a placé les scellés au château du Plessis, le mercredi 23, le 24 et le 25; et (il) est mort le 21 à 1 h. après midi [120]. Décès de M. Goury.

— Madame Souchay, de St Amand, est décédée le 25, âgée d'environ de 90 ou 91 ans [121]. Une nonagénaire.

(120) *M. Goury.* Il n'y avait que trois mois qu'il avait été parrain de la cloche de Longpré. Les registres de Saint-Amand ne contiennent pas son inhumation. Au contraire, on voit dès 1757, s'étaler son régisseur « Denis Blondel, agent du seigneur du Plessis-Goury », « François Fouchard-Rocher, fermier général de la terre et seigneurie de Saint-Amand » (1747), et « Jean Rousseau-Rousseau, laboureur, fermier général de la terre et seigneurie de Saint-Amand » (1755 et 1762). « Le riche financier Goury avait acheté le Plessis de M. Prevost de Saint-Cyr, qui l'avait acheté lui-même en 1736 du dernier des Fortias, et avait fait tracer par Le Nôtre la terrasse et les jardins. » (Epigr. II, p. 409).

(121) *Une nonagénaire.* Registres de Saint-Amand : « Le 25 janvier 1760, fut inhumé dans l'église dame Renée Margotin, âgée de 88 ans 10 mois, veuve du sieur Jean Souchay, marchand, laquelle est décédée du jour précédent... G. P. Sorin, curé ». Dix ans avant, elle avait enterré une fille de 50 ans, la veuve Maréchal.

— Ce mois a été un temps d'hiver, geleux, pluvieux, *frimasseux, brouineux* et venteux.

Février

— Le samedi 9, le bled litte 20s.

— Depuis les premiers jours il a gelé et dégelé après midi.

Mort d'un chirugien de Vendôme.

— Le 9, M. Bourgeois, chirugien à St Lubin à Vendôme, est décédé, âgé d'environ 50 ans[122].

— Fin. Il a fait dans les derniers jours des crues d'eau *terribles;* trois ou quatre de temps en temps; les rivières ont débordé.

Mars

— Le samedy 1er, le bled à Vendôme, litte 21s.

— (Du 1er). M. (Marin) des Brosses, le fils, est allé à Paris, pour obtenir et *acheter* la charge de Président au grenier à sel de Vendôme.

Début des avoines.

— On a commencé à faire de l'avoine vers le 3 mars, cette année, et dans des terres, sur les hauts, point éveux.

— Les cavalliers de Vendôme ont tué un sieu (scieur) de long, devant ou au bout de la rue des Béguines, le dimanche gras à 10 heures du soir. Ils lui ont passé une épée (à) travers le corps.

Renchérissement du sel.

— (Du 15). Le sel est renchéri de 5s 6d par demy quart, et vaut à présent 6 livres 14 sols de ce jour d'huy

(122) *M. Bourgeois.* Registres de la paroisse de Saint-Martin de Vendôme : « L'an 1760, le 10 février, le corps de François Bourgeois, maître en chirurgie, âgé d'environ 52 ans, décédé *hier,* après avoir reçu,... etc., a été inhumé dans l'église, par nous, ancien curé de Baigneaux ». Signé : Beaussier, J. Fournier, F. Paillard, Bigot, J. Morin, Isaac Darde, et Lochon, ancien curé de Baignault. — Autre : « L'an 1759, le 19 mai, inhumé... le corps du sieur Jean Sallé, maître en chirurgie, âgé d'environ 88 ans. »

15, et valoit avant ce jour 6 livres 8 sols 6 deniers. En ville, aux *regrats* (chez les regrattiers), il vaut 11s 6d, et il valoit 11s. En campagne, les regrats le vendront 11s 9d, et il valoit 11s 3d la livre.

— Le jeudy 20, M. Latron est décédé, et sa femme le vendredy 14, il estoit *sacriste* à l'église de Lancé.

Décès des 2 maistres d'école. (Note L.).

— M. Rigault est décédé le 29, environ midy; il étoit subdélégué de la ville de Vendôme, âgé d'environ 80 ans.

Mort du Subdélégué de Vendôme.

— Les cavaliers doivent partir de Vendôme vendredy 4 avril.

— Le Roy a envoyé (à recouvrer) un troisième Vingtième ou quartier d'octobre de 1759, et les 2 sols pour livre de tout. On distribuait le rolle le 29 aux collecteurs du Dizième [123].

Augmentation des impôts.

— Ce mois a été beau sans une heure de débauche [46] à faire les avoines, néanmoins froit.

(123) *Les vingtièmes,* c'est l'impôt sur le revenu de l'ancien régime. Dès 1741, Louis XV, par sa Déclaration du 29 août, déclarait, d'une part, « être obligé de se procurer des secours extraordinaires », et d'autre part, « nous avons déjà éprouvé, que de tous les moyens que nous aurions pu mettre en usage, il n'y en a point de plus juste et de moins arbitraire que l'imposition du dixième », et il ordonnait « qu'à commencer du 1er octobre prochain, l'imposition et la levée du dixième se fera *sur tous nos sujets*, relativement à leurs revenus et facultés »; tout en promettant que cet impôt cesserait avec la guerre qui le rendait nécessaire ». Eh! c'était la guerre qu'il fallait faire cesser!

En mai 1749, Edit supprimant le dixième, mais portant établissement d'une caisse générale des amortissements, « uniquement destinée à acquitter successivement les dettes et charges anciennes et nouvelles de l'Etat », et alors « imposition du vingtième de tous les biens et revenus de nos sujets, pour en verser le produit *en entier* dans cette caisse ». (Allons! le mythe de l'amortissement n'est point nouveau!) « Nous avons préféré cette imposition... parce qu'il n'y en a point de plus juste et de plus égale, puisqu'elle se répartit *sur tous* et chacun de nos sujets, dans la proportion de leurs biens et de leurs facultés. »

7 juillet 1756. Déclaration qui détermine l'époque de la création du vingtième établi en 1749, et qui ordonne la levée d'un *deuxième* vingtième; (ça n'alla pas tout seul : résistance du Parlement, remon-

Avril

— Le samedi 5, le bled litte 22s.

La chasuble neuve de M. le Curé.

— M. Desnoyers, curé de Lancé, à étrenné une chappe et une chasuble neuves, qui est venue de Paris, le jour de Pasques qui est le 5 (6) d'avril.

Nouveau maître d'école sonneux et sacriste. (Note L.).

— Il est venu un appelé David pour être *sonneux* et *enseigner l'école*, le jour des Rameaux qui est le 30 mars; et a été *toute la semaine sainte chez M. le Curé pour lui aider à faire le service à l'église.*

trances, rédigées par Malesherbes, de la Cour des Aides; lits de justice des 2 août et 13 décembre.)

Août 1758. Edit qui ordonne que pendant six ans, à commencer du 1er janvier 1759, il sera payé au roi un *don gratuit* par toutes les villes et faubourgs et les bourgs du royaume, car « en prenant les armes, nous avons eu *uniquement* en vue, le maintien des traités, la sûreté du commerce,... et le bonheur de nos peuples » (!)

Septembre 1759. Edit, qui, comme tous ceux de l'ancien régime, constitue une petite causette du Roy avec ses sujets : au moins, si on était imposé, on savait pourquoi, — ou a peu près — « Le revenu annuel ne peut, en temps de guerre, couvrir la dépense de l'armée... Nous nous sommes déterminés, pour nous procurer les secours considérables que les circonstances de l'Etat et les besoins de la guerre rendent indispensablement nécessaires,... à augmenter des impositions, qui avaient déjà lieu, et à établir quelques impositions nouvelles, ou modiques par elles-mêmes, ou de nature *à réprimer le luxe...;* nous avons fixé un terme court à l'imposition d'un *nouveau* vingtième..., qui ne doit subsister que l'année qui suivra celle de la cessation des hostilités, parce que nous sentons que la partie des biens soumis à ce genre d'imposition, est déjà *considérablement chargée.* Nous avons pensé qu'une augmentation de 4 sous pour livre (le 20e)... pouvait se prolonger avec moins d'inconvénient, et nous en avons étendu la durée à dix années après le rétablissement de la paix. »

Trois vingtièmes, ça fait 15 %, un peu plus du 7e du reveuu. Mais le 22 octobre 1759, arrêt du conseil qui suspend les remboursements à faire tant au trésor royal qu'à la caisse des amortissements! Ce n'est qu'en avril 1763 que parut l'Edit qui ordonna le dénombrement des biens fonds du royaume, et la prorogation provisoire d'une partie des impositions, avec la cessation du troisième vingtième, et les doublements de la capitation. Et le 3 juin 1763 fut rendue l'ordonnance pour la publication de la paix.

— (Après le 12). On a receu dans le registre de la fabrique le sieur... Guillebert, dit David, pour *sonneur* et *maître d'école*. On luy donne (la jouissance de) 12 boisselées de terre par an; on lui donne 25s pour l'enterrement d'une grande personne; 10 sols par chaque service; 5s pour assister M. le Curé à aller chercher le corps, c'est à dire le convoy, et autant de 2s 6d comme il y aura de prestres à des services, sans compter les 10 sols; on ne donnoit que 5s au sieur Latron; et on lui donnera 7s pour l'enterrement des enfants.

Son salaire.

— (Après le 19). M. Hogu est nommé Subdélégué à Vendôme; il est maître particulier des Eaux et Forêts et Président à l'Election de Vendôme.

Nouveau subdélégué

— Il n'a presque point tombé d'eau depuis la St Mathias (24 février); il (en) a tombé un peu, environ la moitié du mois de mars; et a tourjours fait froid, *outre* (sauf) depuis 8 ou 10 jours; mais un temps fort hâleux. Les terres sont si sèches qu'on ne peut pas lever les guérets, et on *fait des mottes* beaucoup.

— Jacques Gombault est décédé, fermier du Pont, le 26, âgé d'environ 78 ans, et inhumé le 27 (v. note 92).

— La fin de ce mois a été assez belle pour les biens de la terre.

May

— (Du 10 au 12). Le vin à Thoré, le poinçon tout neuf et logé, 18 livres.

— Depuis le commencement, il a fait beau, un temps propre pous les chenevières, un temps bas, nuageux et chaud, couvert. Les bleds sont bien préparés; les vignes encore mieux; les près, les menus grains, tout est bien et promet beaucoup. Les arbres à fruits sont beaux.

Mortalité.

— La mortalité règne en beaucoup de paroisses, surtout à Villerable et à Ambloy, et en la ville de Vendôme.

Dégâts des « senilles ». (Note K)

— (Du 12). Les senilles (chenilles) se sont mises dans les chênes en les bois, en ce païs. Il n'y aura point de glands cette année, après être si bien préparés comme ils étoient.

— Le samedi 17, le bled litte 23s.

— (Du 17). M. Soudée, curé de Pray, est allé prendre possession de la cure de Houssé (vacante par le décès de M. Lemaitre, curé, le 22 avril précédent) pour 6 mois, attendu qu'il y a un *procès* entre M. l'Abbé (de la Trinité) de Vendôme, et un curé gradué qui *prétend l'avoir* (v. 3 janvier 1761).

— Ce mois s'est bien comporté, ni sec ni *moüétre*, froid et chaud.

Juin

Belle préparation.

— (Vers le milieu). Il a fait bien sec; il n'est tombé que quelques pluies légères qui n'ont fait que rafraichir un peu la terre. Les avoines commencent bien à pâtir; les bleds sont tout épiés et déflurys. Les vignes sont bien préparées à y avoir une grande vinée, et qui flûrissent *tout à main* [100].

— Le samedi 21, le bled litte 22s 6d.

— Le temps s'est mis aux grands vents et de la pluie douce, sans orage; le (lundy) 23, jour de foire d'Herbault, presque tout le jour de l'eau.

Cherté des domestiques. (Note B)

Les domestiques y étoient bien chers; les grandes servantes valoient vingt écus, y compris toutes les affaires qu'elles débattent, toile, ainsi du reste; les bergers 24 et 25 écus, les bons.

J'ai loué Marie Bellande, de St Amand, pour l'année 1760 jusqu'à la St Jean 1761, 14 écus, 4 aunes de toile

grosse, une paire de bas, une quenouille de brin, 24 sols de denier à Dieu (v. juin 1760).

— Fin. Ce mois a été bien sec en son commencement, et la fin assez belle; de petites plüies vers la St Jean.

Juillet

— Le samedi 12, le bled litte 22^{s}.

— La sécheresse est si grande que les bleds sont presque meux (mûrs) et bien *hestés* (?), avec des chaleurs bien grandes. Sécheresse.

— Nous avons commencé (à seyer) le jeudy 17 et tous les fermiers (aussi). Les bleds sont presque tout tombés de tous les sens; on a bien de la peine à les serrer; on ne fait presque point de chaume. L'aoust.

— (Du 26). Les vents ont tout courbé les avoines, et (elles) sont petites.

— Fin. Ce mois a été bien sec. On a bien mis les bleds aux granges bien secs, *outre* (sauf) le samedy 30 (26 !) au soir, qu'il vint une petite pluie. Nous avons achevé ce jour 30 (mercredi).

Aoust

— Le vendredi 1er, (il) est tombé une nuée d'eau par orrage, et le jour presque toute la journée, et le samedy aussy; de petites pluies qui a trempé la terre assez, (ce) qui a bien fait aux avoines et encore plus aux raisins qui commencent à griller beaucoup, surtout aux *vignes maigres*. Premier orage.

— Le samedy 9, le bled litte 20^{s}.

— Il a fait un temps frais, presque tourjours couvert, depuis que la terre a trempé.

— Les hommes de journée ont valu 20 et 22 sols à Vendôme. Prix des seyeux.

— Fin d'aout. Ce mois s'est bien comporté; ni chaud ni froid; de l'eau de temps en temps.

Septembre

— Samedy 6, le bled litte à Blois 21 écus (le muid), à Vendôme 21 sols (le boisseau).

— Fin. Ce mois s'est bien comporté, chaud et sec, *outre* (excepté) quelques jours dans la fin, qu'il a tombé de l'eau.

Octobre

— (Du 4). Il a fait bon commencer à faire du bled; la terre a trempé *au parfait*[6].

« Grande vinée. »

— Les vendanges sont bonnes; il y a du vin un tiers plus que l'on (ne) s'attendoit. Les busses[124] sont si rares qu'elles valent 8 à 9 livres la pièce. Les vignerons alloient en chercher de paroisse en paroisse, et les achetoient jusqu'à 4 livres de vieilles busses. Il y a eu des laboureux qui donnoient des busses à faire emplir pour 6 livres et 6 livres 10 sols. Et les vins sont assez bons; bien *communs* (ordinaires) pour la bonté[125].

(124) *Les busses.* « *Busse*, ce mot était autrefois synonyme de *poinçon* de 228 litres. Aujourd'hui il ne désigne plus qu'une vieille futaille défoncée par un bout et hors de service » Gloss. Vend. Nos paisans ne font pas cette distinction; et en 1900, ils ont encore eu la peine de courir de tous côtés, achetant des busses, pour y loger leur vin. « Etym. v. fr. Busse, du bas lat *bussa*, espèce de *navire* » Gloss. Vend. Ce n'est cependant pas destiné à flotter sur l'eau; trop souvent, au contraire, elle en renferme, grâce au sucrage légal. Du Cange, qui cite un texte du XIVe siècle, parlant d'une busse de vin, le place sous le mot latin *butta*.

Donc, aux vendanges de 1760, le contenu se vendait moins cher que le contenant. C'est le bénéfice du vigneron lors des grandes vinées. Dégustez plutôt ce calcul authentique. En 1848, la vigne avait donné 10 pièces au quartier (20 ares 68), maximun de la production alors. Un vigneron, qui avait trop attendu, dut, en septembre, acheter 14 francs pièce ses busses neuves. Et il y logea son vin qu'il vendit 12 francs, nu, poinçon à rendre. On les lui rendit, ses fûts, mais ils avaient été faits hâtivement, avec du merrain fendu de l'année; le fût vidé, le merrain sécha, et la futaille tomba en bringues; il fallut dépenser 3 francs par fût pour les remettre en état. Ils revenaient

— (Du 11). Les pluies ont recommencé ; et un grand vent impétueux qui a fait presque tomber les fruits des arbres, dont il commence à faire bien mou à faire du bled dans les *landas ou terres blanches.*

— (Du 17). Il a tombé de l'eau presque toute la semaine ; on a été jusqu'à la Toussaint sans faire du bled. Les *landas* se taillent, et les *terres noires* sont si molles que l'on ne sauroit les labourer.

— Fin. Ce mois, dans le commencement, a été tout à fait bien propre à faire du bled jusqu'au 20, et depuis bien mou, même à ne pouvoir en faire du tout, et des vents impétueux qu'il a fait.

Novembre

— Le mardi 12, foire de St Martin (d'hiver), le bled litte 19s :

— (Du 12). Il y a encore bien des bleds à faire, et on ne peut encore les faire à présent.

— (Du 22). Le temps a été assez beau pour la saison ; on laboure encore, et on fait bien le reste des bleds.

donc à 17 francs au vigneron, qui *même en y employant le prix de son vin,* se trouva encore en perte de 5 francs ; c'était justement le prix des fûts en 1849. — Eh bien ! le vigneron soutint qu'il n'était pas en perte !

(125) *Vendanges de 1760.* Excellentes ! « Jai cuilli cette année, note M. S. Deschamps, 27 poinçons 1/4 de vin », toujours en 7 quartiers. Aussi il eut à payer 43 journées de vendangeux, dont 27 à 6 sols et 16 à 8 sols, et 10 journées de vignerons avec leur âne, à raison de 25 sols, cette journée double. Il avait eu soin d'acheter des tonneaux neufs dès janvier. Après la vendange, en novembre, il acheta 3 poinçons neufs à 6 livres pièce. En avril 1762, il vendit « 7 poinçons de mon premier vin 18 livres le poinçon, franc de tous droits » mais logés. « Il y eut, dit le *Journal d'un vigneron,* du vin six poinçons au quartier, très bon ; il vallait 12 livres le poinçon ». Voyez plus loin le résumé de l'année, où Bordier revient sur l'abondance de la vendange, telle que l'on a dû *enfoncer* les cuves. (Sur cet usage, voir la note amusante de M. Nouel, au *Journal d'un vigneron,* 1875, p. 339).

— Fin. Ce mois a été beau ; il a fait bon faire du bled jusqu'à la fin, et on en a fait surtout dans la *vignerie* (le vignoble); car la vendange a été forte cette année ; cela a empêché de s'avancer à faire les bleds. Les pluies sont venues 15 jours avant la Toussaint ; on (n') a peu en faire depuis 15 jours *devant* la Toussaint jusqu'à 3 ou 4 jours avant la Toussaint.

Décembre

— Le samedi 6, le bled litte 18s 6d.

Résumé de l'année.

Rien que des mercuriales comme en décembre 1758).

— Fin de cette année. Cette année a été bien *commune* (ordinaire) pour les bleds et bons ; ils font bon effet. L'orge et l'avoine ont beaucoup souffert de la sécheresse ; le grain est petit, pas bien abondant. Le vin a été bien abondant et assez de qualité. Les busses en la vendange ont été bien chères, jusqu'à 7 à 8 livres la pièce, et encore on a *enfoncé*[125] presque toutes les cuves, pleines de vin. Les foins ont été bien rares en la saison de fauche ; ils valoient 50 sols *en le* temps de la fauche, à Vendôme.

L'automne s'est passé en sa grande beauté ; une belle couvraille qu'il a faite jusqu'à 15 jours *devant* la Toussaint qu'il a tombé de l'eau en abondance ; mais le temps s'étant remis au beau il a (fait) tout à fait bon achever de faire les bleds ; on en a fait beaucoup depuis la St Martin (11 novembre) qui sont bien levés. Il y a beaucoup d'herbes levées aussi dans les bleds, *pied-coq*[75] et *ravenelles*[34], et autres herbes.

La Guerre.

— La guerre continue tourjours avec les Anglois et (avec) le roy de Prusse, qui nous font beaucoup de ravages par intervalles de temps, surtout sur mer.

Décembre doux.

— Il n'a point encore fait de gelée jusqu'à présent ; on laboureroit encore ; il a presque tourjours fait des

brouillards et de petites pluies, et beau et chaud pour la saison.

— 1761 —

Janvier

— Le samedi 3, le bled litte à Vendôme, 18s 6d.

— (Du 3). Le sieur Soudée, curé de Pray, a délogé de Pray quelques jours *devant* la feste de Noel, pour aller estre curé de Houssay; et il a résigné à un vicaire de Savigny (je ne sais pas son nom), la cure dud. Pray, qui, (le vicaire) est venu à Noel pour faire l'office à l'église dud. Pray (v. 17 mai 1760).

— La gelée n'a commencé que le lundy 12, assez forte. Il a toujours fait des brouillards pesants et malsains.

Les bleds n'ont jamais été plus beaux pour la saison.

— Le samedi 24, le bled litte 18s.

— La gelée a pris de mercredy dernier (21) et (il) gelle bien fort.

— Fin. Ce mois s'est bien comporté; il n'a point fait de grands froids; il a gelé quelques semaines de petites gelées; des brouillards et de petites pluies de temps en temps.

Février

— Le 3, qui est le jour de Caresme prenant, s'est *adonné* le jour de la foire de la Chandeleur à Vendôme. Il n'y a point d'homme sur terre qui puisse l'y avoir vu en ce jour. La fête de Pasques ne peut être plus bas; ni plus haut que le 25 avril. Il (elle) y estoit le 25 avril en 1666 et en 1734; en 1693 et en 1761, le 22 mars. (Exact!) **Carême prenant** (un 3 février.)

— (Du 7). Il a encore fait beau depuis le commencement de ce mois; des barbelées avec un beau soleil, le reste de la journée.

— (Du 14 au 21). Le temps s'est mis à la pluie, et il tombe de l'eau presqu'à continuer; tous les jours, de

petites pluies. Les terres sont bien molles à labourer, quoique l'on (n') ait pas commencé.

— (Du 21). Le temps a continué à la pluie, et des brouillards tous les jours, et de petites pluies qui rendent de l'eau, qui a amolli les terres bien molles.

— Le samedi 28, le bled litte 18s.

— Le temps a été beau cette semaine ; les laboureurs ont commencé à faire de l'avoine.

— Fin. Ce mois a été bien pluvieux et des brouillards des semaines entières. On (n')a commencé à faire de l'avoine que (dans) les derniers jours de ce mois.

Mars

— (Du 7). Le temps s'est mis au beau, beau soleil.

— Le 8 mars, M. (Marin) des Brosses est décédé, et inhumé le 9; il y avoit 16 ans qu'il avoit un *coûté* de mort ou paralytique (paralysé). Il a été enterré *en le* cimetière, près la croix *avec un cerceuil.*

— (Du 14). Il a tourjours fait beau et bon labourer; les avoines se font très bien; il n'a pas fait une heure de débauche[46].

— Ce mois s'est bien comporté pour faire les avoines; pas une heure de débauche et assez chaud; point de gelée du tout, ni barbelée; enfin un beau temps pour les bleds et les avoines.

(A suivre).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

PAR

M. E. NOUEL

(Suite et fin)

Note de M. Emilien RENOU

M. Nouel, mon ami si regretté, a exprimé, presque en mourant, le désir que l'on complétât sa 36e année d'observations. Son vœu a été accompli par un ami dévoué. Mme Nouel a eu l'obligeance de m'envoyer les derniers chiffres. Je tiens à la disposition de la Société tous les chiffres que j'ai calculés à mesure qu'il m'étaient envoyés.

Je prie en même temps la Société de publier un tableau contenant, mois par mois, les hauteurs de pluies observées pendant 15 ans, de 1886 à 1900, par M. E. Nouel, et un résumé de 50 ans, formant la deuxième moitié du XIXe siècle, dont les 35 premières ont paru dans le Bulletin de 1886.

La distribution des pluies suivant les mois a une grande importance : partout en France, en dehors du bassin méditerranéen, elle a une assez grande uniformité : le mois de février est toujours celui qui reçoit le moins d'eau ; il y a ensuite généralement deux maxima, l'un en été, l'autre en automne ; mais le rapport de ces deux maxima varie avec les lieux et dans un même lieu avec les séries. A Vendôme, dans les 35 premières années, le maximum arrive en juin ; un deuxième maximum, bien moindre, arrive en octobre ; dans les 15 dernières années, le maximum arrive en juillet et le deuxième maximum,

beaucoup plus important, tombe en octobre. Pour les 50 années, le premier maximun tombe en juin, le deuxième, qui est le principal, tombe en octobre.

A l'observatoire du Parc Saint-Maur, en 28 ans, de 1873 à 1900, le minimum est en février, un premier maximum a eu lieu en juin-juillet, le deuxième, le principal, arrive en octobre.

La hauteur moyenne est au Parc Saint-Maur 571 millimètres, tandis qu'à Vendôme elle est 581 ; on peut dire que la hauteur de pluie est la même, car le Parc Saint-Maur, situé sur une petite éminence, dans la boucle de la Marne, donne un peu moins de pluie que beaucoup d'autres endroits des environs de Paris.

La distribution mensuelle paraît varier avec les siècles : j'ai calculé, il y a quelques années, que dans le XVIIe siècle, le maximum avait lieu en juillet.

E. RENOU.

ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1900

	Barom.	Thermomètre							Pluie		Gelée	Orages	néb.
	Midi	Minima	Maxima	Moy.	Minima	Dates	Max.	Dates	Hauteur	N. de jours			
Déc.	753,41	1,67	4,09	1,21	9,7	16	10,7	30	65,3	15	20	1	62
Janv.	55,45	2,70	7,36	5,03	5,9	15	12,5	17	67,4	16	8	0	71
Févr.	46,03	2,92	8,59	5,76	2,5	9	17,6	25	84,6	15	6	1	(31)
Mars	54,03	1,44	8,72	5,08	3,3	18	15,8	11	16,8	8	10	0	66
Avril	56,20	4,56	16,64	10,50	3,6	15	24,6	15	21,1	6	0	0	(48)
Mai	53,46	7,27	18,89	13,08	3,3	20	27,6	6	23,7	7	0	2	(46)
Juin	54,25	12,74	23,58	18,16	8,3	27	30,6	10	43,6	11	0	6	(55)
Juillet	55,36	16,00	28,66	22,33	8,0	8	37,6	27	6,2	2	0	3	(36)
Août	54,23	13,20	24,04	18,62	9,8	11	31,1	19	43,9	12	0	6	(50)
Sept.	58,20	11,27	23,41	17,34	4,8	27	28,1	23	18,2	5	0	3	(32)
Oct.	56,62	6,75	17,17	11,96	1,0	24	27,3	9	37,4	16	2	0	(48)
Nov.	50,12	5,35	10,12	7,74	1,0	8-23	19,0	1	94,0	17	0	0	(84)
Année	753,95	6,88	15,92	11,40	9,7	16 déc.	37,6	27 sep.	522,2	124	46	22	52

PLUIE A VENDOME EN QUINZE ANS

1886-1900

	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Année
1886	72,8	61,5	25,3	63,3	100,3	82,8	39,4	56,7	59,9	21,3	33,0	48,1	764,4
1887	90,0	26,0	17,3	15,9	59,0	99,0	26,5	89,6	29,7	42,1	44,8	110,4	650,3
1888	38,3	23,5	25,0	95,7	58,2	29,5	56,0	87,2	23,8	20,7	15,7	72,9	546,5
1889	40,0	26,7	54,8	30,7	53,2	86,7	75,2	34,0	48,6	23,8	72,9	29,8	576,4
1890	44,0	50,6	17,9	24,7	40,2	84,5	47,7	37,3	43,7	33,1	39,6	47,7	511,0
1891	24,0	30,6	2,7	60,2	42,5	48,8	44,6	47,1	26,3	60,6	78,2	55,5	521,3
1892	65,1	18,5	86,5	61,8	31,0	17,5	34,3	54,7	56,3	39,0	164,1	29,8	658,7
1893	35,1	45,4	60,6	4,4	00,2	64,6	38,2	39,5	15,0	52,2	75,7	46,4	477,3
1894	55,3	36,0	29,1	31,5	57,0	16,6	58,0	72,3	38,6	47,6	46,4	27,6	516,0
1895	28,7	43,4	15,7	41,3	37,8	29,5	49,1	96,8	40,8	00,0	54,3	77,4	514,8
1896	62,5	12,5	6,2	37,0	23,0	9,3	98,0	38,7	37,3	118,7	170,6	49,6	663,4
1897	80,8	33,7	39,5	70,8	121,4	83,3	95,6	82,3	60,7	62,9	1,1	13,6	745,7
1898	60,8	8,1	30,1	34,3	14,5	70,4	50,4	44,0	36,0	32,9	58,7	39,8	480,0
1899	32,5	63,1	27,1	14,6	77,0	34,7	46,2	50,2	43,9	74,3	51,6	30,8	546,2
1900	65,3	67,4	84,6	16,8	21,1	23,7	43,6	6,2	43,9	18,2	37,4	94,0	522,2
Moy.	53,0	36,5	34,8	40,2	49,1	52,0	53,5	55,8	40,3	43,2	69,6	51,6	579,6

Moyenne de 50 ans, 1851-1900

47,4	44,4	34,5	42,0	43,9	54,1	58,5	50,6	46,3	48,7	60,7	50,3	581,4

DCOUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

---

62. — 1770. — Baux à ferme de la terre de la Garelière, passés par devant les notaires de Saint-Calais par le sieur Jean-Denis Cossé, fondé de la procuration de très haut et très puissant seigneur monseigneur François Cœzard Letellier, marquis de Courtanvaux, de Villequier et de Creusy, comte de Tonnerre et de la Ferté-Gaucher, baron d'Ancy-le-Franc, Chaunes et Leigues, seigneur de la Chesnuère, Bonnevau, Troo, Vancé, Saint-Georges-de-la-Couée, Saint-Frimbault, la Cour-du-Bois, la Fourerie, les Mésangères, Riverelles, Monthodon, la Garelière, Marcé, Vilhémont, Bouviers, Saint-Gervais-de-Vic et autres lieux, capitaine colonel des cent Suisses de la garde ordinaire du roi, demeurant ledit sieur Cossé au château de la Fourerie, paroisse de Saint-Gervais-de-Vic; ladite terre de la Garelière composée des domaines ci-dessous, baillés comme il suit :

10 septembre. — Le château et lieu seigneurial de la Garelière, en Savigny, composé de différents appartements attenants à ceux du domaine, cour, jardin potager dépendant du château, terres, vignes, etc.; au sieur Jean-Baptiste Piedor, marchand et fermier général de ladite terre de la Garelière, et à d^lle Louise Leroux, sa femme, demeurants au château de la Garelière : 750 livres par an.

10 septembre. — La métairie de Marcé, audit sieur Piedor : 800 livres par an.

10 septembre. — La métairie de Vilhemond, audit sieur Piedor : 745 livres par an.

28 août. — La métairie de la Hutonnière, au sieur Michel Dagoreau, marchand, et d^lle Jeanne-Françoise Bleu, sa femme, demeurants audit château de la Fourerie : 350 livres par an.

28 août. — La métairie de la Baussonnière, au sieur Louis Ignard de la Chaslerie, marchand, et d^lle Marie Lebourdais, sa femme, demeurants paroisse de Savigny : 360 livres par an.

28 août. — La métairie de la Basse-Augerie, au sieur Louis Haudry, contrôleur des actes, et d^lle Claire Champestre, sa femme, demeurants paroisse de Savigny : 350 livres par an.

28 août. — La métairie de la Rue, à René Cruchet, laboureur : 350 livres par an.

28 août. — Le moulin de Marcé, à Cir Beauchamp, meunier à Lavaré : 450 livres par an.

28 août. — Les fiefs et seigneuries de la Garelière, Marcé et Monthodon, et généralement tout ce qui compose la mouvance féodale desdits fiefs, cens, rentes, services, lods, ventes, amendes, rachats et autres profits jusqu'à concurrence de 50 livres par objet ; à Me Claude Quantin, notaire royal et contrôleur des actes, et dlle Claire-Françoise Belle, son épouse, demeurants au bourg de Bessé : 400 livres par an. (*Cahier parch. de 16 feuillets.*)

63. — 1781, 15 janvier. — Visite des haies et clôtures du lieu de Marcé, en présence du sieur Jean-Claude Piédor, fermier général de la Garelière et Marcé, demeurant au château de la Garelière, paroisse de Savigny. (*Cop. pap.*)

64. — 1641, 20 décembre; 1703, 8 février. — Deux titres concernant une pièce de vigne au clos du Puy, à Savigny, dans la censive du fief de la Jeudonnière. A la suite de la seconde de ces pièces se trouve le reçu des ventes du contrat donné par Michel Cruchet, fermier de Marcé, y demeurant, propriétaire du fief et terre de la Jeudonnière. (*Copies pap.*)

65. — 1668, 27 juin. — Déclaration de Michel Angevin, notaire royal à Saint-Calais, à monseigneur messire François de Salmon, chevalier, seigneur de la Fertière et de Vauvert, à cause dudit fief et seigneurie de la Fertière, pour un pré à la Courselle, proche le Saule, paroisse de Savigny, joignant messire Urbain de Salmon, chevalier, seigneur du Chastelier. (*Copie. pap.*)

66. — 1539/1540, 17 février. — Offre de foy et hommage simple par Jehan Tiercelin, chevalier, seigneur de la Chevallerye et de la Vallée, à noble homme Syméon Le Jeune, seigneur de Manteaulx, de Connyvart et du Plessis près Saint-Calais et de Lussault, à cause dudit fief et seigneurie de Manteaulx, pour raison du lieu et métairie de la Vallée, sise en la paroisse de Sainte-Cerotte. Signé : J. Tiercelin. (*Orig. parch.*)

67. — 1604, 15 juin. — Aveu à haute et puissante dame madame Françoyse Le Jeune, veuve de feu messire Loys de Louviers, vivant chevalier de l'ordre du roi, sieur de Saint-Mary, dame du Plessis-Lussault, Mantheaux, la Vallée et Connivard, par Nicole Jouet, veuve de Jehan Hallegrin, demeurant au lieu de Boismoreau, paroisse de Marolles, au regard du fief et seigneurie de Lussault, pour deux portions du champ du Petit-Bournais, situé près les Vaulx, paroisse Saint-Martin-de-Sargé, tenue toute la pièce à foy et hommage simple, par depied de fief, et 2 sols 6 deniers de service au jour de Saint-Calais ; — item pour une autre pièce de terre appelée les Trois Minées, dépendant

dudit lieu des Vaulx, tenue à foy et hommage et 2 sols tournois de service audit jour. (*Orig. parch.*)

68. — 1604, 15 juin. — Offre de foy et hommage au fief de Lussault par Jehan Boban, pour 2 arpents et demi de terre situés au lieu des Vaulx et en faisant partie, tenu ledit lieu à foy et hommage simple par depied de fief et 2 sols 6 deniers tournois de service au jour Saint-Calais. (*Orig. parch.*)

69. — 1604, 15 juin. — Déclaration à haute et puissante dame madame Françoise Le Jeune, veuve de feu messire Loys de Louviers, vivant chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Saint-Mery, Saint-Pere, le Plessis-Leconte, première dame d'honneur de feue madame la princesse de Condé, tante du roi, dame de Mantheaulx, le Plessis, Connivard et Lussault, à cause de Lussault, pour une maison dépendant du bordage de la Cheverie. (*Orig. parch.*)

70. — 1610, 9 juin. — Aveu à haute et puissante dame Françoise Le Jeune, veuve de feu messire Françoys de Louviers, vivant chevalier de l'ordre du roi, sieur de Saint-Mery, Conivart, Lussault, le Plessis et les Fresnes, par Jehan Boban, marchand tanneur, à cause du fief et seigneurie de Lussault, pour la terre du Grand-Bournays, celle du Petit-Bournays et celle de la Loge-Jacquette; tenu le tout à foy et hommage simple par depied de fief, sous le devoir de 2 sols 6 deniers torunois de service à la Saint-Calais en la compagnie des codétenteurs du lieu des Vaulx, en Saint-Martin-de-Sargé. (*Orig. parch.*)

71. — 1624, 21 mai. — Aveu à haute et puissante dame Françoyse Le Jeune, veuve de messire Louys de Louviers, vivant chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur de Saint-Mary, dame de Mantheaux, le Plessis, Connivard et Lussault, par Florent Glandaz, marchand privilégié suivant la cour, mari de Barbe Cousin, au regard de Lussault, pour la pièce des Troys-Minées, en Saint-Martin de Sargé, tenue à foy et hommage simple par depied de fief, et 2 sols tournois de service au jour de Saint-Calais. (*Orig. parch.*)

72. — 1624, 26 juin. — Aveu à haute et puissante dame Françoise Le June, veuve de feu messire Louis de Louviers, vivant chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, dame de Saint-Merry, Grigny, Connivart, la Vallée, le Fresne, Malherbe, les Brières, Manteaux, Lussault, première dame d'honneur de feue madame la princesse de Condé, par Jehan Boban, marchand, bourgeois de Saint-Calais, héritier de feu Denis Chaussetier, son aïeul, et par Philippes Lubineau, tailleur d'habits, demeurant au lieu des Gasts, en Saint-Martin-de-Sargé, pour les pièces du Grand et Petit-Bournas et de la Lojaguette, tenues de Lussault à foy et hommage simple par depied

de fief et 2 sols 6 deniers de service au jour de Saint Calais. (*Orig. parch.*)

73. — 1629, 11 décembre. — Aveu à Françoise Le Jeune, veuve de Louys de Louviers, par Catherine Belot, veuve de Jehan Boban, à cause du fief de Lussault, pour les pièces de la Bournaye et des Trois-Minées, tenues à foy et hommage simple par depied de fief, et 2 sols 6 deniers tournois de service en la compagnie des autres détenteurs du lieu des Vaulx. (*Org. parch.*)

74. — 1634, 24 octobre. — Aveu à Françoise Le Jeune, veuve de Louys de Louviers, par Magdelon Fontaine, notaire royal, mari de Catherine Boban, demeurant au bourg de Berfay, pour la terre du Grand-Bournays, sise au lieu des Vaux, autrement Belle-Veue, paroisse Saint-Martin de Sargé, tenue du fief de Lussault à foy et hommage simple et 2 sols 6 deniers tournois de service au jour de Saint-Calais. (*Orig. parch.*)

75. — 1646, 14 octobre. — Aveu à monseigneur messire Gillebert de Louviers, chevalier, seigneur de Saint-Merry, du Plessis-Manteaux, Connivard et Lussault, par Georges Glandaz, marchand à Pihuche, en Saint-Martin-de-Sargé, fils et héritier de feu Florant Glandaz et de Barbe Cousin, pour la pièce des Trois-Minées. (*Orig. parch.*)

76. — 1646, 14 octobre. — Aveu à Gillebert de Louviers par Jean Aubert, marchand à Boismoreau, en Marolles, héritier de Philippes Lubineau, son aïeul, par représentation de feue Marguerite Lubineau, sa mère, pour deux arpents de terre du lieu de Bellevue, tenus en hommage de Lussault sous le devoir de 2 sols de service annuel au jour de Saint-Calais. (*Orig. parch.*)

77. — 1647, 26 novembre. — Partages des biens hommagés et tombés en tierce foy situés au lieu des Vaux, autrement nommé Bellevue, en Saint-Martin de Sargé, provenant de la succession de feu Jehan Boban, à cause de Denise Chaussetier, vivante sa mère, à présent appartenants à Jacques Boban aîné pour les deux tiers, en vertu de son droit de préciput, l'autre tiers à Jullian Fontaine, fils mineur de Me Magdelon Fontaine, notaire royal, et de feue Catherine Boban, et à Jehanne Boban, fille; lesdits Boban enfants et héritiers dudit feu Jehan Boban et Catherine Belot, leurs père et mère. Tenu ledit lieu à foy et hommage simple du fief et seigneurie des Vaux, fors la pièce du Bournais qui relève du fief de Lussault sous le devoir de 2 sols 6 deniers de service. (*Orig. pap.*)

78. — 1649, 3 août. — Déclaration de Jean Cousin à messire Gillebert de Louviers, chevalier, seigneur de Saint-Merry, le Plesis-Manteaux, Lusault, Connival, la Vallée et autres lieux, à cause du fief et seigneurie de Plessis-Lussault, pour un pré en Sargé. (*Orig. parch.*)

79. — 1649, 9 août. — Aveu à Gillebert de Louviers, à cause de son fief et seigneurie de Lussault-les-Saint-Calais, par Jacques Boban, marchand tanneur à Saint-Calais, héritier en partie de feus Jean Boban et Catherine Belot, ses père et mère, pour les terres du Grand-Bournays et de la Loge-Jacquette. (*Orig. parch.*)

80. — 1655, 30 juillet. — Offre de foy et hommage par René Jousseaulme, marchand à Saint-Calais, père et tuteur de René, fils de lui et de feue Renée Sueur, sa femme; ledit René héritier, à cause de sadite mère, de feu Me Michel Cousin, son bisaïeul; ladite offre présentée au lieu seigneurial de Lussault appartenant à messire Gillebert de Louviers, chevalier, seigneur de Saint-Mery, Saint-Pair et Lussault, en l'absence duquel ledit Jousseaulme se transporte à la maison de Manteaux où ledit seigneur le reçoit à ladite foy et hommage pour raison d'une pièce de terre labourable nommée le Grand Bournais, située au lieu de Bellevue, paroisse Saint-Martin-de-Sargé, tenue du fief et seigneurie de Manteaux. Signé. Jousseaulme et De Louviers. (*Orig. pap.*)

81. — 1791, 9 mai. — Bail de la métairie de Lussault, en Saint-Calais, passé par M. Jean Villain de la Tabaise, demeurant ville de Saint-Calais, portant entre autres articles que les preneurs donneront au bailleur le produit de l'ancienne dîme, et lui paieront chaque année la somme qu'ils payaient pour la taille, la capitation, la gabelle et autres impôts supprimés. (*Copie pap.*)

82. — 1509, 15 octobre. — Deux foys et deux hommages simples par noble homme Jehan Berziau, seigneur de Courtenvau, au nom et comme procureur et se faisant fort de damoiselle Jehanne de Villiers, sa mère, à monseigneur Franczois de Baif : l'une pour raison du domaine, fief et seigneurie de la Cheverie, tant en fief, domaine, garennes à congnins, qu' autres choses, lequel domaine fut autrefois baillé à cens et rente à feu Guillaume Renvoisé par les prédécesseurs de ladite damoiselle Jehanne de Villiers ou autres dont elle a le droit, à cause de la seigneurie de Riverelles; — l'autre pour raison de la terre, fief et seigneurie, domaines, métairies, garennes à congnins, de la Trousserie et la Buresse, deux moulins, l'un à blé, appelé le moulin de Cormes, et l'autre à draps appelé Taillefer, lequel moulin de Taillefer fut autrefois baillé à cens et rente par les prédécesseurs de ladite damoiselle, à cause de la seigneurie de la Court-du-Roys. (*Etiquette parch.*)

83. — 1640, 30 avril. — Contrat d'acquêt du lieu de Vaudebert, fait par René Morin de Jean le Mercier. (*Parch.*)

84. — 1675, 27 juin. — Vente par maître Jean Branchu, avocat en parlement, sieur du Joncheré, et dame Marie Berthreau, son épouse,

demeurants ville de Saint-Calais, à Abel Morin, laboureur, demeurant au lieu de Vaudebert, paroisse de Vicq, et Renée Hubert, sa femme, de plusieurs pièces de terre sises audit lieu de Vaudebert, appartenant auxdits vendeurs du propre de ladite dame Berthreau, faisant partie de son lieu de Vaudebert, tenu tout ledit lieu, en compagnie des autres détenteurs, à foy et hommage simple par depied de fief du fief et seigneurie de la Roche (-Morotière), sous le devoir de 2 sols de service. Ledit contrat exhibé à Montmarin le 26 juin 1688. (*Grosse parch.*)

85. — 1681, 27 septembre. — Aveu et dénombrement rendu à haut et puissant prince monseigneur messire Louis-Joseph de Vendôme, duc de Vendômois, Mercœur, Pentièvre, Beaufort, Estampes, prince d'Anet et Martigue, gouverneur pour le roi en Provence, par Pierre Marin, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, seigneur de la Trousserie, Saint-Martin, Montmarin, la Roche-Morotière, la Bissaize et autres lieux, à cause du chastel et châtellenie de Saint-Calais, membre dépendant du duché de Vendômois, pour le fief et seigneurie de la Roche-Morotière, situé es paroisses de Saint-Calais, Saint-Martin-de-Sargé, Rahay et Vic, comprenant : le domaine et métairie de la Morotière, paroisse dudit Saint-Martin-de-Sargé, avec le fief en dépendant, à présent réuni audit fief de la Roche. — Féage : 1° Dame Marie de Verdelay, veuve de feu Me François de Mauge, seigneur de Préaux, vivant maître des comptes à Rouen, doit foy et hommage simple et cheval de service, pour raison de son fief, terre et seigneurie de la Belle-Hostelerie, sis en Rahay ; 2° Raymond de Lorme, sieur du Plessis, doit foy et hommage et 2 sols de service le jour Saint-Calais pour son lieu de la Brosse, en Marolles, y compris deux arpents de terre que feue Marguerite Garnier, aïeule dudit de Lorme, avait acquis de René Simon, et un pré sur la Braye joignant les prés de « Montmarin cy devant apellé la Tuaudière » ; 3° le doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Pierre de Saint-Calais doivent foy et hommage et 2 sols tournois de service audit jour de Saint-Calais pour le bordage de la Denonnière, exploité à présent avec le lieu de Vaupivet, attendu qu'il n'y a plus aucuns bâtiments, sis paroisse de Vic ; 4° Me Jean Branchu, avocat à Saint-Calais, à cause de Marie Berthereau, sa femme, et autres, doivent foy et hommage et 2 sols de service le jour de Saint-Calais pour la métairie de Vaudebert, paroisse de Vic ; 5° les religieux, abbé et couvent de Saint-Calais tiennent et relèvent à foy et hommage simple leur fief des Chalonges, et doivent 5 sols de service à mutation d'abbé. — Parmi les censitaires : Jacques Le Teissier, écuyer, sieur des Claies, pour la métairie de la Gasnerie, à Sargé ; Me Marin Godet et autres pour la terre et pré du Poullier, sous la métairie de la Roche, « esquelles choses y avoit autresfois un bastiment composé de trois chambres, lesquelles ont esté demolies et

abattuës attendu qu'elles avoient servi de sanitas pour y loger les pestiferez »; d[lle] Charlotte Fusil, veuve Simon Moussu, sieur de la Huraudière, pour plusieurs pièces de terre en Sargé; Jacques Le Teissier, écuyer, sieur des Claies, les heritiers Marie Godet, veuve Raymond de Lorme, pour le bordage de Courdetain en Saint-Martin ; M[e] Charles de Vanssay, chevalier, seigneur de la Barre, pour plusieurs terres en Conflans qui composaient autrefois un bordage appelé Courbohé, lesquelles terres il a jointes à sa métairie de la Bressaudière. — Justice moyenne et basse, mesures à blé et à vin au patron de Saint-Calais. — Foy et hommage simple et quinze jours de garde en la ville de Saint-Calais en armes et en chevaux, o semonce advenant. Signé : Marin. (*Orig. parch. de 10 feuillets.*)

86. — 1722, 26 octobre. — Bail à rente foncière du lieu et métairie de Vaudebert, paroisse de Vicq, par d[lle] Françoise Branchu, fille majeure, demeurant à Saint-Calais, à Julian Morin, marchand à Vaudebert, et Jeanne Gerberon, sa femme, moyennant 50 livres de rente annuelle et perpétuelle; ledit contrat exhibé aux plaids de la Roche-Morotière le 29 septembre 1723. (*Grosse parch., sceau disparu.*)

87. — 1723, 29 septembre. — Aveu et dénombrement rendu à dame Jacqueline-Eugénie Marin, épouse séparée de messire François de Barbansois, chevalier, seigneur de Sarzay, Vilgongis et autres lieux, dame et propriétaire des fiefs et seigneuries de la Trousserie, la Roche-Morotière et autres lieux, par Jullien Morin, laboureur, demeurant au lieu de Vaudebert, paroisse de Vicq, pour ledit lieu, tenu du fief de la Roche-Morotière à foy et hommage simple, par depied de fief, et 2 sols de service au jour de Saint-Calais, payables devant l'église Notre-Dame de Saint-Calais, hypothécairement avec les autres détenteurs dudit lieu de Vaudebert. — Au dos du titre on lit des notes de procédure entre messire Pierre-François Marin, chevalier, seigneur de Montmarin, demandeur, contre Julien Morin, détenteur de Vaudebert, 7 septembre et 23 décembre 1723. (*Grosse pap.*)

88. — 1747, 7 mars. — Supplique au bailli de Courtanvaux, dans laquelle sont rapportés les actes suivants :

1694, 3 mars. — Vente d'une pièce de terre du lieu de la Saulnerie, en la Chapelle-Huon, tenu à foy et hommage simple par depied de fief du fief et seigneurie de Redonne.

1723, 29 septembre. — Offre de foy et hommage par Jullien Morin, laboureur, demeurant au lieu de Vaudebert, paroisse de Vicq, à dame Jacqueline-Eugénie Marin, épouse séparée de messire François de Barbansois, chevalier, seigneur de Saizay, Vilgongis et autres lieux, dame et propriétaire des fiefs et seigneuries de la Trousserie, la Roche-Morotière et autres lieux, à cause de la Roche-Morotière, pour divers biens sis à Vaudebert, ledit lieu tenu à foy et hommage simple et

2 sols de service au jour de Saint-Calais, payables devant l'église Notre-Dame de Saint-Calais. (*Pap.*)

89. — 1761. 26 janvier. — Echange de terres du lieu de Vaudebert, tenues à foy et hommage du fief de la Roche-Morotière, appartenant à M. de Montmarin, contre une portion de pré sous la Hogairie, en Saint-Gervais, tenue censivement du fief de la Fourerie. (*Copie pap.*)

90. — 1654, 30 octobre. — Partages en deux lots des choses hommagées tombées en tierce foy situées au Grand-Cosnillon, paroisse Saint-Martin de Sargé, provenant de la succession de feu Me Antoine Champion, vivant docteur en médecine, décédé au logis de la Fuie à Saint-Calais, entre : — Me René Champion, prêtre, principal du collège de Saint-Calais, fils aîné et principal héritier, pour les deux tiers; — et pour l'autre tiers à chacuns de Me Michel Vaydie, notaire royal, mari de Louise Champion; dame Marie Champion, veuve de feu Me Christophe Aubert, vivant sieur d'Estivau; Me Julien Champion, docteur en médecine; Me Gabriel Champion, licencié es droits, avocat au siège de Lucé; noble François Edouard, sieur de la Chaussée, mari de Magdeleine Champion; Me Marin Godet, sieur de Launay, licencié ès droits, avocat au siège de Saint-Calais, mari de Catherine Champion; et Anne Champion, fille mineure de vingt et un ans; — tous enfants et héritiers dudit feu sieur Champion, tant de son premier mariage avec feue dame Louise Haudry que de son second avec feue dame Marie Courtin, et tous demeurant à Saint-Calais, fors ledit Me Gabriel qui demeure à Lucé. — Me René Champion retient, pour ses deux tiers et droit d'ainesse, la moitié du fief, cens et rentes, l'autre moitié dudit fief appartenant à la veuve et héritiers de feu Me René Aubert; et les puînés déclarent entendre tenir leur héritage en censive dudit sieur René Champion. (*Copie papier* du 25 novembre 1713, faite pour Sébastien Renoul, propriétaire du Grand-Cosnillon, comme étant aux droits de Gabriel Champion, sieur de la Vésinière.)

91. — 1654, 30 octobre. — Partages en huit lots des héritages tant hommagés, non tombés en tierce foy, que censifs, provenant de la succession de feu Me Antoine Champion, entre les héritiers nommés dans l'acte précédent : 1er lot : la moitié du logis de la Fuie, à Saint-Calais, à dame Marie Champion, veuve de Me Christophe Aubert ; — 2e lot : l'autre moitié du dit logis de la Fuie, dans la délimitation duquel il est question d'une « marque à tirer à droite ligne... à la cinquiesme lucranne des murailles de ceste ville au desoubz de la tourelle estant proche la porte à entrer es fossez », à Me Michel Vaydie, mari de Louise Champion ; — 3e lot : le bordage de la Gaucerie, à Saint-Calais, à Me Gabriel Champion ; — 4e lot : la métairie de la Vésinière, à Ecorpain, à Me Julien Champion ; — 5e lot : le lieu des Pou-

laillères, à Saint-Agil, à Me René Champion ; — 6e lot : le bordage du Petit-Cosnillon, à Saint-Martin de Sargé, tenu partie en hommage et partie en censive du fief du Grand-Cosnillon, à Anne Champion ; — 7e lot : diverses terres en Sargé, tenues en censive du fief et seigneurie de la Tuaudière, à Me Marin Godet, mari de Catherine Champion ; — 8e lot : diverses terres en Sargé et un logis à Mondoubleau, à François Edouard, sieur de la Chaussée, mari de Magdeleine Champion ; — les trois derniers lots chargés du lotissement du douaire de dame Claude Hameau, troisième femme dudit défunt, à présent sa veuve. (*Copie pap.*).

92. — 1670, 14 août. — Partages en quatre lots de la succession de Michel Molière et Magdeleine Gerbron : — 1er lot : Maison et terres à Cosnillon ; — 2e lot : une partie du lieu des Bordes, en Saint-Martin-de-Sargé, et une maison à Artins ; — 3e et 4e lots : le lieu de la Roche, à Evaillé, par moitiés indivises. Lesdits partages suivis de la décharge de Mathurin Simon, sieur de Cosnillon, donnée en présence de Jacques Simon, aussi sieur de Cosnillon, et de Michel Prudhomme, sieur du Bosq, demeurant à Savigny. (*2 cop. pap.*).

93. — 1680, 18 septembre. — Partages en sept lots du tiers de l'hommage tombé en tierce foy du lieu et métairie du Grand Cosnillon, acensivé et baillé en partage le 30 octobre 1654 par vénérable et discrète personne Me René Champion, prêtre, fils aîné et principal héritier de feu Me Antoine Champion, vivant sieur de la Fuye, à : Michel Vaydie, mari de Louise Champion ; feue Marie Champion, vivante veuve Christophle Aubert, sieur d'Estivau ; feu Me Julian Champion ; Me Gabriel Champion, avocat à Lucé ; honorable François Edouart, sieur de la Chaussée, mari de Madelaine Champion ; Me Marin Godet, père et tuteur de René Godet, son fils mineur issu de lui et de feue Catherine Champion, sa femme ; et Me Loüis Morice, avocat au siège présidial du Mans, mari de Anne Champion, tous puinés et héritiers dudit feu sieur de la Fuye ; — ledit tiers appartenant à présent pour chacun un septième auxdits sieurs Vaydie, Edouard, Godet et Morice èsdits noms ; à Madelaine, Gabriel, Anne et François les Champions, enfants dudit feu Me Julian Champion ; et pour les deux autres septièmes audit Me René Champion, comme subrogé par acquêt ès droits de ladite feue Marie Champion, veuve Aubert, et dudit Me Gabriel Champion, avocat. (*Pap.*).

94. — 1689, 3 août. — Partages en sept lots des héritages tant hommagés, non tombés en tierce foy, que censifs, demeurés de la succession de feu vénérable et discret Me René Champion, prêtre de l'Oratoire, vivant demeurant ville du Mans, échus pour chacun un septième à : — dame Louise Champion, veuve de feu Me Michel Vaidie ; — honorable Pierre Le Guay, marchand, et dlle Marie Aubert,

sa femme, demeurants au lieu de Bouviers, paroisse de Petit-Savigny, à cause d'elle, par représentation de feue d[lle] Marie Champion, sa mère, veuve Christophle Aubert ; — Gabriel Champion, sieur de la Vésinière, demeurant au bourg d'Ecorpain ; noble Pierre de la Chapelle le jeune, grand valet de pied du roi, et d[lle] Magdelaine Champion, son épouse, demeurants au lieu de la Baudonnière paroisse de Valennes ; noble François du Hamel, officier de fourrières de la maison du roi, et d[lle] Anne Champion, son épouse ; et M[e] François Champion, praticien à Saint-Calais ; lesdits Gabriel, Magdelaine, Anne et François les Champions représentants de feu M[e] Julian Champion, vivant docteur en médecine, leur père ; — lesquels Louise, Marie et Julian les Champions étaient frère et sœurs consanguins et utérins dudit feu sieur Champion, prêtre, et tous issus de feu M[e] Antoine Champion, sieur de la Fuye, et de dame Louise Haudry, sa première femme ; — plus, à : d[lles] Françoise et Marie les Champions, ladite Françoise veuve de feu M[e] Jean-Baptiste Foreau, vivant docteur médecin, et ladite Marie fille majeure, demeurantes à Saint-Calais, représentantes de feu M[e] Gabriel Champion, vivant avocat, leur père ; — François Eduard, sieur de la Chaussée, officier de Son Altesse de Vendôme, et d[lle] Magdelaine Champion, sa femme, demeurants à Saint-Calais ; René Godet, sieur de la Croix-de-Pierre, marchand à Saint-Calais, représentant de feue d[lle] Catherine Champion, vivante sa mère et femme de M[e] Marin Godet, avocat à Saint-Calais ; — et à M[e] Louis Morice, avocat au présidial du Mans, et d[lle] Anne Champion, sa femme, demeurants au Mans, paroisse Saint-Hilaire ; — lesdits Gabriel, Magdelaine, Catherine et Anne les Champions, frère et sœurs consanguins seulement dudit feu sieur Champion, prêtre, comme étant issus dudit feu sieur Antoine Champion et de feue d[lle] Marie Courtin, sa seconde femme ; — lesdits héritages composés d'une maison sise rue du Bourgneuf, à Saint-Calais, du lieu des Poulaillères, à Saint-Agil, de terres à Cosnillon, etc. (*Pap.*).

95. — 1692, 12 juillet. — Transaction entre messire Pierre Marin, chevalier, seigneur de la Trousserye, Saint-Martin-de-Sargé, Montmarin et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, demeurant en son château de Montmarin, d'une part ; et M[e] Louis Morice, avocat au siège présidial du Mans, mari de d[lle] Anne Champion ; François Edoüard, sieur de la Chaussée, mari de d[lle] Magdelaine Champion, et Gabriel Champion, sieur de la Vésinière, à Ecorpain, héritiers de feu M[e] René Champion, prêtre, et ledit Gabriel Champion en cette qualité propriétaire de la moitié du fief et seigneurie de Conillon, d'autre part, — par laquelle, après plusieurs sentences du siège de Saint-Calais et du siège présidial du Mans, ledit sieur Gabriel Champion cède audit seigneur de la Trousserye la propriété de ladite moitié du fief de Cosnillon dont l'autre moitié lui appartient par acquêt de Marin Lubineau, et consent

que ledit seigneur jouisse désormais de tous les profits dudit fief de Conillon, et que toutes les foys et hommages soient faites à lui seul, avec tous les droits de seigneurie ; au moyen de quoi, ledit seigneur de la Trousserye, comme seigneur total de Conillon, acensive tous les héritages, terres et bâtiments du lieu du Grand et du Petit Conillon, à charge de les relever à 6 deniers de cens à la Toussaint. Fait et passé au château de Montmarin. (*Cop. pap.*).

96. — 1693, 9 janvier. — Constitution d'une rente de 18 livres au capital de 360 livres au profit de honorable Louise Champion, veuve de feu Me Michel Vaidye, notaire royal, par Gabriel Champion, marchand, demeurant à la Vézinière, en Ecorpain, et Marie Bouré, sa femme ; ladite somme de 360 livres représentée en partie par le contrat de vente du Grand Cosnillon, en date du 11 novembre 1691, acquis par ledit Gabriel de ladite dame Louise Champion. (*Copie parch., sceau disparu*).

97. — 1699, 7 mai. — Vente du bordage de Conillon, relevant du fief et seigneurie de Conillon appartenant au seigneur de la Trousserye partie en hommage et partie en censif, — par René Godet, marchand à Saint-Calais, et dlle Suzanne Gâtineau, sa femme, ledit lieu leur appartenant des successions de dlle Catherine Champion, en son vivant femme de Me Marin Godet, sieur de Launay, avocat, et de Me René Champion, son oncle, — au sieur Gabriel Champion, sieur de la Vésinière, et à dlle Marie Bouré, sa femme ; — pour la somme de 1.100 livres de principal. — Ladite somme de 1.100 livres cédée par contrat du 17 septembre 1699 par ledit René Godet à Me Claude de Renusson, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Saint-Calais, moyennant la somme de 982 livres, à rembourser en partie à Pierre Champoiseau, marchand à Saint-Calais ; noble François du Hamel, officier du roi à Saint-Calais ; et à François Edouard, sieur de la Chaussée, mari de dlle Madeleine Champion. (*Copie originale* faite le 5 juin 1714 sur la grosse présentée par ledit de Renusson pour servir à Sébastien Renoul, marchand, demeurant à la Grande-Barre, paroisse de Saint-Martin-de-Sargé).

98. — 1702, 20 avril. — Vente par Gabriel Champion, sieur de la Vésinière, du champ des Tricquaudières, dépendant de Conillon, tenu tout ledit lieu censivement du fief et seigneurie de Montmarin. (*Copie parch., sceau disparu.*)

99. — 1711, 7 mai. — Rapport d'experts sur l'état des bâtiments du lieu du Grand Cosnillon, vendu par Gabriel Champion, sieur de la Vésinière, demeurant à Ecorpain, à Sébastien Renoul, laboureur, demeurant aux Grandes-Barres, paroisse Saint-Martin-de-Sargé ; en présence de Me Jean-Nicolas Busson, principal du collège de Saint-Calais. (*Copie pap.*).

100. — 1712, 29 décembre. — Quittance donnée par Gabriel Champion à M[e] Sébastien Renoul, d'une somme de 40 livres, restant du prix de l'acquisition du lieu de Cosnillon, sous réserve d'une somme de 120 livres pour les francs-fiefs. (*Orig. pap.*)

101. — 1713, 16 juillet. — Remboursement fait par le sieur Sébastien Renoul à la veuve Oger d'une somme de 105 livres, à la décharge du sieur Gabriel Champion de la Vésinière. (*Cop. pap.*)

102. — 1714, 30 janvier. — Remboursement au sieur François Prégent d'une somme de 360 livres, principal de 18 livres de rente affectée sur le lieu de Conillon, avec subrogation au profit de Sébastien Renoul. (*Cop. pap.*)

103. — 1718-1727. — Saisies de Conillon par M[e] Michel Cousin, avocat à Saint-Calais, sur les héritiers de feu Michel Molière, en remboursement de rentes. (*Liasse pap.*)

104. — 1725, 3 mars. — Procédure entre d[lle] Françoise Blondeau, veuve de Pierre de la Fontaine, sieur de Montégu, et Sébastien Renoul, acquéreur de Conillon. (*Cop. parch., scellée.*)

105. — 1733, 2 juillet. — Résiliation du bail de Cosnillon par Renée Esnault, veuve Sébastien Renoul, et autres héritiers dudit Renoul. (*Orig. pap.*)

106. — 1757, 22 mai. — Vente par Sébastien Renou, meunier à Sargé, à Augustin Ploux, boulanger à Bessé, de la moitié de son lieu de Cônillon, pour la somme de 415 livres ; ladite moitié indivise avec Louise Renou, sa sœur, femme de Pierre Colas, le tout à eux échu de la succession de Sébastien Renou, leur père. — Reçu des ventes en date du 21 avril 1758, signé : De Montmarin. — Exhibé aux assises du fief de Conival tenantes au château seigneurial de Montmarin, le 24 septembre 1765. (*Copie orig. pap.*)

107. — 1758, 21 avril. — Règlement entre Jean Goujon, marchand à Mondoubleau, et Augustin Ploux, marchand à Bessé, par lequel ledit Goujon, ayant acquis, par contrat du 25 avril 1757, de Pierre Colas, une part du lieu de Conillon, au prix de 412 livres, et ayant délégué en son lieu et place ledit Ploux, acquitte ce dernier de tous droits, et le décharge d'une partie des hypothèques dont est chargé le lieu du Plessis, en Sargé, indivis entre eux, à la charge de tenir ledit lieu du Plessis à foy et hommage simple de M. de Montmarin, à cause de son fief et seigneurie de la Roche-Morotière. (*Cop. pop.*)

108. — 1759, 28 mai. — Supplique à l'intendant de la généralité de Tours, présentée par Augustin Ploux, réclamant un délai de trois mois pour prouver que le lieu de Conillon est de nature censive. (*Orig. pap.*)

109. — 1578, 6 août. — Déclaration de Saincte Soubrillart, veuve de Mathurin Cousin, à monsieur Mathurin Gangnot, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de Boysmoreau et la Javarière, à cause dudit fief de Boismoreau et de celui de la Javarière, pour divers héritages en Marolles et Sargé. (*Orig. parch.*)

110. — 1668, 8 juin. — Donation entre vifs dans laquelle est témoin Me Michel Cousin, sieur de la Javarière. (*Copie parch., scellée.*)

111. — 1756, 14 octobre. — Eventillation du Petit Pihuche, acquis par Morice de la Bouverie de dlle Julienne Glandas, veuve du sieur Michel Champoiseau, par acte du 14 octobre 1756 : la maison et les pièces de terre du Grand et du Petit-Bournais relevant censivement du fief de la Basse-Boncherie, appartenant à feu M. du Lac ; — les pièces des Trois-Minées et de la Javarière relevant l'une et l'autre à foy et hommage simple de M. du Chatellier. — François de Salmon, chevalier, seigneur du Chastellier, Auvines, les Roches et la Javarière ; — Mre Charles-Alexandre de Salmon, chevalier, seigneur d'Auvines, Boisneuf, les Masures, la Hardonnière, Boismoreau et la Javarière, 5 décembre 1785. (Note de M. Paty.) (*Pap.*)

112. — 1668, 18 janvier. — Reconnaissance par Marie Godet, veuve de feu noble Remond de Lorme, vivant officier du roi, demeurante au Plessis, paroisse de Saint-Martin-de-Sargé, subrogée par contrat d'échange fait entre ledit feu sieur de Lorme et Jacques Le Teissier, écuyer, sieur des Claies, en date du 23 mai 1644, — envers dame Marie de Verdelay, veuve de feu messire François de Moges, conseiller du roi, maître ordinaire de sa chambre des comptes de Normandie, seigneur du Beneray, de Préaux et autres lieux, demeurante en son lieu seigneurial de Vilodé, paroisse de Rahay, — de 8 sols de rente foncière assignée sur une ancienne vigne sise audit lieu du Plessis, autrefois baillée par feu messire René de Verdelay, vivant chevalier, seigneur de Coulonges et autres lieux, père de ladite dame de Verdelay, à Michel Pillon, partagée entre les héritiers dudit Pillon le 14 février 1627 et échue par acquêt audit sieur Le Teissier. (*Copie pap.*)

113. — 1708, 31 janvier. — Sentence du siège de la châtellenie de Savigny-sur-Braye, rendue au profit de dlle Jeanne Marié, veuve de maître Renault Marchand, vivant sieur de Beauchesne, receveur au grenier à sel de Bouloire, à l'encontre de Jean Bayeux, marchand à Savigny. (*Grosse parch., sceau disparu.*)

(A suivre.)

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

2e TRIMESTRE 1901

(AVRIL, MAI, JUIN)

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1901




SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

Scientifique & Littéraire

DU VENDOMOIS

40E ANNÉE -- 1901

2e TRIMESTRE

(AVRIL, MAI, JUIN)

155e réunion générale. — Séance du 25 avril 1901

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 25 avril 1901, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président; Bonhoure, secrétaire; de de Trémault, trésorier; Jean Martellière, bibliothécaire-archiviste; Renault, conservateur du Musée; Chanteaud, l'abbé Clément, Letessier, de Sachy, membres du bureau;

Et MM. Buffereau, Champelauvier, Dumaine, Dufay, Duriez, l'abbé Hardel, l'abbé Haugou, Lemercier, l'abbé Ouvray, le colonel Pesret, l'abbé de Préville, l'abbé Roux, Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de janvier 1901.

Ce sont :

MM. Leménager, professeur d'agriculture à Vendôme;
Dumaine, négociant à Vendôme;
Marsac, directeur du « Patriote Vendomois » à Vendôme.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Des Objets entrés au Musée depuis la séance de janvier 1901

Nous avons reçu :

De Monsieur Emile Marsac, directeur du « Patriote Vendomois ».

Une arbalète, trouvée en 1886 sous les ruines d'une vieille tour dépendant du château de Lusignan (Vienne) que la légende raconte avoir été construit par la fée Mélusine, et qui fut rasé, par ordre du cardinal de Richelieu, lors des guerres de religion.

Cette arme, rare et curieuse, date, autant que j'en puis juger, du XIVe siècle. C'est une arbalète à étrier en assez bon état, avec son arbrier, son arc robuste en acier, sa noix d'accrochage pour la corde et son levier de déclanchement; sur l'armature métallique qui garnit les côtés de l'arbrier, on distingue des gravures.

Elle offre en outre une particularité très intéressante ; en effet, les arbalètes de cette catégorie comportent habituellement sur l'arbrier une rainure ou gouttière qui servait à maintenir et à guider le trait ou carreau. Or, dans celle-ci, la gouttière n'existe pas et aucune trace ne permet de croire qu'elle ait jamais existé; elle est remplacée par un un tube ou canon de fer mince, ouvert dans le sens de sa longueur et adopté par un prolongement plat sur l'extrémité de l'arbrier qu'il dépasse de trente centimètres environ; ce tube s'appuie sur l'étrier auquel il est relié par une attache en fer, rendant ainsi impossible la manœuvre usitée par laquelle le soldat passant son pied dans cet étrier, prenait ainsi un point d'appui solide pour tirer la corde à l'aide d'un crochet spécial suspendu à sa ceinture. On remarquera aussi que le trait empenné, dit vireton, ne pouvait pas passer dans ce canon.

En somme, cette arme primitive constitue une pièce précieuse pour notre musée; nous adressons au donateur nos sincères remerciements.

De M. de Trémault, notre trésorier.

Un rare jeton en cuivre de Charles de Vendôme, cardinal, archevêque de Rouen, daté de 1552.

Cette pièce est décrite dans le dernier travail de M. J. Chautard, p. 264 du bulletin du 4me trimestre 1900, et dessinée sous le ne 3 de la planche I.

L'avers, qui est en bon état, porte l'écu du prélat et la légende CAROL9 DE VENDOSME. CARD. ARCH. ROTH.

Le revers, moins bien conservé, porte le lion semblable à celui des armes de Vendôme, et de la gueule duquel sortent des abeilles. Légende : DE FORTI DULCEDO.

Ce jeton doit être de la plus grande rareté puisqu'il ne figure même pas dans la belle série de feu M. J. Chautard.

Nous en présentons nos vifs remerciements à M. de Trémault.

Par acquisition :

Un florin d'or de l'évêché de Cambrai, trouvé à Mazangé. Cette pièce semblable à celles que frappa le roi Jean-le-Bon, est au type ordinaire dérivé des monnaies de Venise et de Florenee.

Bien qu'anonyme, elle peut être attribuée à l'évêque Guy de Ventadour qui occupa le siège de Cambrai de 1342 à 1349, ou à son successeur, Pierre d'André (1349-1368). En voici la description :

Avers : FLOR. EPI. CA. Grand lis florencé.

Revers : S. IOHANNES. B. Saint Jean Baptiste debout et nimbé.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 1er avril 1901 jusqu'au 30 juin.

I. — DONS DES AUTEURS ET D'AUTRES :

— De Louis Halphen : Etude critique sur les chartes de Fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme. Paris, Bouillon 1901. (Extrait du Moyen-Age 1901).

— De M. Trouessart, architecte à Blois,

Analyse des Registres de la ville de Blois, in-16, suite p. 353 à 432.

— De MM. P. Mahoudeau et L. Capitan, professeurs à l'Ecole d'Anthropologie.

La question de l'homme tertiaire à Thenay, avec tableaux et gravures. Tirage à part de la Revue de l'Ecole d'Anthropologie, 11e année, mai 1901.

— De M. Léon Chautard, en mémoire de notre savant et regretté collègue M. Jules Chautard, son père.

Jetons et médailles des Princes Ecclésiastiques de la maison de Bourbon-Vendôme. Tirage à part de cet intéressant article paru au Bulletin, 4e trimestre 1900.

De M. E. Peltereau, membre du Bureau :

— Mis de Nadaillac. *L'ancienneté de l'homme.* Vendôme, 1869. Tirage à part de notre Bulletin.

— F. Troyon. *L'homme fossile* ou *Résumé des études sur les plus anciennes traces de l'existence de l'homme.* Lausanne, 1867.

— L. Boutillier. *Infirmation de l'homme soi-disant tertiaire.* Rouen, 1873.

— L. de Maule-Pl. *Nouveaux documents archéologiques* (Recherches gauloises). Paris, Dumoulin, 1874.

— *Le Fureteur*, organe de la curiosité, bi-mensuel. Paris, Louis Dourliac, directeur, no spécimen, 2e année, no 10, 15 mai 1901.

— *L'Argus des Revues*, intermédiaire universel, no 1, nouvelle série, 23e année, mensuel, mai 1901.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Société Française d'Archéologie pour la* **Conservation et la description des monuments** :

Congrès archéologique de France, LXVe session; séances générales tenues à Bourges en 1898. Paris, 1900 (nombreuses photographies des monuments de Bourges et du Berry).

— *Académie des* **Inscriptions et Belles-Lettres** ; comptes-rendus des séances de l'année 1901. Bulletin de janvier-février (notice sur la vie et les travaux de A. Gèry ; note sur cachets d'oculistes romains.

— *Annales du* **Musée Guimet,** bibliothèque d'études, tome IX. Paris, 1901 (rempli par : La Vie future, d'après le Mazdéisme, à la lumière des croyances parallèles dans les autres religions ; étude d'eschatologie comparée, par Nathan Söderblom, traduit du suédois).

— *Journal des* **Savants** ; mars-avril-mai 1901.

— *Comité des* **Travaux** *historiques et scientifiques :*

Bulletin Archéologique, année 1900, 3e livraison (à lire : Les Sarcophages du pays nantais, par Léon Maître).

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

I. — France.

— *Société d'***Anthropologie** *de Paris.*

Bulletins et Mémoires : Ve série, tome Ier, 1900, fasc. 5 (très curieux article de Ad. Bloch : « Interprétation anthropologique du mot latin Gallus (Gaulois) », dans lequel il démontre ingénieusement que le mot Gall serait simplement l'agnomen (surnom qualificatif)

donné aux Celtes par les Romains; ce qualificatif serait tiré de ce que ce peuple avait les cheveux rouges comme la crête d'un coq, et ce mot Gall aurait été appliqué dès le Ve siècle av. J.-C.), fasc. 6 : (lire « les Terres cuites grecques de Smyrne », avec gravures par F. Regnault, grotesques et infirmes).

— *Société Nationale des* **Antiquaires** *de France.*

Bulletin, Paris, 1899 ; (compte-rendu détaillé des séances de l'année 1899).

Mémoires, année 1898 ; Paris, 1900, 6e série, tome 9e ; (superbes reproductions des curieuses miniatures d'un psautier dit de Saint-Louis ; nombreuses reproductions phototypiques des authentiques de reliques de Sens).

Mémoires et Documents, fondation Auguste Prost, *Mettensia* ; Paris, 1900, fasc. 3 et 4 ; (contenant l'introduction, les notes très savantes et la table onomastique du cartulaire de l'abbaye de Gorze, à 3 lieues S.-O. de Metz).

— *Société de* **Borda**, Dax (Landes). Bulletin, 26e année, 1er trimestre 1901.

— *Société d'Emulation et des Beaux-Arts du* **Bourbonnais.** Bulletin-Revue, tome 8e, Moulins, 1900. Très-intéressant, jolies photogravures (lire l'amusant éreintement de « l'argolithomanie) ».

— *Société* **Dunoise,** archéologie, histoire, sciences et arts, Châteaudun. Bulletin, n° 126, avril 1901.

— *Société* **Eduenne.** Autun. Mémoires, nouvelle série, tome 28, 1900. Très intéressant volume ; (notice sur le château et les seigneurs de Brandon, par E. Fyot, dans laquelle se trouve une note sur un procès de sorcellerie fait à un prêtre, qui, ayant avoué avoir vu et adoré le diable, fut brûlé en 1627 ; et aussi le mariage mouvementé de Mlle de Chaumelis ; — suite des Accusés de Saône-et-Loire devant les Tribunaux révolutionnaires, par P. Montarlot).

— *Société archéologique d'***Eure-et-Loir**, Chartres.

Bulletin : n° 248 (mai 1901), procès-verbaux.

Bibliographie, tome III (juin 1901) : Monographie de la cathédrale de Chartres, par l'abbé Bultiau.

— *Société historique et archéologique du* **Gâtinais.** Annales, 1er trimestre 1900.

— *Société d'études des* **Hautes-Alpes.** Bulletin, 20e année, 2e série, n° 37, 1er trimestre 1901.

— *Société archéologique et historique du* **Limousin**, Limoges. Bulletin, tome XLIX, 2e livraison, 1901. (Lire : Information par le vice-sénéchal de Guéret, au sujet de l'enlèvement de Marguerite Garreau de la Busserette, le 4 octobre 1652, par le baron de la Villeneuve ; nomination, en 1769, d'un sacristain de la paroisse de Brigueil-le-Chantre).

— *Société d'histoire naturelle du* **Loir-et-Cher,** Blois. Bulletin, 2e vol. (1884), 3e vol. (1885), 4e vol. (1887), 5e vol. (1890), 6e vol. (1898).

— *Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du* **Lot.** Cahors. Bulletin trimestriel, tome 26, 1er fascicule (janvier-février-mars 1901) : bonne étude sur les délibérations de la municipalité de Saint-Pantaléon (à 20 kil. S.-O. de Cahors) pendant la Révolution, par A. Combes.

— *La province du* **Maine** (Société des Archives historiques du Maine), Laval. Tome IX, avril 1901 (Franchises accordées par leurs seigneurs aux villes de la Ferté-Bernard, Château-du-Loir et Mayet (1256-1272) ; — Exécution en règle du « bienheureux Démétrius de la Fontaine-Saint-Martin »); mai 1901, juin 1901 (suite des Origines de l'Eglise d'Angers).

— *Commission historique et archéologique de la* **Mayenne,** Laval. Bulletin, 2e série, tome XVII, 1er trimestre 1901. (Lire : les Commencements de l'imprimerie dans l'ouest de la France ; note sur les anciens registres d'état civil, par E. Laurain).

— *Société d'horticulture de l'arrondissement de* **Meaux.** Bulletin 1901, no 2.

— *Société archéologique du* **Midi** *de la France*, Toulouse. Bulletin, série in-8, no 27 (séances du 27 novembre 1900 au 12 février 1901).

— *Société des Antiquaires de* **Normandie,** Caen. Bulletin, t. XXI, année 1899 (Curieux essai de restauration archéologique « un Voyage chez nous au 3e siècle », par l'abbé Masselin, avec carte et routes du temps).

— *Société archéologique et historique de l'***Orléanais,** Orléans. Bulletin, tome XII, no 170, 3e et 4e trimestre de 1900.

— *Société des Antiquaires de l'***Ouest,** Poitiers. Bulletin, 2e série, tome VIII, 4e trimestre de 1900. (Communication du Ct Rousseau sur les fouilles par lui faites en septembre 1900, d'un cimetière mérovingien, à 400 mètres au N. de la Colombe (Loir-et-Cher), tome XXI, 1er trimestre de 1901 note sur les bijoux mérovingiens trouvés par le Ct Rousseau à la Chaussée et à la Colombe, et reproductions en couleur.

— *Société* **Philomathique** *de Paris.* Bulletin, 9e série, tome II, 1899-1900. (Bien curieuse étude mathématique sur « l'organisation des assauts complets, par D. André »).

— *Société archéologique de* **Rambouillet,** Versailles. Mémoires, série in-8, tome XIV, année 1899. (Très intéressant volume : études sur F. Quesnay ; le bi-centenaire de Racine ; excursions de la Société, avec charmantes photogravures).

— *Société des Amis des sciences et arts de* **Rochechouart,** revue scientifique, archéologique, agricole. Bulletin, tome X, nos 5 et 6,

1900. (Très curieuse étude de S. Reinach sur les deux récits de la bataille de l'Allia, et démonstration de la nécessité pour les historiens, non pas de concilier, mais de choisir).

— *Revue de* **Saintonge** *et d'Aunis*. Saintes. Bulletin de la Société des Archives historiques, XXIe vol., 3e livr., 1901.

— *Société archéologique de* **Touraine**, Tours. Bulletin trimestriel, tome XIII, 1er trimestre 1901.

— *Société des Sciences historiques et naturelles de l'***Yonne**, Auxerre. Bulletin, 54e vol., 4e de la 4e série, année 1900. (Presque tout est à lire : Théodore de Bèze (1519-1505), natif de Vezèlay, par Ch. Moiset; — Recueil de documents tirés des Archives, par E. Drot, sur les travaux et les artistes, baux de cures; — Recherches historiques et étymologiques sur les noms de climats du finage d'Auxerre).

II. — Etranger.

— *Analecta* **Bollandiana**, Bruxelles. Tomus XX, fasc. 1, (30 mars 1901).

— *Société d'archéologie de* **Bruxelles**. Annales (mémoires, rapports et documents), tome XVe, liv. 1re (janvier 1901). (Belle publication : Etude documentée sur « les monnaies dans les chartes du Brabant, sous les règnes de Jean III (1312-1355) et de Wenceslas (1355-1383).

— *Annual report of the board of regents of the* **Smithsonian** *institution*, showing the operations, expenditures, aud condition of the institution for the year ending june 30 1898.

Washington, 1899. Government printing office, (photographies de la lune prises à Paris; — curieux dessins des méthodes probables pour le transport, le dressage et la confection des monolithes, menhirs et pyramides; — article, enrichi de photographies comparatives de crânes, sur le Pittrecanthropus erectus).

Report of the U.-S. National Museum. Washington, 1900. (Etude sur « the crocodilians, lézards, and Makes of North America by Edward Drinker cope », richement illustrée dans le texte (1118 pages) et 36 planches de gravures hors texte).

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives historiques du Diocèse de* **Chartres**, directeur : abbé Métais, 7e année, no 76 (25 avril 1901); no 77 (25 mai 1901); no 78 (25 juin) église de Boisgasson.

— *Revue de* **Loir-et-Cher**, directeur : abbé Porcher, Blois. 14e année, no 160 (avril 1901); no 161 (mai 1901); no 162 (juin 1901) (dans les trois, publication des fragments d'un journal blésois du XVIIe siècle).

— *Revue* **Numismatique**, Paris. 4e série, tome V, 1er trimestre 1901 ; 2e trimestre 1901, (deux oboles carolingiennes inédites frappées à Angers ; — entrefilet nécrologique sur M. Jules Chavtard).

— Cartulaire de l'abbaye cistercienne de N.-D. de *Perseigne* (Sarthe), publié par M. Gabriel Fleury.

CÉSAR DE VENDOME EN GUIENNE

Par feu M. DUPRÉ

Ancien Bibliothécaire de Blois

A la mort de M. Dupré, ce travail a été trouvé par notre confrère M. de la Vallière, dans ses papiers qui lui ont été remis. Celui-ci nous l'a gracieusement offert, pensant qu'il nous intéresserait, comme traitant d'un épisode de la vie militaire de César, peu connu, dont nos historiens locaux ont à peine parlé. Nous devons des remerciements à M. de la Vallière, pour sa communication.

Ce fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées a laissé une mémoire populaire dans la ville et dans le pays qu'il gouverna. Entre autres bienfaits inoubliables, Vendôme lui doit la fondation, en 1618, d'un célèbre collège, tenu par les Oratoriens (1). L'épisode de sa vie militaire, que je vais étudier spécialement, est beaucoup moins connu. Les historiens Vendômois en disent à peine quelques mots. Ceux même de Bordeaux l'ont imparfaitement raconté, malgré son intérêt local. Cela s'explique; ils n'avaient pas à leur disposition les documents, alors inédits, qui seuls précisent le détail d'opérations compliquées et parfois un peu confuses.

J'ai choisi ce sujet d'étude, comme se rattachant à mon pays d'origine (2) et comme offrant aux recherches une matière en quelque sorte inexplorée.

(1) De Passac, *Vendôme et le Vendomois*, p. 43 (ouvrage imprimé à Vendôme en 1823).

(2) Le Blésois touche de près au Vendomois par sa situation, par son histoire et par ses relations administratives ou autres. Les deux contrées dépendent aussi du département de Loir-et-Cher dont elles forment la plus grande partie.

En effet, les registres de la Jurade, qui auraient pu fournir des renseignements spéciaux, manquent pour la période dont il s'agit (de 16.. à 161.). Déjà en 16.., le greffier Tillet constatait cette fâcheuse lacune dans les collections municipales (1).

Aujourd'hui, nous sommes mieux renseignés sur l'expédition de 1653, où César de Vendôme joua un rôle considérable, puisque nous avons sous les yeux une suite de dépêches, adressées, du théâtre de la guerre, au cardinal Mazarin, pour le tenir au courant des faits et des incidents de chaque jour. Longtemps enfouies dans les Archives Nationales, elles en furent exhumées par le docte et infatigable M[r] Tamizey de La Roque, qui les a publiées dans l'excellent recueil des *Archives historiques de la Gironde* (2). J'en ai compté 24, envoyées par le duc de Vendôme au ministre dont il exécutait les ordres pour la réduction de Bordeaux et la pacification de la Guienne.

D'autres dépêches émanent d'agents secrets du cardinal. Un de ces correspondants officieux et le plus actif fut l'abbé Goron, alors évêque nommé de Tulle. Cet homme de confiance ne quitta guère le duc de Vendôme pendant toute la campagne et prit souvent la plume pour informer le ministre de ce qui se passait autour de Bordeaux, voire même dans l'intérieur de la place, où le gouvernement s'était ménagé des intelligences.

Le duc de Candale, associé à celui de Vendôme pour la même expédition, correspondait aussi avec le chef du pouvoir exécutif.

Mon travail sur cette suite de dépêches se composera, le plus souvent, d'extraits textuels, bien préférables, je

(1) Chroniques de Bordeaux, p. 323.
(2) T. 7, paru en 1865; t. 8 en 1866; t. 15 en 1874.

crois, à de froides et sèches analyses. J'aimerai surtout à laisser parler le César du 17e siècle, dans la vivacité originale de son style militaire.

Je dois d'abord rappeler ici quelle fut l'occasion d'une curieuse correspondance, désormais acquise aux études historiques.

La Fronde, vaincue à Paris et dans les provinces, avait trouvé un dernier refuge en Guienne. Bordeaux, Libourne, Bourg et d'autres villes de la région, toujours en armes, refusaient obstinément de se soumettre. A Bordeaux, par exemple, l'opposition *au Mazarin* se subdivisait en trois partis bien tranchés, celui de la magistrature, celui de la bourgeoisie et du haut commerce, enfin celui de la populace. Ce dernier était distingué des autres par le sobriquet de *L'Ormée*, nom d'une promenade sous les ombrages de laquelle il tenait habituellement ses conciliabules (1). Le prince de Conti, frère du grand Condé et leur sœur, la duchesse de Longueville, demeurés dans la cité rebelle, attisaient le feu de la discorde. Il en résulta une affreuse anarchie. L'Ormée surtout redoublait d'audace et sés excès, de plus en plus intolérables, terrifiaient les honnêtes gens, quoiqu'elle fût en minorité infime ; elle triomphait moins par ses propres forces que par le manque d'énergie des bons citoyens ; c'est à peu près l'histoire de toutes les révolutions.

Les troupes espagnoles, qu'elle avait appelées à son

(1) « *L'Ormée* est une butte de terre élevée et aplanie, proche du « château du Hâ, sur laquelle sont plantés quantité d'ormes, pour « servir de promenade. » (Mémoires du père Berthod, ci-après visés, p. 617 de l'édition Michaud et Poujoulat). L'auteur, contemporain et même témoin des troubles de Bordeaux, avait vu cette plate-forme, voisine de l'église de Sainte-Eulalie. La place Magenta et l'hôpital occupent aujourd'hui le sol d'une promenade célèbre dans les fastes de l'anarchie Bordelaise en 1652 et 1653.

secours, campaient aux environs de la ville et cherchaient à s'y introduire (1).

Le cardinal Mazarin, rentré en grâce et redevenu premier ministre (février 1653), résolut d'en finir, au plus tôt, avec une révolte trop prolongée. Il chargea de cette entreprise deux hommes absolument dévoués à la reine régente et dont lui-même était sûr. Le premier était César de Bourbon, duc de Vendôme. Ce digne fils d'Henri IV soutenait la cause du jeune roi Louis XIV, son neveu, et combattait pour l'autorité légitime (2). En 1650, le gouvernement de la régente, pour reconnaître ses services le nomma « surintendant et grand maître de la navigation de France »; c'était, sous un titre différent, l'ancienne dignité d'Amiral, supprimée en 1627. Il se trouva ainsi naturellement appelé à diriger l'importante opération du blocus de Bordeaux par la Gironde.

Une alliance de famille le rattachait d'ailleurs aux intérêts de la Cour, puisqu'en 1651, Mazarin avait par politique, marié Louis de Vendôme, fils aîné de César, à Laure de Mancini, l'aînée et la meilleure de ses quatre nièces nièces (3).

Un serviteur, non moins fidèle, de la monarchie, le jeune duc de Candale, eut pour mission de seconder l'armée navale, en marchant sur Bordeaux par terre et en se rendant maître des villages les plus rapprochés, du côté du midi. C'est pourquoi Mazarin lui conféra les pouvoirs de « général des armée du Roi ès-Guienne et provinces voisines ».

(1) *Archives historiques de la Gironde*, t. 7, p. 264.

(2) Son fils cadet, le duc de Beaufort, le trop fameux *roi des halles*, avait, au contraire, embrassé le parti de la Fronde et n'était pas encore réconcilié avec la Cour.

(3) De Passac, *Vendôme et le Vendomois*, p. 192.

Ce duc de Candale (Louis-Charles-Henri d'Epernon), âgé de 25 ans à peine, était petit-fils du vieux duc d'Epernon, l'illustre favori des rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. Par sa mère, Gabrielle de Bourbon, fille légitimée d'Henri IV et de la duchesse de Verneuil (1), il se trouvait être le neveu de César, duc de Vendôme ; ce qui n'empêcha pas les deux généraux, si proches parents, de se jalouser et de s'accuser l'un l'autre, comme nous le verrons.

Sortie du port de La Rochelle, dans une mauvaise saison, l'armée navale, que le duc de Vendôme commandait, fut assez longtemps arrêtée à l'embouchure de la Gironde par des vents contraires (2). Le général la devança et vint par terre s'établir à Blaye, chez le duc de Saint-Simon, gouverneur, pour le Roi, de cette place forte qui dominait le cours du fleuve, large comme un bras de mer.

Enfin, le 25 février 1653, Vendôme annonce à Mazarin qu'une partie de l'escadre est entrée dans les eaux de la Gironde et « chasse devant elle les bâtiments Espa-« gnols (3) ou Bordelais (4). Ainsi donc, il est déjà « maître de la rivière, en attendant qu'il le soit de « Bordeaux même, ce qui ne saurait tarder, dit-il, si on « lui envoie du renfort de Toulon (5) ».

Parti de Blaye le 25 février, Vendôme s'approchait de

(1) Henriette De Balzac D'Entraigues ; elle avait succédé à Gabrielle D'Estrées, la *charmante Gabrielle*, dans les bonnes grâces du roi *Vert Galant*.

(2) *Archives historiques de la Gironde*, t. 7, p. 263, 269 et 270.

(3) Le roi d'Espagne, Philippe IV, qui avait promis une flotte de secours aux insurgés de Bordeaux, commença par envoyer quelques navires à l'embouchure de la Garonne.

(4) Les frondeurs de cette ville avaient, pour leur propre compte, levé des troupes et armé des vaisseaux.

(5) *Archives historiques de la Gironde*, t. 7, p. 276.

Bordeaux avec son avant-garde et même « s'il eust eu « du monde sur ses vaisseaux il luy eust esté facile de « venir piller et brusler les Chartrons (1) et de se saisir « de la Bastide (2) », mais faute de forces suffisantes, il dut se retirer prudemment.

Malgré les troubles du dedans et les alarmes du dehors, les Bordelais et les Bordelaises affectaient une fausse sécurité, semblaient narguer le péril et cherchaient à s'étourdir dans de vains amusements, que la légèreté naturelle de leur caractère pourrait seule expliquer.

(27 février 1653). Monsgr de Vendosme fît monter son avant garde jusque près de Carriel (3). S'il eust eu du monde sur ses vaisseaux il luy eust esté facile de venir piller et brusler les Chartrons mesmes il se fust saisi de la Bastide, tout cela n'estant point gardé, ce qui eust estonné les plus hardis... « M. de Vendosme ayant fait retirer son avant garde, on se dispose pour faire fortifier le quay de Bacalan... tout cela n'empeche pas que les princes et princesses ne se réjouissent (4). Tous les soirs il y a eu bal et on se prépare à danser un ballet. On doit courir la bague sur les Chartrons pendant sept ou huit jours. On dit mesme que les dames ont envoyé un cartel à Mr de Vendosme pour l'y inviter. Ces joies ne sont que dans l'extérieur et se changeraient en tristesse si Mgr de Vendosme faisait une seconde fois remonter ses navires ».

(1) Faubourg de la rive gauche situé sur le bord de la rivière et principal quartier du commerce des vins.

(2) Autre faubourg en face de Bordeaux sur la rive droite opposée.

(3) Domaine, situé un peu au-dessous de Lormont, à six kilomètres environ du pont de Bordeaux.

(4) Un peuple frivole et passionné pour le plaisir obéissait facilement aux invites de personnages tels que les princes de Conti, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville et autres grands leaders de la fronde Bordelaise.

(13 mars 1653). « L'armée navale du Roy commandée « par M. de Vandosme incommode extrêmement cette « ville (1), empeschant qu'on y apporte des provisions « de bouche, n'y en ayant pas pour quatre mois (2) ».

On cherchait alors à bloquer la ville pour la prendre par la famine « en fermant toutes les avenues de terre « et de mer, tant du haut que du bas de la rivière (3) ».

(15 mars). « Mr de Vandosme fait grand peur à nos « rebelles qui suivent toujours leurs mauvaises inten- « tions... La canaille composant *l'Ormée*, sont des « hommes qui n'ont pas grand chose à perdre (4) ».

(17 mars). « Mr le duc de Vandosme n'a d'autre appli- « cation présentement qu'à réduire Bordeaux par quelque « manière que ce soit ».

(20 mars 1653). Lettre de M. de Vendôme à Mazarin. Il se plaint qu'on le laisse sans ordres et qu'on ne lui fournisse pas les hommes et les choses dont il aurait besoin pour agir efficacement. Il regrette aussi que l'armée de terre du Duc de Candale soit sans cavalerie. Le cardinal ne répond même pas à ses dépêches et son silence le condamne à l'inaction. Le général mécontent parle au ministre tout puissant avec une rude franchise et comme Burrhus, avec la liberté « d'un soldat qui sait mal farder la vérité (5) ».

« ... Comme je ne vois pas que Votre Eminence me « fasse aucune réponse a tant de lettres que je luy escris « tous les ordinaires, qu'on ne me renvoye pas même les « courriers exprès que j'ai despechés vers elle, je ne scay « que juger. Il me semble qu'elle a assés de pouvoir sur

(1) Bordeaux.
(2) *Archives historiques*, t. 7, p. 279.
(3) *Ibidem*, p. 200.
(4) *Ibidem*, 282.
(5) *Britanicus*, de Racine, acte Ier, scène II.

« moy pour me faire scavoir nettement ses intentions,
« sans les conduire par cette maxime de *lasciare cadere*
« *il negotion*, me fesant languir et périr de mort éthique,
« car si l'employ où je suis ne vous est pas utile et néces-
« saire, que ne m'en retirez-vous? Il vous serait, et à
« moy, beaucoup plus avantageux que de m'y laisser
« sans rien faire, et voir périr en mes mains une armée
« de mer et de terre. »

(24 mars). Autre lettre du même conçue dans le même sens. D'après l'avis du duc de Vendôme, les négociations projetées n'aboutiront pas et l'on ne soumettra Bordeaux que par la force (1).

« ... C'est l'estat où se treuve présentement l'affaire
« de Bordeaux, eschouée tout-a-fait du costé de la négo-
« ciation et à laquelle c'est s'abuser que de songer de
« venir a bout (autrement) que par la force qu'il faut
« employer toute entière, ou perdre la pensée de l'avoir :
« et que Votre Eminence guarde ma lettre pour me faire
« reproche un jour, si je ne vous escrits la vérité toute
« nue quy peut estre vous sera déguisée par d'autres
« pour raison de leurs interetz; mais moy qui n'en ai
« que celuy du service de leurs Majestés et de V. Em^ce^,
« j'en use comme tel.

« Je supplie V. Em^ce^ si elle ne veut pas assiéger Bor-
« deaux de me retirer d'ici où je n'ay eu d'autre but en
« y venant que de rendre des services signalés à Leurs
« Majestés et à Votre Em^ce^, que j'ose dire que tout autre
« que moy ne pouvait faire, puisqu'il s'agissait d'affaires
« où l'agent devait estre de la dernière fidellité et très
« désintéressé; et de ces personnes, croyez qu'il y en a
« très peu dans le monde et encore moins à la Cour.....
« Le moyen de faire réussir les négociations est de témoi-

(1) *Archives historiques*, p. 300.

« gner n'en vouloir point et d'estre le plus fort que l'on
« peut pour forcer les personnes. V. Em^{ce} pardonne ma
« franchise, mon zèle et ma fidellité quy me font entre-
« prendre de la conseiller, (elle) qui est cent fois plus
« illuminée que moy, me fesant la grâce de me croire,
« Monsieur, vostre très humble et très obligé serviteur
« et allié.

« César de Vendome. »

(31 mars 1653). Du même au même (1).

Pour achever de convaincre Mazarin qu'il n'y a pas un instant à perdre si l'on veut réduire Bourg et Bordeaux, le général répète au ministre combien il lui est dévoué et quelles preuves il lui a déjà données de ce profond et sincère attachement. La fin de cette longue missive touche à des intérêts de famille et contient quelques mots affectueux pour la nièce de Mazarin, belle-fille du duc César.

Avant d'aller plus loin, je ferai ici une observation nécessaire pour l'intelligence d'un passage de cette lettre que j'ai mis entre crochets.

En voici quelques extraits :

« Lorsque Votre Excellence sera satisfaite de moy qui
« ne suis entré dans vostre alliance que pour embrasser
« tous vos interetz et m'intéresser dedans, il me suffira. ..
« Je prie Dieu que toutz ceux qui en font ou feront pro-
« fession en usent desintéresement comme moy qui, dans
« les employs où je suys et que vous pouvez me com-
« mettre durant le reste de ma vie, ne considere que
« Vostre Excellence, et pour en user de la sorte, je suis
« tous les jours menassé de Monsieur le Prince et de

(1) *Archives historiques*, p. 346.

« toute sa mayson des retours de laquelle il importe... ». (La suite manque) (1).

César de Vendôme avait été nommé, en 1650, chef de la marine française, et la survivance de cette grande charge promise au duc de Beaufort, son fils cadet, à l'exclusion de l'aîné, duc de Mercœur, qui fut très mécontent de ce passe-droit (2).

La Muse historique ((gazette rimée), de Loret, mentionne le fait dans ces médiocres vers :

On donne à M. de Beaufort
Ce duc si haut, si grand, si fort
Et de prestance si blondine
L'intendance de la marine,
Charge de grande autorité
Qu'on appelle l'Amirauté,
Dont il aura, comme il espère
La survivance après son père.
Cela, dit-on, crève le cœur
A son aîné Duc de Mercœur
Qui, dans sa passion extrême
De se voir amiral lui-même,
S'est en courroux plusieurs fois mis.
Le prince a toutefois promis,
Encore qu'il n'ait pas cette pièce,
D'épouser la première nièce (3).

Le duc de Mercœur choqué de la préférence de Mazarin pour son frère de Beaufort fit, il est vrai, quelque difficulté d'accepter pour femme la belle Laure Mancini ; mais cette alliance lui promettait tant d'avantages qu'il ne persista pas dans (son refus). Du reste il n'eut pas le

(1) *Archives historiques*, t. 7, p. 310.
(2) Cf. Jal. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 140 et 1328.
(3) *Ibidem*, p. 1240.

dépit de voir son frère cadet profiter d'une préférence qui lui paraissait injuste (1).

D'ailleurs les méfaits de Beaufort pendant la fronde et la part trop notoire qu'il avait prise aux intrigues de cette conspiration ne lui permettaient guère de réclamer le bénéfice d'une survivance éventuelle. C'est à quoi son père fait allusion dans sa lettre à Mazarin. Le prince factieux ne s'étant pas encore rallié au pouvoir légitime, le chef de l'Amirauté devait se préoccuper du choix d'un successeur comme il le déclare dans sa lettre du 31 mars. Heureusement Beaufort se reconcilia plus tard avec la Cour, et cette rentrée en grâce lui permit de succéder à son père dans la charge de grand amiral (2).

Le 5 avril (1653) l'armée navale partit de Blaye et remonta le fleuve à une certaine distance ; mais n'ayant pas les avis qu'elle attendait elle n'osa pousser plus loin ; car, comme dit un témoin oculaire, « comme nos grands « bâtiments ne peuvent monter qu'à une lieue de Lor- « mont (3), et qu'à trois heures nous n'avions encore « aucune nouvelle de Mr de Candale (4) nous nous en « revinmes tout doucement (5) ».

19 avril. Le duc de Candale était maître des villes et bourgs du haut de la rivière et se croyait en situation de bloquer Bordeaux par terre pourvu qu'on lui envoyât les troupes en nombre suffisant (6).

(1) Jal. *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, p. 1240.

(2) Jal. *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 1241. Cf. les renseignements peu connus que le même chercheur donne sur César de Vendôme, p. .

(3) Au-dessous de ce bourg et en vue des Chartrons où s'arrêtent encore les grands paquebots qui ne peuvent remonter jusqu'à la rade de Bordeaux.

(4) Chef de l'armée de terre qui opérait au midi de Bordeaux.

(5) Relation anonyme adressée au gouvernement par un informateur affidé (*Archives historiques*, p. 323).

(6) *Archives historiques*, t. 8, p. 123.

Le 9 mai (1653) Vendôme annonce à Mazarin le commencement des opérations du blocus. Il aurait préféré une action plus prompte et plus énergique, mais il doit obéir à des ordres supérieurs.

« ... La résolution que vous me faites la faveur de me « mander, qu'a prise le Roy de presser Bordeaux par « un blocus, est bonne ; mais l'attaque par siège de vive « force estoit et bien plus prompte et bien plus sure et « à ce propos je diray à V. Em^ce que j'ay tant et tant « estudié cette affaire que puis hardiment luy dire que « je la connois en la perfection, et que M. le Duc de « Candale, seul, ne peut faire cette affaire ; je voudrois « de bon cœur qu'il peust rendre ce signalé service et « j'ay tant d'estime et d'amitié pour luy que, certaine« ment, je donnerois de mon sang, pour que il peust « seul réussir (1) mais il faut que l'armée navale y entre « en part, que j'ose dire estre la meilleure... ».

13 mai (1653). Du même au même (2).

Il insiste sur ce point capital que les deux généraux doivent agir de concert pour arriver au but de leurs communs efforts.

... « Je suis obligé de détromper V^re Em^ce si elle a creu « que l'un de nous deux, Monsieur de Candale ou moy, « peust faire le service de la réduction de Bordeaux, car « ny l'un ny l'autre ne le peut seul, et si Mr de Candale « ne se saisit de La Teste de Buch, Bordeaux sera tou« jours secouru ; encore une fois, que V^re Em^ce croye et « demeure assurée qu'entre Mr de Candale et moy, l'ar« monie sera entiere et telle que vous la pouvez désirer, « et que nous laissant tous deux en estat d'agir, elle en « aura satisfaction... ».

(1) Des diversions fâcheuses entre les deux généraux vinrent depuis altérer leurs sentiments de vive amitié.

(2) *Ibidem*, p. 150.

Dans cette même lettre, Vendôme fait le compte exact de l'infanterie dont il dispose, 2,500 hommes; le régiment de Vendôme entrait pour 300 dans cet effectif (1).

23 mai, Du même au même (2).

Il se plaint que les troupes de terre de Mr de Candale ne le secondent pas mieux, dans l'*entre deux mers* (3).

On voit par là que les deux généraux commençaient à n'être plus parfaitement d'accord. Ce premier symptôme de désunion s'accentua bientôt. En voici la preuve immédiate.

Mai 1653. Lettre d'un royaliste de Bordeaux à un inconnu (4). Il signale comme un nouveau danger public, « la mésintelligence qu'on dit estre entre nos généraux « qui fait que Mr de Candale ne fournit pas à Mr de « Vendôme les troupes dont il auroit besoin et que « celuy-ci ne les demande pas (5), outre que l'un est « accusé d'aymer l'argent (6) et l'autre de s'entendre « trop bien avec Mr de Conty (7) ».

Le même correspondant peint sous les plus sombres couleurs la situation critique de Bordeaux, l'audace de *l'Ormée*, l'intimidation des fidèles serviteurs du Roi et les maux d'une véritable anarchie.

(1) *Ibidem*, p. 151.

(2) *Ibidem*, p. 162.

(3) Contrée située entre la Dordogne et la Garonne et sur la rive gauche de ce dernier fleuve.

(4) *Ibidem*, p. 170.

(5) Malveillante imputation. Nous voyons au contraire dans les lettres précédentes, Vendôme réclamer toujours du renfort et se plaindre qu'on ne lui envoiat assez d'hommes.

(6) C'était un peu le défaut de la famille. Les deux Ducs d'Épernon, père et grand-père de Candate, se firent détester des Bordelais par une insatiable avidité.

(7) Chef de la fronde dans Bordeaux. Ce rapprochement supposé entre les deux princes ne tendait sans doute qu'à une paix honorable. Pourquoi donc le blâmer ou le mal interprêter?

27 mai. L'abbé Goron, évêque nommé de Tulle (1), annonce à Mazarin que Vendôme vient de s'emparer de Lormont où il a mis une bonne garnison (2). Le général s'avança même jusqu'en vue du Chapeau-Rouge (3) ; les bâtiments qu'il fit monter jusque-là, « canonnèrent fort « les brigantins de Bordeaux et ceux-ci tirèrent d'assez « loin, néant moings un de leurs boulets passa à un pied « seulement au dessous de la barque longue de M. de « Vendôme (4).

Le 3 juin, M. de Vendôme se plaint à Mazarin (5) des accusations portées contre son honneur et de l'inaction de Candale qui paralyse ses propres mouvements.

« ... Sy tout le monde agissait comme moy, Bordeaux, « à l'heure que je suis, serait entre les mains du Roy... « Je ne guarde nulles mesures avecque Mr le Prince ny « avecque M. le prince de Conty... Je puis de plus assurer « Vre Emce que mes passeports ne se vendent point et « que je ne signe quoique ce soit, sans mettre de mon « escriture à costé, quy signifie mon intention et quy la « spécifie. Mais certes j'oserais dire à Vre Emce que c'est « oster le courage à ceux quy servent que de ne pas « vérifier les accusations qu'on faict contre eux ; s'ils se « trouvent convaincus il ne leur faut pas pardonner, et « s'ils sont innocents leurs accusateurs méritent le sem-

(1) Cf. ci-dessus, p. 2. Cet homme de confiance protégé de Mazarin le tenait au courant, presque jour par jour, de ce qui se passait aux environs de Bordeaux et sous les murs de la place. Après la pacification il fut sacré évêque de Tulle à Bordeaux même. (*Gallia Christiana*, t. , col.).

(2) *Archives historiques*, t. 8, p. 171.

(3) La rue actuelle de ce nom correspond exactement à une ancienne porte de ville, la première qui protégeât de ce côté de la Garonne. Le bastion du Chapeau-Rouge se reliait aux fortifications du Château-Trompette.

(4) Notre brave Duc courut ainsi un danger personnel.

(5) *Ibidem*, p. 185.

« blable et sy Vre Emce n'en use pas de la sorte, elle sera « trompée toute sa vie.

« Je suis venu icy pour me mettre en estat de plus « grande santé pour servir mieux, et le cœur me creve « de voir que les troupes de Mr de Candale, au moins je « le crois aynsy, ne luy donnent pas le lieu de se mettre « en campagne... ».

21 juin. Du même au même, pour luy rendre compte du progrès du blocus auquel il préside (1). Il demande un ordre écrit du Roi pour faire le dégast dans l'entre-deux mers, afin de mettre sa responsabilité à couvert. En terminant il implore la protection du ministre contre leur ennemi commun. « Je supplie encore une fots Votre « Eminence de me faire justice sur les chimères fermen- « tées de Mr le Duc de Longueville... ».

28 juin. Du même au même. Du camp devant Bourg (2) Vendôme assiégeait cette ville dont la prise a peu près certaine, faciliterait, pensait-il, les opérations de son armée navale contre Bordeaux (3).

« Sy nous prenons cette place, comme je l'espère, vous « pourrez assurer le Roy d'estre mestre de Bourdeaux « dans peu, quoyque les Espagnols facent... (4) ».

4 juillet 1653. Prise de Bourg. Vendôme dépèche immédiatement son capitaine des gardes à Mazarin pour lui porter cette nouvelle (5).

Même jour. Lettre écrite à la même occasion par

(1) *Ibidem*, p. 453.

(1) Osorio, capitaine espagnol, défendit cette place avec 700 hommes de sa nation.

(2) *Archives historiques*, p. 469.

(3) En effet, les secours ne pourraient plus arriver par la Dordogne lorsque l'armée royale occuperait l'embouchure de ce fleuve au Bec-d'Ambès.

(4) *Archives historiques*, p. 472.

l'évêque Goron du camp devant Bourg. Eloge du vainqueur.

« ... Enfin Bourg est pris et desormais j'ay peyne à « croire que les espagnols se hasardent d'entrer en « rivière, ny que Bourdeaux se puisse empescher de « succomber. Tant que le premier (Bourg) a duré il « estoit inutile de rien esperer de l'autre (Bordeaux), « mais aujourd'hui je parle plus assurément et j'ose « répondre à Vre Emce que le Roy se peut dire mestre de « la Guienne. Mr de Vandosme qui a donné son argent, « a apporté tant de modération que je ne crois pas que « jamais siège ai si peu cousté par le bon mesnagement « qu'on y a apporté... ».

Le même jour, de Vendôme écrit à Mazarin, du camp devant Bourg, sur cet heureux événement. Le duc profite de la circonstance pour lui rappeler ses services et pour l'animer contre ses ennemis personnels dont il ne pourrait se défendre, si le gouvernemeni ne lui venait en aide (1). « ..... Pour moy je n'entends parler que de « menaces que me fait le Prince de Conty et des maux « que me prépare Mr le Prince son frere. Je n'auray pas « lieu de m'en estonner si j'ay la protection du Roy et « de Vre Emce, mais il est temps de m'en donner des « moyens ou jamais. Je me suis expliqué sur cela au sieur « de Droully (2), capitaine de mes gardes, mon présent « porteur. Je vous supplie de luy donner paisible audience « et de considérer qu''il est temps de me mettre à couvert « des ennemis que je me faits pour le service sy ce n'est « qu'on veuille attendre après ma mort. Je ne doute pas « que Vre Emce ne face reflexion la-dessus et qu'Elle ait

(1) *Archives historiques*, p. 331.

(2) Claude du Bellay, seigr de Drouilly, capitaine des gardes du Duc, puis gouverneur du Duché de Vendômois. (A. de T.)

« la bonté de m'envoyer par cest exprès ce quy m'est
« nécessaire pour le service du Roy, pour le mien parti-
« culier et pour la dignité de ma charge. C'est Monsieur
« vostre très humble et très obligé serviteur et allié.

« César de Vendosme.

« Du camp devant Bourg, ce 4 juillet au matin 1653 ».

(A suivre).

M. JULES CHAUTARD

PAR

M. R. DE SAINT-VENANT

Messieurs,

Ainsi que vous le savez, nous avons perdu un de nos plus précieux collaborateurs en la personne de M. Jules Chautard, doyen honoraire de Faculté, décédé à Croissanville (Calvados), le 17 février 1901.

M. Chautard n'avait pas été seulement membre fondateur de notre Société ; il en avait été, paraît-il, le véritable promoteur. L'idée première de la fondation à Vendôme d'une Société archéologique vient de lui. C'est donc accomplir un véritable devoir de reconnaissance que de lui consacrer tout au moins la simple notice dont nous allons vous donner lecture :

Jules-Marie-Augustin Chautard était né à Vendôme (Loir-et-Cher), le 31 janvier 1826.

Issu d'une honorable famille vendomoise (1), il fit ses études à l'ancien collège de sa ville natale, se destina d'abord à la pharmacie et, tout en travaillant dans une officine, passa ses examens de bachelier ès-lettres, ès-sciences physiques et ès-sciences mathémathiques. Reçu dans les premiers rangs interne des hôpitaux de Paris, au concours de 1847, il fut attaché en cette qualité au

(1) De Constant-Charles-François Chautard, pharmacien, et de Bathilde-Honorine Jourdain, fille de Augustin Jourdain qui fut pendant 40 ans professeur de réthorique à l'ancien collège libre de Vendôme.

laboratoire de M. Soubeyran, directeur de la Pharmacie centrale.

Licencié ès-sciences physiques en 1848, licencié ès-sciences mathématiques en 1849, M. Chautard entra, à la fin de cette même année, dans l'Université et obtint au lycée de Vendôme une chaire de mathématiques qu'il échangea, en 1852, contre celle de physique et de chimie. Il eut alors l'occasion de travailler avec M. Dessaignes, dont le nom est resté célèbre parmi les Vendomois, et de compléter ainsi des études pour lesquelles ses anciens professeurs, Biot et Dumas, lui prodiguaient leurs illustres et précieux encouragements.

C'est à cette époque que M. Chautard trouva le premier, l'acide camphorique gauche, qui mit son nom en évidence et lui procura l'honneur de relations amicales avec Pasteur.

Sur ces entrefaites, cinq nouvelles Facultés des Sciences ayant été créées, M. Chautard, qui avait obtenu son diplôme de docteur, fut sollicité pour une des chaires à occuper et envoyé à Nancy (janvier 1853) comme professeur de physique. Là, il avait tout à organiser et cette création de toutes pièces d'une installation scientifique lui fut d'un grand secours pour sa formation professorale.

A Nancy, M. Chautard continua ses travaux et parmi ses nombreuses publications, il faut retenir un *Traité des sources de chaleur et de lumière*, une *Etude sur le spectre de la chlorophylle* et enfin une *Etude de l'action des aimants puissants sur le spectre des métalloïdes et des gaz raréfiés*.

Après 17 ans d'enseignement, M. Chautard fut nommé, en octobre 1873, doyen de la Faculté des Sciences, fonctions qui, pour honorifiques qu'elles fussent, étaient alors inamovibles et le couronnement envié d'une carrière professorale.

Il semblait donc que jouissant de l'estime de tous ses

concitoyens, M. Chautard n'avait plus rien à désirer. Mais lorsqu'en 1876 fut accordée la liberté de l'enseignement supérieur, les fondateurs de l'Université catholique de Lille le prièrent d'apporter à leur œuvre son expérience de professeur et son courage de chrétien. Considérant que cet appel était un devoir et un honneur, M. Chautard entendit ces propositions et donnant sa démission de doyen, quittant des fonctions officielles aussi honorables que chères, se rendit à Lille où il se mit à l'œuvre pour fonder un cabinet de physique, alors que sa santé et son âge faisaient déjà sentir leurs atteintes. Il put toutefois mener à bien son œuvre et doter l'Institut catholique de Lille d'installations scientifiques modèles. En reconnaissance de ce dévouement à l'enseignement catholiquue, le Saint-Siège lui octroya le titre de chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. M. Chautard était déjà officier de l'Instruction publique.

A côté de ses travaux scientifiques, M. Chautard en fit paraître beaucoup d'autres sur la numismatique et l'archéologie; ce genre d'étude formait un lien de plus avec son cher pays de Vendôme. Il compta au nombre des fondateurs de la Société archéologique en octobre 1861 avec des collaborateurs qui s'appelaient Boucher, Launay, Queroy, Nouel, Renou, de Trémault, etc.

Dès 1855, l'académie de Stanislas lui ouvrit ses portes; puis en 1871, il était nommé membre correspondant de la Société royale de numismatique de Belgique, enfin, plusieurs autres sociétés savantes de France et de l'étranger sollicitèrent son adhésion.

C'est dans les revues de ces sociétés que se trouvent épars les travaux archéologiques de M. Chautard ; pourtant quelques-uns ont été rassemblés en volumes et la Société archéologique du Vendomois eut souvent sa large part dans ces intéressantes communications.

En 1891 parut de lui un volume sur les *Imitations des monnaies au type esterlin frappées aux XIIIe et XIVe siècles,* qui valut à son auteur un prix et une médaille de l'Institut, puis, peu après, une *Introduction à l'étude des monnaies au type du gros Tournois* et une *Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale,* avec un grand nombre de brochures, de fascicules ou de notes portant description de sceaux, armoiries, médailles, notes biographiques ou bibliographiques. — Plus tard, M. Chautard publia plusieurs séries d'études sur les jetons et donna plus spécialement au bulletin de la Société Vendômoise tout ce qui concernait la famille royale dite de Bourbon-Vendôme. C'était une attention de sa part pour cette société savante, gardienne des vieux souvenirs historiques de son pays natal ! Elle eut même les derniers efforts de son intelligence, car quelques jours avant sa mort, il corrigeait les épreuves du dernier et 4me article de cette étude des princes de Vendôme, et il n'eut pas le plaisir d'en voir la publication dans le Bulletin.

Depuis 1888, M. Chautard s'était retiré à la campagne, dans un des sites les plus riants de la Normandie, s'y reposant et s'y livrant en paix à ses études préférées. L'épreuve vint l'y visiter et quand après la mort de sa fille, ravie à son affection après quelques jours de maladie, il vit son foyer désert, il sentit peu à peu décliner ses forces physiques, se résigna à ne plus sortir de chez lui et se prépara à finir chrétiennement une vie qui avait été toute d'honneur, de travail et de charité.

R. de Saint-Venant.

TITRES SCIENTIFIQUES DE M. JULES CHAUTARD

Bachelier ès-lettres	26	octobre	1843
— ès-sciences physiques	25	février	1844
— — mathématiques	26	juin	1846
Licencié ès-sciences physiques	26	juillet	1848
— — mathématiques	24	»	1849

Docteur ès-sciences physiques	23	août	1852
Officier d'Académie	12	juin	1856
— de l'Instruction publique	25	mai	1852
Lauréat des Sociétés savantes		avril	1872
— de l'Institut		»	1872
— du Ministère de l'Agriculture		»	1873

FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT

Professeur de mathématiques élémentaires au lycée de Vendôme	27	octobre	1849
— de physique	17	septembre	1852
Chargé des cours de physique à la Faculté des Sciences de Nancy	25	janvier	1856
Titulaire	9	»	1858
Doyen de la Faculté des Sciences de Nancy	17	octobre	1873
Démissionnaire	5	septembre	1876

FONCTIONS DIVERSES

Interne des hôpitaux de Paris	16	mars	1848
Membre du Conseil central d'hygiène de la Meurthe	27	juin	1860
Président de la Commission météorologique de la Meurthe	»	»	1864
Délégué cantonal pour l'inspection des écoles	9	août	1875

SOCIÉTÉS SAVANTES

Membre titulaire de l'Académie de Stanislas	27	avril	1855
Président de l'Académie 1870-1871.			
— de la Société d'Emulation pour les sciences pharmaceutiques	22	août	1856
— Fondateur de la Société archéologique du Vendomois	8	»	1861
— Correspondant de l'Académie de Metz.	27	décembre	1865
— Titulaire de la Société de méd. de Nancy.	27	janvier	1869
— Correspondant de la Société royale de numismatique de Belgique	15	juillet	1871
— Titulaire de la Société d'arch. Lorraine.	16	août	1871
— Correspondant de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg (Hollande)	20	décembre	1871
— de la Société des Antiquaires de France.	6	mars	1872
— de l'Inst. royal du duché de Luxembourg.	14	avril	1872
— de la Société de physique de Paris			1872

Membre honoraire de la Société royale de Numismatique de Belgique. . . . . . . 6 juillet 1890

— Correspondant de la Société Suisse de numismatique. 1891

PRINCIPALES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DE M. CHAUTARD

Chimie

Journal de Chimie et de Pharmacie

1° Examen de l'eau des tanneurs et présence de l'acide butyrique libre; préparation économique de cet acide (1845).

2° Observation de chimie organique sur l'essence de matricaire, la valéramide et les différents acides gras de la tannée (1848).

3° Action de l'hypochlorite de chaux sur l'essence de térébenthine; préparation du chloroforme (1852).

4° Sur un nouveau mode de production de la toluidine (1853).

5° Note sur le camphre gauche et l'acide camphorique gauche (1853).

Ces deux produits furent découverts par M. Chautard après les remarquables travaux de M. Pasteur sur les différentes variétés d'acide tartrique. Ils en forment le complément et ont été l'objet de plusieurs travaux qui ont pris rang dans la science et dans tous les traités de physique. Ils ont valu à M. Chautard les félicitations de Biot, Dumas, Pasteur, Guérard, etc.

6° Nouvelles observations relatives à l'action du chlorure et du bromure de chaux sur les substances organiques (1855).

Comptes-rendus de l'Académie des Sciences

7° Note sur la production de chloroforme à l'aide du chlorure de chaux et de l'essence de térébenthine (1851).

8° Sur quelques produits obtenus à l'aide de l'essence de térébenthine (1852).

9° Extrait d'un mémoire sur l'acide camphorique gauche et le camphre gauche (1853).

10° Action de l'acide sulfurique monohydraté sur le camphre du Japon (1857).

11° Note relative aux acides camphoriques inactifs (1863).

12° Sur la présence de l'acide caproïque dans les fleurs du satyrium hircinum (1864).

Mémoires de l'Académie de Stanislas

13° Etude optique des différentes substances organiques (1855).

14° Sur deux nouvelles séries d'acides organiques homologues (1865).

15° Recherches sur les propriétés optiques des différentes espèces de

camphre et en particulier sur celles du camphre de matricaire (1857).

16° De la recherche du camphre dans les huiles essentielles indigènes (1863).

17° Mémoires sur les différents acides camphoriques isomères (1864).

18° Sur la présence de l'acide caproïque (1864).

Publications spéciales

19° Action du chlore, du brôme sur les matières organiques (1852).

20° Thèse de chimie soutenue devant la faculté des Sciences de Paris (1852).

PHYSIQUE

Mémoires de l'Académie Stanislas

21° Notes sur les phénomènes de diffraction obtenus par le passage de rayons très divergents à travers un écran percé d'un certain nombre d'ouvertures et placé devant l'objectif d'une lunette (1862).

22° Sur les propriétés phosphogéniques de la lumière du magnésium (1864).

23° Sur la lumière des courants d'induction traversant les gaz raréfiés (1866).

24° Magnétisme et diamagnétisme des gaz (1867).

25° Projection des phénomènes de dichroïsme (1867).

26° Combinaison des mouvements vibratoires (1867).

27° Electricité produite pendant la vaporisation des liquides (1871).

28° Expériences relatives au sens des courants induits par les décharges électriques (1871).

29° Spectres de la lumière produits dans les gaz raréfiés par les décharges de la machine Carré, avec ou sans l'adjonction d'un condensateur (1871).

30° Appareil pour la démonstration des lois de la réflexion des ondes sonores (1871).

31° Coexistence de mouvements vibratoires dans un milieu indéfini (1871).

Comptes rendus de l'Académie des Sciences

32° Phénomènes observés dans les spectres produits par la lumière des courants d'induction (1864).

33° Expériences relatives au magnétisme des gaz (1867).

34° Sur le sens des courants induits à l'aide des décharges électriques (1870).

35° Recherches sur les bandes d'absorption de la chlorophylle (1872).
36° De la chlorophylle dans les résidus de la digestion (1873).
37° Modifications importantes du spectre de la chlorophylle sous l'influence des alcalis, raies nouvelles (1873).
38° Action des rayons des diverses couleurs sur le spectre de la chlorophylle pure ou altérée (1873).
39° Différences présentées par le spectre de la chlorophylle selon la nature du dissolvant (1873).
40° Classification des bandes d'absorption de la chlorophylle, raies nouvelles dites accidentelles (1873).
41° Conclusions relatives aux recherches précédentes, nombreux faits nouveaux (1873).
42° Applications physiologiques, texicologiques et pharmaceutiques des bandes d'absorption de la chlorophylle (1873).
43° Quelques mots en réponse aux observations et critiques de M. Millardet et sur quelques faits énoncés dans un travail précédent, suivi d'un programme de manipulation sur les bandes spectrales d'absorbtion en général (1873).
44° Disposition nouvelle d'un pyromètre acoustique (1874).
45° Spectre des dissolutions de chlorophylle soumises à l'influence d'agents sulfurés (1874).
46° Notes diverses publiées par extrait sur le même sujet.
47° Monographie des raies d'absorption des liquides colorés et en particulier du spectre de la chlorophylle, avec 3 planches comprenant la disposition de l'appareil et 16 spectres chromo-lithographiés (1874).
48° Action des aimants puissants sur le spectre des métalloïdes; 1re note communiquée à l'Académie des Sciences dans la séance du 16 novembre 1874.
49° Modifications apportées aux spectres raréfiés et illuminés par un courant induit (1875).
50° Action chimique produite sous l'influence d'aimants (1875).

Publications spéciales

51° Thèse de Physique soutenue devant la Faculté des Sciences de Paris (1852).
52° De l'emploi du polarimètre pour reconnaître la pureté des huiles essentielles les plus répandues dans le commerce (1862-1863).
53° Sur quelques procédés et appareils d'observation et d'expérience (1864).
54° Traité des sources de chaleur et de lumière (1865).
55° Du rôle de la science dans la guerre de 1870-1871 (1871).
56° Les incendies modernes ou les composés détonnants, les engins

explosibles, les amorces et les exploseurs électriques, les feux liquides, le pétrole (1871).

57° Des rapports de la physique avec les sciences médicales et en particulier les sciences pharmaceutiques (1872).

58° Les spectres de la chlorophylle (1875).

MÉTÉOROLOGIE

59° La météorologie agricole au Congrès de Nancy.

60° Observations météorologiques de 1862 à 1875.

NUMISMATIQUE

Principales publications de M. Chautard

1° Note sur divers esterlins trouvés à Authon (Loir-et-Cher) et sur une découverte de monnaies à Hottot-en-Auge (Calvados), 1862 (Bulletin de la Soc. archéol. du Vendomois).

2° Description de divers trésors trouvés à Marbache (Meurthe) ainsi qu'à Diarville, Hallainville, Damas-aux-Bois (Vosges), 1864 (Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1863, et Rev. num. belge, 1864).

3° Notice sur M. Monnier, numismate (Rev. num. belge, 1864).

4° Imitations des monnaies au type esterlin frappées en Europe aux XIIIe et XIVe siècles. 1 vol. in-8 avec 36 planches, 1871-72.

(L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, dans sa séance du 30 octobre 1872, a décerné à l'auteur le prix de numismatique pour 1872).

5° Introduction à l'étude des imitations au type du gros tournois, 1872 (Rev. num. belge).

6° Généralités sur quelques imitations monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes, 1872 (Rev. num. belge).

7° Notice sur Claude de Lorraine, dit le Chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, 1872 (Journ. de la Soc. d'Arch. Lorraine et Rev. num. belge).

8° Description des imitations monétaires de la Lorraine et des contrées voisines, 1873 (Mém. de la Soc. d'Arch. Lorraine).

9° Supplément à l'introduction des monnaies au type du gros tournois sous forme de lettre à M. le Directeur de la Revue num. belge, 1873 (Rev. num. belge).

10° Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine (1572-1872), 1873 (Mém. de la Soc. de méd. de Nancy).

11° Imitations des monnaies au type du gros tournois (les planches seules ont paru et ont été réunies en fascicule).

12° Jetons des princes de la deuxième maison de Bourbon, Vendôme, 1882 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois, 1881-1882-1883-1888).

13° Etude sur les jetons au point de vue du type des revers (type des

trois pensées, de l'oranger, de l'amour ailé) (Rev. num. belge, 1890).

14° Jetons à l'oranger de la famille de Langheac, 1895 et 1896 (Rev. num. belge).

15° Quelques sceaux, jetons et armoiries de médecins, chirurgiens et barbiers, 1896 (Rev. num. belge).

16° Note sur la préparation et la conservation des empreintes des monnaies et jetons, suivie d'un essai de classification à adopter dans l'étude des jetons 1895 (Rev. Suisse de numismatique.)

17° Jetons des princes de Bourbon de la première maison de Vendôme, suivis d'une note relative aux méreaux et aux sceaux de la Collégiale Saint-Georges de Vendôme, 1897 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois).

18° Notice sur Henri de Bourbon et Nicolas Coëffeteau, 1897 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois).

19° Deux grandes médailles de César, sceau du cardinal Louis avec jetons inédits de Pierre et de Charles de Bourbon, ducs de Vendôme, 1899 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois).

20° Note relative aux graveurs des jetons des galères de Louis-Joseph, 1900 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois).

21° Biographie et bibliographie (Jules Rouyer, 1880-1898), 1898 (Gazette numismatique de Serrure et Mazerolle).

22° Jetons et médailles de Charles l'Ancien, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 1900 (Bull. de la Soc. arch. du Vendomois).

JOURNAL DE PIERRE BORDIER

DE LANCÉ

(Suite : Voir *Bulletin 1900,* pages 99 a 143)
— — — 195 a 242
— *1901,* — 23 a 64

— 1761 —

Avril

— Le samedi 19, le bled à Blois le meilleur, valoit 20 écus le muid; à Vendôme, la litte, 16s.

— (Du 19). Le temps a été beau depuis le commencement du mois jusqu'à présent.

Froid à la fin d'avril

— (Du 30). Depuis le 23, le vent s'est tourné d'amont; il est si grand qu'il fait un froid très violent, entr'autres le mardy des Rogations qui est arrivé le 28. Le vent et le froid ont empesché d'aller à Crucheray en procession y dire la messe; on a seulement fait un *petit tour* sur le pastis du Prieuré, et ensuite on a dit la messe.

Le temps ne s'est changé que le jeudi dernier, jour de l'Ascension (30 avril), le vent s'est tourné d'abas.

Gelée blanche le 29 avril

— Fin. Ce mois a été assez beau; c'est à dire chaud et froid. Il barbelit ou gelit le mercredy matin (29); il gela environ 12 ou 15 seps de ma vigne en le coin d'abas, sur le chemin de la Musse à Beignard.

May

— Le lendemain (de l'Ascension, le vendredy), premier jour de may, la pluie a commencé sur les 8 heures du matin, et a continué presque tout le reste de la journée, et (le) lendemain, un beau temps, clair et chaud, beau soleil.

— (Vers le 2). Le mercredy 29 avril, on a mis Jallier en prison à Montoire, pour avoir *été accusé* d'avoir vollé 6 boisseaux d'avoine à un homme. Les archers sont courrus après luy, l'ont attrapé à St Jean du Temple, et l'ont mené en prison aud. Monthoire. (En marge) : il en est sorti depuis 8 jours, *sans aucune accusation,* sain et sauf. Prison préventive

— Le samedi 2, le bled litte 16s.

— (Du 16). Il fait bien sec ; les bleds sont beaux assez ; les avoines aussi ; les vignes n'ont point gelé du tout, et promettent assez raisonnablement.

— Le jeudi 21, jour de la Feste de Dieu, il a tombé de l'eau jusqu'à environ midy ; on (n') a fait aucune procession avant la messe ; on en a fait une dans l'église après vêpres. Pluie à la Feste-Dieu

— (Du 30). Cette semaine et celle d'avant celle-cy, il a tombé de l'eau ; la terre est totalement trempée ; les bleds et les avoines ont fait des merveilles ; les bleds sont grands et ne font qu'épier ; et tout est sur une belle promesse.

— Fin. Ce mois a été, dans son commencement, bien sec, et la fin bien tendre.

On a *chanté un Te Deum* ce mois de mai. Encore un Te Deum

Les bleds, orges, avoines et seigles et vignes et tout, est bien préparé.

Juin

— Le 1er juin (lundi) il a tombé de l'eau toute la journée, comme un jour d'hiver ; on commence bien fort à *s'ennuyer d'eau.* Les terres sont pleines d'eau, et les chemins sont si vilains que l'on ne sauroit sortir. Pluies constantes

— Le samedi 6, le bled litte 16s.

— (Du 6). Le temps s'est mis au beau et les pluies ont fini, de sorte que les bleds et autres grains sont bien préparés.

— Le dimanche 14, la pluie a recommencé à tomber.

— (Ecrit le 20), Les pluies ont continué une semaine entière, qui ont renversé les forts bleds tout à bas.

— Fin de juin. Il a été pluvieux, et beau et chaud.

Juillet

Décès du régisseur d'Herbault-en-Beauce

— Le sieur Lelarge est décédé le 2 juillet à Herbault; il régissoit les affaires du château d'Herbault.

— Il a fait beau depuis le commencement de ce mois jusqu'au samedi 11.

— Le samedi 11, le bled litte 17^{s}.

Aoust et seyeux

— Le lundi 20 on a commencé à sayer du bled. Les hommes à journée 20^{s} jusqu'à 24^{s}.

— Fin. Ce mois a été beau; on a mis les bleds aux granges bien secs; on en avoit besoin à cause des herbes qui étoient dedans. Les avoines promettent beaucoup.

Août

— Le samedy 1er, le bled litte à 15^{s}.

— Le vendredy 14, le bled litte 14^{s}.

Le temps a été beau pour couper les avoines et *abeiner* les prés.

Fui des avoines

— (Du 26). Les hommes ont achevé de séier les avoines, plusieurs dès le 22, les autres la veille de St Louis (le 25), qui s'est adonnée le mardi

Appréciation des récoltes

— Fin. Ce mois a été assez beau pour mettre les grains aux granges et les foins au *fénil*. On a quilly une des grandes récoltes de paille, mais ils (les bleds) ne rendent guère à grains ou au boisseau. Les avoines ont été abondantes aussi en fourrage et en grain.

Septembre

— Le samedy 5, le bled litte 14^{s}; le vieu point piqué *de cherransson*, 15^{s}.

— Le samedi 12, le bled litte 14s.

— (Du 13). Il a fait un très beau temps pour les vendanges. Il a tombé un peu d'eau le 12, et les raisins font des merveilles.

— Je n'ai commencé à *mener du fumier* que le 18 de ce mois.

Vendanges

— (Du 26). On a commencé les vendanges à Blois et à Vendôme le lundi 21 de ce mois. Les vendanges se trouvent *peu d'aparence* pour faire de bon vin ; les raisins sont pourris avant d'être *meux* (mûrs), ce qui rendra les vins de peu de qualité. Il a fait pendant une semaine de petites pluies ; c'est ce qui a fait tort.

— Fin. Ce mois a été très beau ; la vendange s'est bien faite ; mais les vins seront petits cette année[126].

Bonnes récoltes

Les bleds ont été bien forts en paille ; il faut deux gerbes au boisseau, meseure de Vendôme. Les avoines ont aussy reporté de grands fourrages. Il y a dehors des tas d'avoine et (de) bled à presque toutes les maisons et fermes ou métairies, et assez de foins ; mais point de frùits *pour dire*.

(126) *Vendanges de 1761*. La gelée blanche du 29 avril avait été un fâcheux pronostic, mais « les vignes n'ont point gelé du tout », dit Bordier, le 16 mai ; et le 13 septembre, les vignerons, ravis, se préparent à pousser un cri de triomphe. Mais la pluie se met à tomber pendant une semaine, et l'on se voit — ou l'on se croit — obligé de vendanger dès le 21. Et que trouve-t-on ? « beaucoup de grillé, beaucoup de pourry, et le reste demy-meux ». Le *Journal d'un Vigneron* dit : « l'hiver sec, l'été humide. Il y eut 2 poinçons de vin au quartier, très vert ; il valoit 15 livre le poinçon ». M. Deschamps ne se plaignit pas, et fit : 9 poinçons de premier vin, 8 de second, total 17 pièces en 7 quartiers. En juillet suivant, il vendait son second vin 9 livres le poinçon, nud et franc ; 18 mois après la vendange il vendait 7 pièces de son premier vin, 40 livres la chartée (13 livres 7 sols le poinçon), non logé. C'est que la vendange de 1762 fut d'une excellente qualité. Le 28 mars 1761, M. Deschamps avait acheté 16 poinçons neufs pour 61 livres.

Octobre

— Le samedi 10, le bled litte 18^{s} 6^{d}.

— (Du 10). Les bleds se font fort bien ; il est venu de l'eau, et les terres sont bien trempées.

Belle couvraille

— (Après le 24). On a une belle couvraille cette année, Dieu mercy ! les bleds lèvent bien et les terres sont bien trempées.

— Fin. Ce mois s'est bien comporté ; les terres ont été bien trempées depuis le commencement jusqu'à la fin.

Novembre

— Le samedi 28, le bled litte 16^{s} 6^{d}.

— Fin. Ce mois s'est bien comporté ; de petites pluies douces ; quelques barbelées et de petites gelées blanches. Les bleds derniers faits sont bien levés.

Décembre

— Le samedi 19, le bled litte 17^{s}.

(Rien sur la température de ce mois, mettons : pas de froid). E. N.

Résumé de l'année
Bonnes récoltes

— Fin de cette année 1761. Cette année a été assez bonne pour tout. Les bleds ont rendu bien à gerbes ; ils ne sont pas bien grenés. Il faut environ de 30 gerbes au setier, mais beaucoup de paille et de chaume. Les orges sont bonnes ; les avoines sont aussy très bonnes, mais elles ne rendent guère, car le fourrage a été très long. Les foins ont été assez communs, pas en grande abondance ; du moins les prés bien hauts et arides, et les aquatiques ont bien rendu de l'herbe et bonne, et assez de beau temps pour les serrer.

Fâcheuses vendanges

Les vignes ont encore assez rapporté de raisins, mais ils n'ont pas eu bien le temps pour meurir ; il y en avoit beaucoup de *grillé,* beaucoup de pourry et le reste demi-meux (mûr) ; de sorte que les vins de cette année ont peu de qualité, bien verts et fort *crùs*.

— 1762 —

Janvier

Première neige

— Il a tombé de la neige le matin, le deux, et (elle) a fondu le 3 environ midy, par un brouillard.

— Le samedi 16, le bled litte 17s.

— Fin. Ce mois s'est passé sans froid ; bien doux, point gelé du tout ; tourjours des brouillards et de la pluie.

Février

– Samedi 13, le bled litte 17s 6d.

— (Du 13). Depuis que ce mois est entré, il a tourjours gelé et dégelé la journée. On a *amassé les* chaumes. Il a tombé de la neige qui a fondu dans la journée, à deux fois.

Mariage Reboussin-Renoul

— Le lundy 22, Claude Reboussin a été marié à la fille de feu Jacques Renoul, de la Saugrenière, paroisse dud. Lancé [127].

— Fin. Ce mois a été bien vilain, mauvais tout à fait ; de la neige, de la pluie, du grésil ; toutes sortes de mauvais temps ; on (n') a pas commencé à faire de l'avoine. Le vin est à bon marché ; 9 ou 10 livres tout nu, à Thoré, le poinçon.

Mars

— Le samedi 6, le bled litte 19s.

— (Du 6). Ce mois s'est bien mal comporté depuis qu'il est entré ; il a gelé, neigé, pluie et fait grand froid.

(127) *Mariage Reboussin-Renoul.* « L'an 1762, le 22 février, mariage entre Claude Reboussin, garçon laboureur, fils mineur (de 25 ans)..., de la paroisse d'Auzouer, diocèse de Tours, et Anne Renou, fille mineure de défunt Jacques Renou, marchand, et de Marguerite Mallié (Maillet) de cette paroisse... Présens : Jacques Renou, son frère, Pierre Bordier, Desnoyers (curé) ». (Registres de Lancé). Sur le père de la mariée, voir note 10.

On (n') a pas encore commencé à faire des avoines, surtout dans les *terres blanches* ou *landas.*

— Le samedi 13, le bled litte 20ˢ.

— (Du 13 au 19). Ce mois, depuis qu'il est entré, il n'a fait beau que quelques jours de la semaine passée, et après, des pluies continuelles; les terres sont si molles que l'on ne sauroit faire d'avoine.

Pluies continuelles

— (Du 19). Le temps continue à la pluie, et de grand froid. On fait si mal les avoines, surtout dans les terres *landas;* il (la terre) se taille et ne se herse point bien; il n'y a point de guéret et tourjours de l'eau à pleine raise (61).

M. de St-Cyr (du Gault) rentre en son domaine

— Le dimanche 28, M. de Saint-Cire est rentré en son bien de St-Cire, de mardy dernier que le procès a été jugé à Paris. On a fait un feu de joie à St-Cire, le dimanche 28.

— Fin. Ce mois a été bien rigoureux pour la saison; tourjours des pluies et de grandes eaux; on (n') a que moitié fait les avoines, et encore bien mal, surtout (en) les landas; ils sont *comme des places de grange.*

Guerre et Impôts

— La guerre continue tourjours ; on paye trois vingtième denier des revenus[123].

Le temps est très mauvais.

L'argent est bien rare en notre pays.

Avril

— Le samedi 3, le bled litte 18ˢ 6ᵈ.

— (Du 3). Le commencement de ce mois n'est pas plus beau que le dernier; la pluie continue tourjours, et les terres qui sont bien molles; on ne sauroit labourer.

— (Du 10). Le temps s'est mis au beau la semaine sainte, et chaud; et a fait bon labourer. (Pâques, 11 avril).

— (Du 17). Le beau temps continue tourjours.

— (Après le 24). Il a fait assez beau et chaud; des

pluies douces par intervalle de temps. La vigne épie, assez de raisins; ils n'ont point encore gelé du tout.

— Le cloutier, et le s[r] Gallas, boullanger à Vendôme, ont fait bancroutte ce mois icy.

« Le Pavillon » Deschamps

— M. Deschamps, notaire à Lancé, a fait faire une maison neuve, cette année, près les Viviers.

Mai

— Le samedi 1er, le bled litte 18s.

— (Du 8). Il a fait un beau temps cette semaine; de la pluie douce, du chaud et du froid.

— (Du 15). Il a fait beau cette semaine; les avoines sont encore levées passablement, quoique bien *battues* des eaux.

— Fin. Ce mois a été bien sec et frais; de petites pluies de temps en temps; les avoines promettent assez, et les bleds, les prés, les vignes aussy.

Juin

— (Du 5). Il a fait tourjours bien sec, point de pluies.

— (Du 12). Tourjours bien sec et chaud.

— (Du 19). Tourjours bien sec; les terres sont si sèches que l'on ne peut labourer, et on n'a pas encore commencé *repoindre* les guérets.

— Il a tombé de l'eau le mardy 15, une petite trempée bienfaisant, et ensuite toujours bien sec et chaud.

— Le Samedy 26, le bled à 17s.

— Il a tourjours fait bien sec; les avoines commencent à pastir de la sécheresse.

— Les domestiques sont un peu diminué (de prix); il a resté beaucoup de servantes, à Touraille, à louer le jour de Saint-Jean.

Juillet

— (Du 3). Il fait si chaud et sec que les avoines meurent en toutes les terres.

— Le samedy 10, le bled litte, 21s.

— Le temps est si chaud et sec que les avoines sont presque toutes mortes dans les terres; on ne sait ce qu'elle vaudra à la suite.

— (Du 17). Le temps a tourjours été bien sec et chaud, qui ont hasté beaucoup les bleds, et on a commencé à sayer le vendredy 16 juillet.

L'aoust.

— Fin. Ce mois a été bien sec, les avoines ne valent rien, et sont brûlées *sur la planche*[63]. (Rajouté) : tourjours de grandes chaleurs.

Aoust

— Le samedy 7, le bled litte, 17s, le nouveau; on ne parle plus du vieux, car les *cherranssons* ont presque tout mangé, et ne vaut que 13 et 15 sols.

— (Le 7). Il a tombé de petites pluies cette semaine qui ont *fait plaisir* aux avoines.

— Le samedy 14, le bled litte, 18s.

Sayeux

— (Du 14). Les hommes à sayer n'ont valu que 10 à 12s, à sayer de l'avoine.

— Fin. Le temps a été bien sec jusqu'à la moitié, et la fin assez tendre. Les avoines ont germé en javelles.

Septembre

— La terre a trempé tout-à-fait au commencement du mois de septembre, les premiers (jours), ou le dernier d'aoust; les eaux ont couru, et (il) a fait une petite crue en les prés, et on (n') a pu labourer que quelques jours après.

— Le samedi 3, le bled litte, 18s.

— (Du 11). La terre a trempé au commencement de ce mois, et (est) un peu molle; la semaine, il a fait beau.

— (Du 18). Il a fait bien mou à *mener les fumiers*, et (il) le fait encore.

Opérateur et Théâtre

— (Du 25). Il y a un *opérateur*[67] à Vendôme qui a fait dresser un théâtre, il y a 3 mois, et a commencé à le défaire aujourd'huy, et s'en va ces jours cy.

— Fin. Ce mois a été assez beau pour *mener les fumiers*, la terre a bien trempé. Les vendanges sont toutes faites[128].

Octobre

— Le samedy 9, le bled litte, 18s.

— (Du 9). Il fait très beau, et bon faire du bled, et on en fait *à force* et il y fait très bon ; les terres sont bien trempées.

Belle couvraille

— (Du 23). Il fait très bon labourer les bleds ; il est venu encore une petite trempée le jeudy 22 (21 !) qui a fait du bien aux terres et les (aux) bleds faits, pour les faire lever. Le vendredy 22 au matin la pluie a commencé à tomber, et beaucoup ; les laboureurs n'ont pu aller *à charrue*.

— Fin. Ce mois a été assez beau ; belle couvraille depuis le commencement jusqu'au 19 ; et depuis, bien mou ; les terres trop trempées ; il a fait une crue d'eau *terrible ;* il y a beaucoup de bleds nayés dans les vallées.

Novembre

— Le samedy 6, le bled, 18s.

— (Du 6). Il a fait assez beau, c'est-à-dire point froid, mais beaucoup de pluie ; on a achevé de faire les bleds bien mous.

(128) *Vendanges de 1762.* « Demy-vinée, mais excellent pour la bonté », dit Bordier, à la fin de l'année. Il avait fait assez chaud pour cela. Le *Journal d'un Vigneron* dit : « Il y eut du vin 4 pièces au quartier, et il valait 18 livres le poinçon, il était très bon ». M. Deschamps fit 11 pièces de premier vin, et 6 de second ou de lignage. Même quantité qu'en 1761, mais le prix fut notablement supérieur. Car en mars 1763, il vendit à un cabaretier ses 11 pièces de premier vin, 20 livres le poinçon logé mais franc deniers.

— (Du 6). Le sel est encore renchéry depuis peu ; je ne sais de combien par minot, mais par livre, un liard. Il (n') est enchéry qu'un liard par livre chez les *regrettiers ;* point au grenier à sel.

— Le samedy 13, le bled litte, 20s.

— (Du 13). Il a tourjours fait des brouillards qui font lever les bleds.

Passages de troupes

— (Du 27). Il est arrivé six compagnies de cavaliers à Vendôme ; (ils) sont venus par Blois ; ils ont couché environ 50 à Villeromain, et (ainsi que) tous leurs charretiers, car il a tombé de l'eau toute la journée.

— Les brouillards ont tourjours continué ; les bleds derniers faits lèvent fort bien.

— Fin. Ce mois a été assez chaud et presque tourjours des brouillards.

Décembre

— Le samedy 4, le bled litte, 21s.

— La gelée a commencé le 8 de ce mois.

« Mort du s^r d'Ambloy »

— Le 7, M. de Verthamon est décédé à Ambloy. (Il) a demandé à être 24 heures sur son lit, mort, 24 heures sur les tréteaux, et 24 heures dans sa chapelle ; et y est enterré ; mais on ne lui a pas laissé les 24 heures en sa chapelle [129].

Premières gelées

— Il a gelé depuis le 18 de petites gelées, tourjours ; quelques jours qu'il dégeloit au soleil, *outre* (sauf) le jour de St-Thomas (le 21) qu'il ne gela point du tout.

(129) *Le seigneur d'Ambloy.* Ce doit être Jacques de Verthamon, chevalier, baron de Chalucet, conseiller au Parlement de Bordeaux, seigneur d'Ambloy, Saint-Amand, etc., mari de Catherine de Verthamon. Et ce devait être son fils, ce capitaine de cavalerie âgé de 30 ans, tué d'un boulet de canon à Rosbach (5 novembre 1757). (*Bulletin,* 1900, p. 242). En 1766, je trouve aux registres de Saint-Amand, comme parrain « Philippe Le Sourd, demeurant au château d'Ambloy, en qualité de secrétaire de M. de Verthamon. »

— Depuis le 7 ou le 8, il a tourjours gelé petit à petit, mais depuis la veille de Noël il a toujours gelé fort, sans neige; mais le dernier jour de l'année il a tombé de la neige à couvrir la terre.

On a cueilli cette année assez de bled et bon; un peu d'orge et presque point d'avoine, que la semence; point de chambre (chanvre), assez de noüé (noix), peu de fruits et *point de garde* du tout; toutte vereux; beaucoup de chataigne, un peu de glands. Demy vinée, mais excellent pour la bonté.

L'hiver a été bien tendre et l'été bien sec. L'automne assez seiche jusqu'au 18 ou 20 octobre qu'il est tombé une nuée qui a empêché de faire le reste des bleds que entre la Toussaint et la Saint-Martin (11 novembre); ils n'étoient *pas encore levés* quand la gelée a prise (le 8 décembre!); on ne sait pas encore ce qu'ils deviendront ; mais les premiers faits sont assez beaux pour la saison.

(Ajouté après coup). La gelée a commencé le 8 (décembre), jour de la Vierge des Avents, sans discontinuer d'un jour [v. supra, le 21, pas gelé. E. N.]

La terre est gelée de 14 à 15 pouces *avant* dans le cimetière jusqu'au 25 janvier qu'il a commencé à dégeler. (15 pouces, ou un pied trois pouces, font 0.406 mm.) Gelée profonde

— 1763 —

Janvier

— Le samedi 8, le bled litte, 20s.

— La gelée continüe depuis la Notre-Dame des Avents, le 8 décembre, sans aucun dégel du tout; la neige n'est pas encore toute fondue, que au soleil qu'elle a fondu.

(Du 22). Depuis Noël jusqu'icy, il est mort sept

grandes personnes (à Lancé; il les nomme; entr'autres le 21 « Madame Desnoyers, mère à M. le curé. »)[130]

Mort de la mère du curé

— Le samedy 22, le bled litte, 19s 6d.

— Les fortes gelées continuent tourjours; on compte que la terre est gelée de 13 à 14 pouces d'épaisseur. Il n'a point tombé de neige depuis le dernier jour de l'année, et est finie toute du dimanche (23) et lundy (24) qu'il a tombé des gouttes d'eau (Saint-Vincent le 22!).

L'huile de noix

— Le lundy 24, nous avons été faire faire de l'huile (de noix) à Rochambeau; il nous en a coûté 10 sols de la pillée, avec Percheron de la Guignonnerie (proche Lancé).

— Le dégel a commencé le 25 ou le 26, mais un beau dégel, presque sans eau. La terre étoit gelée dans le cimetière de 14 à 15 pouces avant, et elle a dégelé tout au net à la Chandeleur.

Février

— Le jeudy 3, foire à Vendôme, le bled litte, 19s.

— Les domestiques étoient bien communs, et à grand marché.

Nombreux mariages

— (Du 8 au 14, cinq mariages, entr'autres ceux-ci :) le 8, Marie Buisson, veuve Jacques Couturier, de Chasse[131],

(130) *La mère de M. le Curé.* « L'an 1763, le 21 janvier, inhumé Marie Ansoine, veuve de Pierre Desnoyers, bourgeois de Blois, mère de M. le curé de céans, décédée hier, âgée de 88 ans 2 mois 11 jours.»

(131) *Chasse.* Chasse, dit Cassini; Chassay, dit la carte du ministère de l'Intérieur. Encore aujourd'hui, on distingue le Grand et le Petit; autrefois paroisse de Saint-Martin de Landes. En 1491, il y avait un seigneur de Chassay (Cartul. Trinité, tome III, p. 51, note).

En 1643, une « Françoise de Renard, damoiselle de Chassé » était marraine d'une cloche de Pray (Epigr. Vend., II, p. 626). Vers la fin du XVIIe siècle, les hameaux de Chassé et ceux de Beyne formaient une communauté distincte pour les tailles (Rabouin, *Bulletin,* 1899, p. 325). Le Grand-Chassé est tout près de l'église de Pray.

a épousé *son garçon* appelé Jacques Bordier, natif de Neufville. Le jeudy 10, Laurent Soulas des Loges a été marié *à sa servante*, qui est une Haguenier de St-Cire.

— (Du 12). Le temps a été assez pluvieux ; de petites pluies.

— (Du 19). Il est arrivé des autres cavaliers à Vendôme, et les anciens s'en sont allés ; les derniers se nomment *carabiniers ;* ils sont habillés en blù.

« Cavailliers vieux et nouveaux »

— (Du 19). Le temps est tourjours pluvieux ; on (n') a pas encore commencé à faire les avoines, les terres sont trop molles.

— Le dimanche 27, la pluie a commencé à tomber au soleil levé, et a duré jusqu'à midy ; les prés sont pleins d'une rive à l'autre.

— Fin. Ce mois a été chaud et bien humide ; sans cesse des pluies et des crues d'eau *terribles* dans les prés. On (n') a peu commencer à faire de l'avoine.

Mars

— Le samedy 12, le bled litte, 20s.

— La gelée a commencé le 12, et (il) a gelé une gelée forte. On (n') a peu labourer, surtout dans les *terres blanches*. Le dimanche (13) il a gelé jusque dans les maisons, et (il) est tombé de la neige toute la matinée.

— Le vendredy 18, jour du Lazare, le bled litte, 19s. C'est un cordonnier nommé Brossard qui a porté le Cierge du Lazare *par dévotion.*

Le cierge du Lazare
(Note 6)

— (Du 18). Les gelées se sont passées ; il fait très bon faire de l'avoine.

— Fin. Ce mois a été assez rigoureux, pluvieux, geleux et froid ; les avoines ne se sont pas encore mal faites.

Avril

— Il a fait beau la semaine sainte, et les festes de Pâques (Pasques, le 3).

— (Du 6 au 24, 5 décès !)

— Ce mois a été assez pluvieux, assez beau, mais trop froid pour la saison.

May

— Le samedy 21, le bled, 22^{s} 6^{d}.

— (Du 21). Le bled est enchéry, et va du côté du Mans, descend par Montoire et de là à Saint-Calais. Il est allé de 28 à 36^{d} à Montoire, le jour de la foire de la Pentecoste.

— (Du 28). Il fait grand froid ; un hâle terrible, et bien sec.

Fièvre aphteuse

— On parle d'une maladie sur les vaches, à la langue (aphtes !), dans la Touraine. Il a passé une foire à Saint-Christophle, où il n'a pas entré une vache ni (un) bœuf ; cela a été défendu. Et on les saigne, on les gratte à la langue avec une pièce d'argent ; on les *étame* avec du vinaigre, du poivre et du sel avec un pourreau ou de l'ail. C'est de petites *bubes* qui leur vient sous la langue, noires, gros comme de petits pois *jouanets*.

— Fin. Ce mois a été bien sec et bien froid. Les vignes n'ont point gelé du tout, de tous costés qu'on entende parler *le monde*[47].

Juin

— Le mercredy 1er juin 1763, le sieur Picheré a pris possession de la cure de Saint-Amand, par résignation de Me Sorin, son devancier, et est allé (M. Sorin donc ?) chez M. de Verthamon à Ambloy ; il est allé demeurer à Vendôme, en sa maison, et dit la messe tous les jours[132].

(132) *M^{res} Sorin et Picheré, curés de Saint-Amand.* Dernières signatures de Gervais-Pierre Sorin, précédemment curé de Huisseau-en-Beauce : aux baptêmes, 18 avril 1763 ; aux sépultures, 4 juin 1763. François Picheré, (« de cette paroisse », affirme en ses notes le curé

Exorcisme des bestiaux (le 5 juin à Vendôme) (Note K)

— Le trois de ce mois on a *exorcisé* tous les bestiaux sur le pastis du Prieuré (de Lancé) : chevaux, vaches, moutons, brebis, agneaux, cochons, le lendemain de la feste du saint Sacrement, à 2 heures après midi (en marge : maladie des bestiaux, surtout les vaches).

— On a fait la même cérémonie environ la my-aoust en 1731.

— Le samedi 11, le bled litte, $19^s\ 6^d$.

— Le froid continue toujours.

— (Après le 18). Il a tourjours fait froid, mais le temps s'est change ; le tonnerre s'est fait entendre, et (il) a tombé de l'eau en plusieurs endroits.

— Le mardy 21 juin, j'ai mené du bled à Chateaurgnault ; je l'ai vendu 19^s ; la litte valloit 20^s.

— Le 22 juin, il a tombé de l'eau, point par orage ; un temps bas jusqu'à midy ; la foire n'a rien valu à Herbault ; il a tombé de l'eau une bonne trempée ; les avoines font des merveilles et sont belles et bien épaisses. La vigne fleurit *tout à main*[100] ; les bleds sont beaux aussy.

— Fin. Ce mois a été bien froid et sec. Sur la fin, depuis le 22, il a tombé de l'eau souvent ; les terres sont bien trempées.

Juillet

— Le 4, foire de St-Martin, le bled litte, 19^s.

— Le samedy 9, le bled litte, à Vendôme, 19^s.

Regnard de Naveil), vicaire de Naveil en septembre 1760, de la Magdeleine de Vendôme en avril 1762, signe dès le 26 mars 1763 : « J'ay prêtre résignataire de la cure de céans, la desservant ». Ses premières signatures de curé sont : aux mariages, du 27 juin 1763 ; aux sépultures, du 9 juillet. Dès mars 1764, sa mère, Magdeleine Oury, « demeurant au presbytère de céans », était marraine, et continua si bien, qu'en 1767 elle le fut avec son mari, François Picheré, demeurant également au presbytère. En novembre 1767, je trouve « François Martellière, étudiant au presbytère de céans. »

— Le mardy 12, jai mené du blé à Chateaurgnault et l'ai vendu 22ˢ; nous avons été mouillés depuis la maison jusqu'à Chateaurgnault.

— Il a tourjours tombé de l'eau depuis le 22 juin, foire d'Herbault, jusqu'au jourd'huy 11 de ce mois. Les bleds sont tout reversés. Il vint tant d'eau le jour de St-Pierre (29 juin), et le lendemain des foudres très grandes. Les avoines sont belles aussy bien que les bleds, mais elles sont bien remplies de chardons; on n'en a jamais tant vu (de) vie d'homme, elles sont presqu'universelles.

— (Du 13). On (n') a pas encore seïé de seigle du tout; tous les jours il tombe de l'eau.

— Le samedy 16, le bled litte, 20ˢ.

— (Du 16). Le temps se continue tourjours à tomber de l'eau de plus fort en plus fort; on ne saurait serrer les foins; on (n') a pas encore sayé aucun seigle, ni orge *à heure*[87], ni autres. Les vents ont tout *traîné* les bleds; les vesces sont belles; les avoines sont assez belles, mais une grande quantité de chardons qu'il y a dedans.

— Les vignes sont bien préparées, mais elles fatiguent.

— (Du 23). Les pluies ont tourjours continué depuis la surveille de la Saint-Jean jusqu'à aujourd'hui 23.

« La paix publiée »

— La paix a été publiée (à Vendôme) aujourd'hui (samedi 23, jour de marché) par le sieur Auriou, huissier à cheval, et accompagné des hallebardiers et environ de 10 à 12 fusilliers, tous à pied.

— Il a fait beau, mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 jusqu'à midy. On a serré les seigles et orges les 20, 21, 22.

— Le samedy 30, le bled litte, 22ˢ.

— Fin. Ce mois a été bien inconstant; tourjours de

l'eau ; pas de grandes pluies, mais elles empêchoient de mûrir les bleds et autres grains.

Aoust

— On a commencé à sayer du bled le premier jour d'aoust.

— Le samedy 6, le bled litte, 22s.

— (Du 6). On (n') a pas mis dans les granges une gerbe de sèche comme il faut. Il n'a pas passé un jour sans tomber de l'eau plusieurs fois dans la journée. On enlevoit les gerbes *comme si on les en voloit.*

— (Du 13). Cette semaine a été plus belle que la précédente, quoiqu'il soit tombé de l'eau tous les jours, mais peu ; on a mis les bleds au dedans bien secs.

— Le samedy 20, le bled litte vieu, 22s, le nouveau 17s.

— (Du 20). Il a fait beau et un très grand chaud cette semaine ; les avoines sont bien avancées, on les saye tous les jours ; elle sont remplies d'herbes de trèfle et de *penplùne*[78] et de chardons.

— (Du 27). Il a fait beau et chaud ; les avoines s'égrennent beaucoup. Il a fait un si grand orage (le jour?) et est beaucoup tombé de l'eau ; de grands coups de tonnerre, qui ont bien effrayé le monde (v. Duhamel, les 28 et 29, orages. E. N.).

Réfection du portail de l'église

— (Du 27). On a cette semaine fait le portail à neuf de l'église, en pierre dure et tendre ; les portes seront toutes neuves aussy, faites par le sieur Fontaine, de Vendôme, menuisier, et Herçant, maçon, qui a fait le portail, de Vendôme aussi. Ils ont *enterré un écrit*, sur ardoise (portant) le nom de M. le curé, du fabricier et (de) celui qui l'a faite, et la date du mois et de l'année.

— Foire de Blois, l'émail, la livre 40 sols, le sucre 28s la livre.

Septembre

— Le samedi 3, le bled nouveau litte, 17s.

— (Du 17). Il a fait beau *mener les fumiers ;* pourtant quelques jours bien mou ; il a tombé de l'eau, une grande nuée par orage (le jour?).

— Fin. Ce mois a été assez beau, sec, et de l'eau de temps en temps. On a été bien retardé à mener les fumiers.

Octobre

Passage de troupes

— Le premier jour, les cavaliers que l'on appelle *carabiniers*, habillés en blut, sont partis aller à Blois ; ils vont à Saumur. C'est les laboureurs de Lancé qui ont voituré leurs équipages : Piédallu, Cuvier, Requille, Gombault, Richaudeau et la veuve Pezière. Ils ont mené leurs voitures à Blois ; ils sont allé la veille coucher à Vendôme, et charger tout prêt pour le lendemain.

Vendanges

— (Du 15). On a commencé les vendanges à Vendôme et à Blois la semaine d'avant celle-ci (semaine du 3 au 10, le 5 à Pithiviers)[133]. Il fait très bon faire du bled et les terres (sont) bien trempées.

— Le samedy 22, le bled litte, 16s.

— Ce mois a été beau ; les terres ont séché trop pour faire les bleds et les premiers faits sont clairs.

(133) *Vendanges de 1763.* Nulle part les vignes n'ont gelé, dit Bordier, à la fin de may. Cependant il y eut de la gelée au clos de Brenière. M. Deschamps fit « 11 pièces de tris, 9 de second, *très vert, les raisins ayant gelé* ». Mais en may suivant, il vendit son premier vin 20 livres le poinçon franc deniers, et le second, 11 livres. Le vin était bon à vendre, non à boire ; en may précédent, il avait acheté 12 poinçons neufs pour 48 livres, il n'en employa aucun pour loger le vin de 1763, « attendu la mauvaise qualité du vin », déclare-t-il en 1764. Les frais de la vendange furent : 26 journées de vendangeux à 6 sols, 1 journée d'âne, à 15 sols, 4 journées de 2 hotteux, 4 livres. Le *Journal d'un Vigneron* dit : « deux poinçons au quartier de vin vert ; il valoit 12 livres le poinçon. »

Novembre

— Le samedy 5, le bled litte, 16s.

— (Du 5). La terre a trempé ces jours-cy, et les bleds lèvent *au parfait*[6], outre (sauf) les premiers (faits) où la terre étoit *casse*, qui sont bien clairs.

— M. Deschamps a commencé au jour de Toussaint à jouir de la ferme du Prieuré de Lancé. Nouveau fermier de la Prieuré

— Bardet de Saint-Amand épouse aujourd'hui 7 ou 8, Marie Mâne, à Lancé; il demeure de la Toussaint dernière à la maison neuve à M. Deschamps, au bourg de Lancé.

— Fin Ce mois a été assez beau pour la saison; il a fait de toutes sortes de temps.

Décembre

— Le premier jour il a tombé de l'eau presque toute la journée; ceux qui ont été à la foire à Chateaurgnault ont été bien mouillés.

— Le samedi 3, le bled litte, 15s.

— Le samedi 24, le bled litte, 16s.

— Fin. Ce mois a été assez beau, un peu humide, que quelques jours de gelée.

— (Résumé de l'année). Cette année a été bien bonne pour le grain et le vin et les chambres (chanvres); mais le grain et le vin ont peu de qualité à cause des pluies continuelles qu'il a faites durant la récolte des grains. Les vins ils sont verts et fort crus.

— 1764 —

Janvier

— (Du 14). Il n'a encore gelé que un matin, et tourjours a fait des brouillards et de la pluie à continuer; point froid.

— Fin. Il a tourjours tombé de l'eau, et des brouillards presque tous les jours; il n'a gelé qu'un jour avec une barbelée.

Février

— Le vendredy 3, à la foire, il tomba de l'eau presque toute la journée; on dit que la foire à été tambourinée pour la remettre au samedy suivant. (Rajouté). C'est vrai, il n'y avoit personne à la foire. Les eaux étoient trop grandes.

« Bled sur mer »

— (Avant le 8). Depuis le mois d'août le bled s'est enlevé et est allé à Nantes s'embarquer sur mer; il y en est allé une grande quantité, et a valu à Blois depuis 18 écus jusqu'à 20 depuis le mois d'aoust.

— Le mercredy 8, M. Venier, curé d'Azé, est décédé à Vendôme. Il étoit *polmonique*, âgé d'environ 44 ou 45 ans; il n'y pas été longtems curé.

— Ce mois a été assez beau, surtout le dernier (jour); on avoit commencé à faire de l'avoine, mais les derniers jours il a gelé.

Mars

— Le samedy 3, le bled litte, 16s.

Première neige

— (Du 3). Il a tombé de la neige et a fait un grand froid et de grandes gelées. Il n'a pas fait si grand froid de tout l'hiver que le 2 et le 3 de ce mois.

— Il a tombé de la neige depuis 15 jours de temps en temps; elle a fondu à mesure qu'elle tomboit. Le 6, jour de carême prenant au soir (mardi gras) il en a tombé une grande nuée, elle a commencé vers le jour couché et le mercredy des Cendres (le 7), la terre en étoit si couverte que l'on a bien eu de la peine à aller au Service à l'Eglise, et à (la) foire à Montoire; mais il n'y avoit de la neige que jusqu'au bois du Plessis-Fortias.

— (Du 10). Le temps s'est mis au beau; point de

gelée ni de pluie, et les terres *leurs*[24] labourent au mieux, et on fait les avoines *au parfait*[6].

— Fin. Ce mois a été très beau pour semer les avoines. On n'a point eu de débauche du tout; ce mois a été froid en son commencement ; après assez chaud.

« Bled sur mer »

— On continue d'envoyer du bled à Nantes. Sur la Loire à Blois, il y a un M. Réal qui en fait un *furieux* commerce ; il le fait moudre et envoie la farine, rien que la flùr, en des tonnes.

Avril

Eclipse de soleil ratée

— Le 1er, 4e dimanche de carême, il devoit arriver une éclipse de soleil. Les almenats la marquoient douze heures 3 minutes à Paris; on croyoit que l'on ne verroit goutte (elle devait donc être totale); elle devoit commencer environ 9 heures 1/2, et elle devoit finir à une demi-heure après midi. Et on ne s'est point aperçu plus d'obscurité qu'à l'ordinaire. Tout ce qui arriva, c'est que le temps étoit *fort chargé de nuages*, et même il *tomboit de l'eau* à l'heure de l'éclipse. Pourtant quelques-uns disent avoir vu le soleil coupé environ de la moitié, comme la lune dans son dernier quartier ; il avoit (disaient-ils) *les cornes* du costé du vent d'amont.

— (Du 7). Cette semaine le temps a été bien froid et pluvieux.

— Le samedy 28, le bled litte, 16s.

— Fin. Ce mois a été assez propre pour la saison, à la réserve du lundi de la semaine sainte (le 16); en la nuit du lundi au mardi il a tombé de l'eau toute la nuit, et il a fait une crue d'eau *terrible* en les prés et rivières.

May

Passages de troupes

— Il est arrivé des cuirassiers de troupes à Vendôme et Montoire et Savigny le 4 de ce mois.

— Le samedy 26, le bled litte, 15s 6d.

— Fin. Ce mois est bien sec, depuis la moitié du mois jusqu'à la fin, froid et de grands vents qui ont rendu les terres si sèches qu'on (n') a peu lever le reste des guérets, et sont encore à lever. Les bleds, avoines sont beaux, mais les orges sont en parties mortes.

— Les vignes n'ont pas épié beaucoup de raisins, mais ce qu'il y a est beau pour la saison.

Juin

Grêle le 27

— Fin. Ce mois a été bien sec et chaud. Le mercredy 27 il a tombé une nuée de grêle, qui a commencé à Chinon *proche d'Angers*, et est allé finir près d'Orléans. Elle a bien fait du désordre. Elle a passé par au-dessus du marché d'Herbault, Santené, Saint-Nicolas (des Motteux), Autrèche, Jussé et autres paroisses.

Juillet

Mariage de domestiques de curés

— Le samedy 7, le bled litte, 17s.

— Le mardy 10, François Fourrier, domestique de M. le curé, a été marié à la domestique de M. le curé de Villebarou.

— (Du 21). On (a) commencé à sayer du bled le mercredy 18 partout. Le temps est beau ; on met bien les bleds au dedans bien séés.

— Fin. Ce mois a été beau ; on (n') a jamais mieux engrangé les bleds que cette année, bien secs et bons ; pas une grande abondance, mais bien communs (bonne moyenne).

Août

— Le samedy 4, le bled litte nouveau, 17s ; le vieu bled litte, 15s 6d.

Clôture forcée du marché d'Herbault

— Le lundy 6, M. Fouré a fait cesser le marché au bled à 4 heures, à Herbault. Il y en avoit encore peu de

meseuré ; et environ de la moitié de vendu qui a resté à livrer aux marchands. Il a fait défense de meseurer aux meseureux, sous peine d'une pistolle d'amande, et même a fait saisir environ de 6 à 7 boisseaux à Martin Soulas, et transporté à une auberge par M. Mercier, de la Chapelle, huissier (et le motif ?).

— Il valloit le nouveau 22^{s}, la litte ; le vieu 17^{s} 6^{d}, la litte.

— (Du 19). L'*oust* des avoines a été bien *catéreux*, à cause des pluies ; les avoines sont beaucoup germées sous les javelles, principalement ceux qui ont été sayés par la pluie ou la rosée, et tiennent à la terre. L'aoust des avoines

— Fin d'août. Le temps s'est mis au chaud depuis la St-Louis (le 25). Les raisins font des merveilles.

Septembre

— Le samedy 1er, le bled litte nouveau, 18^{s} 6^{d}.

— On a commencé les vendange à Blois le 20 et à Vendôme le 23.

— Il a fait très bon *mener ler fumiers ;* point tombé d'eau du tout, que le dimanche 16, une bonne petite trempée. Les *terres blanches* sont beaucoup *mottues ;* on les casse de tous costés pour les mettre en guéret.

— Fin. Ce mois a été bien sec pour mener les fumiers et pour les vendanges. On a cueilli de très bons vins cette année.

Octobre

— Le 1er jour il a tombé de l'eau ; c'est un très beau temps pour faire les bleds.

— Le samedi 13, litte du bled nouveau, 17^{s} 6^{d}.

— Point d'orge au marché.

— Il a tombé de l'eau le 13 et avec un grand vent d'abas ; une bonne trempée ; les terres étoient bien séches, on ne peuvoit labourer.

— Samedy 27, point d'orge au marché.

— Fin. Ce mois a été bien beau; on n'a pas vu une plus belle couvraille; les bleds se sont faits *au parfait;* il est venu une bonne trempée le samedy 13 avec un vent très violent et de l'eau beaucoup; mais cela n'a pas empêché d'aller à charrue le lundi 15.

— Les vendanges sont finies aussy dès le commencement d'octobre, et on a bien cueilli du vin, et de très bon, par tout païs.

Réparations à l'église par le décorateur

— L'archevesque de Tours a fait rétablir le pilier du vent de galerne à pierres de taille, et le sangthuaire, à la fin de ce mois, de l'église de Lancé.

— Les Loges ont été prises au pied, la grange neufve (refaite à neuf) et les autres bâtiments bien rétablis.

Novembre

Le nouveau maréchal Renou

— Il y a un nommé Renou, maréchal de Vendôme, qui est venu demeurer dans la maison des Quesneaux, au bout du cimetière, pour faire valoir le métier de maréchal à Lancé, à la Toussaint 1764. Il est garçon natif de la ville de Vendôme.

— Le lundy 19, Renou, maréchal à Lancé, a été marié à une fille de Vendôme, une appelée Guillochet.

— Fin. Ce mois a été beau; toujours des brouées [52] et temps couvert.

Décembre

Vente de bois

— (Le 1er). On continue de vendre en détail le bois des Biards, dépendant des Souches. M. de Besay en a vendu aussy à lui appartenant, situés près les Biards et les bois perdus, par Blaise Rimbault du Saulé.

— Le samedy 15, le bled litte, 20s.

— (Du 15). Le temps a tourjours été humide ; des brouillards tous les jours.

Le nouveau receveur des Tailles

— M. de la Bersière, de Saint-Calais, doit commencer à être Receveur des Tailles, et des Vingtièmes de toute l'Election de Vendôme, le premier jour de l'an qui commence l'année 1765. Il demeure devant St-Martin à Vendôme, en une maison de feu M. Lenoir, qui a été bastie depuis 4 ou 5 ans.

« Verglas » le soir de Noël

— La veille de Noël le temps s'est refroidy, le vent s'est tourné d'amont avec un grand vent; le jour de Noël au soir. à une demi heure de soleil, la pluie a commencé, et la gelée aussi; de sorte que l'eau geloit à mesure qu'elle tomboit; le lendemain au matin, il y avoit un verglas aux arbres. Vie d'homme n'en a jamais tant vu; les branches des saules touchoient presqu'à bas. Les brins de chaume dans les champs étoient gros comme le doigt d'un homme; les branches des arbres plioient bien fort; et tous les jours vent d'amont, et bien grand, et une gelée pas bien forte, car le temps (étoit) toujours couvert.

— Le samedy 29, il n'y avoit presque point de bled au marché, ni d'avoine, ni d'orge, à cause du verglas; il avoit tombé de l'eau la veille au soir, qui avoit gelé à mesure; il étoit impossible de mener des chevaux ni charrettes.

— Le dimanche 30, le temps s'est adoucy; le verglas a commencé à fondre, et le lendemain au matin il n'y en avoit plus du tout; le temps tout en un gros brouillard que l'on ne voyoit que deux portées de fusil loin.

— Résumé de l'année. Cette année le printemps a été sec et l'été aussy, et une partie de l'automne. L'hiver n'a point été geleux, mais beaucoup humide. On a cueilli assez de bleds bien fins et bons. On les a mis en grange bien sées. Il n'y a eu que demi avoine; presque point d'orge ni vesce.

— Le vin est bien bon, et beaucoup ; il a valu 24 à 25 livres le poinçon, à Villiers, depuis les vendanges jusqu'à présent.

— 1765 —

Janvier

— Le samedy 5, le bled litte, 19s.

— (Du 5). Depuis Noël la pluie n'a presque point cessé tous les jours. Les chemins sont presque impraticables.

— On croyoit que le sel alloit *recmender* au premier jour de l'année, mais il n'en a été rien.

Vente de bois

— Les seigneurs du Bouchet ont vendu le reste des bois y dépendant ; la Haie du Bouchet depuis le marchais des Girards jusqu'au chemin d'Herbault à Lancé, et les bois de la *Passée aux Moines* et 800 pieds de chêne ; le bois du parc du Bouchet ; le jour des Rois, à Prépatour. (En marge). Celuy de la Haie du Bouchet est resté pour une autre année.

Décès de la femme Cransard

— Le lundy 14, la femme de Pierre Cransard, cabarettier, en la maison de M. Deschamps, est décédée et inhumée le lendemain. C'est le Père cordelier Poulain qui l'a enterrée *en le* cimetière.

— Le samedy 25, le bled à 19s 6d.

— Ce mois a été bien doux pour la saison ; il n'a point gelé qu'un matin à blanc du tout, et le reste a été rempli de brouillards, de petites pluies ; un temps mou et malsain.

— Monsieur le curé a eu une douleur dans une jambe, il a été sans dire la messe un dimanche et toute la semaine.

Février

— Depuis le premier jour il a toujours gelé assez fort, mais le 4 (lundi), foire de la Chandeleur, il a tombé de

la neige dès le matin, assez fort, qui doit faire tort à la foire.

— Le samedy 9, il a tombé de la pluie, de petite qui a fait fondre la neige, de sorte que le dimanche 10, il n'y en avoit presque plus, et a rendu une grande crue d'eau dans les prés.

— Le 13, il y tombé encore une nuée de neige, entre la nuit du 12 au 13; elle a fondu dès midy.

— Le samedy 16, le bled litte, 20s.

— Fin. Le temps a tourjours été beau et gelée, et un peu froid le matin. Il n'a point tombé d'eau ; vers la fin il a tombé de l'eau qui a rendu les terres si molles que on ne sauroit labourer les terres; ainsy, on (n') a pas encore commencé à faire de l'avoine.

Mars

— (Au milieu des mercuriales du 9). Gombault a fait assigner la Paroisse, et Percheron, collecteur en (pour) 1765, en surtaux; ils (le Tribunal de l'Election) ne luy ont donné que 9 livres de rabais, où il luy en appartenoit 21 livres, le dimanche 3 de ce mois. Demande en réduction d'impôts

— (Du 16). Cette semaine, on (n') a du tout labouré que lundy dernier (le 11), jusqu'à midy. La pluie a pris, et (il) a tourjours tombé de l'eau tous les jours; il a fait des crues d'eaux *terribles*. Ceux (les avoines) que l'on a faites sont *battues* et dures à porter des charrettes; on ne sait s'il en lèvera du tout de ceux-là.

— Le vendredy 22, du Lazare, litte du bled, 21s.

Cette semaine (du 17 au 23 inclus), il a fait assez beau; on a labouré; il n'y avoit presque point d'avoines faites les semaines avant, et encore elles sont *battues comme des places* (aires) de *granges;* on ne compte pas qu'elles puissent lever.

— Les chevaux sont bien chers, M. (Marin) des Prix d'un cheval

Brosses a vendu son étalon à St-Mandé, 60 livres avec son équipage de limon et collier, il avait plus de 20 ans, et encore il étoit borgne.

Emprisonnement

— Le samedy 23, trois huissiers et deux archers de Vendôme, ont été chercher un appelé Diard et sa femme, et *un enfant de trois mois,* pour les mettre en prison à Vendôme.

Cherté du beurre

— La semaine du jour du Lazare à Vendôme et la semaine suivante, il y a eu du beure à 18 sols la livre, et une femme qui en avoit 4 livres les a vendues à raison de vingt sols la livre.

— Depuis le vendredi 29 on (n') a peu faire de l'avoine à cause de la pluie qui a tombé ; les terres sont pleines d'eau.

Fin. Le temps a été bien inconstant tout le mois de mars ; on (n') a pas encore demi fait les avoines.

Avril

— (Du 13). Depuis que le mois d'avril est entré il a fait beau ; on achève de faire les avoines.

— Le samedy 20, le bled litte, 20^{s}.

May

— (Du 1er au 4). Depuis que le mois de mai est entré le temps s'est baissé, et (il) a tombé de l'eau pendant quelques jours, pour (ce qui a permis de) lever les guérets.

— Le samedy 4, le bled litte, 19^{s} 6^{d}.

Le veuf Cransard et la veuve Bonneau

— (Après le 4) ... Dès le my-avril, à Françay, et a eu un ban avec une veuve Bonneau, domestique chez Alexis Noulin, à Toufleury, paroisse de Gombergean ; et après le premier ban, led. Cransard est allé arrêter (défendre de publier) les bans à St-Cire (du Gault), Gombergeau et Lancé. Lad. veuve a sommé Messieurs

les curés de publier le reste (les 2 autres bans), et après les publications (comment! elles ont eu lieu quand même?), lad. veuve a fait assigner led. Cransard à l'officialité, à Blois, la seconde semaine de may.

Gelée blanche le 27 may

— Le lundy de la Pentecôte, qui est le 27 may, il a gelé à bland ; les bois étoient comme un verglas. Et le jour de la Pentecôte, environ 5 heures du soir, il a tombé une nuée de grêleaux, comme au mois de mars.

Grêle

— Fin. Ce mois a eté bien sec et froid. Les bleds sont bien petits ; (dans) les terres landas, le bled s'est encore *entretin*. Les avoines sont belles. Les vignes sont belles aussy pour la saison (il ne dit pas qu'elles soient gelées du 27? E. N.).

Juin

Grêle à Sainte-Anne

— Le jeudy 6, jour de la Fête à Dieu, il a tombé une nuée d'eau et de grêle qui a fait beaucoup de perte en la paroisse de Ste-Anne, près Vendôme. Il en a passé une pareille à la réserve qu'il n'y avoit que de l'eau à Herbault, le même jour, environ la même heure.

— Fin. Ce mois a été bien sec.

Juillet

— Le jeudy 4 (St-Martin d'été), le bled litte, 24ˢ.

— Le jour de St-Pierre (29 juin!) il a tombé de l'eau toute la journée et toute la nuit, bien *d'amodérance*[48] qui a bien *fait plaisir* aux avoines.

— On a commencé à sayer du bled le 23 de ce mois. Les bleds sont petits, il y a beaucoup d'herbes ; on les *saie ras terre*.

— Le samedy 27, le bled litte, 24ˢ.

— Fin. Ce mois a été hâleux vers la fin, et chaud, beau, sans pluie. On n'a jamais eu plus beau temps pour mettre les bleds au dedans, et bien secs.

Août

— Le samedy 3, le bled litte, 24s.

— Il a toujours valu le même prix tout le mois.

Aoust trop froid puis trop chaud

— Le commencement, la première semaine, a été hâleux, et chaud ; mais la seconde a été aussi froide que la précédente a été chaude, et des pluies froides qui tomboient de temps en temps, de sorte que les *ousserons* étoient obligés d'aller chercher des abris pour boire et manger ; cela a duré jusqu'au 26 de ce mois. Après, la chaleur a pris tout à coup, et (il) faisoit si grand chaud que le monde ne pouvoit pas *durer* dans les champs, en plein midy.

— Fin. Ce mois a été assez beau ; on a mis les bleds sans mouiller au dedans, il (le mois) a été chaud au commencement et le milieu très froid ; la fin, d'une chaleur extraordinaire. Il a tombé pendant le froid quelques giboulées bien froides, et la chaleur a grillé beaucoup de raisins aux vignes.

Septembre

— Le samedy 7, le bled litte, 26s.

— Foire de Blois, le sucre, 17 sols.

Sédition à Blois pour garder le blé

— Le bled a valu à Blois cent francs le muid pendant toute la foire ; et même il s'est fait une sédition ; des femmes ont haché des poches qui alloient (qu'on portait!) au bateau, pour l'embarquer (le bled) sur la rivière ; on a mis quelques femmes en prison, et on a écrit en Cour pour cette affaire.

— (Du 21). La sécheresse continue tourjours ; les guérets sont en très mauvais état ; on a mené les fumiers sans peine.

Vendanges

— On a commencé les vendanges, à Blois, dès lundy 16. Les vendangeux sont à bon marché.

— Le samedy 28, le bled litte, 27s.

— La sécheresse continue tourjours.

— Fin. Ce mois a été assez chaud et sec, sans eau, pourtant une petite pluie qu'il tomba le samedy 21 et une petite pluie le samedy 28 ; mais il n'y paraissoit pas à la terre ; la poudre n'étoit pas détrempée.

Vendanges de 1765

On vendange partout et la vendange est belle, sans le (s'il n'y avait du) grillé; point du tout de pourri, sur tous les (raisins) blancs; les noirs ne sont pas si beaux[134].

Octobre

— Le vendredy 4, il a fait un si grand vent qu'il a arraché deux des ormeaux du marché de Montoire.

— Le samedy 5, le bled litte, 28s.

Le samedi 12, le bled litte, 30s.

— (Du 12). Il fait bon faire du bled, la terre est bien trempée.

— (Du 26). Il a fait une des belles couvrailles que l'on ne voie point; un temps lent et beau; point du tout de débauche, et les bleds lévés dans 8 jours après qu'ils sont faits.

Novembre

(Le prix du bled oscille de 29s à 30s).

Première gelée

(Du 23). La gelée a pris cette semaine, et un temps bien sec, et un grand froid.

(134) *Vendanges de 1765.* Malgré la gelée blanche du 27 may, M. Deschamps a pu écrire : « j'ai cuilly cette année 21 poinçons de vin, dont 13 de tris et 8 de second vin », toujours en 7 quartiers. Le *Journal d'un Vigneron* dit : « Il y eut 3 poinçons et un quart de vin (trois pièces et demie) de bon vin. Il valait 22 livres le poinçon ». En may suivant, M. Deschamps vendit 15 poinçons de premier vin, 27 livres le poinçon, nud. Il avait, avant la vendange, acheté 12 poinçons neufs qu'il paya 45 livres.

Décembre

— Le temps a été tourjours froid, jusqu'au samedy 7 que le vent s'est tourné d'abas, et a tombé de la pluie presque toute la journée.

— La Conception s'est adonnée le dimanche (8), et a été remise au lundi suivant.

— Le samedy 21, le bled litte à 30s.

En marge : Le Dauphin est décédé le 20 de ce mois.

Première neige

— La première nuée de neige a tombé la nuit du 21 au 22, et dès le samedy (21) il en est tombé un peu, et de la pluie.

— Fin de ce mois et de cette année. L'hiver de cette année, il n'a fait que des pluies et crues d'eau *terribles* jusqu'à la fin de mars. On (n') a commencé à faire de l'avoine qu'à la Notre-Dame de Mars (le 25), et le reste de l'année a été seiche jusqu'à la fin. Les bleds n'ont pas été en abondance, ni les avoines, ni orges, mais commune (ordinaire); et les grains, surtout les bleds, il y a longtemps que le grain n'a été si bon, aussi bien que l'avoine et orge. Les vins sont bons aussy; il tomba de la pluie *en le* temps des vendanges, qui a été cause que l'on recueillit du vin d'avantage, et est très bon.

— Il a fait de grandes chaleurs dans le mois d'août, et grand froid aussy, *à* chercher l'abri pour diner (v. le mois d'août), et plus tard l'ombre pour diner aussy. Il y a du temps qui n'a fait une aussi grand chaleur que cette année.

— 1766 —

Janvier

— Le samedy 4, le bled litte, 30s.

— Les fortes gelées ont commencé le 27 décembre dernier, et continué sans neige en ce païs icy, avec un grand froid et vent.

— Le mardy 7, le Roy a envoyé des ordres pour faire un service à Monseigneur le Dauphin qui est décédé la semaine passée (non! l'ante-précédente). On doit commencer à St-Martin (de Vendôme) le 7; le 8, à la Madeleine; le 9 à St-Bienheuré; ainsi de toutes les autres (paroisses) en suivant; on n'a point encore eu d'ordres aux campagnes pour en faire.

— (Du 11). Depuis (la) dernière feste de Noël il a tourjours gelé très dur, et vent d'amont bien froid; il gèle partout dans les maisons. C'est le vendredi 10 qu'il a fait le plus grand froid.

— Le samedy 25, Vendôme, litte du bled, 30s.

— Il a fait de fortes gelées cette année et de grands froids. La gelée a duré depuis la St-Jean de Noël (27 décembre) jusqu'au 24 janvier et tourjours gelé. L'eau bénite de notre bénitier a gelé le vendredy 10, à costé de la cheminée, dans le jour, et a dégelé le samedy 11.

Février

— La neige a commencé à tomber le jeudy 6, et continue; il y en a couvert les bleds qui sont en terre.

Battues aux loups

(Du 6). Le Grand-Maître des Eaux et forests a ordonné une chasse aux loups; on s'est assemblé (dimanche 2?) devant le château du Bouchet-Touteville; il y avoit Crucheray, Nourray, Lancé, Gombergean, Pray et Lancôme, un homme de chaque feu. *On a tué un renard,* au clos Mouchard, et tiré quelques loups près Puterreau; on y a fini la chasse. Les Messieurs ont congédié le monde.

Le lendemain, on s'est assemblé au Plessis-Fortias: St-Amand, Prunay, Huisseau, Villerable, Villiers-faux, Sasnières, Ambloy. *On n'a rien tué;* il faisoit trop grand froid et grand vent.

— Le samedy 15, le bled litte, 30s.

— Madame des Brosses est décédée le 17[135] et a été inhumée *avec un cercueil*[136] *en le*[7] cimetière, à costé de M. son mari qui est décédé le 8 mars 1761.

— Fin. Ce mois a été a été sec et geleux et froid. Le (dégel? mot enlevé) n'a pas percé.

Milice (Note A.).

— La milice est venue (a été publiée) le dimanche 23; nombre des paroisses accolées : Houssay, Lancôme, Lancé, Gombergean, Pray, St-Rimay, St-Amand, Nourray, Longpré, Huisseau, Villiers-faux, Ambloy, Sasnières et Marcilly, à tirer le 16 mars (14 paroisses). En marge : *un* milicien.

(135) *Les époux Des Brosses-Crosnier*. Bordier a noté (*Bulletin*, 1901, p. 64) la mort du mari, notable de Lancé. Voici son acte de sépulture : « L'an 1761, le 9e jour du mois de mars, le corps de Charles Marin des Brosses, fermier général du Prieuré, mort hier âgé de 63 ans..., a été inhumé dans le cimetière, en présence de dame Marie Crosnier, son épouse, de M. Charles-René Marin, prestre, et René-Côme Marin, ses fils; de dame Marie Marin, sa fille, femme de Me Mathurin Deschamps, notaire royal, et de M. Pierre Deschamps, notaire royal et président du grenier à sel d'Herbault, son gendre (Registres de Lancé) ». La liève de Marmoutiers dit de lui en 1754 : « le fermier est honnête homme, riche et payant bien, quinteux, se donnant peu d'inquiétude pour la conservation des droits du prieuré, grand jureur, mais sans politique ». (*Bulletin*, 1876, p. 281). — « L'an 1766, le 18 février, inhumé Marie-Françoise Crosnier, veuve Charles-Marin des Brosses, âgée de 66 ans, en présence de Charles-Roch Marin, prestre, curé de Nourray », qui en 1780 était procureur et économe de l'Oratoire à Vendôme.

(136) *Enterré « avec un cercueil »*. Il fallait que ce « dernier vêtement » fût bien rare encore au XVIIIe siècle, pour que Bordier se crût obligé de signaler son emploi. Alors que, pendant des siècles, on avait logé les cadavres dans des cercueils en pierre, c'est-à-dire chacun en son domicile, l'habitude d'enterrer dans les églises, c'est-à-dire tous en tas dans le même pourrissoir, avait fait supprimer tout ce qui pouvait gêner l'entassement. Et l'on transportait le cadavre, roulé dans son suaire, sur une civière portée sur les épaules de quatre hommes. Dans le Perche, à cause des chemins macabres, c'était au bout de

Mars

— Le samedy 15, le bled litte, 30s.

— Le dimanche 16, jour de la Passion, les garçons des paroisses ci-dessus désignées (se sont réunies) pour faire *un* milicien. Les laboureurs qui ont (qui payent) 50 livre de taille et deux charrues, exemptent un garçon; et les bergers qui ont au-dessus d'un cent de moutons sont aussy exempts. Il se sont trouvés au nombre de *trente deux* à tirer au sort. Le sort est tombé au 19e, à un appelé Sidenne, de Houssay, de 5 pieds 2 pouces 2 lignes, pieds nus, âgé de 23 ans. **Milice et Milicien** (Note A)

— (Du 16). Depuis que le mois de mars est entré, il a fait chaud, beau et sec.

— Pâques, le 30 mars.

— Fin. Ce mois a été bien sec et chaud jusques à la mi-mars, et le reste à été neigeux et froid et geleux, pluvieux et mauvais froid.

Avril

— Le samedy 11, le bled litte, 30s.

— L'eau-de-vie à Blois vaut 14 sols la pinte.

— Le mercredi (23), jour de St-George, le bled, 29s.

quatre perches. C'était fort imprudent, car lorsqu'il prenait envie au défunt de ressusciter, rien ne pouvait l'en empêcher.

Vers le temps de Pierre Bordier, quatre porteurs allaient d'un bon pas conduire à l'église, puis au cimetière de Naveil, le corps d'un mari de la Lézonnière qui, pendant sa chienne de vie, avait bien battu sa femme. Le convoi descendait le tertre qui descend, qui dégringole plutôt, à Brenière. Au premier tournant, la haie déjà mal taillée accrocha les porteurs, un flottement se produisit, et les porteurs désunis donnèrent de telles saccades que le mort se réveilla; il fallut revenir au logis. Mais trois ans après, ce faux mort remourut ; et la femme, qui n'avait cessé d'être battue, suivait le cortège, en criant d'une voix éplorée : « Prenez bien garde aux haâs!! »

Fille hâtive

— Le 17 février 1744, il a été marié une fille du s. Proux (Proust), messager de Tours à Vendôme, âgée de *treize ans,* avec un nommé Aliphonce ; et la fille (non! la veuve) a été remariée au s. Berlault, carabinier, en garnizon à Vendôme.

— Fin. Ce mois a été beau, sec, chaud ; froid dans son commencement, *barbeleux*, pluvieux. Les avoines sont belles à faire plaisir, et les bleds, dans les bonnes terres bien fumées et bien grasses, sont beaux.

May

— Le jeudy 1er, il a fait une petite pluie douce, et bienfaisante aux fruits de la terre, et chaud.

— Le samedy 10, le bled litte, 30s.

— (Du 10). Ce mois a été bien pluvieux depuis qu'il est entré.

— Le samedy 31, le bled litte, 28s.

— Fin. Ce mois s'est mal comporté; tous les jours il a tombé de l'eau et froid. Les bleds viennent du costé de Châteaudun au marché de Vendôme. On compte qu'il y a au marché du dit Vendôme 50 muids de bled. Il a valu 34 sols à Chateaurgnault.

Juin

— Le samedy 14, le bled litte, 29s.

— Le samedy 28, le bled litte, 30s.

— Fin. Ce mois a été sec, tendre, chaud et froid (tout réuni !)

Juillet

— Le samedy 12, le bled litte, 32s.

— Le 13, M. Quetin, curé de Gombergean, est décédé, inhumé le 14 (voir au 21 novembre 1755, sa prise de possession, et au 25 septembre précédent, la mort de son prédécesseur).

— Le samedi 19, le bled litte, 32s.

— Il tombe tous les jours de l'eau ; les bleds rouillent tous les jours ; les herbes sont en si grande quantité qu'elles font dépérir de jour à jour les bleds, et tous autres grains en terre qui ont eu si belle apparence.

Les vignes sont dépéries au moins de moitié.

— Le samedy 26, le bled litte, 34s.

— Fin. Ce mois s'est mal csmporté pour les biens de la terre, beaucoup pluvieux.

Aoust

Le vendredy 1er, on a commencé à couper du bled bien rouillé ; le grain est si menu qu'il ne rendra guère de fleur. Il est rouillé presque partout. Les bons et forts bleds des varennes sont presque tout perdus.

— Le samedy 2, le bled litte vieux, 33s ; le nouveau, 30s.

— Le samedy 2, on a roué à Vendôme un homme de Mazangé, dans le marché de Vendôme. Il y avoit 4 bourreaux ; on l'a mené la nuit à l'arche du Mauvais Pas, où il est exposé sur la roue. Un roué

— Le samedy 9, le bled litte vieux, 36s.

— (Du 9). Il n'a point tombé d'eau depuis le samedy 26 juillet ; toujours un très beau temps pour serrer les bled.

Il y avoit à Chateaurgnault du bled vieu de 40 sols, et à Montoire de 52 ; le vieu aussy à Herbault de 40.

— Le samedy 16, le bled nouveau, 30s. ; le vieu 35s 6d.

— (Du 16). Il n'a point tombé d'eau depuis que l'on a commencé à sayer du bled ; point trop chaud ni froid.

— (Du 23). Il n'a point tombé d'eau depuis avant le mois d'aoust jusqu'au jour de St-Louis (le 25) qu'il en (est) tombé un peu, et toujours frais, chaud et beau.

Il y a longtemps que l'on (n') a vu tant de tas de paille

que cette année, et tant d'avoine, surtout fourrage, *pamplune*[78] et trèfle dans les avoines. Tous généralement ont mis de l'avoine dehors; il n'y a guère de grain, et encore il n'est pas bien bon.

— Le samedy 30, le bled litte, 31s.

— Fin. Il a toujours fait bien sec; il n'a tombé de l'eau que le jour de la St-Louis; elle n'a qu'eterisy la poudre un peu. Vie d'homme sur terre n'a vu une pareille récolte de fourrages d'avoine... des herbes qui sont dedans.

Septembre

— Foire de Blois, le sucre, 17s la livre.

— Le samedy 20, le bled litte, 34s le nouveau, point de vieu.

— (Du 20). Il a tourjours fait chaud et bien sec mener les fumiers.

— (Du 27). Les hommes batteux, 15 sols.

— (Du 27). Il continue tourjours à faire sec; il ne tombe point d'eau.

— Fin. Il a été tourjours bien sec; il n'est venu de l'eau que le jour de la Notre-Dame de septembre (le 8) dans la nuit, au soir du samedy au dimanche (du 6 au 7), une petite trempée.

Octobre

— Le samedy 4, le bled litte, 32s.

— Il a tombé de l'eau le dimanche 5 un peu; cela a *fait plaisir* à la terre, pour commencer à faire des bleds.

— (Du 26). Il n'a point tombé d'eau depuis le 5 de ce mois et a tourjours fait grand hâle. Les terres sont si sèches que l'on ne puis presque labourer.

Réparation du chocher

— Le grand Charles, couvreur à Vendôme, a entrepris le clocher (de Lancé) à réparer. Ils y ont mis le plomb tout neuf avec des liens de fer pour le tenir, car il ne

tenoit qu'avec des clous; il manquait; ils ont refondu le vieux plomb.

— Ce mois a été bien chaud et sec sans eau qu'une petite pluie qu'il a tombé environ la St-Denis (ce serait le 9, mais v. suprà, c'est le 5!)

Les vendanges n'ont pas été bien abondantes, mais le vin est passablement bon [137].

Les avoines ne rendent guère; cela cause qu'elle est bien chère. Vie d'homme n'a vu une pareille (quantité) d'herbes qui sont dedans; trèfle, *panplune,* chardon, et de toutes sortes d'herbes qui l'empèchent de rendre au boisseau. Les bleds sont en ce païs icy presque rouillés, reversés, et ont rendu assez à paille, mais 30 et quelques gerbes au septier, meseure de Vendôme.

Novembre

— Le samedy 1er, le bled litte, 34s.

— Le mercredy 12, foire (de St-Martin).

— Le samedi 22, le bled litte, 30s.

Fin. Ce mois a été tourjours beau; les bleds lèvent *au parfait* [6]; il fait encore bon en faire.

Décembre

— Le samedy 27, le bled litte, 27s 6d.

— Ce mois a été bien sec et beau; les bleds sont assez bien levés, cependant ils se trouvent un peu clairs.

(137) *Vendanges de 1766.* « Les vignes rouillées, dit le *Vigneron Vendomois,* il y eut 2 poinçons au quartier de vin médiocre; il valait 24 livres le poinçon ». De 20 à 24 livres à Thoré, en décembre 1766, dit Bordier. C'était-là du vin de paisan. M. Deschamps cueillit cette année-là 20 poinçons de vin rouge dont 12 de tris et 8 de lignage. Il vendit son vin de tris un an après, 35 et 40 livres le poinçon, et en outre 5 sols pour le vigneron par pièce. En janvier 1768, il le vendit « 60 livres franc de tous droits ». A cette date, il vendait au même prix de 60 livres, son vin de lignage franc de tous droits. Il faut dire que la récolte de 1767 fut lamentable.

— L'année n'a pas été bonne par tout païs. Les bleds sont rouillés presque en tout le païs bas. Les avoines sont remplies d'herbes ; vie d'homme n'en a tant vu, du trèfle et de la pemplune ; le grain en est assez bon, mais ils ne rendent guère à grain.

Vin et prix

— Le vin est assez bon mais la récolte est petite. Le vin commun à Thoré vaut 20 livres la pièce, jusqu'à un louis d'or (24 livres).

Le printemps a été beau, quoique froid. Le commencement de l'été a été bien tendre, et la fin chaude et sèche ; l'automne, chaude et sèche, mais bien sèche jusqu'à la fin.

— 1767 —

Janvier

— Le samedy 3, le bled litte, 28^{s}.

— Le jeudi 8, il a tombé une nuée de neige qui a couvert la terre, toute couverte, à ne voir rien que de la neige ; et qui a fondu le jeudi (15) et le vendredi suivant (16).

— Le samedy 24, le bled litte, 27^{s}.

— Fin. Ce mois a été geleux et bien froid et beau pour la saison.

Février

— Le mardy 3, à la foire, le bled litte 26^{s}.

Milice (Note A)

— (Du 7). Les milices sont venues pour tirer au sort ; les paroisses sont jointes comme à l'ordinaire, 14 ou 15 pour en faire *trois*.

Le temps est beau pour la saison ; point de pluies du tout.

— Le samedy 14, le bled litte 26^{s}.

Soldat enragé

— Il y a un cavalier à Vendôme qui a été mordu d'un chien enragé ; et le cavalier est enragé le samedy 14, et il s'est tué lui même en une chambre à force de sauter.

— Le 15 de ce mois on a reçu l'ordonnance de la milice; il n'y a que 12 paroisses pour faire *trois* miliciens, St-Rimé, Houssé, Sasnières, Ambloy, Huisseau, Longpré, St-Amand, Lancé, Nouré, Gombergean, Pré, Lancosme. On doit tirer le 6 mars prochain, à Vendôme, 8 (heures) du matin.

Milice et Milicien (Note A)

— (Du 21). Le temps est pluvieux et chaud et beau; les bleds font des merveilles.

— Fin de ce mois : il a été tendre et chaud, propre aux bleds.

Mars

— Le 6 mars, les garçons (desdites 12 paroisses) ont tiré pour la milice à Vendôme *en la Chambre de ville.* Ils se sont trouvés au nombre de 26 à tirer pour faire 3 miliciens. Le sort a tombé le premier à Jean Vallée, charron, de Francé, le second, le 7e ou 8e, de Sasnières, et l'autre, le 13e, d'Ambloy.

Milice et Milicien

— (Du 14). Il a fait beau, froid, chaud; il fait très bon faire de l'avoine; il y a beaucoup d'herbes qu'on appelle *achée*[38]; on ne peut labourer (la) où on n'a point chaumé.

— Le 18, Me Mathurin Deschamps, notaire à Lancé, a été inhumé *en le* cimetière[138].

Mort de Mr Deschamps notaire

— Le samedy 21, le bled litte 28s.

(138) *Mort de Me Deschamps, notaire.* C'était le successeur et le 6e enfant de mon quadrisaïeul Deschamps-Chevaye, décédé en 1745 (v. notes 72 et 92). Voici son acte de sépulture aux registres de Lancé. « L'an 1767, le 18 mars, inhumé Mathurin Deschamps, notaire royal, décédé hier, âgé de 45 ans 4 mois, en présence de Jean Deschamps, son frère; Pierre Requille et Jacques Gombault, ses beaux-frères; Jean-Félix Deschamps, son neveu, praticien, (devenu plus tard notaire royal à Vendôme, et en 1780 son gendre, à telles enseignes que sa femme venait toujours faire ses couches au Prieuré); Charles-Roch Marin des Brosses, curé de Nourray, René-Côme Marin des Brosses,

— Fin de ce mois. Il a été beau pour faire l'avoine et un très beau temps; les terres étoient remplies d'herbes et racines de *méaline?* et autres racines, dans les *terres noires* et les *landas* marnés, mais elles se mettoient bien en guéret; on ne donnoit qu'un tour de herse.

Avril

— Sept décès, fin mars et début d'avril.

— Le vendredy du Lazare, 3 avril, le bled litte 27s.

— (Du 3). Beau temps qui continue.

Cherté des vaches

— (Du 11). Les vaches sont au prix de l'argent; on ne les a point vues si chères qu'elles sont, depuis *les années des billets* (Law's Systèm) en 1721 et 1722.

Prix de chevaux

— (Après le 18). J'ai vendu un cheval noir âgé de 18 ans 30 écus, et un gris de 6 ans, le jour du Lazare à Vendôme, 100 livres. — J'en ai acheté un de 4 ans 150 liv. de Quentin, de Villaine, paroisse d'Ambloy.

Mai

— Le samedy 16, le bled litte 25s 6d.

Opérateur et son théâtre

— Il y a un Monsieur Opérateur qui a fait dresser un

marchand, ses beaux-frères, à cause de Marie Marin des Brosses, son épouse. »

La liève de Marmoutiers disait de lui en 1754 : « Le fermier des Brosses vient de marier une de ses filles au sieur Deschamps, notaire à Lancé, qui est arpenteur royal et connaît d'ancienneté les dépendances de sa ferme aussi bien que lui-même, ayant de tout temps demeuré à Lancé, et à la *porte dudit prieuré* ». Aussi 2 ans après la mort de son beau-père, il devint lui-même le fermier de la Prieuré, à la Toussaint 1763 (v. supra); en 1762 il avait fait construire « le Pavillon » juste en face la Prieuré (v. supra).

Dès le mois d'août suivant, son beau-frère, René-Côme, mari de Marie-Marthe Habert, est qualifié de notaire royal. En mars il était marchand ! Ce fut son successeur. En 1772 il assista au mariage réparateur de Pierre Bordier.

théâtre *en le* marché, à Vendôme; ils sont de compagnie 22; ils en ont fait dresser un autre dans la Halle, pour jouer le soir; ils seront enfermés; il en coûtera pour les voir jouer 24ˢ, 12ˢ et 6ˢ. (Cher!)

« Sacriste, sonneux et maître d'école »

— Le jeudy 21, le sieur David, *sacriste* et maître d'école à Lancé, s'est en allé d'où il étoit venu, à Blois, pour être aussy maître d'école à En Vienne-lès-Blois. Il y a été (ici) 7 ans; il avoit été reçu le 30 mars 1760 (Voir avril 1760).

Point de légitimation sans mariage

— Le mercredy des Rogations, 27 mai, il a été baptisé une fille issue de René Petit, fermier de *la Troine*, avec la nommée Malu sa servante; c'est Morin et sa fille qui ont servi de parrain et marraine. Il (le père) a signé l'extrait de baptême, et deux témoins *pour la rendre légitime. Tout cela ne sert de rien; il faut être mariés pour estre légitime* [139].

— Fin du mois. Le temps s'est mis à la pluie; il tombe de l'eau tous les jours, et des vents fort impétueux depuis quelques jours.

(139) *Pour légitimer, il faut épouser.* « L'an 1767, le 27 may, a été baptisée Marie née aujourd'hui de Marie Mallu, *servante* de René Petit, homme veuf, laboureur, fermier de la métairie de la Troisne (paroisse de Lancé), lequel nous a dit, déclaré et confirmé par la signature cy-dessous, et en présence de François Gaudin, journalier, de Pierre Grantsard, cabaretier, témoins soussignés, être le père de l'enfant. Le parrain, Michel Morin, marchand; la marraine, Marie Morin, fille dudit Michel, aussi témoins de la déposition dudit René Petit ». Signé : René Petit, Pierre Grantsard, J. Gaudin, Desnoyers, curé.

Mariage antérieur, légitimité; mariage subséquent, légitimation; mais, alors comme aujourd'hui, l'enfant conçu dans l'adultère, ne pouvait être légitimé par mariage subséquent (droit romain, lois canoniques, ancien droit français). Pauvre servante, elle ne savait pas tout cela! Et René Petit dut être stupéfait, lui qui avait copié les exemples d'Henri IV et de Louis XIV, de ne pouvoir obtenir les mêmes résultats.

Juin

— Le samedy 13, le bled litte 26^s 6^d.

— (Du 13). Il a tombé de l'eau tous ces jours ici. La récolte promet assez. Les bleds sont *tardy ;* ils ne commencent qu'à épier, et sont grands comme l'année passée en épiant.

Opérateurs et théâtre

— Les opérateurs ont dansé sur la corde : un jeune garçon, une fille et un autre homme ou garçon ; ils s'enlevoient plus haut que le théâtre.

— Le samedy 27, le bled litte 25^s.

— Fin de ce mois. Il a été assez pluvieux, sans tomber de grandes pluies ; froid et quelques jours de chaleur.

Juillet

— Le samedy 4, jour de la foire de St Martin, le bled litte 25^s.

Nouveau sacriste, etc.

— Le dimanche 12, on a reçu Tondereau pour estre sacriste à Lancé aux conditions de David.

(Cetera desunt, page déchirée.)

Aoust

— On a commencé à sayer du bled le 3 de ce mois partout.

— Le vendredy 14, le bled litte 26^s, le vieu ; le nouveau 25^s.

— Il a fait beau mettre les bleds *en les granges*. Il y a bien dans les bleds de *la langue de pivert* (?) et du *pied de chat* (?) et beaucoup de *noir* et du bled brûlé.

— Les eaux sont si basses que les meuniers ne peuvent fournir le peuple de farine, et est bien affligé de ne pas avoir de la farine pour du grain.

— Fin. Ce mois s'est bien comporté, il a fait assez chaud et sec, et pluvieux. (Le bas de la page manque).

(Ici M. Nouel a terminé ses extraits ; « le papier manque : Fin 10 novembre 1899. E. N.) » J'ai pu lire encore ceci :

Septembre

— *Beau temps et chaud pour la saison.*

Novembre

— Mort du curé d'Ambloy.

La dyssenterie

— Le curé de Pezou est décédé cette semaine, de la maladie du curé d'Ambloy, qui est le flux de sang qui règne beaucoup par tous les pays icy. Le Roy a envoyé de la viande, pour *gouverner* les malades qui ont cette maladie. Il y en a jusqu'à 20 dans cette paroisse. Les chirugiens se sont partagés la ville de Vendôme ; ils ont chacun paroisses pour visiter les pauvres malades.

Vendanges

— (Après le 17). On travaille *à force* à faire ses petites vendanges[140] ; il a fait chaud et beau, toute la semaine. Les terres et les bleds... font au mieux en toutes sortes de terres.

— Fin de ce mois. Il a été tout à fait propre pour tout... à faire les blés, les vendanges, et tout en général. Il n'y a point du tout de fruits cette année.

— Le flux de sang règne toujours. C'est une *grande pittié*.

Décembre

... Toujours des brouillards, peu de pluie.

(Le registre se termine sur cette note marginale : Mort de la Reine.) (25 juin 1768.)

FIN

(140) *Vendanges de 1767*. Lamentables ! « Vignes gelées d'hiver ; vin vert, dit le *Vigneron Vendomois,* et il n'y en avait que un poinçon en six quarts (de quartier, c'est-à-dire 6 boisselées) ». M. Deschamps ne cueillit qne 4 poinçons de tris et 2 de lignage. Et en janvier suivant, il vendit les 4 poinçons de tris au prix du vin de 1766, 60 livres le poinçon, franc de tous droits ; le second vin, 40 livres.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

---

114. — 1732, 28 octobre. — Mémoire au conseil présenté par le sieur Sébastien Renou, propriétaire du Plessis, à Sargé, au sujet de ce qui suit : Feu Me Renault Marchand, vivant sieur de Beauchesne, avait droit de prendre sur feu Me Louis Vérité, vivant procureur fiscal à Bouloire : 1o 20 livres 10 sols de rente, par contrat du 7 juillet 1694; 2o 40 livres de rente par contrat du 28 novembre 1700. Après le décès dudit sieur Loùis Vérité, ses biens furent partagés en cinq lots. Le premier échut à Louis Vérité, sieur du Plessis, à charge de payer 30 livres de rente à dlle Jeanne Le Marié, veuve de Me Renault Marchand; le second à François Vérité, à charge de 30 livres 10 sols de rente à ladite demoiselle. Depuis ces partages, ledit Louis Vérité, sieur du Plessis, étant décédé, le lieu du Plessis, situé paroisse Saint-Martin-de-Sargé, qui lui avait appartenu, fut acquis de ses héritiers par le sieur Sébastien Renou, par contrat du 16 novembre 1723, et les lieux des Roquinières et de l'Aubépin par le sieur René Le Villain de la Vassorerye, par contrat du 15 mai 1725, sans spécification d'aucune rente. Me Jacques Massue, mari de dame Louise Marchand, héritière dudit feu sieur de Beauchesne, fit assigner ledit sieur de la Vassorerye en paiement desdites rentes. Ce dernier fit reporter la procédure sur dlle Anne Vérité, veuve Pierre Brossard, fille et héritière dudit feu sieur Vérité, laquelle à son tour reporte toute la procédure sur ledit sieur Sébastien Renou. Signé : Berthereau. (*Pap.*)

115. — 1737, 13 septembre. — Bail perpétuel passé pardevant Bernard Riel, notaire à Saint-Calais, par haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste Darrot, chevalier, marquis de la Poupelinière, seigneur des Radrets, Chambre, la Roussetière et autres lieux, et dame Marie-Anne-Laurence Messageot, son épouse, demeurants ordinairement à Paris, rue Beautreillis, paroisse Saint-Paul, étants de présent en leur château des Radrets, paroisse Saint-Cir-de-Sargé, — à René Rocheron, marchand à Rahay, — de la métairie de la Grassetière, située dite paroisse de Rahay, dans la censive de la seigneurie de Coulonges; — ledit bail pour la somme de 90 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle. Signé : « Jean Baptiste Darrot m. de la

Poupelinière », et « M. A. L. Messageot de la Poupeliniere » et autres. (*Orig. parch.*)

116. — 1791, 31 octobre. — Quittance générale donnée par M. de Montmarin à M. Marion, de Bessé, gendre et héritier, par Madame sa femme, de feu M. Savatier, acquéreur de la terre du Fief-Corbin, paroisse de Sargé, de la somme de 700 livres tournois, principal d'une rente de 28 livres que ledit sieur Savatier était chargé de faire audit de Montmarin par son contrat d'acquêt de ladite terre, à la décharge de feus M. et Mme de Bouillé. Fait à Montmarin, paroisse de Saint-Martin de Sargé-sur-Braye. Signé : Pierre-Palamède de Marin de Montmarin. (*Orig. pap.*)

117. — 1662, 19 mars. — Résignation de la cure de Saint-Martin-de-Sargé par messire Jean Huguet, prêtre, curé, en faveur de Me René Le Sueur, prêtre, demeurant à Saint-Calais. (*Orig. pap.*)

118. — 1697, 31 mars. — Certificat de bonne vie et mœurs octroyé par les habitants de la paroisse de Saint-Martin-de-Sargé à Jeanne Pelay, parente de maître Antoine Letourneur, prêtre, curé de ladite paroisse. Nombreuses signatures. (*Orig. pap.*)

119. — 1697, 6 décembre. — Supplique au bailli de l'abbaye de Saint-Calais par Jeanne Pelay, laquelle remontre que dame Anne-Angélique Aubert, fille de feu maître Jean Aubert, avocat, veuve de messire Pierre Marin, vivant chevalier, seigneur de la Trousserie, maître des requêtes honoraire, ayant résolu de perdre la suppliante et en même temps maître Antoine Letourneur, prêtre, curé de Saint-Martin de Sargé, avait sollicité à cet effet frère Alexandre Lichany, prêtre, curé de Fortan, ancien bénédictin de Saint-Calais, de vouloir l'aider de son crédit auprès de l'évêque du Mans, afin d'arriver à ses fins. (*Deux pièces pap.*)

120. — 1595, 14 juillet. — Partages des successions de feus Jacques Peschard, vivant écuyer, sieur des Rouaudières et des Berruères, et dlle Ambroise de Richard, son épouse, entre : — Jacques Peschard, écuyer, sieur des Salles, et dlle Marie Peschard, sa sœur, tous deux demeurant aux Salles, duché du Maine ; lesdits Jacques et Marie enfants de feu Jacques Peschard, vivant écuyer, sieur des Salles, qui était fils aîné de Jacques Peschard, sieur des Rouaudières et des Berruères, et d'Ambroise de Richard ; — dlle Renée Courtin, dame de Vabre, et Denis Gaudin, bailli de la Ferté-Bernard, mari de dlle Françoise Courtin ; lesdites Courtin filles de feue dlle Louise Peschard, dame de Carsay, fille aînée desdits sieur et dame des Rouaudières et Berruères, demeurant en ladite ville de la Ferté-Bernard ; — Renée de Langan, dame de Guéreau, héritière unique de feue dlle Marie Peschard, vivante troisième enfant desdits sieur et dame des Berruères ; —

d[lle] Catherine Peschard, veuve de feu Jacques Beaujeu, vivant président au parlement de Bretagne, quatrième enfant desdits sieur et dame des Rouaudières, demeurant à Angers, assistée de Daniel Beaujeu, écuyer, sieur de Montroubleau, son fils ; — Guillaume Peschard, écuyer, sieur de Bellespine, demeurant au lieu seigneurial des Rouaudières, paroisse de Cormenon, cinquième héritier en ladite succession ; — Thibault Hullin, écuyer, sieur de la Mine, et d[lle] Renée Peschard, sa femme, héritière bénéficière de feu Louis Peschard, son père, écuyer, sieur des Berruères, qui succède comme sixième enfant audit sieur des Rouaudières et Berruères ; François de Godet, écuyer, sieur de Chermonnois, mari de Françoise Peschard ; et d[lle] Louise Peschard, femme de noble Pierre de la Tousche ; lesdites Françoise et Louise Peschard, sœurs de Renée, héritières, ainsi que ladite Renée, par représentation de leur défunt père, de ladite feue Richard, dame des Berruères ; — lesdits partages faits pardevant René Boynart, licencié ès lois, notaire à Mondoubleau. (*Copie pap.*)

121. — 1649, 10 juillet. — Quittance signée Aubert (?) envers Jean Peschard, écuyer, sieur des Rouaudières, d'une somme de 6 livres pour dépens adjugés au siège de Mondoubleau le 1[er] juin précédent. (*Orig. pap.*)

122. — 1653, 15 juillet. — Jugement des pleds de la baronnie de Mondoubleau, condamnant Jean Peschard, écuyer, sieur des Rouaudières, et Jean de Courtalvert, écuyer, sieur de Saint-Hillaire, à payer, dans l'espace d'une année, avec intérêts d'ici là, une somme de 633 livres et une autre de 81 livres 11 sols 6 deniers, à maître Odet Lochon, sieur de la Cassotière, receveur au grenier à sel de Mondoubleau. (*Grosse parch. scellée.*)

123. — 1719, 6 janvier. — Lettre signée « de Courtarvel », adressée de Boursay à M. Rousseau, avocat à Mondoubleau. M. de Courtarvel prie son avocat de remettre une cause à huitaine, attendu que les héritiers collatéraux de feue M[lle] de Courtarvel sont éloignés. (*Orig. pap., sceau à la cire rouge.*) A l'intérieur, on lit la note suivante signée : G. Rousseau : « Exploit du 8 avril 1715. Pour dam[le] Louise Peschard des Rouaudières, demand[sse], contre Jacques Lelong, laboureur, deffend[r]. »

124. — 1770, 18 avril. — Lettre signée Edm. de Vanssay de Marans, adressée des Rouaudières à M. Vaufroüard, procureur au parlement de Paris, le priant de hâter l'arrêt qui doit obliger les habitants de Sargé à le payer. (*Orig. pap., cachet aux armes des de Vanssay.*)

(A suivre.)

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS

Arrêtée au 1er Juin 1901

Conformément à un usage généralement adopté, nous avons fait suivre les noms des sociétaires des signes qui indiquent les distinctions honorifiques dont ils ont été l'objet, savoir :

✱ ; Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ✱ ; Officier de la Légion d'honnenr.
C. ✱ ; Commandeur de la Légion d'honneur.
A ; Officier d'Académie.
I ; Officier de l'Instruction publique.
; Mérite Agricole.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDOMOIS

Arrêtée au 1er Juin 1901

NOTA. — *La dernière liste publiée se trouve en tête du tome XXXI, année 1892**

MM.

ALEXANDRE, juge de paix, Mondonbleau.
ARSIGNY (comte DE), château de Glatigny Souday.
ASHER, libraire, Berlin.

BARRE (comte DE LA), château de la Fredonière, Mondoubleau.
BARRE (Gonzague DE LA), château de La Roche, Pezou.
BAUSSAN, avoué, Vendôme.
BEAUFORT (vicomte DE), lieutenant au 20e rég. de chasseurs, Vendôme.
BEAUMONT (comte DE), lieutenant au 20e rég. de chasseurs, Vendôme.
BÈGUE, juge de paix, Montoire.
DE BELNET ✻, ancien capitaine, Bastia (Corse).
BERNAULT (abbé), Vendôme.
BESNARD (abbé), professeur à N.-D. des Aydes, Blois.
BLANCHARD (abbé), curé, Souday.
BLANCHEMAIN, château de Castel-Biray (Indre).
BLANCHET, ✻, I., conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale, Paris.
BLAU, homme de lettres, Paris.
BODARD (DE), château de la Faucille, par Chantelair (Maine-et-Loire).
BONHOURE, Ernest, I., professeur au collège Rollin, Paris.
BONHOURE, Gustave, A., professeur au Lycée, Vendôme.

* Les simples communes qui ne sont pas suivies de l'indication du département sont de Loir-et-Cher.

BONNIGAL, vétérinaire,	Vendôme.
BORDIER, ancien notaire,	Amiens (Somme).
BOUCHERVILLE (de), ancien percepteur,	Venoix (Calvados).
BOUCHET (Madame),	Vendôme
BOUÉ, architecte,	Tours.
BOUFFARD (abbé), professeur à N.-D. des Aydes,	Blois.
BOUILLÉ (abbé), curé,	Onzain.
BOUILLÉ (DE), ✻, chef d'escadron,	Dinau (Côtes-du-Nord).
BOUREILLE (abbé), curé,	Les Montils.
BOURGOGNE (abbé), curé,	Azé.
BOURGOIN, ancien horloger,	Vendôme.
BOY (abbé), chapelain de Villethiou,	Saint-Amand.
BOYÉ, ✻, capitaine au 20e régiment de chasseurs,	Vendôme.
BRANTES (marquis DE), château du Fresne,	Authon.
BRETONNERIE (DE LA), château de Belle-Vallée,	Saint-Firmin.
BRISOULT (DE), château de Chicheray,	Pezou.
BRIZE, dentiste,	Vendôme.
BRUÈRE, propriétaire,	Vendôme.
BUFFEREAU (Louis), négociant,	Vendôme.
CHAMAILLARD, notaire,	Mondoubleau.
CHAMPELAUVIER, propriétaire,	Montoire.
CHANTEAUD, ancien pharmacien,	Vendôme.
CHARDONNERET,	Paris.
CHARPENTIER (Ernest),	Amboise (Indre-et-Loire).
CHAUTARD (Madame Emile),	Vendôme.
CHAUVEAU, médecin,	Vendôme.
CHAUVELAIN (marquis DE), ✻,	château de Rilly, par Onzain.
CHAUVIGNY (DE), ✿ A.,	Bessay-sur-Braye (Sarthe).
CHERAMY (abbé), curé,	Choue.
CHEVIGNÉ (marquis DE),	Paris.
CLÉMENT, instituteur,	Artins
CLÉMENT (abbé), aumônier du Lycée.	Vendôme.
COEFFETEAU, avoué,	Tours.
COLAS (Madame veuve),	Vendôme.
CORDELET, ✿ A., sous-Préfet,	Vendôme.
COTTREAU, château de la Mesière,	Lunay.
COUPA, propriétaire,	Courtiras-Vendôme.
COUPÉ, notaire,	Vendôme.
COUVELAIRE, ✿ I., professeur au Lycée,	Vendôme.
DARDENNE (Mademoiselle) château du Fresne,	Authon.
DATTIN, ✻ capitaine du génie,	Nancy.
DAVID, ✿ I., député de Loir-et-Cher,	Arville.

DENIAU, apropriétaire, Savigny.
DEROUIN, ✻, ❦ A., directeur de l'inspection générale et du contentieux à la Préfecture de la Seine, Paris,
DESSAIGNES (Madame Philibert), Champigny-en-Beauce.
DESSAIGNES (Madame Juvénal), Champigny-en-Beauce.
DESVAUX, docteur en droit, Paris.
DINAUX DES ARSIS, ✻, capitaine au 20e régiment de chasseurs, Vendôme.
DIVIDIS DE SAINT-COSME, propriétaire, Saint-Firmin.
DORON (abbé), curé, Saint-Rimay, Montoire.
DUFAY, ❦ A., bibliothécaire, Blois.
DUMAINE, négociant, Vendôme.
DUREAU DE LA MALLE, membre de l'Institut, Paris.
DURIEZ DE VILDESOVE, Vendôme.

EMPAYTAZ, ❦ A., Imprimeur, Vendôme.
ESTEVANNE. notaire honoraire, Châtellerault.
FILLY, avoué, Blois.
FORGE (DE LA) receveur de l'enregistrement, Ecouen (Seine-et-Oise).
FOURNIER, propriétaire, château du Catelet (Aisne).
FROBERVILLE (DE), château de Villelouet, Chailles.
FROIDEVAUX, professeur de géographie coloniale à la Sorbonne, Paris.

GAIGNAISON, notaire honoraire, Blois.
GAIGNAISON, notaire, Mondoubleau.
GAILLET-BILLOTEAU, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Paris.
GARNIER, conseiller général, Pican, Les Roches.
GAUDIN, ancien notaire, Blois.
GÉRARD (Alphonse), château de La Fosse, près Montoire.
GIRARD (abbé), curé, Herbault.
GIRAULT (Grégoire), propriétaire à Saint-Marc, Vendôme.
GOUVELLO (comte de) ✻, chef de bataillon. Belfort.
GRAINVILLE, propriétaire, Sasnières.
GRASSET, médecin, Tours.
GUIGNARD (Ludovic), propriétaire, Chouzy.
GUILLOT, propriétaire, Vendôme.
GUINEBAUD (abbé), curé, Romorantin.

HABERT (Adrien), propriétaire, Areines.
HAMAR (Adrien), ❦ A., négociant, Vendôme.
HAMMONIÈRE, receveur de l'enregistrement, Mondoubleau.
HAUGOU (abbé), curé, Trôo.
HARDEL (abbé), curé, Droué.

HÈME DE LA COTTE, propriétaire, Thoré.
HÉNISSART, château de Maugay, La Chapelle-Enchérie.
HUET, avocat, Orléans.
HUET, ingénieur de la marine en retraite, Tours.
ISNARD, conseiller à la Cour, Bourges.

JAMES, avoué, Vendôme.
JANSSENS (comte de), Paris.
JEANPIERRE, officier au 20e régiment de chasseurs, Vendôme.
JEANPIERRE (Charles), propriétaire aux Charmois, près Nancy.
JOHANNET, ✿, propriétaire, Villethierry, Crucheray.
JOLAIN, avoué, Vendôme.
JOURDAIN, ancien magistrat, Blois.
LAAGE DE MEUX (DE), Orléans.
LAFFILÈE, architecte, Paris.
LA MARLIÈRE (Jean DE), château de la Sauverie, Danzé.
LATTRON, conducteur des ponts-et-chaussées, Vendôme.
LATTRON (abbé), curé, Thoré.
LAUNAY (Louis DE), ingénieur, Paris.
LAUNAY, ✿ A., imprimeur, Vendôme.
LAURAND, ancien magistrat, Tours.
LAURANT VIGNOT, Les Montils.
LAURISTON (marquis DE), ✻, château de Fréchines, Villefrancœur.
LAVAU (Louis DE), château de Meslay.
LAVAU (Bernard DE), château de Moncé, Saint-Firmin.
LAVAU (René DE), château de Missy, par Noyers-Boccage (Calvados).
LECESNE, ancien imprimeur, Châteaudun.
LEFEBVRE (Paul, abbé), curé, Montoire.
LEFEBVRE (Louis), ancien négociant, Vendôme.
LEFEBVRE (Gabriel), receveur de l'enregistrement, Rambouillet.
LEGRAND, ancien banquier, Vendôme.
LEGUÉ, propriétaire. Mondoubleau.
LEMAIRE (Joseph), propriétaire, Vendôme.
LEMÉNAGER, professeur d'agriculture, Vendôme.
LEMERCIER, ancien imprimeur, Vendôme.
LEMOINE-BELOT, négociant, Vendôme.
LEROY (abbé), aumônier du Calvaire, Vendôme.
LESTAPIS (DE), O. ✻, général de brigade, Vendôme.
LETESSIER, directeur de l'usine à gaz, Vendôme.
LOISEAU, notaire, Vendôme.
LORIEUX, ancien vétérinaire, Vendôme.
LUPPÉ (comte DE), ✻, colonel au 20e régiment de chasseurs, Vendôme.
LYCÉE; Vendôme.

MAILLET (abbé), curé, Pezou.
MAITRE (Charles), ancien pharmacien. Auteuil-Paris.
MALARDIER, ancien juge de paix, Tours.
MALAVAL (madame, comtesse de Fontenay), Viala du Tarn (Aveyron).
MARCELLON (abbé), curé, Noyers.
MARICOURT (baron DE), château de la Thierraye, Saint-Avit.
MARSAC, directeur du « Patriote Vendomois », Vendôme.
MARTELLIÈRE (Daniel), médecin, Vendôme.
MARTELLIÈRE (Jean), avoué, Vendôme.
MARTELLIÈRE (Paul), ancien juge, Pithiviers (Loiret).
MASSE, pharmacien, Vendôme.
MASSOL (comte DE). Château des Mussets, Busloup-Pezou.
MAUPAS (DE), château de Saint-Georges, par Montoire.
MÉNARD (abbé), curé, Chouzy.
MET (abbé), chanoine, Blois.
MÉTAIS (abbé), secrétaire de l'évêché, Chartres.
MIRON DE LESPINAY, ancien magistrat, Blois.
MONTAIS (comte Fernand DE), ✻, château de Dracilly, Montoire.
MONTERNO (vicomte DE), château de Bel-Air, près Vendôme.
MONTMARIN (marquis DE), O. ✻, conseiller d'ambassade, château de Montmarin, Sargé.
NADAILLAC (marquis DE), ✻, membre de l'Institut, Paris.
NADAILLAC (comte DE), O. ✻, colonel au 130e de ligne, Mayenne.
NOUEL, capitaine d'artillerie, Paris.

OGER (abbé), curé, Ambloy.
OUVRAY (abbé), curé, Saint-Ouen-Vendôme.

PARANDIER, C. ✻, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, aux Tourillons, près Arbois (Jura).
PARTHENAY, docteur, ✻, Ambloy.
PAULZE D'IVOY, Courtiras-Vendôme.
PELTEREAU, ✿ A., notaire honoraire, Vendôme.
PELTIER, ancien avoué, Vendôme.
PESRET, O. ✻, colonel en retraite, Montrieux-Vendôme.
PESSON, trésorier-payeur général, Niort.
PETITJEAN, pharmacien, Vendôme.
PÉTIGNY (Xavier DE), lieutenant au 7e régiment de chasseurs, Sampigny.
PICHOT, artiste peintre, Chaville (Seine-et-Oise).
PILON, notaire, Blois.
PINEAU (Henri), ✿ A., juge suppléant, Vendôme.
PINEAU (Gaston), avoué, Paris.
POIRIER, notaire, Droué.

PORCHER (abbé), secrétaire de l'évêché, Blois.
PRÉVILLE (DE), curé de la Trinité, Vendôme.
PRILLIEUX, O. ✻, membre de l'Institut, sénateur de Loir-et-Cher, La Maléclèche, Mondoubleau.

QUANTIN, ✻, I., château de Glatigny, Savigny-sur-Braye.

RABOUIN, notaire honoraire, Châteaudun.
RAYMOND, procureur de la République, Vendôme.
RAYNAL DE BAVRE, Busloup-Pezou.
RENARD (Gaston), ✻, capitaine au 1er tirailleur algérien, Mustapha.
RENOU (Emilien), O. ✻, I, météorologiste, Parc Saint-Maur, Seine.
RENOU, A., notaire honoraire, Châteaudun,
RENOU (Raymond), ✻, ancien capitaine, château de la Blotinière, Lunay.
RENOUARD, I., professeur de dessein, Vendôme.
RIBEMONT-DESSAIGNES, ✻, membre de l'Académie de médecine, Paris.
RIPÉ (Clovis), ancien libraire, Vendôme.
RIPÉ (Albert), libraire, Vendôme.
RIOUT, château de l'Odière, Chauvigny.
ROBIN, antiquaire, Paris.
ROCHAMBEAU (marquise DE), château de Rochambeau, Thoré.
ROCHAMBEAU (comte René DE), château de la Foltertre (Indre).
ROCHEFOUCAULD (duc DE BISACCIA), château de la Gaudinière, La Ville-aux-Clercs.
ROGER (Joseph), propriétaire, Saint-Dyé.
ROLLAND (Edmond), notaire, Vendôme.
ROLLAND (Jules), clerc de notaire, Vendôme.
ROTIER (Joseph), Blois.
ROUILLIER, photographe, Vendôme.
ROUSSEAU, O. ✻, inspecteurgénéral des Ponts et Chaussées en retraite, Paris.
ROUX (abbé), curé de la Madeleine, Vendôme,
ROGAU, négociant, Vendôme.

SACHY (de), O. ✻, colonel d'état-major en retraite, château de l'Epau, Lisle.
SAINT-MARTIN, receveur des postes, Mayenne.
SAINT-VENANT (comte Raoul DE), château de Villeporcher, Saint-Ouen-Vendôme.
SAINT-VENANT (Julien De), ✻, I., , inspecteur des forêts. Nevers.

SAULTY (DE), ancien conservateur des forêts, Le Plessis-Dorin.
SERRE (DE LA), Paris,
SIMON, conseiller à la Cour, Orléans.
SIMONNET, ✿ A professeur au lycée, Reims.
STORELLI, conservateur du musée de Blois, château de la Gourre, Blois.

TAILLEBOIS, ✿ A., notaire honoraire, Vendôme.
TAILLEBOIS (Paul), notaire, Vendôme.
TARDIVEAU, receveur de l'enregistrement, Vimoutiers (Orne).
TARRAGON (comte DE), propriétaire, château de Minières, Azé.
TERRAS (Madame Amédée DE) Grand-Bouchet, Choue.
TERRAS (Fernand DE), château des Souches, Mondoubleau.
TERRAS (Vicomte Michel DE), ingénieur, Vendôme.
THORAUX, notaire, Vendôme.
TOURNELLE (Baron DE LA), château de Fargot, Montoire.
TRÉCUL DE RENUSSON, chateau des Ligneries, Samblançay (Indre-et-Loir).
TRÉMAULT (DE), ✻. ✿ I., Vendôme.
TRESCA, ancien ingénieur des Ponts et Chaussées, Courtozé-Azé.
TROUESSART, architecte, Blois

VALABRÈGUE (comte Jean DE), château de Beaulieu-Azé.
VALLÉE (Eugène), Paris.
VALLIÈRE (DE LA), Blois.
VENDOMOIS (comte de), Asnières (Seine.
VÉRET, ✻, vétérinaire militaire en retraite, Vendôme.
VIBERT (Paul), publiciste. Paris.
VIBRAYE (comte de), O. ✻, colonel du 3e régiment de chasseurs à cheval, Abbeville (Somme),
VIGNAT (Gaston), correspondant du ministère de l'Instruction publique, Orléans.
VILLEBRESME (comte de), Paris.
VUILLÈME (Alfred), contrôleur des contributions directes, Vendôme.

YVON, ✻, membre de l'Académie de médecine, Paris.

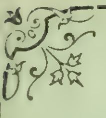
TOTAL des Membres : 241.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville	Société d'Émulation.
Angers.	Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts.
Autun.	Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Autun.	Société d'Histoire Naturelle.
Auxerre.	Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon.	Société d'Emulation du Doubs.
Béziers.	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Blois.	Société des Sciences et des Lettres.
Bourges.	Société des Antiquaires de France.
Bruxelles.	Analecta Bollandiana.
Bruxelles.	Société d'Archéologie.
Cahors.	Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Chartres.	Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun.	Société Dunoise.
Dax.	Société de Borda.
Fontainebleau.	Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap.	Société d'Etudes des Hautes-Alpes.
Laval.	Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.
Laval.	La Province du Maine.
Le Mans.	Revue Historique et Archéologique du Maine.
Le Mans.	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Limoges.	Société Archéologique et historique du Limousin.
Mâcon.	Société d'Histoire naturelle de Mâcon.
Moulins.	Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
Nantes.	Société Archéologique.
Nîmes.	Académie de Nîmes.
Orléans.	Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris.	Musée Guimet.
Paris.	Société d'Anthropologie.
Paris.	Société Philomatique.
Paris.	Société des Antiquaires de France.

Paris.	Société Française d'Archéologie-Bulletin-Monumental.
Paris.	Romania.
Paris.	Polybiblion.
Pau.	Société des Siences, Lettres et Arts.
Poitiers.	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet.	Société Archéologique.
Reims.	Académie Nationale de Reims.
Rochechouart.	Société des Amis des Sciences et Arts.
Romans.	Société d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
Saintes.	Revue de Saintonge et d'Aunis.
Semur.	Société des Siences historiques et naturelles.
Senlis.	Comité Archéologique.
Toulon.	Académie du Var.
Toulouse.	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
Toulouse.	Société Archéologique du Midi de la France.
Tours.	Société Archéologique de Touraine.
Vannes.	Société Polymathique du Morbihan.
Washington (Am.).	Smithsonian Institution.

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

3e TRIMESTRE 1901

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE)

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1901




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
Scientifique & Littéraire
DU VENDOMOIS

40E ANNÉE -- 1901

3e TRIMESTRE

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE)

156e réunion générale. — Séance du 11 juillet 1901

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 11 juillet 1901, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire; de de Trémault, trésorier ; Jean Martellière, bibliothécaire-archiviste ; l'abbé Clément, Letessier, de Lavau, membres du bureau ;

Et MM. de la Barre (Gouzague), Buffereau, Coupa, Lemercier, l'abbé Ouvray, l'abbé de Préville, Royau.

La séance était publique, et plusieurs dames y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'avril 1901.

Ce sont :

MM. le Marquis de Montmarin, conseiller d'ambassade, en résidence au château de Montmarin, près Sargé ;
Le général de Lestapis, commandant la 5e brigade de cavalerie, à Vendôme ;
Le capitaine Dinaux des Arsis, du 20e régiment de chasseurs, à Vendôme ;
Le colonel en retraite Brosselard, à Vendôme ;
L'abbé de La Villarmois, à Vendôme.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Des Objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1901

Nous avons reçu :

De Madame Nouel.

Le magnifique herbier de Monsieur Nouel, notre si regretté collègue. — Une notice redigée spécialement à cette occasion, par son ami M. Léon Legué, de Mondoubleau, l'éminent botaniste, va vous être lue tout à l'heure.

De Madame Irvoy, de Grenoble.

La Statue d'Hector qui valut à notre compatriote, M. Irvoy, le *second Grand-Prix de Rome, en 1854 : « Hector invoquant les dieux pour que son fils Astianax soit le plus illustre des Troyens, comme lui-même. »*

C'est pour remplir un vœu exprimé par son mari que Madame Irvoy a envoyé ce beau présent à la Ville de Vendôme.

Elle a bien voulu y joindre :

Le buste de l'abbé Ledreuille, ancien aumônier du Val-de-Grâce, œuvre remarquable remplie d'expression et de vie, — *salon de 1849.*

Et le **buste de Vicat**, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; le marbre en est exposé à l'école des Ponts et Chaussées à Paris.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 1er juillet 1901 jusqu'au 30 septembre.

I. — DONS DES AUTEURS ET D'AUTRES :

— De M. Paul Martellière, de Pithiviers, notre dévoué collègue,

Certificat donné le 10 février 1624 par *René Chartier*, de Vendôme, médecin ordinaire du roy, pour autoriser le payement à Pierre de Plancy apothicaire de Madame sœur du roi, des 780 livres de drogues fournies de septembre à décembre 1623 pour cette dame et ses officiers. — (Pièce sur parchemin, signée).

Gravure sur *Lavoisier*, gravée en l'an VII, contenant : en médaillon, son portrait gravé par Levacher ; au pied, son arrestation dans son laboratoire, eau-forte de Duplessis-Bertaux ; et enfin une notice sur Lavoisier.

Lettre de M. *Adrien de Sarrazin,* datée de Vendôme du 15 novembre 1826.

Lettre de M. *Yvon-Villarceau* à M. de Tessan, Paris 9 mai 1867.

— De M. E. Peltereau, membre du Bureau,

Généalogie imprimée au XVIIe siècle et « tirée par Me Pierre Chevillart, notaire et greffier d'Alluye » des descendants de *Jean Alego d'Obremont,* lieutenant général de Montfort l'Amaury et du Dunois, à l'époque de la rédaction de la coutume de Montfort.

« *Le citoyen Chevé, maître de la poste aux chevaux de Vendôme à ses concitoyens.* » Imprimé, 14 pages in-4o, Vendôme, Morard-Colas an III. (Réponse virulente au Mémoire du citoyen Catherinet).

« *Hommage des élèves du Pensionnat Chanteloup de Vendôme au Roi et aux Bourbons.* » Imprimé, 12 pages in-16, Vendôme, Soudry 1814 (Collection des pièces de poésie (?) latine composées par les élèves pour célébrer le retour des Bourbons. — que de Lodoix !).

Brevet d'apprentif maçon délivré le 17 septembre 1819 à *François Aupelletier* commis-voyageur, par la Loge de Blois. — Pièce parchemin.

« *Lettre d'Hilaire Noyer à M. Péan maire de Blois* » en date du 28 avril 1832. Imprimé in-16, feuille double.

« *Lettre écrite par M. Laisné de Villevèque à Noyer* » le 16 avril 1833 sur la construction de la route d'Orléans au Mans. — Imprimé in-16 feuille double

et trois autres imprimés.

— De M. Dumaine, négociant à Vendôme, notre collègue,

Cinq ouvrages de M. V. Alouis, professeur au Mans, dans lesquels on trouvera de nombreux renseignements sur le Vendômois.

Jean Chapelain (le poëte) *titulaire d'un bénéfice du Haut-Maine*, de 1647 à 1674. — Le Mans 1877.

Études féodales. — Le fief de Chères et ses seigneurs. — Mamers 1877.

Lucé et ses environs jusqu'au milieu du XIVe siècle. — Mamers 1881.

Les Coesmes, seigneurs de Lucé et de Ruillé.

1re partie de 1370 à 1508. Mamers 1884.

2e partie de 1508 à 1601. Mamers 1888.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Académie des* **Inscriptions et Belles-Lettres** :

Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1901.

Comptes-rendus des séances de l'année 1901 : bulletin de mars-avril.

— *Annales du* **Musée Guimet**, bibliothèque d'études, tome Xe, Paris 1901 — (rempli par : Histoire du Boudhisme dans l'Inde, par H. Kern, traduite par G. Huet. Tome Ier).

— **Romania**, tome XXX, no 118-119 (avril-juillet), Paris 1901.

— *Journal des* **Savants**, Paris 1901 : juin-juillet-août.

— *Congrès des* **Sociétés Savantes** *à Nancy*. Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 13 avril 1901.

— *Comité des* **Travaux historiques et scientifiques** :

Bulletin historique et philologique, Paris 1901, année 1900, nos 3 et 4.

Bulletin Archéologique, Paris 1901, année 1901, 1re livraison, (riches illustrations phototypiques).

Section des Sciences économiques et sociales, Paris 1901, année 1900.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES :

I. — France.

— *Société Nationale d'agriculture, sciences et arts d'***Angers**. Mémoires, 5e série, tome III, année 1900 — (lire : le sang français chez les Boërs ; tableau de la province d'Anjou, 1762-1766), Angers 1901.

— *Société d'***Anthropologie** *de Paris*. Bulletins et mémoires, Ve série, tome II, 1901, fascicule 1er (origine du culte des Vierges noires), fascicule 2.

— *Ecole d'***Anthropologie** *de Paris*. Revue, 11e année, VIII, août 1901. Extrait, (la Protection des antiques sépultures et des gisements préhistoriques, par L. Manouvrier ; excellente étude de 22 pages que ne liront point sans confusion les fouilleurs-ravageurs).

— *Société Nationale des* **Antiquités de France**. Bulletin, (compte-rendu détaillé des séances de l'année 1900). Paris 1900.

— *Société d'Histoire naturelle d'***Autun**. 13e bulletin (notice sur la vie et les travaux de A. Franchet, né à Pezou le 19 avril 1834, par M. Henri Hua (p. 89-119); Autun 1900.

— *Société de* **Borda**, *Dax* (Landes). Bulletin, 26e année, 2e trimestre 1901. Dax, 1901.

— *Société* **Dunoise**, *archéologie, histoire, sciences et arts.* Chateaudun. Bulletin no 127, juillet 1901.

— *Société archéologique d'***Eure-et-Loir**, Chartres :

Bulletin : no 249 (juillet 1901);

Procés-verbaux : tome XI, fascicule 1er (septembre 1901);

Mémoires : tome XII (1895-1900).

— *Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du* **Lot**, Cahors. Bulletin trimestriel, année 1901, tome 26e, 2e fascicule (avril-mai-juin).

— *Société d'Histoire naturelle de* **Mâcon**, Bulletin mensuel : le *Journal des naturalistes*. Année 1901, 2e volume, no 4 (juin), no 5 (juillet), nos 6 et 7 (août et septembre).

— *La Province du* **Maine**, (Société des Archives historiques du Maine), Laval. Tome IX, juillet 1901 (« Obsèques de Guillaume et de Martin Langey du Bellay en 1543 » par L. Froger); août et septembre 1901 (« les origines de l'Église d'Angers », suite, par A. Hontin). — (Lire dans ces fascicules, notes sur Vendôme et Trôo, au temps du roi Jean II).

— *Revue historique et archéologique du* **Maine**. Le Mans.

Table des matières des volumes XXL à XL (1887-1896). Le Mans 1901.

Année 1900, tome 48e, 2e semestre (lire : le Théâtre au Mans au XVIIIe siècle, suite; travail aussi documenté que spirituellement écrit; aussi ne suis-je point étonné de trouver au pied la signature de mon cousin Robert Deschamps la Rivière ; voir aussi en note : le privilège exclusif pour les spectacles, bals et redoutes à Vendôme et au Mans donné en 1782, pour six ans; voir aussi les jolies et nombreuses vues photographiques du château du Lude).

Année 1901, tome 49e, 1er semestre (le Théâtre au Mans, suite).

— *Commission historique et archéologique de la* **Mayenne**, Laval. Bulletin, 2e série, tome XVII, 2e trimestre, 1901.

— *Société d'horticulture de l'arrondissement de* **Meaux**. Bulletin, 1901, 63e année, nos 3 et 4.

— *Société Polymathique du* **Morbihan**, Vannes. Bulletin, année 1900.

— *Société des antiquaires de l'***Ouest**. Poitiers :

Bulletin, 2e série, tome IX, 2e trimestre 1901.

Mémoires, tome XXIV de la 2e série, année 1900, (lire : l'ancien

Théâtre en Poitou par M. Henri Clouzot, précédé d'une bibliographie et suivi d'un index alphabétique, important travail de 406 pages, très documenté, surtout sur les troupes de comédiens au temps de la Fronde).

— *Revue de* **Saintonge** *et d'Aunis*, Saintes, Bulletin de la Société des archives historiques, XXI[e] volume, 4[e] livraison (juillet 1901), 5[e] livraison (septembre 1901).

— *Société d'agriculture, sciences et arts de la* **Sarthe**, Le Mans, 2[e] série, tome XXX, 38[e] tome de la collection, 1901 et 1902, 1[er] fascicule. (Recherches historiques sur Dollon, par R. Deschamps la Rivière).

— *Société archéologique de* **Touraine**, Tours. Bulletin, tome XIII, 2[e] trimestre 1901, (avril-juin).

II. — Etranger.

— *Analecta* **Bollandiana**, Bruxelles. Tomus XX, fasc. 2.

— *Annual report of the board of regents of the* **Smithsonian** *institution*, showing the operations, expenditures and condition of the institution ; for the year ending june 30 1897, a Memorial of George Brown Goode together with a selection of his papers on museums and on the history of scieuce in America.

For the year ending june 30 1899, Report of the V. S. National Museum, Washington 1901.

For the year ending june 30 1899, Report of the U. S. National Museum, part. II, Washington 1901.

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives historiques du diocèse de* **Chartres**, Chartres, 7[e] année, n[o] 79 (25 juillet 1901), n[o] 80 (25 août 1901), n[o] 81 (25 septembre 1901) (dans les deux derniers, étude sur le château de Courtalain).

— *Revue de* **Loir-et-Cher**, Blois, 14[e] année, n[o] 163 (juillet 1901), n[o] 164 (août), n[o] 165 (septembre), (dans les trois : suite des Fragments d'un journal blésois du XVII[e] siècle).

— *Revue* **Numismatique**, Paris. Quatrième série, tome V, 3[e] trimestre 1901 (lire : la Silique Romaine, le Sou et le Denier de la loi des Francs-Saliens).

JEAN MARTELLIÈRE.

LE DOMAINE DE CREVESEC

ET LE TESTAMENT

DU COMTE BOUCHARD VII

PAR M. R. DE SAINT-VENANT

L'amabilité de M. Hénissart nous a mis à même d'examiner à loisir les vieux titres du domaine de Crèvesec, qui fait aujourd'hui partie de sa terre de Maugué.

Nous lui avons d'autant plus de reconnaissance que parmi ces titres, se rencontre un parchemin du XIVe siècle, copie notariée, et, comme on le disait autrefois, *Vidimus* ou *Vidisse* parfaitement authentique du testament de Bouchard VII, comte de Vendôme.

Cette pièce, ainsi que nous le montrerons plus loin, permet de préciser un peu plus certains détails de l'histoire vendomoise qui, jusqu'à ce jour, étaient restés tout à fait obscurs.

Au nom de Crèvesec, on perçoit comme une odeur de grillé qui fait supposer ce lieu tout particulièrement rôti par le soleil d'été et totalement dépourvu de rosée bienfaisante. Mais cette impression est trompeuse. Située sur le bord du plateau et dominant un petit vallon, la ferme de Crèvesec fait partie de la commune de Sainte-Gemmes, dont elle occupe l'extrémité nord-ouest, bien plus près

du bourg d'Epiais (1) que de son propre chef-lieu de commune.

En outre d'un bon puits qui lui fournit une eau saine et abondante, le domaine a une partie de ses terres fécondée par l'humidité du petit vallon qui draine les eaux de Oucques, d'Epiais et de Villegomblain.

Si nous étions dans un pays où, comme dans certaines provinces du midi, fleurissent les noms en *ac,* Crèvesec serait devenu Crèvesiac ou Crèvesac, car il était au moyen âge *Creveciacum*, du moins c'est ainsi qu'on le rencontre aux vieux cartulaires. Du reste, son nom le plus usuel est *Crèvecé;* et cette terminaison en *ec* qu'il a aujourd'hui, il ne la possède que depuis le siècle dernier. Mais de même que, dans nos contrées, *Saviniacum* a fait Savigny, et *Calvigniacum,* Chauvigny, *Creveciacum* devrait être devenu Crévecy.

Prenons donc ce nom comme il est aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est que là se trouvaient jadis deux métairies. Situées à l'extrémité nord de la paroisse de Sainte-Gemmes (2), l'une d'elles était du domaine des comtes de Vendôme et faisait sans doute partie de la grande tenue des Bois-Bretons qui formait un fief important dont le chef-lieu paraissait être au Vignault ou Vaignault, en la paroisse d'Epiais (3), l'autre était elle

(1) Nous choisissons cette orthographe qui paraît avoir prévalu, pour désigner un bourg dont le nom au moyen-âge faisait Esperiæ et Espiers, mais dont le nom d'Epiais semble venir de *Spiciacum,* grange, dépôt de blé, champs de blé. — *Cocheris,* dictionnaire étymologique des noms de lieu.

(2) Cette paroisse de Sainte-Gemmes est assez singulièrement découpée; tandis que du nord-ouest au sud-est elle compte près de sept kilomètres, une sorte d'étranglement qu'elle subit, à la hauteur de son bourg, ne lui laisse qu'une largeur d'un kilomètre à peine. Elle est un exemple de plus de la bizarrerie de la formation antique de nos paroisses rurales.

(3) *Bulletin de la Société archéol. Vend.,* t. XVIII (1879), p. 188. — Archives de Loir-et-Cher, E, 332.

même une terre fieffée appartenant à des seigneurs particuliers.

Gualterius de Creveciaco était en 1101 témoin à Francheville ou Morée d'un don fait aux moines de Marmoutiers (1), par le sire de Fréteval. Il n'y a pas de doute que ce personnage ne fut seigneur de Crevesiac ou Crevecé.

C'est du reste la seule fois, croyons nous, qu'on trouve ce nom dans les chartes, au cours de ce XIIe siècle et du siècle suivant.

Mais au XIVe, c'est à dire en 1363, on voit Agnès, veuve de Gervais Malon, comme tutrice de ses enfants, rendre hommage à la seigneurie de Courtiras pour Crevecé qui relevait ainsi de cette châtellenie, appartenant déjà aux Frères de la Maison Dieu de Vendôme (2). De sa seigneurie de Crevecé relevait à foy et hommage, un autre petit fief, celui de la Copperie ou Soupperie, situé à Villemardy.

Agnès, dans cet hommage, était dite se présenter au nom et comme tutrice de ses enfants. Mais il est probable pourtant qu'elle agissait aussi pour elle-même, et qu'au moins en partie, cette métairie de Crevecé lui appartenait en propre comme venant de sa famille.

Elle s'appelait Agnès Copelet ou Le Copelet, et elle dut porter elle-même cette seigneurie à son mari, Gervais Malon, attendu qu'en 1366 et 1384, Crévecé lui appartenait, alors que depuis plusieurs années, veuve de Gervais Malon, elle était remariée à un certain Jean de Beauvoir.

Elle avait alors, non seulement Crevecé, mais encore Maugué, qui relevait du comté de Vendôme (3).

(1) Cartulaire Dunois de Marmoutiers, charte 66.
(2) Diction. des titres de l'Oratoire, p. 39.
(3) Le titre de la terre de Maugué, donnant la déclaration faite par

Dès lors Crèvecé était fixé dans la famille Malon. Carré de Busserolles, dans son nobiliaire de Touraine, à l'article *Malon*, laisse entendre que Crévecé en Vendomois fut le berceau de la famille des marquis de Bercy, qui étaient en effet des Malon.

En sorte que c'est là que ces Malon, riches bourgeois de Vendôme au XIVe siècle, auraient pris ce que, dans le langage impertinent des temps anciens, on appelait la *savonnette à vilain,* qui devait les faire entrer de plain-pied dans la noblesse vendomoise (1). Quand ce ne serait que pour ce fait, Crèvesec mériterait qu'on ne le passât pas sous silence.

C'est ainsi qu'en 1401 on voit Guillaume Malon, pour son fief de Crèvecé, faire foy et hommage aux Frères de la Maison-Dieu, seigneurs de Courtiras ; en 1414, c'est Jean Malon qui, en sa qualité de seigneur de la dite métairie, reçoit aveu du seigneur de la Copperie ou Soupperie, fief qui relevait de Crèvecé.

Le même Jean Malon en est encore seigneur en 1438. Mais en 1453, c'est Guillaume Malon avec Catherine, sa femme, qui possédait Crèvecé.

Dans cette propriété tous ces Malon semblent se succéder de père en fils, et Guillaume paraît être le père de Jean qui fut lui même père de l'autre Guillaume.

Jean de Beauvoir au comté de Vendôme, n'est pas complet ; la date manque ; mais il est facile de voir qu'il date du troisième quart du XIVe siècle. Ce titre ne nous dit pas malheureusement si Maugué relève du comté, au regard du Bois-Breton ou directement du château de Vendôme. — Titres de Maugué.

(1) On rappelle ici que le vitrail armorié du chœur de la Madeleine de Vendôme, représente un Malon et sa femme consacrant leurs enfants à la sainte Vierge. On y voit leurs armes : *D'azur à trois merlettes d'argent.* Ce vitrail était jadis dans la chapelle des Fonds, aujourd'hui chapelle de Lourdes. On voit encore à la clef de voûte de cette chapelle l'écusson des Malon ; mais un peintre fantaisiste l'a fait *de gueules à trois merlettes d'or.*

C'est à cette date que, pour Crèvecé, se produisit un fait nouveau. Voici que le 9 août 1453, en la cour de Vendôme, par un acte signé Poussin pour (à la place de) C. Malon, (1) — ce dernier, sans donte, notaire — le dit « Guillaume Malon et Catherine, sa femme, bourgeois demeurant à Vendôme », achètent des Chevécier et chapitre Saint-Georges de Vendôme, une maison en la Grande-Rue, « joignant d'un côté à Michau Chauveau, pâtissier, d'autre, aux chouses de feu Grippeau, habitant (abutant) d'un bout sur le pavé de la dite rue, et d'autre au pavé de la rue de l'Esguillerie (rue au Blé). » Cette maison était tenue du comte de Vendôme à dix-huit deniers tournois de cens et le prix en était de neuf livres de rente annuelle et perpétuelle.

Trois ans après cette prise à rente d'une maison où ils s'étaient établis, Guillaume Malon et sa femme, le 2 août 1456 jugèrent à propos de se libérer de cette rente de neuf livres moyennant laquelle ils étaient dans la paisible jouissance de leur maison.

Ils représentèrent donc au chapitre Saint-Georges qu'ils étaient détenteurs et propriétaires d'une métairie appelée *Crevessé,* en la paroisse de Sainte-James (2), au fief de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, et qui bien valait la somme de dix livres tournois de rente. Ils leur proposaient donc de leur céder cette terre pour l'amortissement de leur rente de neuf livres, consentant néanmoins à rester débiteurs envers le chapitre pour une rente de quarante sols afin d'avoir leur anniversaire célébré tous les ans dans la collégiale Saint-Georges.

(1) C'est peut-être Colin Malon, parent de Guillaume, et qui non loin de là, possédait Villemarest, paroisse de Faye.

(2) On disait autrefois tout autant Sainte-James que Sainte-Gemmes.

Le contrat fut passé dans ces conditions devant Poussin, notaire, et de plus Guillaume Malon et sa femme accordaient au chapitre le droit de posséder des rentes au dedans de leur fief censif de Villeriart (Villaria) et cela jusqu'à la concurrence de soixante sols de rente, complètement indemmes de tout devoir seigneurial envers eux.

Cette libéralité envers le chapitre devait même mettre les Malon dans la voie d'en faire d'autres, car par son testament subséquent, Catherine, veuve de Guillaume, laissa encore vingt sols de rente assignée sur cette même terre de Villeriart, ce qui ajouté à celle de quarante sols donnée du vivant de son mari, fait soixante sols ou trois livres de rente, moyennant quoi le chapitre devait, durant leur vie, dire annuellement pour eux une messe de Notre-Dame, et après eux, une messe des Trépassés.

Au dos de l'acte, diverses écritures subséquentes nous font connaître que la maison de la Grande-Rue passa après les Malon à André Arrondeau, que Villaria fut ensuite aux héritiers Marin Guinebauld, puis qu'enfin les vingt sous de rente laissés par la veuve Malon ont été amortis par messire Remy Doulcin, chancelier de l'église Saint-Georges, tout cela au cours du XVIe siècle.

Voilà donc les chanoines de Saint-Georges possesseurs de la métairie seigneuriale de Crèvecé, à partir de 1456.

Ils l'étaient bien auparavant, et cela dès 1371, ou plutôt 1372, de l'autre métairie, celle qui faisait partie du domaine du comte, car un testament formel, sur lequel nous allons nous arrêter, fait par le comte Bouchard VII, le 15 novembre 1371, leur laissait cette métairie, ainsi que celle de la Raité (1).

(1) Aujourd'hui l'Arrêté, commune de Rahart. Cette ferme a appartenu dans la première moitié de ce siècle à la famille Gendron.

C'est soi-disant de là que le Dr Gendron écrivait dans l'*Hebdomadaire*

Donc, quand en 1456, la cession à eux faite par Guillaume Malon les rendit possesseurs de l'autre métairie de Crevecé, ils réunirent dans leurs mains toute la terre de ce nom.

Ces deux métairies qui restaient distinctes l'une de l'autre, étaient en 1487, données à bail moyennant six muids de froment et deux de seigle. On peut ainsi se rendre un compte exact de leur importance.

En 1498, même bail pour le même prix, mais avec l'obligation de bâtir dans les trois ans une nouvelle maison.

C'est sans doute à cette date, fin du XV[e] siècle, que les deux métairies furent réunies en un seul corps de ferme.

Cette ferme était encore louée en 1517 (Cour de Vendôme, Vacquerel), moyennant sept muids de froment et deux de seigle.

Il est en outre dit dans le bail que le curé de Sainte-Gemmes doit prendre sur la métairie une rente de deux setiers de blé froment.

Ce droit était pour le dit curé, un droit de dîme sur une mouée de terre qui dépendait de cette métairie, ainsi que l'explique un nouveau bail daté du 15 octobre 1535 (devant Lussault à Vendôme). Le prix du bail était alors porté à sept muids de froment, deux de seigle, mesure de Vendôme, plus six chapons et douze deniers tournois de cens, payables à la recette de la dite église Saint-Georges, au lieu de Rocé (1).

en 1841 et 1842, des lettres humoristiques à M. Chautard qui habitait sa campagne à Malignas. Dans ces lettres, l'un s'intitulait *le Solitaire de l'Arrêté,* et l'autre *l'Ermite de Malignas.*

(1) La seigneurie de la Cour de Rocé appartenait en effet au chapitre Saint-Georges.

Quelques autres baux contenus dans la liasse de titres ne donnent pas d'autres renseignements importants.

En 1785, la terre était louée pour soixante setiers de blé froment.

Une pièce de cette époque dit que Crèvecé devait aux frères de l'Hôtel-Dieu (plus tard les Oratoriens), comme seigneurs de Courtiras, outre la foy et hommage, la somme de trois livres dix sols à chaque mutation de chevécier par ceds ou déceds.

La terre fut mise en adjudication comme bien national, le 29 mars 1791, par le district de Vendôme. L'acquéreur était M. Pierre Roullet, négociant à Blois. Le prix était de 36,100 livres.

En 1813, les héritiers Pierre Roullet se partagent sa succession ; Crevesec (*sic*) tombe dans le lot de la famille Ligneau.

La terre se composait alors en chiffres ronds de vingt-neuf hectares de pâture, quatre-vingts de terres labourables, cinq de pré, douze de bois, soit au total environ cent vingt-sept hectares.

Les familles Jacquin et Ligneau la vendaient alors le 9 août 1824 (devant Tardiveau, not. à Villetrun), à M. Luce, qui la réunissait à sa belle terre de Maugué. Cette terre appartient aujourd'hui à la petite fille de M. Luce, épouse de M. Hénissart.

*
* *

Nous avons donc à faire connaître ce testament de Bouchard VII, en vertu duquel le chapitre de Saint-Georges, est devenu propriétaire des métairies de Creveyé ou Crevesec et la Raité ou l'Arrêté.

A vrai dire, cette pièce n'était pas inconnue. L'abbé Simon qui paraît copier le chanoine du Bellay, la cite

dans sa notice sur Bouchard VII; mais il n'en tire malheureusement aucune conséquence pour l'appui de sa thèse sur l'époque de la mort de Bouchard.

Parmi tous les comtes de Vendôme, Bouchard VII est peut-être celui sur le compte du quel on avait, jusqu'à ce jour, le moins de renseignements.

Les généalogistes, que reproduit l'abbé Simon, nous disent qu'il était fils de Jean VI, mort à Montpellier, au mois de février 1368 (vieux style), c'est à dire 1369. Bouchard lui succéda donc à cette date dans les comtés de Vendôme et de Castres. La mère de Bouchard était Jehanne de Ponthieu, dame d'Epernon.

Sa femme, qu'il doit avoir épousée en 1364 ou 1365, était Isabelle de Bourbon, fille de Jean de Bourbon, comte de la Marche. Le frère de celle-ci qui s'appelait aussi Jean de Bourbon et devait devenir comte de la Marche après son père et son frère aîné, avait épousé Catherine de Vendôme, propre sœur de notre Bouchard, et cela en cette même année 1364, ce qui aurait ainsi, dans le même temps, produit une double alliance entre les Bourbon et Vendôme.

*
* *

Cette Isabelle de Bourbon était veuve de Louis d'Alençon, vicomte de Beaumont au Maine, qui avait été tué au combat de Cocherel, le 23 mai 1364 (1).

Pour qu'elle se fut remariée la même année avec le comte de Vendôme, il lui eût fallu porter un deuil bien

(1) L'année de ce temps-là ne finissant que le samedi saint, était prolongée de trois mois ; mais Isabelle, pour se remarier avant Pâques 1365 aurait accompli bien juste ses dix mois de viduité. Il est vrai qu'on a pu établir la preuve qu'elle avait été, par suite de la guerre, séparée de son mari bien avant sa mort.

court; aussi, et il est fort présumable que son second mariage ne date, au plus tôt, que de l'année 1365.

Ce douaire consistait en la jouissance de la seigneurie de la Flèche qui faisait partie des domaines propres du feu vicomte de Beaumont (1).

Quant à Bouchard, on ne savait de lui jusqu'à présent qu'une chose, c'est qu'il avait combattu les Anglais en Languedoc, dans l'armée de son cousin, le duc d'Anjou, et que celui-ci lui avait compté plusieurs sommes d'argent pour le dédommager de ses frais au cours de cette guerre; qu'il avait été au siège de Roquecesière, que le P. Anselme et l'abbé Simon nomment Roquecolère; Qu'il avait perdu sa femme en 1371, et que sa fille Jeanne était morte avant 1373.

Mais le hasard a voulu que de nouveaux renseignements nous parvinssent justement ces derniers temps sur le rôle joué par Bouchard au cours de cette guerre du Languedoc (2). Nous y voyons que notre comte se couvrit de gloire dans cette campagne, et que sa conduite fut à la hauteur du grand nom qu'il tenait de ses aïeux.

Seulement, la date de son décès était restée inconnue.

(1) L'abbé Simon dit qu'Isabelle reçut, à ce propos, la propriété de la seigneurie de la Flèche qui, de ce jour entra dans le domaine des comtes de Vendôme. Il y a là erreur. Cette propriété de la Flèche n'arriva aux comtes de Vendôme qu'en 1513, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles, comte, puis duc de Vendôme. La Flèche n'a du être possédée qu'en usufruit par Isabelle; la dame de la Flèche, en 1371, était Marie de Beaumont, sœur du défunt mari d'Isabelle, elle avait épousé Guillaume Chamaillard. — Pesche, dictionnaire de la Sarthe.

(2) Ces renseignements nous ont été envoyés par Mme Malaval, comtesse de Fontenay, membre de la Société des lettres de Rodez, qui, pour notre société a bien voulu réunir des notes fort intéressantes sur la campagne de Bouchard VII en Rouergue. On les trouvera dans le *Bulletin de la Société*, 4e trimestre de 1900, p. 284 et suiv.

Plusieurs même ont cru qu'il avait trouvé la mort en Rouergue, dans un des sanglants combats livrés par lui aux Anglais. Nous allons voir qu'il n'en fut rien.

Le père Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la couronne*, à propos de la généalogie des Bourbon, dit que Bouchard VII, comte de Vendôme, époux de Isabelle de Bourbon, mourut en l'année 1371. Puis, dans sa *Notice généalogique sur les Vendôme,* il dit qu'il mourut en 1400. Ces contradictions sont fréquentes chez les généalogistes; car, s'ils ont certains documents pour rédiger un article, ils en ont de différents pour en rédiger un autre. Et il arrive parfois que ces articles parlent des mêmes personnages.

Pour ce qui est de nos historiens locaux, le chanoine Du Bellay, le premier d'entre eux, déclare que l'épigraphiste s'est trompé en gravant sur les tombes de la collégiale Saint-Georges, *l'année 1400* comme étant la date de la triple mort de Bouchard, de sa femme et de sa fille. En effet, en 1400, il y avait sûrement plus de vingt-cinq ans que tous ces personnages étaient morts, et que les Bourbons étaient parvenus au comté de Vendôme.

Du reste, la notice faite par l'abbé Simon, qui reproduit Du Bellay, a grand besoin, sur ces matières, d'être corrigée.

Tout d'abord, si Jean VI, le père de Bouchard fut enterré en février 1368, il ne s'en suit pas qu'il fut mort cette année là, car par suite des difficultés des temps, l'inhumation définitive des grands personnages se faisait souvent plusieurs années après leur mort.

Des documents nouveaux fournis par le cartulaire de la Trinité, il résulte que pour Jean VI il en fut ainsi, car en 1365, Jehanne de Ponthieu, sa femme, faisait acte d'autorité dans le comté de Vendôme comme ayant le bail, non de son mari, mais bien de son fils Bouchard,

preuve évidente que ce dernier était déjà comte de Vendôme (1).

Il est donc certain que Bouchard VII était comte de Vendôme en 1365, par conséquent que son père était mort à cette date, bien qu'il n'ait été inhumé qu'en février 1368 (ou plutôt 1369, d'après le nouveau style).

Pour ce qui est de la date de la mort de Bouchard, la pièce que nous allons faire connaître nous fournira à ce ce propos des indications.

Mais nous pouvons constater déjà, par ce même cartulaire de la Trinité que, dès l'année 1373, ou plutôt 1374 (n. s.), le 19 février, le successeur de Bouchard, Jean de Bourbon, était comte de Vendôme, attendu qu'à cette date, conjointement avec sa femme Catherine de Vendôme, il traite avec Guillaume du Plessis, abbé de la Trinité, au sujet de certains accords concernant leurs gens de justice (2).

Ainsi donc Bouchard, nous le voyons, a dû posséder le comté de 1365 à 1372 au plus tard.

Voici maintenant la teneur de ce *Vidimus* du XIVe siècle qui contient le texte authentique du testament de Bouchard VII.

(En tête et d'une écriture du XVIe siècle : *Vidimus du dimanche après la Saint-Hilaire 1371, de lettres du 15 nov. 1371*) (3).

(1) Cartul. Trinité, ch. 781. Cette charte, malheureusement, qui donne bien l'année, ne donne pas le jour et le mois de cet acte.

(2) Cartul. Trinité, ch. 788. Il faut constater à ce propos qu'il y a erreur dans la date donnée par la charte 778, § III, qui dit que Guillaume, abbé de la Trinité, transige avec Jean, comte de Vendôme, le 13 juillet 1372. C'est 1362 qu'il faut lire, et le comte de Vendôme est Jean VI, père de Bouchard VII et non Jean de Bourbon, successeur du dit Bouchard. L'erreur est une erreur d'impression. (Lettre de M. l'abbé Métais).

(3) Nous nous rapprochons le plus possible du texte intégral, tout

« Sachent tous présents et avenir que nous, en notre cour de Vendosme, tenue à présent en la main de Monsieur le duc d'Anjou, pour cause de rachat, avons vu, tenu, visité et diligemment regardé par tous articles une lettre originale, saine et entière, sans vice ou corruption quelconque, scellée en cire vermeille du vrai et propre scel de très noble et puissant seigneur feu Monsieur Bouchart, comte de Vendosme et de Castres, dont Dieu ait l'ame, qui dernièrement naguere est allé de vie à trépassement.

« Lesquelles lettres sont faites sur l'ordonnance du testament ou dernière volonté du dit feu Monsieur le comte Bouchart, contenant de mot à mot la forme qui s'en suit :

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, Amen.

« A tous, Bouchart, comte de Vendosme et de Castres, savoir faisons à tous que nous, étant en bonne mémoire et saine pensée, considérant que nulle chose n'est si certaine que la mort, et nulle chose si incertaine comme l'heure d'icelle, et non voulant décéder ou trépasser de cette vie mortelle intestat, désirant à notre pouvoir sous la miséricore de Dieu estre accompagné en la compagnie des bienheureux.

« Avons fait et ordonné, faisons et ordonnons notre testament ou dernière volonté en la forme et manière qui s'en suit :

« Premièrement nous recommandons notre âme en la main et en la garde de notre sauveur Jesus-Christ, de la glorieuse Vierge Marie, du glorieux martyr Monsieur Saint-Georges et de toute la compagnie des cieux. En l'église du quel glorieux martyr assise en notre chatel de

en modernisant quelque peu les termes de cette pièce, pour la rendre compréhensible á un plus grand nombre.

Vendosme, nous voulons reposer et être enterré. Et voulons que notre corps entier, si peut être fait bonnement, ou nos ossements, y soient apportés, en quelque lieu ou en quelque partie que nous allions de vie à trépassement au royaume de France par deça la mer (1).

« Item, nous voulons et commandons que nos amendements et nos dettes soient payés et accomplis entièrement.

« Item nous voulons et ordonnons que les testaments et ordonnances de notre très cher seigneur et père et de nos chers oncles, Monsieur Pierre et Monsieur Symon de Vendosme, soient accomplis et mis à fin; et aussi du testament de notre cher ayeul, le comte Bouchart, si aucune chose en est à parfaire et accomplir.

« Item nous voulons et ordonnons que tous nos officiers, gens de conseil et arts quelconques qui ont servi le temps passé ou serviront pour le temps à venir, nous et notre très chère compagne, que Dieu absolve, soient payés et satisfaits bien et raisonnablement selon les services qu'ils ont ou auront faits.

« Item nous voulons que, au jour de notre enterrement, il [y] ait sur notre corps ou sur nos ossements une couverture de gros drap et par dessus, une croix vermeille.

« Item nous voulons qu'il y ait XIII pauvres qui tiendront XIII torches, chacune de VI livres; et auront, iceux XIII pauvres chacun II aulnes du drap dessus dit.

« Item nous voulons que, au grand autel de notre dite église [il y] ait celui jour V cierges, chacun de III livres de cire, et à chacun autel de la dite église II autres cierges, chacun de II livres.

(1) L'abbé Simon et, avant lui, le chanoine du Bellay ont crû lire : *par delà la mer*. Ils se sont trompés; c'est bien *par deça la mer* qu'il faut lire.

« Item nous voulons et ordonnons que tous les prêtres qui voudront célébrer une messe le jour de notre *obit* en la dite église aient chacun II sols VI deniers.

« Item nous voulons que le collège de notre dite église ait pour l'office de la journée de notre obit X livres, une fois payées, et pour l'office du jour du septième, C sols.

« Item nous donnons et laissons au chevecier et chapitre de notre dite église à l'augmentation et accroissement du pain de chapitre (1), pour faire à toujours mais, par chacun an IV anniversaires pour nous, nos deux métairies de Crevese et de la Raite, avec toutes leurs appartenances. Et voulons que, dès le jour de notre trépassement ils en puissent prendre la possession et saisine, et les tenir à toujoursmais perpétuellement, paisiblement comme en main morte, en tant et pour tant que il peut toucher à nous et à nos successeurs.

« Item nous laissons aux religieux de l'abbaye de Vendosme C sous, une fois payés pour célébrer messe et office de mort pour nous.

« Item aux frères mineurs de notre ville de Vendosme, XL sous.

« Item aux maîtres et frères de la Maison-Dieu de Vendosme, XL sous.

« Item aux pauvres d'icelle maison pour pitance, XX sous.

(1) Au mot « Pain de chapitre », Lacurne de Sainte-Palais, dans son dictionnaire dit : « Le même que *Pain féodal;* au mot *Pain féodal*, il dit : *Droits d'oublies.* Or les Oublies étaient une sorte de pains ronds et plats dus au seigneur féodal dans certains cas. » — Mais le dictionnaire de Furetière est plus explicite; il dit que le Pain de chapitre est « du pain qu'on distribue par chaque jour à chaque chanoine. Il est de fine fleur de farine, bien paistrée et d'une consistence assez ferme; il était autrefois broyé avec peu de levain. »

« Item aux III églises paroissiales (1) de notre dite ville, à chacune X sous.

« Item aux abbayes de Monsieur Saint-Georges du Bois et de la Virginité, chacune XL sous.

« Item au collège de l'église de Trou, XX sous.

« Item à l'église de Monsieur Saint-Genest de Lavardin, X sous.

« Item aux frères prescheurs de notre ville de Castres, C sous une fois payés.

« Item aux frères mineurs de notre dite ville [de Castres] LX sous.

« Item nous voulons, ordonnons et commandons que les ossements de notre chère et amée compagne, que Dieu absolve, dont le corps fut mis par ma mère de dépost en l'église de Pouancé, soient apportés et translattés et mis en notre dite église de Monsieur Saint-Georges de Vendosme.

« Item nous voulons et ordonnons que nos très redoubtées dames nos ayeule et mere soient payées et satisfaites entièrement de tout ce que nous leur devons et que nous avons pris et retenu du leur, le temps passé.

« Item nous voulons et ordonnons que tous les jouhiaux (joyaux) qui furent [à] notre dite chère compagne, soient baillés et mis en garde par devant notre chère dame et mère pour les garder à notre fille jusques à temps qu'elle soit en âge.

« Item nous laissons à l'abbaye de Belleperche (2) C livres une fois payées, en récompensation de ce que nous pouvons être tenus à la dite abbaye.

« Item nous donnons et laissons à Guillaume Belon,

(1) C'était Saint-Martin, Saint-Bienheuré et Saint-Lubin. La Madeleine n'existait pas encore.

(2) Abbaye près de Montauban; ce mot est ainsi écrit : *Bellepche.*

notre escuier, le cheval noir et le cheval bai, qu'il mène en notre compagnie quand nous allons par pays. Et avec ce, donnons et laissons à notre dit escuier le cheval que l'abbé de Marmoutiers nous donna.

« Item nous donnons et laissons à notre amé conseiller Monsieur Robert Maug, chevecier de Vendosme, notre hacquenée liarde (1).

« Item nous donnons et laissons à Julian, notre chambellan, le cheval qu'il chevauche quand nous le menons avec nous par le pays.

« Item nous donnons à notre cher et amé compagnon Monsieur Halignan de Bourrot, en récompensation des bons et loyaux services qu'il nous a faits et espérons qu'il nous fera le temps à venir, une robe toute antique de veluau (2) vermeil qui fut [à] notre dite chère compagne avec les pennes (plumes) dont la dite robe est fourrée.

« Item nous donnons et remettons du tout en tout à notre bien amé chevalier et compagnon, Monsieur Almaury de Trou, en récompensation des bons et agréables services qu'il nous a faits le temps passé et que nous espèrons qu'il nous fera le temps à venir, tel droit et telle action comme nous avons et pourrons avoir à cause de rachat en toute la terre qu'il tient de nous, à cause de Madame Philippe de Bourrot, sa femme, comme ayant le bail de Isabeau, fille de Guillaume de Montigny et de ma dite dame Philippe (3).

« Et, pour faire et accomplir toutes les choses dessus dites et chacunes d'icelles nous prenons et députons tous nos biens meubles en quelque lieu qu'ils soient le jour et l'heure de notre trépassement. Et, au cas qu'ils ne

(1) Jument gris-pommelé.

(2) Nous avions d'abord cru lire *beluau* (bête féroce) mais M. l'abbé Clément, notre collègue, nous a détrompé; c'est bien *veluau*, pour *velluyau*, *velours*. — Ducange, supplément, t. IV.

(3) Voir plus loin pour le nom de cette terre, page 42 et suiv.

pourraient suffire, nous voulons et ordonnons, retenons et députons dès maintenant II années ou plus, si mestier est, de toutes nos rentes et revenus de toutes nos terres, en quelque lieu ou pays qu'elles soient assises, pour faire et accomplir ce que de nos biens meubles ne pourrait estre fait et accompli.

« Et pour faire et accomplir les choses dessus dites, nous élisons et ordonnons nos exécuteurs, nos très redoutées dames ayeule et mère, comtesses de nos dits comtés, et notre très cher et amé frère, le comte de la Marche, et Révérend père en Dieu, sire Guillaume du Plessis, à présent abbé de Vendosme, notre cher et amé compagnon, Monsieur Halignant de Bourrot, et notre amé conseiller, Monsieur Robert Mauguyveau (1), chevecier en notre dite église de Monsieur Saint-Georges de Vendosme; et voulons que eux tous ensemble, III ou II d' [entre] eux puissent commencer, poursuivre, parfaire et accomplir et mettre à fin toutes les choses dessus dites, et chacune d'icelles en la manière et ordonnance que mieux le verront à faire au profit et au salut de notre âme, et dès maintenant les en chargeons en les requérant qu'ils ne nous en veuillent faillir.

« Et, par ce présent testament ou dernière volonté, nous rappelons et mettons du tout au tout au néant tous autres testaments ou codiciles si aucuns en avons fait le temps passé.

« Et toutes les choses dessus dites nous avons fait et ordonné sain de pensée et en mémoire de bon entendement en la présence de religieux homme et honneste frère Macé Nicolas, présent notre curé de l'église de Monsieur Saint-Genays de Lavardin; de nos chers et amés compagnons et chevaliers, Monsieur Halignan de Bourrot, et Monsieur Almaury de Trou, de notre bien

(1) Il est nommé plus haut et plus bas *Maug*, en abrégé.

aimé conseiller, Monsieur Robert Maug, chevecier en notre dite église de Monsieur Saint-Georges de Vendosme; de nos amés escuiers Geffroy de Lartay, Guillaume Belon, Odet de Turné, Jehan Guyart (1); de Julian et Quillin, nos chambellans; et de plusieurs autres témoings appelés et requis par nous à tout ce que dessus est dit et ordonné.

« Et en signe de grande fermeté, nous avons fait mettre notre scel en ce présent notre testament ou dernière volonté, et voulons qu'il vaille tant pour testament que pour codicille en tant et pour tant comme il pourra et devra valoir de droit et de coustume.

« Donné en notre chastel de Lavardin, le samedi XVe jour du moys de novembre, l'an mil trois cent soixante et onze.

Des quelles lettres originales nous avons trait et fait faire ce présent transcript et copié sans rien délaisser mettre ni adjouter par le tabellion de notre dite court. Aux quelles lettres originales et au transcript et copie d'icelles tout comme l'original, nous ajoutons et voulons être ajouté pleine foy en jugement et dehors pour valoir à toutes bonnes fins le mieulx que estre pourra de droit et de coutume à tous ceux à qui il appartient, peut ou pourra appartenir perpétuellement à toujours.

« En tesmoing de la quelle chose nous avons fait sceller ces présentes lettres du scel de notre dite court.

« Donné l'an de grâce mil trois cent soixante et onze, le dimanche après la feste de Saint-Hilaire.

« *Signé :* Ja. Dupont (avec paraphe). »

(Sceau détruit).

(1) Voir plus loin des renseignements sur ces personnages.

Au dos, se trouve écrit, d'une écriture du XVIe siécle :

« Es paroisse de Sainte-Jame

« Esponse (1)

« *Vidisse* du testament du feu sr Bouchart fils du comte Jean, par lequel appert qu'il donna à l'église de Saint-Georges de Vendosme, les mestairies de Crevesec et de la Raieté.

« (Signé) A. »

Et plus bas :

Premier testament

En suite se voient plusieurs cotes, provenant des divers inventaires faits des papiers de la collégiale à différentes époques.

*
* *

Telle est donc la teneur du testament de Bouchard VII, nous n'avons aucune raison de suspecter son texte, le *vidimus* paraissant se présenter dans toutes les règles de l'authenticité.

Ce testament, dans sa forme, ne diffère pas de ceux de la même époque.

C'est d'abord l'acte de foi initial dont aucun testateur ne s'affranchissait; puis la recommandation aux prières des hommes d'église et le règlement des funérailles avec l'aumône aux pauvres.

On y constate ensuite le souci du paiement des dettes, le choix des exécuteurs testamentaires, enfin on y voit énumérées les gratifications laissées aux familiers.

Nous aurions voulu, parmi les établissements religieux à qui on demandait des prières, rencontrer les Béguines. Les Bénédictins, les Frères Mineurs Cordeliers, les Hospi-

(1) Esponce, exponce ou éponce, voulait dire dans l'ancien droit déguerpissement ou abandon. Ce titre avait donc dû servir au moment ou les chanoines ont vu leur métairies leur revenir sur les bras par suite de l'abandon fait par un fermier ou tenancier.

taliers, sont nommés dans le testament, avec les chanoines de Saint-Georges du château ; c'était les quatre congrégations d'hommes qui existaient seules alors dans la ville. Il n'y avait d'autres congrégations de femmes que les Béguines. Pourquoi sont elles oubliées ? Avaient-elles déjà disparu? Pétigny dit qu'elles durèrent beaucoup plus longtemps que les Beghards qui, établis à Vendôme rue Renarderie, disparurent avec leur ordre lui-même vers 1312.

Cette abstention du comte Bouchard, à l'égard des Béguines prouverait-elle simplement qu'il n'avait pas de dévotion pour leur ordre et pour leur institution? Peut-être; mais il est plus croyable encore que les Béguines, en 1371, avaient déjà disparu de Vendôme. Leurs biens, sans doute, avaient été réunis à ceux des Frères hospitaliers qui tenaient l'hopital Saint-Jacqnes.

Un oubli plus étonnant est celui de l'abbaye de l'Etoile. Cette abbaye, située paroisse d'Authon, sur les confins du Vendomois et de la Touraine, avait eu pour fondateur ou du moins pour restaurateur, le comte Geoffroy Grisegonelle (1) à la fin du XI[e] siècle, et Bouchard VII, en sa qualité de comte de Vendôme avait hérité du titre de fondateur et de patron de cette abbaye de Prémontrés.

Or, c'est la seule abbaye ou institution religieuse du Vendomois, fondée par ses ancêtres qui n'ait pas part à ses largesses et à sa piété. Il nomme les chanoines de Trôo, établis par Geoffroy Martel, Saint-Georges du Bois qui se vantait d'avoir été fondé par un roi Mérovingien (2),

(1) Les renseignements qu'on a sur l'Etoile sont puisés dans les *Annales Norbertines*, publication périodique (Avignon, Seguin frères) qui, sous la signature du père Louis de Gonzague, a fourni plusieurs articles sur cette abbaye au cours des années 1886 à 1889.

(2) Pétigny adopte la manière de voir de Courvaisier et le Paige

et restauré par le même comte d'Anjou et de Vendôme, il n'oublie pas le couvent de la Virginité, près Montoire, créé cent cinquante ans auparavant par son ancêtre, le premier comte de Vendôme de la maison de Montoire, dont lui même était le dernier descendant; mais il néglige complètement l'abbaye de l'Etoile.

L'abbé de l'Etoile était alors Guillaume La Caille, qui devait gouverner l'abbaye de 1344 à 1385. On ne comprend pas d'après ce qu'on sait sur sa vie, en quoi il aurait pù encourir le mécontentement du comte de Vendôme (1). Il faut donc voir là un oubli, assez étonnant, de la part d'un chevalier chrétien, protecteur né d'une abbaye fondée dans ses domaines.

Mais ces réflexions sont de peu d'importance comparativement à celles que nous suggèrent d'autres observations tirées du testament de Bouchard.

Ce qui frappe avant tout, c'est la succession des dates citées.

Le testament de Bouchard VII est daté du 15 novembre 1371, et le *vidimus* qu'évidemment, les chanoines de Saint-Georges ont fait dresser par les notaires de la cour de Vendôme, afin de constituer un titre authentique de leurs nouvelles propriété de Crevesec et la Raité, est daté lui-même du dimanche après la Saint-Hilaire, même année. Or, comme la Saint-Hilaire est le 14 janvier, il semble au premier abord que la copie aurait été antérieure au testament lui-même, ce qui serait absurde.

C'est ici qu'il faut se rappeler l'édit de Charles IX de

et pense que Saint-Georges du Bois a dû être fondé au VIe siècle par le roi Childebert et la reine Ultrogothe.

(1) Guillaume La Caille, dix-septième abbé de l'Etoile, gouverna l'abbaye de 1344 à 1385. « Tout le règne de cet abbé ne fut qu'un épouvantable tissu de calamités pour son monastère et pour le Vendomois. » — *Annales Norbertines*, 24e année (1887), p. 228.

l'année 1563. Cet édit prescrivit de faire partir l'an nouveau du 1er janvier, tandis que jusque là l'année ne commençait qu'à Pâques. On appelle cela le style ancien ou vieux style; en sorte que janvier était alors, non le premier, mais le dixième mois de l'année (1).

En se reportant au calendier perpétuel, on remarque que le dimanche qui suivit le 14 janvier de l'an 1372 (nouveau style), se trouvait être le 19 janvier.

Par conséquent le *vidimus* qui nous occupe est du 19 janvier 1372.

Bouchard VII, étant alors proclamé défunt, dut donc mourir entre ces deux dates extrêmes, 15 novembre 1371, jour de son testament, et 19 janvier 1372 (N. S.).

Or, il est plus que probable qu'il vécut au moins quelques jours après avoir dicté son testament. Cet acte, en effet, temoignait encore d'une certaine force de vie.

D'autre part il est peu vraisemblable que les chanoines légataires se soient précipités avec une hâte inconvenante pour faire dresser leur acte de propriété aussitôt après la mort du comte. Il semble même au contraire que par décence ils eussent dû laisser s'écouler quelques jours, et attendre que le corps de leur bienfaiteur fût, selon l'usage consacré, tout au moins refroidi.

De tout cela nous pouvons conclure sans témérité que Bouchard VII, à quelques jours près, est mort en décembre 1371.

Il est d'une certaine importance de le constater, parce

(1) L'année commençant à Pâques, et Pâques étant une fête mobile, les années n'étaient pas toutes ainsi de la même longueur. Le complément de cette réforme est dû au pape Grégoire XIII qui, en 1582, supprima les douze jours qui se trouvaient entre le 4 et 15 octobre, afin de mettre l'année du calendrier en concordance avec l'année véritable. C'est à partir de cette époque que l'on compte vraiment le *nouveau style*. Les Russes sont restés à l'ancien style.

que les historiens n'ont jamais été d'accord là-dessus. Tandis que les uns le disent simplement mort avant 1374, les autres le prolongent jusqu'en 1376, et d'autres encore jusqu'en 1400. Mais cette dernière date est absurde.

Maintenant où est-il mort? On ne sait; mais continuant à croire qu'il était fort malade au moment de la rédaction de son testament, ce que laisse supposer cette simple phrase « étant en bonne mémoire et saine pensée » — à remarquer qu'il ne dit pas *sain de corps* — et cet acte étant daté de Lavardin, quelques jours avant sa mort, il est très plausible de croire qu'il a fini ses jours au château même de Lavardin (1).

Quel était son âge? Comme il s'est marié en 1364 ou 1365, et comme il avait encore, au moment de sa mort, non seulement sa mère Jehanne de Ponthieu, mais encore sa grand'mère Alix de Bretagne, nommées toutes deux dans son testament, et que cette grand-mère, nous dit l'abbé Simon, qui du reste copie le père Anselme (2), mourut en 1377, nous pouvons conjecturer que quand il mourut il était encore jeune, et âgé tout au plus de vingt-cinq à trente ans.

Quant à Isabelle de Bourbon, sa femme, elle était morte avant lui, puisque le testament lui-même nous le fait savoir, et nous apprend en même temps que son corps est en dépôt en l'église de Pouancé. Les malheurs

(1) Pour nos sociétaires qui ne sont pas du pays, nous devons dire ici que Lavardin est un vieux château ruiné, près Montoire, dans le Bas-Vendomois. Ce vieux château appartenait aux comtes de Vendôme depuis le mariage de Richilde de Lavardin avec Jean Ier, comte de Vendôme, au XIIe siècle.

Il ne faut pas confondre ce Lavardin avec un autre Lavardin qui se trouve à quelques lieues du Mans, vers l'ouest.

(2) *Les grands Officiers de la Couronne*, t. Ier, p, 451.

des temps n'ayant, sans doute, pas encore permis que son corps ait été apporté dans la collégiale de Vendôme.

Reste à savoir le sort de la fille de Bouchard et d'Isabelle, appelée Jehanne, et qui était certainement vivante le jour où son père testa, puisqu'elle est nommée dans le testament qui dispose de ses joyaux jusqu'à ce qu'elle soit en âge de s'en parer.

Une chose étonne, c'est que la sachant vivante, le père n'ait pas réglé la question de sa tutelle, point important cependant, puisque la jeune fille ne pouvait avoir que cinq ou six ans. Mais il n'est pas plus question de cette tutelle que du gouvernement du comté.

Peut-être la chose devait-elle aller toute seule et Jean de Bourbon, mari de la sœur de son père, était indiqué naturellement pour prendre soin de la jeune fille. Néanmoins cette omission ne laisse pas que de paraître extraordinaire.

Donc Jehanne était vivante au moment où a été confectionné le testament. L'était-elle encore au moment ou a été établi le *vidimus ?* C'est ce qui reste à examiner.

Si cette jeune fille eût vécu, elle eût été une des plus riches héritières, peut-être même, en dehors des princesses du sang et filles des grands feudataires, la plus riche héritière du royaume de France. Elle eût possédé, à la mort de son père, outre les comtés de Vendôme et de Castres, les seigneuries suivantes : Montoire, Lavardin, Bonneval ou Bonnevau et la Chartre-sur-le-Loir, toutes situées dans nos contrées (1)

(1) L'abbé Simon ajoute à ces noms celui de Mondoubleau; mais il doit avoir fait erreur. Mondoubleau semble n'être entré qu'en 1406 en la possession des comtes de Vendôme. Peut-être à la place de Mondoubleau, aurait-il fallu mettre Trôo qui semble bien avoir été en la possession même des comtes de Vendôme à cette époque.

et, hors de là, Lésignan en Narbonnais; Bréthencourt (1); Epernon en Chartrain; Ponthieu (2); la Ferté Aleps (3); Le Theil; Rémalard, Cailly (4); Calcy, Quillebœuf en Normandie; etc.

Tous les hisitoriens s'accordent pour dire qu'elle mourut avant son père; mais il est vrai qu'ils font vivre celui-ci jusqu'en 1373 ou 1374, et d'autres même jusqu'en 1400.

Cette dernière date est fournie par les épitaphes inscrites sur les tombes de nos personnages dans la collégiale de Vendôme, épitaphes erronées quant aux dates, il n'y a pas de doute possible à cet égard.

Ces épitaphes de Bouchard VII, de sa femme et de leur fille sont rapportées par l'abbé Simon (5). Elles donnent des détails généalogiques très complets et très véridiques sur Bouchard et Isabelle, ce qui fait qu'on a toutes raisons de croire exacte celle consacrée à Jehanne. Cette dernière est inachevée et se trouve ainsi libellée :

« Ci gist Madame Jehanne de Vendosme, comtesse de Vendosme et de Castres, qui fut fille des dits comte et comtesse, qui trépassa l'an de grâce MCCCC et qui... »

(1) Peut-être Bertincourt, près d'Arras, ou Bertrancourt, près de d'Acheux (Somme).

(2) Il n'y a pas de paroisse aujourd'hui connue de ce nom. Ce ne peut être le comté de Ponthieu; mais, sans doute, une seigneurie portant un double nom comme tel... *en Ponthieu*, aura fait partie de la dot de Jeanne de Ponthieu, grand'mère de Bouchard, et sera restée dans la possession des comtes de Vendôme.

(3) Sans doute la Ferté-Alais, près d'Etampes. Le Theil et Remallard sont des cantons de l'arrondissement de Mortagne.

(4) Il y a deux Cailly, l'un canton de Clères, (Seine-Inférieure); l'autre canton de Gaillon (Eure). Nous ne savons lequel appartenait au comte de Vendôme. Nous n'avons pas trouvé Calcy, mais Clacy, près de Laon, sans savoir s'il s'agit ici de cette petite localité de 180 habitants.

(5) Voir l'abbé Simon, t. Ier, p. 163.

Le reste manque et n'avait sans doute pas été achevé.

Il est difficile de savoir ce qui devait suivre. Mais du premier coup on voit où ces épitaphes sont fautives. Toutes trois font mourir leur personnage en l'année 1400. Cette date est absurde, car à cette époque Jean de Bourbon et sa femme, successeurs de Bouchard VII, avaient depuis plus de vingt-cinq ans le gouvernement du comté de Vendôme (1).

Il est très fort à croire que Bouchard VII, Isabelle et leur fille Jehanne auront été transférés à cette date même (1400) dans la collégiale de Vendôme, et que les difficultés des temps (2) et peut-être un peu la négligence de leurs successeurs, auront empêché de réunir plus tôt leurs cercueils.

Le sculpteur chargé de graver leurs tombes aura reçu d'un chanoine de Saint-Georges le texte de leur épitaphe, texte non complet, et que des renseignements cherchés devaient compléter. Soit que les désordres de l'époque ou toute autre cause aient mis obstacle à ce que ces renrenseignements parvinssent à temps, le sculpteur aura sans doute quitté la ville sans avoir reçu le complément nécessaire à l'achèvement complet de son travail. Il se hâta alors de mettre la date, non de la mort des défunts, mais du transfert de leurs cercueils, pensant que c'était celle de leur mort même, et cela d'autant plus facilement

(1) Non seulement à cette date de 1400 Vendôme appartenait aux Bourbons depuis vingt-cinq ans au moins; mais Jean de Bourbon, comte de Vendôme, était lui-même mort depuis sept ans (1393) et Catherine, selon toute probabilité, avait déjà initié son fils Louis au gouvernement du comté, qu'il devait posséder en toute propriété à sa mort à elle, survenue le vendredi saint 1er avril 1411, c'est à dire 1412 (N. S.). — Abbé Simon, t. I, p. 197.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que cette fin du XIVe siècle coïncide avec la période la plus triste de la guerre de Cent ans.

qu'il avait pu apprendre que les trois personnages étaient morts la même année.

C'est là une explication qui nous a paru plausible de cette date fautive mise sur les tombes : 1400.

Si l'épitaphe de Jehanne, sauf pour cette date tout à fait erronée, se trouve aussi exacte que celles de ses parents, pour ce qui est de leur situation dans le monde, nous devons croire qu'elle a bien réellement été, au moins pendant quelques jours, comtesse de Vendôme; c'est à dire qu'elle aura succédé à son père et lui aura survécu quelques jours au moins.

Maintenant, quelle fut l'époque de sa mort? Il sera sans doute toujours impossible de la connaître au juste, mais nous allons exposer les raisons que nous avons de croire qu'elle était déjà morte le 19 janvier 1371 (vieux style), c'est à dire à la date du *vidimus* qui nous occupe.

Cette pièce, en effet, nous dit que le « comté de Vendôme était alors entre les mains du duc d'Anjou pour cause de rachat. »

Or, le rachat était dans la coutume féodale, un droit en argent à percevoir par le seigneur suzerain, sur le nouvel héritier d'un fief vassal ou servant. Par le paiement de ce droit le nouveau possesseur était censé racheter la propriété de son fief au représentant de celui qui, dans le principe, avait donné la jouissance du fief à un vassal.

Mais, dans la coutume d'Anjou, aucun droit n'était dû par l'enfant (1) succèdant au père sans intermédiaire

(1) Voici le texte de cet article 96 de la coutume d'Anjou : « La coustume et ancien établissement du pays est que tous héritages, rentes et possessions chéent en rachapt envers le seigneur dont ils sont tenus et mouvans à foy, par le trépassement de l'homme ou femme de foy, quand le successeur des dits homme ou femme n'est héritier des dits homme ou femme de foy, sans moyen, comme s'il n'étoit fils ou fille,

entre eux, même par le frère ou la sœur succèdant au frère, c'est à dire par le successeur immédiat en ligne directe. Ceux-là seuls, devaient le Rachat, qui étaient acheteurs ou héritiers collatéraux, ou bien encore le petit-fils succèdant à son aïeul, parce qu'entre eux deux, il y avait ce que l'on appelait *un moyen,* c'est à dire un intermédiaire.

On serait donc porté à croire que dans le cas présent, le comté de Vendôme étant dans les mains du duc d'Anjou pour cause de rachat, il fallait que Catherine eût succédé, non à son frère Bouchard, mais bien à sa nièce Jeanne, ce qui fortifierait notre thèse, à savoir que Jeanne a survécu à son père.

Mais par une bizarrerie ou une anomalie de la coutume d'Anjou (on serait tenté de dire : une injustice), les héritages étaient traités différemment suivant qu'ils arrivaient en la possession des hommes ou des femmes. L'homme lige prenant femme ne devait aucun droit à son seigneur; il n'en était pas de même pour la femme en possession d'un fief servant prenant un mari. Dans ce cas là, le rachat était dû au seigneur.

De même, la femme mariée héritant de son père ou de son frère; ce n'était pas, à vrai dire, la femme qui devait le rachat, mais bien son mari, qui était censé accèder à

et non plus. Et tous autres que fils ou filles, frère ou sœur, rachètent l'héritage de leur prédécesseur tenu à foy comme si l'héritage descend de ayeul ou ayeule à l'enfant de leur dit fils ou fille, qu'iceux ayeul ou ayeule ayent survécu ; en ce cas y a rachapt par la coustume générale, parce qu'il y a moyen entre l'ayeul et l'enfant de l'enfant. Aussi l'héritage n'est pas venu sans moyen de père au fils ou fille. » — *Coutume du duché d'Anjou...*, par Me Balthasard Durson, conseiller et avocat du roy en l'élection de Saumur. Châteaugonthier, Joseph Gentil, impr., 1733 (Bibl. de Vendôme).

Le texte est répété par Beautemps Beaupré, *Les Coutumes de l'Anjou et du Maine.*

un héritage collatéral ; bien qu'en principe il n'en eût pas la propriété, mais la jouissance. C'était là un véritable abus ; mais il était passé dans la coutume (1).

Reste à savoir si, dans ce dernier cas, l'héritage en question pouvait être remis en mains du seigneur dominant pour cause de rachat. Nous ne pouvons nous investir d'une connaissance assez approfondie du droit féodal pour répondre à cela.

Mais il résulte de tout cela que nous ne sommes pas suffisamment éclairés sur la matière pour pouvoir dire en toute certitude que Jeanne a survécu à son père. Elle était morte avant le 19 janvier 1372 (n. s.), voilà tout ce que nous savons.

L'abbé Simon, copiant le chanoine Dubellay, dit bien, (t. I, p. 195) qu'Isabelle de Bourbon était morte en 1371 et que sa fille Jeanne, mourut deux ans après, mais néanmoins avant son père Bouchard. Mais il faut se rappeler qu'il fixe, par erreur, la mort de Bouchard en 1373. Nous venons de voir qu'il s'est trompé.

En résumé, on peut tirer de cette étude sur le testament du comte Bouchard VII, certains renseignements dont quelques-uns sont sûrs et d'autres probables.

Tout d'abord comme choses sûres : Bouchard VII possédait déjà le comté de Vendôme en 1365 ; il testa à Lavardin le 15 novembre 1371 ; à cette date sa femme était morte, et sa fille vivante. A la date du 19 janvier 1371 ou 1372 (n. s.) Bouchard était mort et sa fille aussi.

(1) « *Nota* que le mary fait rachat de l'éritage sa femme quand elle se marie, et de celle *(sic)* qui lui advient durant le dit mariage. »
Beautemps Beaupré, *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine,* t. III, p. 233.

Au jour de son testament, ses deux oncles, Pierre et Simon de Vendôme, étaient morts ; mais sa mère Jeanne de Ponthieu, et sa grand'mère Alix de Bretagne, étaient encore vivantes.

Quant aux dates de la mort de Bouchard, de sa femme et de sa fille, gravées sur leurs tombes et les faisant mourir tous trois en 1400, ces dates sont absolument fausses et erronées.

Comme probabilités : Bouchard est mort dans le courant de décembre 1371, ou quelques jours avant ou après ; sa fille a dû mourir peu après lui. Il dut rester à Lavardin où il était malade, et y mourir. Sa fille n'a possédé le comté que très peu de temps, peut-être seulement quelques jours, ce qui explique pourquoi on n'a pas cherché à la compter parmi les comtes de Vendôme.

L'épitaphe du tombeau de Jeanne, morte tout enfant, fausse, quant à la date de sa mort, mais lui donnant le titre de comtesse de Vendôme et de Castres, a ainsi des chances d'être vraie dans son texte.

Mais on a raison de compter Jean de Bourbon comme successeur direct de Bouchard, attendu qu'il y a lieu de négliger une possession aussi peu importante que celle de Jeanne enfant.

Il nous reste maintenant à parler des autres personnages cités dans le testament qui nous occupe.

* * *

Celui que le testateur nomme son très cher frère, le comte de la Marche, était Jehan, second fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et de Jeanne de Chatillon Saint-Paul.

Il avait épousé Catherine de Vendôme, propre sœur de Bouchard, en septembre 1364. Il devait hériter du comté de la Marche après la mort de son père et de son frère

aîné Pierre, qui moururent tous deux des blessures reçues en 1361 ou 1362, au combat de Brignais (1) contre les Tard-Venus.

C'est ainsi une mort fortuite qui l'avait fait comte de la Marche ; d'autres morts aussi imprévues devaient faire de sa femme une comtesse de Vendôme et de Castres et le rendre ainsi lui-même un des grands seigneurs les plus puissants du royaume.

Quant à Catherine sa femme, sœur de Bouchard, tout ce qu'on sait d'elle, c'est qu'elle devint comtesse de Vendôme après la mort de son frère et de sa nièce et que, en commun avec son mari, Jean de Bourbon, elle fit un accord avec Guillaume, abbé de la Trinité, au sujet de leurs différents le 19 février 1373 (1374 n. s.). Cet accord étant le premier acte connu de possession du comté de Vendôme par Catherine, a fait penser aux généalogistes que Bouchard et sa fille avaient dû vivre à peu près jusqu'à cette date.

En 1396, étant alors veuve, elle fait un nouvel accord avec les mêmes moines, représentés par leur abbé Pierre de Péruse, au sujet de l'étang de Révillon (Saint-Vrain) et de celui de Beaumay près Vendôme. (2).

Nous savons encore qu'elle testa le 24 septembre en 1403. Son fils Louis paraît avoir été associé par elle au comté de Vendôme depuis 1393, c'est à dire après la mort de Jean de Bourbon, son père. Quant à elle, elle semble s'être, à la fin de ses jours, retirée au château de Montoire, où elle mourut le vendredi saint 1er avril 1411 (1412 n. s.).

Nous n'avons sur Jeanne de Ponthieu, mère de

(1) Pour le combat de Brignais, Bouillet, dans son dictionnaire historique, lui donne comme date 1361 ; Larousse dit 1362.

(2) Cartul. Trinité, nos 786, 788, 795.

Bouchard, et veuve de Jean VI, comte de Vendôme, que des renseignements succincts.

Nous savons par le père Anselme qu'elle était dame d'Epernon, fille de Jean de Ponthieu, deuxième du nom, comte d'Aumale, baron de Montgommery etc., qui descendait des anciens comtes d'Alençon.

Nous avons vu qu'en 1365 elle avait été chargée par son dit fils de gérer les affaires du comté de Vendôme (1); c'est là seulement ce que nous savons de ses actes. Elle mourut le 30 mai 1376.

Alix de Bretagne, la grand'mère de Bouchard, était la veuve de Bouchard VI; Elle avait perdu son mari en 1353, et paraît être restée inconsolable de cette mort.

Elle était fille de Artus II, duc de Bretagne, et de Yolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amaury, qui elle-même avait été en premières noces, femme de Alexandre III, roi d'Ecosse. Alix était née en 1297 et avait épousé Bouchard VI en 1320 (2).

L'abbé Simon dit d'elle que son petit-fils Bouchard n'avait pas pu lui procurer tout le bien-être qu'il aurait voulu. L'existence de cette pauvre veuve paraît, en effet, avoir été fort triste. Elle vit mourir son mari, puis son fils Jean VI, et ses deux autres fils, Pierre et Simon, puis enfin, son petit-fils, Bouchard VII, et la famille de celui-ci. Elle se retira au château de Montoire, où elle fit son testament, le 10 mai 1369, et où elle mourut au mois de mai 1377.

C'est évidemment son écusson (d'hermine plein) qu'on voit à la retombée de voûte de la grande salle du château

(1) Cartul. Trinité, nº 781; le sceau de Jeanne de Ponthieu est donné par la charte 781. Son *meuble* principal est un écu parti au premier au lion de... chargé lui-même d'un écu; au second bandé de... et de,..

(2) Père Anselme, t. I, p. 450.

de Lavardin, côté sud (1). Cet écusson est soutenu par un ange qui porte au cou un collier supportant un médaillon, et ce médaillon pend sur l'écu dont il cache une des hermines.

Jean VIII de Bourbon en reconstruisant la tour de Lavardin, aura tenu à y faire figurer les armoiries de ses aïeules; il ne pouvait oublier celui de sa trisaïeule, Alix de Bretagne.

Quant à Pierre et Simon de Vendôme, oncles de Bouchard VII, nous voyons qu'ils étaient morts avant leur neveu, puisque celui-ci parle de payer les dettes de défunts ses deux oncles. L'on sait d'eux qu'ils combattirent avec leur frère aîné, Jean VI, à la bataille de Poitiers, en 1356, et que tous trois y furent faits prisonniers. Pierre ne reparut plus; peut-être mourut-il en captivité.

On retrouve Symon en 1359, à Vendôme, prenant à loyer de l'Infirmier de l'abbaye de la Trinité, une maison de pierre assise en la rue Ferme, *devant la croix*, et cela pour vingt deniers d'or (2). Il mourut lui-même peu d'années après, car les moines de la Trinité en 1363, faisaient faire un *vidimus* de son testament dans lequel il élisait sa sépulture en l'église Saint-Georges et lui laissait seize livres de rente, autant à l'abbaye de la Trinité pour des anniversaires, en outre, « au même Saint-Georges, vingt autres livres de rente pour y fonder une chappelle, plus une quantité de cire égale en poids à son

(1) Il faut avoir de bien bons yeux pour voir les meubles des écussons mis aux retombées de voûtes de la grande salle du donjon de Lavardin; une lorgnette nous paraît même nécessaire pour cela, ainsi qu'un temps très clair. Uu autre écusson est de... à la croix *potencée?* cantonnée de quatres croisettes. D'autres écus sont frustes qui se trouvent sculptés en différents endroits de cette salle en ruine.

(2) Cartul. Trinité, ch. 778, § I.

propre poids, pour accomplir le vœu qu'il avait fait à la bataille de Poitiers (1) ».

Ce sont, sans doute, ces prescriptions qui, n'ayant pas été accomplies encore en 1371 sont le sujet des recommandations dernières de Bouchard.

A l'époque dont nous nous occupons, il n'existait plus, des quatre fils de Bouchard VI et d'Alix de Bretagne, que Bouchard de Vendôme, le quatrième d'entre eux, seigneur de Feuillet et de Segré.

Il était alors en grand procès avec les cohéritiers de sa femme, Marguerite de Beaumont, sœur elle-même du premier mari de Isabelle de Bourbon, femme en deuxièmes noces de notre Bouchard VII, précisément à cause de ce vicomte de Beaumont qui, mort sans enfants d'Isabelle avait laissé son héritage se partager entre ses sœurs. Ce procès ne devait se terminer qu'en 1373 (2). Il était devenu tout à fait étranger au Vendomois; il est assez naturel que le testament de Bouchard n'en fasse pas mention.

Le second exécuteur testamentaire de Bouchard était Guillaume, abbé de la Trinité. Ce fait prouve que les querelles étaient bien oubliées qui avaient allumé la discorde entre les comtes de Vendôme et la célèbre abbaye.

Guillaume du Plessis fut un des abbés de la Trinité qui vécurent le plus longtemps. Il gouverna l'abbaye pendant plus de trente années. Il fit construire les grosses murailles du couvent qui en faisaient un enclos fortifié. Cet acte était amplement justifié, du reste, par les guerres du temps. Accolée à ces murailles, il fit édifier pour lui-même une maison forte appelée Château-

(1) Cartul. Trinité, ch. 779.
(2) Abbé Simon, I, p. 183.

Margot, du nom, sans doute, de son architecte, et dont on voit encore les restes au fond du jardin du presbytère de la Trinité.

Nombreux sont ses actes, constatés par des chartes de la Trinité (1). C'est lui qui, en 1353, fit translater le chef de saint Europe du prieuré d'Availles où il était, en Poitou, au monastère de la Trinité, où cette relique resta fort longtemps et fut cause de pélerinages nombreux.

Il fonda dans l'église du couvent la messe qu'on appela *Messe de la Trinité*, pour appeler la bénédiction de Dieu sur la France et son roi, sur le duc d'Anjou, successeur des fondateurs de l'abbaye, et la ville elle-même de Vendôme.

C'est de son temps que la Trinité fit, de Renaud de Graçay, l'importante acquisition des seigneuries de Lisle et du Rouillis, relevant non de Vendôme, mais de Montmirail, et qui restèrent en la possession de l'abbaye jusqu'en 1789.

Il fonda son anniversaire dans l'église collégiale de Vendôme, et lui donna pour cela la métairie de la Fortinière à Gombergean.

En 1369, il s'était constitué caution pour le comte Bouchard, qui avait emprunté une somme de 1000 livres.

Guillaume du Plessis mourut le 12 des calendes d'août (21 août) 1384.

Le troisième des exécuteurs testamentaires nommés

(1) Ces actes sont contenus sous les nos 771, 781, 782, 784, 788 et 791 du cartulaire de la Trinité. Le sceau de Guillaume du Plessis se voit au bas du no 788. Il représente un écu bandé de... et de... à la bordure engrêlée. Ce sceau suffit à nous faire savoir que ce Guillaume n'était pas des *du Plessis* vendomois, issus des seigneurs du Plessis-Barthélemy, paroisse de Crucheray, qui portaient une croix engrêlée.

par Bouchard était son cher compagnon Halignant (1) de Bourrot, au quel il a soin de donner une robe qui avait appartenu à la comtesse, sa femme, ce don tout intime prouvait qu'il avait vécu avec lui sur le pied d'une grande affection et familiarité. C'était un chevalier, sans doute jadis son lieutenant dans le commandement de sa compagnie qui avait comme lui fait la guerre du Rouergue.

Il ne paraît pas avoir pris naissance en Vendomois; mais sans doute était-il Tourangeau, issu d'une famille qui possédait le fief de Bourrot ou Bourot, relevant de la baronie de Vernou, où se trouve aujourd'hui un moulin sur la Brenne.

Au XIIIe siècle, on rencontre un Guillaume de Bourot et au XIVe un Maurice qui porte le même nom. Tous deux ont possédé ce fief. Cette famille paraît s'être éteinte au XIVe siècle, et le fief de Bourot passe aux Prunelé, puis aux Lavardin (2).

Mais il n'est pas bien sûr que ce Bourot ait été le berceau de la famille du compagnon du comte de Vendôme.

C'était sans doute sa sœur, cette Philippe de Bourrot que nous allons rencontrer tout à l'heure comme femme de Amaury de Trou.

Le quatrième exécuteur testamentaire était le chevecier du chapitre Saint-Georges, trois fois nommé dans le testament, deux fois en abregé *Robert Maug.* et une troisième fois, en toutes lettres, *Mauguiveau.*

(1) On croit lire Haliquant; mais c'est plutôt Halignant. Il n'y a aucun saint Haliquant dans le martyrologe; pas non plus de saint Halignant, mais il est probable que ce nom est une déformation de Elinant qui, moine de Froidmont, près Beauvais, du temps de Philippe-Auguste, avait été poete à sa cour et mourut en 1237 en odeur de sainteté. — *Petits Bollandistes,* t. II, p. 251 (2 février).

(2) Carré de Busserolles, dictionnaire d'Indre-et-Loire, art. Bourot.

Si son titre de chevecier n'avait pas été répété les trois fois, nous aurions cru à des personnages différents. Le chevecier dont le titre venait de chevet (capitium), était un dignitaire ecclésiastique chargé spécialement de l'entretien du chevet de l'église. Mais ses fonctions s'étendaient plus loin et la garde du trésor souvent lui était confiée. Il en était ainsi à la collégiale de Vendôme jusqu'à l'époque où le comte Louis de Bourbon fonda la dignité de trésorier du chapitre en dotant son office de dix-huit livres de rente, et cela au commencement du XVe siècle (1).

Le chevecier, à Saint-Georges, paraît être le doyen du chapitre. Ce Mauguiveau devait vivre dans l'intimité du comte et avoir sa confiance. Et c'est sans doute cette intimité et cette confiance qui furent cause de ce don de deux métairies importantes à la collégiale, pour l'augmentation du pain de chapitre; c'est à dire du pain distribué aux chanoines pour leur nourriture (2).

Nous ne rencontrons plus dans la suite ce nom de Mauguiveau porté par aucun personnage vendomois. Il serait possible que, à force de l'écrire en abrégé comme l'écrivait le comte Bouchard lui-même, on ait fini par en faire *Mauguy*. On rencontre, en effet, des Mauguy assez fréquemment. Jean Mauguy au commencement du XVIIe siècle était dit : receveur de Vendôme (3) plusieurs autres Mauguy, à différentes époques ont passé sous nos yeux dans les vieux titres, assez fréquemment.

En outre de ces personnages, nous voyons Bouchard s'occuper de ses compagnons et écuyers.

Parmi ceux-ci, se trouve Jehan Guyart, sur la famille du quel nous n'avons pas de renseignements; guère non

(1) Voir *Bulletin* de notre Société, t. III, p. 181; VI, p. 89.

(2) Dictionnaire de Furetière, au mot *Pain*.

(3) *Bulletin de la Société*, t. XVIII, p. 189; IV, p. 96.

plus sur Geoffroy de Lartay. Nous le croyons pourtant de la même famille que ce Guillaume de Laraete ou la Raetée qui en 1349 cherchait à se rendre adjudicataire d'un démembrement de la seigneurie de Lisle, c'est à dire de la pêcherie du Loir entre Fortunas et Lisle (1); comme aussi de Jean de Laraate qui, en 1403 était vassal de Chesne-Carré (2). On écorchait si fort les noms à cette époque, surtout dans la manière de les écrire, qu'il n'y aurait rien d'impossible à ce que ce Geoffroy de Lartay ait été fils de Guillaume de Laraete et père de Jehan de Laraate. Sur l'*e* muet final de ces derniers noms aurait du se trouver un accent. Cette famille disparaît dès le XVe siècle.

Quant à Guillame Belon, auquel le testateur laisse trois chevaux et qui paraît son écuyer favori, il était d'une souche de chevaliers beaucerons, possesseurs de biens du côté de Beaugency et déjà sans doute établis en Vendomois, où la terre de Rochambeau leur arriva après les seigneurs de Martigny (3). Peut-être ce Guillaume Belon était-il déjà seigneur de Rochambeau et de Thoré.

Dans tous les cas, c'est par une alliance avec Christine Belon, fille et sœur du seigneur de Rochambeau, que cette terre entra en la possession de la famille de Vimeur au commencement du XVIe siècle.

(1) Cartul. Trinité, ch. 377, nota et 771.

(2) La Sgie de Renay etc., *Bulletin de la Société archéologique*, t. XXXIV, p. 318.

(3) En 1300, dame Luce de Trou, femme de Bouchard de Martigné, était en possession du fief de Rochambeau. — Renseignement de M. l'abbé Haugou, curé de Trôo, tiré des Archives départementales. — Mais il est à craindre qu'on ait confondu Martigny ou Martigné avec Montigny, car en 1295, Luce de Trou était dite femme de Raoul, seigneur de Montigny-le-Ganelon. Voir plus loin, note , page .

« Monsieur Almaury de Trou » était certainement vendomois, et nul doute que son nom ne lui soit venu de la ville même de Trôo qui se prononçait et même s'écrivait le plus souvent *Trou* pendant une partie du moyen-âge et même des temps modernes.

La seigneurie elle-même de Trôo paraît, pendant une partie du moyen-âge, être dans le domaine direct des comtes du Maine.

C'est évidemment comme possesseur du comté du Maine, dont il s'était emparé, que Geoffroy Martel fonda la collégiale de Saint-Martin, aujourd'hui église paroissiale de Trôo.

Depuis ce temps cette chatellenie de Trôo appartint aux comtes d'Anjou qui l'étaient aussi du Maine, c'est à dire aux rois d'Angleterre. Plus tard la chatellenie de Trôo devint la propriété des comtes de Vendôme sans qu'on sache comment elle avait pu leur arriver (1). Bouchard VII était-il seigneur de Trôo? On ne cite pas cette seigneurie parmi celles qui lui appartenaient en propre.

On trouve bien en 1242 un certain Geoffroy de la Bruyère, qui est dit seigneur de Trôo; mais il paraît prouvé que ce Geoffroy était seigneur de Chalay, chatelain, c'est à dire gouverneur de Trôo (2). Ce titre de chatelain,

(1) Jeanne de Mayenne, appelée aussi Gervaise, épouse de Pierre, comte de Vendôme, faisait en 1244, un accord entre Marmoutiers au sujet de leurs hommes de Montoire, des Roches *et de Trôo*. — Cartul. Trinité, ch. 255.

Peut-être cette seigneurie était-elle venue aux comtes de Vendôme par cette Jeanne de Mayenne, ou bien encore par sa belle-mère, Eglantine, dont on ne connaît pas le nom de famille. Mais les comtes d'Anjou, encore en 1260, faisaient acte de possession sur Trôo. — A. de Salies, Monographie de Trôo, IIe fascic., p. 127.

L'histoire de cette seigneurie de Trôo reste fort obscure.

(2) Renseignement de M. l'abbé Haugou, curé de Trôo.

tout d'abord donné à vie par les seigneurs de grands fiefs, avaient fini par constituer des charges héréditaires dans certaines familles. Et par suite, ces familles étaient fondées à se donner le titre de seigneurs du lieu qu'elle administraient, et cela d'autant plus que prises, au moyen-âge, parmi les hommes les plus riches et les plus puissants de l'endroit, leurs propres domaines étaient souvent enclavés dans les terres du véritable seigneur et mélangées avec elles. Par la suite, ces charges héréditaires devenaient de véritables fiefs tenus à foi et hommage lige des seigneurs suzerains (1).

Nous croyons bien que c'est à une famille de ce genre qu'appartenait notre Almaury de Trou (2).

Très nombreux sont au moyen-âge, les personnages qui figurent comme témoins dans les chartes et portent le nom de *Troia, Troea, Troa, Trou.* Mais il n'est pas dit qu'ils aient été de la famille des chatelains.

Déjà en 1128 et 1130 on voit Amaury ou Amalric de Trou et Mathieu, son frère, être témoins à Croixval (3). En 1187, c'est Jean de Troo qui est témoin à Saint-Hilaire-sur-Yerre (Cartul. Dunois de Marmoutiers, 199). Au XIVe siècle, une dame de Trou était vassale de l'évêque de Chartres, à cause de la chatellenie des Roches-Levesque, appartenant à celui-ci (Livre rouge de l'évêché de Chartres, ms. du XIIe siècle). Puis en 1213,

(1) A Courtozé, le prévôt héréditaire du prieuré appartenant à la Trinité, finit par se qualifier seigneur de Courtozé. Son domaine relevait du prieuré. Son manoir était à peu près là ou se trouve le château actuel de Courtozé.

(2) Pour ceci comme pour nombre d'autres choses, il est bien regrettable que nous n'ayons pas les notes de M. de Salies qui devaient composer les derniers fascicules de sa monographie de Trôo, dont les deux premiers ont paru.

(3) Ancien prieuré de Tiron, paroisse des Hayes près Montoire. — Chartes, 90 et 141 du cartul. de Tiron.

c'est encore un Amaury de Troo qui, à Cloyes, fait un don à l'aumône de Châteaudun (Cartul. de la Madeleine de Chateaudun, ch. 30).

Macé de Trou, en 1285, est seigneur de Villemalard et du Broil (Archives de Loir-et-Cher, titres de la Virginité (1).

En 1295, Raoul, seigneur de Montigny le Ganelon, avait pour femme Luce de Trou (Bul. de la Société Dunoise, t. VI, p. 400). Une autre ou la même Luce de Trou, était en 1300 femme de Bouchard de Martigné, et comme telle était dame de Rochambeau (Archives de Loir-et-Cher).

Il était évidemment de cette famille, cet Amaury ou Almaury de Trou que nous rencontrons encore en 1372 chargé d'une rente de vingt livres envers Renault de Graçay; rente qui, par ce susdit Graçay est donnée aux moines de la Trinité.

Almaury avait épousé Philippe de Bourrot, peut-être la propre sœur d'Halignant de Bourrot, mais dans tous les cas veuve de Guillaume de Montigny (2), seigneur de la Jousselinière (Archives de Loir-et-Cher, et cartul. Trinité, ch. 785).

Comme époux de Philippe de Bourrot, il avait le bail de Isabeau, fille de Guillaume de Montigny. C'est pour ce dit bail, c'est à dire la jouissance temporaire des biens de sa belle-fille et pupille, qu'il devait le rachat au comte de Vendôme, d'après la coutume d'Anjou. Ce rachat portait probablement sur la terre de la Jousselinière qui relevait en effet du comté de Vendôme.

(1) Il s'agit là bien certainement du Breuil, commune de Lunay, en face Thoré. Il est dit dans ces titres que, du fief du Breuil, celui de Vaubon relevait.

(2) De Montigny-le-Ganelon, près Cloyes.

Cette Isabelle ou Isabeau devait, quelques années après épouser Hugues du Bellay et devenir ainsi l'arrière grand'mère des illustres frères Guillaume, Martin, Jean et René du Bellay (1).

Cette terre de la Jousselinière était déjà depuis un siècle entre les mains de ces Montigny, très probablement par suite d'un mariage avec Blandine, fille de Bouchard (sans doute Bouchard V), comte de Vendôme (2).

On retrouve encore des membres de la famille de Trou, après cet Amaury, et tout indique qu'il eut des descendants. Ils possédaient la seigneurie de Fontenailles, paroisse de Nourray. Mais ils semblent s'être éteints au XVe siècle; et tandis que Jean de Trou est seigneur en 1399 et 1410 de Fontenailles et de la Flotte (paroisse de Lavenay) (3), et que Amaury de Trou fait acte de propriété à Sainte-Anne, près Vendôme, en 1430 (4), en 1455, on voit un Jean du Bellay être seigneur *du dit Trou* et de la Flotte; c'est probablement Fontenailles qui avait hérité de ce nom de Trou à force d'être possédé par la famille de ce nom (3).

(1) Hugues et Isabeau eurent pour fils Jean, qui lui-même eut pour fils Louis, lequel fut père des quatre frères.

(2) Note communiquée par M. de Trémault, qui renvoie à Balzac, t. 59, fo 320. Les renseignements sur cette époque lointaine sont assez confus ; l'abbé Simon ne cite pas Blandine comme fille de Bouchard V ; mais combien de filles des comtes de Vendôme n'oublie-t-il pas dans sa nomenclature ! — La Jousselinière dont il ne reste que des douves est située commune de Saint-Ouen, près Vendôme. Non loin de là, il y a encore le clos Dubellay. Les du Bellay, du reste, resteront possessionnés à Saint-Ouen pendant longtemps encore ; on en voyait même jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, où Madame de Mery, née du Bellay, possédait le fief du Petit-Villeporcher.

(3) Decamps, t. 103. fo 187 vo, note communiquée par M. de Trémault.

(4) Bul. Société d'Eure-et-Loir, juil. 1869, p. 266.

Reste encore à parler de Odet de Turne, un des écuyers du comte, témoin, comme les autres, de son testament. C'est la seule fois que nous ayons rencontré ce personnage, mais il en est autrement de sa famille.

Déjà en 1140, on voit un Petrus de Turne être témoin à Bouffry (1); en 1217, c'est un autre Pierre de Turne, chevalier, qui donne à la Trinité, avec le consentement de ses neveux, Jean, Pierre et Geoffroy le croisé, sa terre du Corilet ou Chevalet, paroisse de Houssay (2).

Et plus tard, en 1457, Amaury de Turne rendait aveu à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, (sans doute comme seigneur de Lavardin) pour son fief de Turne, autrement la Rochebaudoin, paroisse de Villavard (3). En sorte que l'on serait fondé à croire que cette famille tirait son nom du fief de Turne.

Mais cet Amaury de Turne semble bien le même qui en 1487 était dit posséder la Rocheturbaud, paroisse de Pezou, et qui signait en qualité de seigneur de ce fief un reçu de droits féodaux de son nom en toutes lettres *Amaury de Terne* et non de Turne (4).

En sorte que nous avons eu l'idée que Terné ou Turne qui doit se dire Turné, devaient ne faire qu'un seul et même nom ; d'autant que Terné ou Ternay se disait jadis Turné ou Turnay (Turneyum).

Et nous sommes d'autant plus fondés à le croire que le fief de Turne à Villavard est devenu lui-même Turnay et s'est réuni à celui de Pins situé lui-même tout proche, dans la même paroisse de Villavard et paraît avoir, avec lui, pris le nom accouplé de *Pins et Turnay,* nom sous

(1) (Petrus de Turne), cartul. Tiron, ch. 227.
(2) Bulletin de la Société, t. V. (1866), p. 7 et 47.
(3) Cartul. Trinité, ch. 660.
(4) Voir Bulletin de la Société, t. XXXV (1896), p. 27.

lequel ce fief est connu tout le long du XVIe siècle, alors qu'il n'était plus dans les mains de la famille de Turné.

En 1366 même, le sire des Pins (1) rendait hommage à la dame de la Rocheturpin « pour son habergement qui fut jadis à Jean de Ternay (2) »; preuve évidente que c'était bien la famille de Ternay qui était là en possession de fiefs.

Tout cela étant connu nous restons persuadés que cette famille de Turne ou plutôt de Turné, n'était autre que celle de Terné, dont le nom, prononcé à la paysanne, *Teurné*, est devenu Turné.

Ces Terné ou Turné, ayant possédé un fief à Villavard, on prit l'habitude de donner à ce fief, qui pouvait être la Rochebaudouin, le nom de famille de ses possesseurs, ainsi que cela se faisait souvent.

Et ce qu'il y a de curieux, c'est que le fief de Pins uni à Turnay, étant devenu Pins-et-Turnay, a fait depuis les Pins-tournés, nom sous lequel il est connu au XVIIIe siècle (3). Singulière destinée des noms propres, par suite des vicissitudes de leur orthographe !

En sorte que, pour nous, cette famille de Turne ou Turné, ne faisait qu'une avec celle de Turnay (de Turneio) ou Ternay, dont peut-être ceux de Villavard étaient une branche cadette.

Odet de Turné, l'écuyer de Bouchard VII, pouvait être lui-même seigneur de Ternay ou proche parent de celui-ci. Il descendait sans doute de cet *Alexander de*

(1) Il s'agit ici des Pins de Villavard, près Lavardin, et non des Pins, commune d'Epeigné-sur-Dême, canton de Neuvy-le-Roi, Indre-et-Loire.

(2) Bulletin de la Société, 1899, p. 270, art. Clement sur La Rocheturpin.

(3) Le fief de l'Ormeau et ses seigneurs, par Karl du Gondré, feuilleton du journal *Le Loir* du 20 février 1893.

Turneio qui, avec son frère Robert, sa mère Hielent, et Basilia, sa femme, étaient vers 1135, témoins de la fondation du prieuré de Croixval (1).

Restée dans la famille qui portait son nom jusqu'au XVI[e] siècle, cette seigneurie passait ensuite aux du Plessis-Liancourt par suite du mariage d'une Liancourt avec un du Bellay (2). Enfin, de la famille du Bellay, toujours par alliance, elle devenait la propriété des Montigny de Bourgogne, et son siége était transporté à Drouilly, paroisse des Hayes. Les Montigny la possédaient encore à la Révolution et depuis (3).

Nous avons donc toute raison de croire Odet de Turne de la même famille que les Turnay ou Ternay, famille essentiellement vendomoise, ou tout au moins du Bas-Vendomois.

Les autres noms cités dans ce testament de Bouchard VII, c'est à dire ceux de ses chambellans Jullian et Guillin, ne nous fournissent aucun réflexion, étant tout à fait inconnus de nous.

Quant au signataire de l'acte, *Dupont*, sa signature n'est suivie d'aucune qualification.

Etait-il notaire, prévost ou chatelain de Vendôme? Les trois suppositions sont possibles. A remarquer qu'il fait transcrire l'acte par le tabellion de sa court. C'est que les tabellions à cette époque avaient leurs offices indépendants de ceux des notaires. Ils étaient chargés de grossoyer les actes de ces derniers, travail fait aujourd'hui, dans les études même, par les clercs.

(1) Cart. Tiron, ch. 209.

(2) Père Anselme, t. IV, p. 746.

(3) Le comte Labbé de Montais, propriétaire de Drouilly est bien, lui-même, par sa mère, heritier et descendant des Montigny.

Ce sont là toutes les observations suggérées par le testament du comte Bouchard VII.

On voit ainsi que ces sortes d'actes, s'ils étaient connus en plus grand nombre, pourraient jeter une lumière plus vive sur l'histoire vendomoise, surtout au XIVe et XVe siècles.

ERNEST NOUEL BOTANISTE

Si j'ose parler d'Ernest Nouel après que des voix non moins amies, mais plus autorisées que la mienne, ont si bien fait revivre devant nous l'homme excellent que nous regrettons, c'est qu'il reste, je crois, à mettre en lumière un trait sans lequel sa physionomie ne serait pas tout à fait complète. On nous a montré le collègue dévoué, le professeur consciencieux, le météorologiste connu et apprécié ; ceux qui ont pénétré dans l'intimité d'Ernest Nouel ne seront pas surpris que l'un de ses plus vieux compagnons d'étude vienne dire quelques mots du botaniste. Car il m'avait associé à ses recherches et, bien que séparés par une distance de plusieurs lieues, c'est ensemble, nous communiquant toutes nos découvertes, toutes nos observations, que nous avons, pendant près de quarante années, étudié la flore du Vendômois et celle du Perche.

Son père avait pour l'histoire naturelle un goût très vif qu'il lui communiqua de bonne heure. La semence ne pouvait tomber en meilleur terrain ; Ernest Nouel était doué, à un degré remarquable, de cet esprit d'observation qui est la qualité maîtresse du naturaliste. Tout jeune, il herborisait avec son père autour de Pontlevoy. Nommé en 1853, après les années d'Ecole Normale, professeur au Lycée du Mans, il consacre ses loisirs à la recherche et à l'étude des plantes ; il commence la rédaction, qu'il ne devait plus interrompre, d'un cahier de courses où les détails intéressants abondent et qui montre bien quelle large place la botanique a tenue dans cette existence si laborieuse et si remplie.

Le récit de ses herborisations emplit les sept cents pages de trois cahiers cartonnés. Il représente, à lui seul, un travail considérable fait au jour le jour; nous suivons là M. Nouel pas à pas, quelquefois seul, souvent avec ses fils ou avec ses amis, le regretté Albert Rolland, Peltereau, moi-même, d'autres encore. Grâce à l'abondance et à l'exactitude des détails, on retrouverait, à l'endroit où il les a vues, toutes les plantes qui méritaient une mention particulière. Racontée avec cette tournure d'esprit humoristique qui donnait tant d'agrément à sa conversation, l'histoire de ces promenades, de ces excursions, est, comme on peut le croire, des plus intéressantes pour un botaniste, et certaines de ces pages seraient lues avec plaisir par tous ceux qui goûtent le charme d'un récit vif, semé d'incidents amusants et de saillies spirituelles.

Le premier cahier débute par une course faite aux environs du Mans, le 11 octobre 1853; le dernier se termine par une note que je n'ai pu lire sans émotion. Elle est ainsi conçue : « Le 15 juillet 1900, M. Legué m'envoie, dans une lettre, *Pinguicula lusitanica* Lin. Cueilli par lui-même dans le bois des Grandes-Verreries, commune du Gault (Loir-et-Cher), le 28 juin 1900. Très inattendu pour l'arrondissement! » Ce sont les dernières lignes que sa main défaillante ait consacrées à la botanique... Le 28 novembre suivant, la mort avait fait son œuvre et le cahier était fermé pour jamais...

Quarante-sept années de recherches, d'observations faites par un homme comme M. Nouel ne pouvaient demeurer stériles. Outre son cahier de courses, il a laissé un herbier considérable et le catalogue raisonné des plantes vasculaires qui croissent dans l'arrondissement de Vendôme. L'herbier renferme la plupart des espèces indiquées en France et en Corse par la flore de Grenier et Godron; les unes récoltées par M. Nouel

lui-même et préparées avec un soin extrême, les autres obtenues par voie d'échange, toutes bien nommées et mises, par l'intoxication, à l'abri des ravages des insectes. Mme Nouel, se conformant au désir exprimé par son mari, a bien voulu se séparer de cette belle collection qui constitue, à l'heure actuelle, une des richesses, et pas la moindre, du Musée de la ville de Vendôme (1). Elle y rendra tous les services qu'on peut attendre d'un herbier bien fait ; les botanistes y trouveront de nombreux objets de comparaison et la consulteront avec fruit quand ils auront affaire à quelqu'une de ces espèces litigieuses dont la détermination embarrasse même les plus expérimentés.

J'arrive maintenant à ce catalogue raisonné que j'appellerais volontiers l'œuvre la plus importante de M. Nouel. Mais je ne veux point établir de parallèle entre les travaux du botaniste et ceux du météorologiste et je sais que ses études sur le grand hiver de 1879 ont été prisées par les physiciens tout autant que son catalogue pourrait l'être par les naturalistes. Voici d'abord les limites fixées par M. Nouel à la circonscription qu'il se proposait d'explorer : au nord, à l'ouest et au sud, celles de l'arrondissement de Vendôme ; à l'est, une ligne passant par Saint-Cyr-du-Gault, les bois de Barday (commune de Françay), Landes, descendant avec la petite Cisse jusqu'à la route de Blois, suivant ensuite la grande Cisse et le ruisseau de la Sixte et aboutissant, par Lorges, au département du Loiret. Elles enferment donc, outre

(1) Notre collègue, M. Peltereau, a contribué pour une large part à l'accroissement de l'herbier Nouel. Il prenait souvent part aux sessions extraordinaires de la Société botanique et les plantes qu'il récoltait dans les montagnes, au bord de la Méditerranée ou de l'Océan, toutes offertes à M. Nouel, comptent parmi les plus intéressantes et les plus rares de sa collection.

notre arrondissement, une partie du canton d'Herbault et, presque dans leur entier, les cantons de Marchenoir et d'Ouzouer-le-Marché, empruntés à l'arrondissement de Blois. Cet agrandissement était motivé par le désir de substituer, à l'est, une ligne de séparation rationnelle à la ligne purement fictive tracée autrefois par des administrateurs qui, dans leur travail de division, se sont généralement montrés assez peu soucieux des limites naturelles.

Le catalogue, dont plus de la moitié est mise au net, offre un tableau complet de la végétation dans l'arrondissement de Vendôme ainsi augmenté ; toutes les plantes que nous avons observées, M. Nouel et moi, y sont mentionnées avec l'indication de leur habitat et, quand il s'agit d'espèces rares, de la localité précise où chacune d'elles a été notée. Grâce à la variété des terrains que nous explorions, calcaire, argile à silex, sables du Perche, etc., la moisson ne pouvait manquer d'être abondante : elle a donné environ 1,150 espèces, le quart de celles qui représentent la flore de la France et de la Corse. Boreau, *Flore du Centre de la France*, éd. 3, en décrit 2,893, mais il élève au rang d'espèces beaucoup de formes plus ou moins remarquables, et son chiffre pourrait, je pense, être ramené à 2,400 ou 2,500. Nous aurions ainsi, dans notre circonscription, l'arrondissement de Vendôme un peu agrandi, presque la moitié des plantes qui croissent spontanément dans les vingt-sept départements du bassin de la Loire. Quelques chiffres encore seront intéressants. Franchet, *Flore de Loir-et-Cher*, mentionne 1,272 espèces ; Jullien, *Catalogue des plantes vasculaires du Loiret*, 1709 (même remarque que pour la flore de Boreau) ; Lefèvre, *Botanique du département d'Eure-et-Loir*, 1,000 environ ; Gentil, *Inventaire des plantes vasculaires de la Sarthe*, 1,192 ; la *Flore d'Indre-et-Loire*, 1,243 ;

Legrand, *Flore du Berry* (départements du Cher et de l'Indre), 1,430. On le voit, nous n'avons rien à envier à nos voisins et je ne résiste pas au plaisir de leur citer quelques-unes de nos plantes, choisies parmi celles qui font l'orgueil d'un catalogue ou d'une flore locale :

Ranunculus hololeucos Lloyd, *R. ophioglossifolius* Vill., *Papaver hybridum* L., *Corydalis solida* Sm., *Fumaria pallidiflora* Jord., *F. Bastardi* Bor., *F. densiflora* DC., *Cardamine amara* L., *Sagina nodosa* Fenzl., *Stellaria glauca* With., *Hypericum montanum* L., *Ononis Columnæ* All., *Trifolium glomeratum* L., *Orobus niger* L., *Potentilla splendens* Ram., *Comarum palustre* L., *Epilobium roseum* Schreb., *Chrysosplenium alternifolium* L., *C. oppositifolium* L., *Orlaya grandiflora* Hoffm., *Bupleurum protractum* Link, *Valerianella Morisonii* DC., *Carduncellus mitissimus* DC., *Erica vagans* L., *Pirola minor* L., *Primula media* Peterm., *P. digenea* A. Kern., *Atropa Belladona* L., *Linaria Pelisseriana* DC., *Orobanche Hederæ* Vauch , *Lathræa squamaria* L., *Plantago carinata* Schrad., *Alisma Damasonium* L., *Phalangium bicolor* DC., *Cephalanthera ensifolia* Rich., *C. grandiflora* Babingt., *Orchis militaris* L., *O. palustris* Jacq., *Potamogeton rufescens* Schrad., *P. plantagineus* Ducr., *P. trichoides* Chàm., *Juncus pygmæus* Thuill., *Scirpus supinus* L., *Heleocharis ovata* R. Br., *Carex teretiuscula* Good., *C. vulgaris* Fr., *C. strigosa* Huds., *C. lævigata* Sm., *Briza minor* L., *Cystopteris fragilis* Bernh., *Equisetum maximum* Lam.

M. Nouel avait manifesté de bonne heure l'intention de publier un catalogue des plantes du Vendômois. Dès 1863, il entretenait la Société Archéologique de ce projet que nous reprîmes ensemble, avec l'ardeur de la jeunesse, lorsque des études et des goûts communs nous eurent rapprochés. Vingt ans plus tard, après avoir rap-

pelé sa communication de 1863, il disait (1) : « L'auteur du projet (de flore vendômoise) n'a pas abandonné son œuvre un seul instant ; il a même eu le bonheur de rencontrer à Mondoubleau un collaborateur plein de zèle… Il y aura donc un jour une flore vendômoire qui pourra servir de guide aux botanistes traversant nos contrées ou y résidant. » Cette promesse, nous ne l'avons pas tenue et j'en aurai toujours du regret : donner le catalogue raisonné des plantes de notre arrondissement me semblait, pour notre carrière de botanistes, le plus beau couronnement que nous pussions souhaiter. Souvent je pressai celui qui m'avait choisi pour son collaborateur et qui était devenu mon ami, bien des fois je l'engageai à hâter l'achèvement d'un travail dont tous les matériaux étaient réunis et qui marchait trop lentement à mon gré. « M. Franchet va bientôt terminer la publication de sa flore, lui écrivais-je, en 1885, dans une lettre qu'il avait conservée, mais une flore n'est pas un catalogue. Le nôtre est fait, nous n'avons plus qu'à l'écrire. Quant à moi, j'y tiens et beaucoup. Vous vous défiez trop de vous-même… il ne faudrait pas ne rien faire, crainte de ne pas faire assez bien. » Des motifs d'ordre divers, peut-être l'espoir d'augmenter encore le nombre des espèces citées et celui des observations, empêchèrent M. Nouel de céder à mes instances. Son catalogue, resté manuscrit, ne franchira pas les limites d'un cercle étroit, il sera connu de quelques-uns seulement. On ne me reprochera pas de faire mon propre éloge si je dis qu'il méritait mieux : l'éloge est tout entier pour celui dont la part dans ce travail a été certainement plus considérable que la mienne.

Tel qu'il est cependant, placé à côté du bel herbier

(1) *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 12.

dont j'ai parlé plus haut, ce catalogue sera, pour ceux qui viendront le consulter, un guide sûr et, je crois, à peu près complet. Je n'ose espérer pour ces botanistes de l'avenir des compagnons d'herborisation tels que M. Nouel en fut un pour moi : il unissait aux dons brillants de l'intelligence les solides qualités du cœur et — ceci n'est pas un vain compliment que j'adresse à sa mémoire — les instants que j'ai passés avec lui comptent parmi les meilleurs d'une vie déjà longue. Puisse du moins la flore de nos coteaux et de nos vallées leur donner, aussi pleines, aussi entières qu'à nous-mêmes, les joies qu'elle nous a fait goûter; renseignés, conduits par M. Nouel, qu'ils aient autant de plaisir à retrouver nos plantes rares que nous en avons eu jadis à les découvrir ! Le vieux botaniste que je suis chercherait vainement de meilleurs souhaits à leur exprimer.

NOTE SUR DES SÉPULTURES

DE LA

NÉCROPOLE DE NAVEIL

Le 14 juin dernier, je fus informé que des ouvriers occupés à la reconstruction de la mairie de Naveil, à quelques mètres et au sud de l'église, venaient de mettre au jour de nombreux cercueils en pierre enfouis à une petite profondeur, sous la terre. Je me rendis aussitôt sur les lieux où je me trouvai, en effet, en présence d'un véritable massacre de sarcophages brisés dans le creusement des fondations; les débris en gisaient pêle-mêle sur le sol avec les ossements qui s'étaient trouvés sous la pioche des terrassiers. J'appris, ainsi que m'en a témoigné M. Quenioux, l'aimable instituteur de Naveil qui visitait fréquemment le chantier, qu'aucun objet ne s'était encore rencontré dans l'intérieur de ces cercueils. Ils étaient tous en forme d'auges, plus larges à la tête qu'aux pieds, et creusés dans des blocs de pierre tendre du pays, avec une épaisseur de parois de 10 à 11 centimètres environ, mais composés généralement de deux parties juxtaposées. Les couvercles que j'ai vus étaient plats, souvent en plusieurs morceaux. Un certain nombre de cercueils en manquaient entièrement, et cependant les squelettes paraissaient être restés bien en place; du reste, en examinant la tranche des fondations, on reconnaissait en maints endroits les traces de sépultures postérieures intercalées ou superposées, mais celles-ci sans sarcophages de pierre. Parfois les auges anciennes ont été

ainsi brisées et leur contenu bouleversé, d'autres fois il semble que l'on se soit contenté d'enlever les couvercles pour déposer les corps sur les précédents. Elles sont généralement disposées en lignes plus ou moins régulières et orientées vers l'Est ou le Sud-Est

Les terres supérieures et envionnantes ont été souvent remaniées, et l'on y rencontre de nombreux débris très variés de poteries et de céramique ; parmi ceux que M. l'Instituteur a recueillis il y a des fragments de vases dits samiens, de tuiles et de briques à rebords, de poterie noire mate, noire lustrée, rouge, grise, et d'une variété particulière composée de deux couches distinctes l'une noire, l'autre rouge ; on y trouve même des fragments à glaçure verte et puis des morceaux d'ardoise, un de marbre noir, etc. Comme objets pouvant attirer l'attention, je n'avais jusque là à signaler qu'une rondelle en terre cuite percée d'un trou central, et un petit bloc d'une substance vitreuse verdâtre indéterminée.

Désireux de compléter ces données je retournai le lendemain et d'autres fois encore, à Naveil ; je fouillai, avec un membre de notre Société qui voulut bien m'aider, un sarcophage monobloc mais sans couvercle qui se présentait de côté, au fond d'une tranchée ; il ne contenait, lui non plus, aucun mobilier ; cependant le squelette était intact malgré qu'il y eut un second corps de déposé au-dessus, avec, entre les deux, une couche de terre d'une trentaine de centimètres.

Un fait intéressant et bien constaté, à retenir, pour cette sépulture comme pour toutes les autres, c'est que le fond de l'auge était recouvert d'une couche mince et parfois de trois à quatre centimètres d'un sable en petits grains fins et réguliers, et comme lavé, sur lequel était étendu le défunt. Nous avions déjà constaté le même fait à Artins dans une fouille exécutée par la Société en 1890.

Restait à résoudre la question difficile de fixer, même approximativement, l'âge de ces sarcophages sans mobilier, lorsque le 21 juin j'appris que, dans une nouvelle tranchée, on avait trouvé un sabre et des boucles. Je m'empressai d'aller vérifier le fait et M. Quenioux me montra un grand couteau ou scramasaxe, d'environ 50 centimètres de longueur en y comprenant le manche en fer qui offre, encore visibles, des parcelles du manche en bois dont il était muni ; et, en outre, une petite boucle et une terminaison de ceinturon, en bronze. Ces objets provenaient d'une auge plus profondément enfouie que les autres, sans couvercle et avec une sépulture superposée. Elle s'était trouvée coupée en deux par la tranchée ; j'achevai la fouille avec M. Quenioux, mais il n'y avait plus rien, ni à la tête, ni aux pieds.

Cette trouvaille caractéristique de l'époque mérovingienne, nous reporte d'une façon certaine au VI[e] ou au VII[e] siècle ; — malgré cela je pense, et cela ne fait pas de doute, que l'on a enterré à Naveil pendant de longs siècles, et que nos autres sarcophages sans mobilier dont j'ai parlé en premier lieu, doivent être attribués aux âges suivants, le X[e] ou le XI[e], époques auxquelles la religion chrétienne avait fini par inspirer le mépris de notre dépouille mortelle et la vanité des ornements funéraires.

Georges Renault.

LETTRE DE M. RABOUIN

Mon cher Président,

Je trouve dans le Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme (1853, t. Ier, p. 280) une lettre de Gabriel d'Amour à Henri IV. Cette lettre donnée comme inédite contient un fait concernant Henri IV au siège de Vendôme. C'est à ce titre que je vous envoie un extrait de cette pièce qui est très longue (6 pages).

Gabriel d'Amour était ministre (pasteur) et gentilhomme très dévoué à son roi ; il lui parle avec beaucoup de franchise au sujet de sa conversion prochaine et du *sault* périlleux qui approchait.

« Si vous écoutiez Gabriel d'Amour (est-il dit dans cette lettre) comme vous écoutez Gabrielle, votre amoureuse, je vous verrais toujours roi généreux et triomphant. »

Et plus loin : « Eh quoi, le premier capitaine du monde serait-il devenu assez couard que d'aller à la messe par la crainte des hommes?... Le Roi veut être instruit par les évêques? il n'a faulte de science, mais un peu faulte de conscience. ».

Etc., etc.

Voici le fait concernant Vendôme :

« Feu Monseigr le mareschal de Biron s'estait plaing à moy plusieurs fois de ce que vous vous précipitiez trop souvent aux dangers; vous vous courrouçâtes fort contre moy, mais Dieu scela et auctorisa ma remonstrance par une arquebusade que receut vostre cheval au train de derrière.

« A Vandosme vous esties à la portée d'une arquebusade sur ung petit cheval avec une robe de velours canelle lorsqu'on donnoit l'assault. Je mis pied à terre et vous allay remonstrer, vous vous courrousçates contre moy, Dieu monstra que je faisoy mon debvoir par une mousquetade qui tomba au pied de votre cheval et lors vous galopâstes au canon pour faire tirer au lieu d'ou on endommageoit les vostres. Devant Dreux, etc. »

Tels sont, mon cher Président, les renseignements que j'ai trouvés et que j'ai plaisir de vous communiquer.

Agréez, mon cher Président, etc.

RABOUIN.

NOTE SUR LA FAMILLE DAMOURS

Les archives du département des Basses-Pyrénées conservent dans la série B, n° 3153, une pièce de l'année 1594, dont l'objet est une indemnité accordée à un Damours, ministre protestant.

Celui-ci est-il le même que Gabriel Damours, l'auteur de la lettre ? Cela est fort possible.

Il n'est pas douteux que le ministre ne fût d'une famille du nom de Damours dont on trouve des membres pourvus de sièges dans les justices seigneuriales, ou d'offices de judicature et de tabellions dans le Bas-Vendômois à la fin du XV[e] et au XVI[e] siècle.

Un Henry Damours, notaire en Cour laie, à Montoire, est nommé dans des aveux, l'un rendu pour la Hubelinière, paroisse de Sasnière en 1452, et un autre en 1481. Le nom de Damours se rencontre en 1499, 1505, 1512.

Un Loys Damours, sieur de Villebazin, licencié ès loix, fut châtelain du Bas-Vendômois vers la fin du XV[e] siècle. On lui connaît un fils et trois filles qui toutes les trois furent mariées à des hommes de loi.

1° Jacques Damours, licencié ès loix. Il épousa Isabeau Tesnière, fille de Pierre Tesnière, en son vivant châtelain du Bas-Vendômois, et de Huguette Fourmy. Il était procureur général du duché de Vendômois en 1516. (Titre de l'hôtel de ville, pour la barrière des prés de l'abbé de la Trinité.)

2° Sa sœur, Jeanne Damours, l'aînée, fut mariée à Michel d'Hérisseau, licencié ès loix, avocat, demeurant à Vendôme.

3° La seconde, Jeanne Damours, la jeune, épousa Jean Halgrin, licencié ès loix, procureur à Bonneval (Eure-et-Loir), et ensuite bailli de cette ville. Il y mourut en 1587 et sa femme en 1591. Tous les deux furent inhumés dans

l'église où se voyait leur épitaphe avec leur blason (un écu chargé trois colombes posées 2 et 1). Bibl. nat., S., n° 8229, ms. de Clérambault. p. 213.

4° Marguerite Damours fut la femme de Pierre Chaussetier, licencié ès loix, procureur de Monseigneur.

Un Louis Damours était tabellion garde des sceaux aux contrats du Bas-Vendômois en 1550 et lieutenant-général du bailli du Bas-Vendômois en 1556.

Dans les titres anciens de Sasnières, que possède notre Société, il en est un portant encore une partie de son sceau de cire brune, où l'on distingue des clous surmontés d'un animal. C'est exactement les armes de Auguste Damours, chevalier de Malte en 1598, qui portait d'argent à trois clous de sable posés en pal, surmontés d'un porc-épic de même.

Il avait eu de Jeanne Quelen, sa femme, une fille nommée Jacqueline. Elle fut la seconde femme de Nicolas de Marescot, seigneur de Beauverger, fils puîné de François de Marescot, seigneur de Challay. — Le première femme de Nicolas de Marescot qu'il avait épousée le 27 avril 1526, se nommait Claude de la Sissonière.

NOTES DE M. HABERT
D'AREINES

A la pointe de la colline qui fait face au sud et qui domine la vallée d'Huchigny, au fond d'une excavation plusieurs fois séculaire, on a découvert récemment des fondations en ciment. Déjà, en 1881, lors de la construction de la voie ferrée de Vendôme à Blois, on avait mis à jour, à ce même endroit, un souterrain qui n'a pas été exploré.

Cet endroit s'appelle *La Crépinerie*, et, d'après la carte de Cassini, l'*Injustice*.

Dans les terres environnantes on a trouvé ça et là des fondations en maçonnerie, une meule romaine, des haches celtiques, etc.

On pourrait supposer un fortin des temps primitifs et plus tard le siège d'une juridiction.

En 1894, dans la pièce de terre, dite de Cognebuée, appartenant à M. de Sachy et exploitée par M. Riverain, à 20 mètres au sud du chemin rural conduisant aux bois de Meslay, apparaissait une touffe d'herbe d'une espèce inconnue dans le pays. En observant cette plante d'année en année il était facile de voir par la rapidité de son extension, qu'elle se multipliait aussi bien par ses nombreuses ramifications souterraines que par ses graines.

C'est une plante vivace, très nuisible à la culture, et

que ni labours, ni arrachages ne peuvent extirper du sol qu'elle a envahi.

M. Peltereau, notre collègue, la reconnaît pour être le *lepidium draba*, espèce très connue dans tout le bassin de la Méditerranée et qui depuis quelques temps semble remonter dans le Nord.

Il est probable que la graine du lepidium draba a été importée dans des échantillons de blé de toutes provenances fournis par la maison Villemorin et dont ce champ dit de Cognebuée était ensemencé en une série de divisions l'année précédente, c'est-à-dire en 1893.

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

125. — 1541/1542, 28 mars. — Vente en cour de Mondoubleau par noble homme Bernard de Venssay, seigneur des Barres, demeurant à la Barre de Confflans, à honorable homme maître Jehan Bautru, bachelier ès lois, châtelain de Mondoubleau, y demeurant, et à Perrine, sa femme, du fief, terre, domaine, métairie et appartenances de la Ruffinière et Bourgchevreau, sis paroisse de Saint-Amen ou ailleurs, en fief, cens, rentes, terres, prés, pâtures et autres choses, le tout exploité à présent par la veuve Jehan Gentilz, Robert Gentilz et Yvon Pardessus, au titre du bail de sept années à eux fait par ledit de Venssay le 25 novembre 1539 et que ledit Bautru devra continuer; ladite vente pour le prix de 3.000 livres tournois, sur laquelle somme ledit Bautru a payé audit de Venssay la somme de 1575 livres 7 sols tournois pour la recousse cejourd'hui faite par ledit de Venssay des lieux, métairies et appartenances de la Maleclèche en Mondoubleau et le Chesne en Choe, et de la somme de 8 livres tournois de rente. Quant au surplus, soit 1424 livres 13 sols tournois, ledit Bautru en a payé audit écuyer 1108 livres 16 sols tournois, le reste, soit 315 livres 17 sols tournois, devant être payé à la Toussaint prochaine. A condition de grâce que si dans l'espace de deux ans le vendeur veut rembourser à l'acquéreur le prix de la vente, le présent contrat sera annulé. Lesdites choses tenues à foy et hommage du seigneur du Plessis-Fourmantières. (*Placard parch. 50 sur 52, sceau disparu.*)

126. — 1580, 22 août. — Obligation par noble Jacques de Vendosmoys, sieur d'Aleray, demeurant en ladite maison seigneuriale d'Aleray, paroisse de Chou, envers noble René de Vendosmoys, sieur de la Sevynyère, demeurant paroisse de Sainte-Cerotte, d'une somme de 50 écus sol, payable à Pâques prochain, à cause de prêt fait par ledit de Vendosmoys audit sieur d'Aleray. Fait et passé en la maison seigneuriale du Vau, paroisse de Sainte-Cerotte, en présence d'honorable Anthoyne Descartes, prêtre segretain, frère religieux de l'abbaye de Saint-Calais, y demeurant. (*Copie parch., sceau disparu.*)

127. — 1675, 31 janvier. — Abandon et déguerpissement de la terre de la Quantinière par dame Hélène Foulon, veuve de feu messire Elisée-Joseph de Coustance, vivant chevalier, seigneur de Baillou, tant

en son nom que comme mère et tutrice naturelle des enfants mineurs issus dudit feu sieur de Baillou et d'elle, demeurant au logis seigneurial de Baillou, en exécution de l'arrêt du parlement du 17 août précédent, rendu contre elle au profit de Symon Poictevin, sieur du Clos, et d[lle] Ursulle de Brusly, sa femme; ledit abandon fait aux parts et fortunes de messire Anthoine de Bueil, chevalier, seigneur de Racan, tant en son nom que comme procureur du défunt seigneur de Racan, son père, et de dame Magdelaine du Bois, sa mère, sans préjudicier néanmoins aux droits à elle acquis par les paiements qu'elle a faits aux créanciers hypothécaires de ladite terre de la Quantinière. Signé : Helene Foulon. (*Orig. pap.*)

128. — 1732-1761. — Quittances annuelles des fermages de la métairie des Aunays, en Rahay, datées de Baillou et signées : « Cou-« tance de Vallenne », 1732-1758, — et datées de la Cour de Souday et signées : « Courtarvel », 1759-1761. (*Pap.*)

Prieuré, cure et paroisse de Cellé.

129. — 1657, 30 août. — Quittance donnée par monseigneur l'illustrissime et révérendissime Philibert-Emmanuel de Beaumanoir, évêque du Mans, à M[e] François de Dannemont, prêtre, prieur baron de Cellé, pour huit années d'arrérages d'une rente de 10 livres 18 sols 9 deniers, due à mondit seigneur évêque du Mans en sadite qualité d'évêque par les prieurs barons de Cellé, pour le terme finissant à la Saint-Luc prochaine. Donné à Saint-Calais, en présence de M[e] Bonaventure Foreau, prêtre, curé de Bessé et doyen de Saint-Calais, et de M[e] Pierre Bossard, prêtre, curé de la Chapelle-Huon. (*Orig. pap., portant les signatures autographes des parties et des témoins.*)

130. — 1719, 22 décembre. — Requête au lieutenant général du bailliage de Vendôme par les habitants de Cellé, disant que M[e] Pierre Chéron, prêtre, curé dudit Cellé, a, depuis plusieurs années qu'il est curé, totalement négligé l'entretien des bâtiments, et qu'il est urgent de les faire réparer à ses frais. (*Cop. pap.*)

131. — 1727, 20 mars. — Vente de 10 cordes de vigne au clos de la Vairie, en Cellé, tenues censivement du fief du marquisat de Courtenvaux par le fief de la Vairie, par les héritiers de feu messire Pierre Chéron, prêtre, curé de Cellé, à messire François Rochet, prêtre, curé dudit Cellé. (*Parch.*)

132. — 1728, 18 juillet. — Vente des 10 cordes de vigne ci-dessus par François Rochet, curé de Cellé, à Michel Renvoysé, son beau-frére. (*Pap.*)

133. — 1746, 11 janvier. — Vente des 10 cordes de vigne ci-dessus à messire François Ploux, prêtre, curé de Cellé, par les héritiers de Michel Renvoysé. A cette vente est jointe celle d'une autre pièce de

vigne relevant du fief de l'Archidiaquerie. Le tout par réclamation des biens de la ligne maternelle défaillante dudit feu Michel Renvoysé, à la poursuite de messire Joseph-Augustin du Beslay, chevalier, seigneur de la Massuère, fief de l'Archidiaquerie et autres lieux, demeurant au château de la Massuère, paroisse de Bessé, et de maître Jacques Lemoine, bailli du marquisat de Courtenvaux, fondé de pouvoir de haut et puissant seigneur François-César Le Tellier, marquis de Courtenvaux, Montmirail, Vilquier, Creusy, comte de Tonnerre, de la Ferté-Gaucher, baron d'Ancy-le-Franc, seigneur de Baugy, Estrechy, châtellenie de Bonnevau, Vancé, Troo, Godelinière, la Chenuere, Saint-Civiard, Saint-Fraimbault, Saint-Georges-de-la-Couée, fief de la Vairie qui est membre dépendant dudit marquisat de Courtenvaux, et autres lieux, capitaine-colonel de la compagnie des Cent-Suisses de Sa Majesté, colonel du régiment royal-infanterie, demeurant en son hôtel de Louvois, rue de Richelieu, à Paris. (*Pap.*)

134. — 1743, 30 avril. — Devis des réparations à faire au presbytère de Cellé, par suite du départ de François Rochet, prêtre, ancien curé, et de son remplacement par François Ploux, prêtre, nouveau curé. — Inventaire des titres de la fabrique de Cellé et de la cure depuis 1564, parmi lesquels :

1564, 5 juin. — Enquête par M. René Contant, doyen de Troo.

1568, 15 mai. — Transaction entre messire Pierre Pillon, prêtre, curé de Cellé, et le cardinal de la Barre, touchant le gros de la cure.

1590, 22 mai. — Testament de Me Jacques Maudhuit, prêtre, curé de Bonnevau.

1618, 6 avril. — Testament de messire Jean de Mellet, écuyer, prieur baron de Cellé.

1626, 19 janvier. — Testament de Me Jean Derouët, prêtre, vicaire de Cellé.

1662, 13 avril et 1666, 18 février. — Deux testaments de messire François de Dannemont, prêtre, baron de Cellé.

1676, 22 juin. — Testament de Me Pierre Sedilleau, prêtre, maître d'école à Bessé.

1713, 18 mars. — Testament de messire Joseph de Lestenou, prêtre, baron de Cellé.

1716, 16 juillet. — Sentence rendue contre dom Guillaume Demest, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, baron de Cellé, et les fabriciers de l'église, au sujet de la distribution des deniers saisis sur la succession de feu messire François de Dannemont.

1720, 18 avril. — Testament de feu Me Pierre Chéron, prêtre, curé de Cellé.

(*A suivre*).

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Publiée dans le Bulletin du 2e trimestre 1901

ERRATA ET ADDENDA

MM.	DUREAU (Ch.), ✻, ✿ I., bibliothécaire de l'Académie de médecine.	
	LOISEAU, notaire,	Auxerre.
	RENAULT, conservateur du Musée,	Vendôme.
	ROYAU, négociant,	Vendôme.
	VIBERT, homme de lettres, professeur libre à la Sorbonne,	Paris.
Mme	la Marquise DE COURTARVEL,	Choue.

CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDOME : LIBRAIRIE CLOVIS RIPÉ, 15-17, RUE POTERIE

CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDOME

Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : RIPÉ

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

---

GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

1 volume in-8°, Prix : 8 francs

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie RIPÉ

Les Miracles de la Vierge

D'après un manuscrit du XIIIe siècle de la Bibliothèque de Vendôme

Transcrit par M. CH. BOUCHET, ancien bibliothécaire

Accompagné d'une traduction française & de notes

1 vol. in-8° de 184 pages. — 1888. — Prix : 4 francs

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR G. LAUNAY

Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : **3** francs

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50

Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

4e TRIMESTRE 1901

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)

SOMMAIRE :

VENDOME



TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ

1901




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
Scientifique & Littéraire
DU VENDOMOIS

40E ANNÉE -- 1901

4e TRIMESTRE

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)

157e réunion générale. — Séance du 10 octobre 1901

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 10 octobre 1901, à deux heures.

Etaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire; Jean Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Renault, conservateur du Musée ; Chanteaud, de Lavau, de Sachy, membres du bureau ;

Et MM. Bègne, l'abbé Branchu, Brosselard, Champelauvier, Hamar, l'abbé Haugou, Marsac, Pesret, l'abbé de Préville, Renouard, Ripé (Clovis), Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance juillet 1901.

Ce sont :

MM. le Docteur Latron, médecin à Vendôme ;
L'abbé Branchu, curé de Villiers.

Renouvellement partiel du Bureau pour 1902.

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants qui sont :

MM. Bonhoure, secrétaire, rééligible ;
Martellière (Jean), bibliothécaire-archiviste, rééligible ;
de Lavau ;
Letessier.

Il y a 18 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans, à partir du 1er janvier 1902 :

MM. Bonhoure, secrétaire ;
Martellière (Jean), bibliothécaire-archiviste ;
Brosselard, colonel en retraite, à Vendôme ;
Taillebois, notaire honoraire, à Vendôme.

BIBLIOGRAPHIE

La Bibliographie *du 4e trimestre 1901 paraîtra au Bulletin du 1er trimestre 1902.*

LA MUNICIPALITÉ
DE LA CHAPELLE-VICOMTESSE

(*Canton de Droué, L.-et-Ch.*)

de 1787 à 1792

PAR M. R. DE SAINT-VENANT

Le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1901 contenait, dans la nomenclature des travaux proposés à ses membres, les deux titres suivants : 1° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787 ; 2° Etudier les délibérations d'une ou plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

Ceci m'a remémoré que j'avais eu entre les mains le registre des délibérations de la municipalité de la Chapelle-Vicomtesse et que, en prévision de l'avenir, je l'avais copié. Je l'ai relu alors, mais n'ai pas cru qu'il dût avoir assez d'intérêt pour être porté à la connaissance du Congrès qui s'est tenu à Nancy en avril 1901. En revanche, il me paraît digne d'attirer l'attention de nos compatriotes. Ils y verront, pris sur le fait, la bonne volonté et le naïf désir de bien faire qui caractérisaient dans nos campagnes le commencement de la Révolution.

Au travers du style boursouflé et parfois tout à fait ridicule, on devine chez ces villageois du Perche un effort puissant pour arriver à aider dans la mesure du possible

les pouvoirs publics dans l'accomplissement des réformes souhaitées.

Taine, dans son ouvrage sur les origines de la France contemporaine, se plaint de ce que la Révolution ait fait un même habit pour toutes les municipalités, sans voir que si l'habit était trop petit pour les gros, il était beaucoup trop grand pour les petits.

Il est clair que pour la Chapelle-Vicomtesse l'habit était trop grand, ou pour dire autrement, la machine était trop forte. Elle devait ou ne pas fonctionner ou broyer à vide. Inévitablement on dut finir par lui forger des matières broyables au grand détriment de la paix de la paroisse.

Il y a peut-être là un fait général. Nous n'avons pas étudié la question. Le lecteur en jugera s'il daigne lire jusqu'au bout les délibérations de cette municipalité bien rurale, puisqu'il s'agit d'une commune qui ne possède aucune industrie, ne vit que de la culture et ne compte pas 500 habitants (1).

Du 9 Septembre 1787.

Nomination du syndic et autres membres de l'assemblée municipale de la Chapelle-Vicomtesse.

Ce jourd'hui dimanche, neuvième jour de Septembre mil sept cent quatre vingt sept, a l'issue de la grande messe, en vertu de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant de la Généralité d'Orléans adressée aux syndic, propriétaires, habitants et lieustenants de la paroisse de la

(1) Le dictionnaire de Larousse nous dit que « le mot *Municipalité* n'a été introduit dans notre langage de droit public qu'en 1789, c'est-à-dire lors de la Révolution ». — On voit que Larousse se trompe.

Chapelle-Vicomtesse, en l'élection de Vendôme, Généralité d'Orléans...

Après la publication de la dite ordonnance et la convocation de l'assemblée de la dite paroisse en la manière prescrite par l'ordonnance.

Se sont assemblés les syndic, propriétaires et lieutenans de la dite paroisse, au lieu ordinaire pour les affaires de cette communauté.

En cette assemblée se sont trouvées les personnes ci-après nommées sans que l'ordre dans le quel elles seront rangées puisse nuire ni préjudicier à personne.

Scavoir :

1 Sieur Etienne Leconte, syndic et préposé.
2 Jacques Chesnesec, laboureur.
3 André Hertault, lab^{r}.
4 François Fusil, tailleur d'habits
5 Jacques Bertin, laboureur.
6 Jacques Chevalier, lab^{r}.
7 Louis Maurice, lab^{r}.
8 Marin Chevalier, lab^{r}.
9 René Leroy, lab^{r}.
10 Valentin Hertault, lab^{r}.
11 Marin Clousier, bordager.
12 Joseph Maurice, laboureur.
13 Louis Bouillon, lab^{r}.
14 Jean Lemoine, laboureur.
15 Sr Louis François Hubert, notaire royal.
16 Pierre Dian, bordager.
17 Jacques Landron, meunier.
18 René Martin, bordager.
19 Jean Poirier, lab^{r}.
20 Pierre Berger, lab^{r}.
21 François Balayer, lab^{r}.
22 François Ballanger, maréchal de forge.
23 Jean Harnault, bordager.
24 André Pierreau, laboureur.

Les quels délibérants, étaient au nombre de vingt-quatre personnes.

Le syndic a fait lecture de la dite ordonnance de Monseigneur l'intendant et a déclaré qu'il s'agit, en exécution de la dite ordonnance, de procéder à la nomination de trois membres et d'un syndic qui, avec le seigneur et M^{r} le curé de cette paroisse, doivent composer l'assemblée municipale, ordonné par le règlement de Sa Majesté, du 18 juillet 1787.

Il a été ensuite reconnu, tant par le syndic après en

avoir conféré à voix haute avec les collecteurs qui avaient apportés leurs rôles que la communauté contenait soixante neuf feux, et, en conséquence, qu'il fallait, outre le syndic, élire trois membres pour composer l'assemblée municipale.

Ensuite il a nommé pour greffier de cette assemblée, la personne du sieur Louis François Hubert notaire royal ici présent.

Enfin il a décidé, suivant la faculté que lui en a donné Monseigueur l'Intendant, et attendu que plusieurs membres ne savent pas écrire que toutes les élections se feraient à voix haute.

Le premier qui a été nommé est André Heurtault, laboureur, domicilié en cette paroisse depuis un an et plus, agé de cinquante et un ans et ayant pour ses vingtièmes sur cette paroisse la somme de trois livres six deniers sous le nom de François Leroy, et pour la taille, capitation et accessoires, la somme de cent vingt trois livres sept sols.

Le second qui a été nommé est Jacques Chevallier, laboureur, domicilié en cette paroisse depuis un an et plus, agé de quarante six ans et ayant pour les vingtièmes sur cette paroisse la somme de douze livres deux sols et pour ses taille, capitation et accessoires, la somme de cent une livres cinq sols.

Le troisieme qui a été nommé est Jacques Chesnesec, laboureur domicilié dans cette paroisse depuis un an et plus, agé de cinquante deux ans, ne payant point sur cette paroisse de vingtième, payant pour la taille, capitation et accessoires, la somme de quatre vingt treize livres sept sols.

Enfin l'assemblée a choisi pour syndic de l'assemblée municipale la personne du sieur Etienne Leconte, déja syndic de cette paroisse, domicilié depuis an et plus,

agé de cinquante un ans, et payant pour ses vingtièmes sur cette paroisse la somme de quatorze livres six sols, et pour ses taille, capitation et accessoires, la somme de soixante quinze livres huit sols.

Fait et arrêté à l'issue de la grande messe au lieu ou se tiennent les assemblées de paroisse, les jour, heure et an susdits. Et ont les sieurs Leconte, Chesnesec, Joseph et Louis Maurice, Clousier, Fusil, Poirier, Bellanger, André Hertault et sieur Hubert greffier, signé en l'original. A l'egard des autres personnes dénommées, ils ont déclaré ne scavoir signer de ce enquis, et sera expedition du présent envoyé par le syndic actuel à Mr le subdélégué après qu'il en aura été laissé par le greffier de cette présente assemblée une expédition au dit syndic et une autre au syndic qui vient d'être nommé par l'assemblée municipale de cette paroisse.

Signé : Etienne Leconte, syndic; Lalaurie, curé de la Chapelle-Vicomtesse; André Hertault, Jacques Chesnesec et Hubert.

---

14 Septembre 1788.

Nomination des trois adjoints,

Ce jourd'hui dimanche quatorzieme jour de septembre 1788, issue des vespres de cette paroisse de la Chapelle-Vicomtesse.

En vertu de l'arret du Conseil d'Etat du Roy portant règlement sur les formes de l'assiette et répartition par les assemblées municipales et de celle de la nomination à la collecte en date du 8 août 1788.

Après la publication du dit arrest et la convocation de l'assemblée de la dite paroisse par le son de la cloche en la manière accoutumée.

Se sont assemblés les sieurs Etienne Leconte syndic, sieur Joseph Lalaurie prestre curé de cette paroisse, André Hertault, Jacques Chevallier et Jacques Chesnesec, laboureurs, tous membres de la municipalité de cette paroisse accompagnés de Me Louis Francois Hubert, notaire royal greffier de la dite municipalité.

A la quelle assemblée se sont trouvées les personnes ci après nommées, sans que l'ordre dans le quel elles seront rangées puisse nuire ou préjudicier à personne. Scavoir : Valentin Hertault, Pierre Berger, Jean Poirier, laboureurs, François Bellanger, mal de forge, Jean Bordeau, charron..... (en blanc 2 lignes).

Les quels deliberans etaient au nombre de..... (en blanc).

Le syndic après avoir donné lecture a la dite assemblée de l'article 1er de la section 2e du dit arrest, a déclaré qu'il s'agissait, en exécution d'iceluy arrest de procêder a la nomination de trois des habitants taillables, les quels sous le titre d'adjoints coopêreront avec les membres taillables de l'assemblée municipale à la repartition de la taille et impositions accessoires d'icelle, conformément au dit arrest.

Les quels habitants ayant délibéré de concert avec les membres de la municipalité, ont d'une voix unanime nommé pour adjoints les personnes de Valentin Hertault, Jacques Bertin et Pierre Berger, tous trois laboureurs, pour, par eux remplir pendant le cours d'un an seulement les fonctions prescrites par l'arrest susdaté.

Fait et arresté a l'issue des Vêpres au lieu ou se tiennent ordinairement les assemblées de paroisse les jour et an que dit est, et ont les comparants déclaré ne scavoir signer, sauf ceux soussignés :

Lalaurie curé de la Chapelle-Vicomtesse, André Hertault, Jacques Chesnesec, Etienne Leconte syndic, Hubert, greffier.

Du 21 Septembre 1788.

Nomination des collecteurs de l'année 1789.

Ce jourdhui dimanche 21e jour de septembre 1788 jour de la grande messe de cette paroisse de la Chapelle,

Nous, Etienne Leconte, syndic, Joseph Lalaurie curé de cette paroisse, André Hertault, Jacques Chevallier et Jacques Chesnesec, membres et formant tous la municipalité de cette paroisse de la Chapelle, accompagnés de Me Louis François Hubert notaire royal greffier de la dite municipalité,

Et encore de Valentin Hertault, Jacques Bertin et Pierre Berger, adjoints, en consequence de l'article 12 de la seconde section de l'arrest du Conseil d'Etat du roy du 8 aoust dernier relatif a la nomination des deux collecteurs de cette paroisse pour l'année 1789,

Nous sommes assemblés à ce jour, lieu et heure à l'effet de faire choix des dits deux collecteurs, pour, à quoi parvenir nous avons pris lecture et communication du tableau dressé et arrêté le quatorze du présent mois à l'effet préparatoire de la dite nomination, d'après quoi nous avons, pour forme de deliberation, d'une voix unanime donné pour collecteurs de cette paroisse pour l'assiette et levée des taille, capitation, impositions et accessoires de 1789, les personnes ci après dénommées, scavoir pour premier collecteur, la personne de Louis Bouillon, laboureur a la Guillouaserie, dénommé numéro deux de la premiere classe au dit tableau. Et pour second collecteur la personne de André Pierreau, laboureur au Tronché denommé numero 3 du dit tableau.

Declarant que pour suivre l'ordre du dit tableau, ce seront par désignation les personnes ci après dénommées qui seront chargés et nommés pour collecteurs de l'année 1790.

Scavoir, pour premier collecteur la personne de Jacques Landron, meunier aux Gots, denommé numero 6 de la dite première classe du dit tableau ; Jean Bordeau, charron et cabarretier en ce bourg dénommé numéro premier de la troisieme classe au dit tableau sauf en cas de mort, changement de domicile ou autre cause de droit.

Fait et arrêté au greffe de la dite municipalité établi en la maison du dit sieur Hubert greffier le jour an et heure que dit est, et ont tous les comparants déclaré ne scavoir signer sauf les soussignés. — Suivent 5 signatures.

---

5 Octobre 1788.

Distribution de semences.

Aujourdhui dimanche, cinquieme jour d'octobre 1788, nous, syndic et membre de cette municipalité accompagnés de notre greffier ordinaire et encore des trois adjoints de cette municipalité avons procédé à la distribution des cinquante livres qui nous ont été adressés par MM. les députés du bureau intermédiaire de Chateaudun et Vendome, les dites 50 liv. provenant des 2600 livres accordées à l'élection de Vendome, les quelles 50 liv. ont été, en conformité des intentions du gouvernement et de l'avis à nous donné par la lettre circulaire de MM. les députés en date du.....

Convertis en 18 boisseaux de bled de semence, mesure de Mondoubleau, lesquels ont été distribués, sçavoir :

A Jacques Leger, de la Vinoterie,	4	boisseaux.
à François Poitre, de la Beaugencherie,	4	—
à Pierre Dian, de Beauchesne,	3	—
à Hubert, de l'Anjauderie,	2	—
à Trioreau, de la Hellerie,	2	—
à Lehoux, de Gratteloup,	2	—
à Etienne Gauthier, du Tronché,	1	—
Total,	18	Boisseaux

à cinquante cinq sols, font 42 livres 10 sols, les 10 sols de surplus partagés entre les sept personnes susnommées, et avons signé sauf Chevallier l'un des membres, et les députés qui ont déclaré ne sçavoir signer. — Suivent 5 signat. dont Lalaurie, curé.

---

12 Octobre 1788.

Aujourdhui dimanche, douzieme jour d'octobre mil sept cent quatre vingt huit, issue de la grande messe de cette paroisse, la séance ordinaire de l'assemblée municipale de la communauté de cette paroisse de la Chapelle, tenante en la manière accoutumée et au greffe d'icelle municipalité, en conséquence de la lettre circulaire à nous adressée par MM. les députés du bureau intermédiaire en date du 30 septembre de la quelle nous avons fait faire lecture par notre greffier,

Ou etaient présents Sieur Etienne Leconte syndic, Jacques Chevallier, André Hertault et Jacques Chesnesec membres, et Valentin Hertault, l'un des adjoints,

Aux quels la représentation a été faite par le dit Hubert, greffier, du mémoire ou Etat de dépense relative à l'administration de la dite communauté de la Chapelle-Vicomtesse département de Chateaudun et Vendome, generalité d'Orléans, depuis le neuf septembre 1787, époque de l'établissement dicelle municipalité jusqu'au premier juillet dernier, lequel est

Article 1er :

Pour régistre des deliberations quarante sols	2 liv.	»
Article 2		
Pour plumes, encre, papier et cire à cacheter trois livres, cy	3 »	»
Total cent sols cy	5 liv.	»

Lequel compte, après avoir été examiné a été arrêté a la dite somme de cent sols.

Qu'ensuite ayant été mis en deliberation s'il y avait d'autres frais et dépenses tels que loyer de chambre et indemnités ou dedommagement des s[rs] syndic et greffier, ces derniers ont répondu chacun a leur égard que jamais ils n'ont été guidés par l'intéret, que le zele avec lequel ils ont accepté la nomination et choix de leurs personnes dans les dits offices, le zele qui les anime pour se rendre utiles à la paroisse et les porte a exiger de leurs concitoyens que la reconnaissance et confiance qu'ils se feront honneur de mériter par leur zêle et exactitude à remplir les devoirs d'offices aussi honorables,

Que même le sieur greffier en son particulier voudrait etre assez fortuné pour faire un cadot (*sic*) de ses déboursés de bureau, qu'il a eu la générosité de nous offrir a titre gratuit une de ses chambres pour bureau comme elle en a servi jusqu'à ce jour, ce qui a été accepté par la communauté avec reconnaissance.

Fait et arrêté le jour et heure et ont tous les sieurs comparants signé, sauf le dit Chevallier, l'un des membres et le dit Valentin Hertault qui ont déclaré ne savoir signer.

Signé : Etienne Leconte syndic et Hubert greffier.

---

30 Novembre 1788.

Délivrance de 40 livres en aumônes.

Aujourdhui dimanche, 30[e] jour de novembre 1788, nous, syndic et membres de la municipalité de la Chapelle Vicomtesse avons procédé à la delivrance des quarante livres d'argent à nous adressées par Messieurs les députés du bureau intermédiaire de Chateaudun et Ven-

dome, pour estre employées en aumosnes et suivant la lettre d'avis en date du 20 de ce mois à nous adressée. La quelle distribution a été par nous faite ainsi qu'il suit :

(Suivent les noms de 15 personnes qui reçoivent chacune de 5 à 2 livres d'aumône.)

Dont acte, et avons signé... etc.

(Suivent 5 signatures dont celle de Lalaurie, curé.)

---

25 Février 1789.

Distribution de 60 livres de gratification en faveur des greslés.

Aujourd'hui vingt cinquième jour de fevrier 1789, nous syndic, curé et membres de cette municipalité avons procédé à la distribution des soixante livres à nous adressées par MM. les députés du bureau intermédiaire de Chateaudun et Vendome par leur lettre circulaire du premier de ce mois en la forme qui suit :

(Suit une liste de 15 noms qui recoivent chacun une somme variant de 10 à 2 livres, et absorbant le total de 60 livres.)

Les quelles 60 livres ont été, de l'avis du bureau payées a Poirier collecteur de 1788 et par lui portés en reçus à la cotte de chacun des quinze particuliers sus dénommés, dont acte.

Fait et arrêté, etc.

---

4 Mars 1789.

Nomination des députés pour l'Assemblée du Tiers-état.

Aujourdhui, quatrieme jour de mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière

accoutumée, en l'auditoire de ce lieu par devant nous Etienne Leconte syndic, sont comparus :

1er Nous, Etienne Leconte, syndic.
2 Jacques Chevallier, membre de la municipalité.
3 André Hertault, id.
4 Jacques Chesnesec, id.
5 Valentin Hertault, adjoint.
6 Pierre Berger, id.
7 Jacques Bertin, id.
8 Jean Poirier, collecteur de 1788.
9 Louis Bouillon, collecteur de 1789.
10 François Pierriou, collecteur de 1789.
11 François Fusil.
12 Sr Marie Ménard, no[tai]re et g[reffi]er de la Seigneurie.
13 Sr Louis François Hubert, no[tai]re royal et G[reffir]er de la municipalité.
14 Claude Dorsemaine.
15 René Leroy.
16 Antoine Leroy.
17 René Bertin.
18 Jean Lemoine.
19 Henri Fisseau.
20 François Patry.
21 Pierre Dian.
22 Louis Tessier.
23 Michel Trouillard.
24 Denis Aubert.
25 Julien Massot.
26 Etienne Gautier.
27 François Bellanger.
28 François Ménager.
29 Louis Vassort.
30 Sr Marie Picart, habitant pour le spirituel de Chauvigny, et pour le temporel, de cette paroisse et imposé sur les rôles d'icelle paroisse de la Chapelle.
31 Jacques Habert.
32 Jean Soulas.
33 Marin Charpentier.
34 Louis Trecul.
35 François Poitou.
36 Jacques Landron.
37 Ursin (?) Roger.
38 Marin Chevallier.
39 Joseph Maurice.
40 Sr Etienne Leconte fils.
41 Jean Bordeau.
42 Pierre Guenet.

A l'égard des autres habitants non dénommés et compris en nos roles d'impositions, les quels sont : Jean Barthomé, Lenomé Pinson, F[ois] Morais, Pierre Gouffault, Lemoine Chéron, Jacques Filoreau, Antoine Richebœuf, Marin Pineau, Lenomé Poitou du Gontier, Henri Fisseau des Gastes, Jean Briere, Louis Rousseau, Louis Maurice, Jacques Léger, Charles Quignon, Lenomé Trivreau, Jean Esnault, Jean Met, F[ois] Filoreau, Augustin Leroy, Lenomé Yvon, le tout au nombre de 20 defaillants, les quels ne sont comparus, pourquoi les habitants présents nous ont repris defaut a eux octroyé, a telle fin que de raison, et pour y avoir tel égard que de droit.

Tous les quels habitants présents sont, à notre connaissance, agés de 25 ans, compris dans les roles des impositions et habitants de cette paroisse composée de 71 feux.

Les quels pour obeir aux ordres de Sa Majesté portés par ses lettres données a Versailles le 24 Janvier dernier, pour la convocation et tenue des Etats Généraux de ce royaume, et satisfaire aux dispositions du reglement y annéxé, ainsi que l'ordonnance de Monsieur le Sénéchal de la Sénéchaussée du Mans dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en etre faite, que par la lecture et publication ci devant faite au prone de la messe de cette paroisse par le sieur curé le dimanche premier de ce mois, et par la lecture, publication et affiches pareillement faite le même jour à l'issue de la dite messe de paroisse au devant de la principale porte de l'église, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances;

Et en effet, y ayant vaqué, ils nous ont représenté le dit cahyer qui a été signé par ceux des dits habitants qui sçavent signer, et par nous aprés l'avoir cotté par pre-

mière et dernière page et parafé ne varieture au bas d'icelles.

Et de suite, les dits habitants présents, après avoir murement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité des dites lettres du Roy et règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des Sieurs Marin Picart, marchand laboureur demeurant à la Massarie paroisse de Chauvigny pour le spirituel et de celle-ci pour le temporel ou il est compris en nos rôles d'impositions, et de Jacques Chevallier, laboureur, et un des membres de cette municipalité, demeurant aux Bizardières en cette paroisse, qui ont accepté la dite commission et promis de s'en acquitter fidèlement.

La dite nomination des députés ainsi faite, les dits habitants ont, en notre présence remis aux dits sieurs Picart et Chevallier leurs députés, le cahier, afin de le porter a l'assemblée qui se tiendra le 9 mars présent mois devant mon dit sieur Sénéchal, ou Mr son lieutenant, et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires a l'effet de les représenter en la dite assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de mon dit Sr le Sénéchal du Maine, comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, demontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'etablissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume et le bien de tous les sujet de Sa Majesté.

Et, de leur part, les dits sieurs députés se sont présentement chargés du cahyer des doléances de la dite paroisse, et ont promis de les porter à la dite assemblée et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné

par les dites lettres du roy, rêglement y annexé et ordonnances susdatées.

Des quelles nominations de députés, remises de cahiers, pouvoirs et déclarations, nous avons à tous les susdits comparants, donné acte, et avec les dits députés et habitants qui sçavent signer ainsi que notre greffier, signé notre présent procès-verbal ainsi que le Duplicata que nous avons présentement remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs, et le présent restant déposé aux archives du secrétariat de cette communauté les dits jour et an.

(Suivent quinze signatures.)

---

28 Juin 1789.

Distribution de 20 livres d'aumône.

Le 18 juin 1789, il a été distribué vingt livres accordés par Monsieur l'Intendant aux pauvres de notre paroisse.

(Suit une liste de vingt noms recevant chacun une livre.)

---

13 Septembre 1789.

Nomination de trois adjoints.

Aujourd'hui Dimanche treizieme jour de Septembre 1789, issue de la grande messe de cette paroisse de la Chapelle-Vicomtesse,

En vertu de l'arrest du Conseil d'Etat du Roy en date du 8 aoust 1788, après publication du dit arrest et convocation faite tant dimanche dernier par forme d'annonce que ce jourd'hui de l'assemblée de cette paroisse, au son de la cloche en la maniere ordinaire et accoutumée se sont assemblés au greffe de cette municipalité, lieu ordinaire des seances et assemblées de la dite municipalité, les sieurs Etienne Leconte père syndic, André Hertault, membre, Jacques Chevallier, membre, Jacques Chesnesec,

membre, Me Joseph Lalaurie, curé de cette paroisse, *membre né,* et Louis François Hubert, greffier de la municipalité, Sieur Marin Picart, Valentin Herbault, adjoint sortant, Pierre Berger, adjoint sortant, François Morais,

Le tout au nombre de douze.

A la quelle assemblée a été par le dit greffier donné lecture de l'article premier de la seconde section de l'arrest susdaté, d'après la quelle lecture a été déclaré par le dit sieur syndic qu'il s'agissait de procêder a la nomination de trois nouveaux adjoints au lieu et place des personnes de Valentin Heurtault, Jacques Bertin et Pierre Berger adjoints nommés par procès verbal du 4 septembre 1788 pour l'exercice de l'année courante, lequel exercice des dits Hertault, Bertin et Berger finit ce jourdhui, aux termes du dit arrest.

Tous les quels sieurs comparants ayant délibéré sur la dite nomination a faire, ont, d'une voix unanime nommé pour adjoints au lieu et place des dits Heurtault, Bertin et Berger les personnes du dit sr Marin Picart, Marin Chevallier et François Fusil,

Pour, par eux remplir les fonctions prescrites par le dit arrest, et ce en l'espace d'un an seulement, dont acte.

Fait et arresté le jour au lieu et heure que dit est et ont les comparants déclaré ne scavoir signer sauf ceux soussignés.

(Suivent sept signatures.)

---

4 Octobre 1789.

Nomination de collecteurs pour l'année 1790, en conséquence de l'arrest du Conseil d'Estat du Roy du 8 aoust 1788.

(Les nommés Landon et Bordeau sont nommés pour 1790 et Berger et Lemoine pour 1791.)

..... Ét de suite procédant à l'etat de depense de cette municipalité depuis le 1er juillet 1788 jusqu'au 1er juillet dernier, les dits dépens consistant :

Art. 1er. Dans la dépense faite par les députés nommés pour l'assemblée provinciale du Mans, relativement aux assemblées des Conseils Généraux suivant leur mémoire montant à 27 livres 10 sols, ci 27 liv. 10 s.

Plus pour dépenses faites et passées par le greffier, tant en papier, plumes, encre, cire à cacheter, que port de lettres et correspondances avec le bureau intermédiaire, 3 liv.

A quoi il convient joindre cent sols, montant du mémoire des dépenses de l'an dernier, dont n'a point été demandé de rejet attendu sa modicité, ce qui fait une somme totale de 35 l. 10 s., ci 30 liv. 10 s.

De la quelle il est bon de solliciter le rejet au sol et marc la livre de la taille de l'année 1790, afin d'égalité entre tous les contribuables taillables.

Et avons arrêté le procès-verbal le jour et heure... etc.

---

30 Decembre 1789.

Assemblée extraordinaire portant délibération sur la future suppression du Marché de Cloyes.

Aujourdhui mercredi 30 Dec. 1789 après midi,

Nous, Etienne Leconte syndic, Jacques Chesnesec, Jacques Chevallier et André Heurtault, tous trois membres, et Marin Chevallier adjoints, les sieurs Picard et Fusil adjoints absents, accompagnés de Louis François Hubert, notre greffier, tous formant le corps et communauté de cette municipalité,

Nous sommes extraordinairement assemblés ce jourdhui sur ce qu'il nous aurait été rapporté par la voix publique qu'il était question d'établir un lieu de district à Chateaudun ou à Cloye, dont notre paroisse ressortirait. Qu'en etablissant ainsi le district à Chateaudun au lieu de Cloyes, il était également question de supprimer le marché de Cloyes pour le réunir à celui de Chateaudun.

Nous aurions sur ce délibéré provisoirement, que jusqu'à ce moment, ignorant quel sera notre district, qu'il est de notre interest de demander à estre et dépendre de celui qui sera le plus à notre proximité, soit de Mondoubleau ou de Cloyes ;

Qu'il n'y a pas lieu de croire qu'on nous fasse dépendre de Chateaudun ; qu'au surplus nous nous en rapporterons à cet égard à ce qui sera fixé et décidé par l'assemblée nationale, sauf à faire des representations en temps et lieu.

Mais que, eu egard à la prétendue suppression du Marché de Cloyes, il est absolument de notre interest et de toutes les paroisses circonvoisines que le dit marché de Cloyes dont nous ne sommes eloignés que de trois lieues soit conservé, étant l'entrepost de St Calais et Mondoubleau pour la correspondance et embranchement de commerce du Maine et du Perche avec la Beauce ; que le marché de Cloyes est le meilleur marché de nos cantons pour la vente des grains et de nos menues denrées ; que s'il était question de le supprimer, notre paroisse ne serait pas la seule qui y formerait opposition, autant que faire se pourrait ; la multiplicité des marchés facilitant le commerce.

Telles sont les délibérations par nous arretées, a telle fin que de raison.

Et avons tous signé... etc.

7 Fevrier 1790.

Publication du role de supplément.

Aujourdhui dimanche, septieme jour de fevrier 1790, issue de la grande messe de cette paroisse, a ésté par notre greffier donné lecture à haute et intelligible voix du role de supplément des six derniers mois de 1789, portant les impositions des ci-devant privilégiés de cette paroisse, le dit rôle montant en totalité tant en imposition principale qu'en impositions, capitations, accessoires et corvées à la somme totale de deux cent soixante treize livres seize sols, trois deniers, le dit role fait par nous le 29 janvier dernier, verifié et rendu exécutoire par Me Deschamps conseiller du roi en l'election de Vendome le 3 du présent mois, et par nous présentement remis a Louis Bouillon et André Piereau collecteurs de 1789... et le dit jour a esté tenu compte aux anciens contribuables de 1789 des 154 livres de remise accordées par le roy suivant l'estat de distribution et répartition en date de ce jour déposé au rang des procès verbaux et archives de cette municipalité.

(Suivent les signatures.)

---

11 Fevrier 1790.

Organisation de la Municipalité.

Aujourd'hui, jeudi onzieme jour de fevrier 1790, sur les 10 heures du matin, en vertu des lettres patentes du Roy sur un décret de l'assemblée nationale pour la constitution des municipalités donné à Paris au mois de Decembre 1789, et autres postérieures et y relatifs, en conséquence de la publication et annonce faite à ce jour,

lieu et heure, nous, Etienne Leconte, syndic, Jacques Chevallier, André Hertault et Jacques Chesnesec membres, Marin Picard, François Fusil et Marin Chevallier adjoints, accompagnés de Louis François Hubert notre greffier,

Tous formant le corps de communauté de cette paroisse, nous sommes transportés en l'audition de la haute justice de cette paroisse comme lieu plus grand et plus commode, attendu que le lieu ordinaire de nos assemblées, qui est le greffe de cette municipalité est trop petit, ou, etant au dit auditoire, sont volontairement comparus :

1er. Sieur François Marie Mesnard, notaire et greffier de la seigneurie de cette paroisse.

2. Valentin Herbault, etc.

(Suivent 28 noms, soit au total 30 en dehors de la municipalité sus nommée.)

Tous lesquels comparants formant la majeure et plus saine partie de cette paroisse composée de 71 feux et néanmoins est au dessus de cinq cents ames,

Ont dit avoir bien entendu la lecture tant des lettres patentes qu'instructions sur icelles qui leur a été donnée par notre greffier ordinaire, et ont ensuite déclaré etre prests de procêder aux opérations prescrites par les dites lettres patentes en la forme suivante :

Attendu qu'il parait par l'article 8 des dites lettres patentes que c'est le corps municipal qui doit nommer le président et le secretaire, il a été décidé par toute l'assemblée générale que les dits président et son secrétaire seraient nommés par le corps municipal, ce qui a esté exécuté.

Scavoir que Monsieur Leconte, syndic, a nommé pour présider M. François Marie Mesnard, et pour secretaire Louis François Hubert.

Chesnesec, l'un des membres, a nommé pour président François Bellanger et pour son secrétaire le dit s[r] Hubert.

Hertault, l'un des membres, a nommé pour président François Fusil et pour son secretaire le dit s[r] Hubert.

Chevallier, l'un des membres, a nommé pour président M[r] Leconte père et pour son secrétaire le dit s[r] Hubert.

M[r] Picard, l'un des adjoints a nommé pour président le dit s[r] Leconte pere, et pour secrétaire le dit s[r] Ménard.

Fusil, l'un des adjoints a nommé pour président M. Leconte père, et pour secretaire M[r] Picard.

Marin Chevallier, l'un des adjoints a nommé pour président M[r] Leconte pere et pour secretaire le dit s[r] Picard.

Dont il est résulté que des sept voix portées sur la nomination d'un président, il y en a eu quatre en faveur du s[r] Leconte pour président (*ici une douzaine de lignes rayées, se rapportant au reste de l'élection*) general de l'assemblée.

Les quels sieurs Leconte et Hubert, ci présents et acceptans chacun en droit soit la nomination de leurs personnes ont offert et dit etre prests de faire et prêter serment requis en pareil cas, ce qu'ils ont, chacun à leur égard, fait, en promettant de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'etre fideles à la nation à la loy et au Roy, et de bien remplir leurs fonctions.

Suivent les signatures : Etienne Leconte président et Hubert secretaire.

Et de suite, sans nous distraire à autres opérations a été délibéré par toute l'assemblée en présence de nous président susnommé sur la question de savoir si comme dans notre assemblée il n'y a qu'environ douze a quinze personnes qui scachent signer et même difficilement, de sorte à ne pouvoir ecrire leur scrutin, il a été décidé d'une voix unanime que pour suppléer et parvenir à une nomination d'un maire, deux officiers municipaux et six

notables, un procureur de la commune et un secretaire municipal, il serait procédé à ces elections en la forme et manière suivante : C'est à dire que nous, président accompagné de François Morais, marchand epicier, et Jacques Chesnesec laboureur, le sieur Ménard nore comme plus ancien, seraient députés pour tenir lieu des trois scrutateurs indiqués par les lettres patentes et instructions et encore accompagnés du dit sieur Hubert notre secretaire devant les quels chacun des individus de l'assemblée viendrait à son tour faire écrire secrêtement en la liste les noms de ceux qu'ils nommeront à chacun des dits offices de maire, officiers municipaux, notable, procureur de la commune et secrétaire municipal ; Qu'à l'égard d'un trésorier il serait différé à en nommer un lorsque le cas le requérerait.

Pour vaquer et parvenir, l'assemblée s'est retirée dans une chambre particulière dont chacun va être appelé par ordre et a son tour ainsi qu'il suit ont été mis en écrit sur une liste par notre secretaire, dont il est résulté que, dépouillement fait des voix portées pour la nomination de maire, il s'est trouvé que sur les 37 comparants à la présente assemblée, les voix ont été portées au nombre de 27 excedant d'autre moitié, et il s'est trouvé en faveur du dit sieur Etienne Leconte père qui à ce moyen (*six lignes rayées qui donnent l'analyse des voix égarées*) à été élu et nommé maire, la quelle nomination il a volontairement acceptée, et a été approuvée par l'assemblée qui l'a proclamé maire.

A l'égard du secrétaire municipal, les voix recueillies, il s'est trouvé (*cinq lignes rayées qui donnent l'analyse des voix*) 20 sur le sieur Louis François Hubert, pourquoi, attendu l'excedant d'entre moitié des voix en faveur du dit sieur Hubert, il a été nommé secrétaire. Contre la quelle nomination le dit sieur Hubert a protesté, en don-

nant pour moyen qu'il y avait bientôt trois ans qu'il acceptait cette fatigante place, qu'il n'était pas juste que la même personne fut toujours chargée des embarras du public; que tous les habitants se devaient chacun leur tour prêts aux besoins de la paroisse.

Des quelles protestations il a repris acte à lui octroyé a telles fins que de raison, et ont les votants persisté dans leur nomination sans avoir égard aux protestations.

De suite, procêdant a l'election et nomination des deux officiers municipaux, les voix ayant été recueillies, il s'est trouvé vingt sur le s^r Marin Picard, neuf sur André Hertault, pourquoi, attendu l'excedant d'autre moitié sur les dits sieurs Picard et Hertault, ils ont été nommés et élus officiers municipaux, les quels offices ils ont chacun en droit, soit volontairement acceptés.

Procédant à l'élection des six notables, les voix recueillies (*plusieurs lignes biffées*), les dits Gouffault, Germain et Bellanger emportant chacun à leur egard la pluralité des voix, ils ont été nommés et élus notables, et ont, scavoir les dits Gouffault et Bellanger ci présents, volontairement accepté leurs nominations. A l'égard du dit Esnault, étant absent, la nomination de sa personne a été egalement constatée et approuvée.

Procedant ensuite à l'election et nomination de trois autres notables, les voix recueillies, s'en est trouvé (*suivent plusieurs lignes biffées donnant le détail des attributions de voix*) les dits Jacques Chevallier, François Fusil et Jean Poirier emportant chacun à leur égard la pleuralité des voix, ils ont été nommés et élus notables, et ont chacun à leur egard accepté leurs nominations.

De suite procêdant a l'election et nomination d'un procureur de la commune, les voix recueillies comme dessus pour les autres nominations, s'en est trouvé deux sur le sieur Hubert, deux sur Gouffault, trois sur Chesnesec, et

trente sur le dit sieur Mesnard, pourquoi ce dernier réunissant la pluralité des voix a été nommé et élu procureur de la commune, ce qu'il a volontairement accepté.

Les dites nominations et elections ainsi faites, chacun des dits sieurs Leconte maire, sieurs Picard et Herbault officiers municipaux, et le sieur Ménard procureur de la commune ont, chacun à leur égard offert et dit etre prests de prêter et faire en présence de l'assemblée le serment requis au cas présent. A l'egard du dit sieur Hubert, nommé secrétaire municipal, il a déclaré n'offrir et n'estre pret de faire le serment que sous la réserve des protestations par lui cy-devant faites au moment de sa nomination et seulement pour ne pas se rendre récalcitrant aux ordres royaux.

Et procêdant a la dite prestation de serment de chacun des dits sieurs Leconte maire, sieurs Picard et Hertault officiers municipaux, s[r] Mesnard procureur de la commune et sieur Hubert secrétaire, ils nous ont, chacun à leur égard juré, affirmé et prêté serment en leur ame et conscience de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'etre fideles à la nation, à la loy et au Roy, et de bien remplir leurs fonctions, chacun dans leurs offices, dont ce de tout ce que dessus nous avons arrêté le présent procès verbal les dits jour et an, et ont, tous les comparants déclaré ne savoir signer sauf les soussignés.

Signé : Etienne Leconte merre (*sic*) ; Menard, procureur; Hubert, *sous mes protestations* (*sic*) plus 12 autres signatures.

---

14 Mars 1790.

Publication du role des vingtiemes roturiers pour l'année 1790.

---

13 Juin 1790.

Nomination de deux adjoints pour la procédure criminelle.

Aujourdhui dimanche, treizieme jour de Juin 1790, issue des vêpres au son de la cloche et après annonce et proclamation en la manière accoutumée, nous maire, officiers municipaux, procureur de la commune et secretaire de cette municipalité, en présence et accompagnés des notables à ce jour, lieu et heure, à l'effet de procêder à la nomination de deux adjoints requis pour la procêdure criminelle ordonnée par le décret des 8 et 9 octobre dernier, sur quoi ayant délibéré sur la dite nomination à faire, a été décidé qu'il y serait procédé à la pluralité des voix.

A quoi procêdant, les voix recueillies par ordre, la pluralité des voix s'est réunie en faveur de Jacques Chesnesec laboureur, et sieur Etienne Leconte fils marchand de bois, demeurant tous deux en ce bourg et paroisse de la Chapelle, que nous avons par ces présentes nommés et elus aux dits offices.

La dite nomination faite, disons qu'il leur en sera donné communication; au quel effet, les ayant fait avertir, ils se sont présentés, et, communication par eux prise de leur nomination, ils ont chacun en droit soit accepté la nomination faite de leurs personnes aux dits offices. En conséquence ont dit être prets et ont offert de prêter le serment necessaire entre nos mains, ce qu'ils ont effectivement fait en jurant et promettant chacun à leur egard de remplir fidèlement les fonctions à eux prescrites par le decret susdaté dont nous leur avons fait faire lecture par notre secrétaire greffier, surtout de garder un secret inviolable en les plaintes et autres actes de procédure,

dont du tout nous leur avons, ce requérant, donné acte. Fait et arrêté en notre bureau et secretariat ordinaire et ont les dits adjoints signé avec nous..... etc.

---

14 Juillet 1790.

Fédération générale, Prestation du serment fédératif.

Aujourdhui quatorzieme jour de Juillet, heure de midy, l'an mil sept cent quatrevingt dix,

Nous, maire, officiers municipaux, procureur de la commune et notables de cette municipalité,

En conséquence de la lecture et publication faites [tant] par notre secrétaire greffier le mardy jour et feste de S[t] Pierre, 25 juin dernier issue de la grande messe paroissiale que par le sieur curé de cette paroisse le dimanche 4 de ce mois, au prone de la messe ce qui se justifie par les certificats de publications en date du dit jour de l'adresse des citoyens de Paris à tous les François, des décrets de l'assemblée nationale, discours et autres pièces relatives à la confédération nationale, et encore en conséquence de la convocation à ce jour, lieu et heure, avec invitation aux citoyens de cette municipalité de s'assembler et suivre (?) personnellement,

Avons, à l'effet de remplir les vues de la Nation, par invitation à la respectable commune de Paris,

La messe célébrée par Monsieur notre curé en l'eglise de cette paroisse,

Nous y étant assemblés, se sont réunis à nous tous les citoyens et citoyennes de cette paroisse, les quels avec nous, ont tous d'une voix unanime prononcé le serment sacré d'etre réciproquement frères François, fidèles à la Nation, a la Loy, a la Constitution et au Roy, pour com-

plêter le quel serment général, nous avons tous crié Vive la Nation, Vive la Loy, vive le Roy, vive notre département de Blois et district de Mondoubleau !

Et les citoyens et citoyennes ont, de plus, crié : Vivent les officiers de notre municipalité !

Pour quoy nous, maire et officiers municipaux avons supplié Monsieur notre curé d'entonner le chant joyeux du tedeum, que nous avons en action de grâce chanté avec lui, et fait joyeusement sonner les cloches, après avoir arrêté le présent procès-verbal qui va etre signé de tous ceux qui scavent et peuvent le faire.

(Suivent onze signatures compris les officiers municipaux.)

---

8 Aout 1790.

Etablissement du bureau de Charité.

Aujourdhui..... en l'assemblée municipale, a esté porté en délibération que le bureau de Charité serait et demeurerait établi au greffe, pour l'argent rester en mains du secrétaire greffier, pour, par lui le représenter et rendre compte quand et a qui il appartiendra, sans pouvoir par le dit sieur secrétaire trésorier en disposer que par ordre de nous, maire et officiers municipaux, pour quoy le dit sieur secrétaire trésorier tiendra régistre de cette dépense.

Delibéré en outre que l'ordonnance de police concernant le glanage, sera lue, publiée et exécutée selon la forme et teneur.

Fait et arrêté... etc.

---

15 Aoust 1790.

Publication et remise du rôle aux Collecteurs.

(Le role se monte à 3041^{l}, 13^{s}, 8^{d}.)

---

29 Aoust 1790.

Constitution de la Garde nationale et bénédiction du Drapeau.

Aujourdhui dimanche 29 aous 1790 a dix heures du matin, devant nous, Maire, officiers municipaux, procureur de la commune et notables de cette municipalité en notre hotel commun,

Sont volontairement comparus :

1er Me Charles Louis Bulté de Chéry, seigneur de Chauvellières, Vaulouzeran et autres lieux.

2 Sieur Louis François Hubert, notaire royal.

3 Sieur François Leconte fils, laboureur.

(Suivent 29 autres noms, soit au total 32, dont 14 laboureurs et bordagers, un tailleur d'habits, un charron, un menuisier, un tuillier, un cuiseur de charbon, un tisserand, 2 charpentiers, 4 journaliers, un maréchal de forges.).

Tous les quels trente deux individus cy dessus et de l'autre part denommés, tous citoyens reconnus par leur inscription sur le régistre ou tableau civique de cette municipalié, pour donner des preuves de leur zèle patriotique, nous ont déclaré se constituer en gardes nationaux, comme en effet ils s'y constituent chacun en leur particulier et encore tous ensemble à l'effet de former entre eux une garde nationale et venir au secours de la nation, la loy et le Roy en temps et lieu.

Au quel effet, ils s'étaient tous munis de fusils et et décorés de cocardes, et même le dit sieur Hubert revêtu et décoré du costume militaire d'un simple garde national, tel que habit bleu, revers et parements rouges, veste, culotte et guètres blanches, sabre, giberne, fusil et baïonnette, plumet rouge et cocarde nationale.

Déclarant tous ensemble que leur intention est de ser-

vir la Nation, la loy et le Roy, au quel effet, ils nous ont, en vertu du décret du seize janvier dernier et la proclamation sur iceluy du seize mars aussi dernier, requis de recevoir le serment de fidélité à la constitution de garde nationale, qu'ils entendent former entre eux et ceux qui désireront se joindre et incorporer a eux. Pour caractériser et rendre authentique leur constitution, ils ont à l'instant présenté un drapeau en soie aux trois couleurs portant en inscription le nom de cette paroisse en ces mots : « *Chapelle Vicomtesse,* 1790. », et pour devise nominative entre quatre fleurs de lys, cette autre inscription : « VAINCRE OU MOURIR ». Du quel drapeau ils ont requis la bénédiction, pour ensuite, sous icelui drapeau, procéder entre eux à la formation de leur garde nationale par nomination d'officiers en nombre proportionné au cas présent.

Sur quoi, nous, maire et officiers municipaux, en présence du procureur de la commune et des notables, nous avons, ce requérant les dits sieurs trente deux comparants, donné acte de leur comparution, dires, et réquisition, et par forme de délibération, disons qu'il leur sera libre de procéder entre eux a la nomination de leurs officiers d'après la bénédiction de leur drapeau, pour après la dite nomination, en conformité des décret et proclamation susdatés, recevoir, tant des officiers que des gardes nationaux, le serment requis.

Et ont les sieurs comparants déclaré ne scavoir signer sauf ceux qui ont signé avec nous.

Suivent onze signatures parmi les quelles Bulté de Chery, Etienne Leconte, maire, et Hubert, secretaire greffier.

Et le dit jour, issue de la grande messe d'après la benédiction du drapeau faite et celebrée par M[e] Charles Vincent Bulté de Chéry, prestre, chanoine de l'eglise

métropolitaine de Paris, en présence et du consentement de Me Joseph Lalaurie prestre curé de cette paroisse, dans l'eglise de cette dite paroisse avant la grande messe, les dits sieurs trente deux comparants, gardes nationaux dénommés en notre procès verbal cy dessus, et des autres parts, s'etant assemblés au son de leur tambour sur le milieu de la place de ce bourg,

Nous ont requis d'assister et etre présent a la nomination qu'ils entendent faire a la pluralité des voix des officiers nécessaires pour former en corps leur garde nationale.

A quoi procèdant, les officiers ont été nommés d'une voix unanime dans l'ordre qui suit : sçavoir

Pour colonel : le dit Me Charles Louis de Bulté de Chery.

Pour second, ou lieutenant colonel, le dit sieur Louis Francois Hubert, notaire royal.

Pour major, le dit sieur Etienne Leconte, marchand de bois, fils ainé.

Pour capitaine commandant, nous, Etienne Leconte père, marchand boulanger, maire.

Pour lieutenant, nous, François Marie Ménard, notaire, procureur de la commune.

Pour second lieutenant ou sous lieutenant, sieur François Leconte fils le jeune, laboureur.

Pour porte drapeau, le dit sieur Henri Fisseau l'ainé, laboureur.

Pour premier sergent major des fuseliers, sieur Pierre Chesnesec, laboureur.

Pour second sergent, André Hertault fils, laboureur.

Pour premier caporal, sieur Etienne Bordeau fils.

Pour second caporal, sieur Louis André Trécul, journalier.

Pour tambour *batant,* sieur François Paul Ménard fils.

Et enfin pour aumosnier, le dit maître Joseph Lalaulie, prestre curé de cette paroisse.

Tous les dits sieurs premiers et bas officiers, tambour et ausmonier ci présents, sauf le dit sieur Leconte, major absent ont été proclamés officiers en chacun leur office, tant par proclamation de *Vive nos officiers!* que roulement de tambour à chaque nomination particulière et décharges de fusil.

Les dites nominations ainsi faites, proclamées et volontairement acceptées par chacun des dits officiers sauf pourtant nous Etienne Leconte fils, major, Etienne Leconte pere, capitaine commandant, François Marie Menard, lieutenant qui, a cause de nos emplois de maire, adjoint, procureur de la commune, secretaire greffier de cette municipalité, vu l'incompatibilité de l'un et l'autre des officiers municipaux avec ceux de la garde nationale n'avons accepté que provisoirement, sauf à nous, chacun en notre particulier à dénoncer au greffe de cette municipalité l'option a la quelle nous nous tiendrons de l'un ou de l'autre des offices municipales ou de garde nationale dans la huitaine de ces présentes. Et néanmoins provisoirement à l'égard de nous quatre nous nous sommes réunis à nos camarades et freres d'armes pour prêter le serment requis,

A l'effet de la quelle prestation, nous, Etienne Leconte, maire, nous sommes déporté pour cet instant seulement de la dite qualité de maire, pour, conjointement avec nos camarades et frères d'armes prêter le serment provisoire de capitaine commandant entre les mains du s^r^ André Hertault, seul officier municipal ici présent.

Et nous, André Hertault, officier municipal, donnant acte au sieur Leconte, maire, de son déport momentané, et à Messieurs les officiers de la garde nationale, de leurs dires et réquisitions, disons que nous sommes prets de recevoir leur serment requis.

A quoi les dits sieurs officiers, colonel, lieutenant colo-

nel, major, commandant, lieutenant, sous lieutenant, porte drapeau, premier sergent major, second sergent, premier et second caporal, tambour et aumosnier, ont tous ensemble jusré, fait et prété serment porté par le décret ainsi qu'il suit : « d'estre fideles à la Nation, à la « Loy et au Roy, de maintenir de tout leur pouvoir, sur « la requisition des corps administratifs et municipanx, « la Constitution du Royaume, et de prêter pareillement, « sur les mêmes requisitions, mainforte à l'execution des « ordonnances de justice, et à celle des decrets de l'As- « semblée nationale, acceptés et sanctionnés par le Roy. »

Ce fait, nous colonel, lieutenant colonel, major, capitaine, commandant, lieutenant, sous lieutenant, sergents et caporaux, avons interpellé et requis nos gardes nationales de déclarer si, en persistant dans la constitution de gardes nationales, ils entendent faire et prêter le serment requis.

A quoi ils ont tous répondu que Ouy. Qu'en conséquence, en présence de Messieurs les officiers municipaux, ils allaient, comme en effet ils l'ont fait, juré et prêté le serment requis par le décret, « d'estre fideles a la Nation, a la Loy et au Roy, de maintenir de tout leur pouvoir, sur la réquisition des corps administratifs et municipaux, la constitution du Royaume, et de prêter pareillement, sur les mêmes requisitions, mainforte à l'exécution des ordonnances de justice et à celle des décrets de l'assemblée nationale acceptés et sanctionnés par le Roy. Et encore de ne jamais abandonner le Drapeau, et d'estre fidèles a tous commandements d'officiers, et de ne jamais employer la force de leurs armes que pour la defense de la Nation, la loy et le Roy, et d'exécuter et observer en tous points le code militaire »,

Dont et de tout ce que dessus, nous, colonel et officiers formant maintenant corps, etat major de garde nationale

avons requis Messieurs les officiers municipaux de nous décerner acte, pour, par nous en requérir expédition qui sera transcrite sur nos régistres de garde nationale, a telle fin que de raison.

Et ont tous déclaré ne scavoir signer de ce enquis sauf les soussignés.

(Suivent onze signatures dont celles de Bulté de Chery, Etienne Leconte, maire, et Hubert qui s'intitule lieutenant colonel.

---

5 Septembre 1790.

Deliberation sur l'option faite par MM. les Officiers municipaux, relativement à leur nomination d'officiers militaires, dont ils ont la démission.

Aujourdhui 5e jour de septembre 1790, issue de la grande messe, au greffe de la municipalité, servant provisoirement d'Hotel commun, sont comparus : Etienne Leconte fils ainé, adjoint de cette municipalité, sieur François Marie Ménard, procureur de la commune, et Louis François Hubert, secrétaire greffier de cette municipalité,

Les quels, en présence des sieurs Picard et Hertault, officiers municipaux, et encore en présence de M. Bulté, colonel de la garde nationale,

Ont tous quatre declaré se déporter purement et simplement des offices de gardes nationaux pour s'en tenir à ceux de maire, procureur de la commune, secrétaire greffier et adjoint, en faisant dès à présent leurs humbles remerciements à MM. les officiers et gardes nationaux de leurs honorables nominations.

Sur quoi a été, a l'instant, par nous, officiers municipaux, donné acte de l'option présentement faite; et à

l'instant, M. le Colonel a requis qu'il lui fut décerné acte de ce que en adherant aux démissions ci dessus et les recevant, il requiert qu'il soit à l'instant battu la caisse d'appel pour annoncer assemblée de la garde nationale à l'effet de pourvoir par nouvelle nomination au remplacement d'un lieutenant colonel au lieu et place du sieur Hubert, d'un major au lieu et place du sieur Leconte fils ainé, d'un capitaine commandant au lieu et place du sieur Leconte pere, et enfin d'un lieutenant, au lieu et place du sieur Ménard.

Requérant encore le dit sieur colonel, qu'il lui soit delivré expedition du présent pour être transcrite sur les régistres de garde nationale, dont et de tout ce que dessus, nous, officiers municipaux, donnant acte au dit sieur colonel de ses dires, réquisitions, nous avons arrêté le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison. — (Signatures.)

---

5 Septembre 1790.

Deliberation portant arrêté des frais et dépens municipaux (se montant à 19 l. 3 s.).

---

12 Septembre 1790.

Aujourdhui..... le role du don patriotique a esté lu, publié et remis à Jean Bordeau, collecteur de la présente année pour être mis en recouvrement de la somme totale de cinq cent soixante treize livres quatorze sols dans les termes mentionnés au dit role, et a le dit Bordeau signé avec nous maire et officiers municipaux soussignés.

---

12 Septembre 1790.

Deliberation pour le retablissement de la feste de St Michel patron de ce lieu.

Aujourdhui dimanche..... en l'assemblée de la municipalité annoncée à ce jour, a été représenté par M. le procureur de la commune, que, depuis la suppression ordonnée par M. l'évêque, de la feste de St Michel patron de cette paroisse, arrivant le 29 septembre, sy non qu'elle est celebrée depuis cette suppression le dimanche le plus proche du dit jour 29, neanmoins il serait plus convenable de la célébrer le dit jour vingt neuf septembre, et même que c'est la réquisition qui nous a esté faite par le général de la paroisse,

Vu le requisitoire ci dessus, nous maire et officiers municipaux disons qu'il en sera communiqué à M. le curé de cette paroisse, *pour, par lui donner son avis* (ces cinq mots rayés) et après estre par nous délibéré ce qu'il appartiendra. Communication prise par mon dit sieur le curé de cette paroisse, a répondu qu'il se conformera a la requisition et déliberation ci dessus d'après la réponse de son seigneur evesque sur le procès verbal dont le dit sieur curé a exigé expédition pour le faire passer à Sa Grandeur et a signé son dire : Signé *Lalaurie, curé de la Chapelle Vicomtesse.*

Vu la réponse et dire du dit sr curé, disons qu'il sera délivré expédition du présent procès verbal au dit sieur curé, et avons signé.

---

23 Octobre 1790.

Deliberation relative aux inventaires des benéficiers.

Aujourdhui..... Nous, maire, officiers municipaux de cette municipalité de la Chapelle Vtesse, sur la réquisition

a nous faite par le procureur de la commune de cette municipalité, nous sommes assemblés en notre greffe, lieu ordinaire de nos séances et assemblées, à défaut d'hotel commun.

Le dit procureur de la commune présent, nous a remontré que par lettres patentes du roi du 23 juin dernier, article 8, relatives à des décrets des 14 et 20 avril dernier, les dites lettres patentes lues, publiées et affichées en cette municipalité le 1er août dernier,

Il est dit que les municipalités sont autorisées à procéder aux inventaires des bénéficiers etca, dans le cas ou les districts ne seraient pas formés. Que relativement aux dispositions de ces décrets, et de la délibération faite par MM. les président et officiers du directoire du département du Loir et Cher et par M. les officiers du directoire du district de Mondoubleau adressé à cette municipalité, sous simple adresse, sans lettre d'envoi ainsi que nous l'ont déclaré les dits maire et officiers municipaux, qu'en conséquence, nous, procureur de la commune, pour satisfaire de notre part à ce que dessus, considérant qu'il est de notre office et ministère de faire nos représentations et dires cy dessus, des quels nous requérons acte, et avons signé en cet endroit. (Signé Menard, procr.)

Nous, maire et offrs municipaux donnant acte au procureur de la commune de ses dires et réquisitions, lecture prise de l'article 8 des lettres patentes susdatées, de la déliberation du directoire du département du Loir et Cher en date du 8 sept. dernier,

Avons adressé pour MM. les administrateurs du directoire de Mondoubleau dans un paquet d'autres envois, que, vu une lettre datée de Mondoubleau du 17 oct. présent mois signée *Hervel* et *Drest* secrétaire avec paraphe, portant invitation de nous occuper de la con-

fection et réclamation des inventaires de MM. les curés titulaires des bénéfices et fabrique décidés par le décret du 23 juin dernier &[a].

La matière mise en deliberation, disons que sans avoir égard à la dite lettre du 17 de ce mois, étant signée *Hervet,* sans désignation de qualité, ignorant, ou pour mieux dire ne connaissant point de décret du 23 juin dernier qui nous ordonne de procéder aux dits inventaires,

Qu'au contraire, connaissant parfaitement, et sans interprétation l'article 8 des lettres patentes du roy du dit jour 3 juin dernier, lesquelles citent les decrets des 4 et 20 avril dernier, en connaissant toutes les dispositions, disons que la confection et redaction des inventaires y mentionnés, n'étant point de notre compétence, mais bien de celle de Messieurs les Administrateurs du directoire lorsque les districts seront formés, nous laissons cette opération à faire à ceux aux quels elle est évolue.

Que, lecture prise d'une lettre à nous adressée par le conseil du directoire de Mondoubleau en date du 2 de ce mois, signé de M. M. le président, portant envoi d'une requeste présentée par le sieur Asseau, et de lui signée *Asseau, frere condonné*, en date du 22 sept. sur la quelle requête M[r] le Président nous demande notre avis,

la matière mise en deliberation, et lecture prise d'une deliberation du directoire du district portant nomination du s[r] Vannier de la fonction de commissaire au canton de Droué, la dite nomination faite en vertu du decret de l'assemblée nationale du 25 mai dernier, sanctionnée le 30 dernier mois, par nous lue et publiée et affiché le 25 juin et la dite deliberation par nous lue publiée et affichée le 3 du présent mois,

Disons que en considerant le décret et déliberation ci-dessus datés et la lettre d'envoi de M[r] le président,

et, pour y répondre, mais sans avoir egard quant à présent à la requeste du s[r] Asseau, elle lui sera renvoyée avec extrait de la présente deliberation, pour, par lui s'adresser au s[r] Vannier commissaire pour la matière dont est question en la dite requeste.

Fait et arrete, etc.

---

14 Nov. 1790.

Demission par M[r] Hubert de l'office de secrétaire greffier..... qu'il occupe depuis le 9 Sept. 1787, etc.

---

14 Nov. 1790.

Nomination de Jacques Durand pour secretaire greffier.

Ce jourdhui..... nous maire et officiers municipaux, en présence du procureur de la commune du lieu de la Chapelle V[tesse], nous sommes assemblé en la maison ci devant destinée pour auditoire des audiences de la chatellenie et vicomté de ce lieu, a defaut d'Hotel ou chambre de deliberation de cette municipalité, pour, en conformité des lettres patentes du Roy données à Paris au mois de Décembre 1789 procéder aux élections pour renouvellement annuel de moitié des officiers municipaux et notables élus l'année précédente et ce, d'après les annonces et vacations faites aux prones des messes paroissiales, tant dimanche dernier sept du présent mois qu'aujourdhui 14 et même au son de la cloche, en la manière accoutumée, issue de la messe au quel moment l'assemblée a été annoncée, et à la quelle assemblée se sont

trouvés présents les notables et citoyens actifs de cette communauté cy dessus dénommés, scavoir...

(Suivent 32 noms.)

Aux quels susdénommés, avant de procéder aux élections par renouvellement susdites avons donné en communication l'acte de démission du s[r] Louis Francois Hubert, cy devant secretaire greffier de cette municipalité, porté de l'autre part en date de ce jour en tete du présent proces verbal, sur le quel acte de démission avons délibéré tant entre nous maire, officiers municipaux, notables et citoyens susdénommés que vu icelle démission et avant de procéder aux dites élections d'officiers municipaux et notables par renouvellement, il était au préalable nécessaire de procéder au choix et election d'un greffier secrétaire au lieu et place du dit s[r] Hubert à la pluralité des voix, à l'effet de quoi les dites voix recueillies, il s'en est trouvé 22 sur la personne de Jacques Durand sacriste de cette paroisse, pourquoi, vu l'excedent d'autre moitié des voix des susdénommés en faveur du dit Durand, il a été nommé secrétaire greffier de cette dite municipalité.

La quelle nomination a été acceptée par le dit Durand, le quel à présent a prêté le serment au cas requis, et par addition à son serment civique ci devant prêté, a juré et affirmé de s'acquitter en son ame et conscience de sa commission de secrétaire et a signé avec nous..... etc[a].

Et les dits jour et an (14 nov. 1790) nous, maire et officiers municipaux, procureur de la commune, notables et citoyens actifs composant la majeure partie de cette municipalité, tous cy dessus dénommés, sans nous distraire à autres actes, avons procédé au renouvellement d'election par forme du dit renouvellement de moitié des officiers municipaux de cette dite municipalité et notable de cette

communauté de la Chapelle-Vicomtesse, suivant et conformément aux lettres patentes du Roy accordées sur le décret de l'assemblée nationale, concernant la constitution des corps de municipalité et des notables, les dites lettres patentes données à Paris au mois de Décembre 1789.

A l'effet de quoi, nous, maire et officiers municipaux susdits en présence et sur la requisition du procureur de la commune, et assistés de Jacques Durand notre secrétaire greffier actuel, et aussi en présence et du consentement mutuel des notables citoyens cy dessus denommés au nombre de trente deux, formant comme dit est, la majeure partie de cette communauté, avons premièrement procêdé au renouvellement et remplacement de l'un des deux officiers municipaux actuels qui sont S[r] Marin Picard et André Hertault par le tirage et évênement du sort sur lequel des deux tomberait le déplacement à l'effet du renouvellement susdit.

Pourquoi, ayant formé deux coupons de papier d'égale grandeur, sur l'un des quels a été ecrit : *Retiré*, et l'autre resté en blanc ; ensuite ployés, roullés et mis dans un chapeau par nous maire ; l'un des quels billets a été tiré par le dit André Herbault, le quel, après avoir été déployé s'est trouvé être blanc, au moyen de quoi, celui resté pour le dit s[r] Picard, pris et développé à l'instant s'est trouvé écrit sur icelui : Retiré. Au moyen de quoi le dit André Hertault demeure pour exercer les fonctions de son office municipal, à compter de ce jour en un an au quel jour finira le cours de son exercice, et celui du dit sieur Picard cessant de ce moment, est à remplacer.

(Meme cérémonie pour remplacement des trois notables et nomination d'un officier municipal. Sont nommés : officier municipal le s[r] Hubert, et notables : les s[rs] Joseph Maurice, laboureur à la Tréculière, Louis Tessier lab[r] à la Blottiere, et Jacques Bertin lab[r] à Boisneuf.).

18 Dec. 1790.

Nomination des sieurs Picard, Chevallier, Herbault et Leconte fils comme assesseurs du Juge de Paix.

---

9 Janvier 1791.

Nomination des commissaires pour l'impot foncier.

Ce jourdhui dimanche 9 Janv. 1791 issue de la messe paroissiale dite et celebrée en l'eglise de ce bourg et en conséquence des publications et annonces faites dimanche dernier 26 Decembre aussi issue de la messe.....

Ce fait, la pluralité des suffrages est tombée en faveur de Joseph Maurice et Jean Poirier pour le corps des notables, et des personnes de Jacques Chevallier et Valentim Hervault pour celui du général de cette commune.....

---

28 Janvier 1791.

Soumission de M. le Curé de prêter le serment.

Aujoudhui jeudi 27e jour de Janvier 1791 au greffe de cette municipalité, est comparu Me Joseph Lalaurie, prestre, curé de cette paroisse, lequel, pour satisfaire à l'article III du decret de l'assemblée nationale du 27 nov. dernier, et loy (?) sur icelui décret du 26 Decembre dernier lu et publié et affiché le 25 de ce mois, a declaré que son intention est, de concert avec M. le Maire de cette municipalité aussi cy présent, de prêter le serment requis par le décret et loy susdatée dimanche prochain 30 du présent mois, heure de grandmesse, au prosne d'icelle, de laquelle déclaration il a requis acte et ainsi

que le sieur maire signé avec nous secrétaire greffier soussigné.

Signé Lalaurie, curé de la Chapelle-Vicomtesse, Etienne Leconte, maire, J. Durand, s. g.

---

30 Janvier 1791.

Prestation de Serment de Mr le Curé.

Aujourd'hui, dimanche 30 Janvier 1791, nous, maire, officiers municipaux, procureur de la commune, et notables de cette municipalité, en conséquence de l'indication a nous donnée par Mr Joseph Lalaurie prestre, curé de cette paroisse à ce jour, au banc de l'œuvre et fabrique de cette église, heure de grande messe, au prosne d'icelle, ou nous nous sommes transportés a l'effet de ce voir et entendre prêcher le serment requis par le décret de l'assemblée nationale du 27 nov. dernier et loy sur icelui decret du 26 Décembre aussi dernier, lue, publiée et affichée le 23 de ce mois,

Là où étant, le dit maitre Lalaurie, après son prosne a prononcé et juré le serment de lui exigé par les décrets et loys susdatés dans la forme y exprimée art. 1er du dit décret et sans aucune restriction, modification ni changement.

De la prestation du quel serment, le dit Me Lalaurie nous a requis acte, a lui octroyé pour luy servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nous.

Signé : Lalaurie, curé de la Chapelle-Vicomtesse, Etienne Leconte, maire, J. Durand, s. g. et autres (1).

(A suivre.)

(1) Il est à remarquer que J. Durand, secrétaire-greffier [et sacriste] signe d'une écriture différente de celle de la rédaction, et cela toutes les fois. Il paraît illétré.

CÉSAR DE VENDOME EN GUIENNE

Par feu M. DUPRÉ

Ancien Bibliothécaire de Blois

(SUITE)

(Voir le bulletin du 2me trimestre de 1901)

---

9 juillet 1653. Lettre du même au même datée de Bourg; entr'autres choses il annonce son départ pour Libourne dont il espère s'emparer bientôt et les mesures de rigueur qu'il a cru devoir prendre contre les factieux de Bourg (1).

« ... Une fluxion qui m'est tombée sur les yeux depuis « le partement de MMrs de Droully (2) et de Cas (3) me « force d'écrire à Vre Emce de la main de mon secré- « taire (4)...

« ... J'ay faict ce matin partir (5) l'armée pour aller « assiéger Libourne. J'y fais monter le canon par eau (6) « et j'espère que la place sera battue par terre et par « mer... Devant que de sortir d'icy (7) j'ay estimé néces- « saire de faire trois choses dont je rends compte à « Vre Emce. La première de faire arrester le maire pri- « sonnier, comme autheur de tout le désordre, plus

(1) *Archives historiques*, p. 335.

(2) Claude du Bellay, seigr de Drouilly, les-Haies, Ternay en Vendomois, gouverneur de la ville, château et duché de Vendomois par lettres de 1640. Capitne dans le régimt de Valois, 1651. (Note de T.)

(3) Peut-être d'Escars.

(4) D'où on peut inférer qu'habituellement il écrivait lui-même ses dépêches à Mazarin.

(5) Par terre, sans doute?

(6) En remontant le cours de la Dordogne.

(7) De Bourg qu'il venait de prendre.

« espagnol que les Espagnols mesmes, et qui tient des « discours si insolents que je ne les oserais dire mais « qui méritent le dernier châtiment; puis de chasser « les Récollets de ce lieu pour en faire venir d'autres « qui ne soient pas mal intentionnez (1) et de pourvoir « au raccomodement des fortifications.

« Les négociations de Bordeaux s'eschauffent à mesure « que les armes du Roy prospèrent, mais les bons « mouvements se ralentissent bientost, néantmoins si « l'affaire de Libourne réussit et, qu'après cela, je voye « qu'il y ait des dispositions aussy favorables que celles « qui me paraissent présentement, comme aussi que « l'armée d'Espagne n'entre pas en rivière (2), je me « hazarderay de concert et conjoint avec M. de Candale « de nouer intelligence avec les bien intentionnez de « Bordeaux en escrivant des lettres qu'ils me deman- « dent (3)... Bien que Bourg soit pris V^re^ Em^ce^ peut « estre assurée que je ne feray le dégast des bleds que « dans les endroits d'où je ne m'en pourray servir, et « pour les oster aux ennemis...

« ... La dureté de Messieurs des finances et l'impos- « sibilité qu'il y a d'obtenir d'eux les fonds nécessaires « pour l'armée navale me retiennent de me mettre dans « des embarras sans nombre...

« ... Comme mes intéretz ont la fortune d'estre com- « muns avec ceux de V^re^ Em^ce^, je ne doute point, ainsy

(1) Plusieurs couvents intriguaient pour la fronde et pour le parti espagnol.

(2) Cette flotille stationnait toujours dans les eaux de Royan, sans oser franchir le pas de Grave et l'embouchure de la Gironde.

(3) Mr de Pontac, Président du parlement de Bordeaux, était un des fidèles serviteurs du Roi avec lesquels on comptait le plus pour le succès des négociations des deux généraux avec les habitants raisonnables de Bordeaux, et pour le rétablissement de l'autorité légitime dans cette malheureuse ville. (Lettre de Guron à Mazarin du 7 juillet 1653.)

« qu'Elle me fait l'honneur de m'escrire, qu'Elle n'ait la « bonté de relever le mérite de mes services et d'empê- « cher qu'on interprète mal toutes mes actions, puisque « cela ferait réversion (?) sur V^re^ Em^ce^.

« L'estat que j'ay envoyé des fonds pour l'armée navale, « est au plus juste ; je n'y ay autre intérest que celuy du « service du Roy. Je n'y faicts aucun proffict, et Messieurs « des finances devraient considérer qu'il m'est deu six « mille neuf livres. Je ne feinctz point de dire à V^re^ Em^ce^ « que je ne scay ou prendre de quoy subsister. »

12 juillet. Lettre de Candale à Mazarin du camp devant Begles (1). Il se plaint des intrigues de Mr de Vendôme qui cherche, suivant lui, à le dénigrer dans l'esprit des Bordelais et à le mettre de côté pour les négociations déjà entamées ou prochaines avec les chefs du parti frondeur.

« ... M^r^ le Duc de Vandôme qui n'a pas, sans doute, « contribué ny plus de zèle ny plus d'affection que moy, « pour la réduction de Bourdeaux, ne laisse pas, Monsieur, « de s'aider de tous les moyens pour faire que les Bourde- « lais s'adressent à luy, lorsqu'ils seront dans les termes « d'un traité leur fesant espérer par sa faveur et par son « crédit, de plus avantageuses conditions qu'ils ne sau- « raient s'en promettre du mien... Je n'obmets rien de « ce qui peut faire réussir son intention à mon préju- « dice... »

Le même jour 12 juillet 1653, Vendôme était parti pour Libourne ; son lieutenant M^r^ d'Estrades avait déjà investi la place et pris un convoi de huit galiotes ennemies.

13 juillet. Lettre de Vendôme à Mazarin, du camp de

(1) Village situé au midi et tout près de Bordeaux. C'est par là que Candale voulait entrer dans la ville avec ses troupes.

(2) *Archives historiques*, p. 340.

Libourne. Il dément les bruits qui couraient d'un désaccord entre lui et M. de Candale (1).... « L'union qui est « entre M. le Duc de Candale et moy est encore plus « grande que V^re^ E^ce^ ne se la scaurait figurer. Aussi la « puis-je assurer que je fais tout ce qui m'est possible « pour l'entretenir et je m'en rapporterai toujours aux « témoignages qu'en pourront rendre ceux mesmes qui « sont dans sa confidence. »

16 juillet. Du même au même. Du camp devant Libourne. Il fait espérer la prochaine reddition ; mais en même temps il signale avec une certaine inquiétude, la présence, non loin de l'embouchure de la Gironde, d'une flotte espagnole envoyée au secours de Bordeaux... « Je « rends graces tres humbles à V^re^ Em^ce^ du prix qu'Elle « a agréable de donner à mes services, de la satisfaction « qu'elle m'en tesmoigne par la lettre dont Elle m'a « favorisé le 9 de ce mois ; je me promets de sa géné- « rosité et de son amitié qu'Elle les fera valoir auprès « de leurs Majestés puisque certainement, je les rends « avec fidélité et application toute entière, sans autre but « que l'advantage et le bien de l'Etat et sans aussy en « espérer d'autre récompense que ce qui ne me pourra « estre justement refusé... Quand cette affaire cy sera « terminée, ja fais estat de m'en aller à Bourg pour « donner ordre à ma santé qui est beancoup altérée par « les fatigues que j'ay esté obligé de prendre, aiant « desja eu deux accez de fièvre et ma fluxion sur les « yeux augmente en telle sorte, qu'elle m'oste le moyen « de pouvoir escrire (2)... L'armée navale d'Espagne est

(1) Le dernière dépêche de celui-ci est pourtant assez explicite et prouvait bien que les deux généraux étaient jaloux l'un de l'autre comme il arrive trop souvent en pareil cas.

(2) Cf. une lettre précédente, où Vendôme se plaint de la même maladie.

« à la mer, mais nous n'avons point encore d'advis qu'elle « soit entrée en rivière. Quoy qu'il en soit nous avons « posté nos vaisseaux pour attendre ceux des ennemis « et leur résister de la bonne manière. »

Libourne capitula le 17 juillet 1653, comme le prévoyait Vendôme. Le lendemain il y faisait son entrée, assistait au Te Deum chanté dans l'Eglise paroissiale de Saint-Jean, recevait les autorités et accordait aux habitants une amnistie dont les conditions ne leur semblèrent pas trop dures (1).

« Sa dite Altesse coucha seulemeut une nuit en la « ville, chez M. Belliquet où il feust veu et harangué par « toutes les compagnies de ceste ville et le lendemain « samedy serait party pour Lormont pour assiéger Bour- « deaux (2). »

Il n'alla pas jusqu'à Lormont, comme il l'eût désiré, mais revint à Bourg et s'y arrêta quelques jours étant assez malade d'une fluxion aux yeux (3).

19 juillet. Monsr de Vendôme, qui avait avancé son armée navale jusques à Lormont et à Bacalan, alla attaquer les vaisseaux bordelais qu'il fit retirer à coups de canon jusqu'au dessous du Château-Trompette (4).

Enfin, la ville assiégée par terre et par mer, menacée d'ailleurs de la famine, demande à capituler... Ici encore les généraux se divisent et se querellent comme nous allons le voir.

23 juillet. Lettre de Candale à Mazarin écrite du camp

(1) Guinodie. *Histoire de Libourne,* t. 1er, p. 264-268, détails curieux tirés d'un registre des Archiv. municipales de cette ville.

(2) Extrait textuel du même registre.

(3) *Archives historiques de la Gironde,* t. 15, p. 355.

(4) Extrait des Mémoires du Père Berthod, cordelier, p. 316 de l'édition publiée dans la grande de Michaud et Poujontat. Je reparlerai plus loin de l'auteur de ces Mémoires, qui joue un rôle très actlf dans la reddition de Bordeaux.

devant Begles. Il se plaint des mauvais procédés et des vues trop personnelles de son compagnon d'armes, devenu son rival et presque son ennemi... « Ceux de Bordeaux « m'envoièrent, hier au matin, un député pour traiter la « paix avec moy... J'ay appris que Mr de Vandosme n'en « a pas usé comme moy et qu'il a envoié directement à « la Court pour faire savoir la nouvelle et je m'asseure « qu'il n'aura pas manquay d'en faire de feste. Pour moy « je ne prendray pas ce party là, car je le tiens trop au-« dessous des gens qui ont le cœur bien fait, et je me « contenteray de servir avec zèle et peut-estre avec autant « de fruit que les autres, sans chercher de fausses vanités. « Cependant je supplie Vre Emce de n'estre point en peine « que nous nous puissions brouiller M. de Vandosme et « moy, car j'ay trop le service du Roy à cœur pour rien « faire qui y puisse nuire. »

26 juillet. Lettre de Vendôme écrite de Lormont aux habitants de Bordeaux pour démentir encore les dissentiments que l'on supposait exister entre lui et Candale (1). Il avait envoyé cette dépèche par un secrétaire de ses commandements qui fut très bien accueilli et qni eut la satisfaction d'entendre crier Vive le Roy et M. de Vandosme (2).

Dans une lettre que M. de Bougy, l'un des confidents et des protégés de Candale, écrivait à Mazarin quelques jours après, (3) la jalousie du maître à l'endroit de Vendôme se traduit à mots couverts.

(1) Ils étaient cependant bien réels, d'après les missives que nous connaissons déjà.

(2) *Archives historiques*, p. 361. La grande majorité des habitants voulait en effet la paix et se prononçait pour le gouvernement légitime. Mais comme toujours une minorité audacieuse étouffait la voix des honnêtes gens et faisait la loi sous un faux prétexte de bien public.

(3) *Ibidem*, p. 368.

« ... M. de Candale, avant de partir pour la Cour,
« serait bien aise d'achever entièrement la réduction de
« la Guyenne, et comme il a le desplaisir de n'avoir point
« reçu de part au siège de Libourne, il souhaiterait fort
« faire ceulx de Villeneuve, Bergerac et Périgueux afin
« d'avoir l'honneur de mettre la dernière main au repos
« de cette province et de n'avoir rien laissé à faire der-
« rière luy. »

28 juillet. Le Roi, ou plustôt Mazarin, adresse aux Ducs de Vendôme et de Candale des instructions pour le traité à conclure avec la ville de Bordeaux (1). Cette dépêche est signée *Louis* et contresignée du sécretaire d'Etat Michel Le Tellier. Sa Majesté (leur) recommande surtout de prendre les intérêts du gouvernement qu'ils représentent par leurs pouvoirs exceptionnels.

« ... Après une rébellion si opiniâtre et si extraordi-
« naire de ladite ville et après tant de récidives et de
« mespris qui y ont esté pratiquez contre l'autorité de
« Sa Majesté et pour toutes les grâces qu'elle luy a bien
« voulu faire par le passé et qui luy ont mesmes esté
« offertes depuis ces derniers troubles, si Sa Majesté éstoit
« en pleine auctorité, lors de la réduction de la dite ville,
« d'y ordonner toutes les choses susmentionnées, selon
« son bon plaisir, le succès que l'on aurait de tant de
« soins, de travaux et de dépenses par mer et par terre
« faictes pour ceste entreprise, serait plustost préjudi-
« ciable qu'advantageux au service de S. M. et ruineux
« à la province et à tout l'Estat. »

30 juillet. Vendôme envoie à Mazarin les articles de paix, accordés par lui et par Candale.

A cette occasion, il rappelle au ministre les nouveaux services qu'il vient de rendre au Roi, dans la pacification

(1) *Archives historiques*, p. 369-371.

des derniers troubles de Guienne, priant S. Em^{ce} de vouloir bien ne pas l'oublier, quand viendra le moment des récompenses.

« ... J'espère que V. Em^{ce} sera satisfaite et qu'Elle « aura la bonté de continuer à me départir ses offices « pour faire valoir l'application avec laquelle j'ai rendu « mes services en cette occasion et, sans les exagérer, je « me promets pourtant, de son amitié qu'Elle considérera « que la construction du fort de César (1) et des batteries « le long des bords de la rivière, la prise de Lormont, « d'avoir desbauché 2,500 Irlandais, pris Bourg et « Libourne (2) et employé tous mes soings pour raccoler « l'armée navale considérable, ont esté des actions qui « ont un peu aidé à ramener Bordeaux dans son devoir. »

23 juillet 1653. Lettre de Guron à Mazarin au sujet de l'armée navale des Espagnols qui stationnait dans les eaux de Royan et qui tenait encore pour la fronde Bordelaise (3). De son côté Vendôme se disposait à l'attaquer prochainement, pour en débarrasser la mer...

(1) Le Duc de Vendôme l'avait fait bâtir à la hâte dans l'île de Cazeaux, pour couper les communications de Bourg et de Bordeaux avec les étrangers, pour protéger l'embouchure de la Dordogne au Bec-d'Ambès et pour arrêter les navires suspects qui essaieraient de franchir ce passage. Il attachait une grande importance à cette construction stratégique; il en parle plusieurs fois dans ses lettres à Mazarin et lui avait même donné son nom, comme on le voit ici. Ce fort élevé pour le besoin du moment fut bientôt détruit. Il ne faut donc pas le confondre avec le fort Médoc et le pâté de Blaye qui existent encore un peu plus bas.

(2) Ces troupes auxiliaires, peu solides apparamment, s'étaient rendues à la première sommation et prirent sans difficulté du service dans l'armée royale.

(3) *Archives historiques*, p. 374. — La capitulation de Bordeaux avait été signée le 31 juillet 1653. Les princes sortirent de la ville le 2 août et les généraux de l'armée royale y entrèrent le lendemain 3. *Histoire de la Guerre de Guienne*, par le colonel Baltazar, l'un des lieutenants du Prince de Condé. Edition de 1876, donnée par M. Charles Barry, p. 124.

« ... L'armée navale d'Espagne est au-dessus de Royan. « Elle n'a pas voulu s'en aller sur l'ordre de Mr le Prince « de Conty (1) ni sur la déclaration de la ville, mais « M. de Vendôme est résolu de les aller combattre, là « mesme, en personne et de mettre sur ses vaisseaux « 1200 hommes. Personne ne doute que la victoire ne « nous soit infaillible. »

Le roi d'Espagne était alors Philippe IV, frère d'Anne d'Autriche, ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer aux factieux de Bordeaux des secours contre le gouvernement de la Reine-régente. Du reste, il avait presque toujours, été en guerre avec Louis XIII, son beau-frère. Les liens de famille ont rarement désarmés les princes ou les peuples.

1er août. Lettre de Vendôme à Mazarin, datée de Lormoni. Elle renferme une appréciation peu flatteuse du caractère bordelais et retrace nettement l'état des partis au sein d'une population trop divisée (2).

« ... Depuis que je suis icy, j'ay estudié mon Bordeaux « et l'humeur de ses habitants et je vois clair qu'ils ne « se mènent que par la pure nécessité, que l'esprit de « rébellion y règne plus que jamais et que les vendanges « faites, si entre cy et là, vostre prudence n'y donne « ordre, ils recommenceront... Tous les Bourdelois sont « si intéressés que l'argent d'Espagne les portera à ce « que l'on voudrait, outre qu'ils considèrent et craignent

(1) En quittant la Guienne pour se rapprocher de Paris (mars 1652), Condé avait laissé plein pouvoir au prince de Conti, son frère. Le 1er juillet 1653 ce dernier écrivait à plusieurs officiers du roi d'Espagne pour presser *l'entrée en rivière* de la flotte de secours amarrée en vue de Royan. Le prince réclamait instamment cette marche en avant, « afin, disait-il, de donner le combat à l'armée navale des Mazarins, « pour sauver Bordeaux qui est prest d'estre affamé. » (*Archives historiques*, t. 18., p. 335.)

(2) *Archives historiques*, p. 376.

« M. le Prince en telle sorte qu'ils ne le veulent choquer « en façon du monde (1). L'armée d'Espagne est encore « en rivière ne se retirant pas et la paix trop fraische « faite pour y faire aucune infraction apparente ou autre... « Pour moy je me descharge des événements en donnant « les avis nécessaires pour le service du Roy et le bien « de l'Estat, à quoi mon honneur et ma conscience « m'obligent en les donnant au premier ministre qui « scaura bien séparer le bon grain d'avec les mauvaises « herbes... (2). »

4 août. Candale annonce à Mazarin que, la veille 3 août, il est entré à Bordeaux avec M. de Vendôme, « où, dit-il, nous avons été reçus avec les tesmoignages « de joie et de soumission qui se pouvaient souhai- « ter... (3). »

En même temps que les deux généraux et leur suite prenaient possession de la ville, les chefs et suppôts de la Fronde vaincue, en sortaient précipitamment. La princesse de Condé se réfugia à Lesparre dans la maison du Duc d'Epernon (4), le Prince de Conti à Cadillac (5) et la Duchesse de Longueville à Plassac (6) dans une autre maison du Duc d'Epernon.

(1) Le grand Condé avait été à Bordeaux comme à Paris, l'âme de la première Fronde. Après la rentrée] du jeune Roi dans la capitale (21 octobre 1652), il se réfugia chez les Espagnols ses bons amis d'alors pour les exciter contre le gouvernement de la France. On regrette le héros de Rocroi montrer un pareil oubli du patriotisme et de l'honneur.

(2) Il y a réellement de l'esprit et du plus narquois dans cette missive. Le fils préféré d'Henri IV avait de qui tenir.

(3) *Archives historiques*, 378.

(4) Père du Duc de Candale.

(5) Magnifique château bâti par le grand-père de Candale.

(6) *Archives historiques*, p. 378. — Ces personnages gravement compromis dans les troubles de Bordeaux ne pouvaient y rester sans s'exposer aux réactions populaires. Les châteaux d'une famille notoire-

Nous complétons cette mention trop succincte d'un événement mémorable par quelques détails puisés à de bonnes sources.

Voici d'abord un extrait de la Chronique bourdeloise de Jean Du Tillet imprimée à Bordeaux en 1703, in-4°, 2e partie, p. 65.

« La paix faite et signée, M. le Duc de Vendôme admi-
« ral de France et M. le Duc de Candale généraux de
« l'armée que le Roy avoit envoyée en Guienne firent
« leur entrée dans la ville par la porte du Chapeau rouge.
« Les bourgeois qui estoient en armes, avoient bordé
« toutes les rues depuis la dite porte jusqu'à l'Eglise
« St-André; M. le Duc de Vendôme marchait à cheval et
« à la droite et M. de Candale à la gauche et se rendirent
« dans l'Eglise St-André où on chanta le *Te Deum* pour
« l'heureux succès des armes du Roy, après lequel s'es-
« tant retirez dans les maisons qui leur avaient été pré-
« parées, pour tesmoigner la confiance qu'ils prenoient
« aux paroles que les bourgeois leur avoient données de
« leur zele et fidélité au service du Roy, ils confierent
« la seurté de leurs personnes à la garde des mesmes
« bourgeois qui, pour cet effet, la firent régulière dans
« leurs maisons. »

Le commerce de Bordeaux s'associa par des fêtes à l'allégresse générale que la reddition de la ville et la fin des troubles produisaient. Ainsi la Bourse donna un magnifique (repas) aux deux généraux de Candale et Vendôme (1).

Deux Religieux, rompus aux affaires, Ithier, gardien

ment royaliste et dévouée à Mazarin leur offraient au contraire un abri provisoire. Ils n'y restèrent pas longtemps et s'éloignèrent bientôt de la Guienne pour n'y jamais revenir. (Colonel Baltazar, p. 170 et 171.)

(1) Voir le détail de ces fêtes dans l'Histoire du Commerce de Bordeaux, par Francisque Michel, t. II, p. 466 et 467.

(supérieur) des Cordeliers de Bordeaux et Berthod, gardien de ceux de Brioude, avaient aidé par leurs actives et discrètes démarches, à la soumission dc Bordeaux. Le dernier avait laissé sur la guerre civile de Guienne en 1653, des mémoires intéressants qui font suite à ceux de Mme de Motteville, dans la collection Michaud et Poujoulat, p. 610-614 du vol.

Comme le greffier Du Tillet, le moine chroniqueur raconte simplement ce qu'il a vu et entendu.

« Messieurs de Vendôme, de Candale et de Tulle (1), « tous les officiers généraux et quantité d'autres entrèrent « en triomphe dans la ville et allèrent faire chanter le « *Te Deum* dans l'église de St-André où le Père Ithier « prêcha, par l'ordre de Mr de Vendôme qui voulait que « ce père, qu'on avait promené par la ville dans une « charrette, nu en chemise, la corde au cou et le bour- « reau derrière pour le service du du Roy (2) parut en « ce jour de triomphe pour annoncer au peuple la clé- « mence de S. Mté et l'obligation qu'il avait de ne jamais « se départir de son obéissance. Le reste de la journée, « une partie de celle du lendemain, se passèrent en « harangues que tous les corps allèrent faire à Messieurs « les généraux. »

La journée du 3 août 1653 nous en rappelle une autre qui fit également sensation deux siècles auparavant et dans une circonstance analogue.

Jean de Bourbon, comte de Vendôme, l'un des ancêtres du Duc César, avait accompagné le brave Dunois, dans l'expédition de Guienne où Charles VII recouvra une des plus belles provinces de son royaume. Comme il fut à la

(1) Guron, évêque de Tulle, le même dont nous avons cité plusieurs lettres à Mazarin.

(2) Tout ceci est parfaitement vrai. — Cf. Dom Devienne, Histoire de Bordeaux, 1re partie, p. 462-463.

peine on le vît aussi à l'honneur ; car il se trouvait à côté du général en chef lorsque celui-ci entra en vainqueur à Bordeaux le 24 juin 1451 (1).

En 1486, un autre comte de Vendôme, François de Bourbon, fils et successeur de Jean, assistait au conseil du roi Charles VIII dans la même ville (2).

(A suivre.)

(1) Dom Devienne. Histoire de Bordeaux, 1re partie, p. 92, d'après les Chroniques de Monstrelet.

(2) Livre des privilèges de la ville de Bordeaux, volume nouveau des publications municipales, pp. 263 et 265.

UNE VISITE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE

Le lundi 14 octobre, Vendôme a eu la visite de la Société archéologique de Touraine.

Le groupe des visiteurs se composait de seize membres dont voici les noms :

MM. Faye, président; Louis de Grandmaison, vice-président ; l'abbé Fay, secrétaire-adjoint; Berthiault, bibliothécaire ; Lhuillier, du Comité de publications; Bonnery, Boué, Boutineau, Dupuy, Gilles, Lauras, Laurent, Leduc, Leroux, Martinière, Sagey.

Il s'agissait en quelques heures, de 8 à 4 heures, de visiter en détail les principaux monuments de la ville.

Le programme était chargé, comme on le voit.

Une délégation de notre bureau et plusieurs membres de notre Société avaient tenu à se joindre à ces Messieurs pour leur faire du mieux possible les honneurs de la cité.

On visita successivement la Trinité avec ses multiples chapelles et son presbytère, puis ses cloîtres, c'est-à-dire le quartier de cavalerie (puisque malheureusement ces beaux restes du XVIe siècle sont maintenant transformés en mauvaises écuries), enfin les ruines du vieux château et ses curieux souterrains.

Le repas de midi réunit les membres des deux Sociétés à l'hôtel du Grand-Cerf. Le président de la Société archéologique du Vendômois ainsi que M. Hamar, adjoint de la ville, souhaitèrent la bienvenue aux archéologues touran-

geaux; puis M. Faye, président de la Société archéologique de Touraine, sut, par des paroles affables, remercier délicatement les Vendômois de leur concours en cette journée.

L'après-midi fut consacré à la visite du clocher de la Trinité, du Musée et des beaux manuscrits de sa bibliothèque, du Lycée et de la chapelle Saint-Jacques, puis de la chapelle des Cordeliers (Calvaire).

Les visiteurs tourangeaux reprenaient à quatre heures et demie le train pour Tours, non sans avoir témoigné toute leur satisfaction de la journée intéressante qu'ils venaient de passer.

Ces sortes de promenades archéologiques et artistiques sont des plus heureuses. On ne saurait trop les imiter. Ce sera, pour notre Société, une excellente innovation que de rendre, au printemps, dans la capitale de la Touraine, la visite que nous avons reçue des aimables archéologues tourangeaux.

A PROPOS

DU

TESTAMENT DU COMTE BOUCHARD VII

Monsieur Clément, instituteur à Artins et notre zélé collègue, nous envoie une note relative à la famille de Bourot dont il est question au testament de Bouchard VII (voir n° du Bulletin de juillet 1901, p. 219). Cette note parait mériter d'être reproduite ici :

« ..... Dans le testament de Bouchard VII, c'est bien *Haliquant* de Bourot qu'il faut lire ; du moins c'est ainsi que ce nom est orthographié dans les archives de la Rocheturpin. Dans une pièce, il est appelé *Hliquant* de Bourot, dans un autre *Haliquen*.

Il rendit foy et hommage simple à Jean de Courtremblay, sgr de la Rocheturpin, le lundi après la St Laurent 1375 pour le fief de Boisfreslon, et devait au seigneur 3 livres de cire, chaque année.

Il dut mourir sans postérité. vers 1412 ; car le 27 avril 1413, Jean-Trou, probablement son neveu (comme fils de Amauri de Trou et de Philippe de Bourot ?) rendait aveu et dénombrement de Bois-Freslon au fief de la Roche-Turpin, auquel il devait foy et hommage simple et 3 livres de cire.

Haliquant de Bourot rendait aussi foy et hommage au même seigneur pour ce qu'il possédait dans le fief de Ponsay, le lundi après Paques fleuries 1376.

Je crois que c'était pour le fief de Bas-Pineau à Artins qui relevait directement de Ponsay..... »

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LE

BAS-VENDOMOIS

1724, 7 novembre. — Accord entre dom Joseph Girollet, prieur baron de Cellé, et le sieur Rochet, curé.

1726, 10 novembre. — Titre de rente par François Courtin, seigneur de Chauvigny.

1730, 12 mars. — Titre nouveau de rente léguée par feu Me Mathurin Barbereau, prêtre, curé de Cellé.

1731, 18 mars. — Titre nouveau de rente par messire Louis-François de Musset, chevalier, capitaine au régiment d'Etampes, propriétaire de la métairie du Puit.

1740, 6 novembre. — Quittance du sieur Rochet au receveur général de messire Henry de Belloy, baron de Cellé.

L'inventaire énumère encore 43 registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures depuis 1586.

(*Cahier pap. de 20 feuillets.*)

135. — 1743, 16 mai. — Procès-verbal de visite du presbytère de Cellé et ses dépendances, en présence de maître François Rochet, prêtre, ancien curé, demeurant actuellement au presbytère dudit Cellé, et maître François Ploux, prêtre, nouveau curé, demeurant pour le présent en pension chez maître Louis Barbin de Beauregard, prêtre, curé de Bessé. Et « declarent lesdits experts s'ils n'ont fait aucunne visitte sur le coeur et chansel de l'église dudit Cellé, c'est qu'ils ont estés asseurés par damoiselle Jeanne Rochet, veuve Michel Renvoizé, sœur dudit sieur Rochet, antien curé, que sondit frère non plus que les précédants curés n'y ont point estés tenus, et que ce sont les sieurs barons sur qui cette reparation et entretien tombe, tant comme seigneurs de laditte paroisse que comme curés primitifs, ledit sieur Rochet et ses prédécesseurs n'estant considérés que comme vicaires perpetuels. » (*Cahier pap. de 10 feuillets.*)

136. — 1744, 2 juillet. — Procès-verbal des réparations faites au presbytère de Cellé, suivi de la réception desdites réparations, en date

du 5 juillet suivant, par François Ploux, curé, et les fabriciers, en tête desquels noble François Courtin, écuyer, seigneur de Chauvigny, ancien capitaine au régiment de la Farre. (*Deux pièces pap.*)

137. — 1778. — Transaction par laquelle les héritiers de feu maître François Ploux abandonnent à maître Louis Ploux, curé actuel de Cellé, ce qui peut leur appartenir dans les fruits et revenus de ladite cure à compter du premier janvier dernier jusques et y compris le jour du décès dudit feu maître François Ploux. (*Titre pap., incomplet.*)

138. — 1781, 7 août. — Accord entre Me Louis Ploux, curé de Cellé, et Me René-Louis-Augustin Javary du Guesseau, touchant la séparation de leurs propriétés; ledit accord ratifié à Chauvigny, le 8 octobre 1787, par M. Liger de Chauvigny, comme héritier de ses père et mère. (*Orig. pap.*)

139. — 1784, 14 juillet. — Sommation à Me Louis Ploux, prêtre, curé de Cellé, y demeurant, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du seigneur prieur baron dudit Cellé, de se trouver, le lendemain et jours suivants, en les prairies de Cellé et Bessé, pour être présent à l'estimation des dommages causés à ses propriétés par les géomètres chargés de lever le plan de la rivière de Braye, à la requête de messire Philippe-Martin Mengin de Montmirail, chevalier, conseiller secrétaire du roi en tous ses conseils et en la cour des aides de Paris, grand audiencier de France, seigneur des baronnies de Montmirail, la Bazoge-Gouet et autres lieux, demeurant à Paris, en son hôtel, rue de Cléry, paroisse de Saint-Eustache. — A cette pièce est attaché l'extrait imprimé de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi, en date du 8 avril 1783, autorisant ledit seigneur de Montmirail à faire faire sur les rivières de Braye et du Loir les ouvrages nécessaires pour les rendre flottables et navigables afin d'y faire flotter les bois provenant de la forêt de Montmirail, à la charge par ledit seigneur d'indemniser les propriétaires des terrains où il sera nécessaire de faire des coupures et sur lesquels seront construites les écluses, etc. — Sont annexées encore les pièces suivantes : 1° une déclaration censive, non datée, rendue au château de Bonnevau par Louis Ploux, maître ès arts en l'université d'Angers, curé de Cellé, pour deux quartiers de pré aux Pourvandiers, paroisse de Bonnevau; 2° la copie du contrat de vente du 6 juillet 1675 faite par dame Renée Boullay, veuve d'honorable homme Guillaume Rebuffé, vivant sieur de la Rochette, à René Marreau, fermier général des châtellenies de Bonnevau et Vancé, de plusieurs pièces de pré sis dans les prairies de Bonnevau, joignant les héritiers de feu maître Jacques Boullay, prêtre, curé de Sougé, tenus lesdits prés du fief et seigneurie de la Godelinière annexé à ladite châtellenie de Bonnevau; 3° une quittance du 22 août 1691 donnée par Guillaume, fermier général des châtellenies de Bonnevau, Vancé, fiefs de Troo et de Godlinière, à

maître Pierre Chéron, curé de Cellé, pour les cens de deux quartiers de pré des Pourvandiers, en Bonnevau, de la tenue du fief de la Godlinière ; 4° une quittance du 4 janvier 1780, donnée à M. Ploux, curé de Cellé, pour une somme payée au censif de Bonnevau ; 5° un « extrait de quelques curiosités eccrittes par feu dom Joseph Girollet, prieur de Cellé », concernant la fondation du prieuré. (*Liasse pap.*)

140. — 1787, 13 décembre. — Réception des réparations faites au presbytère et à l'église de Cellé par le sieur Louis Ploux, curé. (*Grosse parch.*)

141. — 1789, 23 novembre. — Lettre adressée par M. Godineau de l'Epau à M. Ploux, curé de Cellé, lui conseillant d'abandonner ses poursuites contre l'entrepreneur qui avait réparé le presbytère et l'église de Cellé. (*Pap., sceau mal figuré.*)

(*A suivre*).

ERRATA

(*Bulletin du troisième trimestre 1901*).

Page 241, 27[e] ligne : lire d'Huysseau au lieu d'Hérisseau.
Page 242 (*Notes sur Damours*), nom d'auteur omis : A. de Trémault.

AVIS

La table des dernières années du Bulletin, qui doit être imprimée prochainement, sera envoyée à chaque membre de la Société et pourra être placée à la fin du tome de 1901.

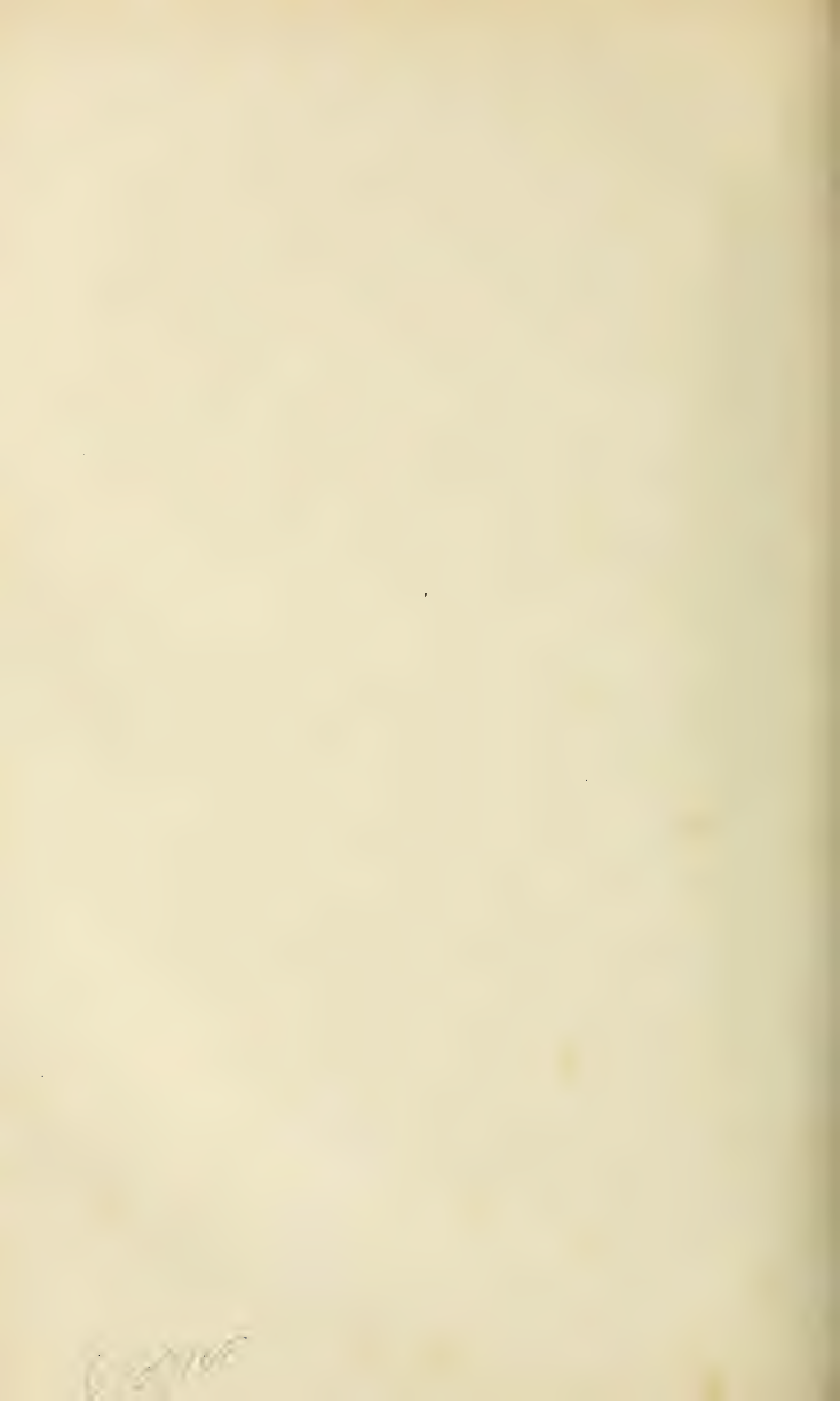
TABLE

Séance du 17 Janvier 1901

Séance du 25 Avril 1901

Séance du 11 Juillet 1901

Séance du 10 Octobre 1901



Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50

Pour les deux derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

L'imprimeur gérant : F. EMPAYTAZ